



HAL
open science

Forêt et industrie en Côte d'Ivoire de 1910 à 1980 : une histoire entre techniques et sociétés

Koffi Innocent Diezou

► **To cite this version:**

Koffi Innocent Diezou. Forêt et industrie en Côte d'Ivoire de 1910 à 1980 : une histoire entre techniques et sociétés. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2015. Français. NNT : 2015PA010633 . tel-02493957

HAL Id: tel-02493957

<https://theses.hal.science/tel-02493957>

Submitted on 28 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École Doctorale d'Histoire (ED 113)
Centre d'histoire des sciences et des techniques (CH2ST/EA127 « Modernité et Révolutions »)

Doctorat en Histoire Moderne

Diezou Koffi Innocent

**Forêt et industrie en Côte d'Ivoire de 1910 à 1980 : Une
histoire entre techniques et sociétés**



Thèse pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Histoire

Sous la direction de :

Anne-Françoise GARÇON, Professeure
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Jury :

Anne-Françoise Garçon, Professeur des Universités, Professeur en Histoire des Techniques à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Jean-François Belhoste, Professeur des Universités, Professeur titulaire de la Chaire d'histoire de la culture technique et scientifique à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE).

André Guillaume, Professeur titulaire de la chaire d'histoire des techniques au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM Paris).

Daniel Abwa, Professeur des Universités, Professeur d'Histoire à l'Université de Yaoundé 1 au Cameroun

Hélène Timpoko-Kabore Maitre de conférence en Archéologie habilitée à diriger les recherches. Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan Côte d'Ivoire.

À la mémoire de mes chers frères et sœurs disparus :

Boussou Yao Bômôfou

N'zoué Aya Eliane

Koffi Kan Jean-Claude

Boussou Konan Eugénie

Remerciements

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à toutes ces personnes qui m'ont fait confiance. Merci de m'avoir soutenu durant les moments les plus difficiles.

À tous mes maîtres, je voudrais en vous citant vous adresser ma plus grande admiration parce que vous demeurez mes modèles dans ce monde de rigueur qu'est la recherche scientifique.

Pr. Anne-Françoise Garçon, Pr. Luigi Fontana, Pr. Guido Zucconi, Pr. Themondo Barrata, Pr. Anna Cardoso, Pr. Jean François Belhoste, Pr. Ekanza Simon-Pierre, Pr. Essane Seraphin.

Je voudrais spécialement remercier les chercheurs dont les travaux ne cessent de m'orienter et m'enrichir : Dr Nicolas Pierrot, Dr Benjamin Ravier, Dr Aimé Kantousan, Dr Simeon Kouassi, Dr Kienon-Kaboré, Dr Edgard N'dong, Dr Passaqui, Dr Serges Benoit, Dr. Biot Bernadine, Dr. Fofana Lemassou, Dr. Kouakou Sylvain, Dr Dominique Erenon, Dr Rajesh Khatiwada, Dr Deborah Cvikel.

Je voudrais remercier le personnel du Service des Inscription Administratives (SIA) de l'Université Paris 1 (Deve), le Secrétariat de l'École doctorale d'Histoire et du TPTI.

Le responsable du service M. Sebastien Gaglianone.

Et le personnel constitué des agents titulaires et non titulaires suivants : Mesdames et Mesdemoiselles Françoise Coulon, Sylvie Breton, Ramier Georgette, Vincent Virgine, Josephine Mercier, Charlotte Chibrac, Jianru Cai, Alvine Happy, Martina Oliveiro, Zheng Zihan et Messieurs Valentin Lemée, Ange Saa.

J'adresse mes remerciements particuliers à Mesdames et Mesdemoiselles : Serena Trovareli, Manuella (Manu), Dicekane Guei, Mounira Abassi, Evelyne Berebi, Anne Sophie Rieth.

Je voudrais ensuite dire merci à mes parents et amis ici présents :

M. et Mme Ernest et Christine Diezou. M. et Mme Gilles et Geneviève Ravier. M. et Mme Pierre et Mireille Mazzocco. M. et Mme Félix et Odile Makosso et Enfants. M. et Mme Jean-Claude et Miriam Adouko. M. et Mme Eugène et Thérèse Boussou. M. et Mme Idrice M'pougui et Aldine Laguerre. M. et Mme Sanogo Lassana et Baro Adidjata. Pasteur Antoine Niamké et son épouse Grâce.

La famille de l'église Bethel AEEFPC : Pasteur Simakala et son épouse. Les frères de l'association et la communauté d'animation de l'église : Mendes Japhet, « Papa » Zeph, « Grand » Mamadou, Dorville, Sylvère, Marjorie Gerard.

Je remercie les membres de ma famille à travers Mlle Zamble Lou Ines, Alexandra Madjoua Boussou et « mes » enfants : Uriel, Junior, Kephass, Lem, Elora, Marie-Claude et tous mes autres enfants devenus aujourd'hui de si jeunes orphelins. Merci à vous mes chers Nanans, frères et sœurs.

À vous tous et aussi à ceux que la limite de la page ne m'a pas permis de citer nommément, je voudrais juste dire que le pauvre n'a que deux paroles, ne pouvant rien promettre : Pardon pour les torts que j'aurais pu vous causer et Merci pour toute votre bienveillance.

Merci du plus profond de mon cœur.

Sommaire

1 ^{ère} partie : Les complexes techniques en Côte d'Ivoire.....	19
Chapitre 1. Les complexes techniques traditionnels.....	29
I – L'industrie dans les colonies aux XIX-XX ^{ème} siècles :	
Lieux d'expression des techniques orientées vers la production.....	31
II - Les chaînes opératoires.....	59
Chapitre 2. Les complexes techniques mixtes (acteurs Africains et Européens).....	91
I - La mise en œuvre coloniale, entre conception et construction.....	95
II - L'agro-industrie européenne en Côte d'Ivoire.....	99
III - Crise du complexe technique mixte.....	121
Chapitre 3. Les complexes techniques identifiés dans l'agro-industrie en Côte d'Ivoire font-ils système ?	145
I - Les sous systèmes (organisation rationnelle des complexes techniques et infrastructures techniques).....	147
II - Le système colonial technicien et le système praticien africain : Quelle approche pour quel développement agro-industriel des africains ?.....	156
Conclusion partielle.....	161
2 ^{ème} partie : Pratique et technique :	
Antagonisme des modes opératoires dans l'agro-industrie ivoirienne.....	166
Chapitre 1. La pratique comme mode opératoire en Côte d'Ivoire :	
Entre influence européenne et persistance culturelle.....	171
I- La pratique dans la zone sylvestre de la Côte d'Ivoire :	
Éléments d'identification et d'analyse d'un mode opératoire « immuable ».....	174
II. Pratique et société à oralité, éléments d'analyse d'un mode opératoire.....	186
Chapitre 2. La technique dite « coloniale » : Utopie et réalité de l'école en tant que mécanisme européen de transmission des savoirs.....	202

I- Une introduction de la technique dans les « nouveaux territoires » ouest-africains (immixtion de la culture de l'Européen dans celle de l'Africain).....	206
II – Officialisation de l'éducation scolaire.....	213
III. Annihilation des pratiques traditionnelles.....	229
Chapitre 3. Technicité et culture technique en Côte d'Ivoire : Regard sur la mission civilisatrice dans l'entreprise coloniale.....	241
I- Technicité sans culture technique : Un résultat du système technicien colonial.....	244
II- La division du travail dans la construction des secteurs industriels : L'artisanat entre pratique et technique.....	250
III. De l'artisanat « informel » à la transformation des productions vivrières : Technicité locale.....	259
Conclusion partielle.....	279
3 ^{ème} partie : Archéologie et Patrimoine industriels pour un développement durable en Côte d'Ivoire.....	283
Chapitre 1. Archéologie industrielle : Une nouvelle lecture des vestiges des opérations de manufacture en Côte d'Ivoire.....	290
I- L'usine coloniale.....	298
II Archéologie industrielle et manufacture ivoirienne : Éléments de compréhension de l'introduction des techniques dans le monde du travail réglementé.....	329
Chapitre 2. La friche industrielle, entre complexes techniques traditionnels et mixtes : L'opportunité d'une nouvelle approche.....	337
I. Interprétation d'une notion dans un contexte industriel en construction.....	340
II. La première entreprise industrielle de Côte d'Ivoire : L'industrie du bois, pôle d'intérêt.....	354
Chapitre 3. Patrimoine industriel : Pour un développement durable en Côte d'Ivoire.....	379
I. Quelle identité pour quel patrimoine industriel.....	384
II. Pour une histoire industrielle de la Côte d'Ivoire : Patrimoine industriel et histoire de l'industrie.....	392

Conclusion partielle.....	405
Conclusion générale.....	408
Annexes : Fiches de repérage du patrimoine industriel et agro-industriel.....	418
Bibliographie.....	473
Table des matières.....	499

Sigles et Abréviations

A.C.S. : Académie des Sciences Coloniales

A.F.D. : Agence Française de Développement

A.N.A.D.E.R. : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

A.N.C.I. : Archives Nationales de Côte d'Ivoire (Abidjan)

A.N.F./S.O.M. : Archives Nationales de France /Service des Outre-Mer (Aix-en-Provence)

A.O.F. : Afrique Occidentale Française

A.P.P.H. : Association Professionnelle pour la Promotion Heveicole

A.S.O.M. : Archives de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (Paris)

B.A.O. : Banque de l'Afrique Occidentale

B.C.C. : Bourse du Café et du Cacao

B.I.A.O. : Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale

B.I.D.I. : Banque Ivoirienne de Développement Industriel

C.A.A. : Caisse Autonome d'Amortissement

C.A.P.R.A.L. : Compagnie Africaine de Produits Alimentaire

CAISTAB : Caisse de Stabilisation des prix des produits d'exportation (café-cacao)

C.F.A.O. : Compagnie Française d'Afrique Occidentale

C.F.A* : Franc des colonies françaises d'Afrique, créé par décret du 26 décembre 1945 ; sa valeur est d'abord fixée à 1.70 F métr. En 1958 le CFA est défini par rapport au nouveau franc français (0,02 F métr. et 3,60 mg d'or). La réforme monétaire de 1945 consacre ainsi l'existence dans la zone franc, d'unités monétaires multiples, librement convertibles entre elles.

C.I.C.A. : société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique

C.I.D.T. : Compagnie Ivoirienne de Développement du Textile

C.I.D.V. : Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Vivrier

C.I.R.A.D : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

C.N.R.A. : Centre National de Recherche Agronomique

C.O.N.A.C.U.L.T.A. : Consejo Nacional para La Cultura y La Artes

C.S.C.O.A. : Compagnie du Sénégal et de la Côte Occidentale d'Afrique

C.U.R.A.T : Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection

COT.IVO. : Cotonnière Ivoirienne

D.R.A.C. : Direction Régionale des Affaires Culturelles

E.E.C.I. : Énergie Électrique de Côte d'Ivoire
Ex. : exemple
F.A.C. : Fonds d'Aide et de Coopération
F.E.D. : Fonds Européen de Développement
F : Franc
fr : Francs
F.F. : Francs Français.
G.V.C. : Groupement à Vocation Coopérative.
H.P : Horse-power
I.G.T : Institut de Géographie Tropicale
I.N.A.C. : Institut National d'Agronomie Coloniale
I.N.P.I. : Institut National de la Propriété Intellectuelle
I.R.C.A. : Institut de Recherche du Caoutchouc
I.R.C.C.: Institut de Recherche pour le Café et le Cacao
I.R.D. : Institut de Recherche pour le Développement
I.R.H.O : Institut de Recherche pour les Huiles et les Oléagineux
J.O.C.I. : Journal Officiel de Côte d'Ivoire
J.O.R.C.I. : Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire
Kg : Kilogramme
Km : Kilomètre
Kms : Kilomètres
m² : mètre carré
m³ : mètre cube
O.A.P.I. : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
O.H.A.D.A. : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
O.R.S.T.O.M. : Office Régional des Sciences et Techniques d'Outre-Mer
P.I.B. : Produit Intérieur Brut
P.K : Poste Kilométrique
P.M.E : Petite et Moyenne Entreprise
P.N.U.D. : Programme des Nations Unies pour le Développement
qx : quintaux
S.A.F.A.R. : Société Africaine de Fabrication Automobile Renault
S.A.P.H. : Société Agricole de Plantation d'Hévéa
S.A.R.I. : Société Africaine de Représentation Industrielle

S.A.T.M.A.C.I : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire

S.C.O.A. : Société Commerciale de l'Ouest Africain

S.I.A.M.O. : Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la Main d'Œuvre

S.I.C.O.G.I : Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière

S.M.O.T.I.G. : Service de la Main d'Œuvre pour les Travaux d'Intérêt Général

S.O.D.E.P.R.A. : Société pour le Développement de la Production Animale

S.O.G.E.F.I.H.A. : Société de Gestion Financière de l'Habitat

T/M : Tours par Minutes

T : Tonne

Tr/h : Tonne régime traité par heure.

U.S.A.I.D. : Programme d'Aide et de Financement des Etats-Unis d'Amérique.

Introduction générale.

Les principales études sur l'époque coloniale de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), ont contribué à inscrire dans une approche scientifique, les questions portant sur l'anthropologie, les données sociologique et culturelle, l'étude des grands problèmes politiques et administratifs, les grandes questions économiques et sociales, les problématiques des aides financières, de la coopération franco-africaine et du développement des infrastructures socio-économiques. Cependant les études qui mettent en relation la culture matérielle des peuples africains et les techniques, bien qu'elles existent, suscitent un intérêt moindre comparé aux travaux sur les questions purement économiques. Dans ces études économiques, il est rarement fait mention des procès techniques et leurs résultats dans les centres de recherche, les laboratoires, les écoles d'agriculture, des ingénieurs et techniciens.

Alors que de nombreuses problématiques posées par le climat, les types de sol, l'hydrographie et la végétation luxuriante de ces « terres neuves » sont résolues par la mise au point de matériels innovants, par l'adaptation et l'exploitation judicieuse des matériaux locaux. Les machines, bien qu'en nombre réduit, intègrent le paysage africain. Celles-ci doivent comporter des normes de sécurité dans leur fonctionnement des plus sûres, elles doivent aussi allier à cela une robustesse à toute épreuve car la main-d'œuvre ouvrière n'est pas suffisamment spécialisée pour avoir le maniement idoine. Les services de maintenance pour la majeure partie des cas sont établis en Europe, dans les pays concepteurs des machines. Les exploitants et entrepreneurs doivent y prêter attention pour ne pas générer des excédents de coût dans leurs entreprises industrielles pour la maintenance des machines.

Ces questions, devenues des problèmes au fur et à mesure que les exploitations progressent, motivent les ingénieurs et techniciens des colonies à travailler dans le sens de la réduction des coûts des transports par la mise au point de machines adaptées aux différents espaces géographiques coloniaux (Maghreb, Soudan, Afrique subsaharienne (maritime et "côtier") et les Iles françaises).

La colonisation inclut des aspects juridique et économique, des règles de droit que les peuples ou peuplades autochtones ne comprennent pas, et qui génèrent des conflits et des troubles. L'antagonisme entre droit coutumier et droit français, n'a pas réellement trouvé de résolution. Des consensus sont mis en œuvre en vue de bâtir, et de conduire des exploitations, sur ces territoires. Les colons, dans leur politique de « civilisation » ont implicitement transmis ces règles. Le transfert des techniques revêt donc plusieurs facettes. Ici les techniques prennent un autre sens, elles sont appréhendées suivant une approche nouvelle. La lisière entre technique et technologie n'apparaît pas réellement, puisque les techniques

existantes (traditionnelles) ont été progressivement (phase de la méthode pacifique) et ensuite brutalement annihilées (phase de la manière forte) par les administrateurs coloniaux. Mais les techniques traditionnelles l'ont-elles été véritablement ? Cette question demeure, dans la mesure où la notion de technologie a rapidement pris le dessus sur l'usage de l'expression technique. Des chercheurs, ingénieurs et botanistes français ont par exemple préféré utiliser l'expression technologie en lieu et place de technique dans le cadre de leurs travaux sur le caoutchouc produit par les indiens d'Amazonie. Ils en ont par ailleurs fait de même concernant l'huile de palme produit depuis le XVII^{ème} siècle par les africains résidents dans le golfe de Guinée. Autant les techniques impliquent l'œuvre de l'ingénieur, le constructeur de machine, autant la production en un discours raisonné sur les habitudes techniques, traduisant « une volonté de la transformer en une science de la production et de l'industrie » conduit les techniciens de la colonisation à l'usage de l'expression technologie. Ainsi, « la technique rationalise le procédé ; la technologie rationalise conjointement le procédé, l'objet, et ses modalités d'usage¹ ». Mener une étude des techniques dans l'histoire de la construction des secteurs industriels en Côte d'Ivoire qui trouvent leur origine dans l'époque coloniale ne peut par conséquent se faire sans nous axer sur les acteurs, ceux que l'on pourrait nommer « les techniciens de la colonisation » et les populations autochtones noires-africaines.

L'expression « colonial » employé dans notre démarche, rejoint celle d'André Julien, dans la mesure où ce terme désigne un cadre chronologique, un cadre géographique, un ensemble de rapport juridico-économiques et un ensemble de mutations sociales. Choisir entre « autochtones et indigènes, nègres et noirs, colons et blancs ou européens, colonies, colonialistes, métropole... » nous conduit à un engrenage sans fin.

« [André Julien] ne trouve rien de plus vain que le tabou qui frappe certains vocables, sous prétexte de ménager des susceptibilités, à coup sûr honorables, mais dont ne doit pas tenir compte la science qui vise, avant tout, à la précision et à la clarté. Dire autochtone au lieu d'indigène, c'est remplacer un terme exact par un contresens, sous prétexte que son emploi a été faussé. Que demain les colons parlent avec mépris des autochtones, il faudra se rabattre sur aborigènes. On voit où peut mener une telle instabilité du vocabulaire. Il en est de même de l'adjectif colonial, qui demeure indispensable pour exprimer les rapports juridiques ou économiques entre une métropole et les pays d'outre-mer. Le droit colonial, les denrées coloniales, les marchés coloniaux ne se confondent pas avec le droit, les denrées ou les marchés d'outre-mer et

¹ Anne-Françoise GARÇON, *L'imaginaire et la pensée technique. Une approche historique, XVI^{ème} – XX^{ème} siècle*, Paris, Édition Classique Garnier, 2012, p. 26.

il suffit de parler d'un "comité inter-pays-d'outre-mer", pour saisir l'offense qu'on risque de faire subir à la langue française, quand il faut employer des mots composés. Si l'on a inventé le mot colonialiste pour introduire un jugement de valeur, pourquoi ne pas conserver sa neutralité au mot colonial, tant qu'on n'aura pas créé et fait accepter un adjectif de remplacement ?² »

Puisque selon les époques les études et les projets entrepris, une expression sera privilégiée au détriment d'une autre. Bien que les mots « Noirs », « Nègre », « Indigène » et « Blanc » soient de moins en moins utilisés dans les écrits (rapports et monographies) postérieurs aux années 1960, quoiqu'ils soient toujours alliés à un contexte ou une activité précise, nous les retrouverons dans nos écrits. Le colonisateur, du point de vue de son activité et de l'usage de son savoir-faire, a préféré se servir de cette expression pour bien marquer la division du travail, et bien illustrer la démarcation qui existe entre les techniques européennes et celles auxquelles il a été confronté en voulant exploiter ces « terres neuves ». Du point de vue des techniques, et de l'industrie l'histoire des peuples colonisés s'est trop souvent confondue avec celle de la pénétration étrangère. Et il faut le souligner en nous appuyant sur les propos d'André Julien qu'à l'heure où les nationalismes ou les élans de progrès et développements peuvent conduire à interpréter ce passé de la production et de la construction des outillages, qui servent à la mise en œuvre d'une industrie ou une manufacture basée sur les ressources locales, ou introduite avec les mêmes soucis apologétiques que les impérialismes conquérants, il paraît indispensable que ce travail, soumis aux seules exigences scientifiques, aborde les faits historiques sans tomber dans ce qu'il nomme un « contre-racisme stérile³ ».

Ainsi, lorsque nous entrons en contact avec le monde africain contemporain, qui voit les résultats des techniques sans pour autant en posséder le vocabulaire pour les identifier et les décrire, nous sommes inéluctablement emmené à nous poser un certain nombre de questions. À nous interroger dans une double posture d'acteur-spectateur : Comment énoncer la technique alors que les populations vivant dans les anciens territoires français ouest-coloniaux n'ont jamais vu de toute leur vie un train urbain circuler « sous terre », s'arrêter à toutes les stations, laissant monter et descendre les passagers sans avoir un homme comme « chauffeur

² LEROI-GOURHAN André, POIRIER Jean avec la collaboration d'HAUDRICOURT André-Georges, *Ethnologie de l'Union Française (territoires extérieurs). Tome premier : AFRIQUE*. Collection internationale de documentation publiée sous la direction de CH.-ANDRÉ Julien. Sixième série : peuples et civilisation d'outre-mer. Paris, P.U.F., 1953, p. 1, 2.

³ André LEROI-GOURHAN, Jean POIRIER avec la collaboration d'André-Georges HAUDRICOURT, *idem*, p. 3.

au volant » (l'exemple de la ligne 14 du métro de Paris en est une parfaite illustration). Le train marche donc « seul » ? Comment évoquer la technique lorsque nous vivons dans un monde dans lequel les véhicules circulent en indiquant le chemin au conducteur, s'alimentent non plus en gazole ou essence mais en électricité ? Comment parler de technique lorsque nous communiquons oralement avec la machine, et elle interagit avec nous pour de multiples tâches ; comme le relate l'article du journal le monde⁴ dans lequel « les robots » sont devenus « les nouveaux scribes » et dont les algorithmes produisent des articles de journaux et le signent du nom de l'auteur sans que ce dernier n'ait à effectuer un quelconque mouvement et même durant son sommeil ? Voilà le niveau où se situe la société européenne qui, lorsqu'elle entreprenait les campagnes d'extension et de construction de l'empire colonial, sortait de ses pratiques et pour laquelle durant cette période, les techniques étaient devenues courantes ou normales (en dehors du domaine de la magie ou de la sorcellerie). Comment en outre évoquer la technique dénudée de ses approches économiques, puisque bon nombre de chercheurs, n'ont évoqué les techniques qu'en relation avec la production, productivité, l'innovation et la croissance ?

Pour ce qui est de la production coloniale et de la construction de ses secteurs industriels, cette approche mettant en relation les techniques et les sociétés qui vivent dans l'espace le plus exploité en Côte d'Ivoire, la forêt, nécessite la prise en compte de plusieurs faits majeurs. Il nous faut donc remonter au début des campagnes coloniales, en partant de simples missions d'aventuriers à la recherche d'exotisme aux chercheurs et administrateurs engagés dans la « mission civilisatrice » décrite par Marcel Mauss⁵. Il faut rechercher les causes de tous ces questionnements dans les origines, dans les débuts, les premiers textes écrits par les colons. C'est à ce niveau que nous situons nos recherches. Nous pensons qu'il n'est pas très utile de rechercher les solutions à ces questionnements dans des éditions revues et certainement peu corrigées qui répètent d'une manière nouvelle ces problématiques et proposant les mêmes réponses⁶. Quelle est alors, la part des techniques parmi toutes ces données qui sont pour l'ensemble des opérations de quantification de ce qui a été fait durant toute cette période qui correspond quasiment au cadre chronologique choisi pour entreprendre notre étude ?

⁴ Cahier du « Monde » n°21602 daté du Mercredi 2 juillet 2014.

⁵ Marcel MAUSS, *Techniques, technologie et civilisation*, Editions et présentation de Nathan Schlanger, Quadrige, Paris, PUF, 2012.

⁶ Le concept de la dépendance initié par Samir Amin a été maintes fois repris par de nombreux chercheurs sur ces questions de l'industrie africaine, concept bouleversé par Jacques Marseille dans sa thèse de Doctorat qui en donne de nouvelles orientations tout en dénonçant entre autres le gouffre financier que ces campagnes coloniales ont constitué pour la métropole française. Voir Jacques MARSEILLE, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, collection « L'aventure humaine », 1984.

Prenons l'exemple du bois : Les différentes dénominations des espèces n'ont pas varié depuis l'époque où les premiers colons les ont été identifiées jusqu'à nos jours. Les différentes propriétés techniques ont été déjà définies depuis la colonisation. Il en est de même pour les cultures agro-industrielles. Il est apparu opportun pour nous dans le cadre de nos recherches de réinterroger les ouvrages qui sont pour la plupart, les premières publications sur ces questions pour construire notre problématique et pour développer notre compréhension de la question industrielle en Afrique de l'ouest en général et en Côte d'Ivoire en particulier, loin de certaines considérations socio-économiques.

L'histoire des techniques comme le souligne Anne-Françoise Garçon, conduit à considérer « que le fait technique, conception, évolution, impact, est individualisable et discernable à l'échelle historique (...) »⁷. Toutefois l'histoire des techniques « ne saurait se satisfaire d'une présentation ordonnée et érudite des inventions, ni même d'une recherche des origines, [ce] à quoi on la limite encore bien souvent »⁸. Le véritable travail comme elle le souligne bien consiste à retrouver la composante « technique dans l'architecture sociale à un temps et dans un espace donné »⁹. Étant donné que les sociétés africaines sont des sociétés à oralité, définir la composante technique dans toute leur architecture sociale revient à interroger et à étendre le plus largement possible les recherches. C'est dans ce contexte précis que la bibliographie provenant des périodes coloniales requiert l'ensemble de notre attention en ce qui concerne les recherches sur le fait technique dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. Ne pas l'interroger, ne pas interroger les premiers historiens qui se sont intéressés aux questions des techniques se rapportant aux sociétés pré-machinistes, nous conduit à une interprétation assez biaisée d'un processus de transformation ou d'inertie d'une catégorie de sociétés de production que constitue les populations africaines forestières. Nous employons le mot inertie à bon escient. En effet, l'inertie se caractérise par le progrès quasi inexistant du point de vue des techniques, depuis que ces sociétés ont débuté la production industrielle. D'où provient cette inertie, et pourquoi rencontre-t-on une telle résistance à l'usage de la machine pour ce qui concerne les sociétés forestières de la Côte d'Ivoire ? Pourquoi les espaces agro-industriels sont restés en leur état (aucune variation notable n'est observée depuis la période coloniale) ? Ces questions ne peuvent trouver des éléments de réponse qu'en interrogeant sur une échelle assez large le fait technique. Les écrits récents, bien que pertinent ne prennent en compte la question technique que sur le point de vue de la rentabilité et des résultats relatifs

⁷ Anne-Françoise GARÇON, *L'imaginaire et la pensée technique. Une approche historique, XVIè-XXè siècle*. Paris, Édition Classique Garnier, 2012, p. 15.

⁸ Anne-Françoise GARÇON, *op. cit.*, p. 17.

⁹ Anne-Françoise GARÇON, *idem*.

aux retombées économiques. Alors que la technique contribue à accroître la production de manière efficiente. Ne pas interroger le fait technique pour ces sociétés africaines localisées dans les principaux espaces de production revient à les condamner à l'inertie, comme l'ouvrier qui ne sait qu'une chose, et qui est incapable de la révolutionner ou d'innover pour modifier son savoir-faire (au point où l'on peut penser que ce savoir est intégré dans sa constitution génétique). Rechercher le fait technique dans les différents secteurs industriels construits depuis la colonisation est fondamental. Le choix du substrat ou la base sur laquelle est construite cette industrie, en l'occurrence la forêt, n'est pas fortuit. Par l'industrie du bois, nous enregistrons les premières tensions entre deux approches différentes de la technique. Celle de l'homme Blanc confrontée à celle de l'homme Noir. La guerre des populations Abbeys contre le colon sous le règne du lieutenant-gouverneur Angoulvant y tire ses origines.

Concernant l'outillage et le passage de l'outil dit « rudimentaire » à l'outil mécanique, les travaux de Seignobos illustrent bien à quel point, « plus un outil est "simple", plus ses fonctions peuvent être nombreuses d'une part, et plus d'autre part le répertoire de ses gestes d'utilisation peut être varié¹⁰ » au sein des sociétés africaines. Aussi ces chercheurs ne manquent-ils pas de soulever la valeur intrinsèque de chaque outil du point de vue de la symbolique que ceux-ci représentent. Ainsi, « à côté de leurs usages techniques, les outils ont également des usages symboliques, c'est-à-dire métaphoriques, analogiques, emblématiques, etc¹¹. » Cette question est approfondie par A.-F. Garçon lorsqu'elle affirme que :

« La métaphore est économie de pensée, en même temps qu'elle fixe l'identité du groupe qui transmet, en même temps que l'outil, son nom, et avec le nom, le geste. Ce pourquoi au passage, toute collection d'outils, sans la connaissance des mots qui les désignent, n'est au sens littéral que lettre morte¹². »

S'inscrivant dans le même ordre d'idées André Georges Haudricourt, a antérieurement effectué des études relatives aux techniques de portage en Afrique et dans bien de régions du monde aux pratiques « non évoluées ». Leroi-Gourhan a par ailleurs développé son idée en mettant en relation les techniques et les milieux dans lesquelles vivent les sociétés. Ce qui peut être interprété comme l'environnement technique de ces sociétés qu'A.-F. Garçon a conceptualisé en le désignant par la topique. Marcel Mauss, se rapproche des questions que

¹⁰ Christian SEIGNOBOS, Yasmine MARZOUK, François SIGAUT, (éds), *Outils aratoires en Afrique. Innovations, normes et traces*, Paris, Karthala/IRD, 2000, p. 15.

¹¹ Christian SEIGNOBOS, Yasmine MARZOUK, François SIGAUT, (éds), *idem*, p. 15.

¹² Anne-Françoise GARÇON, *L'imaginaire et la pensée technique. Une approche historique, XVI^e – XX^e siècle*. Paris, Édition Classique Garnier, 2012, p. 26.

nous abordons en affirmant que le premier outil de l'homme est son corps¹³. Son étude sur les pratiques des sociétés qu'il qualifie de « type archaïque », met en lumière des peuples qui au début du XX^e siècle étaient très peu connus du monde européen. Il ne faut de ce fait pas manquer de soulever l'impact de la « grosse » machine, des firmes et capitaux qui ont exercé une pression étouffante sur ces pratiques pour ce qui concerne les sociétés ivoiriennes forestières. Ce qui rend difficile, voire même impossible notre démarche qui consiste à nous démarquer des questions économiques. Les capitaux investis, les quantités produites et les unités de production ne peuvent donc pas être exclues de cette approche à partir du moment où l'appui que nous donne l'archéologie industrielle pour une étude d'appropriation patrimoniale ou non de cet héritage dans ces nouveaux territoires reste primordial.

Il est ainsi important de rappeler le contexte de notre travail. Ce n'est ni une étude spécifique sur le monde traditionnel africain, ni une étude caractéristique des outils. C'est plutôt l'étude d'une période, durant laquelle il y a eu croisement entre deux savoir-faire (croisement devenu quasiment pérenne – avec beaucoup de trafic d'influence et de division du travail – à une vaste échelle). Ce croisement ayant engendré un conflit du point de vue des techniques. Conflit qui n'a ni fait de vainqueur, ni de vaincu. Cependant il a produit un résultat particulièrement connoté d'une domination d'un groupe sur un autre ; sans que le premier arrive à véritablement imposer sa culture technique. Acte de mauvaise foi ? De bonne volonté ? L'analyse de nombreux textes coloniaux et d'archives édifie sur cette question. Toutefois, un constat demeure, les vestiges sont présents et apparents avec un paradoxe. Les populations ne comprennent pas et continuent de s'interroger sur les symboles représentant leur labour : les machines et les unités industrielles héritées de la colonisation.

Le cadre chronologique assez étendu s'explique par une volonté de lecture (sur un plan plus large) des progrès, des ruptures, des transitions dans les techniques et l'apport des technologies. Celles-ci ayant existé ou sommes-nous restés dans un cadre d'innovations (ou de novation) successives dans les pratiques? Nous pouvons avancer les hypothèses selon lesquelles, les transitions n'ont pas existé entre les techniques, ce sont des bonds de progrès technologiques imposés par la force de la contrainte, d'où la problématique de la transmission des savoirs, des techniques et des technologies. L'analyse de ces hypothèses nous encourage à jeter un regard sur ces interrogations. Ce regard nous conduit à remarquer les difficultés que les pays formant l'ensemble des ex-colonies françaises éprouvent à s'appropriier les progrès

¹³ Marcel MAUSS, *Technique, Technologie et Civilisation*, PUF, 2012. Edition numérique (format non paginé). Marcel MAUSS, « Les techniques du corps », *Journal de psychologie normale et pathologie*, 1935, n°2, p. 271 – 293. Repris dans Marcel Mauss, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 1966, p. 363 – 386.

techniques et technologiques¹⁴ entraînant une série d'observations qui sont plutôt de nouveaux questionnements qui contribueront à fournir des éléments d'orientation sur l'ensemble de cette étude.

L'exemple du transfert des technologies et les coûts et enjeux de ces transferts sont présentés dans les travaux d'un groupe de recherche constitué sous la direction de J. Touscoz avec Pierre Judet, Ph. Kahn... Le transfert des technologies a un coût et celui-ci, dans la majeure partie des cas est élevé et aussi ce transfert (auquel on attribue le slogan de coopération nord-sud) n'est jamais entier, d'où la dépendance quasi continue des ex-colonies des autres pays ayant franchi ce stade de la pensée opératoire développé par A.-F. Garçon¹⁵. Le glissement vers la technologie et le « tout technologie » est-il adapté ? Ou est-ce une forme de perpétuation de la dépendance envers les pays dans lesquels les trois régimes de la pensée opératoire développés par A.-F. Garçon sont identifiables ? Sur le territoire ivoirien, ces trois régimes sont certes observables mais ils sont appliqués de manière différente (faisant parfois exception). Car ce territoire, durant l'époque coloniale a vu ses activités autochtones détruites et annihilées par le colonisateur qui est passé du stade de partenaire commercial à celui de maître. Aussi les savoir-faire autochtones ou traditionnels sont-ils combattus et détruits soit par la contrainte, soit par des mesures incitatives à l'égard des planteurs en vue de les pousser à rompre avec leurs pratiques traditionnelles. Cela se remarque dans l'adoption des nouvelles techniques imposées par le colon dans les plantations de palmier à huile dont les pratiques traditionnelles d'exploitation sont attestées dans les rapports des navigateurs européens. Le bouleversement des pratiques relatives à l'extraction d'huile de palme des populations autochtones ne s'est pas déroulé sans conséquences sur l'organisation de leurs sociétés traditionnelles. Cette observation met en relief les différentes interrogations sur l'acquisition de techniques non issue des traditions locales. L'une de ces interrogations porte sur la question de savoir comment acquérir une technique qui n'est pas issue des traditions mais qui est imposée (soit par le colonisateur, soit par les normes du marché international ou encore par l'école) ? Il s'agit ici d'acceptation et d'appropriation de techniques étrangères, souvent mal transmises, devenant incompréhensibles pour les masses rurales encore très proches des traditions. Des difficultés s'imposent à ce niveau. Comment donc, en d'autres termes, acquérir des techniques étrangères qui paraissent plus comme des emprunts que des legs ? C'est l'un

¹⁴ Pierre JUDET, Ph. KAHN, A. CH. KISS, J. TOUSCOZ (S. la dir de), *Transfert de technologie et développement*. Université de Dijon. Institut de relations internationales. Travaux du centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux. Vol 4. Librairies Techniques Paris. 1977.

¹⁵ Anne-Françoise GARÇON, *L'imaginaire et la pensée technique. Une approche historique, XVIè – XXè siècle*, Paris, Édition Classique Garnier, 2012.

des enjeux des études axées sur l'identification des techniques des pays ayant connu une agro-industrie dont les origines proviennent de la période coloniale. Pouvons-nous parler de technique mise en œuvre par le colon et acquise par les populations africaines des zones forestières de la Côte d'Ivoire durant cet intervalle chronologique, qui offre une palette intéressante de lecture, d'interprétation et de compréhension, de la « mise en valeur coloniale » ? Que reste-t-il, alors de toute cette entreprise qui se perpétue jusqu'à l'orée du XXI^{ème} siècle ?

L'archéologie industrielle, à titre d'ouverture pluridisciplinaire s'inscrivant dans un principe de recherche-action¹⁶, apparaît comme l'une des principales disciplines permettant de faire ressortir la mémoire de toutes ces époques, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. L'objet de cette approche est de donner un aperçu, une image de ce monde qui a aujourd'hui quasiment disparu en révélant les possibilités de redynamisation de ces territoires, de ces espaces de production qui ont concouru à écrire l'histoire de la Côte d'Ivoire. Le travail manuel a occupé une place très importante dans toute cette entreprise. Cependant les unités de production mécanique, de par leurs vestiges de machine cachés sous le couvert forestier pour lesquelles une étude est possible, sont devenues aussi de véritables preuves matérielles de l'entreprenariat industriel dans l'espace qui fait l'objet de cette étude en l'occurrence la surface forestière incluant toute la côte maritime de la Côte d'Ivoire. L'industrialisation pionnière de cette surface où tout a été concentré jusqu'à l'indépendance est un lieu de mémoire et de production exceptionnel ; celle-ci étant le théâtre de nombreux conflits, de transferts ou migration de main-d'œuvre et de conquête. L'archéologie industrielle, est la discipline qui nous offre une variété d'outils permettant de cerner les multiples contours des vestiges rencontrés sur le terrain ; et de ce fait d'écrire une histoire du travail colonial et de la production industrielle dans le but d'en faire un patrimoine ivoirien. L'approche pluridisciplinaire enrichit cette démarche par le regard direct porté sur une existence ou non d'un héritage technique après l'indépendance qui autorisera une projection vers un développement durable. Un important travail de recherche à partir des sources archivistiques (imprimées en majorité), des travaux des ingénieurs agronomes et des membres de l'académie des sciences coloniales, a été mené en vue de mieux présenter les concepts qui se dégagent de cette approche. Ces concepts aideront à mieux expliquer et comprendre les relations entre forêt, travail industriel, sociétés africaine, européenne et développement durable.

¹⁶ La recherche-action permet une approche pluridisciplinaire. Elle tire ses fondements de la recherche « pure », et a pour objectif de ne pas limiter la recherche à la conceptualisation théorique mais à la conduite en des actions concrètes visant sa réalisation ou sa matérialisation.

1^{ère} partie
Les complexes techniques en Côte d'Ivoire

La construction des secteurs industriels en Côte d'Ivoire se caractérise par la volonté de rendre opérationnels des procédés - de les faire exister - dans l'objectif de générer des ressources économiques par le biais de la production. Elle tire ses origines de la grande entreprise de colonisation des « terres neuves » menée par les Européens, en Côte d'Ivoire, depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Cette entreprise se focalise plus sur une exploitation industrielle des ressources naturelles incluant des exploitations agricoles industrielles. Il s'agit alors prioritairement d'une agro-industrie avant une industrie au sens « usinier » du terme. Nous avons les exploitations industrielles d'hévéa, de palmier à huile¹⁷, de café, et de cacao... et une exploitation industrielle du bois. Il faut toutefois souligner que ces exploitations agricoles émanent toutes de l'exploitation forestière. La forêt, comme le souligne le premier président¹⁸ de la Côte d'Ivoire indépendante, « est le point de départ, c'est là où tout a commencé ».

Pour mettre en place cette industrie, il y a avant toutes choses la conquête maritime et les grandes découvertes. Le Blanc « ce génie des mers » comme perçu par les traditions ivoiriennes subjugué par ses techniques navales. Il apparaît selon les témoignages des « anciens », natifs du pays ayant vécu ou participé à la mise en œuvre coloniale comme le « sorcier » qui arrive à se déplacer sur la grande inconnue que représente la mer pour les peuples côtiers. Il est vu comme un être surnaturel dont le savoir surpasse le savoir des populations autochtones. Il est perçu dans les dernières décennies du XIX^{ème} siècle et les premières décennies du XX^{ème} siècle comme un « esprit supérieur » dans les croyances populaires traditionnelles en Côte d'Ivoire. Cependant cette forme de vénération de l'homme blanc s'est très rapidement dégradée lorsque ce dernier a entrepris d'exploiter « de manière rationnelle » les ressources naturelles de ce territoire c'est-à-dire lorsqu'il a entrepris d'organiser la production dans un but purement économique - c'est-à-dire avec des visées d'accroissement de la production - au-delà de ce que les traditions locales pouvaient accepter. Cette démarche « nouvelle » a entraîné des difficultés de plusieurs ordres.

La première difficulté a porté essentiellement sur la prise de contact entre les Européens et Africains. Elle concerne l'usage d'un vocabulaire compréhensible par les deux parties. Il s'agit de la mise en mot pour désigner le geste et l'objet. C'est en somme, l'usage d'un langage commun associé à un vocabulaire compréhensible par chaque interlocuteur en vue d'effectuer d'une part les transactions commerciales et d'autre part pour l'exercice des

¹⁷ Il est important de souligner une antériorité des exploitations de palmier à huile et la production d'huile de palme sur les autres cultures.

¹⁸ Félix HOUPHOUËT BOIGNY, président de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1993.

différents travaux¹⁹ qui entreront plus tard dans le contexte de ce que l'on nommera « la mise en valeur ».

La seconde difficulté qui est d'ordre économique-technique concerne l'emploi du numéraire comme outil d'échange, de commerce et de paiement de l'impôt, transformé en un impôt de capitation. Il faut révéler que les populations traditionnelles emploient sur ce territoire, à titre de monnaie, différents types de numéraire ou d'outil de transaction commerciale selon les régions. Il s'agit dans les régions côtières de l'usage des manilles²⁰, et de la poudre d'or ; dans l'hinterland, en zone forestière majoritairement, des tiges de fer en forme d'épingles à cheveux appelée Sompè²¹ ; dans le nord et au Soudan l'usage des cauris²² est en vigueur. Le territoire exploré par Treich-Laplène étant sous forte influence anglaise, la monnaie étrangère connue et en usage par ces peuples autochtones a été le shilling²³. Il leur a été par conséquent difficile, voire impossible d'admettre une autre forme de numéraire. Les raisons tiennent compte du fait que l'usage d'un moyen de transaction implique certaines garanties telles que la confiance et la reconnaissance mutuelle de la valeur de l'outil de transaction. Alors que les monnaies autochtones ou traditionnelles ont d'autres usages : rituels, cérémoniels et culturels car ils sont aussi des éléments de parure et de distinction sociale²⁴. Utiliser par conséquent, une autre forme de monnaie provoque des crises de confiance, du fait des symboles différents qui y sont gravés. Cette autre forme de monnaie est considérée à priori comme fautive et peu bénéfique car n'entrant pas dans les usages traditionnels. D'où de nombreuses tensions, résolues partiellement par le paiement de l'impôt

¹⁹ Ici il s'agit de l'emploi d'un personnel pour combler les déficits en homme sur les navires marchands européens.

²⁰ La « manille » a été introduite en Afrique par les anglais. Elle a été utilisée comme monnaie. C'est une pièce métallique en forme de fer à cheval, composée d'un alliage de cuivre et d'étain. La manille pèse 140 grammes et valait en Europe de 22 à 23 centimes. Par suite de variation successives dans les cours de cette monnaie, elle ne valait plus que 20 centimes en Afrique.

²¹ Sombé ou Sompè, voir les travaux de Simon Pierre EKANZA, *Colonisation et Sociétés traditionnelles: un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien 1893 – 1920*, Tomes 1 et 2. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence, Faculté de lettres et sciences humaines, 1972.

²² Deux espèces très voisines : La *cypraea moneta* et la *cypraea marginata*, toutes les deux originaires de l'océan indien, jouent un rôle à la fois économique et rituel. C'est ainsi que ces cauris tiennent lieu de monnaie coutumière, nécessaire, par exemple, pour l'acquittement de la compensation matrimoniale par le prétendant aux futurs beaux-parents, ou comme monnaie d'appoint, toujours courante sur les marchés des régions sud-voltaïques. En même temps, on attribue aux cauris, grâce à leur forme qui rappelle symboliquement le sexe féminin, une signification religieuse : d'un côté ils font souvent partie d'offrandes sacrificielles et, de l'autre, de parure cérémonielle, relevant ainsi sans équivoque du domaine sacré. Extrait de : Théophile BOHUMIL HOLAS, *Industrie et cultures en Côte d'Ivoire*, Centre des sciences humaines, 1965, p. 34.

²³ En cela il faudrait lire la thèse de Simon Pierre EKANZA, *Colonisation et Sociétés traditionnelles: un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien 1893 – 1920*, Tomes 1 et 2. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence, Faculté de lettres et sciences humaines, 1972.

²⁴ Théophile BOHUMIL HOLAS, *Industrie et cultures en Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 34.

en nature²⁵ c'est-à-dire par les produits récoltés sur des parcelles cultivées ou les produits de troc (or, ivoire, peaux diverses, crou d'huile...) identifiés selon le vocabulaire en usage des Européens comme produits de traite.

La difficulté suivante, comptant parmi les plus importantes, porte sur la mise en place de l'agriculture de rente qui participera à la construction des secteurs industriels en Côte d'Ivoire. En évoquant, l'introduction des cultures de rente, il apparaît inévitable de se pencher sur la question de la force du travail et la main-d'œuvre ouvrière. L'institution de l'impôt de capitation a été initiée comme une solution à cette question par l'exercice de la contrainte au travail des populations résidentes dans les forêts ivoiriennes qui ne parviendraient pas à s'en acquitter. Cela a été une bonne garantie d'obtention d'une main-d'œuvre gratuite dans les exploitations à caractère industriel parce que ces populations ne comprenaient pas les mécanismes d'usage de la monnaie introduite par la France. Cet impôt les peuples de la colonie de la Côte d'Ivoire l'ont traduit dans leurs mots en le nommant « amende ». Dans les traditions des peuples de la forêt en Côte d'Ivoire, une amende est un objet ou un ensemble d'objet que l'on remet à une personne que l'on a offensée, cet objet est censé apaiser la vexation ou la colère de la personne. Cependant elle n'est pas de la même nature que l'offense qui est d'ordre moral et donc immatériel. L'amende, selon l'entendement de l'ivoirien, est la rétribution d'un acte immatériel telle qu'une offense ou une transgression d'un interdit coutumier. Alors que les populations ne constatent en aucune manière dans leur quotidien avoir posé un acte qui offense le Blanc ; elles ne comprennent donc pas pourquoi elles doivent payer pour des actes qu'elles n'auraient pas commis. Ainsi elles n'arrivent pas à comprendre à quoi cela sert. Ces raisons permettent de comprendre les résistances à cette forme d'impôt, et les conflits qui s'en sont suivis. Les seules peuplades, selon le lieutenant-gouverneur Clozel²⁶, qui acceptent de s'expatrier, et travailler « à l'européenne » sont celles de la côte Krou²⁷. Les populations Krou (Kroumen situées dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire) sont employées sur les bateaux (parce qu'elles sont efficaces et tenaces au travail sur les navires). Un échange s'établit et une spécification d'un savoir-faire identifié à un groupe social se met en place ; les populations Kroumen sont de bons hommes d'équipage. Cette spécification aura lieu durant tout le XIX^e siècle ce qui suscite des questions sur l'origine de la dénomination Krou. Quelques soient les versions, toutes s'apparentent à la navigation : Krou équivaut à crew en

²⁵ Voir thèse de René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904*, Tomes 1 et 2, 3 et 4. Thèse de Doctorat d'État, Aix-en-Provence, Université de Provence, U.E.R. d'Histoire, 1987.

²⁶ Expression qu'il utilise en raison des faibles densités²⁶ des populations forestières du début du XX^e siècle.

²⁷ A.S.O.M. CLOZEL (Gouverneur), *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie de la Côte d'Ivoire en 1899*, *op. cit.*, p. 38.

anglais (équipe ou équipage, puisque ces derniers se faisaient recruter de navire en navire et d'un port d'embarcation à un autre sur les côtes ivoiriennes), ce mot équivaut aussi au krou²⁸, unité de mesure du baril d'huile de palme et bien d'autres produits échangés sur les côtes du Cavally avec les navigateurs. Des Krou, nous avons par conséquent une industrie rattachée au baril d'huile. L'huile et l'or sont les deux produits qui absorbent l'activité commerciale sur ce territoire dès le XIX^{ème} ; toutefois, le commerce de l'huile est bien plus avantageux que celui de l'or²⁹ nous rapporte le capitaine de vaisseaux Fleuriot De Langle. Une autre entité sociale identifiée en raison de sa force de travail est la population voltaïque, localisée dans l'espace antérieurement connu sous le nom de Soudan français ou de la haute-Côte d'Ivoire et plus tard Haute-Volta. Ce réservoir de main-d'œuvre identifié par le lieutenant-gouverneur Antonetti est l'empire Mossi. Selon cet administrateur c'est un peuple très nombreux dans une région pauvre. Aussi, cette population se déplace-t-elle vers le sud, pour chercher du travail, gage d'un revenu qui leur permettra de gagner de la considération dans leur village d'origine une fois de retour « ceci jusqu'à épuisement des économies de l'intéressé qui repart alors à nouveau ³⁰ ». Cette population de par ses mouvements a établi un cycle migratoire relatif à l'ouverture des entreprises agro-industrielles et industrielles en basse Côte d'Ivoire forestière. Ce cycle s'organise suivant une rotation de six mois, adopté comme modèle de flux migratoire interne par les peuples autochtones qui s'expatrient d'une région à une autre selon les différents besoins. Cette main-d'œuvre est précisément composée de Bambaras et de Mossi. Toutefois il faut préciser que divers peuples du Soudan français se regroupent tous sous la dénomination de Bambaras. Ils sont classés comme « très aptes au travail du sol et à une tâche prolongée, assez courageux et généralement sobres, ces travailleurs fournissent un rendement satisfaisant s'ils sont surveillés et abondamment nourris³¹ ».

Le complexe technique qui correspond à l'ensemble de ces activités de type industriel renferme un ensemble de techniques afférentes (correspondant aux moyens matériels, intellectuels, financiers, culturels, juridiques, politiques...) construites ou mises en place en vue de figer et fixer les procédés, d'en établir des lignées techniques dans le but d'exploiter

²⁸ Le « Krou » en tant qu'unité de mesure était, variable lui-même suivant la nature de la marchandise et suivant les lieux. Un Krou de riz n'avait jamais le même contenu qu'un krou d'huile et celui-ci, dont la capacité était d'une quinzaine de kilogrammes à Cavally où les oléagineux étaient rares, atteignaient 28 kg 500 à Fresco et 42 kg à Grand-Jack. Archives d'Abidjan, III, 8, 80. Rapport de Charles Bour, Janvier 1886. Extrait de : Paul ATGER, *La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893 : cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales*, Dakar, Publication de la section histoire n°2, 1962.

²⁹ Fleuriot De LANGLE, Alphonse JEAN RENE (1809-1881), *op. cit.*, p. 391-392.

³⁰ Jean TEILAC, *op. cit.*, p. 27.

³¹ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration, idem.*

les ressources de ces nouveaux territoires. Nous avons par conséquent deux complexes techniques parfaitement identifiables dans les différents secteurs industriel et agro-industriel existants en Côte d'Ivoire :

Il s'agit d'une part du complexe technique traditionnel. Ce complexe technique correspond à la relation que nous établissons entre l'objet (matériau brut) ; l'outil et le savoir-faire (basique, qui consiste à effectuer le geste de coupe, avec prise en main de l'objet identique à toutes les sociétés préindustrielles, avec pour but de taillader ou de tailler³²). La matière première, l'élément à travailler ou transformer est fournie par la nature. C'est aussi le matériau. L'outil c'est le couteau ou la machette (coupe-coupe) ou alors l'objet usuel qui sert à couper ou faire des entailles. Le savoir-faire regroupe un ensemble de gestes rendus efficaces par la pratique et l'apport d'innovations pour parvenir au résultat, c'est à dire au produit, qui doit être commercialisable (soit directement, soit après reconditionnement). En réalité, il n'existe pas de produits issus de la nature qui soit directement commercialisable sans bénéficier d'un minimum de reconditionnement. Ici nous utilisons le terme reconditionnement en faisant allusion aux différentes préparations des produits exploités traditionnellement pour qu'ils correspondent aux différentes demandes sur les marchés internationaux. Ces conditionnements traditionnels entrent dans les chaînes opératoires de ces produits. Ceux-ci peuvent être interprétés dans certains cas comme un complexe technique mixte.

D'autre part le complexe technique mixte est une activité pratiquée par les populations autochtones avec un savoir-faire rudimentaire selon le triptyque objet (matériaux) – outil – savoir-faire (technique de coupe), mais qui bénéficie de plusieurs apports extérieurs du fait des exploitants forestiers européens. L'outil change, évolue, connaît d'importantes innovations et se diversifie à leur contact. Cependant chaque outil garde son intégrité. Ici nous n'évoquons pas d'hybridation de la technique mais d'une adaptation des usages, sans pour autant qu'il y ait appropriation de la part de l'Africain, par contre du côté européen c'est l'inverse. L'Européen décide de choisir une syntaxe, un vocabulaire ou des mots traditionnels, soit en les hybridant, soit en les gardant selon leurs dénominations traditionnelles : il s'agit du cacao, de l'hévéa, du caoutchouc... Pour les essences forestières, le choix est fait d'utiliser les appellations traditionnelles ou vernaculaires pour désigner les espèces exploitables (Iroko, Samba, Fraké, Framiré...), à l'exception de l'acajou. L'acajou ne désigne pas une seule

³² André LEROI-GOURHAN, *Milieu et technique*. La prise en main de l'objet est conditionnée par la forme du manche.

espèce mais plusieurs espèces regroupées sous le nom d'acajou d'Afrique³³. L'exploitation forestière se retrouve ainsi entre deux complexes techniques : le complexe technique traditionnel et le complexe technique mixte.

En revanche, la question de la perception technique du Blanc dans ces différents complexes techniques reste entière. Ce que nous appelons la perception technique du Blanc n'est pas de la réduction en art, développée par Hélène Verin³⁴ consistant à ordonner les savoir-faire artisanaux et à les traduire ou transcrire en s'aidant de formules mathématique et mécanique. C'est la représentation, l'image que l'Européen se fait d'un objet produit traditionnellement par l'Africain, qui englobe un ensemble d'interrelation culturelle, sociale et technique qui le conduit à comprendre le but ou le résultat obtenu ou recherché. Cette perception technique est cet ensemble qu'il parvient à véhiculer ou communiquer aux autres Européens. C'est l'idée qui germe dans l'esprit de ce dernier qui le conduit à appliquer certains procédés au détriment d'autres, améliorant ainsi le savoir-faire traditionnel de base dans les colonies. Ce qui a valu à certains administrateurs Blancs d'être mieux acceptés des populations autochtones que d'autres durant la période coloniale. Évoquer la perception technique du Blanc signifie en d'autres termes qu'un Européen affecté à la colonie, avec un minimum de formation arriverait à comprendre les modes opératoires correspondant à une activité de production, d'un groupe social ou une communauté autochtone clairement identifiée. Lorsque l'on s'inscrit dans le contexte de l'exploitation coloniale, la situation de dépaysement des pionniers européens qui arrivent à la colonie se remarque à partir du moment où ces derniers, et la majeure partie des arrivants jusque dans les années 1920 sont rarement des personnes qui possèdent un savoir-faire dans un domaine spécifique à la colonie à l'exception des militaires, ingénieurs (pour la plupart agronomes) et chercheurs (botanistes et anthropologues). C'est pour cette raison que les administrateurs des colonies (lieutenant-gouverneurs) leurs délivrent un statut particulier. L'école coloniale a été créée à cet effet en 1889. Elle a été rebaptisée plus tard en 1934 « école de la France d'Outre-mer ». Le but de cette école a été de former des administrateurs à cette perception technique du « Noir » ou de l'Africain. Pour abonder dans le même sens que Jean Duval, l'école coloniale, de par ses

³³ A.S.O.M. MILLE Pierre, DELAFOSSE, DAUDY et GENTIL. Exposition de la Côte d'Ivoire – Catalogue raisonné. Exposition universelle de 1900, p. 18. À ce propos A. Daudy note sur l'exposition des bois d'acajou exposés au pavillon de la Côte d'Ivoire que : « Les bois exportés de la Côte d'Ivoire sous le nom de bois d'acajou ne sont pas le véritable "acajou" des forêts américaines. Une dizaine de variétés de *bois rouges*, d'essences diverses, sont exploitées sous ce nom, et elles sont également abondantes sur tous les points du littoral de la Colonie. »

³⁴ Hélène VÉRIN et Pascal DUBOURG GLATIGNY (dir.), *Réduire en art. La technologie de la Renaissance aux Lumières*, Maison des Sciences de l'homme, 2008.

enseignements était assimilable à « un moule »³⁵. Ce moule unique ne pouvait que laisser des approches individuelles de chacun des administrateurs coloniaux affectés à la colonie. C'est dans cet ordre d'idée que la perception technique du Blanc ne doit pas être écartée dans toute cette entreprise coloniale. La perception technique du Blanc provoque ou active le progrès technique dans le but d'améliorer la production. La mise en réalité ou la matérialisation de cette perception technique ne s'effectue pas que sur le « terrain » c'est-à-dire au sein des entreprises ou exploitations industrielles en place (installées) mais aussi dans les laboratoires et instituts de recherche européens. C'est l'« invention » ou l'« hybridation » de divers procédés d'exploitation et de méthodes culturelles parfaitement interprétables et adaptables par les populations indigènes. Il s'agit des résultats obtenus à partir des différents essais effectués sur ces productions végétales dans des jardins botaniques³⁶ ou dans les services techniques³⁷ français. Aussi pour mieux intégrer ces proces, ces institutions sont-elles délocalisées sur les lieux de production. Des instituts et laboratoires similaires sont créés en Côte d'Ivoire, notamment à Bingerville, Dabou, Grand Drevin et Abidjan. Ceux-ci sont destinés à la mise en expérimentation dans des conditions appropriées des produits auparavant sélectionnés ou améliorés en métropole afin que les populations indigènes parviennent aisément à se les approprier. La perception technique permet donc de traduire en langage européen le mode de fonctionnement des techniques, des langages, des mœurs, des coutumes et des pratiques africaine locales. Cela consiste en une volonté de codification des modes de fonctionnement des pratiques africaines ; en se les appropriant ou les rejetant afin de construire la mise en valeur du territoire colonial et ex-colonial. Le vocabulaire en usage fait référence à une forme d'exotisme, suscitant l'intérêt d'anthropologue et ethno-sociologue. Le préfixe ethno, est utilisé à bon escient pour bien marquer la démarcation entre ces modèles d'approches des sociétés africaines et les études « classiques ».

Il existe deux principales approches des perceptions techniques, qui correspondent aussi à des ruptures. Elles sont identifiables par des politiques mises en œuvre par des lieutenant-gouverneurs coloniaux, ces derniers étant de grands acteurs de l'entreprise coloniale. Il s'agit de l'approche menée par le lieutenant-gouverneur Angoulvant, après la politique de colonisation pacifique prônée par Binger et Treich-Laplène, et celle de Reste. Ce sont les deux grandes ruptures de l'histoire coloniale, la troisième qui est un héritage de la seconde rupture est celle menée par le premier président de la Côte d'Ivoire indépendante, il s'agit de

³⁵ DUVAL Eugène-Jean, *Aux sources officielles de la colonisation française - 2e période - 1870-1940*. Paris, L'Harmattan, 2008, p. 271.

³⁶ Les jardins botaniques du musée de l'homme.

³⁷ Les laboratoires du CNAM pour ce qui concerne le bois.

la politique de développement agricole et industrielle menée par Félix Houphouët Boigny. Il met en route une nouvelle perception technique tout en s'appuyant sur une nouvelle élite. Il s'agit de celle des Africains ayant bénéficié de l'instruction scolaire introduite par les Européens (Français) en Côte d'Ivoire. Elle tire ses fondements des méthodes prônées par les lieutenant-gouverneurs Binger (Inspiré de la politique de Treich-Laplène), Clozel, Réaumur et Reste (dont les méthodes ont été qualifiées de pacifique). Ces derniers ont basé leur politique sur la bonne interprétation des techniques indigènes en vue d'obtenir le progrès. Ils ont tenté de fusionner leur propre approche du progrès, en se référant à leurs perceptions culturelles des lois, des coutumes et des techniques, avec celles des populations indigènes de la colonie. Cette approche a eu pour but d'éviter toute forme de rupture brutale. Cette perception technique est inspirée des méthodes du Général Lyautey au Tonkin et à Madagascar. Contrairement aux lieutenant-gouverneurs de la colonie Angoulvant, Antonetti, Joost Van Vollenhoven... qui ont prôné une méthode forte et brutale d'imposition des techniques européennes aux Africains, se servant parfois d'auxiliaires constitués de chefs traditionnels qu'ils ont contribué à installer au détriment des cultures et pratiques traditionnelles locales.

Dans l'exécution, les populations pionnières européennes et les populations autochtones ont adopté un rapport à la technique différent. Les premiers vouent une relation d'usage matérielle de la technique et les seconds construisent une approche spirituelle à la technique (voire religieux). La « technique » pour l'Africain est l'œuvre « des esprits », d'où la culture du secret qui entoure toute œuvre ou ouvrage technique. Elle s'apparente ainsi à de la magie (dans le sens européen du terme) et de ce fait ne doit pas changer, elle doit être immuable (toute innovation doit être soumise à un ou des rituels). Ces approches différentes provoquent un rapport de force, une tension entre ces deux peuples, ces deux relations à la technique. L'hybridation des techniques ne peut ainsi avoir lieu, elle donne naissance à une adaptation, qui s'est vite transformée en contrainte du dominant sur le dominé. La co-activité développée par Jean-Pierre Darré au sein d'un même groupe social existe cependant, il n'en est pas de même entre les deux cultures antagonistes qui sont celles de l'Européen-blanc et de l'homme noir-africain. La co-activité implique un savoir, communiqué, transmis entre peuples appartenant à un milieu commun. Mais cette transmission du savoir est peu perceptible dans un contexte où la pratique, en tant que régime de pensée opératoire tel que développé par A.-F Garçon est le seul rapport existant entre les entrepreneurs et la production. Cette co-activité existe chez l'extracteur d'hévéa indien, chez l'extracteur d'huile de palme et de palmiste africain ivoirien, mais elle s'effectue strictement au sein d'une population appartenant à une même entité sociale, d'où une certaine catégorisation de l'activité en fonction de ces

communautés. Les noms de lieux figurant sur les cartographies coloniales des régions côtières ivoiriennes en sont de bonnes illustrations.

Chapitre 1
Les complexes techniques traditionnels

Le complexe technique, se distinguant de la « lignée technique » qui oriente vers une appréhension de l'outil, renvoie selon A.-F. Garçon à une compréhension de l'atelier dans sa « matérialité contextuelle ». Cette matérialité fait suite à sa « découverte » et « son analyse » à l'issue soit d'une prospection, soit d'une recherche dans des archives. Ce qui octroie à l'atelier (quelque soit sa taille et son objet) une position centrale dans chaque proces³⁸ de production. Ce complexe technique garantit donc son existence à travers l'interconnexion qui s'établit entre celui-ci et tous les éléments qui lui sont afférents. Aussi comme le note A.-F. Garçon un complexe technique regroupe un ensemble de moyens nécessaires pour la mise en place d'un procédé viable et productif, qui autorise le développement d'une lignée technique, permettant l'obtention d'objets³⁹. Ce qui nous conduit à comprendre cet ensemble comme des moyens résultants de savoirs techniques isolés ou individualisés, complémentaires qui s'agencent, se combinent entre eux pour aboutir à un résultat. Il est important pour nous de prendre pour appui cette approche pour porter un regard sur les productions des populations autochtones de l'espace forestier de la Côte d'Ivoire. Il faut souligner à cet effet que les techniques d'extraction de l'hévéa, de l'huile de palme, du cacao sont le résultat d'une combinaison de techniques complémentaires qui comportent une succession de gestes bien connus des ouvriers-exploitants ou encore des manœuvres. Aussi, l'ensemble des techniques afférentes qui entrent dans ces productions sont-elles difficilement perceptibles puisque ces produits dits de « rente » obéissent à un savoir-faire traditionnel que nous pouvons qualifier de « fermé » c'est-à-dire inhérent à un processus interne de production. Il serait intéressant à ce propos de s'interroger sur l'élément externe qui intervient dans ce processus de production agro-industriel que nous pourrions assimiler à l'appareil ou l'infrastructure externe entrant dans ce que nous identifions comme l'objet technique « afférent ». Cette interrogation nous conduit à prêter une attention particulière à l'objet technique « afférent » qui peut être perçu comme une innovation extérieure ou externe, du fait qu'il provient d'un mode de production identifié depuis son origine dans des structures de production agricole typiquement européennes.

Ces techniques et leurs combinaisons constituent les différentes chaînes opératoires d'extraction du produit consommable ou commercialisable. Ces techniques ont été observées par des explorateurs et scientifiques, pour la plupart français, au cours de leurs voyages dans

³⁸ Procès est emprunté avec adaptation (v. 1178) au latin *processus*, nom d'action correspondant au verbe *procedere* (procéder) qui a également donné *processus*. Extrait de : Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires LE ROBERT, 2010, p. 1769.

³⁹ Anne-Françoise GARÇON (Sous la direction de), *Vents et fours en paléoméallurgie du fer, Du minéral à l'objet*. Programme collectif de Recherche – SRA Bretagne, (Rapport final) année 2006, p. 21.

la colonie. Le contexte dans lequel ces observations ont été menées correspond à la fin du XIX^{ème} siècle. En 1890, de nombreuses missions dans les colonies françaises sont financées par « le comité d'Afrique-française⁴⁰ » créée par le prince d'Arenberg qui est aussi le directeur du « journal des débats ». C'est l'institution la plus influente à cette époque; elle finance par ailleurs des missions d'exploration en Afrique. C'est à la suite de nombreuses missions de ce type, que des observations ont été faites sur les plantes préalablement citées.

À partir de ces observations, sont initiées les premières exploitations de type agro-industrielles conditionnant l'ouvrier à un travail rétribué par un salaire en nature ou en numéraire. Par conséquent comment s'est construite cette forme nouvelle de relation au travail ? Il est important de signaler à travers cette interrogation, l'étude d'un ensemble de geste et d'actes élaborés, mémorisés qui ont facilité au fil des années l'exploitation de ces plantes, leur accordant un statut d'industrie agricole pourvoyeuse de revenus plus ou moins importants. Ces éléments ont conduit à la naissance des différents complexes techniques (celui de l'Européen et celui du natif, l'Africain) et leur agencement dans l'organisation rationnelle de l'activité de production.

I – L'industrie dans les colonies aux XIX-XX^{ème} siècles : Lieux d'expression des techniques orientées vers la production

L'introduction des techniques orientées vers la production relève de la révolution industrielle en Europe, qui a eu pour conséquence (entre autres) l'accroissement des surfaces cultivées et cultivables. Les nouvelles techniques agro-industrielles engendrent de nouvelles formes de pression en relation avec le travail. Le travail est une chose nouvelle pour les communautés vivant dans le milieu forestier en Côte d'Ivoire. Cela tient du fait que traditionnellement, l'enfant « indigène » vit et est baigné dans un métier, une manière de produire dans sa communauté. Pour lui, il n'y a donc aucun lieu d'apprentissage particulièrement défini, ni d'horaire, ni vacances... La production industrielle en s'organisant vient dépersonnaliser tout ce monde qui construit l'éducation du jeune « indigène » en le contraignant à produire dans le but de générer des ressources économiques. Cette approche de

⁴⁰ SEMI-BI ZAN : *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire (1900-1940)*, Abidjan, Annales de l'Université d'Abidjan 1973-1974, série I, tome II, p 39.

la production est fortement critiquée par Marcel Mauss⁴¹ qui voit en cela une aliénation des savoirs locaux et une perte irréversible des traditions de ces populations.

La production commence à s'organiser sous André Maginot, ministre des colonies. Ce dernier mène des consultations des acteurs économiques coloniaux en vue de mettre en place des programmes économiques sur le long terme pour les colonies. Il en résulte de substituer au « laisser faire » mercantiliste qui tire ses fondements dans le colbertisme, une politique de production massive de matières premières, selon le modèle économique de David Ricardo⁴² de partage des tâches de production.

I.1 - Les conditions de la production dans la colonie : Premiers tiraillements entre tradition et modernité

La production dans la colonie s'organise suivant un programme dénommé « mise en valeur de la colonie ». Ce programme fait suite à des débats parlementaires ayant débouché sur des doctrines, des formes de « feuilles de route » de la colonisation. Il s'agit du plan Sarrault (englobant la formation scolaire), la doctrine Jules Ferry, et les différentes doctrines d'agro-ingénierie qui tirent leurs origines des périodes des sociétés et agences de coopération avec des institutions pourvoyeuses de capitaux telles que le F.I.D.E.S (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social). Ces structures s'inscrivent dans une nouvelle approche de la notion de « mise en valeur », remplacée par celui du « développement des colonies » qui autorisera de nombreuses autres déclinaisons telles que par exemple « pays sous-développés », « pays en voie de développement », « pays pauvre très endetté »... Ces institutions se sont prolongées, par l'envoi de coopérants techniques et l'institution de caisses (pourvoyeuses de capitaux) dont l'AFD (Agence Française de Développement) est devenu le principal organe (de coopération technico-économique à partir des années 1980).

Ces programmes de mise en valeur de la colonie ont pour origine les grandes crises subies en France, notamment après la défaite de Sedan en 1870 contre l'Allemagne sous le règne de Bismarck. Et l'existence d'une « industrie française, caractérisée par la prédominance de petites entreprises peu dynamiques⁴³ » protégées par l'administration. C'est

⁴¹ Marcel MAUSS, *Techniques, technologie et civilisation*, Éditions et présentation de Nathan Schlanger, Quadrige, Paris, PUF, 2012.

⁴² Le modèle de Ricardo permet de représenter les échanges internationaux et la spécialisation entre des pays disposant de technologies différentes. Sous sa forme la plus simple il comporte deux pays et deux secteurs de production distincts.

⁴³ Samir AMIN, *L'Afrique de l'ouest bloquée, l'économie politique de la colonisation 1870-1970*. Les éditions de minuit, 1971, p. 10.

dans un contexte d'économie capitaliste fortement concurrencée par la Grande Bretagne que la France s'oriente vers une nouvelle forme d'économie : L'économie dite de « traite » en s'appuyant sur sa puissance militaire. Le ministère de la marine en est l'un des principaux acteurs. Ce qui correspond à une économie d'échange et de traite ou de commerce maritime pour la France, se traduit pour les populations côtières et forestières de la Côte d'Ivoire par un bouleversement socio-culturel et économique de leurs structures traditionnelles. Les contacts entre la France et l'Afrique ont à partir de cette période beaucoup progressé pour aboutir à une mise en place d'entreprises de production. Il faut donc produire et générer des matières premières nouvelles et abondantes pour l'industrie en France et en Europe entrant dans la révolution industrielle et ensuite, générer des ressources financières afin de permettre aux colonies de s'auto financer et de se constituer un budget général de fonctionnement pour une administration qui commence à être mise en place. Il faut le noter, la colonisation des « terres neuves » africaines est beaucoup plus militaire et administrative que l'œuvre d'entrepreneurs et industriels concepteurs d'une industrie pionnière. Puisque les entreprises coloniales ont un coût, et très souvent le financement des différents projets industriels ou de mise en valeur proviennent de l'administration politique française ou des associations dont les membres sont proches de cette administration. Il ne faut pas omettre de souligner que cette administration a aussi une vocation incitative, celle de permettre aux entreprises qui se sont engagées dans les colonies de générer des bénéfices qui leur permettront d'intégrer le circuit commercial mondial, ce qui en retour rendra la métropole encore plus forte et plus puissante par l'étendue de son empire.

Toutefois cette orientation ne peut se faire sans franchir les principaux obstacles géophysiques et humains que représentent les colonies. Les obstacles géophysiques portent sur la barrière maritime, la barrière forestière et les conditions climatiques (cette moiteur étouffante tant décrite dans les récits de colons et administrateurs). Il faut aussi rappeler une grande crise du bois en France qui a permis de traduire en avantage, les différentes explorations forestières. L'industrie du bois étant en crise en France⁴⁴ faute de ressources ligneuses, la forêt ivoirienne paraît fournir des ressources importantes et exploitables à la France pour palier ses déficits. C'est une raison supplémentaire pour exploiter la colonie. L'important déficit en bois d'œuvre et en bois d'ébénisterie que connaît la France à cause des dévastations causées par la grande guerre de 1914-1918 fait émerger de nombreuses idées

⁴⁴ Jean MENIAUD, *La forêt de la Côte d'Ivoire et son exploitation*, Imprimerie des établissements L. Dufay, 1922. Lettre Préface datant du 10 mai 1922 du Gouverneur Raphaël ANTONETTI, gouverneur de la Côte d'Ivoire. André BERTIN, *op. cit.*, p. 13. Voir aussi Jean TEILAC, *Les bois de la Côte d'Ivoire. Leurs conditions d'exploitation et de vente*, Paris, Éditions maritimes et coloniales, 1954, p. 7.

dans l'esprit des colons lorsqu'ils se sont rendus compte de la diversité des espèces que renfermait le couvert forestier ouest-africain en général et ivoirien en particulier. L'observation que l'on peut porter à priori de leurs activités est qu'elles sont globalement assimilées à un ensemble de « techniques de cueillette » organisées sur le « nouveau territoire ». C'est en ces termes que se résument les campagnes d'exploitation, pratique et techniques, de la colonie effectuées par les colons, dans la mesure où aucune ressource n'est transformée sur place. Il s'est agi de venir dans les colonies, recueillir les ressources et matières premières exploitables en s'appuyant sur un entremêlement de savoir et de savoir-faire, en vue de les acheminer en Europe par voie maritime. Des procédés d'exploitation efficaces se sont au fur et à mesure construits en vue de faire progresser cette « cueillette » afin de la rendre industrielle.

Pour produire de manière industrielle, il faut que le travail soit une institution avec des règles. Le travail : c'est l'activité de production. Le travail organisé nécessite une combinaison des forces, la force physique (humaine) et la force mécanique. Ensuite, la maîtrise de l'énergie, en définissant sa source. La question du type d'énergie adapté pour chaque territoire colonial est restée comme un grain de sable dans l'engrenage de la mise en valeur coloniale.

Dans les premiers moments de l'entreprise coloniale, la force physique est utilisée pour la production. La force physique nécessite une combinaison de ressources en main-d'œuvre. Cette main-d'œuvre est à la fois outil et résultat. Elle est un outil car elle est utilisée comme source d'énergie (la force brute quantifiable). Elle est le résultat d'une combinaison d'innovation dans le geste technique. L'on pourrait appeler cela une organisation de la force physique. L'organisation de la force physique⁴⁵ nous conduit à l'analyse du geste technique de base (en excluant la valeur énergétique alimentaire) menant à une analyse des complexes techniques traditionnels issus des pratiques ancestrales.

⁴⁵ Les hommes (et les animaux) tirent leur énergie de la valeur énergétique de leur alimentation. Même si le corps humain n'exerce aucune activité physique, ses fonctions métaboliques de base exigent un apport énergétique, c'est à dire pour le travail cardiaque, la circulation sanguine, la respiration, la digestion, etc. L'effort musculaire supplémentaire vient s'ajouter à ces besoins. Les besoins énergétiques alimentaires s'élèvent normalement à quelque 2400 kcal, soit 10 MJ ou 2,8 kwh en 24 heures. La capacité quotidienne de travail musculaire d'un individu est de l'ordre de 200 à 300 Wh/jour. L'organisme humain se caractérise donc par un rendement global moyen de l'ordre de 7 à 11 % pour la transformation de l'énergie contenue dans les aliments en "énergie mécanique disponible sur l'arbre". Ceci correspond au métabolisme énergétique de base. Cependant, pour un effort musculaire bref mais intense le rendement peut atteindre des valeurs d'environ 20 ou 30%. Ces résultats sont comparables au rendement des moteurs à combustion interne. Extrait de FRAENKEL P. L., « Les machines élévatoires », Extrait de *Bulletin FAO d'irrigation et de drainage*, n°43, FAO, 1994. <http://www.fao.org/docrep/010/ah810f/AH810F08.htm#fig%2081>

Ensuite, sont introduits les moteurs fonctionnant à l'huile lourde, le charbon de bois et différents combustibles pour produire de l'énergie calorifique afin de faire fonctionner les machines des manufactures qui commençaient à être intégrées au territoire nouveau que constitue la colonie. La machine à vapeur s'est avérée le principal moteur de propulsion des machines de la colonie de Côte d'Ivoire « parce qu'elle est la bonne vieille machine connue de tous, simple robuste, solide que les mécaniciens les plus primaires savent entretenir et réparer⁴⁶. »

Enfin, à la veille des indépendances, des projets de construction de barrage hydro-électriques ont vu le jour, assurant une fourniture d'énergie électrique considérable pour le fonctionnement de l'entreprise industrielle.

Les efforts (autant chez les Européens que les Africains) de recherche de solution à la question des sources d'énergie, en vue de réduire la force de travail physique se sont déroulés dans un contexte assez difficile qui aboutira aux « travaux forcés ». Toutefois nulle part dans les textes est mentionné ce type de travail dont les fondements sont à rechercher au niveau du code ou régime de l'indigénat issu du décret du 30 septembre 1887, portant répression par voie disciplinaire des indigènes du Sénégal non citoyens français⁴⁷. C'est sous une forme tacite que ce type de tiraillement entre populations autochtone et européenne s'est effectuée. Ce qui en somme ramène à l'emploi de la force physique comme source première d'énergie dans la construction de l'industrie sur le territoire ivoirien, précisément et principalement en territoire forestier.

I.2 – Organisation rationnelle de l'activité de production et savoir-faire locaux

Les activités de production portent surtout sur une organisation rationnelle des moyens d'exploitation des ressources naturelles de la colonie. C'est aussi une organisation des espaces de production et du personnel qui y travaille. Une organisation rationnelle sous entend une étude de terrain préalable, une organisation juridique et un appui de technicien.

Les débuts de la production rationnelle avec un rendement que l'on peut qualifier d'industriel est l'exploitation du bois de grume. Dans le contexte colonial, les premières tentatives sont celles de pionniers. En Côte d'Ivoire, les vrais pionniers, en dehors des militaires sont Arthur Verdier et ses collaborateurs Amédée Bretignère et Treich Laplène.

⁴⁶ Charles ROUX, « La force motrice aux colonies », extrait de *Revue internationale des produits coloniaux*, Huitième Année, n°85, Janvier 1933, p. 213.

⁴⁷ Eugène-Jean DUVAL, *Aux sources officielles de la colonisation française - 2e période - 1870-1940*. Paris, L'Harmattan, 2008.

C'est suivant les démarches entrepreneuriales de ces derniers que les ressources exploitables de la Côte d'Ivoire sont identifiées. C'est A. Verdier qui entreprend les premières exploitations de bois de grume ou de ressources ligneuses après avoir observé les exploitations industrielles des ressortissants de la Gold Coast et des colonies anglaises du Libéria et de la Sierra Leone. Le constat des revenus assez importants que ces activités leur rapportaient a été une source de motivation importante pour son entreprise. D'autres tentatives de création d'exploitation industrielle ont été menées par ce dernier, notamment par l'introduction de plantes industrielles ou « cultures de rente ». C'est à ce niveau que pour la première fois, les populations locales ont été confrontées à un modèle d'agriculture dont ils n'en comprennent pas vraiment l'utilité puisque les récoltes ne sont pas directement consommables. Et surtout, elles acquièrent leur valeur que lorsqu'elles subissent un processus de conditionnement. Ensuite, celles-ci sont commercialisées sans que ces populations ne soient informées du processus de transformation des plantes cultivées et leur aspect lorsqu'elles ont été transformées, c'est-à-dire lorsqu'elles sont en état de produit fini.

L'hévéa entre aussi dans ce contexte, les populations ne le consomment pas non plus, mais elles doivent apprendre à le produire suivant des procédés auxquelles elles sont réfractaires.

L'hévéa est particulier dans la mesure où, le latex qui en est extrait est produit par une diversité de plantes sur le territoire de la colonie. Ces plantes font l'objet d'une exploitation traditionnelle dont les techniques sont empruntées aux populations des régions voisines issues des colonies anglaises, comme le note Auguste Chevalier dans ses différentes missions. Mais, suite à plusieurs travaux regroupant les recherches de La Condamine, ceux de Fresneau sur le latex et le caoutchouc et enfin d'Auguste Chevalier, des espèces sélectionnées font l'objet de test dans les jardins botaniques du musée d'histoire naturelle de Paris en France. À la suite de ces travaux, le choix est porté sur l'hévéa *Brasilensis* en tant que plante industrielle garantissant une bonne productivité et parfaitement exploitable. Cette plante dont les origines sont à rechercher en Amérique latine, et dont les techniques d'exploitation de la substance exploitable proviennent du savoir-faire des populations indigènes indiennes s'adapte parfaitement aux forêts de l'Afrique occidentale et particulièrement aux forêts ivoiriennes. La rationalisation de la production de cette plante a donné un caoutchouc meilleur et commercialisable. Elle finit par compter parmi les cultures de rente d'exploitation industrielle dans le monde rural forestier à la Côte d'Ivoire. Il en est de même pour le cacao dont les espèces ont été importées d'Amérique latine. Toutefois, l'histoire du cacao dans cette colonie est quelque peu différente car c'est une culture rendue obligatoire par l'administration coloniale sous la direction du lieutenant-gouverneur Angoulvant. Elle est par conséquent

introduite assez tardivement en Côte d'Ivoire ; et il faut le souligner, sous la contrainte. C'est l'une des premières sources de conflit au plan strictement agro-industriel, puisqu'elle est totalement inconnue des populations locales et sa mécanisation est quasiment impossible. Elle a, de ce fait, nécessité l'emploi d'une main-d'œuvre plus quantitative que qualitative.

Un exemple intéressant à présenter et qui entre en contradiction avec les autres cultures de rente est la production d'huile à partir de l'exploitation des palmiers à huile que l'on retrouve dans l'espace forestier de la Côte d'Ivoire. Ce palmier croît spontanément, mais il est aussi fréquemment cultivé. Cette production locale dont les populations possèdent un savoir-faire a immédiatement succédé à celle de l'hévéa suite à la crise du caoutchouc survenue en 1908. Les populations habitant entre le 8^e degré de latitude nord et le littoral du golfe de Guinée, c'est-à-dire dans l'espace forestier se livrent tous à son commerce⁴⁸ ce qui ne finit pas d'attester de l'existence d'une industrie locale de ce produit en dehors de celle qui se déroule avec l'Européen.

I.2.1 – les savoir-faire indigènes : Production et emprunt

Nous ne pouvons pas exclure dans cette démarche que la découverte de l'Amérique a contribué de manière significative à bouleverser la production industrielle dans les espaces forestiers tropicaux. En Côte d'Ivoire, il existe des plantes dont les techniques d'exploitation ont été empruntées, ou introduites par le colonisateur. Il s'agit principalement de l'hévéa, du café et cacao. Les premières études scientifiques sur la question se sont déroulées sous l'instigation du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française. Les premières études conduites par Auguste Chevalier ayant bénéficié des subventions du Muséum d'histoire naturelle de Paris et de l'académie des sciences (fondation du prince Roland Bonaparte) démontrent, mais aussi, montrent que certaines de ces plantes existent naturellement dans l'espace forestier ivoirien. Certaines, telles que les espèces productrices de caoutchouc et leur exploitation sont connues des populations locales. De nombreuses sources à leurs sujets montrent que les savoirs liés à leur exploitation par l'industrie ont subi plusieurs innovations, mais ce qu'il faut surtout retenir est que ces innovations sont en grande partie internes, bien que l'innovation européenne technicienne soit reconnue comme la principale innovation concernant cette culture. Cette innovation interne dont nous faisons état est celle qui provient des populations indigènes qui appartiennent au même ensemble linguistique et

⁴⁸ A.S.O.M. Pierre MILLE, DELAFOSSE, DAUDY et GENTIL., *op. cit.*, p.29.

culturel des colonies anglaises localisées aux frontières est et ouest de la Côte d'Ivoire. Cela peut paraître paradoxal que nous disions que certaines innovations qui ont eu lieu dans le traitement de l'hévéa soient internes. Le chapitre sur les innovations dans la deuxième partie, de notre étude présente de nombreux éléments qui concourent à l'explication de nos propos.

Il en est de même pour le cacao. Du fait de l'implication particulière de l'administration dans sa production, toutes les formes d'innovation sont d'origine externe. Les innovations internes à propos de cette culture sont demeurées dans les pratiques de conditionnement et de séchage. Aussi le cacao réussit-il par ses qualités à susciter un intérêt croissant pour l'administration coloniale en Côte d'Ivoire. La Gold Coast (actuel Ghana) en est toutefois précurseur. Sur le territoire ivoirien, cette culture connaît pratiquement le même engouement que le café lors de son implantation. En règle générale les cacaoyères s'établissent sur des défrichements de forêt. La distribution des cacaoyers coïncide en Gold Coast avec la zone où les pluies sont les plus abondantes et les saisons sèches rares ; elles couvrent la majeure partie de la zone forestière est de cette colonie où s'est développé le groupe le plus important de culture du cacaoyer. Concernant le cacao les maisons de commerce contribuent par leurs nombreuses actions à établir des types marchands. Celles-ci permettent d'uniformiser les qualités de cacao destinées à l'exportation. Ce qui nous permet de mettre l'accent sur les principaux facteurs techniques qui jouent sur la qualité de la production cacaoyère en Côte d'Ivoire.

Le cacao avant son exportation subit un certain travail de préparation. Celui-ci transforme le fruit initial pour le présenter sous sa forme commerciale classique. En Côte d'Ivoire, cette préparation n'a rien d'un cycle industriel. Elle est restée uniquement entre les mains des cultivateurs-récoltants jusqu'à la période avant la deuxième guerre mondiale.

Il faut noter qu'elle n'est pas toujours faite dans d'excellentes conditions confirmant les efforts de l'administration coloniale pour améliorer le traitement des productions. Les disparités dans les produits livrés sont ainsi inévitables entraînant des pertes importantes. Tout cela se traduit par un manque à gagner pour le cultivateur et un prix de revient plus élevé pour l'acheteur.

La question du traitement est restée l'une des grandes préoccupations de cette industrie. Elle porte essentiellement sur la meilleure méthode de séchage et de conditionnement. Comment bien sécher sa production et comment la conditionner dans de meilleures dispositions ?

Les cultures industrielles comme le café et le cacao nécessitent un bon séchage pour correspondre aux normes de commercialisation. Bien que la culture du cacao soit intervenue

tardivement, bien après celle du café, elle bénéficie plus que toutes les autres des méthodes de séchage traditionnels. Pour cette culture, l'on ne saurait à priori parler de savoir-faire « indigène » dans la mesure où les colons l'ont introduite et ont réalisé avec l'appui des institutions scientifiques (jardins botaniques) des plantations modèles. Mais là où il est question de savoir-faire traditionnel, justifiant nos propos, c'est le rejet de toutes les techniques européennes au profit d'activités locales. Nous relatons ici la description d'un procédé tiré des rapports du lieutenant-gouverneur de la colonie Reste et de l'ingénieur agronome Yves Chenut au sujet du conditionnement des fèves. Nous partons du fait que les cabosses doivent avant toutes choses être récoltées très mûres. La récolte se fait de deux manières différentes : En Côte d'Ivoire on coupe le fruit en deux, à l'aide d'un bâtonnet⁴⁹ contrairement au couteau utilisé dans d'autres pays. Dans un extrait d'un rapport présenté à la chambre de commerce, le lieutenant-gouverneur Reste relate les méthodes de fermentation effectuées par les planteurs de la Côte d'Ivoire :

« L'indigène emploie pour la fermentation toutes sortes de vieilles caisses ou de tines en fer blanc dans lesquelles il entasse les fèves et les laisse ainsi, cinq, six ou sept jours au petit bonheur, sans leur faire subir aucune manutention ; il en résulte une fermentation hétérogène. Les fèves fermentées dans les tines en fer blanc deviennent et restent noires, et sont de mauvaises présentation. Après la fermentation, l'indigène met le cacao à sécher sans débarrasser les fèves de la matière visqueuse qui adhère encore et qui, en séchant, devient noire et forme sur les fèves des aspérités désagréables au toucher. Le séchage présente, pour l'indigène, la plus grosse difficulté du fait que la récolte coïncide avec la petite saison des pluies. Le cacao mis au soleil, doit être retiré fréquemment et mis à l'abri de chaque ondée, ou, quand il est laissé sur place, recouvert avec des feuilles ou des nattes qui le protègent mal contre la pluie ; ces façons de procéder n'empêchent pas le cacao de recevoir, chaque fois une certaine quantité d'eau. Il s'écoule de ce fait un temps infini entre le commencement et la fin du séchage, et très souvent les fèves, en fin de séchage, conservent une teinte grisâtre, signe de moisissure extérieure que l'indigène ne prend pas la peine de faire disparaître et qui, là encore, donne une présentation des plus défectueuses. Après le séchage, l'indigène vend son cacao sans se préoccuper de lui faire subir le moindre triage. Il y a cependant les fèves plates qui ne contiennent aucune matière marchande qui seraient à écarter et qui sont parfois très nombreuses. Comme conséquence de ce qui précède, on pourrait presque

⁴⁹ Les bâtonnets sont toujours utilisés de nos jours. Cette pratique n'a pas subi de novation et si elle en a subi, cela n'est pas très observable, puisque dans la quasi-totalité des plantations de cacao c'est la méthode utilisée.

dire qu'il y a autant de qualités de cacao en Côte d'Ivoire que de producteurs indigènes⁵⁰. »

Par cette observation, Reste résume toutes les difficultés récurrentes associées à la fermentation, suite à la non maîtrise du séchage des fèves. Il démontre, et cela s'observe de nos jours que c'est une opération entièrement manuelle qui demande relativement beaucoup de personnel et du personnel qualifié. Un arbre peut fournir jusqu'à 50 ou 60 cabosses. Il en faut de 20 à 40 pour avoir 1 kg de fèves fermentées⁵¹. C'est une opération qui n'est jusqu'à présent pas mécanisée. Les outils qui servent à cette cueillette bénéficient de quelques innovations, mais ceux-ci restent toujours manuels. Les moyens de transports utilisés pour les acheminer vers le lieu de préparation ont par contre beaucoup progressé.

Aussi, pour la préparation, les cabosses doivent-elles être ouvertes au plus tard 3 ou 4 jours après la cueillette. Ce détail a son importance dans le cas d'une rationalisation de la préparation⁵². Ainsi, sous l'influence de la haute température, la pulpe ne tarde pas à entrer en fermentation ; au bout de quelques jours, elle devient liquide et les graines peuvent être isolées facilement; on les fait alors sécher au soleil. Le but est de faire perdre aux graines leur faculté germinative⁵³. Ces méthodes artisanales et manuelles de fermentation et de séchage des fèves doivent être étroitement surveillées. Ce à quoi s'emploient les agents techniques sous l'impulsion du lieutenant-gouverneur.

Il existe plusieurs méthodes pour la fermentation. La plus communément répandue consiste à placer les fèves dans les caisses en bois percées de trous pour permettre l'évacuation du jus provenant de la pulpe. La fermentation dure 6 à 10 jours selon les espèces. Pour qu'elle soit régulière, il faut favoriser l'aération par un brassage effectué tous les 2 jours environ⁵⁴. Les caisses sont alors vidées, les fèves débarrassées de la pulpe qui pourrait encore y adhérer sont mises à sécher. Généralement, le producteur se contente d'étaler ses fèves en couche mince sur des claies surélevées⁵⁵. Le soleil fait le reste. Il faut remuer de temps à autre pour activer l'évaporation de l'eau. En même temps, il faut parfaire le nettoyage, séparation

⁵⁰ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale, Janvier – Mai 1931 ; Décembre 1932 ; Décembre 1933, op. cit.*, p. 135.

⁵¹ A.S.O.M. Yves CHENUT, *Les industries du cacao dans les pays producteurs*, Côte d'Ivoire, CIIA-SEDIA-BIPCA, 1^{er} congrès International des Industries alimentaires et agricoles, 14 – 19 décembre 1964, p. 631.

⁵² A.S.O.M. Yves CHENUT, *idem*.

⁵³ Pascal BOËRY, *Les plantes alimentaires des régions intertropicales, cacao – café – canne à sucre, etc., op. cit.*, p. 134.

⁵⁴ A.S.O.M. Yves CHENUT, *op. cit.*, p. 631.

⁵⁵ Voir les fiches de repérage du patrimoine industriel en page annexe.

des fèves collées, élimination des fèves plates, des débris de coques, des fèves brisées, etc. Au bout de plusieurs jours, la fève a pris son aspect commercial bien connu⁵⁶.

Une autre méthode qui tend à disparaître en Côte d'Ivoire consiste à enfouir les fruits dans la terre et à les y laisser jusqu'à ce que la fermentation ait détruit la pulpe. On donne le nom de « cacaos terrés » à ceux qui sont ainsi préparés, par opposition à ceux obtenus par la première méthode, qui portent le nom de cacaos non terrés⁵⁷.

La fermentation, en plus de « tuer » la fève pour qu'elle ne germe pas, provoque des transformations bio-chimiques qui donneront plus tard l'arôme du cacao. Les substances qui favorisent le développement de cet arôme sont assez mal connues mais ce qui est certain c'est qu'il faut absolument « tuer » la fève par la fermentation pour obtenir du cacao donnant un bon chocolat. Ensuite on procède au séchage. Cette étape doit stopper la fermentation puis ramener le taux d'humidité à un maximum de 8%. Au-delà de ce chiffre, les fèves sont la proie des moisissures qui s'y développent très vite et donnent des produits impropres à la consommation⁵⁸.

Nombre de producteurs ne disposant pas de matériel approprié pour la fermentation, se contentent de laisser les fèves en tas sur des feuilles de bananiers⁵⁹. Le brassage est fait irrégulièrement. On obtient alors des fèves violettes et ardoisées. Ensuite le séchage n'est pas toujours possible, surtout à la saison des pluies. Le cacao est alors séché sous des hangars, à l'aide de foyers. On a alors des fèves à goût de fumée⁶⁰. Enfin, même avec le soleil, le taux idéal de 8% n'est pas toujours atteint et les moisissures se développent à loisir. Quant au contrôle de fermentation, il est inexistant et totalement empirique, avec tous les aléas que cela suppose⁶¹.

⁵⁶ A.S.O.M. Yves CHENUT, *idem*.

⁵⁷ Pascal BOËRY, *Les plantes alimentaires des régions intertropicales, cacao – café – canne à sucre, etc.*, *op. cit.*, p. 134.

⁵⁸ A.S.O.M. Yves CHENUT, *Les industries du cacao dans les pays producteurs*, *op. cit.*, p. 631-632.

⁵⁹ Voir fiche de repérage du patrimoine industriel en pages annexes. Et dans ce cas précis, nous étions dans une plantation industrielle, c'est-à-dire avec des propriétaires européens, en sous-traitance avec de grands chocolatiers. C'est juste pour souligner le fait que les pratiques traditionnelles sont demeurées identiques en 2007 (année de notre visite d'étude sur le cacao), alors que ces rapports ont commencé à être produit autour des années 1930 jusqu'en 1960.

⁶⁰ Voir fiche de repérage du patrimoine industriel en page annexe. Hangar de séchage avec cheminée.

⁶¹ A.S.O.M. Yves CHENUT, *Les industries du cacao dans les pays producteurs*, *op. cit.*, p. 632.

I.2.1.1 - Les innovations dans la production traditionnelle

Avant toutes choses, il faut souligner que l'innovation ne se limite pas seulement à la nouveauté. Elle est un processus plus ou moins lent qui englobe un certain nombre de faits qu'il serait intéressant d'énumérer ici :

Nous évoquons la notion d'innovation lorsque la modification de l'objet ou du geste (comportement) est le résultat d'un long et lent processus. Lorsque le temps de modification de l'objet ou de la pratique de son stade initial à son nouveau stade est très court, les usagers parlent d'invention car il est directement adopté et son caractère universel est reconnu par la communauté ou la société. Lorsque nous entreprenons du point de vue de notre recherche une analyse d'un objet, ou une manière d'agir quelconque sur le territoire colonial, il est relativement aisé de se rendre compte que les ingénieurs agronomes et techniciens y ont mené des études plus ou moins poussées pour obtenir ce résultat. D'où les nombreuses questions portant sur l'originel dans le processus de production. Les interrogations sur l'importance et la bonne connaissance des procédés de production initiaux, traditionnels deviennent essentiels. Il faut que les sociétés acceptent la pratique nouvelle. Pour ce faire, il faudrait que cette société ait des affinités culturelles avec la pratique innovante afin de pouvoir traduire le geste technique ou l'objet nouveau dans ses mots ou selon ses symboles. Une fois cette étape franchie, elle peut appliquer le nouveau procédé. C'est un processus qui s'accompagne de cérémonies rituelles dans bien des sociétés traditionnelles en Côte d'Ivoire. Ce qui a pour conséquence de fondre l'innovation dans les pratiques originelles au point de l'annihiler entièrement⁶².

Ce qui nous renvoie aux notions d'innovation interne et externe ou encore extérieure à l'objet que l'on produit ou au geste qui conduit à sa production. L'innovation externe est ici comprise comme une intervention ponctuelle qui vient pour répondre à un problème précis venant s'insérer dans la chaîne opératoire de production de l'objet. Cependant nous ne pouvons pas parler ici d'invention au sens propre du terme. Dans ce contexte précis nous pouvons dire que c'est un processus d'innovation en perpétuelle continuité à partir du moment où elle s'inscrit plus ou moins durablement dans cette chaîne opératoire. C'est dans cette mesure que nous parlons de construction dans les procédés de production agro-industriels. Ce qui revient à noter que la colonisation est une construction basée sur des appareils innovants. Qu'est ce qui nous permet alors d'affirmer qu'un objet est innovant ? À partir de quel moment parle-t-on d'innovation ?

⁶² Cette question sera plus amplement développée dans la deuxième partie de notre étude portant sur les pratiques et techniques.

L'innovation s'inscrit dans la dynamique de la continuité. Évoquer l'innovation dans le processus de production nous contraint, ainsi, à marquer ou à délimiter le processus de production à des moments précis.

I.2.1.1.1 - Les innovations internes

Les innovations internes à un objet ou un procédé d'extraction nous emmènent à comprendre l'innovation comme un processus dynamique qui fonctionne par accumulation, par transformation successives des habitudes et des gestes au sein d'un groupe social. C'est à partir du moment où l'efficacité du nouveau procédé surclasse l'ancien que nous évoquons l'innovation interne à l'objet.

Pour la production de l'hévéa, A. Chevalier remarque que les indigènes coupaient la liane (espèce) lactifère pour en extraire le « liquide » utile. Ce qui détruisait toutes les possibilités de régénération et de nouvelle production. Ce procédé n'a bénéficié d'aucune innovation interne dans la pratique car personne n'a eu l'idée de procéder par une « simple » entaille pour extraire le liquide au lieu de couper la liane entièrement. Ou alors l'idée était connue mais inefficace du point de vue des volumes de sève produits. C'est au cours de la mission impulsée par le gouverneur Roume qu'A. Chevalier met au point une nouvelle technique de saignée qui sera ensuite vulgarisée dans toute la colonie. Cependant cette innovation dans la saignée n'entre pas dans les pratiques culturelles locales. Elle est sujette à des réticences auprès des populations autochtones qui produisent l'hévéa.

Il a fallu les politiques de contrainte de l'administration coloniale, le contact avec les autres peuples et l'exploitation d'autres espèces plus pérennes pour que ce mode d'exploitation devienne une industrie. Il y a eu par conséquent maturation du procédé d'extraction de l'hévéa en mettant en crise les anciennes pratiques, pour forcer l'innovation. Quelle importance accorder alors à la notion de maturation ainsi employée ?

L'invention se produit à partir de la maturation de plusieurs idées. En référence au degré de maturité dans le processus d'accumulation d'inventions successives, l'innovation constitue et garantit son adoption par l'usage. L'innovation se rattache donc à la notion de progrès, et d'évolution au sein même du procédé. En technique c'est celle qui aidera à mieux comprendre l'objet et à en faciliter l'usage. L'innovation ainsi intégrée à la société est garantie par un lien social au sein de la communauté. Nous ne pouvons par conséquent mentionner l'innovation technique interne que lorsqu'elle sera validée par l'usage.

I.2.1.1.2 - Les innovations externes ou extérieures à l'objet

Durant toute la période des relations techniques entre les Européens et les populations africaines, l'innovation externe est demeurée l'une des principales sources de difficulté (étant à l'origine de nombreux conflits). L'innovation externe découle du besoin de faire évoluer la production. Pour y parvenir, il faut faire évoluer les outils de production, c'est le principal enjeu du colonisateur. Cependant, il faut le rappeler, le principal outil de production est l'homme, il faut donc organiser la force humaine, que constitue la main-d'œuvre. Prenons l'exemple de l'exploitation forestière où des faits notables permettent de comprendre l'innovation extérieure à l'objet. Dans l'exploitation forestière d'un pays où les animaux de bât ou de trait n'arrivent pas à survivre à cause des maladies, le tirage des billes à main d'homme s'est avéré la seule solution de traction applicable. Ainsi ce mode opératoire s'est appliqué à des courts trajets menant à des voies d'évacuation naturelles ou construites par le colonisateur. Puisqu'il faut acheminer le bois de grume jusqu'à la côte et ensuite le transporter par bateau sur les ports français du Havre et de Bordeaux. Pour ce qui est de l'outil et l'outillage d'exploitation des ressources ligneuses, l'innovation externe s'illustre parfaitement. De l'usage de la machette, l'on est passé à la hache, ensuite de la scie à la tronçonneuse. La principale innovation externe dans l'ensemble de cette industrie est l'emploi de la scie manuelle. Cet outil en usage dans les colonies nord-américaines révolutionne l'exploitation forestière en structurant la coupe des billes.

Les premiers exploitants forestiers se sont inspirés de son usage aux États-Unis, et l'ont transféré dans les colonies. L'emploi pour l'abattage du bois de grume de la scie exige un savoir-faire particulier et un apprentissage, puisqu'elle s'utilise à deux et de manière synchronisée.

Les innovations externes ont permis aux acteurs de la production industrielle de changer d'outil. Ils sont passés de l'outil mis en opération par la force physique à l'outil mécanique dont la force motrice est mise en mouvement grâce à la vapeur, l'huile lourde ou l'essence. Ce qui a contribué à modifier la relation au travail et à spécifier l'entreprise industrielle en l'orientant vers le secteur qui se prêtait le mieux. Aussi, le travail mécanique connaît-il sa plus grande expansion dans l'industrie forestière. L'exploitation du bois et sa transformation est celle qui a réussi à diffuser l'usage de la machine dans l'espace forestier ivoirien. De cette industrie est née la familiarisation plus ou moins réussie des ouvriers africains avec l'outil mécanique. Il faut toutefois souligner que l'usage de la machine s'est opérée de manière assez brutale pour l'ouvrier, qui n'a auparavant jamais manipulé d'objet similaire, qui n'avait

jamais vu d'automate et qui en un instant devrait manipuler un objet dont il n'en savait rien de son évolution sur le plan technique et ne pouvait pas connaître d'objet similaire dans sa forme antérieure. Comme objet similaire antérieur, l'automate⁶³ en modèle réduit et accessible en Europe tourne seul après que la chaîne soit remontée. Cet objet ayant bien existé en Europe sous plusieurs formes (jouet pour enfant, instrument de musique...), facilite l'appréhension de nombreuses machines fonctionnant sur le même principe.

Pour la tronçonneuse par exemple, il fallait tirer sur le cordon pour la mettre en marche. Toutefois cette tronçonneuse n'avait rien de similaire avec la scie, qui était l'instrument antérieur en usage. La substitution du travail mécanique à celui de la main s'étant opérée de manière progressive en Europe s'est effectué de manière trop brusque pour les Africains. D'où la question ou la problématique de la culture technique et de la technicité abordée dans la deuxième grande partie de notre étude.

L'exploitation du bois et son travail sont devenus rapidement mécaniques dans quasiment toutes leurs composantes, ce qui oblige les constructeurs de machines à penser à nouveau leurs machines en fonction des territoires où elles seront utilisées et de la main-d'œuvre qui en fera usage.

Ainsi, dans les colonies, les qualités principales à exiger d'une machine quelle qu'elle soit, sont la simplicité de service, en raison du manque de spécialisation de la main-d'œuvre, et une sécurité de fonctionnement absolue, donnée par la robustesse de sa construction, car, dans la plupart des cas, on est éloigné de tout atelier de réparation possédant un personnel qualifié. Et les outils nécessaires et le remplacement des pièces endommagées, à faire venir d'Europe demande beaucoup de temps et coûte très cher⁶⁴. Les caractéristiques de la machine sont par conséquent définies par les conditions locales. Son entretien et sa surveillance sont très importants en raison du caractère primitif des « indigènes » qui le manipulent. C'est donc avec un soin tout particulier qu'il est choisi⁶⁵. Il faut un matériel apte à travailler dans les pires conditions mécaniques, à résister aux fausses manœuvres d'une main-d'œuvre inadaptée. Sauf pour le matériel de construction des routes et de débardage, il est inutile de rechercher le matériel qui permette le meilleur rendement. Ce genre de matériel est plus complexe et partant plus fragile, alors qu'en moyenne il n'y a qu'un seul arbre exploitable à l'hectare. De là le succès du matériel américain conçu pour travailler sur des terrains analogues et sous un climat équivalent avec une réserve de puissance appréciable. Le matériel employé varie selon l'usage

⁶³ On en trouve de beaux modèles au musée des arts et métiers du CNAM et dans les réserves de Saint Denis.

⁶⁴ ADAMFI M. G., « L'eau aux colonies, Groupe moto-pompes et pompes immergées », extrait de *Revue internationale des produits coloniaux*, Huitième Année, n°85, Janvier 1933, p. 9.

⁶⁵ Jean TEILAC, *op. cit.*, p. 28.

bien que le matériel roulant soit en général utilisé à plusieurs fins⁶⁶. En général, l'emploi du bulldozer suffit, mais les très grosses entreprises estiment quelque fois avantageux de posséder un équipement plus complet : scraper, roter, etc. Pour effectuer correctement la finition du nivellement longitudinal, confectionner la forme de la chaussée, la remettre en état par exemple après une saison de pluie, il est indispensable d'utiliser un grader, remorqué ou automoteur. Ce sont les motorgraders les plus puissants (80 à 100 HP), qui donnent les meilleurs résultats, car ils peuvent effectuer, non seulement l'achèvement et l'entretien de la chaussée, mais prendre en charge la confection des fossés, de certains déblais, et une bonne part du nivellement. Cependant ces engins sont coûteux et ne sont justifiés que pour de grosses entreprises. L'engin le plus intéressant est le motorgrader léger, dont le prix ne devrait pas dépasser le double de celui d'un camion 4 tonnes ordinaire et dont le but est uniquement de régulariser la forme des chaussées et de les remettre en état après chaque saison des pluies. Il existe sur le marché, des motorgraders répondant à ces conditions, mais il serait intéressant que l'on puisse trouver des engins moins coûteux encore, susceptibles d'être adaptés à de petits tracteurs à roues ou à des véhicules tous terrains⁶⁷.

Contrairement à l'exploitation forestière, dans toute l'agro-industrie l'innovation externe intervient par l'apport des concasseurs, des machines à dépulper et trier les récoltes ou les fruits cultivés. L'entreprise des bois de grume (exploitation forestière) s'est diversifiée et est devenue très productive auprès des exploitants par des innovations externes ou extérieures au produit. Il s'agit de la mise en place d'un réseau routier de plus en plus important et de l'apport de machine roulante de très bonne qualité.

I.2.1.1.2.1 - Innovations externes et recherche scientifique : Apport de la science

L'exemple de la production de l'hévéa constitue le champ d'application le plus évocateur concernant les recherches appliquées aux productions agro-industrielles dans les colonies. Il illustre principalement des innovations externes issues des recherches de laboratoire, dans les procédés et non dans les outils.

La production industrielle du caoutchouc et l'exploitation de l'hévéa en Côte d'Ivoire ont été introduites par le colon. Mais en réalité par des métis, qui après la traite transatlantique des esclaves sont devenus des personnes connaissant parfaitement les cultures européenne et africaine. Ces métis se sont imposés dans les activités de commerce en Côte d'Ivoire. Ce qu'il

⁶⁶ Jean TEILAC, *op. cit.*, p. 29.

⁶⁷ Pierre ALLOUARD, *op. cit.*, p. 351.

faut retenir est que l'introduction du caoutchouc en Côte d'Ivoire a été faite par Clinton vers la fin des années 1880⁶⁸. Comme le souligne Atger dans ses écrits⁶⁹, l'on ne saurait identifier Clinton, car pour lui c'est un nom générique utilisé pour désigner ces personnes métisses, pour la plupart des aventuriers originaires du Libéria, de Sierra Leone, de Gold Coast (colonies anglaises) ou des Antilles... qui ont intégré le système colonial, sans qu'on en mentionne particulièrement leur action. Il y a en plus les *Poyofoué*, transcription en langue locale des ressortissants de la Gold Coast (Ghana actuel) qui exploitent depuis de longues dates le caoutchouc. Leur nom signifie littéralement « homme du caoutchouc », ce qui les distingue ou les démarque clairement des « Clinton ». Ce nom traduit aussi leur savoir. Ces *Poyofoué* joueront un rôle fondamental dans la transmission du savoir concernant le caoutchouc en Côte d'Ivoire. Au premier trimestre de 1898 Béné Kouamé de Bédié, après les chefs de Zaranou, Abengourou, Yakassé, Assikasso... engage des *Poyofoué* pour expliquer les nouvelles techniques d'exploitation du latex⁷⁰. Auparavant, des exploitations existaient dans les pays de l'Indénié (est de la Côte d'Ivoire) dans l'Assikasso et Gaman (Bondoukou). L'extension à d'autres régions et le développement de la production de caoutchouc restent cependant intimement liés au progrès de l'occupation coloniale. Avant cette période, son évolution dépendait essentiellement des *Poyofoué*, récolteurs de latex originaire de la Gold Coast.

Le caoutchouc et le latex sont des produits dont l'industrie connaît un essor en Côte d'Ivoire par l'œuvre des techniciens, autant en Europe, en Asie du Sud-Est qu'en Afrique. Le caoutchouc et bien d'autres exploitations industrielles font ainsi intervenir deux principaux acteurs (les « Clinton », les « poyofoué ») en plus du Blanc (Européen).

La production du caoutchouc tire ses origines d'une découverte d'un procédé d'extraction d'un fluide, d'une masse sombre assimilable à de la résine par les Indiens d'Amérique du Sud. Cette masse provient d'un arbre dont la dénomination provient d'une langue Indigène d'Amérique du sud « hévé » et dont l'écorce entaillée laisse écouler un liquide blanc, laiteux, qui se solidifie graduellement à l'air en devenant foncé. Les Indien Maïnas nomment la matière obtenue « caoutchouc » (cette dénomination étant composée des mots : *Caa* = bois et *o-chu* qui signifie couler ou pleurer)⁷¹. Ce qui regroupe à la fois le

⁶⁸ A.N.F./S.O.M. Rapport général du premier trimestre 1890 adressé au sous secrétaire d'État aux colonies, 10/4/1890, Côte d'Ivoire XV-2.

⁶⁹ Paul ATGER, *La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893 : cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales*, Dakar, Publication de la section histoire n°2, 1962, p. 88-90.

⁷⁰ Rapport politique de l'administrateur du cercle de l'Indénié au gouverneur, premier trimestre 1898, Côte d'Ivoire, JOCI n°1, 1898.

⁷¹ Jean LEBRAS, *op. cit.*, p. 2.

matériau et la fonction, ce mot composé est une image que l'on peut traduire par « l'arbre qui pleure ».

L'ingénieur français Fresneau, rencontre La Condamine en 1743. Cette rencontre suscite et marque son intérêt pour l'arbre à caoutchouc, il en donne des descriptions détaillées. Il parle de ses recherches pour connaître les endroits où l'on trouve l'arbre et de la façon d'obtenir le caoutchouc, et c'est à lui que l'on doit les premières propositions d'utilisation du produit⁷². En 1762, l'arbre décrit par Fresneau reçoit le nom de *Hevea guianensis*. Puis on s'aperçoit que d'autres plantes sont capables de produire cette matière, aussi bien en Afrique qu'en Asie. Par ailleurs Roxburgh signale dans sa *Flora Indica* que les indigènes de l'Asie orientale, extraient d'un arbre appelé *Ficus elastica* du caoutchouc qu'ils utilisent depuis longtemps déjà pour fabriquer des torches et imperméabiliser des objets⁷³.

En Côte d'Ivoire, les administrateurs coloniaux se sont intéressés à cette ressource forestière, leurs inventaires à l'exposition coloniale de 1900 permettent de noter antérieurement aux missions de Chevalier que les végétaux producteurs de caoutchouc abondent dans les forêts de la Côte d'Ivoire. *Morées*, *Apocynées*, *Artocarpées*, *Euphorbiacées*, *Sapotacées*, fournissent toutes les qualités de gommes, depuis les sortes inférieures, sans consistance, genre « Accra past », jusqu'à des sortes très supérieures, très nerveuses, équivalentes aux meilleures gommes que sont les « Twists », « Sierra Leone », ou « Niggers ». Parmi les plantes à latex les plus intéressantes, dont la présence a été reconnue dans les forêts de la colonie, on peut citer : *ficus Brasii* ; *ficus Elastica* ; diverses autres variétés de ficus ; *Vahea gummifera* ; la liane qui produit le caoutchouc dit d'Angola ; *Minusops* (M'fino du Gabon) ; *Kixia* ; *Landolphia awariensis*, *Landolphia Florida* ; et d'autres variétés du *Landolphia*⁷⁴. Il faut préciser que les diverses plantes renfermant du latex à caoutchouc sont très nombreuses et se trouvent réparties un peu partout à la surface du globe, surtout dans la zone intertropicale⁷⁵. Au cours de sa mission en Côte d'Ivoire A. Chevalier remarque dans son inventaire des ressources ligneuses que possède la Côte d'Ivoire, des arbres à latex et des plantes à caoutchouc. Il remarque que les populations autochtones commencent à l'exploiter. Cependant, toutes ne sont pas susceptibles d'être exploitées industriellement et lorsqu'il s'est agi non plus seulement de récolter le caoutchouc sylvestre,

⁷² Jean LEBRAS, *idem*.

⁷³ Jean LEBRAS, *op. cit.*, p. 3.

⁷⁴ A.S.O.M. Pierre MILLE, DELAFOSSE, DAUDY et GENTIL, *op. cit.*, p. 24.

⁷⁵ Certaines plantes à caoutchouc sont des arbres de proportions imposantes, comme les hévéas ou les ficus, d'autres des lianes, comme les *landolphia*, d'autres de petits arbustes, comme le guayule, ou même de simples pissenlits, comme le kok-saghyz.

mais d'entreprendre la culture à grande échelle⁷⁶, de nombreuses questions ont émergé pour connaître les propriétés de cette essence. Le choix s'est porté sur l'*Hevea brasiliensis*. De cet arbre provient la presque totalité du caoutchouc mis sur le marché⁷⁷.

Cependant il faut souligner que « la question du caoutchouc a toujours été extrêmement touffue et compliquée » comme le note Morisse Lucien. Car les recherches et les techniques pour son usage, bien que perçues par les chercheurs français ont connu plus de progrès dans les colonies anglaises et hollandaises. Aussi, l'évocation du terme « caoutchouc » conduit-il à la recherche de solution pour son industrialisation. Dans cette quête se crée un contact permanent, un échange continu de vues et d'observations qui part de l'exploitation industrielle et raisonnée de l'arbre produisant le latex pour aboutir à la même exploitation, mais industrielle, de ce latex à l'usine, laquelle, remplaçant le sauvage, le transforme en caoutchouc, et en caoutchouc manufacturé⁷⁸. Depuis 1831, Goodyear entreprend des séries d'expériences pour chercher à améliorer les qualités du caoutchouc ; il s'efforce surtout de trouver un « desséchant » capable d'éviter le poissage des objets fabriqués. En 1839, il fait l'observation qui devait bouleverser l'industrie ; le caoutchouc cru traité par du soufre, à température supérieure au point de fusion de ce produit, subit une transformation qui améliore considérablement ses propriétés mécaniques ainsi que sa résistance aux variations de température⁷⁹. C'est surtout à la suite de son utilisation dans les imperméables (Mac Intosh, 1823) et après la découverte de sa vulcanisation par Goodyear (1839) que la demande de ce produit s'est considérablement accrue. En 1870, Sir Clément Markham préconise la mise en culture des arbres à caoutchouc à l'instar des arbres à quinquina⁸⁰.

Ces faits se rapportant à l'histoire du caoutchouc sont relatés pour montrer que toutes les innovations apportées à l'exploitation du caoutchouc ne sont que des innovations externes ou extérieures à une plante qui est initialement inconnue en Europe. Ces innovations externes ne se limitent cependant pas à cette culture, elle s'est étendue aux autres cultures de « rente » en Côte d'Ivoire telles que le palmier à huile entre autres. À l'expression « cultures de rente » Jean-Philippe Collin⁸¹, préfère « culture de rapport », au regard de l'exploitation de l'huile de

⁷⁶ Jean LEBRAS, *Éléments de science et technologie du caoutchouc*, Paris, Société d'édition technique coloniales, Institut Français du Caoutchouc, 15 novembre 1951, p 3.

⁷⁷ Jean LEBRAS, *idem*.

⁷⁸ Lucien MORISSE, *op. cit.*, p. 8.

⁷⁹ Jean LEBRAS, *op. cit.*, p. 6.

⁸⁰ André-Georges HAUDRICOURT, Louis HEDIN, *L'homme et les plantes cultivées*, avec une préface d'Auguste Chevalier, Paris, Gallimard, 1943, réédité en 1987 chez A.-M. Métailié, Paris, avec une préface de Michel Chauvet, p. 179.

⁸¹ Jean-Philippe COLLIN, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Édition ORSTOM, Collection à travers Champs, Paris 1990, p. 11.

palme. À partir du moment où l'huile de palme est abondamment autoconsommée sur le territoire ivoirien, elle peut être inscrite parmi les cultures d'autosubsistance non industrielle, ce qui irait en opposition avec l'expression culture de « rente ». Malgré son ambivalence sur le plan industriel, cette culture a bénéficié d'innovation externe ou extérieure. Nous prenons pour point de départ les premiers constats de l'administration coloniale. Celle-ci saisit la nécessité de tirer un meilleur parti des peuplements naturels qui sont sous sa tutelle en décidant de mettre au point de nouvelles techniques d'extraction et de production d'huile de palme. Étant donné que cette huile tend à prendre de l'importance, à côté du mazout. La mission Charles Roux, y a contribué, au cours de sa traversée du Sahara, durant laquelle il n'a utilisé que des huiles végétales. En le faisant, son objectif était de fournir des indications précieuses sur l'emploi de ces huiles comme carburant⁸². Sa conclusion a été formelle. « Au point de vue technique il est certain que les oléagineux se présentent comme générateur de pétrole végétal ; au point de vue économique tout semble indiquer que les conditions de cette transformation sont réalisables d'une façon pratique et rémunératrice. »

L'administration décide de mettre en place sur le territoire une structure technique pour organiser la production. À partir des années 1920, les « jardins d'essais » dont le premier a été créé en 1893 à Dabou, ont été transformés en « stations expérimentales », avec une réduction de l'éventail des cultures traitées ; c'est ainsi que la station expérimentale de Dabou s'est spécialisée dans le palmier à huile⁸³. Ces démarches partent des constats des administrateurs des colonies dont l'un des plus marquants provient des observations du lieutenant-gouverneur Reste concernant le palmier à huile :

« Le palmier à huile est spécifiquement africain, or c'est dans les colonies hollandaises des mers du Sud que son développement est poussé le plus activement. Les hollandais sont en passe de devenir les maîtres du marché des huiles de palme. Nous demeurons inactifs pendant que ces maîtres de la colonisation, créent avec des graines que nous leur avons fournies, les plus belles plantations d'élaeis qui n'aient jamais existé⁸⁴ ».

Les premiers concasseurs ont été introduits dans la colonie en 1908 dans la région de Grand Lahou. En 1909, des traitants de cette région se consacrent exclusivement à l'industrie

⁸² A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°1229 A. E. – Circulaire au sujet de la campagne du palmier à huile 1934.

⁸³ Hocine KHELFAOUI sous la dir de Roland WAAST et Jacques GAILLARD, *La science en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle; la science en Côte d'Ivoire*, Aide n° ERBIC 18 CT 98 9164. Commission Européenne, DG XII. Rapport final. Paris, le 21 décembre 2000, p. 15.

⁸⁴ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°1229 A. E. – Circulaire au sujet de la campagne du palmier à huile 1934.

du concassage des graines avec de petites machines modèle Haacke (Allemand) ou Miller (Anglais)⁸⁵. Un traitant de Lauzoua dans la région de Grand Lahou emploie au cours de cette année six manœuvres sur son concasseur et produit 4 à 5 kgs par jour d'amande de graine⁸⁶.

Les appareils à casser les noix de palme dit concasseur par choc, construits par la maison Haake, d'origine allemande⁸⁷ figurent parmi les premiers appareils destinés à ce type de manœuvre. La problématique du concassage des graines fait l'objet de leurs recherches et des solutions de machines sont proposées. Nous présentons ces solutions de machine à partir de la description de la machine de la maison Haake :

Aussi, la maison Haake adjoint-elle au concasseur un cylindre-séparateur, qui laisse passer les amandes nues. Cependant les fragments de coques parviennent à passer au travers du cylindre concasseur et sortent mélangés aux amandes. Il reste à faire une séparation qui serait fastidieuse et très longue, si elle est faite à la main. La maison Haake a donc recommandé d'avoir recours à l'eau salée : Les coques en général plus lourdes que les amandes seront entraînés au fond des récipients employés. Toutefois, il faut remarquer que la différence de densité des coques et des amandes est très faible⁸⁸. Les populations adoptent très vite ces méthodes malgré les pratiques traditionnelles de concassage des noix qui sont du ressort des femmes dans certaines régions et, surtout, en dépit du fait que les produits de la vente des amandes constituent pour elles des bénéfices personnels. Si l'introduction de concasseurs semble à cette partie de la population devoir faire disparaître cette coutume⁸⁹, cela n'est pas toujours aisé. Dès 1911 on révèle un certain engouement pour les concasseurs importés par la maison King et répandus dans les cercles des lagunes (une vingtaine) et de Grand Lahou (une douzaine)⁹⁰. Ces machines, confectionnées selon les procédés de la maison Haake, sont des modèles améliorés. En effet, elles permettent la séparation de l'amande des coques à la sortie du concasseur par lavage dans de l'eau salée. La différence de densité fait effectivement surnager les amandes⁹¹. L'usage de l'eau de mer adopté au départ (dû à sa salinisation d'origine ce qui réduit les coûts de salinisation d'eau courante) ne garantit pas les résultats escomptés. Car l'eau de mer n'a pas une densité suffisante pour permettre la séparation des coques d'avec les amandes. Cette densité a été trouvée variant autour de 1,027 gramme pour des échantillons prélevés dans la baie de Hann, près de Dakar. L'eau de mer ne

⁸⁵ YAYAT D'Alepé, *op. cit.*, p. 373.

⁸⁶ YAYAT D'Alepé, *idem*.

⁸⁷ Yves HENRY, *op. cit.*, p. 157.

⁸⁸ Jean ADAM, *op. cit.*, p. 247.

⁸⁹ Jean ADAM, *op. cit.*, p. 252.

⁹⁰ Achat par l'administration d'appareils mécaniques à traiter les graines pour être cédés aux populations : 3005,57 F (compte définitif 1911).

⁹¹ YAYAT D'Alepé, *op. cit.*, p. 374.

serait utilisable qu'à la condition d'être concentrée, par exemple par évaporation dans des bassins plats ou additionnés d'un sel soluble plus lourd que l'eau⁹². La séparation cherchée ne peut être obtenue qu'avec un liquide ayant une densité de 1,25 gramme environ. Lorsqu'on veut avoir recours à l'eau salée, la solution doit contenir environ 180 grammes de sel marin par litre⁹³. On comprend facilement les imperfections et les inconvénients de ce procédé, surtout si l'on se rend compte que les amandes trempées dans l'eau salée doivent être débarrassées du sel resté adhérent, qui ne manquerait pas de les faire moisir rapidement, par un lavage à l'eau douce suivi d'un séchage⁹⁴. Aussi le procédé Haake, a-t-il le grave défaut d'exiger une grande quantité d'eau⁹⁵. Il n'est justifié que par l'impossibilité où se trouve le « Noir » d'opérer une pression suffisante pour extraire l'huile à sec, et il a pour conséquence de restreindre dans une très forte proportion la préparation de l'huile⁹⁶. Un grand progrès à réaliser serait de munir les concasseurs de noix de palme d'un organe mécanique, séparateur des amandes et des fragments de coques. C'est dans ce contexte qu'ont œuvré les organismes de recherche coloniaux rattachés au secteur privé, créés en 1942, parmi lesquels nous citerons pour la Côte d'Ivoire l'Institut de Recherche pour les Huiles et les Oléagineux (IRHO)⁹⁷.

En 1946, le plan de mise en valeur et d'exploitation rationnelle des palmeraies comporte l'obligation de fabriquer de l'huile de palme industrielle à faible acidité, afin non seulement d'approvisionner le marché local mais aussi le marché français sur lequel le coprah, l'huile de baleine, les corps gras animaux, le suif et les graisses sont massivement utilisés pour fabriquer la margarine ou le savon⁹⁸. L'IRHO est chargé de la mise en œuvre du plan. L'institut reprend les palmeraies et usines de grand Drewin⁹⁹, de la Mé, ainsi que celles de Mopoyem¹⁰⁰. L'huilerie de L'IRHO Mopoyem produit par exemple 200 tonnes d'huile de palme en 1947. Ces industries utilisent leur propre énergie faute d'équipement électrique général du territoire¹⁰¹. Au cours de cette même année, cet appareil industriel modernisé apparaît comme un enjeu de première importance : la gérance des usines rénovées ou en construction est en effet confiée au secteur privé, et avant même la mise en service de l'huilerie de Dabou, un

⁹² Jean ADAM, *op. cit.*, p. 248.

⁹³ Jean ADAM, *idem*.

⁹⁴ Jean ADAM, *idem*.

⁹⁵ A.S.O.M. ANGOULVANT Gabriel, *op. cit.*, p. 115.

⁹⁶ Yves HENRY, *op. cit.*, p. 145.

⁹⁷ Guy ROCHETEAU, *op. cit.*, p. 2.

⁹⁸ Alain DUBRESSON, *Villes et industries en Côte d'Ivoire. Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, préface de Paul Péliissier. Paris, Karthala – ORSTOM – Paris X (IRD), 1989, p. 37.

⁹⁹ En 1911 dans le sud-ouest de la colonie est créée la seule unité industrielle, l'usine de Drewin de la Société des Huileries et Plantations de la Côte d'Ivoire (SHPCI).

¹⁰⁰ Alain DUBRESSON, *op. cit.*, p. 37.

¹⁰¹ A.S.O.M. Ministère du Plan, service de la statistique, Inventaire économique de la Côte d'Ivoire (1947-1956), p. 71.

conflit éclate entre d'une part la Société des Savonneries Fournier-Ferrier Afrique financée par la banque Worms et Compagnie, et d'autre part l'unité de production d'Huile-Savon-Lipochimie (HSL) Blohorn, dont la production a été relancée par André Blohorn en 1945, à son retour en Côte d'Ivoire¹⁰². A. Blohorn obtient finalement le droit d'écouler en A.O.F. deux fois plus de savon que Fournier-Ferrier-Afrique. Cette victoire de HSL Blohorn permet à A. Blohorn de structurer toute la chaîne de production des corps gras et oléagineux sans intervention directe des pouvoirs publics¹⁰³ de l'État français.

Le relatif succès de l'industrie des huileries en Côte d'Ivoire encourage la relance des cultures rentières, et non de rapport, dans la mesure où celles-ci sont destinées exclusivement à l'exportation sous l'impulsion d'entreprises privées « autonomes ». Toutefois, il faut y distinguer les plantations industrielles, des plantations villageoises. Ici les innovations extérieures ont été menées dans le but précis de transformer les plantations villageoises en plantations industrielles ; qu'en est-il des autres cultures introduites ?

La prééminence du caféier sur le cacaoyer en Côte d'Ivoire ne fait aucun doute. Comme le mentionne A. Chevalier lors de ses missions en Côte d'Ivoire : « Nous avons (...) reconnu, dans la forêt de la Côte d'Ivoire deux espèces de caféiers : le *Coffea humilis*, et le *Coffea Excelsa*¹⁰⁴. » Dans la forêt intertropicale humide, il existe une variété spontanée de caféier, le *Kouilou*. Cette variété a fourni des renseignements précieux sur l'aire d'occupation et de développement du caféier. Le *Kouilou*, n'étant plus cultivé par la suite, a fait l'objet de croisements, principalement avec le *Robusta*. Ce croisement a permis d'obtenir les diverses variétés d'*Indéné* qui sont utilisées ensuite, parce que mieux adaptées aux conditions pédologiques et climatiques de ce pays. Il faut noter ensuite que certains types de *Robusta* ont de plus en plus¹⁰⁵ tendance à faire disparaître l'espèce *Kouilou*. La culture du café étant d'origine étrangère à la Côte d'Ivoire, elle est par conséquent complètement ignorée dans l'économie traditionnelle et les pratiques agricoles des paysans autochtones. L'extension actuelle du café en Côte d'Ivoire reflète ce fait fondamental. Elle dépend en partie de la pénétration des influences économiques extérieures¹⁰⁶. Comme celle des exploitants pionniers européens, particulièrement d'origine française.

Le cacao doit une partie de son importance aux recherches effectuées par les botanistes européens. C'est une plante observée en Amérique latine et découverte par les conquistadores

¹⁰² Alain DUBRESSON, *idem*.

¹⁰³ Alain DUBRESSON, *idem*.

¹⁰⁴ Auguste CHEVALIER, « Rapport sur une mission scientifique dans l'ouest Africain 1908-1910 », *op. cit.*, p. 28.

¹⁰⁵ Jean TRICART, *op. cit.*, p. 2.

¹⁰⁶ Jean TRICART, *op. cit.*, p. 3.

espagnols curieux de constater sa grande valeur et son statut de plante de privilège par les peuples andins. C'est le chercheur-botaniste suédois Linné (*Linnaeus* ou *Linneo*) qui connaissait probablement les légendes aztèques sur le cacao qui, ayant élaboré une classification des espèces de plantes en 1735, y désigna cette plante sous le terme scientifique « Théobroma ». C'est le nom utilisé par les botanistes jusqu'à ce jour, en référence à la famille des plantes à laquelle appartient l'arbre du cacao. Theo-broma est un mot d'origine grecque qui est composé de *Theo*, Dieu, et *broma* aliment ou met ; ce qui signifie étymologiquement « nourriture ou aliment des Dieux ». Toutefois, les critères sur lesquels Linné s'est appuyé pour donner ce nom au cacao demeurent obscurs; l'on suggère qu'il en aimait excessivement la boisson qui en était préparée. Les Anglais trouvant cette appellation assez exotique et difficile à prononcer ont choisi d'appeler l'arbre « cacao »¹⁰⁷.

Le Théobroma cacao fait partie des 22 espèces qui constituent le genre des théobroma classifié par le botaniste. L'espèce originaire d'Amérique s'étend du Mexique jusqu'à la Bolivie, le Brésil et la haute Amazonie¹⁰⁸.

Le Théobroma cacao L. comprenant de nombreux synonymes tels que, entre autres le *Theobroma guianensis* (Willd.) ou le *Cacao guianensis* (Aubl) ou encore, le *Theobroma leiocarpum* (Bern)..., est la véritable espèce cultivée. Elle porte au Mexique le nom indigène *Cacahuaguahuitl* qui signifie arbre de cacao (cacaoyer) ou pour des scientifiques Européens : « Cacao Guahuitl »¹⁰⁹.

Les grandes classes de variétés énoncées précédemment se distinguent assez facilement si on envisage les formes types, mais malheureusement il y a entre elles de nombreuses formes intermédiaires qu'il n'est pas toujours facile de rapporter à un de ces groupes. Il existe encore de nombreuses variétés hybrides obtenues par les planteurs eux-mêmes par greffage ou par les institutions spécialisées qui n'ont pas été profondément étudiées par les botanistes. Nous avons par exemple des variétés hybrides de criollo et forastero qui sont les « nicaragua », « legitimo », et « soconusco ». Le forastero dit « haut Amazonien », récolté et sélectionné à la suite de plusieurs prospections, constitue la base des programmes d'hybridation et d'amélioration¹¹⁰ menés par l'Institut de Recherche pour le Café et le Cacao en Côte d'Ivoire (IRCC). Ce qui rend les classifications non-exhaustive car pouvant bénéficier

¹⁰⁷ Arthur W. KNAPP, *op. cit.*, p. 1-2.

¹⁰⁸ Mario Yanes GARCIA, *op. cit.*, p. 14.

¹⁰⁹ É. DE WILDEMAN, *Les plantes tropicales de grande culture, café, cacao, cola, vanille, caoutchouc*, Bruxelles, Maisons d'Édition d'Alfred Castaigne, 1902, p. 91.

¹¹⁰ CIRAD, *Compétitivité du cacao africain, Analyse du marché mondial et des principaux producteurs*, Ministère de la coopération et du développement, rapport d'étude septembre 1990, p. 30.

de nouveaux apports. Ces hybridations de plants les rendent plus vigoureuses et résistantes, ce qui permet au cacao de prospérer sous des latitudes différentes.

Le cacao tient sa valeur de la boisson ou le breuvage originel - le chocolat - qui en est extraite. Cette boisson consistait au départ de sa découverte par les Espagnols, en un mélange de maïs et de cacao avec des épices chaudes comme des piments sans aucun ajout de sucre. Il est tout à fait aisé de comprendre que cette boisson au départ qui en était extraite n'était vraiment pas appréciée des Européens¹¹¹. C'est l'addition de sucre et l'introduction de ce dernier élément dans la préparation de cette boisson qui marque le début de sa consommation en Europe. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue qu'en Amérique, il existait diverse préparation de boisson à partir du cacao. C'est tout naturellement que les Espagnols soient les premiers à fabriquer et à boire le chocolat sous sa nouvelle préparation. Ils le servaient dans le vieux style, c'est-à-dire épais comme le porridge et piquant avec des épices¹¹². Ils ont essayé de garder secret la méthode de préparation, et de conserver le monopole de sa fabrication sans succès. Ainsi, le chocolat a été introduit en Italie par Antonio Carlotti (originaire de Florence)¹¹³, qui en fait une propagande. C'est ce dernier qui a dévoilé la méthode de sa fabrication. Ensuite, les moines d'Espagne présentèrent la nouvelle boisson à l'Allemagne et la France. En 1660, Maria Theresa, l'Infante de l'Espagne, introduit le chocolat à la cour de France suite à son mariage avec Louis XIV.

L'apport de la science dans l'industrie du cacao est de sélectionner ou d'hybrider des espèces de plus en plus résistantes. La suite de l'apport scientifique réside dans le processus de conditionnement des fèves et enfin dans la préparation de la boisson. Cette dernière activité a vu intervenir un autre corps de métier, les chocolatiers. Concernant les chocolatiers, nous entrons dans un autre domaine concernant cette plante qui est celui de la préparation de la boisson nécessitant d'autres techniques afférentes. L'intervention des scientifiques s'est avérée plus visible et sensible au cours des deux principales premières étapes : la sélection des espèces et le conditionnement des fèves.

Nous ne pouvons pas relever que ces procédés sont le fruit d'une invention ou d'une conception puisqu'elles ont été construites suivant un ou des modèles. Il s'agit principalement d'adaptation. Mentionner l'adaptation est plus approprié, lorsque nous nous appuyons sur la création des associations et des groupes d'acteurs de la mise en œuvre coloniale, qui ont travaillé à la mise en place de nombreuses techniques afférentes entrant dans cette production.

¹¹¹ Arthur W. KNAPP, *op. cit.*, p. 10-11.

¹¹² Arthur W. KNAPP, *op. cit.*, p. 10.

¹¹³ Arthur W. KNAPP, *op. cit.*, p. 11. Voir aussi : VAN HALL C. J. J., *Cocoa*, London, Macmillan and Co., Limited St. Martin's Street, 1914, p. 4.

Ce qui revient à dire que toute cette entreprise est un ensemble de construction. Elle peut certes regrouper des activités de conception mais il s'agit d'activités construites progressivement. À partir de quelle étape, l'activité de conception apparaît-elle dans toute cette entreprise coloniale ?

L'activité de conception apparaît au niveau des acteurs de la colonisation. Les constructeurs européens, parmi ces acteurs, conçoivent des machines ou des instruments de production à partir d'étude de terrain ou des besoins, qui pourraient survenir pendant l'exercice des différentes activités. Des juristes, et surtout des administrateurs conçoivent des textes de lois ou des stratégies d'exploitation, cependant, il apparaît clairement que la colonisation est construction par « à coup ».

I.2.2 - Productions locales et industrialisation

Les principales productions locales sont celles qui sont générées par la nature ivoirienne, et élaborées par les populations autochtones de la Côte d'Ivoire. Il s'agit des peuplements de plantes caractéristiques des forêts secondaires. Parmi celles-ci, figure le palmier à huile comme cela a été mentionné dans les chapitres précédents.

Les données de 1931 des services techniques donnent une superficie des palmeraies de la Côte d'Ivoire estimée à 700 000 hectares. Cette superficie comprend au minimum 42 000 000 de plants de palmiers. Comparé aux autres colonies productrices que sont le Dahomey avec 600 000 hectares et 36 000 000 de plants de palmiers et la Guinée avec 250 000 hectares et 15 000 000 de plants de palmiers¹¹⁴, la Côte d'Ivoire possède une étendue de palmeraie assez considérable pour en faire une exploitation industrielle et générer des ressources financières pour l'administration. La formation des palmeraies est toujours due à l'intervention de l'homme. Le palmier à huile existe dans la grande forêt dense, mais très disséminé, car sa multiplication se trouve paralysée par la densité du couvert forestier. Il faut souligner que, c'est par l'établissement des cultures, après abattage de la grande forêt, que, soit par semis, soit par dissémination des graines faite par les rongeurs qui se nourrissent du fruit, que se forment les palmeraies¹¹⁵ à l'état naturel. Par ailleurs, lorsque le terrain, est abandonné par l'« indigène », il se recouvre de friche arbustive dans laquelle les jeunes palmiers se trouvent noyés et avec laquelle ils se développent. Après une période de repos de

¹¹⁴ A.N.C.I. Série EE : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, op. cit., p. 6.

¹¹⁵ Yves HENRY, op. cit., p. 133.

6 à 7 ans, l'abatage de la friche et son incinération dégagent une jeune palmeraie, très irrégulière et dont les sujets sont élancés et grêles, mais qui se développe rapidement et fructifie le plus souvent, dès l'année suivante¹¹⁶. La palmeraie ainsi naturellement constituée ; ne sera plus dominée par les autres espèces végétales, sa production dépend uniquement de son entretien. Elle devient en outre un centre de propagation par ses fruits qui sont disséminés, en même temps que, par semis naturel, elle se développe et développe concomitamment de nombreux palmiers sous son propre couvert. Elle arrive même, si elle n'est pas régulièrement éclaircie, à avoir une densité très élevée¹¹⁷. Le lieutenant-gouverneur Reste remarque au cours de l'un de ses voyages dans les espaces de production agro-industrielle de la colonie que dans les régions qu'il a visitées, peu de palmeraies aménagées sont visibles. La plupart sont trop denses et envahies par le sous-bois. L'exploitation se fait surtout par palmiers isolés ou en petits groupes¹¹⁸. Le constat est l'existence d'un accroissement automatique des palmeraies, qui dépasse les besoins de l'homme tout en n'exigeant de lui qu'un travail insignifiant. Cela a pour conséquence l'inexploitation des palmeraies et le pourrissement des graines en forêt¹¹⁹. Ainsi, l'« indigène » ne traite, qu'une partie des fruits que les palmiers sont susceptibles de produire et en plus les palmeraies vieillissent et leur rendement diminue au fil des années. Une très faible partie des palmiers se trouve ainsi exploitée et le rendement de ces arbres, noyés dans la friche arbustive ou arborescente, est diminué de plus de la moitié. L'autochtone attache si peu d'importance à ses palmeraies que dans certaines régions, il n'hésite pas à les brûler pour établir à leur place, des cultures de manioc ou de riz¹²⁰. À partir de ces constats l'administration coloniale a décidé de prendre des mesures pour juguler l'ensemble de ces habitudes. Ainsi, en plus des peuplements naturels en Côte d'Ivoire, des régions entières sont plantées au cours des années suivantes, du fait de l'importance de la demande de l'industrie européenne. L'accroissement des plants ne signifiant pas accroissement de la qualité de l'huile produite, nous conduit à jeter un regard sur la qualité de l'huile pendant ces périodes durant lesquels la production était majoritairement effectuée par les populations autochtones.

Il existe de grandes inégalités dans la valeur des huiles de palme préparées par les indigènes. Ces valeurs dépendent plus ou moins des soins apportés durant la préparation. Ces huiles ont des colorations qui varient entre le jaune rougeâtre et le noir. Celles qui se

¹¹⁶ Yves HENRY, *op. cit.*, p. 134.

¹¹⁷ Yves HENRY, *idem*.

¹¹⁸ A.N.C.I. Série EE : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, *op. cit.*, p. 8.

¹¹⁹ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, *op. cit.*, p. 7.

¹²⁰ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, *op. cit.*, p. 8.

rapprochent de la première couleur et qui sont, en outre, limpides et exemptes d'impuretés, sont les meilleures¹²¹. La plupart des huiles « indigènes » ont une odeur plus ou moins prononcée, souvent désagréable, provenant d'une mauvaise préparation. Il faut noter que selon les modes de production, leur fabrication est toujours défectueuse. La fermentation et la cuisson que subissent les fruits au début de leur traitement, surtout la première de ces deux opérations, suivant qu'elles sont plus ou moins prolongées, ont pour résultat de foncer plus ou moins la coloration de l'huile et de lui donner en même temps un mauvais goût. De même, l'ébullition finale augmente la couleur en proportion de l'élévation de la température.

Les huiles préparées avec des fruits tombés sur le sol à la suite d'une maturité excessive et ramassés seulement lorsqu'ils ont subi un contact prolongé avec la terre, ont une teinte noirâtre et un goût de moisissure parfois très accentué¹²². Les huiles de la Côte d'Ivoire se retrouvent par conséquent avec une acidité pouvant aller de 25 à 40%. Avec ce taux d'acidité, elles sont facilement supplantées sur le marché mondial par les huiles néerlandaises dont l'acidité ne dépasse pas 5%¹²³.

I.2.3 – Les outils de production

Il faut savoir que les outils de production sont très souvent couplés à la force motrice ou à la source d'énergie en ce qui concerne la production agro-industrielle dans la colonie. Dans la production, on parle souvent d'outils aratoires. Cependant l'utilisation de ces outils pose problème vu que les animaux de traits ne peuvent être utilisés en forêt. Alors les principaux outils sont ceux qui sont utilisés en relation avec la force humaine, en excluant toute autre forme de source d'énergie. Le principal outil est la machette qui permet de presque tout faire dans des espaces où la configuration des végétaux ne favorise pas la circulation ou le déplacement d'engins moteurs. L'utilisation du charbon de bois et ensuite des huiles lourdes issues des procédés développés en laboratoire sont intervenues après 1910. Charles Roux dans la « Revue internationale des produits coloniaux¹²⁴ », en a fait des éloges, les mentionnant - parlant des huiles lourdes - parmi les solutions les plus innovantes pour l'industrie coloniale.

¹²¹ Jean ADAM, *op. cit.*, p. 140.

¹²² Jean ADAM, *op. cit.*, p. 141.

¹²³ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, *op. cit.*, p. 9.

¹²⁴ *Revue internationale des produits coloniaux*, Huitième Année, n°85, Janvier 1933.

Les cours d'eau abondent avec, dans la majeure partie des cas, de bons débits; toutefois les régimes irréguliers avec d'importantes crues dues aux variations climatiques en font des sources de difficultés. Ces cours d'eau font partie intégrante des moyens de production, comme cela s'est observé en Europe durant le XVII^{ème} siècle avec l'usage de la force hydraulique. En Côte d'Ivoire, les exploitants forestiers sont contraints d'attendre des crues pour l'acheminement de leur production (principalement des bois de grume) à la mer ou dans la lagune la plus proche. L'eau, l'homme et les matériels de production constituent des éléments majeurs corrélés qui entrent dans l'identification des chaînes opératoires dans les mécanismes de production de la colonie.

II - Les chaînes opératoires

La chaîne opératoire regroupe un ensemble de procédé, de geste et d'action conformes à une syntaxe métaphorique ou symbolique (préétablie ou établie en se basant sur l'expérience de la pratique et non l'expérimentation) permettant d'atteindre un but; lequel est la réalisation d'un objet. Il faut souligner qu'il n'existe pas une seule chaîne opératoire pour réaliser un même objet. Il en existe plusieurs, en conformité avec les modes de fonctionnement des sociétés et des cultures. La chaîne opératoire trouve un point de départ dans la technique, lorsque nous nous référons à André Leroi-Gourhan qui note en substance que : « la technique est à la fois geste et outil organisé en chaîne par une véritable syntaxe qui donne aux séries opératoires à la fois leur fixité et leur souplesse¹²⁵ ». Les séries opératoires de par leur dynamisme, conduisent à produire un résultat technique qui tire ses racines des actes culturels organisés par la pratique et la somme des connaissances acquises au cours de cette pratique. La chaîne opératoire est par conséquent l'agencement, la succession des gestes pour parvenir à un résultat. C'est donc une succession de gestes élémentaires et tout aussi une succession de gestes traditionnels. Parce que le geste élémentaire ne peut se fixer que par son adoption par la tradition et son intégration dans le groupe social producteur.

II.1 - Les chaînes opératoires et différentes pratiques traditionnelles

Peut-on identifier des chaînes opératoires dans des différentes pratiques traditionnelles?

¹²⁵ André LEROI-GOURHAN, *Le geste et la parole*. Paris, Albin Michel, Tome 1 : Technique et langage, 1964, p. 164.

Pour répondre à cette interrogation, il faudrait isoler les chaînes opératoires des complexes techniques.

Il ne s'agit pas d'une remontée aux origines des procès de fabrication de ces produits pour en déceler les chaînes opératoires, mais d'analyser durant toute cette période le fait technique de base. En partant des premiers complexes techniques datant des premiers échanges entre l'Europe et l'Afrique, jusqu'aux complexes techniques actuels, nous observons des procédés identiques de production. C'est cette caractéristique qui nous permet d'évoquer des chaînes opératoires qui résultent réellement des traditions ou d'une intégration aux traditions des techniques (empruntées ou non).

Ils concernent l'élaboration et la fabrication des premiers produits d'échange avec les colons. Excepté l'extraction de l'or¹²⁶, les autres produits échangés avec les Européens sont issus d'une transformation de matières premières végétales en produit semi-fini (on parle de première transformation – et on reste toujours au stade de matière première). C'est une industrie qui regroupe autant les hommes, les enfants, que les femmes. Ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de production qui requiert le savoir-faire de certaines castes telles que celles des métallurgistes (nord de la Côte d'Ivoire) et des orfèvres (société Akan englobant toute la partie est de la Côte d'Ivoire).

Pour le bois il n'existe pas d'exploitation proprement dite dans les traditions ivoiriennes. Les populations possèdent une très bonne connaissance des espèces de bois, cependant elles ne les exploitent pas de manière industrielle. Le bois et son usage sont très limités : d'une part il sert pour les rites (le panthéon traditionnel est représenté par des statuettes et des masques de bois) et d'autre part pour le bois de chauffe, outre la confection d'un type particulier de maillages de bois qui entre dans la construction des maisons (cases), qui sont construites avec de la terre battue incrustée par jet dans ce qui forme l'armature que constitue cette sorte de maillage de bois. Ce que l'on désigne par la « case africaine ».

Lorsque l'Européen décide d'exploiter le bois de manière rationnelle et industrielle, il opte pour la solution la plus pratique et non la plus simple : mettre à profit l'expérience des Noirs, rudes forestiers, habitués à la vie dans la forêt. Cette observation tient du fait que c'est de la forêt que les Noirs tirent tout ce qui contribue à la satisfaction de leurs besoins

¹²⁶ Les données sur l'extraction traditionnelles de l'or sont peu fournies bien que des essais sur la recherche des mines d'extraction d'or Akan, ashanti ont été relatés dans les extraits d'archives de Olfert DAPPER (1639 – 1689), *Description de l'Afrique : contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, leurs Rivières, leurs Villes et leurs Habitations, leurs Plantes et leurs Animaux ; les Mœurs, les Coutumes, la Langue, les Richesses, la Religion et le Gouvernement de ses peuples*. (Reproduit et traduit du Flamand d'O. Dapper, publié par l'Institut national des langues et civilisations orientales). Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren, Amsterdam, M. DC. LXXXVI. 1686, p.293.

puisqu'elle leur fournit sur la base d'une longue expérience, résultat essentiel de la pratique et du savoir-faire : l'écorce pour tisser les vêtements, le bois¹²⁷ et les feuilles pour la construction des cases, la résine pour l'éclairage, les fruits comestibles ou servant d'appât au gibier, et même les poisons pour servir des passions et les haines, ou des essences pour soigner des maladies¹²⁸. Comme le souligne Bertin : « De tels moyens d'existence n'ont pu s'acquérir que par une observation patiente de tous les arbres et par une véritable science de sorcier ou de praticien, dont les traditions se conservent de générations en générations. »

Les populations qui possèdent ce savoir, ou alors les dépositaires de ce savoir sont en grande partie des guérisseurs et les « vieux chasseurs » (qui font partie de la frange de la population la plus accessible et la plus répandue). Le chasseur appartient à une couche sociale ou une caste spécifique qui vit et demeure dans ses pratiques traditionnelles. En Afrique de l'ouest l'on parle de la caste des « Dozo » qui vit selon ces traditions. Le chasseur « Dozo » ne réside pas dans les sites urbains. De là sa désignation sous le nom de chasseur traditionnel dans tous les groupes socio-culturels vivant en Afrique de l'Ouest.

Les observations de Bertin sont pertinentes dans la mesure où l'enjeu est de connaître et de comprendre ces chasseurs traditionnels. Ces personnes qu'il décrit comme « sauvages, peu maniables, à mentalité souvent obscure, mais experts à feuilleter le grand livre de la nature¹²⁹ », sont ceux avec qui il faut construire un langage, un discours compréhensible afin de parvenir à déchiffrer leur langage, leur syntaxe et d'établir une forme de vocabulaire consensuel puisque celui-ci varie « presque de village à village¹³⁰. » Il s'agit ici de la question de « la perception technique du Blanc » qui est mise en évidence dans ce texte de Bertin ; celle-ci demeurant l'un des principaux obstacles de la conquête coloniale.

L'acquisition de « la perception technique du Blanc » constitue le franchissement, au-delà de la période d'exploitation coloniale, d'une forme de frontière (renfermant des mythes, symboles et croyances) entre d'abord l'Européen, ensuite le jeune africain dit « scolarisé » ou vivant dans les milieux urbains et toutes personnes possédant ces savoirs et savoir-faire

¹²⁷ *La consommation autochtone, ou traditionnelle*, certes est importante : chauffage, construction d'habitations, etc. Mais elle ne porte que sur des bois dont le diamètre ne dépasse pas celui de la perche, les populations n'ayant ni les techniques ni les moyens nécessaires au débitage des grosses grumes. Comme le souligne Jean COUDREAU, « La sylviculture tropicale africaine devant l'évolution de l'économie forestière mondiale », extrait de : *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendu – rapports – discussions*, op. cit. p. 59-60.

¹²⁸ André BERTIN, (avec la préface de Chevalier), op. cit., p.29. Voir aussi Jean COUDREAU, « La sylviculture tropicale africaine devant l'évolution de l'économie forestière mondiale », extrait de : *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendu – rapports – discussions*, op. cit. p. 59.

¹²⁹ André BERTIN, (avec la préface de Chevalier), op. cit., p.29.

¹³⁰ André BERTIN, (avec la préface de Chevalier), *idem*.

traditionnels. Le terme « déraciné » est très souvent employé par ces derniers pour qualifier le jeune africain « scolarisé » ou vivant à la manière du Blanc, résident principalement dans les sites urbains, puisque le citoyen ne parvenant pas à acquérir cette perception technique ou tout simplement l'ayant perdue des suites de « l'instruction scolaire à la manière du Blanc », ne comprend plus le langage inhérent à ces savoirs traditionnels. Ce qui est à l'origine de nouveaux conflits engendrant cette fois la crainte du retour vers ces sources de savoir des africains citadins¹³¹ ayant eu un contact avec l'instruction scolaire.

Une chaîne opératoire ne se dégage pas véritablement de cette exploitation traditionnelle du bois. En revanche l'on enregistre des défrichements pour des cultures de subsistance qui sont à l'origine de la formation de forêt de type secondaire. A. Chevalier signale lors de l'une de ses missions que la forêt en présence et exploitable en Côte d'Ivoire est une forêt secondaire « dont la flore, très appauvrie, ne renferme plus qu'une trentaine d'essences arborescentes, alors que la forêt vierge en contient 350 ou 400 espèces¹³² ». Des études récentes menées sur la forêt ivoirienne donnent des chiffres de superficie quasiment similaires avec des espèces végétales en voie de disparition. Le couvert forestier est estimé à 11 millions d'hectares pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire. La forêt de type secondaire donne naissance à une espèce végétale particulièrement essentielle dans la mise en place des modes opératoires au sein des populations autochtones. Il s'agit du palmier à huile. Son exploitation par les populations locales autorise l'évocation d'une chaîne opératoire. Ensuite, nous avons la production du latex. Des plantes productrices de ce latex proviennent de cette forêt secondaire; toutefois les chaînes opératoires ont subi d'énormes crises les ayant fait basculer dans une diversité de procédés. Par ailleurs, ce qui nous conduit à faire correspondre ces modes de production à des chaînes opératoires est la constance des résultats et l'identification de ceux-ci selon les zones de production.

Le principal centre producteur de l'huile de palme au début du XIX^{ème} siècle est le village de Toupa, situé au fond d'une baie étroite et profonde qui s'ouvre à peu de distance du poste de Dabou. Les palmiers selon les premiers navigateurs européens y atteignent vingt mètres d'élévation¹³³. Le mode opératoire de récolte et de production de cette huile est effectué par les populations autochtones, mettant en évidence un savoir-faire traditionnel. De nombreuses descriptions de ces modes opératoires existent. Ces descriptions décrivent des modes d'extraction qui n'ont véritablement pas évolué au fil des siècles. Les outils ont connu

¹³¹ Jacques BINET, « Développement transfert de technologie – transfert de culture ». Extrait de *DIOGÈNE*, n°126, Avril - Juin 1984, p. 36.

¹³² Auguste CHEVALIER, *op. cit.*, p. 27.

¹³³ Fleuriot De LANGLE, Alphonse JEAN RÉNÉ (1809-1881), *op. cit.*, p. 383.

quelques innovations extérieures certes, mais les innovations internes n'ont pas véritablement eu lieu. Que ce soit au niveau de la teneur de l'huile et sur sa couleur, aucune évolution ou innovation n'a été véritablement relevée depuis le XIX^{ème} siècle. Et c'est sur ce fait que nous voudrions attirer l'attention en nous appuyant sur l'une des premières descriptions de ce mode d'extraction et de production de cette huile. Ces descriptions mettent en scène les savoir-faire des populations originaires de la région de Dabou : Les Adioukrou. Ces derniers sont demeurés les principaux producteurs traditionnels de cette huile caractérisée par sa couleur rouge. Par ailleurs, elle doit son nom à cette couleur. Elle est dénommée « huile rouge » dans le langage courant ivoirien. Nous relatons la description de Fleuriot de Langle en ces lignes :

« Les noirs montent lestement sur ces troncs élancés. Ils sont armés d'une lourde serpe demi-recourbée, assez semblable à celle du vigneron ; il faut qu'elle soit bien acérée et maniée d'un bras vigoureux, car elle doit trancher d'un seul coup le pédoncule du régime des palmes, qui est plus gros que le bras : séparé du tronc, le régime tombe avec tant de force que quelques fruits sont broyés : mais le mal n'est pas grand ; ils sont destinés à passer au mortier. Les porteurs s'emparent de la grappe dès qu'elle est à terre, et suivant son poids et l'abondance de la récolte, en mettent une ou plusieurs sur le bâton qu'ils chargent sur leurs épaules ; l'atelier n'est pas loin ; la fumée, l'odeur balsamique qui s'exhale de l'huile de palme suffiraient pour le déceler, si la cadence du pilon qui retombe lourdement dans le mortier, les cris des femmes et leurs battements de mains n'étaient de plus sûrs indices.

Le régime est prestement dépouillé de ses fruits, qui varient de la grosseur d'un œuf d'oie à celle d'un œuf de pigeon ; c'est le parenchyme qui contient l'huile précieuse, objet d'un commerce très étendu. Que de gens ne se doutent pas plus que l'Afrique est le grand marché des oléagineux, que de la façon dont se fabrique cette huile !

Le fruit est jeté dans un bassin de cuivre ou dans une grande chaudière de fonte et de fer : là il subit une légère cuisson. C'est d'après cette ébullition que les noix passent au pilon ; il faut de nouveau présenter au feu la matière qui surnage. Après ce décantage, elle est soumise à la presse ; elle est alors contenue dans des sacs faits d'étoffe très-forte, à travers laquelle l'huile s'échappe, tandis que les noyaux et les matières ligneuses y restent prisonniers ; elle est reçue dans de grandesalebasses ou dans des jarres que les petits traitants achètent à la cueillette. Il faut la clarifier encore une fois avant de l'expédier en Europe¹³⁴. »

¹³⁴ Fleuriot De LANGLE, Alphonse JEAN RENÉ (1809-1881), *op. cit.*, p. 383, 388.

Il note toutefois que « les noyaux de palmier contiennent une amande qui donne une huile fine ; elle n'est pas encore recherchée au Bassam, mais elle est l'objet d'un commerce étendu à Whyda et à Bonny¹³⁵. ». A. Verdier donne des précisions sur le mode opératoire de récolte de cette huile :

« Le palmier produit plusieurs régimes de fruits, cueillis par les noirs qui grimpent très lentement à la cime de ces arbres élevés en entourant le tronc et leur corps d'une liane flexible, qui fait cerceau. S'appuyant le dos sur cette liane, ils donnent un coup de reins de bas en haut en appuyant en même temps le pied sur le tronc ; chaque mouvement est un pas, non en avant, mais bien en hauteur. Les régimes ainsi cueillis restent quelques jours à fermenter sur le sol. On les jette ensuite dans les grands chaudrons contenant de l'eau bouillante : le fruit crève et l'huile surnage. On laisse alors refroidir, puis on recueille l'huile dans des récipients que les femmes vont ensuite porter à tel ou tel marché. Les noyaux des amandes sont encore pressés à la main afin de leur faire dégorger le peu d'huile contenu dans les fibres, puis on les jette au foyer domestique pour l'alimenter, ou bien encore on les casse entre deux pierres pour en retirer l'amande qui sera vendue par les indigènes¹³⁶. »

L'approche effectuée par les techniciens sur les procédés d'extraction de l'huile de palme par les africains donne une description du mode opératoire qui est la suivante:

« Les fruits après avoir été additionnés d'eau, subissent une ébullition de six heures dans les marmites. L'huile qui surnage est recueillie. La bouille restant dans la marmite est soumise à une fermentation durant une semaine, au bout de laquelle on ajoute un peu d'eau chaude ; on pilonne ; les déchets sont enlevés, par le repos, l'huile se réunit à la surface, où elle est recueillie¹³⁷. »

En somme, la préparation de l'huile de palme par les procédés « indigènes », qui portent surtout sur l'extraction de l'huile de la parche comporte quelques variations, selon les régions envisagées. Les chercheurs remarquent toujours une constance dans la préparation qu'ils résumement en deux phases.

¹³⁵ Fleuriot De LANGLE, Alphonse JEAN RÉNÉ (1809-1881), *op. cit.*, p. 390.

¹³⁶ Arthur VERDIER, *op. cit.*, p. 77-78.

¹³⁷ Jean ADAM, *Le palmier à huile, Habitat. Variétés. Conditions de végétation. Culture. Produits. Commerce. Conservation des palmeraies. Amélioration de la production. Considérations économiques*. Paris, Augustin CHALLAMEL (Éditeur), 1910, p. 139.

La première phase consiste en la mise en liberté de la matière grasse du péricarpe en ayant recours, d'une part, à l'action de la chaleur ou de la fermentation ou, le plus souvent, aux deux successivement et, d'autre part, dans la plupart des cas, à l'écrasement du péricarpe¹³⁸.

La seconde phase conduit à la séparation de la matière grasse en se servant d'eau, chaude ou froide, au-dessus de laquelle l'huile vient surnager et où elle est recueillie ; cette séparation est parfois facilitée par des malaxages successifs. On comprend facilement que des procédés aussi « primitifs » ne permettent d'obtenir qu'une extraction imparfaite de la matière grasse¹³⁹. Vu la lenteur du processus de la préparation, la quantité d'huile préparée par jour par un homme dépasse rarement deux kilogrammes.

Pour ce qui concerne le latex, la mise en mot joue un rôle fondamental dans la compréhension du processus de production. Cette mise en mot présente à la fois le geste et le résultat. Il s'agit de la « saignée ». La saignée, de ce fait, devient une expression qui désigne dans le même temps l'action de couper, de trancher et de faire couler un liquide, conformément à la disposition et le fonctionnement des poches lactifères semblables à ceux des organes sanguins humains. Toute l'industrie hévéicole se caractérise par cette mise en mot. Toutefois, il ne faudrait pas omettre de mentionner cette remarque : La production du latex et du caoutchouc sont plus le résultat d'expérimentation que de pratique. Cependant, l'étape de la pratique ne saurait être occultée dans notre démarche. Nous-nous référons aux observations des pratiques des Indiens d'Amérique menées par Morisse Lucien pour fournir des éléments d'explication. À partir de ses écrits, nous remarquons la part essentielle de la mise en mot en partant du matériau de base de toute cette production : l'arbre. Ici l'innovation technique porte sur le mode de saignée. L'instrument ou l'outil n'est pas ici la machette mais une hachette, la hachette est composée d'une lame fixée dans une emmanchure de bois plus longue, quoique son usage peut porter sur des activités de précision, elle nécessite un savoir-faire particulier. Ensuite nous avons les entailles ou les incisions effectuées sur l'arbre, Morisse Lucien énumère huit incisions effectuées sur l'arbre lorsque l'on effectue une extraction. Les incisions sont des entailles suffisamment profondes pour rompre les vaisseaux situés en dessous de l'écorce de l'arbre. Ces incisions ont la même orientation et sont parallèles les unes par rapport aux autres. Le liquide qui en sort immédiatement est appelé « lait », il se forme une petite rigole qui s'écoule pendant deux ou trois heures, et après l'incision se referme d'elle-même comme un vaisseau sanguin. Collées par la solidification

¹³⁸ Jean ADAM, *op. cit.*, p. 140.

¹³⁹ Jean ADAM, *idem*.

spontanée du latex au contact de l'air. Il faut recommencer chaque jour ces opérations d'incision. Chaque arbre donne par jour environ 30, 50, jusqu'à 100 grammes de lait, même plus.

Chez l'hévéa *brasiliensis*, les vaisseaux du réseau laticifère sont continus (c'est-à-dire non cloisonnés), ramifié et non anastomosés (c'est-à-dire communicant entre eux). Leur ensemble doit être considéré comme un grand unique réservoir clos dont les parois vivantes secrètent le latex. Dans l'écorce de la tige, les canaux laticifères sont réunis en faisceaux relativement verticaux, disposés eux-mêmes en assises concentriques qui sont séparés les unes des autres par les divers tissus de l'écorce. La répartition de ces faisceaux n'est pas homogène dans toute l'épaisseur de l'écorce et c'est au voisinage du cambium (assise génératrice présidant à l'accroissement des tissus), dans une zone de 2 ou 3 mm, que les vaisseaux laticifères sont les plus nombreux. Leur diamètre est compris entre 20 et 50 microns. Si l'on pratique une incision dans l'écorce de l'arbre, on produit une ouverture dans le réservoir constitué par les vaisseaux laticifères et, en conséquence, l'écoulement du latex le long de l'encoche. Cet écoulement cesse au bout de 2 à 5 heures et le latex qui finit d'exsuder coagule sur l'incision comme le sang coagule sur une blessure. Il suffit, le lendemain d'ouvrir à nouveau la blessure pour obtenir un nouvel écoulement de latex¹⁴⁰.

On applique une incision inclinée de gauche à droite de 20 à 30° sur l'horizontale. Cette incision, qui intéresse le tiers, la moitié ou toute la circonférence de l'arbre, doit sectionner la plus grande partie des laticifères de l'écorce. En conséquence, elle doit s'approcher le plus près possible du cambium, puisque les laticifères sont les plus nombreux et les plus actifs dans cette région, sans blesser toutefois cette assise génératrice¹⁴¹.

L'encoche se prolonge dans sa partie basse par un court canal vertical terminé par une gouttière métallique au dessous de laquelle est accrochée une tasse. Le latex exsude le long de l'encoche et s'écoule dans la tasse par l'intermédiaire du canal vertical et de la gouttière.

Pour les saignées suivantes, le saigneur ravive l'encoche, en enlève sur le bord inférieur un copeau d'écorce d'un demi-millimètre d'épaisseur, et un nouvel écoulement se produit à partir des mêmes laticifères. Ce système de saignée, adopté sur toutes les plantations modernes est dénommé la saignée en spirale. Le cycle complet s'étend sur plusieurs années. En général, les arbres sont saignés pour la première fois vers leur sixième année¹⁴². Les systèmes les plus courants sont les suivants : Une encoche sur un tiers de la circonférence de l'arbre un jour sur

¹⁴⁰ Jean LEBRAS, *op. cit.*, p. 27.

¹⁴¹ Jean LEBRAS, *idem*.

¹⁴² Jean LEBRAS, *op. cit.*, p. 28.

deux, une spirale complète un jour sur trois ou quatre, ou deux encoches opposées un jour sur quatre¹⁴³.

La production caoutchoutière contrôlée par l'administration coloniale, exige un regard sur le mode de production de cette ressource. Il est intéressant de souligner que les populations autochtones ont acquis des méthodes de préparation du caoutchouc, bien avant que la rupture exigée par la production intensive et les différentes crises sur le marché international n'intervienne. La question de l'obtention du latex a longtemps été un sujet de préoccupation de Chevalier au cours de sa mission. Il s'exprime ainsi :

« Nous avons cherché à déterminer, de la façon la plus précise, les procédés de coagulation des latex à caoutchouc. On sait que le latex du *Funtumia elastica* est un des latex à caoutchouc les plus difficiles à coaguler. L'alcool dilué, les acides étendus, les solutions salines, le jus de citron, sont sans action sur lui, ou font apparaître seulement une mince couche de pellicules de caoutchouc non soudées entre elles. En 1907, nous avons aussi essayé vainement de coaguler par l'enfumage.

Nous n'avons obtenu la coagulation par le sel, qu'en ajoutant brusquement cette substance en quantité plus grande que le latex à coaguler, de manière que la masse ait une consistance pâteuse. Le coagulum obtenu contenait une grande quantité d'inclusions de sel, et était sans valeur¹⁴⁴. »

Il présente dans son document les procédés utilisés par les « indigènes », qui possèdent un savoir-faire en la matière. Il définit des procédés ainsi : « On a dit aussi que, dans certaines régions, les indigènes coagulaient le latex en y versant de l'urine humaine. Cette affirmation est fautive ; l'urine au contraire, retarde la coagulation à l'air. » Il identifie en définitive trois procédés utilisés par les populations autochtones qu'il a eu l'occasion de visiter :

« En réalité, dans toutes les parties de l'Afrique tropicale où existe le bon *Funtumia*, on connaissait seulement, jusqu'à ces derniers temps, deux procédés de fabrication de caoutchouc :

1° On abandonne le latex exposé à l'air, soit dans un récipient, soit dans une cuvette creusée en terre et à parois garnies d'argile. Au bout de quelques jours, une première plaque de caoutchouc se forme à la surface. Au bout de deux à trois semaines, parfois plus tôt si la couche n'est pas épaisse, tout le caoutchouc s'est séparé du sérum.

¹⁴³ Jean LEBRAS, *op. cit.*, p. 29.

¹⁴⁴ Auguste CHEVALIER, *op. cit.*, p. 23.

2° On porte à ébullition le latex du *Funtumia*, soit pur, soit étendu d'eau, ou additionné d'infusions de certaines plantes (par exemple, d'infusions de feuilles de *Niama* [*Bauhinia reticulata*]), qui activent la coagulation. Après quelques minutes d'ébullition, le caoutchouc se sépare en masse du sérum.

Un troisième procédé, employé par les Ashantis, consiste à verser sur le latex caoutchoutifère, à la température ordinaire, le latex d'une autre apocynée commune dans la forêt de la Côte d'Ivoire, le *Strophanthus Barteri*, et de battre le mélange des deux latex pendant cinq à dix minutes pour obtenir la coagulation de toute la masse¹⁴⁵.»

Yves Henri¹⁴⁶ s'est appuyé sur les informations fournies par Chevalier pour enrichir les connaissances sur les modes d'extraction du latex et de production du caoutchouc. Ce sont des contributions, isolées certes, mais qui donnent des pistes aux chercheurs concernant la question du latex. L'extraction du latex donne un aperçu du geste technique, de la méthode de saignée. Ce que les populations situées à l'ouest de la Côte d'Ivoire, productrices de caoutchouc ne connaissaient pas. Ils sectionnaient entièrement la liane productrice, ce qui annihilait toute possibilité de nouvelle extraction de liquide lactifère. Alors que la méthode de saignée exige un type d'entaille avec un outil spécifique. L'entaille en elle-même nécessite un savoir-faire dans la mesure où il faut déterminer les couches de vaisseau lactifère et y faire l'incision dans le but de mettre en route une saignée continue sans risque d'interruption. Les techniques de préparation du latex renseignent sur la diversité des pratiques traditionnelles. Ici ces activités ne sont plus élémentaires, ainsi que les gestes; elles sont surtout codifiées et figées par les traditions. Ce qui permet à A. Chevalier de faire une analyse des modes de production en fonction des acteurs autochtones. Il faut donc étudier l'hévéa, dans ses moindres détails, dans le but de mettre fin à la cueillette du caoutchouc, pratiquée dans les forêts de l'Amazonie et en Afrique tropicale sur des arbres de la forêt sèche, de l'espèce *Funtumia elastica*, ou sur des lianes de cette zone forestière, ou de la savane, des espèces *Landophia* et *Carpodinus*¹⁴⁷. Ce qui a conduit à l'institution de cette technique de saignée¹⁴⁸, afin d'obtenir la nouvelle matière première, le latex, en substitution de l'ancienne : La gomme

¹⁴⁵ Auguste CHEVALIER, *idem*.

¹⁴⁶ Yves-Marie HENRY (1875 – 1966) : ingénieur agronome chargé par le gouverneur Ernest Roume (1858 – 1941) de la réorganisation des services agricoles de l'A.O.F.

¹⁴⁷ André-Georges HAUDRICOURT, Louis HEDIN, *op. cit.*, p. 180. Voir aussi : Jean LEBRAS, *op. cit.*, p. 8-9.

¹⁴⁸ Nous évoquons la transformation du mode opératoire de saignée en technique à partir du moment où les ingénieurs agronomes des colonies sont parvenus à produire un discours sur cette méthode d'extraction de la sève.

brute¹⁴⁹. C'est en outre une somme d'intervention d'acteurs scientifiques sur la question car l'obtention du résultat caoutchouc est complexe à cause de son irréductible élasticité, et aussi parce qu'elle n'est ni fusible ni malléable, pas même malléabilisable¹⁵⁰.

II-2. La source d'énergie dans le complexe technique traditionnel

Dans toute entreprise industrielle, la maîtrise de la source d'énergie est l'un des principaux facteurs d'optimisation de la production, en augmentant les capacités du travail fourni. Dans la colonie les pionniers se posent des questions relatives à l'opportunité d'une motorisation alors qu'eux mêmes ne sont pas techniciens. Ce constat se résume dans l'interrogation de l'ingénieur Marcel Rolland¹⁵¹ :

« Pourquoi motoriser, dans ces conditions, puisque l'on ne connaît pas le matériel, en usage uniquement dans quelques exploitations étrangères où la main-d'œuvre est chère, puisque l'on n'est pas techniciens. Reconnaissons-le, pour ces premiers colons, à cette époque, la motorisation eût été une erreur. »

Cette interrogation se réfère à la connaissance d'un matériel en usage dans seulement quelques exploitations étrangères où la main-d'œuvre a un coût élevé. Aussi des techniques relatives à l'usage de la force motrice humaine constituent-elles le véritable recours pour un progrès significatif de cette industrie au détriment de l'appareil motorisé.

II-2.1-La force motrice humaine

Les techniques se référant à l'usage de la force physique humaine se rencontrent particulièrement dans les entreprises d'exploitation forestière. Les techniques de portage et de traction humaine ont été développées dans les écrits de Haudricourt et Leroi-Gourhan qui bien que datant du milieu du XX^{ème} siècle correspondent aux réalités africaines. Toutefois elles ne sont pas exemptes d'interrogation : Comment cette force humaine est organisée pour un usage industriel ?

L'industrie forestière est le lieu où cette force s'est véritablement exprimée, aussi serait-il intéressant de mettre un accent particulier sur les techniques développées dans ce type

¹⁴⁹ Lucien MORISSE, *op. cit.*, p. 8.

¹⁵⁰ Lucien MORISSE, *op. cit.*, p. 13-14.

¹⁵¹ Marcel ROLLAND, Ingénieur E.S.T.P. (Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris) Ancien chef d'exploitations forestières en Côte d'Ivoire et au Gabon.

d'exploitation. Dans un premier temps, et avant tout développement, il paraît opportun de rappeler que les techniques de schlittage pour le transport des bois n'ont pas été longtemps utilisées, vu que le terrain forestier de la colonie reste difficilement praticable. En principe, les opérations que doivent nécessiter une exploitation forestière en pays tropical sont les mêmes qu'en pays à climat tempéré. Il s'agit d'aller chercher les bois sur pied dans la forêt et de les amener jusqu'à un établissement industriel qui les transformera, ou jusqu'à un port, lorsqu'il s'agit de grumes d'exportation. Cependant, dans les pays tropicaux, les opérations se présentent souvent dans des conditions spéciales et avec des difficultés accrues, notamment du fait de la composition hétérogène des forêts, du climat, et de l'état d'évolution économique souvent peu avancé dans ces pays¹⁵². Aussi, serait-il intéressant de s'interroger sur les modes et moyens de transport des bois en zone d'exploitation forestière.

Lorsqu'il s'agit de déplacer un objet horizontalement nous avons un transport. Si l'objet est soulevé nous sommes dans le domaine du portage. S'il reste en contact avec le sol nous sommes dans les transports¹⁵³. On sait, qu'à défaut de neige et de glace, le traîneau peut être utilisé sur un sol dur, pavé¹⁵⁴. En Côte d'Ivoire, sauf cas exceptionnel, le sol est pauvre en pierre et est de structure sableuse ou argileuse. Ces aspects combinés ne permettent pas, dans le cadre d'une exploitation forestière, la création de route empierrée¹⁵⁵ comme moyen de transport. Ainsi, une telle entreprise devient très coûteuse, compte tenu du rapport tonnage transporté par kilométrage de route. Par conséquent, le seul moyen qui s'est imposé est le tirage à main d'homme.

Le tirage à main d'homme est intervenu avant l'avènement de la machine dans les colonies. Pour palier la question de la distance entre le lieu d'abatage, le lieu de débardage et le parc d'entreposage, le tirage à main d'homme s'avère la solution pratique. Puisque le caractère hétérogène de la forêt ivoirienne et l'espacement des espèces exploitables (une espèce rentable à l'hectare) du point de vue industriel ne permet pas de construire des voies au pied de chaque arbre à cause des frais que ce type d'installation engendre. L'option a été de construire des voies Decauville¹⁵⁶. Il faut souligner que le système de voie ferrée Decauville s'est avéré le plus adapté au milieu forestier car ayant fait ses preuves dans de nombreuses

¹⁵² Pierre ALLOUARD, « Les méthodes d'exploitation et la modernisation de l'outillage en pays tropical », extrait de *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendu – rapports – discussions*, op. cit., p. 348.

¹⁵³ HAUDRICOURT A.-G., *Des gestes aux techniques. Essai sur les techniques dans les sociétés pré-machinistes*, textes présentés par J.-F. Bert, Versailles – Paris, Éditions Quae – Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p. 77.

¹⁵⁴ HAUDRICOURT A.-G., op. cit., p. 101.

¹⁵⁵ BOCQUET, op. cit., p. 346.

¹⁵⁶ Voir fiche de description du patrimoine industriel en pages annexes.

exploitations industrielles et minières sur des territoires difficiles en Amérique latine et en Europe. Ce choix s'est opéré au détriment du treuil à vapeur qui non seulement n'est pas très pratique, du point de vue de la manipulation pour les populations indigène, mais aussi non apte à fonctionner sur des lignes courbes et sinueuses. Il ne peut que fonctionner sur des lignes droites, difficiles à tracer en forêt¹⁵⁷. La vulgarisation de l'usage des Decauvilles dépend surtout de l'accroissement des essences exploitables entraînant par conséquent l'accroissement des différents tonnages de bois. Les exploitants, dans ces conditions, tirent un avantage à multiplier les ramifications volantes des Decauvilles, ainsi ce fait réduit à un seuil minimum la traction humaine. La main-d'œuvre, déjà peu abondante, est mieux utilisée à d'autres emplois : Abatage, tronçonnage, équarrissage des bois, ouverture de chemins, chargement des billes, etc. Pour J. Meniaud :

« Quelle que soit la situation des chantiers, qu'ils soient desservis par un simple torrent d'hivernage, par une voie Decauville, voire même par le chemin de fer à voie d'un mètre qui aboutit à Abidjan, il y a toujours une certaine distance entre le point où a été abattu l'arbre, et celui où les billes seront mises à l'eau pour être « flottées » ou chargées sur wagonnet ou wagon. Cette distance peut varier de quelques dizaines de mètres à deux, trois, cinq kilomètres et même plus, suivant les chantiers et la nature du sol, suivant l'outillage des exploitants qui, s'ils disposent de rail Decauville, peuvent établir des embranchements plus ou moins rapprochés. [Ainsi], pour amener les billes au point où le wagon les prendra, on n'a usé jusqu'à présent que du procédé le plus primitif (...). »

Bien que des mesures soient prises pour emmener chaque exploitant à utiliser les voies Decauvilles sur son chantier. Comment s'opère le tirage ?

Cette question ramène aux moyens des transports des sociétés pré-machinistes, évoqués par Haudricourt, Leroi-Gourhan et certains organismes de coopération internationaux de développement dont l'une des plus connue est l'AFD¹⁵⁸. Pour pouvoir transporter, l'on peut créer une piste en bois telle que celle que l'on utilise dans les Vosges pour les schlittes, ou le rôle de l'homme consiste essentiellement à freiner et à diriger le véhicule entraîné par son propre poids. L'on peut aussi, lorsque c'est dans le sens vertical, utiliser le réseau hydraulique¹⁵⁹. C'est le moyen le plus fréquemment utilisé. Cependant, chaque fois que cela

¹⁵⁷ Jean MENIAUD, *op. cit.*, p. 41.

¹⁵⁸ A.F.D : Agence Française de Développement.

¹⁵⁹ HAUDRICOURT A.-G., *op. cit.*, p. 101.

est possible, le transport des objets lourds se fait par halage. On tire et on pousse beaucoup plus qu'on ne porte¹⁶⁰ résumant clairement le mode de travail dans la forêt tropicale, pour ce qui concerne les coupeurs de bois. Ainsi, sur des chemins tortueux, tracés entre les gros arbres, l'on pose, en travers, des rondins de bois qui permettent aux billes placées sur une sorte de traîneau ou de schlitt, de glisser sous l'effort de la traction. Celle-ci s'effectue au moyen d'un filin accroché ou attaché à l'avant de la bille : 40, 50, 60 hommes, et quelquefois plus, s'attèlent deux par deux à des fiches en bois passées dans ce filin et entraînent la bille avec eux dans leur mouvement en avant. Très souvent, on place un filin ou une corde à l'arrière avec quelques hommes dont la mission est de surveiller la direction suivie, faire éviter les écueils, ralentir la marche et éviter les accidents dans les descentes brusques, etc. 50 à 60 hommes arrivent à tirer une bille de 2 tonnes lorsque le trajet à accomplir est assez court. Lorsque la distance atteint et dépasse 2 kilomètres, il faut renforcer l'équipe : 70 hommes ne sont pas de trop. Pour les grosses billes qui font jusqu'à 6 tonnes, on met jusqu'à 100 et 120 hommes ; l'opération est nécessairement très lente. Une bonne équipe de 60 hommes peut faire parcourir à une bille d'un poids moyen de 2 tonnes, de 6 à 10 kilomètres par jour, suivant que le chemin de tirage est plus ou moins accidenté, plus ou moins bien fait et entretenu. C'est dire que, lorsque le trajet à accomplir n'est en moyenne que de 600 à 800 mètres, cette même équipe peut rassembler 8 à 10 billes dans la même journée¹⁶¹. Une corde de cent hommes peut tirer en moyenne 12 billes par jour sur une distance de 300 mètres. Cette corde de 100 Noirs représente une force dynamométrique de quinze cents kilos¹⁶². Les billes rassemblées près d'une voie Decauville sont chargées, soit qu'elles aient été équarries, soit qu'elles soient restées en rondins, sur des wagons-plateforme. Deux wagons par bille ; sauf pour les petites, pour lesquelles un seul peut suffire¹⁶³. Ce mode d'exploitation qui nécessite uniquement la force physique organisée et structurée est intégré par les sociétés Agni de l'est de la Côte d'Ivoire. Lorsque le type d'arbre recherché s'apparente à un nombre très réduit d'espèces disséminées dans la forêt, l'appropriation devient aisée dans les coutumes locales. L'exploitation devient donc une activité culturelle qui génère des revenus et change le mode de vie. Ainsi un nouveau type d'acteur se crée ou intervient en plus des ou de « Clinton » à qui l'on doit les premières entreprises industrielles d'exploitation de bois de grume en Côte

¹⁶⁰ HAUDRICOURT A.-G., *op. cit.*, p. 73.

¹⁶¹ Jean MENIAUD, *op. cit.*, p. 42.

¹⁶² Marcel ROLLAND, *op. cit.*, p. 320.

¹⁶³ Jean MENIAUD, *idem*.

d'Ivoire : Les esquires¹⁶⁴. Ces esquires sont des Africains originaires de Gold Coast et Sierra Leone. Ils occupent une place importante dans cette activité. Ces derniers ont été des acteurs prépondérants de la concurrence entre les Français et les populations des colonies anglaises vers la fin du XIX^{ème} siècle. C'est dans ce contexte que les premières demandes de réglementation des coupes de bois avaient été réclamées par les agents de A. Verdier sous le prétexte de protéger la forêt contre les risques de dévastation des esquires¹⁶⁵. Le résident Péan avait de ce fait estimé que les règles que A. Verdier réclamait « ...consistaient à expulser les concurrents en donnant le monopole à la maison Verdier... »¹⁶⁶.

En se basant sur les savoir-faire des esquires et de Clinton les populations locales ont intégré et structuré cette pratique selon leur mode de fonctionnement. À partir de 1900, les populations locales (les Agni du Sanwi principalement) organisent l'exploitation et la commercialisation des acajous. Une forme de coopération entre les habitants apparaît. Confrontés à l'absence d'équipements mécaniques et contraints aux méthodes rudimentaires qui s'imposent à l'époque ; abattage à la hache, transport par traction humaine..., les populations du Sanwi mettent en place l'entraide rémunérée pour résoudre le problème des limites du travail individuel et de l'absence de mécanisation. En 1904, ces « ...villages forment des syndicats exclusivement noirs et se refusent à travailler pour le Blanc... ». Quand un habitant veut abattre un arbre, il demande de la main-d'œuvre au chef de village¹⁶⁷. On entre ainsi dans un cycle de production contrôlé par les villageois dont le chef qui est le dépositaire des traditions en devient le garant et le responsable.

Le complexe technique traditionnel comprenant la prospection d'une espèce générique, l'acajou regroupant à elle seule plusieurs autres espèces sous cette appellation, nécessite plusieurs opérations organisées par l'intermédiaire du dépositaire des traditions : le chef du village. Toutes les étapes sont menées selon des modes opératoires se rapprochant des traditions villageoises. Le désaubierage et l'équarrissage des bois n'entrent pas dans ce complexe technique parce que ce sont des opérations de traitement nécessitant l'outillage mécanique du Blanc. Le transport par voie de flottage n'entre pas, non plus, dans le complexe technique traditionnel des natifs de la région. Cela tient du fait que ce type d'industrie ou de moyen de transport est totalement inconnu de ceux-ci. Toutefois, ce moyen a été utilisé par d'autres populations des régions forestières entrées en contact avec les Blancs antérieurement

¹⁶⁴ A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-3. Lettre d'Arthur Verdier au sous-secrétaire d'État aux colonies, 21 juillet 1891.

¹⁶⁵ A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-2. Lettre de Brétignère au Résident Treich-Laplène, 5 février 1890.

¹⁶⁶ A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XIII-2. Commentaire de la lettre de Brétignère au résident, 9 avril 1890.

¹⁶⁷ YAYAT D'ALEPE Hubert, *op. cit.*, p. 211.

et travaillant avec ces derniers en tant qu'ouvriers depuis de longues dates. Il s'agit des populations Krou et des populations originaires des colonies anglaises (libériens, sierra léonais, ashantis).

II.2.2. – L'usage des techniques de traction en relation avec le réseau hydrographique forestier

Le transport par eau est la solution la plus ancienne et la plus économique si le chantier est proche d'un cours d'eau à régime régulier ou, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, du réseau lagunaire¹⁶⁸. Le flottage des bois abattus, là où il est possible, constitue incontestablement le procédé d'évacuation le plus avantageux. Le système fluvial de la colonie suit un régime irrégulier, soit que les rivières soient rendues impraticables par les rapides, soit qu'elles ne coulent vraiment qu'à certaines époques de l'année, aux saisons de pluie. Les voies qui marchent, et qui marchent d'une façon permanente, sont donc relativement peu nombreuses. Il n'est guère, en dehors des lagunes, dans la zone exploitable de forêt, que le Comoé jusqu'à hauteur d'Alépé, le Bandama jusqu'à hauteur de Broubrou et le Sassandra jusqu'au confluent de la rivière Davo (cette rivière elle-même est flottable une bonne partie de l'année sur une vingtaine de kilomètres) qui méritent cette appellation. La période de flottabilité des autres cours d'eau varie de huit jours à deux mois par an, suivant leur importance et suivant l'abondance des pluies tombées. Certaines rivières n'ont pas toujours des crues suffisantes pour permettre la descente des bois. D'autres, torrentueuses, sortent de leur lit dès que montent les eaux et s'écartent quelquefois à plusieurs kilomètres dans la forêt. L'usage des cours d'eau rencontre de nombreux inconvénients car en période de sécheresse ceux-ci tarissent et les bois sont laissés à l'abandon attendant une autre crue. Des billes d'Acajou pourrissent le long de ces rivières capricieuses, soit par manque d'évacuation faute de crue suffisante, soit qu'elles aient été entraînées dans la forêt voisine et égarées sous des amas de broussailles. Sur les petites rivières, dès qu'approche la période de crue, on met les billes à l'eau. Il ne faut pas perdre un jour. Les eaux montent, les billes partent les unes à la suite des autres, escortées par des équipes de manœuvres en pirogues ou perchés sur les billes mêmes, qui ont mission de les surveiller, de les diriger, d'aider au passage des seuils. Si la profondeur et le courant sont favorables et si la distance à parcourir pour arriver à l'endroit à partir duquel la voie est la meilleure n'est pas trop grande, la descente se fait assez

¹⁶⁸ BOCQUET, *op. cit.*, p. 347.

facilement avant que le niveau des eaux ait trop baissé. Sinon, il faut attendre six mois ou un an à un point quelconque la crue suivante¹⁶⁹. Les bois flottables sont drômés et remorqués sans risques particuliers. Les bois non flottables sont parfois arrimés à des bois flottables qui servent de flotteurs ou encore, si c'est possible, mis sur plate.

Dans le cas de cours d'eau à régime régulier, c'est la vieille méthode de la « descente ». Une lance à boucle est fichée à l'avant, une autre à l'arrière des billes. On y passe des cordages ou des lianes qui amarrent les billes les unes aux autres. Les bois sont entassés dans le lit du cours d'eau, il n'y a plus ensuite qu'à laisser filer tout doucement les drômes vers le point d'embarquement. Quelques hommes suffisent pour diriger le convoi. Le flottage des bois n'est donc pas, à la Côte d'Ivoire, sauf pour les chantiers privilégiés desservis par les lagunes ou de bonnes rivières, un moyen d'évacuation de tout repos. En outre, il n'est utilisable que pour les bois de faible densité ou de densité moyenne. Il ne permet pas l'exploitation des bois lourds qui ne flottent pas ; et, s'il permet celle des bois qui peuvent flotter après un certain temps de séchage, comme l'Iroko, le Dabéma et plusieurs autres parmi les plus beaux, ce qui n'est pas sans créer des complications. Cette méthode tend à être abandonnée toutes les fois que c'est possible. La longue attente de la saison des pluies fait courir des risques aux bois fragiles et la perte est importante, elle peut même être presque totale si un décalage dans l'époque ou dans l'importance des crues empêche la bonne arrivée des grumes à la côte¹⁷⁰.

II.2 – La mise en crise des pratiques traditionnelles : Les grandes ruptures

L'année 1910 voit la remise en cause de tout un système de production. Un système de communication et d'échange avec les populations de la Côte d'Ivoire. Elle débute sur le fond d'une crise avec les Abbeys. Pour une question de mauvais traitement de la main-d'œuvre dans la région d'Agboville, c'est l'ensemble des pratiques traditionnelles utilisées dans l'exploitation de la colonie qui est remise en cause. Par pratiques traditionnelles, il faut comprendre les activités des Blancs et des natifs de la colonie qui ont atteint le stade de la pratique tant l'efficacité en a conféré un usage quasi coutumier sur des décennies d'exploitation.

¹⁶⁹ Jean MENIAUD, *op. cit.*, p. 43-44.

¹⁷⁰ BOCQUET, *op. cit.*, p. 347. Voir aussi MENIAUD, *op. cit.*, p. 42-44.

II.2.1 – La révolution Angoulvant (1910-1930)

Angoulvant donne une nouvelle orientation aux exploitations des colonies et quitte définitivement le complexe technique traditionnel en provoquant une révolution qui sonne comme le début des différentes crises entre deux modes de production. Il fait intervenir le capital dans la combinaison productive. Pour lui le travail et les ressources générées par le travail sont insuffisamment organisées et peu productives. Pour faire intervenir le capital, il faut établir une législation fiable et correspondante à celle de la métropole en bien de domaines d'application. Cela a été la mission d'Angoulvant (membre de l'Association Colonie Science) qui prône une exploitation rationnelle des territoires français en Afrique et dans les Outre-mers. Le premier corps de métier qu'il fait intervenir à la colonie de manière officielle est celui des services forestiers. Il fait suivre leur arrivée sur le territoire de la colonie par l'outil technique juridique. Des textes légitimant leur présence sur les terres ivoiriennes avec un souci de régler la possession de la terre, sont restés les modèles de base de la question de l'attribution de la terre en Côte d'Ivoire. Les questions foncières s'appuient toujours sur ces textes incomplètement élaborés pour amorcer un début de propriété des terres. La crise est ainsi amorcée entre Européens et autochtones africains.

II.2.1.1 Les techniciens du service forestier

L'arrêté du 20 avril 1896 fixant les attributions du cabinet du gouverneur et du secrétariat de la Côte d'Ivoire mentionne les « eaux et forêts » parmi les personnels des divers services payés sur le budget local¹⁷¹. Le décret du 20 juillet 1900 sur le régime forestier évoque ce service dans les articles 15 et 16, puis lui consacre son Titre VIII intitulé : « Du service forestier », articles 49 et 50¹⁷². La mise en place de ce service provient du fait que les coupeurs africains et les coupeurs européens indépendants, le plus souvent démunis de matériels mécaniques, abandonnent de nombreux bois dans les forêts ou en bordure de cours d'eau qui faute de récupération pourrissent. Confronté à ces différents gaspillages,

¹⁷¹ JOCI n°4, avril 1896, p.2. Arrêté local du 20 avril 1896.

¹⁷² Art. 49. Les exploitations forestières prévues en régies à l'article 4 ne pourront être dirigées que par les agents forestiers détachés du cadre métropolitain des eaux et forêts, des agents diplômés de l'agriculture et des officiers et sous-officiers du génie ou de l'artillerie hors cadre, justifiant, soit d'un stage d'au moins deux ans dans une école forestière de la métropole, soit de l'accomplissement d'une mission officielle d'études forestières dans des pays tropicaux ou équatoriaux.

Art. 50. La police forestière est exercée à la Côte d'Ivoire par des agents et préposés assermentés des cadres métropolitains des eaux et forêts, des agents et préposés assermentés des cadres forestiers indigènes, qui peuvent être créés par arrêté du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, des officiers de police judiciaire, des militaires hors cadre et des agents d'autres services commissionnés à cet effet par le lieutenant-gouverneur et spécialement assermentés. Les cadres du service forestier comprendront en outre des géomètres assermentés.

l'administration prépare un projet de décret pour créer un corps de gardes commissionnés. Celle-ci décide que ce corps assure le respect de la réglementation de l'exploitation forestière et la vente par le domaine des troncs abandonnés¹⁷³. La chute des cours de 1909 et du début de 1910¹⁷⁴ conduisent l'administration coloniale à régler l'exportation de l'acajou « ...de façon à n'offrir aux acheteurs européens que des billes remplissant les meilleures conditions de volume et de qualité... »¹⁷⁵. Dans une volonté de régler davantage cette industrie et imposer sa politique forestière, en 1911, l'administration coloniale décide le relèvement de la redevance, et les amendes rattachées à la lutte contre les fraudeurs, c'est-à-dire les personnes qui abattent ou récoltent du bois, sans autorisation, dans les périmètres de leur coupe (500 francs) ou hors du périmètre (amende encore plus forte)¹⁷⁶. Aussi, par arrêté 1884 du 12 mars 1912, le lieutenant-gouverneur Angoulvant crée-t-il le service forestier. L'article 2 précisant : « Le service forestier étudie, centralise et traite, pour le lieutenant-gouverneur, toutes questions ou affaires de quelques natures qu'elles soient, se rapportant à la mise en valeur ou à l'exploitation du domaine forestier ». L'arrêté du 15 avril 1912 encourage la délation par des primes proportionnelles à la vente saisie des billes confirmé par arrêté du gouverneur général de l'A.O.F du 18 juin 1912, promulgué en Côte d'Ivoire le 5 juillet suivant, il est suivi d'arrêtés d'applications n°737 à 742 du 23 août 1912¹⁷⁷. Ces arrêtés finissent de rendre la délation obligatoire.

C'est en pleine campagne militaire de pacification de la Côte d'Ivoire et de soumission des peuples que le régime forestier est réaménagé par le gouvernement général par un décret datant du 18 juin 1912¹⁷⁸ qui vient rompre la série des arrêtés. Ce régime a pour objectif de régler l'exploitation forestière dans l'Afrique Occidentale Française, correspondant à la vision du lieutenant-gouverneur Angoulvant qui souhaite que des compagnies à capitaux importants investissent ce secteur et l'industrialisent. Cinq gardes des eaux et forêts métropolitains sont détachés en septembre 1912 pour être mis à la disposition des commandants du cercle et affectés « au contrôle des exploitations temporaires et à celui de

¹⁷³ A.N., Paris. Côte d'Ivoire, rapport agricole du premier trimestre 1907, 2G7-22. Cité par YAYAT D'ALEPE Hubert, *op. cit.*, p. 218.

¹⁷⁴ En 1908, le prix de vente européen de l'acajou est de 180 francs la tonne. Extrait de : YAYAT D'ALEPE Hubert, *op. cit.*, p. 218.

¹⁷⁵ A.N., Paris. Côte d'Ivoire, rapport d'ensemble, 1910, A.O.F., 2G10-3. Voir : YAYAT D'ALEPE Hubert, *idem.*

¹⁷⁶ Jean MENIAUD, *op. cit.*, p. 60.

¹⁷⁷ Joanny GUILLARD, *op. cit.*, Chapitre 8, p. 24.

¹⁷⁸ Journal Officiel du 21 juin 1912. Extrait de DARESTE P., APPERT G., MARCILLE A., ROTUREAU-LAUNAY L., *Recueil de législation et jurisprudence coloniales*, Paris, Marchal et Godde, Librairie de la cour de cassation, 1912, p. 754.

l'application de l'arrêté général du 18 juin sur le régime forestier »¹⁷⁹ et quatre gardes auxiliaires ivoiriens sont recrutés par le cercle des lagunes ; cet effectif étant jugé insuffisant, deux adjoints des services civils (Durand et Parcel) sont commissionnés en qualité d'adjoints forestiers à Abidjan et Tiassalé, deux sergents d'infanterie coloniale sont aussi commissionnés pour Zuénoula et Oumé¹⁸⁰. L'efficacité du service forestier peut se juger au bilan arrêté à la date du 9 novembre 1912 : Saisie de 200 billes d'acajou, coupées en dehors des chantiers autorisés, qui sont vendues au profit de la colonie¹⁸¹. L'arrêté du 23 août 1912 constitue, quant à lui, une arme supplémentaire de la politique forestière officielle ; elle accroît énormément le pouvoir des autorités qui peuvent désormais radier les fraudeurs, en leur retirant le droit de couper le bois. Mais encore après la Grande Guerre, le service forestier dont les attributions ont été rappelées dans le décret du 18 juillet 1912, ne donne pas toute satisfaction, dans la mesure où l'un des vœux du Congrès des Bois Coloniaux de Bordeaux¹⁸² porte sur « l'amélioration des services forestiers coloniaux actuellement rudimentaires en maintenant un régime forestier libéral ». À la fin de 1924, le personnel suffisant n'est toujours pas affecté : Ce service ne compte encore que trois officiers forestiers, tous Européens, dont le chef de service. « En outre, ce service dispose de quelques agents indigènes dont le nombre [doit être] augmenté et qui [sont] des agents de renseignement et d'exécution auprès des officiers forestiers »¹⁸³.

Yves Henry, déclare en 1936 que :

« Si les bonnes intentions n'ont pas manqué, elles se sont traduites surtout dans des discours, des circulaires et des arrêtés. Les colonies ont continué à vivre sous le signe du commerce (...), économie suffisamment prospère aussi longtemps que l'impôt rentrait sans trop de difficulté et ne concevant l'exploitation forestière que du point de vue fiscal. Dans une telle mission, des services de l'agriculture fantôme ne disposant ni de leur crédit, ni de leur personnel et servant tour à tour les vues changeantes de l'autorité

¹⁷⁹ Grâce à l'obligeance du contrôleur des Eaux et Forêts en retraite Robert Briet, qui a soigneusement dépouillé le *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, on peut nommer ces précurseurs et leurs affectations : Bruzats (Lahou), Causse (Agboville, rapatrié au bout de deux mois, remplacé par Prot), Dupuy (Grand Bassam), Feve (Abidjan), Mosca (Assinie). Les administrateurs des colonies Pozzi (premier semestre 1913), Reboul (à plusieurs reprises entre avril 1914 et juin 1919), Nicolas (intérimaire en 1917) puis Jean Meniaud (juillet 1919 à juillet 1920) sont chefs de service. Cité par Joanny GUILLARD, *op. cit.*, Chapitre 8, p. 24.

¹⁸⁰ Joanny GUILLARD, *idem*, Chapitre 8, p. 24. *Journal Officiel de la Côte d'Ivoire* 1912. Arrêté local du 23-8-1912.

¹⁸¹ A.N.F/S.O.M. Côte d'Ivoire XII-10 bis. Extrait du rapport de Aymonier, commissaire du gouverneur près de la B.A.O. en date du 20-12-1912.

¹⁸² Archives Nationales d'Abidjan VI-12-214, rapport daté de 1925 intitulé *Les bois à la Côte d'Ivoire*, p. 47. Cité par Claude GARRIER, *op. cit.*, p. 139.

¹⁸³ Archives Nationales d'Abidjan VI-12-214, rapport daté de 1925 intitulé *Les bois à la Côte d'Ivoire*, p. 47. Cité par GARRIER Claude, *op. cit.*, p. 140.

suffisaient ; des services forestiers étaient inutiles, sinon dangereux. Voilà, en raccourci, l'histoire de la politique agricole et forestière en AOF (...).¹⁸⁴ »

Le frein majeur est le coût, résultant de la prise en charge des dépenses, et en particulier des traitements des fonctionnaires, par les budgets coloniaux. En 1913, au Congrès Forestier International de Paris, M. Chaplain fait le triste panorama de l'absence quasi-totale de services forestiers, il conclut enfin que : « Dès à présent il y a lieu, par des instructions écrites, de s'attacher à convaincre le personnel administratif colonial de l'intérêt que présente la conservation des forêts »¹⁸⁵. Cependant Angoulvant prouve au contraire, dans ses instructions et actes réglementaires pour l'application du décret du 18 juin 1912¹⁸⁶, que des crédits sont prévus au budget de 1911, (7 800 francs or), celui de 1912 (40 000 francs or) et de 1913, (59 970 francs or). Malgré ces sommes prévues dans les différents budgets, les recrutements n'ont pas été effectués. En l'absence de ce personnel technique, l'exploitation des massifs boisés en régie ou par vente de coupes, l'établissement des plans d'aménagement préalables, cahier des charges, etc, signifié dans le décret sont « extrêmement difficiles »¹⁸⁷ à exécuter. Un début d'organisation du service forestier en Côte d'Ivoire est effectué par Aubreville (Inspecteur des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire). Il évoque la mise en place de son service et les activités entreprises. « Dès son installation en 1924, le service forestier a entrepris des essais sur des petites surfaces. Il dispose de quelques hectares de plantations serrées d'acajou, d'acajou blanc, de tissus, de teck, d'azobé, de sipo et d'iroko¹⁸⁸. » Cependant, l'insuffisance de l'effectif technique limite l'activité du service à l'attribution des permis d'exploitation provisoire, des contrôles, l'exclusion des ventes de coupe et des exploitations en régie. C'est en fin de compte au gouverneur que revient toute l'organisation de l'exploitation forestière, avec un effectif très réduit de technicien du service forestier (auquel il n'est dévolu aucun réel pouvoir depuis le décret de 1900), et un accroissement constant des exploitants forestiers au fil des années.

¹⁸⁴ Yves HENRY, *De la production agricole et sylvicole des colonies*. Paris, Édition de l'Institut Colonial Français, 1936, p. 7. (Rapport présenté à la conférence économique métropolitaine et de la France d'Outre-Mer 1934-1935). Cité par Joanny GUILLARD, *op. cit.*, Chapitre 8, p. 23.

¹⁸⁵ Joanny GUILLARD, *op. cit.*, Chapitre 8, p. 26.

¹⁸⁶ Supplément au JOCI n° 16, 31 août 1912, p. 63 et suivantes. Cité par Claude GARRIER, *op. cit.*, p. 140.

¹⁸⁷ Claude GARRIER, *op. cit.*, p. 140.

¹⁸⁸ A.S.O.M. AUBREVILLE André, *Les forêts réservées en Côte d'Ivoire et leur enrichissement* (note à Maurice Martelli. Directeur de l'Association colonie-sciences et du comité national des bois coloniaux), p. 4. Dossier MSS 173. Pièce dactylographiée. 1 carte et envoi de M. Martelli 30 cm.

II.2.1.2- Les cultures obligatoires

Les cultures obligatoires proviennent des maigres résultats observés dans la production du cacao. Ces résultats ayant évolué difficilement jusqu'à deux tonnes en 1908, année correspondant à l'entrée en fonction du lieutenant-gouverneur Angoulvant. À son arrivée à la colonie, il fait un état des lieux des politiques adoptées par ses prédécesseurs avant de mettre en route la sienne. En 1908, les français sont théoriquement maîtres de tout le pays au regard des puissances étrangères. En fait, la plus grande partie de la zone sylvestre, où les reconnaissances continuent à se poursuivre, sont à soumettre. Confronté à ce résultat, Angoulvant décide de renoncer à la méthode « dite pacifique » et décide d'appuyer son action par la force militaire pour accélérer la maîtrise de la forêt. En réalité il n'y a pas vraiment eu de méthode pacifique puisque la période antérieure à l'arrivée d'Angoulvant était jalonnée de conflits divers. Par méthode pacifique Angoulvant sous-entend la prise en considération des pratiques des populations autochtones ou natives dans toute l'entreprise de « mise en valeur coloniale ». Ainsi, lorsque ce dernier estime l'espace à exploiter à « 200 000 kilomètres carrés englobant toute la région sylvestre du centre et de l'ouest de la Côte d'Ivoire¹⁸⁹ », il ne peut que recourir à l'usage de la force militaire pour obliger ces populations jugées « paresseuses et réfractaires » à adopter les méthodes de travail des Européens. Cependant les moyens militaires étaient modestes pour une telle entreprise puisqu'il disposait de quatre compagnies de 130 hommes et de deux brigades indigènes¹⁹⁰. Pendant les années 1908 et 1909 les troupes furent employées là où l'hostilité des « indigènes » était plus particulièrement menaçante, c'est-à-dire contre les Kodés (Baoulé-Nord) les Agnis (N'zi-Comoé), les Wata et les Akoués (Baoulé-Sud), les Diolas (région de Man), les Attiés et les gens d'Osrou (Lagunes), les Diolas du Sud (Lahou), les N'Golis et les Gouros (pays Gouro)¹⁹¹. Ayant entrepris de pacifier les poches de résistance, en s'inspirant de la politique du général Galliéni¹⁹², il met en place sa politique des cultures obligatoires en imposant la production forcée du cacao en Côte d'Ivoire. Aussi, le lieutenant-gouverneur Angoulvant dans son instruction-programme du 26 novembre 1908¹⁹³ expose-t-il clairement les principes et fondements des cultures obligatoires.

¹⁸⁹ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration, op. cit.*, p. 25.

¹⁹⁰ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *idem*.

¹⁹¹ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *idem*.

¹⁹² Le général Galliéni a préfacé l'ouvrage d'Angoulvant : *La pacification de la Côte d'Ivoire : 1908-1915, méthodes et résultats*. Il évoque en substance dans la lettre-préface, à l'ouvrage d'Angoulvant ses instructions du 22 mai 1898 : « L'œuvre de la colonisation ne pourra fournir des fruits féconds et assurés que le jour où la tranquillité absolue régnera... ».

¹⁹³ A.N.F/S.O.M., Côte d'Ivoire IV – 9, Instructions-programme du lieutenant-gouverneur adressées le 26 novembre 1908 aux administrateurs de cercle. Voir ensuite : A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration, op. cit.*, p. 25.

Deux arguments principaux justifient le recours privilégié à la contrainte pour stimuler la production : l'expérience de « mise en valeur » de colonies non françaises et la prétendue nature des habitants. Ces cultures obligatoires s'inspirent des pratiques opérées dans certaines colonies étrangères, notamment le Congo belge, dont les « ...habitants ont été mis dans l'obligation de recueillir chaque année, des quantités déterminées de produits naturels, aisément exploitables... ». Il s'agit du paiement de l'impôt comme stimuli au travail.

Par ailleurs, pour le lieutenant-gouverneur les populations autochtones sont d'une nature particulière qui les rend insensibles à la raison :

«Le natif n'étant sensible, lorsqu'il s'agit d'en obtenir un effort de longue haleine, qu'aux manifestations de l'autorité. C'est pourquoi j'ai voulu que les collectivités fussent mises en demeure de préparer les terrains propres à recevoir la graine de cacaoyer, de procéder à des semis dont nous leur fournissons gratuitement les éléments, de veiller ensuite à l'entretien de ces plantations »¹⁹⁴.

L'usage de la contrainte apparaît comme une nécessité momentanée destinée à favoriser le rôle éducateur du travail et à palier l'absence de besoin de consommation des paysans¹⁹⁵.

Ainsi, Angoulvant fait suivre sa politique de contrainte d'une campagne de propagande en faveur des plantations cacaoyères. Il n'a toutefois pas omis d'y associer des campagnes d'ouvertures de voies de communication telles que les routes et de poursuivre la construction du chemin de fer. Aussi, c'est par l'est à la frontière avec la Gold Coast, dans l'Indénié que le lieutenant-gouverneur porte-t-il ses efforts. Il rencontre de nombreuses résistances à cette nouvelle culture qui ne correspond pas aux mœurs de ces populations, puisqu'ils la qualifient de « plantation du commandant ». Les populations Baoulé, ayant subi les affres de la guerre contre les troupes françaises lors de la campagne de pacification menée par Angoulvant sont moins disposées à se laisser imposer une nouvelle culture qui ne correspond pas à leurs pratiques, encore moins à leurs habitudes alimentaires. Le cacao ne se consomme pas traditionnellement¹⁹⁶, ensuite, il faut entretenir les pépinières, les arroser avant de les planter suivant une méthode précise et un calendrier précis. Lorsque la contrainte s'est intensifiée, les traditions rapportent que les Baoulé et Agni profitaient souvent de la nuit pour arroser d'eau bouillante les jeunes plants de cacao ou de café que l'administrateur était venu surveiller la

¹⁹⁴ A.N.F/S.O.M. Côte d'Ivoire IV – 9. Instruction-programme du lieutenant-gouverneur Angoulvant adressées le 26 novembre 1908 aux administrateurs de cercle.

¹⁹⁵ YAYAT D'ALEPE Hubert. *Une économie coloniale de transition : La Côte d'Ivoire de 1893 à 1919, op. cit.*, p. 317.

¹⁹⁶ Ce n'est pas le cas au Mexique où nous trouvons divers menus faits à base de fèves de cacao. Au Mexique, les fèves de cacao sont consommées traditionnellement.

veille¹⁹⁷. Aussi, les lieutenant-gouverneurs ayant entrepris des travaux de ce type n'ont-ils pas eu le temps de les achever avant qu'un autre ne les remplace à la colonie.

Toutefois, le choix de commencer par l'est s'est avéré très judicieux par la suite, car le changement de statut social des planteurs de la Gold Coast dont les revenus se sont considérablement accrus grâce à cette culture incite (bien plus que la contrainte) les populations Agni de l'Indénié à s'y adonner. L'essor de la production y a été très rapide et le cercle d'Abengourou produisait, à la veille de la guerre, les 2/5^{ème} de la production totale de la colonie¹⁹⁸. C'est à partir de cette région que l'extension de la culture s'est mise en place en s'orientant vers le centre ouest de la colonie, l'ouest étant encore à peine touché (en partie à cause du manque de voies de communication). Ainsi, la culture des cacaoyers s'est étendue jusqu'aux régions de Bouaké et de M'Bahiakro, englobant Dimbokro. Cette extension et ce développement de la culture cacaoyère se sont déroulés jusqu'à la guerre avec des progrès continus au niveau des volumes de production. La crise de 1929 à 1932 ayant eu des effets sur la production, a permis de redynamiser et de mettre en place de véritables filières de production. En 1939, les exportations atteignaient 55 713 tonnes¹⁹⁹.

II.2.2 La révolution Reste (1930 – 1950)

La mise en place d'une agro-industrie méthodique est l'œuvre du lieutenant-gouverneur Reste. Après une tournée dans tous les centres productifs il développe un programme pour relancer la production de fèves de bonne qualité. En 1930, il décide de mettre des bacs ou caisses de fermentation à la disposition des autochtones ; ceux-ci seront d'un modèle unique, conforme aux données de la pratique en ce milieu. En effet, l'administration coloniale à cette époque s'appuie toujours sur la pratique pour donner une forte impulsion à la production. Tout en reconnaissant l'existence de plusieurs procédés de fermentation plus modernes que ceux utilisés, Reste constate la délicatesse de changer les habitudes des populations autochtones et de faire à nouveau leur éducation. Mieux vaut perfectionner ce qui existe déjà. L'avenir de l'industrie du cacao en Côte d'Ivoire est intimement liée à la bonne préparation du produit. Et pour réussir cette préparation, il ne faut pas bouleverser de manière radicale les pratiques, ce qui pourrait jouer sur la qualité de la production dans la mesure où les cacaos de la Côte d'Ivoire appartiennent aux meilleures variétés.

¹⁹⁷ BENVENISTE C. *La boucle du Cacao. Côte d'Ivoire. Étude régionale des circuits de transport*. Paris, ORSTOM, Travaux et documents de l'ORSTOM. Service central de documentation de l'ORSTOM, 1974, p. 10.

¹⁹⁸ Xavier de PLANHOL, « Le cacao en Côte d'Ivoire : étude de géographie régionale », *op. cit.*, p. 50.

¹⁹⁹ Xavier de PLANHOL, « Le cacao en Côte d'Ivoire : étude de géographie régionale », *op. cit.*, p. 51.

Avec l'introduction des procédés mécaniques à partir de 1911, le volume des exportations connaît une nette augmentation. La chute des cours de l'huile de palme, qui était le fleuron de l'industrie coloniale, pendant l'année 1930 incite le lieutenant-gouverneur Reste à prendre de nouvelles mesures incitatives sur le plan des techniques en usage. Ces mesures tiennent compte du fait que la Côte d'Ivoire laisse perdre annuellement plus de 250 000 tonnes d'huile et de palmistes. Aussi, des améliorations culturales sont envisagées pour augmenter le rendement des palmeraies. Des moyens s'offrent à l'activité des agriculteurs. Ce qui les conduit à l'exploitation intégrale des palmeraies en assurant le traitement complet des fruits et ensuite l'industrialisation de la production²⁰⁰. Reste prend ces mesures incitatives parce qu'il constate que l'autochtone n'a pas modernisé ses moyens de production. Il traite les fruits du palmier à huile comme au temps de ses ancêtres par des procédés surannés, longs, pénibles, et d'un rendement médiocre²⁰¹. Les méthodes « indigènes » pour l'extraction de l'huile de palme permettent d'obtenir en huile que 8 à 10% du poids des fruits alors qu'avec des moyens mécaniques d'extraction le rendement serait double. Il prône de ce fait l'introduction des machines pour améliorer les rendements de cette industrie. Pour lui, la production oléifère est fonction du développement du machinisme²⁰². Pour redynamiser, ainsi la production et révolutionner les pratiques locales, il s'appuie sur les textes de loi.

Des arrêtés successifs sont pris à partir de 1930 pour relancer la production. Suivant le premier point, l'administration envisage la rénovation de la palmeraie par la sélection, suivant l'exemple des colonies néerlandaises. L'apport des ingénieurs dont Houard²⁰³, qui œuvre pour la sélection des graines, contribue à la rénovation des plants ; à l'exemple des Néerlandais qui sont arrivés à tripler leur production, en sélectionnant des palmiers dont les fruits contiennent 60 à 80% de pulpe alors que les fruits sauvages donnent de 15% à 20%. Des travaux, pour atteindre ce but, sont entrepris à la station de la Mé²⁰⁴. Avec la transformation à partir de

²⁰⁰ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, op. cit., p.11.

²⁰¹ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°1229 A. E. – Circulaire au sujet de la campagne du palmier à huile 1934.

²⁰² A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, op. cit., p.11.

²⁰³ Ingénieur en Chef Agriculteur. A. Houard, L. Castelli, J. Lavergne, *Contribution à l'étude du palmier à huile en Afrique Occidentale Française* – Note sur quelques travaux effectués en 1922 et au début de 1923 dans les stations expérimentales de Palmier à huile à la Côte d'Ivoire et au Dahomey (actuel Bénin). Paris Vè, Librairie Émile Larose, II rue Victor COUSIN, II, 1927.

²⁰⁴ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°1229 A. E. – Circulaire au sujet de la campagne du palmier à huile 1934.

1920 des « jardins d'essais » en « stations expérimentales », avec une réduction de l'éventail des cultures traitées²⁰⁵, le lieutenant-gouverneur Reste fait le constat suivant :

« Le palmier à huile est spécifiquement africain, or c'est dans les colonies hollandaises des mers du Sud que son développement est poussé le plus activement. Les hollandais sont en passe de devenir les maîtres du marché des huiles de palme. Nous demeurons inactifs pendant que ces maîtres de la colonisation, créent avec des graines que nous leur avons fournies, les plus belles plantations d'élaeis qui n'aient jamais existé²⁰⁶ ».

Des mesures sont prises afin d'emmener les populations autochtones à faire de véritables exploitations de palmiers à huile en utilisant des graines sélectionnées en laboratoire, comme cela se pratique dans les autres colonies. Ainsi, un autre arrêté daté du 21 avril 1931²⁰⁷ accorde des primes aux cultivateurs de la Côte d'Ivoire qui effectuent des plantations de palmiers à huile sélectionnés ou des plantations de cocotiers.

La seconde option encouragée par le lieutenant-gouverneur Reste est la mécanisation de la production oléifère. La mécanisation de la production dans la colonie provoque un encouragement effectif des sociétés à monopole ou capitaux. Cet encouragement est suscité par la question du ravitaillement en huile de palme, par l'augmentation de la production. Pour y arriver il faudrait accroître les plantations d'huile de palme. Ensuite, il faut susciter des progrès dans les procédés de production des natifs. Par exemple, le procédé indigène pour briser les noyaux du palmier à huile et en extraire les amandes est long et relativement pénible (concassage ou cassage des graines entre deux pierres par les femmes et les enfants). Cela a pour conséquence l'abandon d'une grande quantité de noix dans les plantations. Ce problème de la production artisanale a commencé à se poser avec acuité depuis 1907 et n'a pas connu de modification significative jusqu'à l'avènement de l'administration Reste. Cette administration attribue par conséquent la stagnation et la lente progression de la production à la faiblesse démographique associée aux procédés archaïques utilisés par les populations locales. Elle illustre ces limites par les relations entre les faibles taux d'exportation d'amande et d'huile de palme et la production potentielle. Ce qui justifie l'apport d'appareil mécanique apparaissant comme une véritable solution à ces pertes. Les autres colonies ont des taux de

²⁰⁵ Hocine KHELFAOUI sous la dir de Roland WAAST et Jacques GAILLARD, *La science en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle; la science en Côte d'Ivoire*, Aide n° ERBIC 18 CT 98 9164. Commission Européenne, DG XII. Rapport final. Paris, le 21 décembre 2000, p. 15.

²⁰⁶ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°1229 A. E. – Circulaire au sujet de la campagne du palmier à huile 1934.

²⁰⁷ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°909 A. E. – Arrêté du 21 avril 1931, *portant attribution de primes aux agriculteurs pour la mise en exploitation de palmeraies naturelles non mises en valeur*.

production nettement élevés comparés à la Côte d'Ivoire (voir le tableau suivant des pourcentages de production d'amande) ; parce que depuis 1904, ces dernières utilisent des concasseurs. Ceux-ci sont encore plus importants dans les colonies anglaises et allemandes.

Tableau des pourcentages de production d'amande par colonies

Cameroun	400 %
Côte d'Ivoire	81 %
Dahomey (Bénin actuel)	231 %
Togo	291 %
Ensemble des colonies de la Côte d'Afrique	250 %

Ce constat conduit l'administration à acquérir un certain nombre d'appareils qui sont ensuite cédés à des villages producteurs d'huile de palme et remboursés par ces derniers²⁰⁸. Les premiers concasseurs ont été introduits dans la colonie en 1908 dans la région de Grand Lahou. En 1909, des traitants de cette région se consacrent exclusivement à l'industrie du concassage des graines avec de petites machines modèle Haacke (Allemand) ou Miller (Anglais)²⁰⁹. Un traitant de Lauzoua dans la région de Grand Lahou emploie au cours de cette année six manœuvres sur son concasseur et produit 4 à 5 kgs par jour d'amande de graine²¹⁰. Le pressoir à claie circulaire (ou pressoir Simon) permet d'obtenir une quantité plus importante d'huile (16,76 % du poids des fruits et 30,84% du poids de la pulpe), alors que « les procédés primitifs » antérieurs rendaient en huile, écrit Boyer, 14,20 % du poids des fruits et 26,49% du poids de la pulpe. De plus l'acidité de l'huile ne dépassait pas 3% et celle des fruits fermentés 6,6% quand les huileries indigènes accusaient 25% d'acidité²¹¹. Le lieutenant-gouverneur Reste évoque un taux d'acidité de 5% au lieu de 25 à 40%²¹². Par l'intermédiaire des sociétés de prévoyance il a été mis en service en 1933 : 5 pressoirs à bras,

²⁰⁸ YAYAT D'Alepé, *op.cit.*, p. 373.

²⁰⁹ YAYAT D'Alepé, *idem.*

²¹⁰ YAYAT D'Alepé, *idem.*

²¹¹ Boyer (M), *Les sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles en A.O.F.*, Paris, Larose, Dourat, Montchrestien, 1935. Cité par ANOUMA René-Pierre, *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946 – volume I – Conquêtes coloniales et aménagement territoriaux – 1893-1920, op. cit.*, p. 58.

²¹² A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°1229 A. E. – Circulaire du 21 avril 1931, au sujet de la campagne du palmier à huile.

8 moto-presses, 27 moto-concasseurs, 85 cuiseurs, 1 séparateur de graines²¹³. En attendant de créer des usines centrales ou d'en faciliter l'implantation par des mesures d'encouragement à l'endroit des entrepreneurs, l'administration locale se préoccupe de généraliser l'emploi des pressoirs à huile et des concasseurs. Au cours de l'année 1931, des groupes de moto-presses et moto-concasseurs donnent des résultats intéressants. La moto-presse permet de traiter de 8 à 10 tonnes de fruits par jour. Le rendement est de deux tonnes d'huile et de quatre à cinq tonnes de palmistes.

II.2.2.1. L'incitation financière

Des mesures incitatives sont prises par le lieutenant-gouverneur Reste. Des crédits inscrits au budget des sociétés de prévoyance sont alloués aux cultivateurs, ensuite, les prix payés aux producteurs indigènes sont sensiblement majorés²¹⁴. Reste accorde des primes aux cultivateurs qui entretiennent les plants existants (plants naturels), et acceptent les nouvelles mesures prises par l'administration. L'arrêté du 21 avril 1931²¹⁵, publié par le lieutenant-gouverneur est destiné à inciter les natifs à adopter les nouvelles méthodes et techniques de mise en culture de ces plantes. Il décide par conséquent d'attribuer des « primes de cinquante francs par hectare » aux agriculteurs autochtones qui « auront aménagé et mis en exploitation, (...), des étendues nouvelles de palmeraies nouvelles. » Cette prime est décernée personnellement à chaque agriculteur lors de sa mise en exploitation individuelle et au mandataire désigné par les membres de l'association au moment de sa déclaration à l'autorité administrative, en cas de mise en exploitation collective²¹⁶. La révolution incitative mise en route par Reste, tient compte de l'un des éléments moteurs de la vie de ces populations : les associations. Il les a directement incluses dans sa démarche en les obligeant à se soumettre à ses conditions : « les plantations de palmier à huile doivent être faites exclusivement avec des plants ou semences sélectionnés provenant de la station expérimentale du palmier à huile de la Mé ». Les primes s'élevant au minimum à 0 fr. 25 et au maximum à 0 fr. 50 par an et par

²¹³ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°1229 A. E. – Circulaire du 21 avril 1931, au sujet de la campagne du palmier à huile.

²¹⁴ La détaxe atteint 0,125 pour les palmistes et 0,28 centimes par kilogramme pour les huiles compte non tenu de la détaxe douanière en France depuis l'admission en franchise des huiles et amandes de palme en provenance de la Côte d'Ivoire.

²¹⁵ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°908 A. E. – Arrêté du 21 avril 1931, *portant attribution de primes aux agriculteurs pour la mise en exploitation de palmeraies naturelles non mises en valeur.*

²¹⁶ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°908 A. E. – Arrêté du 21 avril 1931, *portant attribution de primes aux agriculteurs pour la mise en exploitation de palmeraies naturelles non mises en valeur*, article 4.

plant sont mises en place. Elles ne peuvent être attribuées que durant quatre années consécutives y compris celle de la mise en place de la plantation.

Dans l'application de sa mesure, l'obligation tacite faite aux populations de se soumettre à ces conditions les a conduits à être sous la direction des agents d'agriculture de la circonscription agricole qui eux sont soumis aux directives du chef de service de l'agriculture. Étant donné que les méthodes des populations sont de laisser pousser les palmeraies sans entretien particulier, ce qui a un impact négatif sur la production et la productivité. La mesure incitative de base a consisté, « simplement » dans le dégagement des palmeraies de la brousse environnante, le nettoyage des arbres, et l'éclaircissement des peuplements trop serrés pour permettre une bonne végétation.

Le lieutenant-gouverneur prend soin de distribuer les primes financières à la fin des cycles agricoles des cultures vivrières. Les primes sont donc attribuées fin novembre ou décembre de chaque année par décision de celui-ci dans la limite des prévisions budgétaires et sur la proposition d'une commission locale²¹⁷. Le lieutenant-gouverneur Reste ayant acquis une bonne perception technique des populations autochtones, a pris soin d'étendre les mesures, sur proposition du commandant de cercle, aux chefs de village et chefs de canton qui ont contribué à la mise en exploitation des palmeraies naturelles. Une gratification dont le montant peut atteindre le cinquième du total des primes allouées aux cultivateurs de leur groupement leur est accordé. Pour ce qui concerne les chefs de canton, la gratification peut aller jusqu'au dixième des primes payées aux cultivateurs du canton. Un autre type de prime d'encouragement est destiné à l'utilisation des moyens mécaniques pour la préparation de l'huile et le concassage des amandes de palme. À cet effet, le lieutenant-gouverneur publie un autre arrêté le 27 avril 1931²¹⁸ permettant, à tout agriculteur, tout industriel indigène qui justifie de l'emploi d'un ou plusieurs pressoirs ou concasseurs, ou autres appareils mécaniques acceptés par l'administration pour le traitement des fruits du palmier à huile, de bénéficier à partir de la mise en application de l'arrêté d'une prime dite d'acquisition. Dans cet arrêté, il précise que les taux des primes sont fixés pour toutes les catégories et types de pressoirs ou concasseurs ou autres appareils, compte tenu de la valeur en douane des dits appareils. Cette prime bien qu'élevée est assez limitée puisqu'elle ne peut pas être fixée au

²¹⁷ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°908 A. E. – Arrêté du 21 avril 1931, *portant attribution de primes aux agriculteurs pour la mise en exploitation de palmeraies naturelles non mises en valeur*, article 5.

²¹⁸ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°941 A. E. – Arrêté du 27 avril 1931, *règlementant l'attribution de primes aux agriculteurs ou industriels indigènes utilisant les moyens mécaniques pour la préparation de l'huile et le concassage des amandes de palme*.

dessus de 2 000 francs ni être supérieure au tiers du prix d'achat tel qu'il résulte de la facture d'achat majorée de 25% des frais de transport, d'assurance, d'emballage, etc.

II.2.2.2. Les semi préparés dans les laboratoires : Mesures d'encouragement et usage

Avec la révolution des méthodes de plantation menée par l'administration et les techniciens des services de l'agriculture appuyés par les chercheurs des instituts de recherche, les plantations telles que celles du caféier par exemple se développent considérablement. Elles s'étendent sur une superficie de plus de 14 000 hectares tout en enregistrant un accroissement remarquable des quantités de production

Les solutions apportées par l'administration consistent en la création des pépinières dans les chefs-lieux des cercles, des subdivisions et dans les cantons pour relancer l'intérêt pour la culture du café et plus tard du cacao. Elles sont réparties en trois groupes : les pépinières des jardins d'essais (scientifiques et chercheurs Européens) ; les pépinières des cercles (techniciens des services agricoles, scientifiques, chercheurs et planteurs Européens); et des pépinières de canton (qui inclut les cultivateurs africains). Ainsi de concert avec les agents du service de l'agriculture et les chefs de canton ils mettent à la disposition des cultivateurs africains des plants pour développer cette culture malgré les marasmes provoqués par les crises des marchés.

La culture du cacaoyer étant entrée dans les mœurs des Noirs et les colons européens ayant créé des plantations que l'on peut considérer comme modèles connaît un intérêt sans cesse croissant auprès de l'administration coloniale. Les années trente consacrent le remplacement des plants initié par le lieutenant-gouverneur Angoulvant par le lieutenant-gouverneur Reste. Car, les premières plantations remontent à 1908, la production du cacaoyer décline vers 30 ou 40 ans après avoir donné son maximum autour de 20 ans. C'est dans ce contexte que le lieutenant-gouverneur Reste ordonne dès 1931 la création de plantations de remplacement. Au vu des perspectives de production il faudrait comme le souligne Reste « que la Côte d'Ivoire conserve et consolide la place qu'elle a prise sur les marchés du cacao, d'autant plus que sa production est très appréciée, non seulement en France mais sur le marché américain. » Des directives, dont les moyens d'application sont à rechercher dans les mesures incitatives initiées par Reste, sont communiquées aux planteurs en vue de renouveler leurs plants. Ensuite, les méthodes de récoltes des cabosses se structurent. Comme pour le caféier, des pépinières de substitution, de canton, et de cercle sont créées, de façon à mettre à la

disposition des cultivateurs « indigènes » des plants d'excellente venue²¹⁹. Le lieutenant-gouverneur fait édicter un arrêté²²⁰ fixant les conditions de cessions aux particuliers de plantes, graines et produits issus des stations agricoles, jardins d'essais, fermes d'expérimentation. Ces structures sont autorisées à céder aux particuliers à titre de cessions remboursables et suivant un tarif fixé par l'administration : les arbres, plantes, fruits, graines et produits divers provenant des cultures d'expérimentation. Des cessions gratuites pourront être accordées, sur autorisation du lieutenant-gouverneur, aux divers services de la colonie, aux sociétés de prévoyance, à de petits planteurs à titre d'encouragement. Les demandes devront être adressées, pour la station principale de Bingerville, au chef du service de l'agriculture, et, pour les autres établissements, aux directeurs des stations agricoles²²¹. Les produits sont distribués au kilogramme et répartis en deux catégories, supérieures ou inférieures à 50 Kg. Les cessions de plantes, fruits, graines, produits des cultures n'excédant pas 50 kilos seront faites au comptant, livrable sur place, sans emballage. Les produits de culture excédant 50 kilos seront mis en vente par voie d'adjudication par les soins du receveur des domaines aux dates qui seront fixées par le chef du service de l'agriculture et publiées au Journal officiel²²².

À partir des réformes du lieutenant-gouverneur Reste la colonie de la Côte d'Ivoire commence à produire la quasi-totalité du cacao courant traité par la Métropole. La révolution Reste a structuré de manière définitive, la production des cultures de rente industrielle. Cependant, ce qu'il ne faut pas occulter est que la démarche de Reste a intégré les pratiques traditionnelles et a permis aux populations autochtones de produire par les moyens techniques de l'Européen, bien que ces moyens aient été contraints par « l'appât des primes et autres avantages de financement ». Les résultats demeurent toutefois très mitigés, puisque les pratiques décrites par Reste, et qu'il prohibait continuent de se dérouler au XXI^{ème} siècle²²³ justifiant la pertinence du thème « industrie coloniale ». Reste par son œuvre est parvenu à mettre en route les éléments qui renseignent sur « la perception technique du Blanc ». C'est ainsi que son action est restée une révolution dans l'entreprise industrielle de la colonie.

²¹⁹ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale, Janvier – Mai 1931 ; Décembre 1932 ; Décembre 1933, op. cit.*, p. 35.

²²⁰ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N° 1238 A. E. – Arrêté de Cession aux particuliers de plantes, graines, et produits des stations agricoles.

²²¹ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N° 1238 A. E. – Arrêté de Cession aux particuliers de plantes, graines, et produits des stations agricoles. Article 3.

²²² A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N° 1238 A. E. – Arrêté de Cession aux particuliers de plantes, graines, et produits des stations agricoles. Article 6.

²²³ Voir fiche de repérage du patrimoine industriel en pages annexes

Reste étant administrateur s'est mué en acteur de cette entreprise. Il a mobilisé des agents pour mettre en œuvre son action. Ce qui nous conduit à revenir à nouveau sur la thématique de la « perception technique du Blanc ». Le gouverneur Reste s'est appuyé sur l'impact du milieu social « indigène » sur la compréhension des mécanismes de l'agriculture à l'Européenne. Les populations selon leurs croyances culturelles déterminent ce qui se fait et ne se fait pas dans les pratiques agricoles et surtout, ne comprennent pas très bien l'importance qui doit être accordée à des plantes qui poussent spontanément pour certaines et d'autres qu'il faut cultiver en pépinière avant de les introduire sur les parcelles. La démarche de Reste s'est fondée sur l'expérience acquise auprès de ses prédécesseurs et sur le fait qu'il ait réussi à donner un sens aux mots et aux différents actes posés par les populations autochtones. Bien qu'il n'ait pas poussé son action, en s'appuyant sur l'action des ingénieurs agronomes, par la recherche de la compréhension de la pensée de ces populations et de leur « mise en mots », et le sens de leurs représentations, il est parvenu à accroître de manière significative la production. Ce qui nous conduit à noter que ce n'est pas uniquement par les incitations financières que la production a connu un accroissement, mais aussi par la tolérance des pratiques des populations autochtones que ce résultat a été obtenu sous l'administration du lieutenant-gouverneur Reste.

Chapitre 2
Les complexes techniques mixtes (acteurs Africains et Européens)

La présence quasi permanente de l'Européen dans l'activité productrice de l'Africain, a conduit à de nombreuses interprétations. Ces interprétations ont pour point de départ les objets en usage dans les entreprises de production. Dès l'arrivée des colons, deux types ou modèles d'industrie se sont démarqués l'un de l'autre : celle des populations autochtones et celle de l'Européen. Cette démarcation est aisément observable dans la mesure où le savoir-faire de l'Européen est venu s'agglomérer sur celui du natif ou de l'autochtone. Les constats sont une amélioration des procédés traditionnels sans que ceux-ci ne « fassent corps » avec celui de l'Européen. En « faisant corps », ces savoirs seraient hybrides ou hybridés. L'on observera par exemple ces hybridations dans la manière de produire, dans l'outillage, dans l'usage etc. Mais nulle part un instrument ou moyen de production des natifs n'est visible de manière significative dans l'outillage européen. Cependant cet outillage ne révèle ni des techniques traditionnelles africaines, ni des techniques européennes au sens strict du terme. Ce ne sont pas non plus des techniques hybrides mais des techniques agglomérées destinées à exploiter efficacement et rapidement sans que le chef ou le patron Blanc ne soit constamment incompris. Il ne s'agit pas d'une expression de co-activité car les deux groupes (Européens et autochtones, ouvriers ou encore paysans africains), quoique pratiquant le même métier, ne procèdent pas de la même manière pour obtenir les rendements de leur activité. Les techniques et les pratiques se superposent, s'adaptent les unes aux autres mais ne se mélangent pas vraiment. On peut assister à une importante influence des techniques européennes sur celles des Africains mais ces derniers restent attachés à leurs pratiques traditionnelles, ou même ancestrales. Cela est la source de graves malentendus conduisant à des maltraitances, et à des décès, constituant par ailleurs l'une des principales causes de la guerre du lieutenant-gouverneur Angoulvant de 1910 contre les Abbey. Confronté à la rigidité des pratiques, des mesures incitatives, appuyées par des moyens pécuniaires sont entreprises pour parvenir à l'immixtion des techniques européennes dans les habitudes des producteurs autochtones (main d'œuvre, ouvriers, paysans...); comme cela a été développé dans le chapitre précédent.

Comment donc comprendre un complexe technique dans lequel, le séchage traditionnel est utilisé à côté du séchoir mécanique, ou le van est employé à côté de siphon souffleur ou encore lorsque l'abri de feuilles de palme est utilisé à côté de l'abri de tôle avec des sols aménagés en dalles de ciment, pour éviter l'intrusion du sable dans la matière exploitable qui est mise à sécher ? En aucun cas un outillage présente une forme ou un usage qui serait une fusion d'un savoir-faire traditionnel autochtone d'avec celui de l'Européen. Le séchoir à

cacao observé dans la plantation de Méagui²²⁴ en est un exemple. Il apparaît comme un appareil isolé, alors qu'il participe au conditionnement des fèves de cacao et par conséquent, il intègre entièrement le complexe technique de production. Toutes ces industries fonctionnent avec de l'eau, pour le lavage, pour l'épuration, pour le démulage etc. Bien avant l'adoption des motopompes, les entrepreneurs usaient des moyens traditionnels, qui consistaient à aller recueillir l'eau et le transporter dans les récipients jusqu'à l'usine ou au lieu d'exploitation. La gestion de l'eau, mal maîtrisée par les populations autochtones les a conduit à se remettre aux saisons pour entreprendre toutes leurs activités de production. Aussi, le recueillement, le stockage de l'eau et sa canalisation pour la production constituent-ils des faits assez nouveaux pour les populations autochtones.

Pour résoudre cette question de l'eau, à défaut de creuser des puits parce que les connaissances géologiques de la Côte d'Ivoire étaient imparfaites au début du XX^{ème} siècle, les colons avaient opté pour les citernes, qui fonctionnaient à côté des modes anciens de recueillement de l'eau pour alimenter leurs manufactures. Il faut souligner que cette eau n'a ni le même usage, ni le même but que la force hydraulique. C'est une eau qui est intégrée au processus opératoire de production. Elle n'intervient donc pas dans la chaîne opératoire pour contribuer à produire de l'énergie.

Les deux modes opératoires se sont côtoyés dans le fonctionnement des entreprises de production de la colonie. Certaines machines de traitement des fèves de cacao par exemple sont des emprunts des machines façonnées par des planteurs brésiliens²²⁵ et d'autres observées à Trinidad²²⁶ construites de manière artisanale en fonction des besoins liés à la production. Ces machines ont permis aux constructeurs de mettre au point des appareils beaucoup plus adaptés aux conditions environnementales et climatiques de la colonie ivoirienne. Ce sont des machines « soudées », hybridées mais selon les techniques européennes, sans apport de celles des Africains. L'on observe les pratiques du paysan africain ou andin et ensuite, l'on adapte le matériel en usage afin qu'il soit utilisable par ce dernier.

Le complexe technique mixte est une forme de transition entre le complexe technique traditionnel et le complexe technique au sens strict du terme, si nous nous situons sur une

²²⁴ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°2 de la ville de Méagui à Soubré (Région du Bas-Sassandra : Plantation de cacao) en pages annexes, p. 471.

²²⁵ Ces machines peuvent être retrouvées dans l'ouvrage d'Edmond SIBERT, *Technologie du Café. Les caféiers de la Côte d'Ivoire, 2^{ème} partie*, Paris, Publié par le Centre d'Études Coloniales. Publication n°2 – 94 rue des entrepreneurs – Paris (XVe), Mai 1938.

²²⁶ Aimé FAUCHÈRE, *Culture pratique du Cacaoyer et préparation du cacao*, Paris, Augustin Challamel, 1906, p. 84, 115.

échelle européenne d'approche et de lecture du fait technique. Mettre en lumière ce complexe technique permet d'entrevoir deux mondes et deux grands modes de production. Le premier est celui qui est le plus connu puisque résultant de la technique (universellement connue de nos jours par ses résultats sur les objets qui nous entourent), le second, beaucoup plus subtil est bien décrit dans de nombreux écrits, mais le vocabulaire approprié n'est pas utilisé. Ce qui conduit à sa méconnaissance et à la négation de son existence. Il s'agit des modes et procédés de production traditionnels qui restent « basiques ». Quelle mixité des complexes techniques pouvons-nous prendre en compte à partir du moment où l'un des complexes est annihilé au profit de complexes techniques reconnus comme issus du fait technique ?

Les premières scieries, n'étaient plus des complexes techniques mixtes, les grandes usines post-coloniales non plus, toutefois, le principe est resté le même. Les machines s'associent, puisque tout est devenu mécanique, mais les origines se diversifient, on peut retrouver des machines de constructeurs italien, allemand, nord-américain associés les unes aux autres selon leurs résistances à l'usure et aux conditions climatiques. Les machines sont hybridées dans les fabriques de manière isolée, sans lien apparent avec leurs modèles de construction originel, certaines machines ne sont plus identifiables, cependant ces hybridations sont ponctuelles. Elles répondent à un besoin très précis, comme celui qui utiliserait un ruban adhésif pour souder deux conduites d'eau, cela reste ponctuel. Les châteaux d'eau ont remplacé les puits et les citernes pour alimenter les manufactures et fabriques. Le complexe technique mixte a autorisé l'introduction de techniques diverses pourvu que celles-ci marchent et soient fonctionnelles et contribuent à la production. Les conséquences sont que les colonies deviennent des terrains d'expérimentation de procédés divers afin de sélectionner ce qui marche et non ce qui provient d'un constructeur ou d'un savoir-faire défini ou orienté. Ce qui explique le mot générique en usage dans les colonies en l'occurrence, « machines des Blancs », « habitude des Blancs », technique ou « sorcellerie des Blancs » puisque personne ne saurait dire, à l'exception des constructeurs l'origine du savoir, du savoir-faire technique et/ou de l'outillage technique. Cela remet à l'ordre du jour la question de la conception dans toute l'entreprise coloniale et dans celle de tous ces complexes techniques caractérisés par leur mixité.

Le complexe technique mixte se retrouve, ainsi dans les procédés de conditionnement, qui portent sur l'introduction de techniques étrangères, européennes. Ceux-ci ayant énormément contribué à améliorer la production et à bouleverser les habitudes des natifs, aussi serait-il intéressant d'en remonter aux fondements.

I - La mise en œuvre coloniale, entre conception et construction

La mise en œuvre coloniale correspond à la volonté d'introduire de nouveaux instruments destinés à accroître la production. De « gros » matériels conçus ou modifiés en Europe et aux États-Unis sont acheminés dans les forêts ivoiriennes pour se substituer ou pour suppléer à celles qui existent, hiérarchisant ainsi de manière significative la production.

Aussi est-il important de distinguer la chose conçue de la chose construite lorsque nous évoquons les entreprises et les entrepreneurs coloniaux. L'entrepreneur ou le pionnier qui conçoit doit penser l'inconnu par un processus qu'il a lui-même mis en place. Il doit inclure de manière raisonnée le nouveau dans sa démarche. Comme le soulignent Benoît Hatchuel et Armand Weil²²⁷ « le travail de conception n'est ni l'application directe d'une expertise, ni une pure déduction », c'est un travail qui évite les compromis sans valeur novatrice, tout en ayant « une finalité multiple et hétérogène ». Alors si nous nous référons au fait que la conception ne se limite pas seulement à penser une chose, et que celle-ci englobe la tentative de donner forme, de faire exister ou d'engendrer (enfanter) par une action adaptée une chose, alors nous ne saurions exclure cette part dans les entreprises coloniales. Elle se caractérise par les efforts consentis par les sociétés ou groupes de chercheur et ingénieur pour créer des objets, des techniques, des systèmes sociaux qui soient d'une part inédits et d'autre part conformes aussi bien aux valeurs européennes qu'africaines. Toutefois, la colonisation se déroule loin du territoire français, elle se déroule en Afrique. Les activités de conceptions ne peuvent prendre toute leur valeur que si elles sont construites sur ces territoires, en d'autres termes si elles y sont appliquées et applicables. Les tentatives ou essais d'application portent sur les grands ensembles industriels en Côte d'Ivoire. Ces grands ensembles ont certes été construits mais aussi copiés sur des modèles, des formes de maquette (hollandais et ensuite anglais dans leurs colonies d'Asie du sud-est). Ainsi se dévoile tout l'enjeu de ce chapitre : distinguer la chose conçue de la chose construite ou reproduite dans l'entreprise industrielle coloniale.

I.1 - L'apparition des grands ensembles homogènes de culture, prélude d'un complexe technique mixte

L'apparition de grands ensembles correspond à l'organisation de l'exploitation. C'est celle de la volonté de mettre en œuvre, de viabiliser et de faire en sorte que la colonie soit un centre de production. C'est le lieu ou le domaine d'application des procédés innovants issus

²²⁷ Armand HATCHUEL, Benoit WEIL et Pascal LE MASSON, *Les nouveaux régimes de la conception : Langages, théories, métiers*, Éditions Herman, 2014.

des centres de recherches et de l'éclosion des ingénieurs agronomes spécialisés dans les plantes tropicales et dans l'agriculture coloniale.

I.1.1 - Les chantiers d'exploitation

Le chantier est une expression inconnue du paysan africain; le champ et la plantation au contraire sont mieux interprétés par ce dernier. Le chantier étant une chose nouvelle pour l'Africain, engendre une approche typiquement africaine de ce procédé de mise en valeur. En quoi consiste l'invention du chantier à l'Africaine ? Le chantier est un moyen importé par le colon pour rationaliser la production. Le chantier en Afrique, plus qu'un moyen est un espace, un lieu qui se distingue des autres. Cette distinction provient de ce que celui-ci renferme un ensemble d'activités indépendantes les unes des autres dans leur déroulement, mais entrant dans une succession d'étape dont l'accomplissement conduit à la réalisation d'un objectif, d'un but, d'un produit, d'un ouvrage global dans un délai ou une période délimitée. Le chantier comprend un ensemble de mécanisme qui conduit à maximiser l'apport de divers spécialistes de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible pour atteindre ce but. Dans un premier temps on conçoit un chantier, c'est-à-dire qu'on mène une étude préalable avant de mettre en route le projet, c'est l'œuvre des bureaux d'étude et des entreprises spécialisées dans la question. Pour ce qui concerne la zone forestière en Côte d'Ivoire, la sous-section de l'association colonie science (A.C.S.) a autorisé en son sein une sous commission des bois coloniaux dirigée par des industriels. Ces derniers avaient en charge la diffusion ou la propagande des essences africaines sur le territoire européen. Il faut donc conduire les campagnes d'exploitation forestière dans les zones forestières africaines en général et notamment en Côte d'Ivoire. Par quels moyens mener des campagnes d'exploitation efficaces des ressources ligneuses ? Les questions conceptuelles se sont résolues par la mise en route de textes de lois et par leur exécution. Les textes étant appliqués et rendus applicables sur tous les espaces exploitables, il a fallu par la suite exploiter, mais en suivant quelle méthode ? Le chantier en zone forestière doit de ce fait être délimité. Les opérations de délimitation des espaces exploitables selon les ressources ligneuses disponibles ou en présence, ont fait l'objet de publication de J. Meniaud et bien d'autres chercheurs et techniciens parmi lesquels nous citerons Aubreville (premier inspecteur des eaux et forêts de la colonie de Côte d'Ivoire). Pour rendre toute cette entreprise réalisable, il faut faire des prospections et à la suite de celles-ci élaborer des plans. Ensuite, intervient la prospection détaillée. Cette prospection détaillée est faite par quadrillage méthodique (de la maille de 100

m à la maille 500 m suivant les cas) avec comptage des arbres exploitables contenus dans chaque carré. Les arbres reconnus et répertoriés sont (dans la mesure des possibilités), reportés sur le plan et à leur emplacement sur le terrain, ainsi que les indications sommaires du relief. Ces travaux de prospection sont pénibles et ne sont guère mécanisables. Leur bonne exécution est un des problèmes les plus difficiles de l'exploitation forestière tropicale²²⁸.

Ces éléments nous conduisent à noter l'absence d'une étape conceptuelle réelle et identifiée. Cependant nous constatons des tentatives de surmonter les difficultés rencontrées dans la production et/ou l'exploitation en s'inspirant des pratiques européennes ou en adaptant les pratiques en usage sur les lieux d'exploitation. Mais comme nous l'avons mentionné, il n'existe pas de colonisation des espaces forestiers conçu mais construit, d'où l'expression « exploitation par à coup ». On construit à partir des erreurs et des obstacles, c'est la pratique qui détermine cette industrie. L'autochtone se trouve du coup brutalement confronté à des pratiques nouvelles : la répartition des tâches, le temps de travail, les rations, le cantonnement dans des campements... Le campement qui fait partie intégrante de la vie des populations natives et paysannes actuelles de la Côte d'Ivoire est décrit au départ comme un type d'habitat groupé destiné à une occupation limitée dans le temps (en général pas plus de deux ans d'occupation). Il est adapté au mode de vie en forêt et ne pose aucun problème d'entretien et ne nécessite pas d'outil important pour sa construction. Seule la machette suffit pour le construire. Il est composé de plusieurs cases selon l'importance du personnel de l'exploitant ; les cases des Européens sont souvent éloignées les unes des autres et leur campement est également éloigné du campement africain. Le matériau utilisé pour la construction de ces campements est généralement le bambou de chine ou le bois de même circonférence que le bambou (à peine plus gros qu'une perche). Toutefois, le bois n'a pas la même résistance que le bambou, il pourrit très vite lorsque l'humidité est abondante en période pluvieuse. Le bambou est généralement préféré pour la construction des campements. Les toitures sont faites de feuilles de palmier repliées appelées « papo ». Elles sont vastes, aérées et assez fraîches²²⁹.

²²⁸ Pierre ALLOUARD, « Les méthodes d'exploitation et la modernisation de l'outillage en pays tropical », Extrait de : *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendus – rapports – discussions*, op. cit., p. 349.

²²⁹ Jean TEILAC, op. cit., p. 30. Nous ne pouvons cependant pas établir de relation entre ce type d'habitat et celui des villages que l'on rencontre partout en Afrique. Le type de relation dont nous parlons est celui de l'influence de l'un sur le style de construction du second.

I.1.2 - Les grands ensembles agro-industriels

Les grands ensembles agro-industriels matérialisent l'intervention de l'Européen sur le territoire et illustrent son savoir-faire. L'expression « grands ensembles agro-industriels » se caractérise par une monoculture sur un espace démesurément grand dans l'imaginaire collectif des populations locales. Les populations ne peuvent pas comprendre que l'on cultive une seule espèce végétale, non comestible en occupant toute la terre « nourricière ». Le but de ce type d'agriculture n'en demeure pas moins obscur pour celles-ci. Il faut toutefois souligner que les populations africaines des colonies²³⁰ n'ont pas « inventé », que ce soit par hybridation ou manipulation génétique ces espèces végétales cultivées, et encore moins des procédés mécaniques qui entrent dans leur exploitation industrielle (conditionnement, transformation, transport...), ce qui contribue à justifier leur identification en terme d'« industrie coloniale ».

Toutefois, toutes ces plantes cultivées dans l'agro-industrie ont été découvertes de manière fortuite par des populations rurales, suivant des pratiques plus ou moins « primitives ». Celles qui ont été découvertes par les populations autochtones à la Côte d'Ivoire ont été sacralisées par les pratiques. Ces pratiques sont consolidées par des histoires mythiques accolées à ces découvertes. L'histoire du génie rencontré en forêt ou dans l'eau qui a transmis son savoir par exemple est suffisamment illustrative, puisqu'elle a mainte fois été reprise par de nombreux peuples des zones forestières. La démarche est courante et similaire chez l'ensemble de ces peuples. Prenons l'exemple des populations côtières qui exploitaient jusqu'en 1910, dans leurs échanges commerciaux avec l'Europe, le palmier à huile. Ces sociétés villageoises côtières ont commencé par l'identification des plantes productrices, ensuite, par leurs pratiques elles ont mis en place des outils de production. Lorsque nous évoquons des produits typiquement ivoiriens (l'expression « typiquement » est utilisée en relation avec l'usage) nous évoquons le ou les produits dont l'emploi est rattaché à l'outil le plus adapté dans la nature ou dans l'environnement de ces peuples, le palmier à huile en est l'un des plus significatifs. Cela nous ramène aux procédés utilisés pour le progrès des produits ou cultures agro-industrielles en Côte d'Ivoire.

Les plantes cultivées de manière industrielle qui n'ont pas été découvertes par les populations locales ont été qualifiées de « plantations de Blancs ». Et, de ce fait sont restées des cultures contraignantes à propos desquelles les populations ont développé des pratiques « hybrides ». Ces pratiques hybrides les ont conduits dans une grande impasse en ce qui concerne leurs

²³⁰ Nous tenons à préciser à ce stade qu'il s'agit clairement des populations autochtones de la colonie correspondant à l'époque coloniale, c'est-à-dire à la période avant 1960.

pratiques. À partir de 1930, la multiplication des grandes superficies de monocultures arbustives, issue de la connaissance savante²³¹ des Européens, a conduit les populations autochtones à un blocage au niveau de leur capacité créatrice et leur capacité d'adaptation à la chose nouvelle. Un écart s'est donc creusé entre les populations rurales et les colons du fait de cette agriculture « savante », car le domaine de la construction du matériel agricole et des innovations dans les procédés est passé du côté des chercheurs et instituts de recherche européens. Les techniques se sont donc introduites dans cette agriculture. Cette relation à la terre, qui était l'apanage des ancêtres et des « esprits de la terre et de la pluie », s'est transposée dans des écrits de « colons » et dans des descriptions de botanistes. Ainsi, fixé par des écrits, échappant du coup à tous les mythes traditionnels, cette agriculture est rapidement devenue de la technologie, à partir des discours raisonnés sur les modes de production, pour les populations encore restées figées par leurs pratiques et dépassées par ce type nouveau d'agriculture. Les grandes superficies permettant de constater à grande échelle les réussites des procédés développés en laboratoire et les nouvelles aptitudes culturales des plantes ont servi de véhicules à l'introduction du complexe technique européen.

Ce dépassement est à l'origine de cette opposition entre cultures de colons Blancs et celles des Africains - Ivoiriens. Cette opposition a connu son point culminant dans l'industrie cacaoyère, bien qu'ayant débuté à partir des plantations de café. Tandis qu'au niveau des palmeraies, l'agriculture traditionnelle a gagné du terrain face à celle des colons. C'est l'hévéa qui a vu naître l'agriculture rationnelle; comment et pourquoi ?

II – L'agro industrie européenne en Côte d'Ivoire

Évoquer l'établissement de la première grande entreprise agro-industrielle en Côte d'Ivoire réalisée par un pionnier éclairé sur un ensemble de faits qui attirent l'attention parce que ceux-ci se constatent de nos jours dans le cadre des pratiques des populations locales.

Dans un contexte très concurrentiel de contrôle de possession, d'espaces territoriaux et commerciaux sur les côtes ouest-africaines, un pionnier français, Arthur Verdier de la Rochelle crée la première exploitation agroindustrielle de la Côte d'Ivoire. C'est l'entreprise qui allie la production de matières premières agricoles et le conditionnement industriel par l'entremise des premières machines. Cette entreprise introduit les notions de salariat avec une

²³¹ Jean-Pierre DARRÉ, Anne MATHIEU, Jacques LASSEUR, *Le sens des pratiques, conception d'agriculteurs et modèles d'agronomes*, Paris, inra éditions, 2007.

organisation hiérarchisée du travail. Elle donne naissance à l'agro-industrie en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la Société des plantations d'Élima.

Comme tous les pionniers Européens qui ont investi les terres neuves d'Amérique, des Antilles et de la côte de Guinée dans l'espace Ouest-africain, Verdier nourrit de grandes illusions sur la fertilité prodigieuse du sol qui porte la forêt vierge. Il fait des observations sur des cultures tropicales qui se développent et « réussissent merveilleusement ». Il n'hésite pas à faire des éloges du caféier qui selon lui « y développe à l'aise sa gracieuse frondaison²³². » Il tient ses éloges de son frère Joseph qui en a planté à Cap Palmas au Libéria actuel où il était consul de France. Les besoins des consommateurs de cette plante naturelle en ont déterminé sa production industrielle à partir du moment où les premiers fruits ont été vendus à 2 francs le kilo en 1881 sur le marché de Paris²³³. Cette plante ayant bénéficié de toute une campagne de valorisation de ses vertus et aussi de l'apport de chercheurs pour les questions de conditionnement est entrée dans un cycle de production industrielle. De ce fait c'est en imitant son frère, que Verdier devient le pionnier de la plantation en Côte d'Ivoire²³⁴. Le caféier est une plante de la nature qui est devenu un produit de la technique du fait de la création de petites plantations appartenant aux missionnaires libériens ou aux paysans des villages de Néro, Niénimo etc²³⁵... Ces plantations sont issues de l'observation de ces plantes dans leurs milieux naturels que sont les espaces forestiers de la Côte d'Ivoire et du Libéria actuel. Revenons sur la plantation d'Élima pour en comprendre certains mécanismes, à une époque durant laquelle la communication avec la main-d'œuvre s'effectue plus par le geste que la parole. Puisque l'école, même si l'idée de sa création avait germé, n'existait pas encore de manière formelle et les « indigènes » ne « parlaient pas français ».

Il faut rappeler que Verdier vit à la Rochelle et n'est plus retourné sur les Côtes de l'or²³⁶ depuis l'acquisition de son titre de résident. Il garde sur le territoire ses agents que sont

²³² Arthur VERDIER, *op. cit.*, p. 42.

²³³ F.O.M., 1/15 b. 3 juin 1881, amiral Grivel au ministre. Extrait de : Paul ATGER, *op. cit.*, p. 81.

²³⁴ Paul ATGER, *idem*.

²³⁵ A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-8, Anonyme, notice sur la plantation de Prolo (Cavally), 1899.

²³⁶ Il n'est pas inutile de souligner que les archives du ministère de la France d'outre-mer et celles de la Côte d'Ivoire ne portent pas la trace d'un seul voyage de Verdier à Assinie ou à Grand-Bassam au cours de sa résidence. Installé en permanence à la Rochelle il déléguait simplement ses fonctions à ses agents Brétagne lorsqu'il était en mission d'inspection ; Varlet, Moreau, ou Treich-Laplène à Assinie, Bidaud ou Bordes à Grand-Bassam. Voir les Archives Nationales, Section Outre-Mer, EE 1296, dossier 3, Verdier, 27 décembre 1872. Verdier demande l'autorisation de déléguer ses fonctions. Pas de réponse. Le 5 juillet 1879 le commandant du *Vaudreuil* signale qu'il les a déléguées à Morau (pour Grand-Bassam) et à Varlet (pour Assinie). – F.O.M., 1/16 a : 19 janvier 1883, Instruction à Bories : « Verdier, sans autorisation formelle de ma part a délégué depuis longtemps ses fonctions... ». Cette situation est assez inattendue de la part d'un négociant qui habitait La Rochelle mais effectuait de fréquents déplacements à Paris pour voir le ministre, investi de fonctions officielles sur un territoire situé à plus de 6000 kilomètres de la France. Texte extrait de : Paul ATGER, *op. cit.*, p. 80.

Brétignère et Treich Laplène qui gèrent et organisent les concessions qui lui sont attribuées. Le 7 avril 1880 Verdier à travers ses agents conclut avec le roi Amatifou un accord qui lui cède des terrains de culture au lieu-dit Élima, en bordure de la lagune Aby en ayant l'assurance que le roi ne tolérerait pas l'installation de planteurs concurrents²³⁷. La plantation de café d'Élima selon les descriptions de l'autorité administrative, s'étend sur 200 hectares environ de superficie, dont 125 sont plantés de café de l'espèce Libéria. Le nombre des plants est de 125 000, pour la plupart en plein rapport. Une usine, actionnée par une machine à vapeur de la force de 15 chevaux, est annexée à la plantation et se compose de deux machines à décortiquer, d'une machine à laver, d'une trieuse-brosseuse, d'un séchoir et d'une machine à dépulper. La production annuelle est d'environ 40 000 kilos²³⁸.

Verdier donne une description plus précise de son exploitation créée en 1881, en ces termes : « Cette plantation comporte 110 000 arbustes, s'étend sur un espace de cent cinq hectares²³⁹ ». Il mentionne dans ses écrits la main-d'œuvre ouvrière africaine de son exploitation, en évoquant l'organisation du travail et les dispositions qu'exige ce type de travail.

« Les noirs cependant travailleurs, mais il ne faut leur demander ni une somme de labeur plus considérable que celle que leur permet l'action déprimante du climat africain, ni un travail régulier. L'entretien de la plantation exige une soixantaine de travailleurs occupés toute l'année ; pendant la période des cueillettes, c'est-à-dire durant quatre mois, cinq cents personnes y sont employées. La cueillette est l'opération la plus délicate, où les doigts féminins, plus souples et plus déliés, sont d'un emploi préférable. Sur le même arbre se trouvent à la fois fleurs, fruits en formation, fruits à mûrir et fruits mûrs. La surveillance des Européens doit, à ce propos, s'exercer sur chaque femme, toujours tentée de tout cueillir à la fois, afin d'apporter un plus gros lot qui lui est payé à la tâche²⁴⁰. »

Le récit de Verdier à propos de sa main-d'œuvre constituée essentiellement de population autochtone illustre à quel point ces derniers méconnaissent les buts de leurs activités. Ces populations sont les maillons d'une chaîne de production dont ils ne connaissent

Afin de prévenir toute confusion sur le nom de la Côte d'Ivoire, il est important de noter qu'avant l'arrivée de Treich-Laplène, ni par leur étendue, ni par leur développement économique, les possessions françaises du Golfe de Guinée ne sont considérées comme des « colonies ». L'expression utilisée pour les désigner est « Établissements », les « Établissements de la Côte d'Or », ou, par abréviation « Côte d'Or ».

²³⁷ Paul ATGER, *op. cit.*, p. 81.

²³⁸ A.S.O.M. CLOZEL (Gouverneur), *op. cit.*, p. 35.

²³⁹ Arthur VERDIER, *op. cit.*, p. 42.

²⁴⁰ Arthur VERDIER, *op. cit.*, p. 45-46.

ni les tenant, ni les aboutissants, d'où leur surveillance accrue par les agents de Verdier afin que ces derniers ne détruisent pas la production. Il en était de même pour l'ensemble des étapes de la production. Dans cette plantation, aucun geste technique n'était su ou compris. C'était juste la répétition mécanique des gestes du Blanc. La question inhérente aux activités de la plantation d'Élima est que des populations ont été mises en contact avec des plantes et des productions en quantité industrielle de fruits au sujet desquels ils n'en savaient absolument rien, puisque ces cultures ou plantes ne participent aucunement à leurs habitudes alimentaires. Au-delà de ce fait, Verdier introduit la mécanisation en faisant construire une usine associée à la production de café. C'est la première usine mécanisée installée sur le territoire de la Côte d'Ivoire dans un contexte d'ignorance totale des populations locales de l'activité du Blanc et aussi dans un milieu dans lequel la terre a une valeur beaucoup plus importante que la fonction que les hommes de Verdier ont bien voulu lui attribuer en n'y implantant qu'une plantation d'arbustes qui apparaît, pour ces populations locales, immense et inutile.

II.1– La terre, les techniques agro-industrielles et les sociétés : Matrice d'expression technique et conflictuel

En Côte d'Ivoire, selon les économistes et les chercheurs de l'Orstom (actuel IRD), « le capital, c'est la terre ». Cette expression particulièrement développée par Catherine Aubertin²⁴¹ et plusieurs économistes, a été utilisée pour indiquer le rôle central de la terre dans toute l'industrie et tout le processus de développement et d'expression des techniques (novation, innovation, progrès...) en Côte d'Ivoire. Le couvert forestier étant le principal obstacle à surmonter, une fois celui-ci vaincu, l'exploitation des potentialités des surfaces agricoles est devenu un enjeu très important. Ici la technique se veut institutionnelle, mettre en place des structures et des textes qui permettent de mieux gérer cette surface. La question est restée en suspend, effacer les réglementations locales au profit de celles des institutions d'État et des groupes industriels. C'est ici l'occasion de revenir sur l'industrie oléicole qui est la plus achevée sur le territoire colonial pour mettre à jour la question de la terre comme matrice d'expérimentation des techniques. Et ensuite, poursuivre notre démarche avec la culture hévéicole pour mettre en lumière ce que nous qualifions d'expression conflictuelle des techniques ayant certainement permis aux paysans et autochtones de la Côte d'Ivoire de

²⁴¹ Catherine AUBERTIN, *Contribution pour une étude des aspects spatiaux de l'industrialisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, ORSTOM, Centre Petit Bassam, août 1978, p. 27.

s'exprimer du point de vue de l'activité de production. Les techniques des Européens ou de l'homme Blanc doivent s'appuyer sur des bases légales, comme en France où le « senatus consulte » a servi de base pour résoudre des questions foncières assez importantes, dès l'amorce de l'entreprise industrielle, ce qui n'est pas le cas pour les populations autochtones qui ont une toute autre approche de cette question.

Les tentatives de résolution de cette question se sont déroulées au niveau de l'industrie des oléagineux après les indépendances. C'est en 1963 qu'est créée la Sodepalm qui, officiellement :

« (...) a pour objet d'étudier et de proposer au Gouvernement de la Côte d'Ivoire toutes les mesures tendant à assurer l'exécution du plan de développement de la culture du palmier à huile et des industries connexes, soit par intervention directe, soit en coordonnant, en dirigeant et en contrôlant l'action des différents organismes publics ou privés intéressés »²⁴².

La plantation industrielle de la Sodepalm, s'étend sur une superficie de 2 681 hectares. Une grande partie de ces terres, 1 600 hectares environ, provient de l'ancienne concession d'une société privée de l'époque coloniale, la Société des Plantations de l'Ouest Africain (SPA0) qui, de 1930 à 1960, y exploita du café et secondairement du cacao. Les 1 000 hectares restants sont pris sur les terres des villageois²⁴³. Comment l'État de Côte d'Ivoire parvient-il à octroyer les « terres des villageois » à une société privée, alors que l'article 1^{er} du décret du 30 août 1900 stipule que « les terres vacantes et sans maître de la Côte d'Ivoire font partie du Domaine de l'État » et dans ce cas précis ces terres, même s'il existe des probabilités qu'elles soient vacantes sont néanmoins la propriété des villageois, donc privées ? Y a-t-il spoliation des terres au profit de grandes firmes sous le motif de mise en valeur du territoire par les entreprises agro-industrielles ?

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyerons sur l'ouvrage d'Albert LEY²⁴⁴, *Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire*. À la suite du décret du 30 août 1900 et les conflits entre les populations autochtones et l'administration coloniale au sujet de la propriété foncière, l'administration décide de modifier certaines dispositions dans le nouveau décret du 20 mai 1955. Ce décret ne demande plus au villageois

²⁴² Décret n°63 463 du 7 novembre 1963 portant création de la Sodepalm, article 2. Cité par : Anne-Marie PILLET-SHWARTZ, *Aghien, un terroir Ebrié : quinze ans de « technostructure » en Côte d'Ivoire*, IRD Éditions, 1982, p. 19.

²⁴³ Anne-Marie PILLET-SHWARTZ, *op. cit.*, p. 15.

²⁴⁴ Le contexte de prise de possession et de la mise en place d'un système juridique foncier se retrouve dans la première partie de cet ouvrage.

de fournir les preuves de sa propriété foncière, mais à l'État demandeur de prouver, par des preuves écrites qu'un terrain est vacant et sans maître. Et comme l'État ne dispose pas plus de preuve écrite que les détenteurs coutumiers, sa revendication n'aboutit pas²⁴⁵. On se trouve donc dans une situation assez paradoxale de terrains vacants et sans maîtres sur lesquels l'État n'a plus aucun droit, mais sur lesquels les particuliers n'ont pas d'avantage de droits puisqu'ils n'y ont pas réalisé de mise en valeur²⁴⁶.

La Côte d'Ivoire, indépendante depuis le 7 août 1960, se retrouve par succession de l'État français héritière de ses droits et obligations²⁴⁷. Elle n'a donc d'après le décret du 20 mai 1955 aucun droit sur les terrains non mis en valeur. Les raisons proviennent des conflits entre l'État français et les détenteurs coutumiers des terres sur les appréciations divergentes que suscitent les décisions portant sur la vacance des terres. Cette lutte prend un aspect différent avec le décret n°57-460 du 4 avril 1957²⁴⁸ pris en application de la loi cadre du 23 juin 1956, dont l'article 36-4 n'attribue plus les terres vacantes et sans maître à l'État français mais aux territoires²⁴⁹. Ces dispositions rendent difficile voire impossible l'intervention de l'État pour promouvoir des mises en valeur, surtout dans les secteurs où l'activité privée est défaillante. L'État ivoirien indépendant se doit d'établir en première urgence un plan de développement agricole, ce qui nécessite des moyens d'action juridique en ce qui concerne l'orientation de l'utilisation des terres. Il lui faut donc trouver un moyen d'action sur les terres vacantes par un octroi de droits sur les terres non mises en valeur. L'État s'appuie sur un ensemble de faits juridiques puisés dans les textes coloniaux pour y parvenir.

Durant la période coloniale, la procédure de l'immatriculation est adoptée comme solution aux problèmes des terres, par l'article 4 du décret du 20 mai 1955 et l'article 5 du décret du 10 juillet 1956 qui créent et définissent une procédure de constatation des droits fonciers engagée à l'initiative des particuliers et aboutissant à l'immatriculation directe de la propriété à leur nom. La circulaire ministérielle du 12 septembre 1957 enlève aux particuliers l'initiative des immatriculations. Cette circulaire intègre des dispositions pour empêcher une réattribution de cette initiative aux particuliers. Le moyen pour l'État d'y parvenir est la non-

²⁴⁵ Albert LEY, *op. cit.*, p. 18. Voir aussi Jacqueline DUTHEIL De LA ROCHERE, *L'État et le développement économique de la Côte d'Ivoire*. Abidjan, Édition A. Pedone, Annales de l'Université d'Abidjan, Série A (Droit) – Volume 4, 1975, p. 244.

²⁴⁶ Albert LEY, *op. cit.*, p. 19.

²⁴⁷ Le principe de la succession d'État a été appliqué explicitement dans l'article 76 de la constitution du 3 novembre 1960 qui dispose que « la législation actuellement en vigueur en Côte d'Ivoire reste applicable, sauf l'intervention de textes nouveaux en ce qu'elle n'a rien de contraire à la présente constitution ». *J.O.C.I.* du 4 novembre 1960. Voir Albert LEY, *op. cit.*, p. 31.

²⁴⁸ *J.O.R.F.* du 11 avril 1957.

²⁴⁹ Albert LEY, *op. cit.*, p. 19.

application de certaines dispositions du décret du 20 mai 1955 et de son décret d'application du 10 juillet 1956. Les autorités locales ne prennent pas les arrêtés d'application nécessaires au fonctionnement de la nouvelle procédure. L'article 5 du décret du 10 juillet 1956 dispose en effet que la composition de la commission des constats de mise en valeur serait définie par « l'autorité territoriale compétente », or l'autorité locale n'a jamais pris de décision en la matière²⁵⁰. L'administration se trouve donc placée devant un vide juridique. D'une part les dispositions des articles 83 et 90 du décret du 26 juillet 1932 sur le certificat administratif et l'immatriculation au nom des particuliers n'est plus applicable. D'autre part les nouvelles dispositions des décrets du 20 mai 1955 et 10 juillet 1956 ne sont pas encore applicables faute de textes locaux d'application. Cependant l'administration n'essaie pas d'échapper à ce vide juridique. Elle se contente de l'accepter en refusant toute procédure d'immatriculation au nom des particuliers. Il ne reste par conséquent que la procédure d'immatriculation au nom de l'État. Par ce fait, l'État de Côte d'Ivoire peut reprendre en main l'initiative en matière d'orientation des mises en valeur rurale et urbaine, effaçant ainsi les conséquences de la renonciation par le décret du 20 mai 1955 à toute revendication de l'État en matière domaniale²⁵¹. Car après l'immatriculation au nom de l'État les terrains peuvent être attribués à l'occupant sous forme de concession provisoire²⁵² avec accès à la pleine propriété pour un prix parfois de principe après mise en valeur. L'État ivoirien est parvenu à user d'un moyen de droit public pour arriver à un résultat de droit privé : l'accession à la propriété foncière. La non-application des dispositions défavorables à l'État dans le décret du 20 mai 1955 a constitué un moyen efficace d'action de l'administration en matière de politique foncière²⁵³. C'est sur cette base que les autorités politiques s'appuient pour s'octroyer les terres qui les intéressent pour la mise en place du plan palmier à huile. Leur choix se porte sur les espaces partiellement couverts de savane non cultivées - des savanes prélagunaires - telles que les savanes d'Aghien, Adjamé-Bingerville, Ana, Eloka-té et Mbatto-Bouaké ; dédommageant ceux qui y possèdent des parcelles agricoles selon le barème adopté par l'assemblée territoriale de 1955²⁵⁴. L'opération Sodepalm est mise en route. Elle fait figure de modèle dans la mesure où c'est la première opération agro-industrielle de grande envergure à être tentée²⁵⁵. De par son statut d'entreprise pionnière la Sodepalm se voit attribuer une multitude

²⁵⁰ Albert LEY, *op. cit.*, p. 31.

²⁵¹ Albert LEY, *op. cit.*, p. 33.

²⁵² Jacqueline DUTHEIL De LA ROCHERE, *op. cit.*, p. 248.

²⁵³ Albert LEY, *op. cit.*, p. 34.

²⁵⁴ Anne-Marie PILLET-SHWARTZ, *Aghien, un terroir Ebrié : quinze ans de « technostructure » en Côte d'Ivoire*, IRD Editions, 1982, p. 19.

²⁵⁵ Anne-Marie PILLET-SHWARTZ, *idem*.

d'attribution. Les multiples fonctions l'obligent à se réorganiser en 1968 en un groupe de trois sociétés, dont deux d'économie mixte :

- Sodepalm, société d'état dotée d'un capital social de 400 millions de francs Cfa, propriétaire des plantations industrielles et responsable de l'opération plantation villageoise, entièrement chargée en outre du plan cocotier.
- Palmindustrie, société d'économie mixte, propriétaire des huileries du plan palmier.
- Palmivoire, également société d'économie mixte, mandatée par la Sodepalm et Palmindustrie pour assurer la gestion des plantations industrielles de palmier, des huileries et des stations de stockage ; la collecte et le traitement du produit brut ; la commercialisation tant au niveau national qu'à l'exportation de l'huile de palme et des palmistes ; enfin la poursuite des investissements²⁵⁶. Dans le domaine de la recherche, le groupe s'appuie sur l'IRHO. L'institut leur assure une assistance très complète à savoir la prospection (sur plus de 100 000 hectares), la fourniture de semences et plantules (produits d'une sélection rigoureuse), les conseils techniques pour la création et l'entretien des plantations, les conseils technologiques pour la conception et la réalisation des usines, la formation des stagiaires envoyés par la Sodepalm (des cadres exclusivement, pas de planteurs villageois), etc. Pour faciliter ces échanges, un « service d'assurance technique à la Sodepalm » a été créé en 1966²⁵⁷.

Il faut préciser que la station de la Mé, l'IRHO et le Groupe Sodepalm ont été successivement dirigés par la même personne. À la fin de l'année 1976, la Sodepalm possède 44 147 hectares de plantations industrielles et 31 890 hectares de « plantations villageoises »²⁵⁸. Ces superficies se répartissent en 9 complexes situés à l'est du Sassandra composés de plantation industrielle et de plantation villageoise. La « plantation villageoise » domine au sein de 4 d'entre elles avec des conditions naturelles (pédologie et climat) et humaines (main-d'œuvre et organisation socioculturelle du travail sur ce mode d'entreprise agricoles) assez défavorables. Les complexes d'Eloka, Toumanguié, Anguédedou et Dabou sont les premières à être créés. L'ensemble des complexes donne un aperçu de la répartition des plantations industrielles et villageoises. Celui de Soubré situé à l'est du fleuve Sassandra est une plantation industrielle ainsi que celui de Bolo qui s'étend jusqu'à Fresco (complexe de Bolo-Fresco) située de même à l'est du Sassandra. Le complexe de Boubo situé dans le bassin fluvial du fleuve Bandama mais comprend une petite parcelle villageoise imbriquée.

²⁵⁶ Anne-Marie PILLET-SHWARTZ, *op. cit.*, p. 22.

²⁵⁷ Anne-Marie PILLET-SHWARTZ, *idem*.

²⁵⁸ Anne-Marie PILLET-SHWARTZ, *op. cit.*, p. 23.

Ensuite le complexe d'Irobo (Toupah) situé dans le bassin fluvial du Bandama et sur l'espace lagunaire est une plantation industrielle avec une petite parcelle villageoise imbriquée dans l'espace cultivé. Il y a aussi le complexe de Dabou-Cosrou (Nouvel Ousrou ; Yassap ; Cosrou ; Mopoyem) composé majoritairement de plantations villageoises, ces parcelles sont importantes avec des superficies supérieures aux parcelles industrielles. Nous avons Anguédedou (Attinguié) composé de parcelles industrielles supérieures en superficies aux plantations villageoises qui y sont imbriquées. Nous avons en outre, le complexe d'Anyama composé de parcelles de plantations villageoises uniquement. Celui d'Eloka, situé sur les territoires, s'étendant des communes de Bingerville à Abobo (fortement réduit de nos jours), comprenait des parcelles villageoises imbriquées aux parcelles industrielles, mais légèrement inférieures en superficie. Il y a celui de Toumanguié (Adiaké) qui comporte une superficie de plantation industrielle légèrement plus importante que la plantation villageoise. Enfin il y a Ehania situé dans l'extrême sud-est de la Côte d'Ivoire, c'est un complexe majoritairement industriel, la plantation villageoise y occupe une superficie assez réduite²⁵⁹.

C'est à travers la culture de l'hévéa que les populations autochtones de la Côte d'Ivoire ont réussi à s'affranchir des techniques agro-industrielles et des grands complexes agro-industriels qui ne correspondaient pas à leurs pratiques traditionnelles ou à leurs complexes techniques traditionnels sans rompre pour autant avec le complexe technique introduit par l'Europe. Ils se sont orientés vers ce que les économistes ont qualifié d'« agriculture villageoise », qui s'effectue sur des parcelles de superficie modeste, mais en mettant en application les procédés issus des complexes techniques européens établis sur de grandes superficies.

En 1910, les rapports révèlent que les pays de Bondoukou, Assikasso, Indénié... ne possèdent pratiquement plus d'essences exploitables, ni d'arbre adultes de *funtumia elastica*. Les très jeunes arbres qui apparaissent sont aussitôt saignés²⁶⁰. Malgré l'extension de l'exploitation aux zones nouvellement conquises, le rythme de la dévastation conduit l'administration, cette même année, à envisager pour l'avenir la production à la fois par la cueillette et la culture de plantations²⁶¹.

²⁵⁹ Les superficies précises des exploitations agricoles n'étant pas disponibles, les références sont prises sur les cartes de la Sodepalm. Voir aussi la carte de : Anne-Marie PILLET-SHWARTZ, *op. cit.*, p. 24.

²⁶⁰ Côte d'Ivoire, rapport agricole du premier trimestre 1907, A.O.F., 2G7-22, A.N. Paris. Voir YAYAT D'Alepé, *op. cit.*, p. 245.

²⁶¹ Côte d'Ivoire, rapport agricole du premier trimestre 1907, A.O.F., 2G7-22, A.N. Paris. Voir YAYAT D'Alepé, *idem*.

L'arrêté n°400 bis du 23 mai 1911 règlemente la saignée et organise la jachère²⁶². L'administration coloniale met en œuvre une obligation de planter des lianes à caoutchouc tout en imposant des modes de saignée plus rationnels. Ainsi, confrontée à la concurrence du caoutchouc de plantation, l'administration décide de s'y lancer. Le lieutenant-gouverneur donne des instructions pour imposer la création de plantations de lianes à caoutchouc dans les cercles de Dabakala et Korhogo afin d'enrayer l'épuisement des peuplements²⁶³. En Côte d'Ivoire, la réalité de la campagne se limite en fait à quelques hectares de démonstration autour des postes. Les populations de *gohines* (*Candolphe Heudelotii*), lianes à caoutchouc, sous la surveillance technique du service de l'agriculture, est à leur profit. On enregistre 9 millions de *gohines* dans les plantations au cours de la même année, au niveau de l'A.O.F.²⁶⁴ En réalité, les populations sont mises dans l'obligation de créer les plantations de *gohines*. Celles-ci sont comptabilisées par le village et les chefs doivent en répondre.

L'ordre de planter des lianes, de nouveau prescrit et exécuté en 1909 a abouti à la création de 67 plantations avec 80 000 plants de *gohines* dans le cercle de Korhogo contre 35 000 seulement pour celui de Kong²⁶⁵. Les rapports des années suivantes ne mentionnent plus ces pépinières de *gohines* et mettent l'accent sur les recherches et les travaux pour la création de plantations d'arbres à caoutchouc. L'hévéa *brasiliensis* qui exige une main-d'œuvre importante à la récolte est abandonné au profit du *funtumia elastica* pour ses nombreux avantages : la possibilité d'exploitation rationnelle pendant plusieurs années et le besoin d'une main-d'œuvre réduite qui conduit à un coût de production peu élevé²⁶⁶. La plante possède en plus l'aptitude d'émettre des rejets après abattage de la tige principale près du sol (avantage pour le renouvellement des pieds) ; elle permet enfin d'obtenir du caoutchouc par le traitement mécanique des écorces²⁶⁷. Des distributions de graines d'hévéa ont été également faite à partir de Dabou aux jardins de Bingerville et dans les plantations d'Agboville et d'Élima.

La première plantation industrielle après les nombreux soubresauts rattachés à la production hévéicole a été véritablement créée en 1953 par la Compagnie Française des

²⁶² Côte d'Ivoire, rapport d'ensemble, année 1911, A.O.F., 2G11-21., A.N., Paris. Côte d'Ivoire, rapport d'ensemble année 1910, A.O.F., 2G10-3, A.N., Paris. Voir YAYAT D'Alepé, *op. cit.*, p. 247.

²⁶³ Côte d'Ivoire, rapport agricole par Yves Henry, 1906, A.O.F. inspection de l'agriculture, 2G6-12, A.N.F. Voir YAYAT D'Alepé, *op. cit.*, p. 249.

²⁶⁴ Côte d'Ivoire, rapport agricole par Yves Henry, 1906, A.O.F. inspection de l'agriculture, 2G6-12, A.N.F. Voir YAYAT D'Alepé, *idem*.

²⁶⁵ Côte d'Ivoire, rapport d'ensemble, année 1909, A.O.F., 2G9-14., A.N., Paris. Voir YAYAT D'Alepé, *op. cit.*, p. 251.

²⁶⁶ YAYAT D'Alepé, *idem*.

²⁶⁷ Côte d'Ivoire, rapport d'ensemble année 1910, A.O.F., 2G10-3, A.N., Paris. Voir YAYAT D'Alepé, *idem*.

Cultures d'Extrême-Orient²⁶⁸. En 1955 est créée la SAPH dans un contexte de crise du caoutchouc. Cette crise voit l'intervention de l'État ivoirien dans le capital de cette structure. Ainsi en 1970, suivant le programme ARSO (Aménagement de la Région du Sud Ouest), organisé par l'État ivoirien après l'indépendance suivant le principe de la mise en valeur initiée depuis la période coloniale, « un projet pilote de plantations villageoises d'hévéas est lancé entre 1968 et 1970 à Languédédou²⁶⁹ » intégrant une trentaine de planteurs qui devaient entreprendre cette culture sur 100 hectares. Les parcelles sont réduites correspondant aux pratiques des planteurs, mais faute d'encadrement, cette première tentative se solde par un échec. Il a fallu que l'État ivoirien institue les PVSE 1 et 2 (Programme Villageois Sud Est 1 et 2) afin que les villageois, les autochtones prennent en main cette culture. Les résultats se sont soldés par des superficies globales avoisinant 3500 à 3700 hectares cultivées par ces populations autochtones sur plus de 42000 hectares de plantations hévéicoles. Toutefois, ces superficies plantées se sont soldées par des succès à partir du moment où les méthodes d'exploitation correspondaient aux pratiques agricoles de ces populations. Les méthodes correspondaient aux populations locales dans la mesure où les parcelles cultivées ont été réduites par planteur²⁷⁰. La culture de l'hévéa *Brasilensis* adoptée par les recherches de A. Chevalier au détriment du *funtumia elastica* à travers des programmes typiquement villageois ont permis à ces derniers de s'affranchir des techniques agro-industrielles européennes de mise en valeur des « grandes » surfaces agraires, tout en conservant les technologies de plantation des Européens prodiguées par les ingénieurs agronomes et techniciens de la SAPH. Il ne faut pas omettre l'implication de l'entreprise française Michelin dans la création de Société de Caoutchouc. Nous avons par exemple la création de la société de Grand Béréby en l'occurrence la SOGB localisée dans le Sud ouest de la Côte d'Ivoire. Cependant, Michelin ne s'y est pas plus impliqué, se contentant d'un rôle de superviseur sans introduire le mode de fonctionnement capitalistique à « l'Européenne » dans l'entreprise du caoutchouc sur le territoire ivoirien.

La mixité du complexe technique a trouvé des moyens d'expression assez diversifiés selon l'angle de production qui était entamé. L'un de ses modèles d'identification est demeuré

²⁶⁸ Jean-Philippe COLLIN, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Édition ORSTOM, Collection à travers Champs, Paris 1990, p.16.

²⁶⁹ Jean-Philippe COLLIN, *idem*.

²⁷⁰ Au 30/09/1983 la répartition des superficies plantées se présentait ainsi : secteur d'État 4209 ha ; secteur d'économie mixte 30 448 ha ; secteur privé 2734 ha ; plantations villageoises encadrées 3732 ha ; divers non encadrés 929 ha (sources : Statistiques Agricoles 1983). Les données ne différencient pas les PV encadrées des divers autres (4661 ha au total) ; ont donc été déduits des 4661 ha la superficie plantée dans le cadre des PVSE 1 entre 1978 et 1983, et 102 ha plantés en 1983 dans le cadre de PVSE 2 [Losch, 1983], ainsi que les 100 ha du projet pilote de l'Anguédedou. Extrait de : Jean-Philippe COLLIN, *idem*.

l'organisation des superficies cultivables et les techniques agricoles. Les techniques agricoles européennes ont été intégrées dans les activités culturelles des populations autochtones sans pour autant qu'elles puissent s'étendre de manière élargie. L'on se retrouve avec de micro-parcelles de terres avec des méthodes culturelles assez limitées, des insuffisances d'intrant, une mauvaise organisation des surfaces cultivables, plusieurs mélanges de conceptions traditionnelles, mais avec des résultats assez acceptables compte tenu des surfaces cultivées qui ne sont pas importantes et largement suffisantes pour assurer la subsistance de l'exploitant. Le plus souvent l'exploitant n'a pour main-d'œuvre que sa cellule familiale ou quelques manœuvres rétribués selon un mode traditionnel. Ce modèle a donné naissance à la prise en main de l'exploitation cacaoyère des populations ivoiriennes au détriment des Européens. De ce fait provient l'un des principaux fondements de la crise du complexe technique mixte. Il s'agit de la mise en crise du complexe technique mixte par ces planteurs à partir de leurs pratiques. Celles-ci ayant permis de révolutionner l'agro-industrie en Côte d'Ivoire en emmenant les planteurs à surclasser les principaux pays producteurs au niveau des tonnages produits.

II.2-La première entreprise mécanisée en Côte d'Ivoire (1880) : Élément mixte d'un complexe technique inachevé

La Société de Plantation d'Élima ou la concession d'A. Verdier a regroupé durant la période de la fin du XIX^{ème} siècle toutes les ambitions industrielles d'exploitation de la colonie par la mise en place d'unité industrielle de première transformation. Cette usine pionnière, bien que consacrée à une seule matière première a posé les jalons de toute l'industrie coloniale du XX^{ème} siècle en Côte d'Ivoire.

L'usine de Verdier prend en compte toutes les innovations technologiques apportées par les constructeurs des machines de traitement des graines de cafés, en fonction de l'espèce cultivée. Comme il faut le rappeler, les technologies du café sont élaborées depuis que l'espèce de caféier, *Coffea arabica L.*, originaire d'Abyssinie, et plantée au Yémen a commencé à se répandre en Europe à partir du XVII^e siècle²⁷¹. Les propos de Haudricourt lèvent un coin de voile sur le parcours de cette plante :

« Les Hollandais en introduisirent la culture à Ceylan en 1699, puis à Java, d'où elle devait passer dans leurs colonies d'Amérique. Les Antilles françaises, qui devaient

²⁷¹ André-Georges HAUDRICOURT, Louis HÉDIN (Préface d'Auguste CHEVALIER), *op. cit.*, p. 175.

devenir le principal producteur de café, en reçurent des plants dès 1718 de la Guyane. Au début du XIXe siècle le Brésil développa ses plantations de caféiers et dépassa beaucoup la production de Java et Ceylan²⁷².»

Il faudrait ici rappeler que le café produit dans les plantations d'A. Verdier provient de l'espèce Libéria, une espèce qui doit son nom à son lieu de provenance. Les écrits d'A. Verdier vantant les mérites et le sérieux de son entreprise dans le but de bénéficier de l'agrément des hommes politiques de Paris, sont d'un apport précieux dans la mesure où ils témoignent de la première chaîne opératoire de conditionnement des graines de café pour l'exportation à la colonie de Côte d'Ivoire. Ses écrits justifient la présence d'appareils de production de cette période. La machine à vapeur, de douze chevaux pour celle de l'usine qui actionne des « laveurs, décortiqueurs et trieurs ». Le fonctionnement de ces appareils est précisément décrit dans son texte suivant :

« Une fois cueilli, le café est aussitôt passé aux dépulpeurs, les cerises sont ouvertes laissant le parchemin à nu ; mais beaucoup de fragments de ces cerises adhèrent encore au parchemin : alors vient le laveur qui perfectionne cette séparation, et en même temps enlève le liquide mucilagineux qui se trouve sur le parchemin. Les pulpes servent à fumer le pied des arbres. Le parchemin est passé au décortiqueur qui le broie, le pulvérise, et livre la fève du café qui, à son tour, est passé au séparateur pour être débarrassée des coques, brisures et poussières. Le café bon à la consommation est alors mis en sacs et envoyé à la factorerie d'Assinie, sur le bord de la mer²⁷³. »

A. Verdier, limite la puissance de son appareil de douze chevaux à ces trois groupes de machines qui traitent les graines de café. Cependant la qualité du produit exportable dépend de la réussite de l'opération de séchage. Et l'usine d'Élima (voir schéma) est un complexe technique qui présente un procédé de séchage et de conditionnement du café pour la consommation innovants. C'est la première usine dans la colonie qui résous de manière mécanique la question du séchage des graines de café récoltées. Les machines, qui composent son complexe, sont utilisées chacune de manière indépendante dans d'autres exploitations et contribuent à construire l'industrie de conditionnement du café dans la colonie. Par ces éléments, A. Verdier contribue énormément à promouvoir chez les autres colons, ce modèle de conditionnement des plantes à caractère industriel pour la colonie.

²⁷² André-Georges HAUDRICOURT, Louis HÉDIN (Préface d'Auguste CHEVALIER), *op. cit.*, p. 175-176.

²⁷³ Arthur VERDIER, *op. cit.*, p. 45-50.

II.2.1 – Présentation d'un mode opératoire de production pionnière : L'usine de la Société de Plantations d'Élima

Le complexe technique de l'usine de Verdier est composé d'éléments illustrés dans le schéma suivant qui, toutefois, n'est pas complet. Des canaux manquent sur le schéma d'origine ; par exemple, le canal d'entraînement des pulpes qui reçoit les parches venant des départeurs (Bs) et qui les entraîne pareillement n'est pas figuré sur le schéma. Ces omissions sont peut être dues au fait que ce soit les tous premiers plans d'usine élaborés en Côte d'Ivoire ou alors, elles sont volontairement faites pour éviter de comprendre le fonctionnement véritable de l'usine (secret industriel). Cependant, nous-nous appuyons sur le texte du projet de fonctionnement de l'usine entièrement mécanisée développé par Edmond Sibert²⁷⁴ pour présenter le fonctionnement de l'usine de la Société des Plantations d'Élima.

Les cerises de café, après avoir été cueillies, sont acheminées par des wagonnets Decauvilles (W) et sont déversées dans le bassin de réception des cerises (B), ensuite les cerises sont aspirées par les siphons (S) (sur le schéma, un seul siphon est dessiné), à chaque bassin correspond un siphon. Ensuite les graines passent aux dépulpeurs (D), dans le même temps le collecteur de vidange des pulpes (V) se met en marche pour l'évacuation. Ensuite les graines passent au démucilaginage (C). Il faut noter que le démucilaginage peut se faire par traitement chimique, par fermentation ou mécaniquement. Nous ne pouvons pas attester du procédé employé par la Société des Plantations d'Élima, les sources ne précisant pas la méthode. Cependant la pratique la plus adoptée dans la colonie est la méthode par la fermentation. Les cerises démucilaginées sont lavées dans les bacs de lavage (L). À la suite du lavage, les graines doivent être séchées. Il y a deux procédés de séchage : Le premier procédé de séchage est « le séchage naturel ». Dans ce cas les cerises passent dans le canal d'eau (A) pour être entraînées sur une aire de séchage à l'extérieur ; le second est le séchage par séchoir mécanique (Sr). Pour y accéder, les grains sont déposés, bien avant, dans des élévateurs (E) pour être conduits dans les séchoirs installés en hauteur. Ils sont au nombre de deux, Edmond Sibert mentionne des séchoirs « trommel²⁷⁵ », le premier tournant très rapidement fait office d'essoreur, et le second, de rotation plus lente, assure le ressuyage du café, (de façon à pouvoir conserver celui-ci dans des silo²⁷⁶), sans que les grains ne s'agglomèrent²⁷⁷. Les

²⁷⁴ Edmond SIBERT, *Technologie du Café. Les caféiers de la Côte d'Ivoire, 2^{ème} partie*, Paris, Publié par le Centre d'Études Coloniales. Publication n°2 – 94 rue des entrepreneurs – Paris (XVe), Mai 1938.

²⁷⁵ Edmond SIBERT, *Technologie du Café. Les caféiers de la Côte d'Ivoire, 2^{ème} partie*, Paris, Publié par le Centre d'Études Coloniales. Publication n°2 – 94 rue des entrepreneurs – Paris (XVe), Mai 1938, p. 109.

²⁷⁶ Il faut souligner que les différents projets de construction de silo dans la colonie, n'ont pas été abondamment suivis par les colons. Notre étude de terrain ne nous a pas permis d'en retrouver non plus. Nous n'avons observé

séchoirs sont traversés par de l'air chauffé à 110° en provenance de la chaudière (Ch). Le café venant du trommel²⁷⁸ est séché en surface à défaut de séchoir « Guardiola²⁷⁹ » pour sécher en profondeur le café. Le café passe à nouveau par les élévateurs et arrive dans le départeur-polisseur (Bs). Le café départeur-polissé est trié (T). Le café non-départeur ou insuffisamment poli, est renvoyé dans le départeur-polisseur (Bs). Dans le cas de l'usine d'Élima, cette opération peut se répéter afin que le café soit bien traité. Le café traité est enfin calibré, au niveau du triage (T). Toutefois, il existe des déchets : ceux-ci sont les grains avortés séparés au niveau du trieur à cerise et les grains secs ou avariés éliminés par flottaison dans le bac de siphonage. Ces déchets qui ne sont pas jetés sont à nouveau séchés et traités à part constituant un lot de qualité inférieure²⁸⁰. L'ensemble est actionné par des groupes électromoteurs (M) et une chaudière (Ch).

W : wagonnets Decauvilles²⁸¹

B. Bassin de réception des cerises.

S : Siphon.

D : Dépulpeurs.

V : Collecteur de vidange de pulpes

C : Démucilaginage²⁸² (Chimique par Cylindre ?)

L : Bacs de lavage

A : Canal d'eau entraînant le café sur une aire dans le cas du séchage naturel ou mixte.

Sr : Séchoirs rotatifs.

E : Elévateurs.

Bs : Départeurs-polisseurs.

T : Trieurs.

M : Groupes électro-moteurs.

Ch : Chaudière pour les séchoirs.

aucun vestige et aucune information arguant d'une existence de silo colonial ne nous a été transmise par les préfectures des régions visitées.

²⁷⁷ Edmond SIBERT, *idem*.

²⁷⁸ Le séchoir trommel est traversé par de l'air chauffé à 110°, lequel est utilisé à la sortie pour chauffer à 70° l'air envoyé dans le séchoir Guardiola ; si besoin est, une dérivation d'air chaud venant de la chaudière complète ce second chauffage, au cas où ce séchoir est ajouté au complexe technique. Voir Edmond SIBERT, *idem*.

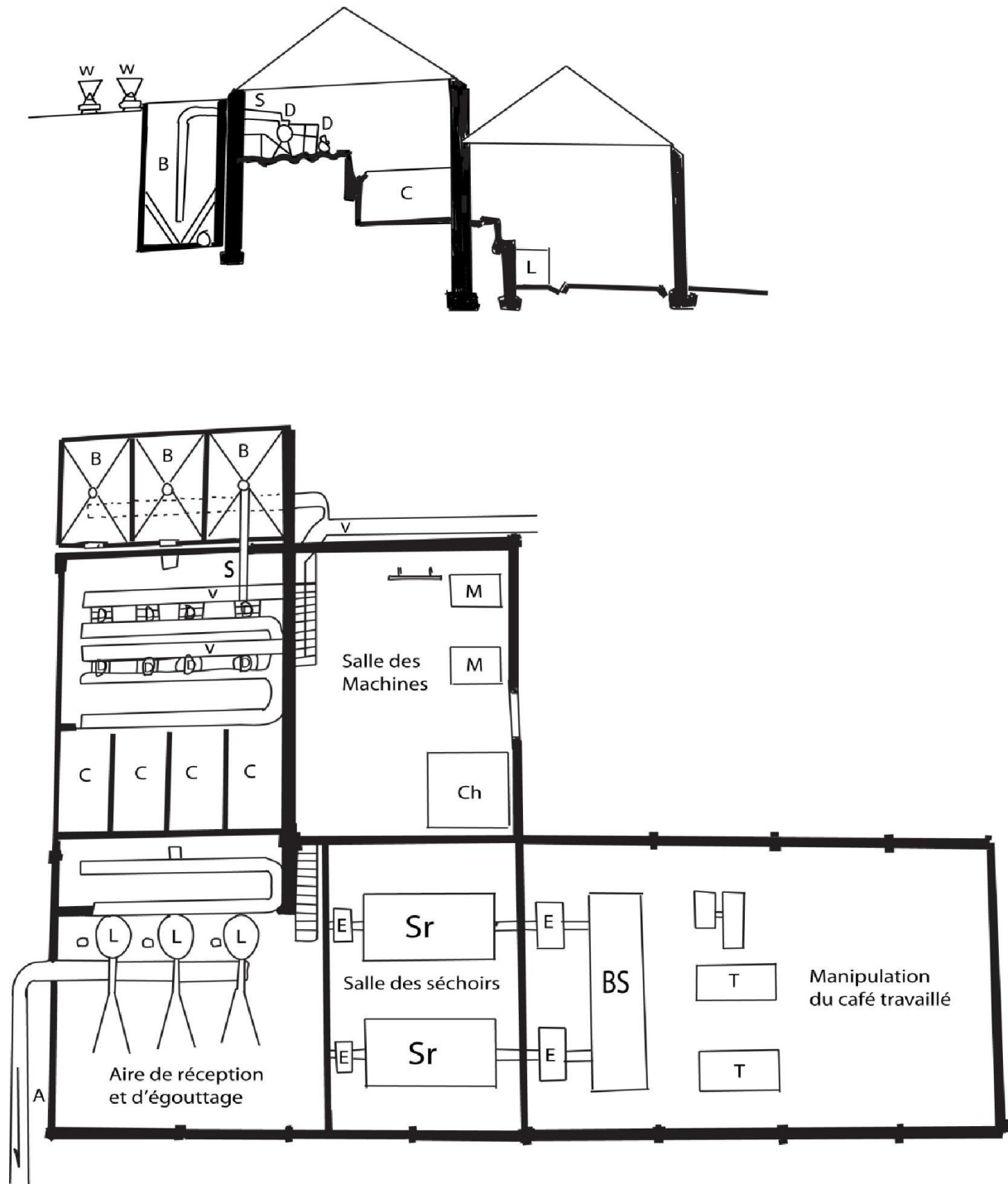
²⁷⁹ Edmond SIBERT, *idem*.

²⁸⁰ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 110.

²⁸¹ Note de l'auteur Innocent Koffi DIEZOU

²⁸² Note de l'auteur Innocent Koffi DIEZOU

Schéma de l'usine à café de la Société de Plantation d'Elima (Verdier)²⁸³



²⁸³ Schéma reproduit par Innocent Koffi DIEZOU. Source : Edmond SIBERT, *Technologie du Café. Les caféiers de la Côte d'Ivoire, 2^{ème} partie*, Paris, Publié par le Centre d'Études Coloniales. Publication n°2 – 94 rue des entrepreneurs – Paris (XVe), Mai 1938, p. 110.

II.2.2 – Complexe technique mixte et avorté

Chaque étape constituant des unités individuelles de traitement du café, utilisées par l'administration pour accroître l'exploitation du café chez les « indigènes » fait l'objet d'une étude particulière, nous conduisant à présenter ce complexe technique qui est resté durant plusieurs années la seule unité complète de traitement du café de la récolte jusqu'au conditionnement pour l'exportation.

Ce complexe technique fait intervenir un ensemble d'activité et de matériaux. Les chemins de fer Decauvilles²⁸⁴, au sujet desquels les techniques d'installation ont été aisément adaptées aux environnements difficiles tels que les forêts (pour la coupe des arbres) ont été judicieusement utilisés dans l'entreprise de Verdier pour ce qui est de l'acheminement des sacs de cerises récoltées. Les techniques de récoltes des cerises étant mal perçues par les ouvriers de la Société des Plantations d'Élima (acte de fronde ou d'ignorance) avaient pour conséquence le fait suivant : Dans un sac de cerise, on recensait à côté des cerises mûres et fraîches, l'existence d'une quantité plus ou moins grande de cerises sèches ou vertes, de pierres, de débris végétaux, de sable et d'impuretés diverses. Les chemins de fer Decauvilles, facilitant les manœuvres des wagonnets, permettaient d'orienter et d'acheminer les sacs pleins de cerises bruts dans les bassins de séparation. Ici l'eau est l'élément utilisé pour le faire en mettant à profit les différences de densité des corps ou matières dans l'eau, entraînant leurs flottaisons ou non. Les cerises impropres submergent et les bonnes s'engouffrent dans le fond des bassins qui servent de « bassin d'épuration ». Le mouvement des Decauvilles est organisé et mené par la main-d'œuvre, c'est la force humaine qui sert d'élément de traction des wagonnets. L'eau est utilisée comme instrument ou encore outil de production et d'épuration, et non comme une source d'énergie comme en Europe avec les moulins hydrauliques. Ce procédé de base a occasionné deux principaux types de traitement des cerises :

Le traitement par voie sèche et le traitement par voie humide (le traitement des cerises par eau bouillante est une exception dans le traitement par voie humide des cerises de café²⁸⁵). Dans la pratique, les deux types de traitement se remarquent aisément. Le traitement par voie sèche consiste à faire sécher la cerise et ensuite à décortiquer les graines de café. Le traitement par voie humide se démarque par l'usage de l'eau. C'est le procédé qui conduit à éliminer la pulpe puis la parche par l'usage de l'eau. C'est par ces deux types d'opération que

²⁸⁴ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel numéro 10 de la ville d'Oumé (Région du Gôh : Scierie Jacob), p. 458.

²⁸⁵ À ce sujet, il y a lieu de rappeler l'arrêté local du 7 avril 1933 obligeant les planteurs à traiter par l'eau bouillante les cerises récoltées en vue d'en détruire les scolytes présents. Extrait de : Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 20.

sont traitées toutes les cerises de café de la colonie de Côte d'Ivoire. Qu'elles soient fraîches sèches ou parasitées.

La société des Plantations d'Élima a procédé par le traitement par voie humide des cerises de café. Ce procédé consiste en l'usage d'appareils et d'outils européens couplés avec des matériaux africains pour la production. Ce procédé nécessite le triage des cerises, il s'effectue par débit continu ou débit discontinu. Ce triage est nécessaire dans la mesure où il permet d'extirper tous les objets durs qui n'ont pas pu être retirés par voie de flottaison. Il s'agit des débris de pierre, de métaux ; pour ce qui concerne les cerises parasitées, le traitement par eau bouillante est apparu la solution la plus adaptée.

Le dispositif occasionnant le traitement des cerises par débit discontinu est celui choisi par la Société des Plantations d'Élima. Il comprend plusieurs bacs de recueillement des cerises confectionnés en maçonnerie dont les bases sont suffisamment inclinées pour rassembler les éléments terreux et faciliter leur élimination lors de la vidange.

Le système continu consiste à utiliser des épierreurs et un dispositif à triage complet. Les épierreurs sont dans la majeure partie des cas des catadors²⁸⁶. Ceux-ci sont plus en usage dans les exploitations d'Amérique latine et des Caraïbes et sont en outre de plus grande envergure. Dans l'usine d'Élima, un dispositif astucieux a été installé. Il s'agit du siphon qui alimente le dépulpeur (alimenteur de dépulpeur). Ce dispositif nécessite un important débit d'eau, dont l'usine dispose. Les cerises devant aller au dépulpeur sont entraînées dans le siphon par le courant d'eau établi ou interrompu à l'aide du volet situé en haut du siphon. Le bac étant plein d'eau et ce volet fermé, le siphon s'amorce de lui-même²⁸⁷.

Le dépulpage est l'opération qui caractérise la méthode dite par voie humide. Cette opération a pour but de séparer la pulpe du grain de café restant dans sa parche. Elle s'effectue à l'aide de dépulpeurs²⁸⁸. Le café dépulvé est entouré de matières mucilagineuses, sucrées, dont il est utile de le débarrasser avant de le conduire aux séchoirs²⁸⁹. Ce mucilage doit être éliminé pour permettre le séchage rapide du café en parche. Si on le conservait, celui-ci, hygroscopique, absorberait très rapidement l'humidité de l'air et deviendrait, en plus d'une prolongation de la

²⁸⁶ Un catador est constitué par une tour divisée en deux éléments dans le sens de la hauteur. Cette tour est placée sur un puissant ventilateur. Le sommet est clôturé par une cloison grillagée. À la base de chaque élément se trouve une grille au travers de laquelle est envoyé le courant d'air. Chaque grille inclinée communique avec une goulotte de décharge. Une troisième goulotte est placée en haut de l'appareil. Extrait de : Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 95.

²⁸⁷ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 21-22.

²⁸⁸ Les dépulpeurs sont construits sur les propriétés suivantes de la cerise de café : Lorsque l'on presse une cerise de café, la pulpe molle éclate, le grain de café recouvert de sa parche gluante glisse aisément, alors que la pulpe sèche reste adhérente. Ce sont ces deux propriétés : fève glissante et pulpe adhérente que les constructeurs ont utilisées dans la conception de leurs divers dépulpeurs. Extrait de : Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 25.

²⁸⁹ Aimé FAUCHERE, *op. cit.*, p. 69.

durée du séchage, une gêne sérieuse pour l'opération du déparchage. De plus, au cours de celle-ci, les grains de café, venant à en être enduits, s'altéreraient rapidement. D'où l'obligation d'éliminer ce mucilage, ce qui peut être obtenu, soit par la fermentation, soit chimiquement, soit mécaniquement²⁹⁰. Pour ce qui concerne l'usine de Verdier, nous ne pouvons donner des précisions sur la méthode choisie pour éliminer le mucilage. En raison du fait que, lorsque le dépulpage et la démulcination sont effectués dans la même étape, à l'aide d'un débit d'eau important, l'on peut procéder directement au séchage. C'est l'un des procédés de traitement des fèves par voie humide.

Le séchage porte, soit sur des cerises sèches, soit sur le café en parche. Les principes du séchage sont les mêmes dans les deux cas ; les conditions en sont cependant différentes ; ceci est dû, pour les cerises, à la présence de la pulpe et surtout la haute teneur en eau de celle-ci²⁹¹. Il importe donc que le séchage se fasse rapidement pour empêcher toute altération du café. Dans la pratique, on se contente de ramener à une teneur en eau comprise entre 15 et 10% un produit qui, primitivement, en contenait 50% pour le café en parche et 60 à 70% pour les cerises fraîches. Autrement dit, pour obtenir 100 kg de café marchand à 10% d'eau, il faut éliminer environ :

Pour l'Arabica : 150 kg d'eau sur le café en parche, 400 kg d'eau sur les cerises fraîches.

Pour le Liberia : 650 kg d'eau sur les cerises fraîches²⁹². Pour le cas d'un séchage de café en parche n'ayant été que seulement égoutté, la pratique montre qu'il faut au moins 24 heures pour obtenir un produit sec sans altération. Toutes les dispositions prises pour abréger ce temps n'ont toujours donné qu'un produit à l'odeur de cuit²⁹³. L'expérience a prouvé que, pour ne pas être altéré, la température du grain de café ne devait pas dépasser 65° en début et monter jusqu'à 75° vers la fin du séchage. Ce danger ne peut pas se présenter lorsque le séchage est fait sur une aire au soleil (séchage naturel).

À plusieurs périodes de l'année, la plus chaude en mars sous un soleil vif et la moins chaude en septembre sous un ciel très couvert, les températures suivantes²⁹⁴ ont été relevées selon les études d'E. Sibert :

²⁹⁰ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 43.

²⁹¹ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 53.

²⁹² Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 46.

²⁹³ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 54.

²⁹⁴ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 55.

	Février (avec harmattan)	Début Mars	Fin Mars	Septembre
À l'air libre, au soleil, près du sol	37°5	39°	37°	27°
À l'ombre	31°	33°	31°	25°

La perte en eau est très rapide au début et très lente à la fin de la période de séchage. Ce constat amène de nombreux planteurs à utiliser une méthode de séchage mixte : séchage naturel au début pour utiliser au mieux la chaleur solaire gratuite, puis séchage artificiel pour terminer quand l'action solaire devient trop lente, ce qui libère les aires de séchage, permettant ainsi de n'en avoir qu'une étendue restreinte²⁹⁵. C'est l'option utilisée à l'usine de la Société de Plantation d'Élima. On distingue ainsi deux méthodes de séchage, le séchage naturel et le séchage artificiel. Le séchage naturel s'effectue sur des aires de séchage aménagées. Le séchage artificiel a fait l'objet d'intérêt de la part des constructeurs, ainsi l'usine de la Société des Plantations d'Élima s'est appropriée des machines de séchage : il s'agit des séchoirs rotatifs. Cependant, les deux méthodes sont employées comme nous l'avons mentionné précédemment.

Pour ce qui est du séchage naturel, l'aire de séchage est le dispositif le plus simple. On peut concevoir plusieurs réalisations suivant les matériaux dont on dispose : on a ainsi des aires damées, pierres taillées, carrelages, dallage de ciment²⁹⁶... Ce sont des espaces aménagés pour faciliter le séchage des cerises à la lumière solaire et en fonction de l'hygrométrie de l'air.

Le séchage artificiel peut s'appliquer aussi bien au café en parche qu'aux cerises. Dans l'un et l'autre cas, soit sur le produit frais, soit sur le produit en partie séché par un séchage naturel, cette dernière combinaison est avantageuse. On a vu précédemment que la perte en eau dans le séchage naturel est très abondante pendant les premiers jours, pour devenir ensuite très lente. On peut donc utiliser ce mode de séchage économique pendant qu'il est actif, puis terminer par un passage dans un séchoir à air chaud. Cette combinaison est désignée : séchage mixte²⁹⁷.

²⁹⁵ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 57.

²⁹⁶ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel numéro 4 de la ville de Oumé (Région du Gôh : Plantation agro-industrielle), p. 442. Ensuite, voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel numéro 1 de la ville de Soubré (Région du Bas-Sassandra : Plantation agro-industrielle), p. 461.

²⁹⁷ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 60.

Parmi les séchoirs à air chaud, on distingue :

- les systèmes fixes ou séchoirs statiques ;
- les systèmes mobiles ou séchoirs mécaniques (Sr). Ce sont les types de séchoir utilisés dans l'usine à café d'Élima. Ce sont des séchoirs à débit continu qui semblent similaires aux séchoirs « trommels ». Ces séchoirs sont réalisés à l'aide d'un cylindre rotatif. Les dispositifs varient suivant le mode de chicane fixé dans ces cylindres.

L'air chaud provenant de la chaudière est introduit, au début du séchage, à 80° pour l'*Arabica* et maintenu à 65° au bout de trois heures. Il faut dans ces conditions 24 heures pour sécher du café *arabica* venant directement du laveur, et seulement égoutté. Il faut 30 à 36 heures pour le *Liberia* et une durée intermédiaire pour les *Indéniés*. Le café séché et débarrassé de ses enveloppes par les opérations précédentes ne peut être envoyé à la torréfaction tel quel. Il contient de nombreuses impuretés tels que les débris de coque et grains avariés et est constitué d'un mélange de grains de dimension différente, contenant un pourcentage plus ou moins grand de brisures. Il importe de séparer tous ces éléments de façon à ne constituer que des lots propres et homogènes²⁹⁸, c'est le but du triage.

Le café étant divisé en lots de grains homogènes, il faut procéder à leur calibrage. Cette étape est primordiale car la pratique de la torréfaction s'effectue suivant le volume des grains. Ces deux opérations sont simultanées. Si le triage du café se fait obligatoirement au lieu de la production, pour éviter la manutention d'éléments inutiles, le calibrage peut être différé puisqu'il est réservé au commerce d'exportation. À ce sujet, l'administration coloniale a édicté des arrêtés pour emmener les exportateurs de la Côte d'Ivoire à adopter les mêmes dimensions. Ceci pour que les cafés de la Côte d'Ivoire soient présentés sur les marchés internationaux en lots normalisés²⁹⁹.

Ce complexe technique mixte comme cela transparaît à chaque étape du traitement des graines de café avant qu'elles n'accèdent à la torréfaction n'a pu survivre dans la colonie. Suite à l'effondrement de la Société des Plantations d'Élima, d'autres exploitants ont pris le relais. Toutefois le procédé de traitement des cerises de café qui rencontre un succès auprès des exploitants et qui perdure est le traitement par voie sèche après la récolte, le triage et l'épierrage. La méthode par voie sèche paraissant plus adaptée à la bonne connaissance des variations d'insolation des populations locales a été celle qui a contribué à former une « tradition » chez les exploitants ou planteurs de café natifs de la colonie. Après le séchage le décorticage pouvait se faire manuellement. Une fois ces étapes franchies, ils ramenaient leur

²⁹⁸ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 91.

²⁹⁹ Edmond SIBERT, *op. cit.*, p. 92.

production vers des structures plus outillées dirigées par le colon ou l'Européen pour mener les opérations de dépoussiérage, de polissage et de triage-calibrage, afin d'être mieux conditionnés pour l'ensachage et l'expédition.

II.3 – Principes et conséquence du complexe technique mixte

Les complexes techniques mixtes regroupent tous les éléments afférents qui entrent dans la production. Nous les considérons comme des complexes techniques mixtes parce que le matériel apporté à la colonie n'est pas d'origine européenne³⁰⁰. Beaucoup proviennent des grandes plantations des îles (Antilles, Java, Sumatra) et de l'Amérique latine. L'essentiel de ces appareils porte sur des broyeuses, du matériel de séchage et de drainage. Les opérations de construction de ces appareils qui sont aussi des outils partent tous du même principe, fabriquer des objets mécaniques qui permettront de conditionner au mieux les différentes « matières premières » agricoles. La période après la seconde guerre mondiale, marque ce principe lorsque des entreprises françaises fabriquent du petit matériel pour le traitement des céréales et le bétail en France. L'entreprise Daly a eu l'idée d'exporter ce matériel dans les colonies françaises d'Afrique, notamment au Sénégal, où elle diffuse ses moulins Turbofix. Ensuite une entreprise Danoise s'est intéressée au marché agro industriel africain en y exportant ses appareils Olby³⁰¹.

Le complexe technique mixte tire son essence de la révolution effectuée sur les espèces bio-végétale productrices par la recherche scientifique en Europe. Que celles-ci soient présentes sur le territoire de la colonie (palmier à huile) ou qu'elles soient importées (cacao-café-hévéa). La question des espèces bio-végétales qui pourraient prospérer sur le territoire africain a été plus ou moins résolue par la sélection et la culture de plantes de meilleures qualités dans les laboratoires et instituts de recherche technique européens³⁰² et ensuite relayé par leurs différentes antennes en Côte d'Ivoire³⁰³.

³⁰⁰ Selon les rapports des ingénieurs agronomes de l'époque coloniale, ces appareils ont bénéficié de différentes innovations sur ces territoires cultivés des îles et de l'Amérique. Ces différents appareils, concasseurs, broyeuses et autres ont été pour la plupart acheminés dans les colonies africaines car beaucoup plus adaptés. Il n'y a pas eu de construction spécifique d'appareils de ce type en Europe spécialement pour les colonies africaines.

³⁰¹ Rolland TREILLON, *L'innovation technologique dans les pays du sud*, Karthala, ACCT, 1992, p. 13.

³⁰² Il s'agit de *L'Institut National d'Agronomie Coloniale* (INAC), créé sous le titre de Jardin colonial abritant dans ses locaux la *Mission Permanente de Recherches Industrielles*, dépendant du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. À l'INAC est rattachée la Commission interministérielle des Tabacs coloniaux. Il faut ajouter à ces institutions le *Laboratoire des Hautes Etudes Scientifiques* annexé à la Faculté de Pharmacie, ainsi qu'à *l'Office national des matières premières végétales* (rattaché au ministère du commerce). En plus nous avons L'institut colonial de Marseille spécialisé dans l'étude des matières grasses et qui recherche notamment les meilleurs procédés pour le traitement des fruits du palmier à huile. Nous avons ensuite l'Association cotonnière de l'École pratique coloniale du Havre, l'École française de papeterie de Grenoble, l'École de Tannerie de Lyon,

Le complexe technique mixte concerne l'industrie du Blanc dans la colonie, mis en opposition avec celle du « natif » du territoire « nouveau ». Ici cette industrie n'est pas en confrontation. Elle est une forme de monde parallèle à celui de l'autochtone. Ce que l'on appelle « plantation de Blanc », « machine de Blanc » différent de celui de l'autochtone africain et de ses outils usuels. Mais lorsqu'il s'agit d'accroître la production et de générer plus de ressources avec l'appui d'importants capitaux des grandes firmes, cette industrie des Blancs plus productive, entre en confrontation avec celle de l'Africain. Cette confrontation se remarque dans le changement des habitudes culturelles, le changement des outils et des pratiques qui lient l'autochtone à sa terre. Les conséquences immédiates de ces changements sont les divers conflits entre les Européens et les populations autochtones de la Côte d'Ivoire. Ces dernières ne comprenant pas pourquoi elles devaient modifier leurs habitudes ou pratiques. Elles ne comprennent en définitive pas non plus pourquoi elles n'ont plus de droit sur les terres de leurs ancêtres à leurs yeux sacrés.

III. Crise du complexe technique mixte

La crise du complexe technique mixte et la culture technique est apparente sur les territoires de production en Côte d'Ivoire. Les territoires de production sont identifiables bien que des exemples ont été pris à partir des principales cultures ayant bouleversé l'ordre culturel des populations autochtones, les « natifs », selon le colon. La culture technique mixte implique l'Européen et l'Africain. En nous inscrivant dans le raisonnement de A. -F. Garçon, « il n'est d'humanité sans relation médiatisée, mémorisée, transmise et sciemment répétée, à son environnement ; geste, instrument, mobilisation consciente et raisonnée des sens et de la pensée³⁰⁴ ». Ces éléments figent les entités sociales dans ce qu'elles sont « faber », tandis que l'homo « technicus », diffère de ce dernier comme le souligne clairement A. -F. Garçon. La technique crée la civilisation, induit celle-ci dans sa projection vers l'avenir, impliquant la

la Société des extraits tannants et tinctoriaux du havre. Extrait de A.S.O.M. Paul AMMANN, *Technologie des matières premières*. Exposition internationale coloniale Paris 1931.

³⁰³ L'institut de recherche sur les huiles et les oléagineux (IRHO) ; L'institut de recherche sur le coton (IRCT) ; L'institut des fruits et légumes (IFAC) ; L'institut de recherche sur le café et le cacao (IRCC) ; L'institut de recherche océanographique (CRO) ; L'institut de l'élevage et de la médecine vétérinaire tropicale (IEMVT) ; L'ORSTOM, pour les études des sols et des végétaux. Ensuite, il y a la création à Bouaké, de l'IRAT (agriculture tropicale et culture vivrière) en 1960, du CFTC et d'une antenne piscicole pour la recherche sur les forêts et sur la pisciculture, en 1962. Extrait de : Hocine KHELFAOUI sous la dir de Roland WAAST et Jacques GAILLARD, *La science en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle; la science en Côte d'Ivoire*, Aide n° ERBIC 18 CT 98 9164. Commission Européenne, DG XII. Rapport final. Paris, le 21 décembre 2000, p. 15.

³⁰⁴ Anne-Françoise GARÇON, « Ces techniques dont l'homme fait récit... : De Verne à Fantomas, approches anthropo-historiques », p. 60.

communauté dans laquelle cette technique est en usage. La crise que nous évoquons concernant deux éléments qui doivent être en réalité complémentaires vient du fait que cela n'a donné aucun résultat. Aucune culture technique n'est née de la mixité du complexe technique³⁰⁵. C'est en cela qu'intervient le rôle des acteurs de cette entreprise industrielle. À partir du moment où la combinaison de deux facteurs à priori complémentaires n'a donné aucun résultat, quelle place a donc occupée cette main d'œuvre qui a été abondamment utilisée pour la réalisation de ces projets ? Celle-ci a-t-elle uniquement servi de « moteur animé » sans rien retenir de tout ce savoir-faire ?

Un constat, relatif à l'agro-industrie, conduit à une autre approche de cette question. Elle consiste en l'existence d'une opposition entre plantations industrielles européennes et plantations dites « villageoises » des natifs. Alors que ces deux types d'agriculture visent le même but que nous avons détaillé en introduction générale. Un second constat est que l'agriculture villageoise a surclassé les plantations industrielles des Européens notamment pour ce qui concerne les cultures de rente, non consommables directement. Comment cette agriculture villageoise a pu se démarquer au point de surclasser celle de l'Européen ?

Est-ce le résultat de la crise de transmission qui s'est opérée depuis le complexe technique mixte rompant du même coup avec la culture technique ? Cette dernière n'ayant connu aucune véritable mixité ou une forme de mixité dans laquelle les pratiques traditionnelles ou le complexe technique traditionnel soit resté le système dominant. Les seuls éléments qui permettent d'ébaucher des pistes de réponse à cette crise portent sur le rôle des acteurs de cette entreprise coloniale. Il s'agit essentiellement de la main-d'œuvre indigène et la politique coloniale d'organisation et de gestion de cette main-d'œuvre mise en relation avec la transmission des connaissances techniques sur le terrain.

III.1 - La question de la main-d'œuvre

La question de la main-d'œuvre s'est très rapidement posée à l'entame de l'exploitation ou la mise en valeur coloniale. Cette question s'est déclinée en deux parties : la première a porté sur la pénurie de la main-d'œuvre disponible pour les travaux d'exploitation sur les chantiers. La seconde a posé le problème des savoirs et savoir-faire et l'épineuse question de la transmission des techniques. C'est aussi le lieu de la confrontation des techniques et des conflits de connaissance qui ont vite tournés à l'avantage des industriels et entrepreneurs

³⁰⁵ Aspect que nous développerons dans le chapitre suivant.

européens. Ces derniers ont vite annihilé les réticences avec des moyens coercitifs les plus durs, avec des conséquences dramatiques pour ces populations, qui n'ont retenu de ces expériences que le traumatisme des durs travaux.

La construction du chemin de fer, principale infrastructure de pénétration de la barrière forestière, dans l'entreprise coloniale, est devenue le principal moyen de drainage des hommes en plus des produits d'exploitation. Ce drainage des hommes des zones peuplées du nord vers le sud forestier ne s'est pas déroulé sans conséquences. Celles-ci nous conduisent à nous interroger sur l'organisation du travail que ce flux d'homme a généré. Comme cela a été mentionné précédemment, c'est un déplacement de population incité par le colon pour servir de main-d'œuvre. Il s'agit ici de travail. Aussi les entreprises industrielles coloniales ont-elles mis en place un travail règlementé avec des horaires fixes et des exigences de résultats. Ces exigences qui paraîtraient normales pour tout ouvrier européen du XX^{ème} siècle a profondément bouleversé les acquis, les modes de vie, et les habitudes des populations africaines vivant en majeure partie dans leur cellule sociale, à l'intérieur de laquelle la contrainte horaire n'est pas ce qui est primordial pour le travail mais la variation saisonnière (insolation, pluie, et durée de la saison sèche) et la disponibilité de la main-d'œuvre mobilisable.

III.1.1. Travail règlementé et sociétés « indigènes » noires-africaines : Opposition main-d'œuvre locale, main-d'œuvre étrangère

L'exploitation forestière est la première industrie qui a posé de manière cruciale la question de la pénurie de la main-d'œuvre. Parcourant tous les secteurs industriels implantés en Côte d'Ivoire, il est mentionné l'inertie naturelle de la main-d'œuvre africaine, « sa fréquente lenteur à comprendre et à agir donnant un tour ironique à l'expression classique "travailler comme un nègre"³⁰⁶ », comme le souligne Jean Teillac.

III.1.1.1 - La relation au travail de l'ouvrier africain

La conception du travail chez l'Africain n'est pas similaire à celle de l'Européen car l'Africain en général et les peuples vivants dans la forêt de la Côte d'Ivoire n'avaient pas de besoins particuliers dans les débuts de l'exploitation coloniale, si ce n'est de trouver du

³⁰⁶ Jean TEILLAC, *Les bois de la Côte d'Ivoire. Leurs conditions d'exploitation et de vente*, op. cit., p. 25.

numéraire ou des produits de traite, pour payer l'impôt de capitation. Cet aspect est important à savoir pour mieux cerner la relation au travail de l'ouvrier africain. Ainsi, comme le note si bien Teilac : «N'ayant pas de besoin, le noir vient travailler sur un chantier ou une exploitation agricole pour satisfaire une fantaisie, payer la capitation ou même aider une partie de sa famille³⁰⁷. » De plus, l'indigène de la colonie travaille excessivement peu, la cueillette ou la culture des denrées nécessaires à son alimentation ne lui demandant qu'un effort minime, en raison de la richesse du sol et de la force de la végétation. Il a peu de besoins et ne cherche pas à s'en créer, étant excessivement fruste et dédaignant toute espèce de confort. Le travail lui répugne, naturellement, à l'exception de quelques populations côtières qui fournissent des marins³⁰⁸. Certains Européens vont même jusqu'à dire que le grand travail de l'indigène est de répondre à l'appel, après quoi il peut se reposer³⁰⁹.

Au plan technique et culturel, le Noir se retrouve confronté à une grande crise qu'il est parvenu difficilement à surmonter. Il est passé brutalement d'une vie en forêt avec ses codes socio-culturels, ses croyances et son savoir-faire à une société mécanisée d'Européens avec des codes rattachés au travail qu'il pourrait qualifier d'inhumain, car entrant en contradiction avec ses traditions. Il n'est pas adapté au rythme de vie des Européens et la mécanique est souvent pour lui un domaine bien mystérieux, ce qu'il nomme « manière de Blanc ». Ne comprenant pas grand-chose à cette grande rupture technique, Il ne cherche plus à réfléchir afin de comprendre le fonctionnement de la machine, il exécute pêle-mêle les ordres reçus. Dans l'industrie forestière, où l'apport de la machine et son usage s'est faite de manière quasi obligatoire, vu les conditions de coupe et de transport des bois de grume, le manoeuvre Noir ayant effectué plusieurs fois la même réparation simple, peut arriver à déclarer un beau jour : « Moi pas savoir ». Il faut alors tout recommencer, lui expliquer à nouveau tout le détail de l'opération, ceci sans se fâcher car il serait alors abruti pour le reste de la journée³¹⁰. Ces faits rendent difficile son emploi pour le travail mécanique. Selon leurs capacités, les ouvriers noirs-africains sont utilisés comme :

- prospecteurs, pour repérer les arbres à abattre ;
- bûcherons, par équipe de 2 ou 3 pour l'abattage ;
- scieurs, pour le tronçonnage au passe-partout ou à la scie mécanique à chaîne ;
- conducteurs de camions ou de tracteurs ;

³⁰⁷ Jean TEILAC, *idem*.

³⁰⁸ M. LARRÉ, « Considération générales sur le pays et ses habitants ». Extrait de : Jean MENIAUD, *La forêt de la Côte d'Ivoire et son exploitation*, op. cit., p. 7.

³⁰⁹ Jean TEILAC, op. cit., p. 27.

³¹⁰ Jean TEILAC, *Idem*.

- manœuvres pour seconder les autres et aider à toutes les manipulations, mise sur camion, déchargement, défrichage du terrain avant l'établissement des pistes et des routes, construction et entretien des « cases »³¹¹. Le déroulement de ces travaux se résume dans les propos suivants de Siegfried :

« Pauvre camion, livré à un indigène non surveillé ! Pauvres instruments abandonnés à une main-d'œuvre insuffisamment contrôlée ! Oui, c'est bien là que se dessine, entre les races, une frontière que jusqu'ici n'a pas été supprimée. S'il n'y avait que l'artisanat, la difficulté ne serait pas aussi grande, car qui dit artisan dit artiste, et le Noir est souvent un artiste. Mais nous vivons à l'âge de la machine et de plus en plus les opérations se mécanisent. Le mécanicien devient, dans ces conditions, l'une des chevilles ouvrières de toute exploitation. De ce fait, une foule de problèmes qui ne se posent même pas en Europe prennent en Afrique une importance qu'il serait vain de nier³¹². »

Les conséquences des insuffisances à la compréhension du fonctionnement des machines et des difficultés de communication, d'apprentissage et des traitements humiliant et méprisant exercés par les chefs européens sur les ouvriers africains rendent du coup cette main-d'œuvre instable. L'instabilité de la main-d'œuvre est demeurée l'un des problèmes cruciaux de l'industrie coloniale en Côte d'Ivoire. Dans l'industrie forestière Teilac remarque qu'une fois l'acquittement de ses obligations financières effectuées (paiement de l'impôt), l'ouvrier africain « prend le pied la route » et s'en va, même sans prévenir. Et il est difficile « de le retrouver d'autant plus qu'il n'est pas anormal de lui voir parcourir à pied des distances de 1 000 à 2 000 kilomètres. Cette instabilité chronique de la main-d'œuvre africaine rend assez difficile une organisation rationnelle du travail comme nous pouvons l'entendre³¹³. » En cas de difficultés avec l'un des ouvriers, s'il envisage de partir, tous partiront avec lui, dans un même esprit de famille et de solidarité issue de la communauté linguistique. Cette instabilité s'est aggravée dans les chantiers par les conditions de recrutement. C'est ce qu'explique le lieutenant-gouverneur de la colonie Clozel à travers ces propos :

« Ces populations sont paresseuses. Les seules peuplades qui consentent à s'expatrier et à travailler sont celles de la côte de Krou. Il s'ensuit donc qu'il est très difficile pour ne pas dire impossible de recruter des travailleurs. Les maisons de commerce payent un

³¹¹ Jean TEILAC, *Idem*.

³¹² Jean TEILAC, (Préface d'André SIEGFRIED, de l'académie française), *op. cit.*, p. 5-6.

³¹³ Jean TEILAC, *op. cit.*, p. 25.

manœuvre deux francs environ, un ouvrier médiocre six francs. C'est pour ces diverses raisons que la main-d'œuvre est recrutée principalement à Sierra-Leone, au Libéria et à Elmina (Côte d'Or). Les ouvriers d'art viennent de la Côte d'Or anglaise ou du Sénégal³¹⁴. »

Il faut toutefois souligner que la population de la Basse-Côte n'est pas très importante et la plus grande partie se livre à la pêche en mer et ne cherche pas à travailler sur les chantiers forestiers ou les exploitations agricoles. Ces populations ne se consacrent jamais à un travail suivi, sauf celui de la pêche pour laquelle elles constituent des auxiliaires précieux si cette industrie était pratiquée en grand³¹⁵ alors que ce n'est pas le cas (l'administration coloniale n'y trouvant aucun intérêt). Certains se livrent près d'Abidjan à une sorte de culture maraîchère pour le ravitaillement de la ville, travail autrement productif. Dans ces conditions, l'exploitant doit aller recruter sa main-d'œuvre dans d'autres régions. Il va en camionnette discuter avec les chefs de village, paye parfois une prime et revient avec un groupe de travailleurs dont certains disparaissent une fois au chantier³¹⁶.

Et il n'est pas étonnant de voir ces exploitants avoir un noyau de mécaniciens européens pour les cas où ils se retrouvent confrontés aux dégâts matériels exercés sur le matériel roulant et de tronçonnage traité par une main-d'œuvre qualifiée de primitive et instable qui manque totalement de notions mécaniques et dont la force physique est souvent considérable, pour le plus grand dommage des boîtes de vitesse³¹⁷.

III.1.1.2 - L'ouvrier européen dans l'industrie

Bien que l'Européen ne puisse exercer que difficilement un métier manuel en Côte d'Ivoire, les entreprises industrielles et commerciales, chaque jour plus nombreuses, qui s'installent dans la colonie ont besoin de spécialistes : mécaniciens, électriciens, employés, comptables, qui ne peuvent être que des Européens³¹⁸. Cette main-d'œuvre se compose ordinairement de jeunes gens ayant accompli leur service militaire et déjà acquis, soit dans la pratique commerciale quelques notions sommaires de comptabilité, de correspondance, de

³¹⁴ A.S.O.M. CLOZEL (Gouverneur), *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie de la Côte d'Ivoire en 1899*, *op. cit.*, p. 38.

³¹⁵ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration*, *op. cit.*, p. 121.

³¹⁶ Jean TEILAC, *op. cit.*, p. 27.

³¹⁷ Jean TEILAC, *idem*.

³¹⁸ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration*, *op. cit.*, p. 120.

dactylographie et de vente ; soit dans la pratique industrielle des connaissances pour leur métier spécial³¹⁹. C'est dans l'industrie forestière que l'ouvrier Blanc s'est beaucoup illustré, car possédant le savoir-faire et les connaissances des machines, il est l'instructeur, le personnage incontournable de cette entreprise.

La main-d'œuvre européenne recrutée en France ou sur place pour deux ans en général est le pivot de l'exploitation forestière proprement dite. Ses fonctions sont multiples quelle que soit la qualification de l'intéressé. Les conditions de travail en pays tropical obligent à être apte à exercer toutes les tâches en toutes circonstances. Selon l'importance de l'exploitation, il y aura un chef de chantier (si ce n'est pas l'exploitant lui-même), qui coordonne l'activité générale et oriente les différentes équipes d'européens et d'indigènes, et un ou plusieurs mécaniciens chargés de l'entretien du matériel et éventuellement de la conduite des engins les plus délicats et les plus chers (Caterpillar par exemple). La main-d'œuvre européenne a un coût et celui-ci est très élevé, ce qui explique l'utilisation ou la demande importante de la main-d'œuvre africaine sur des opérations où les erreurs ne coûtent pas très cher à l'entreprise. Quels types d'ouvriers européens trouve-t-on dans une exploitation ?

Selon son importance et sa forme, on trouvera un personnel cadre, en général de niveau équivalent à ce qu'on peut trouver en France (une ou deux personnes au plus). Les autres sont des mécaniciens ou des forestiers venus faire des économies en Afrique. Malgré la monotonie du travail en Afrique, les conditions climatiques assez difficiles pour ce personnel qui est pour la plupart originaire du centre et du Midi de la France et la vie en vase clos avec toujours les mêmes têtes, au milieu des Africains pour lesquels ils sont des chefs, ces ouvriers reviennent toujours en Afrique après leur séjour en France. Et Ils ont de surcroît des difficultés à rentrer définitivement en France. Ils forment, pour la plupart, une main-d'œuvre excellente, apte à faire des réparations de fortune dans les conditions les plus difficiles. C'est sur cette main-d'œuvre que repose l'activité de l'exploitation. L'Européen doit également savoir se conduire avec les « indigènes » et savoir les conduire. Pas de tyrannie ni de familiarité. Un Européen qui perd son autorité ne peut plus rien obtenir et complique considérablement la tâche des autres Européens de l'exploitation³²⁰.

³¹⁹ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *idem*.

³²⁰ Jean TEILAC, *op. cit.*, p. 28.

III.1.2. Construction d'ouvrage d'art ou infrastructure économique : Lieux d'expression de la crise du complexe technique mixte

La construction des ouvrages d'art en Côte d'Ivoire que le colon nomme aussi infrastructures économiques³²¹ a nécessité une main-d'œuvre d'une grande importance, du point de vue quantitatif et qualitatif. Le terme « qualitatif », ne désigne en rien la recherche d'ouvriers qualifiés, puisqu'il n'en n'existait pas au moment de la construction de ces grandes infrastructures de production. L'expression « qualitatif » se rattache simplement à la vigueur de l'ouvrier (bonne santé physique). L'expression « infrastructure économique » qui restreint le but de ces constructions montre clairement que ceux-ci ne sont pas uniquement destinés à résoudre un ou des problèmes de société mais à générer des ressources économiques et par conséquent, elles sont vues comme des facteurs de production. Elles sont installées là où les éléments les plus productifs sont décelés. Ainsi, la force productive devait être identifiée et ensuite drainée sur les lieux d'exploitation. Le premier outil technique de quantification est le recensement des populations. Aussi, des premiers recensements ont-ils été mis en route. Le premier recensement approximatif a eu lieu en 1899 complétant celui de 1898 a donné, comme population de la colonie, sans compter les territoires du Soudan qui viennent d'être rattachés à la Côte d'Ivoire, un chiffre évalué à 9 habitants par kilomètre carré³²². C'est bien peu au vu des entreprises industrielles que les colons mettent en route. Ces entreprises industrielles ont besoin d'une main-d'œuvre importante en effectif que l'on ne peut que difficilement trouver dans la Basse Côte³²³. L'exemple des premiers recensements présente bien la question de la densité des populations des régions sud de la Côte d'Ivoire qui n'a pas réellement connu un progrès significatif les années suivantes. Celles-ci étant de faible densité, l'option de faire intervenir les populations nordiques s'est avérée la meilleure solution. À partir du moment où, les seules régions réellement peuplées du Soudan français de l'époque coloniale sont celles qui sont au nord de la Côte d'Ivoire avec une population estimée à 6 millions d'habitants dont 4 millions dépendent du chemin de fer de la Côte d'Ivoire. Tenant compte, du fait de leur éloignement de la mer, de l'impossibilité d'exporter ou de recevoir, ces 4 millions d'hommes avaient été jusqu'à ce jour mis dans l'impossibilité de participer à la vie économique de la grande colonie de l'ouest africain³²⁴. Ce réservoir de main-d'œuvre identifié pour la première fois par le lieutenant-gouverneur Antonetti est l'empire Mossi.

³²¹ Elles ont reçu la dénomination d'infrastructures de développement que durant la période postcoloniale.

³²² A.S.O.M. CLOZEL (Gouverneur), *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie de la Côte d'Ivoire en 1899*, p. 38.

³²³ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration, op. cit.*, p. 121.

³²⁴ ANTONETTI (R.), *La Côte d'Ivoire porte du Soudan, op. cit.*, p. 10.

Selon les propos du lieutenant-gouverneur, c'est un peuple très nombreux dans une région pauvre ; « aussi nombre d'entre eux se déplacent-ils vers le sud pour chercher du travail, c'est-à-dire de quoi gagner une certaine somme qui leur permettra d'être considérés dans leur village à leur retour, ceci jusqu'à épuisement des économies de l'intéressé qui repart alors à nouveau³²⁵ ». Les premières migrations de travail s'effectuent par ces populations en direction des régions de production, soit isolément, soit par groupe, jusque dans les régions maritimes. Dans un premier temps, celles-ci s'orientent en priorité dans la colonie anglaise de la Gold Coast (actuel Ghana). Ces populations sont jugées très aptes au travail du sol et à une tâche prolongée, assez courageux et généralement sobres, ces travailleurs fournissent un rendement satisfaisant s'ils sont surveillés et abondamment nourris³²⁶. Cette main-d'œuvre est composée de Bambaras et de Mossi. Toutefois il faut préciser que les soudanais se regroupent tous sous la dénomination de Bambaras³²⁷. Les conditions d'installation de cette main-d'œuvre sur les chantiers décrivent les bases de l'instauration d'un savoir-faire traditionnel. La base est la construction de la case, ensuite la création de la parcelle de culture vivrière pour assurer la subsistance, enfin l'attachement à l'exploitation et l'effet d'entraînement de la communauté, ce qui a pour conséquence la constitution de ce que le lieutenant-gouverneur de la colonie a nommé des noyaux de main-d'œuvre autour desquels « dans les moments de gros travail, il est possible de rassembler des manœuvres. Le Bambara appelle le Bambara. Si un premier homme de cette race se trouve bien d'une situation quelconque, on ne tarde pas à voir se former autour de lui un véritable camp qu'il est facile de retenir³²⁸ ». La main-d'œuvre d'origine Mossi s'étant démarquée par sa force de travail est restée la plus appréciée lors des recrutements pour l'exécution des différentes entreprises coloniales.

Cependant les conditions de migration de ce peuple du septentrion de la Côte d'Ivoire ne sont pas aussi idéales que décrites par les lieutenant-gouverneurs successifs de la colonie. Ces migrations n'ont pas toujours été volontaires. Il faut souligner que l'enrôlement des travailleurs est soumis, à la Côte d'Ivoire, à des règles mal définies, variables suivant les régions, et absolument rudimentaires. Bruneau de Laborie nous décrit les conditions de recrutement de la main-d'œuvre de la manière suivante :

³²⁵ Jean TEILAC, *op. cit.*, p. 27.

³²⁶ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration, op. cit.*, p. 121.

³²⁷ À l'époque coloniale, une exploitation agricole ou industrielle pouvait en trouver un nombre suffisant aux conditions suivantes : 25 à 30 fr. par mois plus la ration. Celle-ci est généralement donnée en riz et coûte en moyenne 0 fr. 25 à 0 fr. 40 par jour. C'est donc un total de 32 fr. 50 à 40 francs par mois.

³²⁸ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration, Idem.*

« Le recrutement se fait par l'intermédiaire des chefs, lorsque ceux-ci ont conservé une autorité suffisante pour que leurs concours soit de quelque efficacité : ce n'est pas, il faut en convenir le cas le plus fréquent ; mais il est toujours à propos de se ménager leur bonne volonté au moyen d'une légère gratification, car on détourne le noir du travail plus aisément qu'on ne l'y décide, et leur appui serait-il inutile, que leur neutralité resterait toujours nécessaire. La plupart du temps, aucun contrat d'engagement n'est dressé. On a tenté avec raison, dans quelques cercles, de réagir contre cette coutume, et de soumettre en outre le contrat au visa de l'administrateur. Cette dernière mesure lui donne un prestige salubre aux yeux du noir, qui hésite ainsi davantage, s'il lui prend fantaisie de rompre son engagement³²⁹. »

Ce contrat de visa consiste en une procédure qui a donné lieu à diverses formes d'abus³³⁰ de la part des recruteurs, puisqu'il s'agit d'adresser une demande au lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire. Ce dernier transmet la demande à ses collègues des cercles du nord de la colonie incluant la Haute-Volta et le Soudan. Ces derniers transmettent à leur tour la demande aux commandants des cercles concernés et ces derniers se chargent d'organiser et de faciliter le recrutement. À partir de cet instant, il ne reste plus à l'agent recruteur agréé par l'entreprise qu'à se rendre dans le cercle pour organiser l'acheminement des manœuvres, déjà rassemblés par le commandant de cercle, avec la complicité de chefs locaux, contraints de s'exécuter la plupart du temps. Dans les années 1920, de nombreuses requêtes émanant des employeurs de la Basse Côte d'Ivoire sont ainsi soumises, aux gouverneurs du Soudan français et de la Haute-Volta³³¹. Toutefois, il n'est pas rare de voir l'ouvrier Africain s'enfuir. En pareil cas, les chefs se refusent généralement à intervenir, et l'administrateur se trouve désarmé, soit en droit, par l'absence de vrai contrat, soit en fait, par l'impossibilité où il est de faire rechercher le fugitif, faute d'indication et aussi de pouvoir, le personnel de police étant extrêmement restreint dans les différents cercles³³².

Cette main-d'œuvre, qui ne désirait pas travailler dans les grands travaux de réalisation des infrastructures économiques se faisait recruter dans les exploitations agricoles. La pratique de la parcelle de subsistance que celle-ci exerce a donné naissance à l'expansion de ce type d'agriculture menée de connivence avec les populations autochtones, particulièrement

³²⁹ A.S.O.M. Bruneau De LABORIE, *La question de la main-d'œuvre à la Côte d'Ivoire*, Paris, Imprimerie Paul Dupont, p. 12.

³³⁰ Chikouna Cissé, *Migration et mise en valeur de la basse Côte d'Ivoire (1920 – 1960), les forçats africains dans le bagne éburnéen*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 56-57.

³³¹ Chikouna Cissé, *op. cit.*, p. 55-56.

³³² A.S.O.M. Bruneau De LABORIE, *La question de la main-d'œuvre à la Côte d'Ivoire*, *op. cit.*, p. 12-13.

en appoint des exploitations cacaoyères. Les populations de l'est de la Côte d'Ivoire, les Agni, précurseurs de la culture cacaoyère en ont employé, développant une forme d'agriculture sur des parcelles relativement réduites en comparaison à celles des Européens. Une autre partie de cette main-d'œuvre s'est « exilée » au Ghana où elle est mieux traitée et mieux rémunérée. Toutefois, la réussite de la « fidélisation de cette main-d'œuvre » sur le territoire ivoirien, au niveau des productions rentières a accéléré la mise en crise du complexe technique mixte. L'appui des « infrastructures économiques » et leur capacité de « drainage » de la force productrice n'est sans doute pas à occulter dans la réussite de cette « fidélisation » de la main-d'œuvre étrangère.

III.1.2.1. La main-d'œuvre et la construction des infrastructures économiques

Dès 1903, des travaux sont entrepris pour le percement du cordon littoral à Port-Bouët afin de créer un port lagunaire à Abidjan. En 1904 commence la construction du chemin de fer en Côte d'Ivoire. Les travaux démarrent précisément le 12 janvier de cette année³³³.

Au PK 82, le franchissement de la rivière Agnéby freine quelque peu l'exécution des travaux. Il faut en effet construire un viaduc métallique de 75 mètres à la sortie nord de la ville. De même pour atteindre Dimbokro, la construction d'un autre viaduc métallique de 255 m sur le fleuve N'Zi s'impose aux ingénieurs du chemin de fer³³⁴. Mais les populations supportent de plus en plus difficilement les exactions dont elles sont victimes durant les travaux, en plus de l'impôt de capitation dont elles doivent s'acquitter.

L'année 1910 débute avec la révolte des Abbey, « qui ne payaient pas l'impôt jusque là³³⁵ ». La révolte avait pour origine les mauvais traitements endurés par les Abbey du fait des exploitants forestiers. Car les Abbey sont des excellents bûcherons³³⁶ comme le souligne Larré. Les exploitants forestiers et les entrepreneurs ne regardant que leurs intérêts et assurés de l'appui de l'administration pour ce qui concerne la fourniture de la main-d'œuvre, « n'avaient donc cure de ménager cette population que la proximité du rail désignait tout naturellement pour les réquisitions et les recrutements des travailleurs destinés aux chantiers forestiers et agricoles européens³³⁷ ». Nous devons cependant reconnaître que les exploitants

³³³ S.I.T.A.R.A.I.L., *Réseau Abidjan-Ouagadougou, Le chemin de fer a 100 ans*, Abidjan, Édition spéciale Nouvelles du Réseau (Bulletin d'information et de communication de la S.I.T.A.R.A.I.L.), Décembre 2004, p. 8.

³³⁴ S.I.T.A.R.A.I.L., *Idem*.

³³⁵ Gabriel ANGOULVANT, *La pacification de la Côte d'Ivoire : 1908 – 1915, méthodes et résultats*, op. cit., p. 281.

³³⁶ M. LARRÉ, « Considération générales sur le pays et ses habitants », op. cit., p. 7.

³³⁷ René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904*, op. cit., p. 165.

forestiers ont trouvé dans la région sylvestre toute la main-d'œuvre nécessaire à l'abattage et au tirage des acajous³³⁸.

La construction du chemin de fer, à la suite de l'exploitation forestière est l'une des plus demandeuse de main-d'œuvre. La main-d'œuvre issue de la Volta noire (Bobo, Bwa, Lobi, Samo), étant très faible et suffisant à peine pour l'exploitation agricole, c'est sur l'ensemble des cercles de la boucle du Niger que vont peser les réquisitions de travail destinées à l'aménagement de la Basse Côte d'Ivoire et en particulier sur le plateau Mossi et ses marges Bissa et Gourounsi³³⁹. Toutefois le drainage des populations issues de ces cercles se heurte à de nombreux obstacles, comprenant les conséquences de la révolte des Abbey qui s'en sont pris à la voie ferrée, la coupant en plusieurs endroits. Des rails sont arrachés, les bâtiments endommagés, le téléphone coupé. Cette révolte coûta la vie à un Français du nom de Rubino. La répression conduite par le chef de bataillon Noguès, à la tête d'une colonne de mille tirailleurs, met fin à la révolte³⁴⁰. Tout comme les peuples de la côte, les Mossis subissent les persécutions des colons malgré leur réputation de « travailleurs résistants et fougueux », selon l'expression de M. Frédéric Guirma, ancien diplomate voltaïque.

Les travaux de construction de la ligne ferrée reprennent au début de l'année 1911. Un an plus tard, la ligne atteint Bouaké qui en sera le terminus pendant 11 ans³⁴¹. Le Mossi est utilisé partout, à la construction du chemin de fer, des routes, dans les entreprises agricoles publiques ou privées de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or (Ghana). Cette main-d'œuvre abondante n'était pas rémunérée ou très peu. « En tout cas, le Moro-Naba ne percevait rien du placement de ses compatriotes. C'était comme un service militaire » rapporte le Général Sangoulé Lamizana, deuxième président de la Haute-Volta³⁴². Ils étaient nombreux à travailler au chemin de fer. Le ratio du nombre de décès par travailleur est le suivant : Sur vingt travailleurs, il faut compter au maximum trois survivants qui retournent dans leur pays et de surcroît, dans un état misérable. Leur solde s'élève à peine à 15 francs par mois. Et pour les gagner, il fallait avoir la chance d'être présent le jour de paie. Et ce jour n'est jamais indiqué à l'avance. Nul ne sait si cela compte parmi les stratégies pour les maintenir en leur lieu de travail. Car la retenue de la moitié du salaire, pendant les premiers mois au moins est une pratique utilisée par les employeurs pour maintenir leur main-d'œuvre sur les chantiers ; c'est

³³⁸ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration, op. cit.*, p. 121.

³³⁹ DUPERRAY A., *Frontières et migration de main d'œuvre dans la boucle du Niger : les voltaïques entre Gold Coast (Ghana) et Côte d'Ivoire. Colloque international – Décolonisations comparées, Aix-en-provence, 30 septembre – 3 octobre 1993*, p. 3.

³⁴⁰ S.I.T.A.R.A.I.L., *Réseau Abidjan-Ouagadougou, Le chemin de fer a 100 ans, op. cit.*, p. 8.

³⁴¹ S.I.T.A.R.A.I.L., *Réseau Abidjan-Ouagadougou, Le chemin de fer a 100 ans, op. cit.*, p. 12.

³⁴² S.I.T.A.R.A.I.L., *idem*.

une forme de caution qui, en cas de perte, demeure acquise au patron lésé dans ses intérêts, et l'indemnise, dans une certaine mesure, du préjudice qu'il aura subi³⁴³ en cas de départ inopiné de l'ouvrier. D'autres moyens sont utilisés de manière formelle pour maintenir la main-d'œuvre sur les chantiers. Il s'agit du procédé de dépaysement des travailleurs : celui-ci consiste en leur recrutement sur un lieu de travail et leur emploi en un autre lieu complètement différent du lieu de recrutement. Ce procédé a des avantages et des inconvénients. L'indigène qui se sent éloigné de son pays d'origine et entouré de populations parfois hostiles, hésite certainement à s'enfuir. Mais le recrutement, dans ces conditions, s'opère moins aisément, en raison des habitudes et des goûts sédentaires qui caractérisent les habitants de ces régions. Toutefois, l'ouvrier, au lieu de prendre la fuite, peut feindre la maladie et fournir une somme de travail dérisoire, jusqu'à ce que, de guerre lasse, et faute de moyens de coercition suffisants, l'on se décide à le rapatrier. Cette main-d'œuvre, dont la qualité est, à vrai dire, médiocre, exige une direction très sûre et une surveillance assidue³⁴⁴. Un autre moyen consiste au bon traitement alimentaire, avec de bonnes rations, ce qui rend ces ouvriers dociles et moins réfractaires au travail³⁴⁵. Car il ne faut pas oublier que le Noir-africain est encore souvent sous-alimenté depuis sa région de provenance et n'est peut être pas mieux loti, cependant l'accoutumance de son organisme à son milieu lui permet de mieux résister aux différentes maladies et conditions climatiques (soleil, vent, pluie). Une précaution élémentaire voulait que durant les premiers mois de son recrutement, une nourriture analogue à celle de sa région d'origine lui soit servie, non pour satisfaire ses goûts, mais pour le préserver des diarrhées et de la dysenterie que cause irrémédiablement l'absorption d'une nourriture à laquelle, il n'aurait pas eu le temps de s'accoutumer³⁴⁶. Mais, fait encore remarquer l'inspecteur Maret : « si cette ration mal adaptée aux besoins des travailleurs (...) était effectivement délivrée, il n'y aurait que demi mal. Malheureusement, il en est rarement ainsi ; on réquisitionne, on ne paie pas le prix marchand, on spéculé encore sur le ventre de ces malheureux, on économise³⁴⁷ ». Les manœuvres africains sont par conséquent assez malades de l'estomac et de l'intestin, caractéristiques qui diminuent leurs capacité et rendement. Ces faits accroissent et accentuent le suivi de leurs travail et ravitaillement en nourriture. Cela pousse certains industriels, notamment les exploitants forestiers à empêcher

³⁴³ A.S.O.M. Bruneau De LABORIE, *La question de la main-d'œuvre à la Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 13.

³⁴⁴ A.S.O.M. Bruneau De LABORIE, *La question de la main-d'œuvre à la Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 14.

³⁴⁵ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration*, op. cit., p. 122.

³⁴⁶ René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904*, op. cit., p. 525.

³⁴⁷ Rapport administratifs relevés par l'inspecteur Maret en mission d'inspection dans son rapport de mission sur la main d'œuvre prestataire, Bingerville le 12 janvier 1931, p. 66. Cité par René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904*, op. cit., p. 525.

l'action de Syriens ou d'autres « indigènes » qui les alimentent en alcool³⁴⁸. La réalité de la malnutrition de cette main-d'œuvre apparaît dans les témoignages du Général Aboubacar Sangoulé Lamizana, deuxième, Président de la République de Haute-Volta. Le général se souvient encore de l'état lamentable dans lequel il a rencontré certains Mossis revenant des travaux ferroviaires à Bobo-Dioulasso : « C'était en 1933, j'étais petit écolier et j'ai vu ces hommes souffrant mille douleurs. Ils avaient des maladies de peau et ne pouvaient pas marcher du fait des vers et autres parasites qui avaient infesté leurs pieds. Il n'avaient bénéficié d'aucun suivi médical malgré les travaux qu'ils ont effectués dans les zones marécageuses ». Maltraités et mal nourris donc, les travailleurs du chemin de fer pillaient les champs et greniers des villages qu'ils traversaient³⁴⁹.

Les ouvriers d'art sont demeurés la main-d'œuvre la plus difficile à trouver. Ils proviennent presque tous du Sénégal, de Sierra-Leone, de la Gold Coast, du Gabon et demandent, par la suite, des salaires assez élevés. Par exemple, un maître charpentier ou maçon se paye 6 à 7 francs par jour, un ouvrier 4 à 5 francs. Un maître mécanicien-forgeron se paye de 7 à 8 francs et un ouvrier de 4 à 5 francs³⁵⁰.

Confronté à des difficultés pour obtenir la main-d'œuvre et pour l'obliger à effectuer des travaux pour lesquels celle-ci n'est non seulement pas apte mais aussi insuffisamment éduquée, un moyen d'incitation au travail se met en place, sans qu'un texte de loi ne le mentionne de manière formelle : le travail forcé.

III.1.2.2. La crise et sa manifestation : Le « travail forcé »

Ce système de recrutement et de travail sous la contrainte s'étend de 1920 à 1946³⁵¹. Le travail forcé qui inclut des prestations imposées sous forme de journée de travail est plus le résultat d'une pratique, en partie liée aux mesures répressives de l'indigénat, qu'une mesure à caractère officiel qui vise à remédier au manque de main-d'œuvre³⁵².

Bien que datant du 22 octobre 1925, la nouvelle réglementation du travail ne connaît un début d'application qu'à partir de 1927. D'autres mesures viendront compléter la législation du travail en Côte d'Ivoire. Il s'agit de deux autres arrêtés datés du 16 mars, l'un habilitant les

³⁴⁸ Jean TEILAC, *op. cit.*, p. 27.

³⁴⁹ S.I.T.A.R.A.I.L, *Réseau Abidjan-Ouagadougou, Le chemin de fer a 100 ans, op. cit.*, p. 16.

³⁵⁰ A.S.O.M. Gabriel ANGOUVANT, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration, op. cit.*, p. 121.

³⁵¹ Chikouna Cissé, *op. cit.*, p. 55.

³⁵² Eugène-Jean DUVAL, *Aux sources officielles de la colonisation française - 2e période - 1870-1940, op. cit.*, p. 310.

officiers des eaux et forêts pour le constat des infractions à la réglementation du travail indigène en Côte d'Ivoire et l'autre abrogeant celui du 28 février 1909 en portant obligation aux travailleurs d'être munis d'un livret d'identité³⁵³.

Le travail forcé soumet l'autochtone à toute une série de corvées. Les prestations qu'il doit accomplir consistent en journées de travail gratuit d'une durée maximum de douze jours. Dans la pratique, ce maximum est un minimum et les prestataires, employés à la construction et à l'entretien des voies de communication et des pistes télégraphiques sont requis jusqu'à la fin des travaux. Le système du 2^{ème} contingent du S.M.O.T.I.G (Service de la Main d'Œuvre pour les Travaux d'Intérêt Général) est un service de trois ans ayant pour but l'utilisation à des travaux de mise en valeur, de jeunes gens classés « deuxième portion ». Il permet de compléter la main-d'œuvre prestataire, tout comme le recrutement administratif qui fournit en main-d'œuvre l'administration mais aussi les entreprises privées coloniales, exploitations forestières, agricoles ou industrielles³⁵⁴. Tous ceux qui habitent aux abords des routes sont les premiers à être capturés pour les travaux forcés. Toutes les populations, dont les villages sont localisés ainsi, fuient ces conditions pour se réfugier sous le couvert forestier³⁵⁵. Le taux de mortalité et de morbidité des chantiers du chemin de fer et surtout la sinistre réputation du travail dans les exploitations de bois : dureté du travail d'abattage et de transport des billes en forêt, conditions difficiles de logement, de nourriture, de vêtement, retenues abusives sur des salaires de misère³⁵⁶ s'illustrent dans le témoignage de Félix Houphouët-Boigny rapporté dans le livre *Chronique de la Côte d'Ivoire à l'époque coloniale* :

« Il faut avoir vu ces travailleurs usés, squelettiques, couverts de plaies, dans les ambulances ou les chantiers (...) il faut avoir lu dans les yeux de ces paysans obligés d'abandonner leurs propriétés pour un salaire de famine ; il faut avoir vu ces théories d'hommes, de femmes, de filles, défiler silencieusement le front plissé, le long des chemins qui mènent au chantier. Il faut surtout avoir vécu, comme chef, ces scènes poignantes, déchirantes de vieilles femmes vous réclamant leurs fils, leur unique soutien, des orphelins leur père nourricier, des femmes chargées d'enfants leur homme, pour comprendre tout le drame du travail forcé en Côte d'Ivoire³⁵⁷ ».

³⁵³ J.O.A.O.F., 1927, p. 139-141. Cité par René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904*, op. cit., p. 501.

³⁵⁴ Jean Noël LOUCOU, *La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932 à 1952*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Aix en Provence, Université de Provence, U.E.R. d'Histoire, vol. 1., 1976, p. 61.

³⁵⁵ S.I.T.A.R.A.I.L, *Réseau Abidjan-Ouagadougou, Le chemin de fer a 100 ans*, op. cit., p. 15.

³⁵⁶ DUPERRAY A., *Frontières et migration de main d'œuvre dans la boucle du Niger : les voltaïques entre Gold Coast (Ghana) et Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 3.

³⁵⁷ S.I.T.A.R.A.I.L, *Réseau Abidjan-Ouagadougou, Le chemin de fer a 100 ans*, op. cit., p. 16.

Houphouët Boigny, principal acteur de la suppression de ce type de travail renchérit dans son rapport suivant :

« On ne peut que compter sur 80 000 à 100 000 hommes, vraiment valides pour un besoin annuel théorique de 50 000 hommes. En réalité, ces chiffres sont largement dépassés, de telle sorte qu'on voit souvent, tous les 6 à 18 mois, le même homme reprendre le pénible chemin du travail forcé. Et s'il était encore bien payé, bien nourri, bien logé ! de 1 fr. 50 en 1925, le salaire journalier est passé à 3 fr. 50 pour six mois d'engagement et 4 fr. pour un an d'engagement en 1945. Les femmes et les enfants ont 2 fr. 25 par jour. Les uns et les autres ne sont ni payés, ni nourris les dimanches et jours fériés. On compte au travailleur de 5 à 6 fr. de nourriture par jour. Or avec 5,6 fr., même si ces 6 fr. étaient dépensés, il est impossible de nourrir convenablement un homme. (...) Sous prétexte de permettre au travailleur de rentrer dans son village avec quelques argents, on lui retient tous les mois une partie de son faible salaire (la moitié) qu'il doit toucher chez lui. C'est ce qu'on appelle le pécule. Ce pécule reste au bénéfice de l'employeur si le manœuvre déserte et son montant en fin de contrat varie entre 300 et 450 francs. Le requis n'est pas assuré de recevoir cette modique somme après son retour au foyer. Il ne pourra acquitter son impôt et celui de sa famille avec le peu qui lui reviendra. Que coûte à l'employeur un homme mort à son service ? De 500 à 1000 francs, pas même aussi cher qu'un mouton !³⁵⁸ »

Les instructions de 1926 du gouverneur général prévoyaient que « par l'achat de timbres du Trésor, l'employeur fait l'avance des sommes qui doivent constituer le pécule de ses employés, sommes qu'il récupère au fur et à mesure du paiement à ces derniers de leur salaire, en le constatant par l'apposition des timbres pécules sur le carnet individuel de chacun d'eux »³⁵⁹. En pratique, le manœuvre ne détient pas son carnet de pécule, et l'employeur n'y appose pas les timbres pécules, si ce n'est qu'en fin de contrat. Il arrive que certaines entreprises forestières ne versent pas dans des délais raisonnables la part correspondant au pécule des travailleurs lors de chaque paie, se constituant par conséquent de bonnes marges de bénéfices. Le salaire était ainsi un point sur lequel le manœuvre subissait l'arbitraire de son employeur, car le salaire minimum devenait le salaire réglementaire et on ne le lui remettait

³⁵⁸ Assemblée Nationale, *Annexe n°811 à la 2^{ème} séance du 30 mars 1946* ; Rapport fait au nom de la commission des territoires d'Outre-mer sur la proposition de loi de M. Félix Houphouët-Boigny et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression du travail forcé dans les territoires d'Outre-mer. Extrait cité par Jean Noël LOUCOU, *La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932 à 1952, op. cit.*, p. 62-63.

³⁵⁹ René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904, op. cit.*, p. 523.

qu'une fois amputé du montant des taxes (impôt et rachat des prestations) dont il était redevable³⁶⁰. Ces différents éléments conduisent les populations à s'orienter vers la colonie anglaise de la Gold Coast. Les salaires versés en Gold Coast sont évalués généralement au double de ceux de Côte d'Ivoire, les travailleurs semblent mieux garantis contre l'arbitraire de leurs employeurs ainsi qu'en témoignent dès 1930-1931 des procès de Northerner³⁶¹ contre leurs patrons pour gages impayés³⁶². La migration de la main-d'œuvre vers la colonie anglaise de la Gold Coast provoque des divergences entre les employeurs et l'administration française pourvoyeuse de main-d'œuvre. Les entrepreneurs et hommes d'affaire privés accusent l'administration de monopoliser cette main-d'œuvre à son bénéfice. Lorsqu'un gouverneur, en l'occurrence Brunot gouverneur par intérim de la Côte d'Ivoire en 1924-1925, rappelle dans deux circulaires les employeurs au respect de la liberté du travail, les forestiers l'accusent à Paris de « propagande officielle du chômage »³⁶³.

Des conflits surgissent entre responsables administratifs des cercles du nord pourvoyeuse de main-d'œuvre et ceux des cercles du centre ou du sud pour l'obtention du maximum de main-d'œuvre pour les travaux d'équipement ou les exploitations privées alors que le gouverneur de Haute-Volta (entre 1920 et 1933, puis après 1947) ou le délégué en Haute-Côte d'Ivoire (entre 1937 et 1947) doivent la conserver pour produire plus de coton, de karité, d'arachide ou de sisal puisque c'est l'objet de la « mission civilisatrice » de la France. Un décret daté du 24 avril 1928 interdit aux individus originaires de l'A.O.F de quitter le territoire de la colonie sans être muni d'une pièce d'identité; « les indigènes non citoyens français doivent être porteurs, en outre, d'un permis d'émigration délivré par le lieutenant-gouverneur »³⁶⁴. Aussi, ni le démembrement de la Haute-Volta en 1933 pour faciliter le transfert vers la Côte d'Ivoire de sa main-d'œuvre, ni la création d'une administration de Haute-Côte d'Ivoire en 1937 pour obtenir l'appui de la hiérarchie Mossi dans ce transfert, n'ont résolu le dilemme³⁶⁵.

En 1936, une circulaire du Gouverneur Général préconise la suspension de l'intervention administrative dans le recrutement de la main-d'œuvre. Cette circulaire conduit à des augmentations salariales dont le but est de concurrencer les propositions salariales faites à la

³⁶⁰ René-Pierre ANOUMA, *idem*.

³⁶¹ Les Anglais désignent indifféremment sous le terme de Northerner aussi bien leurs propres ressortissants de Northern territories que les émigrés de la boucle du Niger. Extrait de DUPERRAY A., *Frontières et migration de main-d'œuvre dans la boucle du Niger : les voltaïques entre Gold Coast (Ghana) et Côte d'Ivoire*, *op. cit.*, p. 2.

³⁶² DUPERRAY A., *Frontières et migration de main d'œuvre dans la boucle du Niger : les voltaïques entre Gold Coast (Ghana) et Côte d'Ivoire*, *op. cit.*, p. 4.

³⁶³ DUPERRAY A., *idem*.

³⁶⁴ Eugène-Jean DUVAL, *Aux sources officielles de la colonisation française - 2e période - 1870-1940*, *op. cit.*, p. 313.

³⁶⁵ DUPERRAY A., *op. cit.*, p. 5.

main-d'œuvre qui émigre en Gold Coast. C'est l'option entreprise par les employeurs français pour freiner le mouvement migratoire vers cette direction. Les salaires passent ainsi de 1,75F à 2F pour les ouvriers agricoles et de 2,25 F à 2,5F pour les forestiers. La retenue pour le pécule est fixée à 1F par jour pour un travailleur recruté par contrat et 0,5F en l'absence de contrat³⁶⁶. Cependant ce désengagement de l'administration provoque une pénurie de la main-d'œuvre en provenance du nord de la Côte d'Ivoire, puisque les migrations vers la Gold Coast sont toujours préférées. L'administration coloniale de Côte d'Ivoire imagine alors une théorie « d'apostolat du travail » (expression du gouverneur Mondon) qui consiste à convaincre les travailleurs de l'intérêt qu'ils ont à s'engager sur la côte³⁶⁷. Et si les administrateurs ne parviennent pas à livrer la quantité de main-d'œuvre souhaitée aux planteurs et autres entrepreneurs ou industriels du sud, ils sont menacés de mutation³⁶⁸.

En 1940 on constate donc de la part des populations du nord un refus constant des exigences coloniales françaises en matière de migrations de travail. Les travailleurs se rendent volontiers en Gold Coast mais il faut à la fois l'intervention administrative et la pression des chefs coutumiers pour qu'un petit nombre se dirige vers la Côte d'Ivoire. Un lent renversement de tendance va s'amorcer à partir de la guerre de 1939-1945.

En 1946, l'abolition du travail forcé inaugurerait une nouvelle phase dans le recrutement de la main-d'œuvre dans les colonies du Soudan français de la Haute-Volta et dans les cercles du nord de la colonie. C'est la phase dite « libérale » au cours de laquelle le SIAMO (Syndicat Interprofessionnel d'Acheminement de la Main d'œuvre) va jouer un rôle déterminant, dans l'acheminement de la main-d'œuvre vers les exploitations privées de la Basse-Côte d'Ivoire³⁶⁹.

III.2. Ruptures (et reprise en main du système agricole par les planteurs ivoiriens)

La plus grande rupture dans l'exploitation de la main-d'œuvre est intervenue lors de la construction des infrastructures économiques. Ce que nous désignons ici par infrastructures économiques sont des ouvrages d'art. Ceux-ci sont vus essentiellement comme des entreprises autonomes destinées à générer des ressources économiques et non des moyens de développement. Il s'agit par conséquent de l'application de procédés déjà rompus à l'usage en Europe que les colons décident d'appliquer à la colonie. Les routes, les chemins de fer, les

³⁶⁶ DUPERRAY A., *idem*.

³⁶⁷ DUPERRAY A., *idem*.

³⁶⁸ *Lettre du 28 mars 1939, Fonds Moutet 1939, PA 28, c. 5, d.143*. Cité par DUPERRAY A., *idem*.

³⁶⁹ Chikouna CISSÉ, *op. cit.*, p. 55.

ponts bien connus en Europe et les conséquences de ceux-ci dans les flux financiers étant suffisamment développées dans de nombreuses recherches d'économistes et d'urbanistes devaient être systématiquement appliquées dans les nouveaux territoires. L'expression « nouveau territoire » revêt ici tout son sens, dans la mesure où les questions portant sur la qualité des sols, le système de drainage, la résistance à l'usure des matériaux européens étaient neuves pour les ingénieurs de la colonie. L'expérience des constructions des routes en région forestière, bien qu'ayant eu un impact assez significatif, a nécessité l'apport d'ingénieurs qui en ont fait de nouveaux champs de recherche. Les premières routes étaient essentiellement destinées à la pénétration des régions de production (les exploitations agro-industrielles, européennes principalement). La priorité a donc été donnée à l'ouverture de pistes souvent traitées sommairement pour que le passage soit possible. En 1948, on note 10 800 kilomètres de pistes praticables pour 50 kilomètres de routes revêtues³⁷⁰. Le trafic routier ayant connu un essor important contre toute attente³⁷¹ alors que ce type d'infrastructure est sujet à d'importante dégradation en raison des saisons pluvieuses, les rendant impraticables. Aussi l'option a-t-elle été mise sur leur développement. Il faut souligner par ailleurs que ce réseau routier a constitué un puissant élément de désenclavement. Ce désenclavement conduit à une observation fondamentale sur la simultanéité du développement des exploitations agricoles rurales avec celui de la route. La route étant entrée dans le système de production, et surtout dans le complexe technique mais demeurant d'un accès « ésotérique pour les mains-d'œuvre des chantiers de construction » a servi d'élément d'installation formelle ou informelle des aires de production et de mise en valeur des complexes techniques traditionnels. De là revient la question des solutions techniques pour rendre ce moyen de production conforme au territoire. Nous résumons en ces mots les différentes étapes de la mise en œuvre de ce que nous pouvons présenter comme la révolution routière de la Côte d'Ivoire.

« La toute première génération de chaussées (1950 – 1955) a été conçue à base de techniques transplantées d'Europe (macadam, sol bitumé). Dès 1955, l'utilisation des graveleux latéritiques naturels se substitue progressivement aux précédentes, moyennant un amendement au sable (« béton de sol ») ou au ciment (« graveleux-ciment »). Entre 1960 et 1970, les couches de base des chaussées sont réalisées en graveleux naturels ou

³⁷⁰ C.I. Equipement et transport 1960 – 1980, Bilan et perspectives, p. 47.

³⁷¹ Lorsque nous nous référons aux différents débats nés de l'introduction des premières automobiles dans les colonies, cette expression ne peut paraître anodine. L'exemple de Charles Roux et des différentes tentatives de traversées du Soudan français en automobile et des importations de premiers véhicules soldés par des échecs demeurent dans les mémoires des constructeurs français.

béton de sol, progressivement remplacés par le graveleux-ciment. Dans les régions pauvres en graveleux (littoral), les chaussées sont constituées de sables traités soit au ciment soit au bitume. À partir de 1970, apparaît une troisième génération de chaussées, à base de matériaux concassés. Cette technique se répand très rapidement et supprime les précédentes. Elle représente en 1980, environ la moitié du réseau revêtu. Cette évolution des techniques est allée de pair avec une augmentation régulière de l'épaisseur des chaussées, elle-même liée à l'évolution des trafics supportés par les routes³⁷² ».

Le développement du réseau routier et des techniques de construction de ce type de route en climat tropical a servi de moyen de la mise en crise du complexe technique européen, en favorisant l'usage des pratiques des populations africaines, puisque la route draine, facilite l'acheminement des productions, quelque soient les lieux de production. Ainsi, à partir de différents sites plus ou moins enclavés, ces populations se sont mises à l'agriculture de rente. La migration volontaire de la main-d'œuvre étant l'une des principales conséquences du travail forcé n'est pas demeurée fortuite dans le développement de ce type d'activité de production.

III.2.1 - La migration volontaire de la main-d'œuvre : Organisation nouvelle du travail

Les nouvelles conditions du travail nées de la loi du 11 avril 1946 ont entraîné une réduction des effectifs de la population salariée. Celle-ci connaît des baisses allant de 13% à 26% entre juin et juillet 1947³⁷³. Cette réduction des effectifs est due à l'interdiction des engagements de manœuvres dans les zones de grande activité agricole. Généralement de faible densité démographique, ces régions sont celles où l'autochtone est détourné du salariat par les possibilités qu'il a de développer sa propre production. Les tensions entre producteurs africains et colons provenaient précisément du recrutement des premiers au profit des seconds. Par ailleurs, la reconstitution de la Haute-Volta en 1947 dont une partie était rattachée à la Côte d'Ivoire et lui servait de réservoir de main-d'œuvre était le « signe manifeste de la renonciation par les pouvoirs publics à favoriser le mouvement d'exosmose

³⁷² Côte d'Ivoire Equipement et transport 1960 – 1980, Bilan et perspectives, p.47.

³⁷³ René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904, op. cit.*, p. 873.

des contrées à fort peuplement vers les centres agricoles importants³⁷⁴ » et la preuve que ces mêmes autorités entendaient réellement changer l'état des choses.

La création du SIAMO intervient à juste titre pour favoriser le recrutement des manœuvres mais dans des conditions qui tiennent compte des nouvelles situations. Le nouveau contexte appelait la mécanisation des entreprises car avec la mise en route du plan d'équipement des Territoires d'Outre-Mer et du programme de développement de la production commencé sous le gouvernorat du lieutenant-gouverneur Reste, le besoin de main-d'œuvre demeure important ; mais avec les nouvelles dispositions du régime du travail, le traitement de cette main d'œuvre et le paiement des salaires deviennent un obstacle pour les industriels. La mécanisation devient par conséquent indispensable pour alléger le prix de revient afin de maintenir les prix de vente des produits sensiblement à la parité des cours mondiaux. La rémunération des travailleurs revu à la hausse accroît les charges des planteurs européens provoquant un coût de revient très élevé au niveau de leur entreprise.

Le producteur africain est quant à lui confronté à un nouveau rythme de travail qu'impose l'utilisation d'un matériel perfectionné et à haut rendement, et cette difficulté se renforce encore du fait de la faiblesse de la formation professionnelle et les résultats mitigés de l'enseignement colonial. Surtout que les rares élèves formés postulent pour la plupart pour des emplois dans les services publics. L'emploi d'un tel matériel suppose pour le planteur et entrepreneur africain (défait de la houlette du colon) une discipline de travail et un rythme qui n'entrent pas dans son cadre de vie traditionnel. Ce qui dénote d'une rupture technique, sans véritable transmission de savoir-faire, si ce n'est par l'école et ses centres de formation professionnelle. Cependant la majorité des planteurs vit dans des zones rurales. Les élèves formés quant à eux préfèrent les espaces urbains ou les chefs-lieu de cercle. Alors sans véritable formation technique, les planteurs pour la majorité, sans se montrer réfractaires à la mécanisation, font perdurer les méthodes de culture traditionnelle, avec pour légère innovation l'apport des intrants et des plantes et graines scientifiquement sélectionnées dans les jardins botaniques.

Confronté à tous ces situations, le gouvernement général de l'A.O.F dote la Côte d'Ivoire d'un « Fonds spécial d'outillage et de culture » sous la forme d'une subvention de 10 milliards³⁷⁵.

³⁷⁴ Jean DESPORTES, « La mécanisation de l'agriculture et le problème de la main d'œuvre », *Marchés coloniaux*, p. 140, 17 juillet 1948, p. 1207-1209. Cité par René-Pierre ANOUMA, *idem*.

³⁷⁵ *Marchés coloniaux*, 17 juillet 1948, p. 1251-1253. Cité par René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904, op. cit.*, p. 878.

En vue d'assurer son fonctionnement, un comité expérimental pour la mécanisation des cultures (C.E.M.C.) a été créé par arrêté local du 11 mars 1947 et placé sous la présidence du secrétaire général de la colonie³⁷⁶. Ce comité expérimental devait proposer aux constructeurs français des modèles d'appareils adaptés aux conditions locales ou à certaines cultures afin de faciliter la construction ou l'ébauche de maquettes et de prototypes destinés d'abord aux différentes démonstrations puis ensuite à être utilisés dans le cadre de la mécanisation de l'Agriculture. La mise en œuvre de la politique du comité expérimental qui avait aussi pour mission de proposer des appareils adaptés aux conditions climatiques et géophysiques de la colonie devait permettre de rationaliser la production agricole coloniale, mais surtout de soulager et d'économiser la main-d'œuvre. Or en considérant les deux types d'exploitation, européenne et africaine, on se rend compte que seules certaines plantations de cacao sur la soixantaine recensée en 1946 ont une superficie comprise entre 50 et 1 000 hectares ; quant aux plantations de café, pour une surface totale de 25 000 hectares, on en dénombrait 150 plantations d'une superficie comprise entre 25 et 2 500 hectares qui pouvaient rationnellement se prêter à la mécanisation et donc à l'introduction du gros matériel³⁷⁷.

Les plantations des paysans africains, au contraire, de type familial mais produisant l'essentiel du café et du cacao, ne nécessitent qu'un petit matériel amélioré, vu leurs compétences réduites pour les utiliser, et surtout la suppression du recrutement forcé, leur restituant du coup, cette main-d'œuvre nécessaire à ce type d'agro-industrie.

III.2.2 - L'association communautaire : Le syndicat agricole africain (S.A.A.)

L'association communautaire joue ici un rôle fondamental dans la rupture. Parce qu'elle fait essentiellement intervenir les acteurs. Ces derniers contribuant aux grandes décisions. C'est ainsi que l'exploit en Côte d'Ivoire a été de parvenir à faire accepter la culture de plantes non directement consommables³⁷⁸ et inconnues traditionnellement par les populations locales. Il est important ici de rappeler que cette association est de type européen, à partir du moment où elle regroupe plusieurs communautés distinctes (constituant une main-d'œuvre servile et asservie dans l'entreprise coloniale). Ici la manifestation de l'association communautaire a été rendue possible à partir de la création du Syndicat Agricole Africain, sous la houlette de Félix Houphouët Boigny qui deviendra plus tard le premier président de la

³⁷⁶ René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904, op. cit.*, p. 878.

³⁷⁷ René-Pierre ANOUMA, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904, op. cit.*, p. 879.

³⁷⁸ FAURÉ Y. A. et MÉDARD J. -F., *État et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1982. p. 25.

Côte d'Ivoire indépendante. Ce syndicat, à sa création, réunit environ 20 000 planteurs³⁷⁹. Dans son évolution, ce syndicat a servi de base à la création du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.) en s'appuyant sur une puissante assise constituée de 2000 comités de villages et de quartiers en 1950³⁸⁰. Cette multitude de cellules villageoises correspondant aux pratiques des populations locales a permis d'obtenir l'abolition du « travail forcé », non sans incidents dont l'un des plus sanglants demeure celui de la ville de Dimbokro (l'un des grands centres producteurs de cacao en cette période). Comme l'a si bien souligné Samir Amin, « l'abolition du travail forcé libéra brusquement d'immenses forces prêtes à assurer un développement accéléré de l'agriculture de plantation indigène³⁸¹. »

Cette crise qui a conduit à la libération de la main-d'œuvre productive a donné naissance à « l'agriculture de plantation indigène », moteur du complexe technique traditionnel. Les techniques agraires non maîtrisées, surtout pour ce qui concerne l'apport des intrants, a conduit à l'invention et à l'institution de l'agriculture pionnière comme mode de production. Celle-ci consistant au défrichement de nouvelles parcelles « vierges » destinées principalement à l'agriculture de rente donnant lieu à des fronts pionniers agricoles ou agro-industriels (puisque ces cultures sont destinées à l'industrie de conditionnement et de transformation et non à la consommation). La multiplication de ces fronts pionniers a donné naissance aux « boucles de cacao ». Cette expression provient du fait que la culture du cacao, parmi toutes les autres cultures des fronts pionniers, est celle qui a connu une grande progression après 1930 sous l'instigation du lieutenant-gouverneur Reste. Selon Benveniste l'usage de l'expression « Boucle » rattachée à cette plante vient de l'importance de la production cacaoyère dans un espace géographique³⁸² dont le tracé de la principale artère routière qui dessert la région est en forme de boucle fermée. Depuis la formation de la première boucle du cacao, ces espaces de défrichement à la fois extensifs et groupés ont évolué d'un espace géographique à un autre.

³⁷⁹ Samir AMIN, *L'Afrique de l'ouest bloquée, l'économie politique de la colonisation 1870-1970*. Les éditions de minuit, 1971, p. 75.

³⁸⁰ Samir AMIN, *idem*.

³⁸¹ Samir AMIN, *idem*.

³⁸² La première « Boucle du cacao » s'étend du 5^{ème} degré de latitude nord en bordure de la Côte du Golfe de Guinée au 8^{ème} degré de latitude nord à l'orée de la savane.

Par sa limite occidentale, la « Boucle du Cacao » est en contact avec la région de savane que l'on appelle en raison de sa forme le V Baoulé, et dont les branches et la pointe sont constituées par les cours et le confluent du Bandama et du N'Zi. La limite orientale de la « Boucle du Cacao » est tracée en zone forestière par la Comoé. Cette définition est extraite de BENVENISTE C. *La boucle du Cacao. Côte d'Ivoire. Étude régionale des circuits de transport*, Paris, ORSTOM, Travaux et documents de l'ORSTOM. Service central de documentation de l'ORSTOM, 1974.

Avec les « booms et crises »³⁸³ de la production cacaoyère, on assiste à une migration des centres de production concomitamment liée à celles des populations. La création des fronts pionniers entraînant une colonisation foncière provoque l'accroissement des défrichements, et par conséquent la déforestation, de ces espaces. C'est de cette manière que sont nées d'autres « boucles du cacao » à travers le territoire ivoirien. Cependant l'expression « boucle du cacao » ne se rapporte plus aux éléments de définition de départ mais elle s'axe plutôt sur la concentration des aires de plantation dans un espace géographique ou une région nettement identifiée. Elle correspond donc à des cycles correspondants à des aires de production.

Ce système de production pionnier ne nécessitant pas d'importants capitaux, si ce n'est la force motrice humaine a permis aux petits planteurs de s'affranchir de la tutelle de l'Européen dans la création des parcelles de production. Avec l'appui du Syndicat Agricole Africain qui s'est mué en parti politique ayant conduit ces planteurs ou cette main-d'œuvre à la complète indépendance. La question de la colonisation pionnière des terres agricoles s'est trouvée relativement facilitée mais est entrée sous le contrôle de l'État indépendant. L'État en créant, des structures d'encadrement pour les paysans telles que la SATMACI, la CIDT qui sont héritières des structures techniques coloniales, n'a fait que développer un complexe technique mixte sans complètement bouleverser le complexe technique traditionnel. Ce qui est une option héritée de la politique du lieutenant-gouverneur Reste. La route et le drainage de la production est entrée directement dans le complexe technique de ces cultures de rente. Les immigrés (main-d'œuvre étrangère et allochtone) ne pouvant avoir accès à la terre, se sont mués en transporteurs des productions, participant à la mise en place de ce que les structures de l'État indépendant ont nommé des « filières de production » faisant intervenir une diversité d'acteurs parmi lesquels figurent les traitants.

³⁸³ François RUFF, *Booms et crises du cacao: Les vertiges de l'or brun*. Paris, Karthala, 1995.

Chapitre 3.
Les complexes techniques identifiés dans l'agro-industrie en Côte d'Ivoire font-ils système ?

Il est bien délicat de dire ou d'affirmer ou même de s'interroger sur le fait que toutes ces industries issues de l'agriculture³⁸⁴ font système. Cependant nous pouvons avancer que ces différentes industries constituent des sous-systèmes d'un ensemble plus grand mis en œuvre par des administrateurs, des militaires formés à cette tâche, par des associations de scientifiques résidents à la métropole, à qui l'on peut attribuer le rôle de concepteurs ou d'idéologue de cette politique coloniale. Ceux que l'on peut nommer les entrepreneurs coloniaux, les pionniers d'une industrie nouvelle ou de savoir-faire nouveau. Ici le complexe technique mixte joue un rôle fondamental. Les industries forestières à travers leurs structures ont constitué sans nul doute le point de départ. Vaincre la barrière forestière et les peuples y vivant par la puissance militaire et en leur imposant des techniques mixtes et non hybrides a constitué le substrat sur lequel se sont construits les différents sous systèmes. Ce qui a fait dire à certains auteurs (voir Fauré) que la colonisation a été plus militaire que l'œuvre de pionniers et entrepreneurs véritables.

Ces sous-systèmes partent des percées effectuées dans un premier temps par les routes à l'ère de l'apport des machines et des véhicules pour l'exploitation forestière et ensuite l'ouverture d'un port en eau profonde en lieu et place des différents wharfs et enfin la construction du chemin de fer qui relie la côte sud ivoirienne au Soudan Français en passant par l'ex Haute-Volta devenue Burkina Faso. Ces différentes infrastructures prises individuellement, constituent des organisations industrielles visant à rationaliser la production agricole. Cette rationalisation qui a contribué au bouleversement du monde paysan (rural) ivoirien.

La route crée la ville, elle est « un agent économique porteur de développement industriel », elle joue le rôle du canal d'eau qui draine ou la « route qui marche » comme l'a si bien souligné André Guillerme³⁸⁵. Par cette infrastructure, la production agricole a connu un grand accroissement, puisque les campagnes productrices sont en relation avec les villes vers lesquelles les matériaux, les appareils et les savoir-faire nouveaux étaient accueillis. La conséquence est que l'amélioration des techniques agricoles connaît une large diffusion. La route permet de quadriller administrativement le pays et donne accès aux zones les plus difficiles, des hameaux productifs aux campagnes grâce à la réalisation de ponts sur les principaux cours d'eau. Ces ponts dont les réalisations sont des illustrations de prouesse

³⁸⁴ L'une des citations restée célèbre de Félix Houphouët Boigny, premier président de la république de Côte d'Ivoire, qui est même devenu un slogan résume ce propos : « le développement de ce pays repose sur l'agriculture ».

³⁸⁵ André GUILLERME, *Bâtir la ville, Révolutions industrielles dans les matériaux de construction France-Grande-Bretagne (1760-1840)*, Champ Vallon, P.U.F, 1995, p. 59.

technique dans ces milieux aux paramètres géophysiques et hydrographiques non complètement maîtrisés du fait des couches importantes d'argiles (dans les couches supérieures du sol) et des cours d'eau aux débits irréguliers.

La conséquence est que la concurrence rail-route tourne rapidement à l'avantage de la route puisque la route est devenue rapidement l'infrastructure la plus utilisée et la plus facile d'accès contrairement au rail. La difficulté des démarches pour affréter un wagon pour acheminer sa production par chemin de fer est demeurée l'une des causes principales du recul de l'usage du chemin de fer au profit de la route bien que ce soit la voie la plus sûre. L'industrie post-coloniale, dont les plus importantes sont l'industrie textile et celle du bois se sont orientées vers l'usage de la route au détriment du chemin de fer.

La question qui s'impose dans ce cadre précis est de trouver le nombre d'éléments qui peuvent nous conduire à évoquer des sous-systèmes alors qu'il n'existe pas de culture technique à la colonie bien que le fait technique soit observable et la technicité décelable, ce que nous développerons dans les chapitres suivants. Dans ces conditions comment un sous-système peut-il être opérationnel pour être en mesure de former un système ? Aussi comment peut-on identifier ce système dans un contexte dans lequel il existe des conflits et des résistances ?

L'élément fondamental autour duquel se construit cette analyse est l'acteur, le pionnier, Africain ou Européen, qui opérationnalise son savoir-faire. Cependant dans ce contexte précis, le savoir-faire est mis en opération par l'Européen, l'Africain n'est qu'exécutant (un ouvrier traité comme bête de somme). La source d'énergie est toujours la force physique de l'homme et l'organisation rationnelle de celle-ci. Nous ne reviendrons pas sur les différents arrêtés justifiant l'exploitation et l'usage de ce type de main-d'œuvre. La machine utilisée dans des cas extrêmes n'était pas très rentable si l'on se réfère aux différents budgets alloués aux constructions des différentes infrastructures.

I - Les sous-systèmes (organisation rationnelle des complexes techniques et infrastructures techniques)

Dans la colonie ou dans les entreprises coloniales, l'emploi de la notion de sous-système apparaît inappropriée dans la mesure où pour qu'il y ait système, il faudrait que la rétroaction soit observable sur ou dans l'espace indiqué. Alors que pour ce qui est de la colonie, elle ne constitue qu'un maillon d'une chaîne de production qui s'étend au-delà du territoire indiqué. Ce qui conduit à nous interroger sur la notion de système dans ce contexte précis. La notion

de système, ne convient pas véritablement pour ce qui concerne l'industrie coloniale, cependant la notion de sous-système ou de microsystème peut être supposée. Nous constatons dans la colonie que le fait technique (englobant les méthodes nouvelles d'agriculture et la mécanique adaptée aux nouveaux territoires) n'est pas isolé et n'est pas en opposition avec le fait industriel (la production en série d'un objet, d'un végétal dépassant les besoins des populations locales, ou ne correspondant pas à leurs besoins et les infrastructures pour y parvenir). Il existe une corrélation entre chaque fait ou un effet d'entraînement qui conduit un élément à agir sur un autre. Ce qui aboutit à une dynamique d'ensemble. Ce sont ces différents faits techniques accompagnant la construction des secteurs industriels dans la colonie de Côte d'Ivoire qui forment un sous-système.

La route se structure et se construit autour et en fonction du chemin de fer. Les villes sont créées par les routes. Les exploitations de type agro-industriel se structurent en fonction des routes et des pistes qui parviennent à désenclaver des régions entières. La source d'énergie est rapidement passée de la machine à vapeur à l'électricité, sans toutefois soustraire à cette entreprise de production l'usage de la force motrice humaine qui est demeurée la source d'énergie la plus utilisée (jusqu'à nos jours pourrait-on affirmer).

I.1 – Les grands ouvrages et infrastructures techniques (route, rail, pont), éléments constitutifs d'un sous-système

Nous prenons pour point de départ le système technique développé par Bertrand Gilles qui le présente comme «une série ordonnée», une «combinaison», une «structure», un «ensemble», une «filiale³⁸⁶» tel que relevé par Sérís³⁸⁷. Les premiers éléments faisant système en Europe ont évolué selon la combinaison eau-bois-vent. Ceux-ci ont subi des bouleversements avec l'exploitation du charbon comme source d'énergie à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ce qui sera à l'origine d'un nouveau système qui peut être identifiable par le système fer-charbon-vapeur. Mais le XX^{ème} siècle avec les nouvelles sources d'énergie telles que l'électricité, le pétrole... et des nouveaux matériaux tels que l'acier, en plus du fer, génèrent de nouveaux systèmes que l'énergie nucléaire du XXI^{ème} siècle vient à nouveau bouleverser, sans toutefois omettre les énergies renouvelables qui interviennent comme une nouvelle forme d'énergie qui s'auto génère, constituant une énergie idéale, celle du futur. Le système est en perpétuel mutation et est par conséquent dynamique selon les différentes innovations de la

³⁸⁶ Bertrand GILLES, *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, 1978, p. 19.

³⁸⁷ Jean-Pierre SÉRIS, *La technique*, Paris, puf, 1994, p. 52.

technique et selon les usages nouveaux des sociétés qui se construisent et suivant les différentes interactions entre elles³⁸⁸. Qu'en est-il des sociétés où les techniques sont influencées, rendant l'identification de celles qui leurs sont propres caduques ou alors difficilement décelables ? Cette interrogation nous projette vers l'entreprise industrielle opérationnelle sur le territoire ivoirien, celle que nous désignons comme territoire de l'industrie ivoirienne. L'enjeu d'une telle interrogation est de rechercher des éléments majeurs qui entrent dans ce que l'on pourrait définir comme système ou constituant un sous-système dans la colonie.

Suivant l'entreprise industrielle coloniale en Côte d'Ivoire, il existe des couples de matériau qui apparaissent de manière récurrente. Il s'agit des couples bois-pierre et fer-« nouvelle pierre » (le béton armé) associés aux ressources végétales (naturelles ou hybridées relevant de la botanique et/ou de l'agronomie). La question des matériaux nouveaux, la pierre et la nouvelle pierre dans les points de jonction routiers, les ponts, des ouvrages d'art illustre les nœuds des réseaux de communication : rail et route.

Pour la construction des ponts les ingénieurs français ont été confrontés à un certain nombre de données inconnues telles que les niveaux des plus hautes eaux, sur les bassins versants et sur le régime des pluies. La seule donnée qui a été véritablement exploitable est le niveau des plus hautes eaux exceptionnelles dans les zones d'inondation. Des renseignements sur la vitesse des courants pendant les crues ont été difficiles à obtenir. Raison pour laquelle ces ingénieurs ont opté pour la prise en compte des données pratiques. Celles-ci pour la réalisation des ouvrages d'arts tels que les ponts obligent à quelques approximations notamment au niveau de la fixation du débouché linéaire, dans l'arrêt de la côte des sous-poutres, et dans l'étude des ouvrages de décharge éventuellement nécessaires. Des mesures de sécurité ont par conséquent été adoptées visant à préserver l'ouvrage principal en cas d'insuffisance de débouché. Ces mesures consistent à aménager à proximité de l'ouvrage un remblai à une côte de 0,50 m inférieure à la côte de sous-poutre du pont ; en cas d'insuffisance du débouché, l'excédent de débit traverse le remblai, avec des possibilités d'ouverture de brèche, ce qui permet de sauvegarder l'ouvrage principal. Ce qui a permis de classer les grands ouvrages projetés et réalisés depuis 1953 en Côte d'Ivoire jusque dans les années 1980 en cinq types principaux³⁸⁹ :

³⁸⁸ Voir le texte de : Anne-Françoise GARÇON, *penser en systèmes : un nouveau rapport au monde. La cybernétique, les systèmes techniques, de la métaphore mécanique à la métaphore biologique*. Support de cours.

³⁸⁹ A.N/S.O.M. Aix-en-Provence. [B2.11.496D]. Route en A.O.F. Conférences prononcées à Dakar le 28 novembre 1956. Édition science et industrie. Avril 1957, p. 30.

- Type classique en béton armé à travées indépendantes. Les métaux utilisés pour armer le béton pour la réalisation des poutres de ces ponts sont des aciers (TOR).
- Type portique en béton précontraint avec deux articulations. Les bétons précontraints utilisés pour la réalisation de ces ponts sont réalisés selon le procédé Freyssinet.
- Type en béton armé avec travée d'extrémités prolongées en consoles.
- Le modèle à travées indépendantes en béton précontraint.
- Les ouvrages métalliques.

Il faut souligner que pour les mesures de pénétration des sols, c'est le système Standard Penetration Test³⁹⁰ en usage aux États-Unis qui a été employé à partir de 1950 en complément des coupes géologiques pour réaliser les côtes suivant lesquelles les piles des ponts devaient être enfoncées. Ensuite les aciers utilisés pour les ouvrages en béton armé sont restés des aciers (TOR). Pour les ouvrages nécessitant un autre type de béton, notamment ceux qui nécessitent des portées importantes, ce sont les bétons précontraints selon le procédé Freyssinet qui ont été utilisés.

Le système de construction du chemin de fer est mort-né car n'ayant pu se diversifier, ni s'accroître bien qu'il s'est avéré nécessaire dans le processus de développement de l'industrie en reliant les grandes industries textiles (pour le transport des matières premières des régions productrices situées dans le nord de la Côte d'Ivoire). Le chemin de fer est resté figé au système de voie métrique. C'est tout le contraire du système routier, qui est parvenu à inclure les autres éléments afférents ; du fait que le progrès d'un élément entraîne le progrès de l'autre. L'agro-industrie dépend du progrès routier. La route a créé la ville et l'habitat colonial, exporté les techniques, lesquelles ont contribué à « l'accroissement du volume des produits exportés, en rendant possibles les cultures dans les régions qui n'avaient, jadis, pas de contact avec les circuits commerciaux ; en rendant également plus attrayantes les conditions de vente et le profit des cultivateurs³⁹¹ ». Mais il y a aussi les sentiers qui sont de l'apanage des pratiques et le portage à dos d'homme. De grandes exploitations demeurent accessibles par sentier ou piste et non par la route. Les « pistes rurales » entrent directement dans les pratiques des populations autochtones, mais demeurent dans le système routier.

³⁹⁰ Ce système consiste en la mesure du nombre de coups nécessaires pour enfoncer de 30 cm une tige Standard sous l'effet d'un mouton d'un poids déterminé tombant d'une hauteur donnée ; l'examen de diagrammes empiriques permet d'évaluer approximativement à partir du nombre de coups, la résistance admissible du sol. Extrait de A.N/S.O.M. Aix-en-Provence. [B2.11.496D]. Route en A.O.F. Conférences prononcées à Dakar le 28 novembre 1956. Édition science et industrie. Avril 1957, p. 30.

³⁹¹ A.N/S.O.M. Aix-en-Provence. [B2.11.496D]. Route en A.O.F. Conférences prononcées à Dakar le 28 novembre 1956. Édition science et industrie. Avril 1957, p. 9.

Cependant, que ce soient les routes ou les pistes rurales, réalisées par les natifs, elles restent isolées de l'ensemble des infrastructures construites et même de certaines industries.

Une interrogation sur l'opportunité de l'étude spécifique des routes est en prendre en considération puisque les routes (du point de vue des techniques mises en œuvre pour leur construction) ne sauraient faire système sur le territoire ivoirien à partir du moment où l'ensemble des techniques est importée. Et même les techniques de construction des pistes rurales n'échappent pas à l'expertise étrangère (Européenne essentiellement). Ce qui conduit à affirmer que sur le territoire, il est quasiment impossible d'évoquer la notion de système à propos des complexes techniques étudiés, toutefois, un début d'intégration de cette notion peut être effectué à partir du moment où la métropole y est incluse.

La question de la source d'énergie et de la force motrice mécanique n'existe quasiment pas avant 1950 excepté les petites unités de production, toutes situées dans les régions côtières (bordant le plan d'eau lagunaire). L'électricité est arrivée trop brutalement (bien que bénéficiant d'important travaux de mise en place), couplée à la machine à vapeur qui elle-même est couplée à la force motrice humaine... l'ensemble nous ramenant à un système tronqué.

Il est important de rappeler que l'électricité était limitée à Grand Bassam et Bingerville depuis 1910, et à Abidjan à partir de 1940. Les installations étaient alors exploitées par la Direction des Travaux Publics de l'administration coloniale. En 1952, ces installations étaient reprises par l'E.E.C.I. (Energie Electrique de Côte d'Ivoire). Elles comprenaient alors une centrale à vapeur à Abidjan et des petits groupes diesel à Bingerville et Grand Bassam. La puissance totale installée était de 120 kilowatts distribuant 4 gigawatts/heure à moins de 2500 abonnés sur une longueur de réseau de 120 km³⁹². Il faut souligner que l'option des industriels a été d'adopter l'énergie thermique, beaucoup plus malléable du point de vue des installations et des équipements en attendant de mettre en place des structures de fourniture d'énergie plus importantes que sont les barrages hydrauliques.

Les complexes techniques coloniaux, qu'ils soient traditionnels ou mixtes, ne font pas systèmes ; cette réponse s'impose. Pour ce qui est des complexes techniques post coloniaux, le problème de la source d'énergie freine toute implantation d'industrie importante. Toutes les entreprises textiles et cotonnières post-coloniales ont bénéficié de leurs « centrales

³⁹² Kabine KABA, *L'entreprise publique et le développement économique en Côte d'Ivoire : Cas de l'entreprise « Energie Electrique de Côte d'Ivoire » (E.E.C.I.)*. Mémoire de D.E.A., Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. U.E.R. Économie 02. Novembre 1980.

thermiques³⁹³ ». Aussi, toutes les entreprises coloniales bénéficiaient-elles d'une chaudière³⁹⁴. Toutefois, était-ce possible de dénombrer les entreprises coloniales qui en possédaient ? Et au-delà, serait-il intéressant de pousser plus loin l'interrogation, en vue de savoir qui fabriquait ces chaudières ? Il est important de rappeler ici que ce sont les exploitants eux-mêmes qui, soit les importaient, soit les faisaient monter de manière artisanale par leurs techniciens, comme cela a été mentionné dans le chapitre précédent (portant sur les entrepreneurs des chantiers forestiers).

Il n'existe de ce fait pas de système dans le sens où on pourrait le croire ou le comprendre. C'est donc un système tronqué, puisqu'un bon nombre de chaînes opératoires sont tronquées et inachevées, les techniques n'existant pas. Il s'agit donc de technologie si nous nous référons à la définition de Marcel Mauss et des historiens des techniques, et celle-ci est importée, c'est-à-dire qu'elle provient de l'Européen. Le constat qui est fait et qui reste pertinent est qu'il y a de fortes probabilités que ce soit des sous-systèmes. Cependant ceux-ci sont fermés sur eux-mêmes, n'entraînant par le développement de l'autre élément technique ou issu de la technique qui y serait afférent.

Le système n'est donc pas technique, puisque le développement d'un sous-système n'entraîne pas celui de l'autre, il n'existe ni combinaison, ni structuration, ni filière... si nous nous référons aux écrits des historiens des techniques ayant abordé ce concept. Le développement du réseau routier par exemple n'a pas entraîné le développement du réseau ferré. Il n'existe qu'un seul chemin de fer colonial en Côte d'Ivoire avec une seule technique de construction de caniveau et de pente en creux et en hauteur. Ce type d'aménagement a été utilisé pour la réalisation des routes et a ensuite vite été abandonné pour les égouts ou caniveaux fermés ; mais la généralisation des caniveaux ouverts perdure – le problème des caniveaux qui s'encombrent demeure lorsque ces routes sont bâties. Le chemin de fer ne progresse pas. Il demeure un sous-système fermé sur lui-même ne possédant aucune rétroaction du fait du désintérêt des techniciens de la colonisation français.

³⁹³ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°5 de la ville d'Agboville (Région des lagunes : Cotivo – Centrale électrique) en pages annexes, p. 427. Ensuite voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°6 de la ville de Dimbokro (Région du N'zi : Utxi – Centrale électrique) en pages annexes, p. 441.

³⁹⁴ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°9 de la ville d'Oumé (Région du Gôh : Plantation Gauthier de café et de cacao - chaudière) en pages annexes, p. 466.

I.2 – Les techniques issues de la colonisation font-elles système ?

Les techniques, comme régime de pensée opératoire sont l'œuvre des Européens lorsque nous nous inscrivons dans les trois régimes de la pensée opératoire développés par A.-F. Garçon. Toutefois, ayant un regard rétrospectif, sur la définition de Marcel Mauss : « On appelle technique, un groupe de mouvements, d'actes, généralement et en majorité manuels, organisés et traditionnels, concourant à obtenir un but connu comme physique ou chimique ou organique³⁹⁵. » Suivant cette définition, les techniques de l'Européen ne sont plus des techniques pour l'Africain, elles ont glissé vers la technologie (ce que nous verrons plus loin dans le chapitre consacré à la technique et la technologie) à partir du moment où les Blancs ont produit un discours raisonné sur leurs techniques dans les colonies. De nombreux ouvrages ont été produits dès le début de l'entreprise coloniale, pour décrire le comportement des hommes Noirs, l'attitude à tenir dans les colonies, le modèle d'habitat, les procédés d'exploitation des ressources trouvées en place etc. Ainsi, ce qui est du domaine de la technique n'étant plus très apparent du fait que la technologie ait été rapidement identifiée comme mode opératoire dans la colonie au détriment de la technique qui est restée au stade de « l'acte traditionnel efficace ». Aussi la question suivant laquelle les techniques dans la construction des secteurs industriels font système aurait-elle droit de cité ? Dans quelle mesure cette interrogation peut-elle être crédible ?

Dans la mesure où les voies de communications construites durant la colonisation ont permis de créer des villes, des écoles, dans lesquelles une élite intellectuelle s'est formée. Celle qui a permis de constituer un corps d'auxiliaires, appliquant les techniques de l'Européen dans les colonies. La route structure, marche, court entre la campagne et la ville et entre la ville et son site industriel, en créant un réseau de villes pôles (munis de tous les principaux services urbains) et espaces ruraux régis par la production agricole comme le développe André Guillerme³⁹⁶, transposé dans le contexte de la colonisation et la période postcoloniale : la route construit le système colonial.

La maîtrise des techniques de tracé des routes et les moyens de gestion de la main-d'œuvre est le fait de l'Européen. Les ponts, le chemin de fer ont contribué à asseoir le fait technique de l'Européen et contraint les peuples autochtones au basculement ou à la confrontation avec la technologie et non la technique. Si brutale soit-elle, les conséquences ne pouvaient qu'entraîner des actes de résistance par la négation tacite ou frontale des techniques

³⁹⁵ Marcel MAUSS, *Techniques, technologie et civilisation*. Édition et présentation de Nathan Schlanger, Paris, puf, 2012.

³⁹⁶ André GUILLERME, *op. cit.*, p. 84-85.

et technologies de l'Européen par les populations autochtones³⁹⁷. La crise, d'une « barbarie excessive » avec les Abbeys a conduit à la destruction des premiers véritables tronçons de percée qu'avait constitué le chemin de fer : celui reliant Abidjan (et son port) à Agboville. Cette crise a, entre autres, pour caractéristique majeure le rejet systématique des techniques de l'homme Blanc. Tout l'appareillage du Blanc, systématiquement détruit, illustre clairement le conflit que génère la confrontation ou le contact brutal de deux modes opératoires, deux régimes de pensée complètement différents. Ainsi, le contact brusque de deux régimes de pensée et/ou deux modes opératoires entraîne systématiquement rejet, répulsion, opposition et confrontation. La grosse machine, puissante, mobile que constitue la locomotive est rejetée, malgré les facilités qu'elle permettait pour le déplacement des populations³⁹⁸ et leurs marchandises contrairement à l'automobile.

Aussi, l'information, associée aux divers outils de communication (propagande coloniale) constitue-t-elle le flux qui sert à faire fonctionner le système, que nous pouvons nommer clairement : « système colonial technicien ». Nous pouvons dire que c'est la colonisation technicienne de l'Européen qui fait système. Plusieurs auteurs et personnalités du monde contemporain usent couramment de l'expression « système colonial », mais celle-ci est peu précise et beaucoup trop englobante. Alors que l'expression « système colonial technicien » de l'Européen se rapproche bien plus du fait colonial dans la construction des secteurs industriels, dans l'identification d'une industrie coloniale. Affirmation décriée de manière ironique, lorsqu'elle est évoquée puisque dans l'imaginaire contemporain les africains n'ont pas d'industrie (selon le sens européen du terme, c'est à dire constitué d'unités de production meublées par des machines produisant à des vitesses effrénées des objets identiques suivant un mécanisme précis). Ce fait précis ramène aux expressions utilisées dans les ex-colonies pour désigner tout ce qui est de l'Européen, en l'occurrence : « manière de Blanc », « faire comme le Blanc » en d'autres termes, mimétisme et occidentalisation des pratiques signifiant pour les populations autochtones aliénation de l'individu qui pratique ces manières et par conséquent rejet ou exclusion de ce dernier. La remarque fondamentale est que c'est le « système colonial technicien » progressivement élaboré et construit qui a permis d'imposer la machine à ces populations. C'est celui-ci à travers la formation d'une élite qui a

³⁹⁷ Robert LECUREUX (scénario), André CHÉRET (dessins), *Rahan, le fils des âges farouches*. Le stéréotype de la bande dessinée « Rahan » en dit long sur les sources des conflits en relation avec les « techniques » apportées par l'homme « blanc » aux « cheveux de feu » et son « éternelle » confrontation avec les sorciers des tribus locales dans lesquelles il réside, durant son voyage.

³⁹⁸ Il faut noter que les déplacements s'effectuaient à pied et les colons étaient portés. La locomotive et l'usage du train abolissaient ce moyen de déplacement.

servi de câble de transmission de ce flux d'information et de communication conduisant les communautés ou sociétés réfractaires à s'y inscrire en définitive.

Le système technicien colonial est facilement définissable et identifiable. Le seul exemple du chemin de fer suffit à la compréhension de ce système. Dans la colonie, les industries du chemin de fer fonctionnent jusqu'au XXI^{ème} siècle avec des voies métriques. Avec la standardisation de l'outillage mécanique au XIX^{ème} siècle en France (diamètre identique des vis, des écrous...) les diamètres des chemins de fer ont varié entre 1,2 et 1,6 mètres entre 1790 et 1815 à cause des problèmes de fixation des rails pour se limiter en définitive à 1,435 mètres en métropole française. Tandis que dans la colonie la voie métrique a été adoptée prioritairement pour des raisons économiques, au détriment des raisons techniques. De ce fait, le chemin de fer, pour sa maintenance doit recourir à des techniciens spéciaux de la colonie, il s'agit d'ingénieurs spéciaux pour ces chemins de fer et pour les locomotives adaptées à ces types de voie. Il faut surtout souligner que ces voies, malgré leur étroitesse conduisent toujours l'appareil productif dans la colonie et qu'ils sont toujours fonctionnels, malgré une importante baisse du trafic. C'est en cela que l'expression « système colonial technicien » est beaucoup plus adaptée par rapport à toute autre expression marquant la construction des secteurs industriels à la colonie.

Nous nous appuyons sur les travaux de Marcel Mauss, Herbert Simon et Jacques Ellul notamment sur l'information qui fait système pour bien démontrer l'ordre des mots en usage dans cette expression. Il ne s'agit pas de parler de système technicien colonial mais bien de système colonial et ensuite technicien. Car la colonisation a un début, et celui-ci n'est pas technicien. C'est dès le début du XX^{ème} que la colonisation est devenue technicienne et à construit le système.

Cela revient à mettre en lumière un savoir-faire qui est tout le temps apparent à la colonie et qui fonctionne en parallèle avec le système praticien de l'Africain. L'Africain pratique. Il use des éléments de la nature pour en faire ses industries. Il ne transforme que très peu - réduction du minerai de fer en zone forestière - champ abondamment exploité du point de vue de la recherche sur la métallurgie du fer en Afrique occidentale³⁹⁹. Mais le système praticien africain forestier l'oblige à fonctionner par cellule, par petit groupe dans les villages qui peuvent aisément s'autoréguler et se sédentariser. L'accroissement de la population ne doit pas franchir un seuil car au-delà de celui-ci le système se corrompt. Nombre de pratiques

³⁹⁹ Se référer aux travaux très récents de Hélène KIENON KABORÉ, Siméon KOUASSI en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Et les textes réunis par : Nicole ECHARD, *Métallurgies africaines, nouvelles contributions*, Mémoires de la société des africanistes, 9, 1983.

culturelles en régions forestières en Côte d' Ivoire pousse le jeune homme à l'adolescence à quitter son village pour en créer un autre avec des parcelles de terre. Le phénomène des campements qui deviennent à la suite village et ensuite gros villages est une information maintes fois reprise et répétée lorsque l'on évoque les questions relatives à la constitution des peuples.

Par ailleurs, la technique elle-même se retrouve réduite en définitive à la technologie car les objets ou machines acheminés à la colonie, possèdent tous des livres d'usage, de mode d'emploi les rendant parfois reproductibles. On peut les construire à la chaîne. Les peuples de la colonie se retrouvent à nouveau confrontés à un nouveau choc. Celui de la technologie, intervenue trop brutalement dans une société vivant toujours dans ses pratiques.

II- Le système colonial technicien et le système praticien africain : quelle approche pour quel développement agro - industriel des africains ?

L'intitulé en forme d'interrogation de cette partie est une option visant à nous permettre de développer la question sous-jacente relevant des enjeux que renferme la compréhension d'une telle expression. Dans toute l'entreprise industrielle et agro-industrielle, des faits successifs sont relevés nous autorisant à déceler deux modes, deux relations au travail et deux approches dans la mise en œuvre des ouvrages qui participent au bien être des populations. Un mode est orienté vers la production et la génération des ressources économiques, tandis qu'un autre apparaît figé, non évolutif axé sur des modes de fonctionnement qui tirent leur origines des traditions, des pratiques ancestrales. L'interrogation de départ qui en fait un système ne le condamne-t-il pas ? En d'autres termes, est ce que cela doit nous conduire à comprendre ou à inscrire dans un immobilisme technique et technologique la colonie et aujourd'hui les États indépendants africains subsahariens ; en restant impuissant et sans élément de réponse qui leverait un pan du voile qui conduit au développement observable tel que l'a connu l'Europe et la Chine contemporaine ?

II.1 – Le système colonial technicien

Le système colonial technicien est un flux dans lequel toute l'entreprise de développement des colonies est imbriquée. Ce système hiérarchise la production et organise l'entreprise. Il définit les marchés. Ce système colonial technicien se démarque de celui de Jacques Ellul dans la mesure où il inclut l'acteur, le colon, d'où l'ajout de l'expression

colonial. Il est aussi combinaison du système régulé par la communication de Bertalanffy. Cette communication illustrée par les discours de propagande et des discours sur la machine a généré un flux d'information unidirectionnel du colon sur ses administrés des colonies, ce flux est devenu rétroactif après les indépendances. Le système technicien a cette particularité de s'auto réguler en assurant cette combinaison, communication-société et techniques spécifiques aux colonies. Ce n'est pas un système qui s'affranchit d'un autre système antérieur. Nous développerons nos propos en prenant appui sur l'ouvrage de Sérís. Ce dernier, dans sa publication sur la *Technique* présente le « système technique » au « confluent de plusieurs visées ». La première visée est celle des auteurs tels que M. Bloch, M. Mauss, Leroi-Gourhan, A. G. Haudricourt, B. Gille... qui dans leur approche du « système technique » conduit à le comprendre comme ce qui autorise « des périodisations, des phases, des crises de l'histoire, et même de la préhistoire, par la dialectique de ses états d'équilibre et de ses ruptures⁴⁰⁰ », la seconde est celle de penseurs tels que J. Ellul, G. Hottis, M. Serres..., qui présentent un « système technicien » qui n'est plus technique mais qui dans son mode opératoire franchit « le seuil (...) de la modernité et de l'aberration », atteignant « la suprême efficacité au prix du risque suprême, la perte consommée d'une direction humaine du phénomène technique désormais affranchi de tout contrôle⁴⁰¹ ». Comme l'a si bien souligné Sérís, ce système tel que prôné par J. Ellul se démarque des autres systèmes et même de ceux qui lui sont antérieurs, tels que présentés par les historiens qui développent une « histoire techniques des techniques » construisant une histoire des techniques. L'octroi de cette expression ou la combinaison de ces trois mots : « système colonial technicien » pour évoquer les techniques rattachées à l'entreprise coloniale naît du constat clair de la continuité de ce système, le cadre chronologique de notre étude le démontre bien puisque nous avons observé les faits sur soixante-dix années, ce qui est discordant avec la seconde visée développée par J. Ellul : le « système technicien ». L'argument que nous employons pour le justifier est que l'analyse que nous portons sur l'ensemble du système colonial, nous rend capable de périodiser et d'identifier des systèmes techniques. Le fait que ce système soit technicien, provient du constat qu'il échappe en réalité à tout contrôle, que ce soit par les métropoles, les ex-colonies, les administrés, les paysans, les institutions de financement...C'est un système qui par ses ramifications et ses contraintes nous ramène à la « dialectique du maître et de l'esclave ». L'un des constats de l'autonomie de ce système est que tous les faits techniques et au-delà technologiques rattachées aux colonies, même après leur indépendance n'ont connu

⁴⁰⁰ Jean-Pierre SÉRIS, *op. cit.*, p. 59.

⁴⁰¹ Jean-Pierre SÉRIS, *idem*.

aucun changement clairement identifiable, à l'exception des procédés qui n'ont connu que quelques innovations d'envergure assez modeste, c'est-à-dire incapable de mettre en œuvre une véritable révolution dans les systèmes de production. Ce système a donné naissance à un néologisme transformant en mot composé la relation entre la métropole et la colonie. La démarcation entre le mot et l'expression nous ramène à la mise en mot et le rapport que le locuteur ou la communauté établit entre le signifiant et le signifié.

II.2 - Le système praticien africain

Avant toutes choses il est important de noter en prélude que le système praticien évoqué ici s'inscrit dans le complexe technique traditionnel à partir des résultats observables suivant les pratiques des populations autochtones. Le complexe technique traditionnel ne met pas en mouvement la machine. Il n'est pas non plus l'illustration d'un automatisme, d'un objet qui se meut à partir d'une source d'énergie clairement définie et identifiée. Ce système correspond à une forme de relation entre l'homme et la nature. Cette relation est basée sur une intuition d'un individu qui le conduit à mettre en place un ensemble de schèmes relatifs à un lieu, un endroit, dans lequel il construit un ensemble d'opération qu'il ne peut formuler par des mots clairs et compréhensibles. Ce fait, il le traduit par des symboles que constitue le fétiche relatif à tel ou tel étape, en relation avec la chaîne opératoire autorisant la mise en place du complexe technique traditionnel. Ce qu'il traduit par le génie ou l'esprit rencontré dans la forêt. Ce type de complexe technique est très difficilement évolutif. Car les innovations ne sont permises que par la validation du groupe.

Ce complexe technique met en relation le « premier outil de l'homme⁴⁰² », « son corps » et la nature, le milieu naturel dans lequel il vit. Il s'agit d'une relation directe qui s'établit entre celui qui doit « soumettre » son milieu, son environnement, afin d'organiser sa production. Ce qui inclut une mise en contact de la main et l'outil. La relation de l'Africain avec l'outil se rapporte à la maîtrise de la métallurgie du fer. Les premiers outils forgés servant à la défense, le contact avec l'Européen a autorisé la mise en place d'un complexe technique traditionnel, qui s'est mis en mouvement grâce aux outils au sujet desquels la pratique a autorisé la fixation d'un discours oral permettant leur bonne connaissance et leur maîtrise. Il s'agit de la machette, de la hache, de la houe qui du fait de leurs formes - une lame en fer forgé plate, tantôt de forme longiligne (machette), de forme triangulaire et épaisse (la hache) et,

⁴⁰² Suivant la définition de la technique selon Marcel MAUSS.

triangulaire et plate (la houe), fixée dans une emmanchure de bois - autorisent une multitude d'usage. L'individu africain, celui qui possède le savoir faire manuel construit toujours une relation avec l'outil, qui diffère avec un autre individu africain. Cela tient du fait que l'outil, ne provient pas de lui, il provient d'ailleurs autorisant une approche individuelle et culturelle de celui-ci différent de l'autre individu africain. Le prolongement de la main, à l'exemple de la fourche, en forme de crochet (servant d'instrument de préhension de la broussaille par touffe dans le but de les couper sans avoir à les toucher de la main) ne saurait avoir le même sens ou le même usage dans une autre tribu ou communauté. Ce qui nous conduit à clarifier l'expression portant sur cet « ailleurs ». Cette expression possède une double approche, d'une part il s'agit d'un ailleurs isolé du corps, (extérieur au corps) c'est-à-dire qui ne constitue pas un organe naturel et d'autre part un ailleurs isolé de la communauté, un emprunt. Ce caractère isolé de l'outil, extérieur à l'individu donnerait naissance à un corps de métier si l'on se situait dans un environnement européen, cependant dans le système praticien africain, il construit une association. Un groupe possédant ce savoir spécifie le village ou la communauté. Cela tient du fait que chaque famille entre dans le système praticien par l'entremise du système éducatif traditionnel (englobant ses croyances, ses mythes construits ou non, ses cultes...) de l'africain, qui se fait quotidiennement, en tout lieu dans l'environnement social et en toute heure. Simondon le souligne bien dans son chapitre démarquant « les techniques apprises par l'enfant » et celles « pensées par l'adulte », en précisant que cette forme de transmission du savoir revêt un caractère « initiatique et exclusive » ; conduisant l'enfant à acquérir ses « intuitions de base » en « s'élevant à l'intérieur d'une communauté déjà tout imprégnée des schèmes d'un travail déterminé ⁴⁰³ ». Simondon va plus loin en situant ces sociétés ou ces communautés qui pratiquent ce mode de relation avec leur « milieu technique » au stade de l'enfance, du fait que ce mode de fonctionnement soit caractérisé par son immuabilité et sa stagnation. Ce qui n'est pas tout à fait avéré si l'on découvre ces pratiques en sortant du regard de l'« étranger ». Ces pratiques, à partir du moment où il est possible d'y déceler un système ne limiteraient pas ces sociétés au stade de l'enfance. Cette affirmation tient compte d'un fait notable au niveau de ces groupes : ceux-ci utilisent des canaux de transmission ou de relation à la nature différents de celui de l'Européen, ensuite l'usage de la machine qui conduirait à une production identique et fixe du même objet n'existe pas au niveau de ces sociétés, ce qui a pour conséquence la mise en place d'un système de production basé sur des symboles se rapportant à une étape précise et des discours et chants expliquant le procédé

⁴⁰³ Gilbert SIMONDON, *Du mode d'existence des objets techniques*, op. cit., p. 90.

menant au but, à l'objet. Toutefois, le but qui est l'objet ou la matière produite n'est jamais identique. Seul le but est recherché, sans que l'exigence de « normalisation⁴⁰⁴ » telle que présentée par Sérís soit prise en compte. Ce qui nous autorise à ne pas assimiler ces « individus techniques » immergés dans un groupe social ou une communauté à des artisans, mais à des sociétés ou associations de production à des échelles réduites en conformité avec les ressources disponibles dans leur milieu de vie en rapport avec leur démographie (du moment).

Ces savoirs et savoir-faire se démarquent des autres par le mode de transmission des connaissances. Il s'agit de l'oralité ou du discours figuré ; qui se construit dans un mode de pensée opératoire, lequel traduit un régime de pensée opératoire identifiable : Celui de la pratique. La pratique ici faisant système et au-delà, constituant un système praticien. Toutefois ce système tels que nous le définissons, c'est-à-dire une pratique autonome dépourvue de tout interventionnisme de l'homme ou de la nature conduisant à son expansion est difficilement envisageable, puisque celui-ci tire ses fondements d'un ensemble de pratiques qui relèvent toutes de l'immatériel. Ce système praticien contrairement aux autres systèmes fluctue. Il est à la fois ambigu et dynamique. Son dynamisme se traduit par un ensemble de mouvement que nous pouvons interpréter ainsi : Il ne croit pas, il régresse, se stabilise et tend à disparaître, mais perdure, car les pratiques demeurent malgré l'« individu technique ».

Cet ensemble de savoirs entrant dans un régime de pensée opératoire faisant système autorégulé trouve son explication dans le fait que l'« individu technique » n'est jamais isolé dans le groupe. Ce dernier devient le milieu, le centre de diffusion des savoirs et savoir-faire, celui autour duquel la connaissance se consolide et se cristallise. C'est cet « individu technique » qui devient le moteur du système praticien africain, à l'endroit et autour de qui la rétroaction se produit, renouvelant les pratiques et les consolidant (par des innovations ou non) en associant ses disciples et collaborateurs, les initiés de l'association. Ces derniers se démarquent de la force productrice qui se déculpe à travers les cellules familiales élargies (oncles, cousins tantes et neveux etc.). La formule utilisée dans le paragraphe précédent qui présente un système fluctuant qui « régresse », se « stabilise et tendant à disparaître », mais qui « perdure » trouve les éléments d'explication dans le fait que chaque « individu technique », disparaît (décès), mais le système perdure parce qu'il se répète dans diverses communautés, d'où la survivance de ce système praticien africain qui se renforce malgré une

⁴⁰⁴ Jean-Pierre SÉRIS, *op. cit.*, p. 66.

apparente faiblesse. Elle trouve ses éléments de survivance dans la multiplicité de tribus, de villages, de campements dans l'espace forestier ivoirien où les sociétés à caste n'existent pas.

Conclusion partielle

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle et le premier quart du XX^{ème} siècle, la politique ou campagne de « mise en valeur » des colonies a éveillé, dans la métropole, l'attention d'un nombre croissant de chercheurs qui, parallèlement aux pionniers, le plus souvent avec des moyens de fortune et presque toujours sans aucune coordination, ont consacré toute leur activité à l'étude des matières premières coloniales. De nombreux mécanismes d'exploitation pionnière ont été mis au point, surtout en se basant sur les modèles et les pratiques des populations amérindiennes des territoires de l'Amérique latine, lieu d'origine de certains produits ayant fait l'objet d'une exploitation industrielle, pour organiser la production en Afrique de l'ouest et particulièrement dans la colonie de Côte d'Ivoire. Ces approches éparses et dispersées de pionniers ont permis de construire des chaînes opératoires et de mettre en exergue des complexes techniques d'exploitation de ressources ligneuses et de production-conditionnement de ressources agro-industrielles dans un premiers temps, d'introduire la mécanisation dans un second temps en y couplant le travail réglé. Le travail réglé, a fait intervenir un discours, des textes et réglementations qui ont contribué à conditionner ceux qui en avaient la charge et l'exercice, en l'occurrence les entrepreneurs et la main-d'œuvre ouvrière. Cette approche pionnière apparemment dispersée, à partir du moment où est intervenue la notion de travail, provoquant les premiers conflits entre exploitants-entrepreneurs Blancs et la main-d'œuvre ouvrière noire-africaine a entraîné l'apport des pouvoirs publics de l'État français, qui dans un contexte concurrentiel devait défendre le prestige de la France dans ses possessions outre-mer. Du peu d'intérêt au départ de l'administration de l'État français, l'on est passé ensuite à une implication de plus en plus accentuée du point de vue administratif, juridique et technique, dès lors qu'est apparu l'épineuse question de la gestion des ressources en main-d'œuvre et l'intérêt économique que les ressources naturelles pourraient apporter pour compenser les besoins de la métropole en bois, huile, café, cacao, latex etc. Cet intérêt nouveau de l'État français pour ses possessions ne s'est pas déroulé sans heurts. Des campagnes d'incitation à exploiter les colonies sont lancées en France à travers les expositions coloniales. Les Européens décident d'investir dans la colonie. Les premières entreprises industrielles mécanisées sont introduites pour l'exploitation, le conditionnement et les premières transformations des ressources naturelles.

Les populations autochtones se retrouvent dans une situation dans laquelle elles sont obligées de travailler sans comprendre le sens, les tenants et les aboutissants de leurs labeurs. Les relations au travail se durcissent entre européens techniciens, et populations natives « figées » dans leurs pratiques traditionnelles. Des complexes techniques s'affrontent dès lors. Les positions figées des acteurs permettent de déceler un complexe technique traditionnel qui est l'apanage des populations autochtones. L'évidence de l'existence des pratiques traditionnelles se remarque à partir du moment où les techniciens européens décident de s'impliquer en produisant un discours raisonné sur l'ensemble des ressources exploitées dans les colonies, en autorisant certains administrateurs et chercheurs à conduire des missions d'inspection dans les colonies. Les rapports de l'inspecteur Yves Henry comptent parmi les plus pertinents durant le premier quart du XX^{ème} siècle. L'exploitation entre alors dans une phase rationnelle et construite, résultant des différentes missions, donnant naissance aux technologies des matières tropicales ou coloniales. Les recherches se déroulent dans un premier temps dans la métropole française et dans un second temps sur les territoires des colonies. Le déplacement de ces recherches sur les territoires coloniaux n'a été qu'un changement d'espace d'expérimentation pour toutes les matières au sujet desquelles une ambition de production de masse allait être mise en œuvre. Les acteurs, c'est-à-dire les personnes qui ont en charge de diriger les recherches sont restées les mêmes. Il s'agit des techniciens européens s'inscrivant pleinement dans un régime de pensée opératoire, visant à traduire en discours raisonné toutes ces techniques de production, en y introduisant une perception technique du milieu. Nous sommes donc en présence de deux types d'acteurs.

D'un côté nous avons les administrateurs et ceux dont on parle le moins, les scientifiques, pour la plupart des ingénieurs agronomes, botanistes, sylviculteurs..., qui lorsque nous-nous inscrivons dans une échelle beaucoup plus large, en prenant en compte l'ensemble des activités industrielles de tout l'empire colonial français en Afrique (A.O.F et A.E.F), ont grandement contribué à la réalisation de lignées techniques spécifiques aux espaces tropicaux. La lignée technique comme le souligne A.-F. Garçon « se rapporte à l'objet, et plus précisément à l'outil, à la machine. Mais il peut s'agir aussi d'un procédé⁴⁰⁵ ». Comme l'on peut le remarquer, les ingénieurs concepteurs de machines n'ont pas été cités parmi les scientifiques de l'entreprenariat colonial. Ce fait démontre la nécessité d'une approche contextuelle de la question de l'industrie coloniale. En effet, pour ce qui est des ingénieurs et techniciens qui conçoivent ou adaptent des machines pour la colonisation, ils

⁴⁰⁵ Anne-Françoise GARÇON (Sous la direction de), *Vents et fours en paléoméallurgie du fer, Du minéral à l'objet*, op. cit., p. 15.

entrent sous le joug des administrateurs qui servent de relais à la politique coloniale de la métropole. Construire un chemin de fer, ouvrir une voie, les techniques à utiliser pour les réaliser ; l'envoi d'une machine destinée à la transformation des matières tropicales, les capitaux à investir dans l'ensemble des proces industriels... l'ensemble de ces éléments techniques sont décidés par la métropole sans suffisamment prendre en compte les données humaines relatives aux populations autochtones des colonies. La métropole s'appuie surtout sur les données géophysiques et les conditions liées à l'acheminement du matériel de la France vers les territoires qui font l'objet de la « mise en valeur ». Les populations autochtones ou indigènes n'ont été utiles durant la période coloniale que pour servir de main-d'œuvre. Ce qui a soulevé la question du manque de main-d'œuvre qui a jalonné toute la période coloniale en Côte d'Ivoire.

Le second type d'acteur regroupe cette population autochtone servile qui, sans réaliser des lignées techniques se rapportant aux produits destinés à une exploitation industrielles pour lesquelles elle a été conditionnée au travail réglé, a fini par s'appropriier et a contrôler les mécanismes de production. Cette population y est parvenue en s'appuyant sur les pratiques traditionnelles communes à l'ensemble des populations autochtones exerçant des modes d'exploitations identifiés comme une agriculture villageoise. Il s'agit de pratiques agricoles rurales s'appuyant sur de multiples formes d'organisation ou association communautaire. Ce mode d'organisation des sociétés traditionnelles s'est affranchi de la main mise des colons sur le secteur agricole industriel lorsque le lieutenant-gouverneur Reste a décidé d'accroître les volumes des récoltes à la colonie, par sa politique incitative basée sur des conseils et directives d'agents techniques.

À côté de ces deux grands ensembles, la colonisation pionnière, même si elle a été rapidement dominée par l'entrepreneuriat capitaliste, a posé les jalons de l'exploitation des ressources en présence, rien que par l'identification et l'introduction des produits rentables et leur exploitation industrielle. Le pionnier ayant entrepris les démarches les plus significatives du point de vue de l'exploitation et de la mécanisation de l'entreprise industrielle de la colonie ivoirienne demeure Arthur Verdier et ses collaborateurs (Treich Laplène et Amédé Bretignère). L'entrepreneuriat pionnier a été confronté et parfois confondu à celui de l'administration politique française. Il en est résulté de nombreuses intrigues. La société des Plantations d'Élima fondée par A. Verdier n'y a pas fait exception. Depuis ces intrigues (cachant des rapports de force pour le contrôle de la colonie), aucun acteur, n'est parvenu à dominer suffisamment le secteur de l'industrie. Il y a certes René Gonfreville pour la filière du coton dont les établissements textiles ont évolué suivant le progrès de la colonie, puis en

s'adaptant aux nouvelles mutations post-coloniales sur plusieurs décennies après les indépendances des États africains ; et ensuite André Blohorn qui a révolutionné l'exploitation industrielle de l'huile et le savon. Mais la liste ne s'arrête que sur ces deux acteurs majeurs, qui ont su entreprendre de grosses manœuvres de résistance face à la concurrence des compagnies à grands capitaux appuyés par les administrateurs et scientifiques coloniaux reconnus comme les « techniciens de la colonisation ».

Bien qu'un régime de pensée opératoire existe chez les « techniciens de la colonisation » dans ce contexte de dualité (Européen et Africain), il n'en est pas de même pour la masse ouvrière ivoirienne. Des complexes techniques germent cependant au niveau des deux groupes d'acteurs Européens et Africains, qui permettent d'identifier des lignées techniques se rapportant à l'usage de certains outils. L'identification de ces lignées techniques permet de noter qu'une hybridation des techniques n'existe pas, sans même avancer vers une hybridation technologique. Le vrai constat est l'immixtion des techniques, cependant cela se voit clairement qu'il existe deux mondes, deux modes de pensée opératoire, de modes opératoires. Deux mondes se superposent avec un rideau constitué de conceptions et de pensées.

Les complexes techniques ainsi font système parce qu'ils exercent des rétroactions sur les acteurs. Ici l'Européen est maître de ses outils et de ses objets. Le seul élément qui est devenu un outil technique et non technologique pour les populations autochtones des forêts en Côte d'Ivoire est la machette. La machette devient un symbole, une icône qui constitue l'une des principales clés du système praticien africain forestier, tandis que chez l'Européen, c'est l'instrument motorisé. Ici encore, l'homme est maître du système (précisément l'homme européen). L'homme africain perd la maîtrise du système praticien car il ne parvient pas en tant qu'individu habile à transmettre, car celui qui pratique disparaît avec son savoir, conséquence des traditions africaines usant des symboles et métaphores rattachés à la transmission des connaissances. Ceux-ci ne sont pas immédiatement compréhensibles et aisés à reproduire, mais le système se renouvelle dans des cycles. Mais encore à ce niveau, les cycles s'effritent suivant les influences de l'école, les universités et la religion chrétienne importée de l'Europe (prêtres européens) et d'Amérique (pasteurs américains). Là où les complexes techniques dans la colonie font système parce que cela construit des identités et des régimes de pensée opératoire dans la constitution des secteurs industriels, les pratiques se consolident et contribuent à former des sous-systèmes qui du fait qu'elles perdurent entraînent des rétroactions formant des cycles. C'est la recherche et la découverte de convergence entre

ces multiples sous-systèmes qui se régénèrent qui autorisent à identifier des systèmes praticiens malgré le fait qu'ils résultent d'un complexe technique mixte.

Le développement des concepts « techniques, pratiques et technologie » pour les Africains et Européens dans la deuxième partie de cette étude sur le processus de construction de l'industrie en Côte d'Ivoire aidera à comprendre les limites et les éléments de mutation du système praticien africain et du système colonial technicien.

La colonisation n'est pas une chose ou une activité conçue mais construite. Le dire n'est pas une chose nouvelle en soit mais la nouveauté consiste en sa démarcation de la chose conçue, qui est du domaine des idées, en présentant les éléments majeurs qui illustrent nos propos. La colonisation et l'entreprise industrielle s'est construite, et la meilleure manière de le traduire consiste en l'utilisation de l'expression en usage à l'époque : « politique par à coup ». C'est-à-dire par le « vivre à l'incertain⁴⁰⁶ » comme l'a souligné Hélène Verin dans son ouvrage *Entrepreneur, entreprise. Histoire d'une idée*.

⁴⁰⁶ Hélène VERIN, *Entrepreneur, entreprise. Histoire d'une idée*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Histoire des Techniques », 2011, p.12.

2^{ème} partie
Pratique et technique :
Antagonisme des modes opératoires dans l'agro-industrie ivoirienne

L'étude de la construction des secteurs agro-industriels en Côte d'Ivoire constitue un cadre idéal d'interrogation sur des modes opératoires que sont la pratique et la technique dans les activités agricoles de l'une des colonies françaises d'Afrique de l'ouest où l'agriculture constitue le principal levier de développement. L'expression « levier de développement » utilisée à bon escient n'est pas une exagération dans la mesure où l'agriculture fournit des ressources financières aux populations qui la pratiquent et de ce fait constitue le socle sur lequel repose toute l'économie du pays. Le fait qu'une activité agricole soit pourvoyeuse de ressource financière conduit à une réinterprétation de son objet. L'agriculture dans ces espaces soumis à la présence et l'action des colons est pratiquée dans un premier temps comme un moyen de subsistance sur le plan de l'alimentation pour les populations autochtones. Le fait que cette agriculture génère des ressources économiques (dans une seconde approche) conduit à marquer un arrêt sur ce qui se présente comme un renouvellement de l'objectif de cette pratique, libellé en d'autres termes comme ses buts. Le questionnement sur le but de l'agriculture en Côte d'Ivoire a conduit les économistes et agronomes à faire une distinction de cette activité en relation avec les objectifs visés par les populations qui s'y adonnent. Aussi, est-il courant de distinguer une agriculture pourvoyeuse de ressource qualifiée d'agriculture de rente et une autre qui est une agriculture vivrière. Cette agriculture dite de « rente » comprend celles des arbustes, parmi lesquelles figurent le café, cacao, hévéa, palmier à huile etc. Ces cultures sont aussi considérées comme des produits d'une agriculture industrielle, une industrie. Selon Jean-Philippe Collin ce sont des « cultures industrielles, commerciales, de rapport, d'exportation⁴⁰⁷ ». Mais le fait industriel rattaché à cette agriculture prête à confusion lorsqu'est évoquée la culture du palmier à huile ; qui se présente comme un produit consommé par les populations locales (pouvant être considéré de ce fait comme une agriculture vivrière), mais qui est toute aussi très commercialisée (rejoignant l'agriculture commerciale d'exportation). À l'agriculture industrielle est opposée l'agriculture villageoise. Aussi à la plantation villageoise est opposée la plantation industrielle conduite par des entrepreneurs, qui dans un souci de production de masse intègrent des technologies européennes industrielles. C'est dans cet ordre d'idée que J. -P. Collin a mis en avant dans son ouvrage, le concept d'agriculture de rapport qui désigne toutes les cultures générant des ressources financières, qu'elles soient « vivrières » ou « industrielles », mais il a maintenu la distinction entre les exploitations de type « plantation villageoise » et « plantation industrielle ». Pour des agronomes et économistes, ces termes trouvent de l'importance dans

⁴⁰⁷ Jean-Philippe COLLIN, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, Collection à travers Champs, 1990, p.11.

la mesure où l'innovation est identifiable dans un type « industriel » avec des capitaux, et l'intervention d'agronomes et spécialistes, contrairement à l'autre qui reste « villageois ». Toutefois, il est reconnu que ces deux types d'agriculture obéissent à un certain nombre de pratiques, qui évoluent vers une approche traditionnelle de la production d'une part et d'une mise en route des techniques et de la technologie d'autre part. C'est dans cette optique que nous optons pour l'usage du terme agro-industrie, qui du point de vue chronologique nous donne d'identifier clairement les modes opératoires. L'agro-industrie englobe tous ces champs. Elle concerne la production agricole pour l'alimentation (agriculture vivrière), le commerce (agriculture de « rapport »), le matériel en usage pour mener à bien cette activité (l'outil et tout instrument qui sert d'intermédiaire entre l'humain et la terre ou la matière qu'il veut transformer) et enfin toute l'entreprise, de transformation des matières premières agricoles.

Concernant l'expression « agro-industrie » utilisée pour mener notre démarche dans cette étude. Des ingénieurs agronomes et spécialistes des questions portant sur le développement de l'agro-industrie ne l'utilisent pas systématiquement lorsqu'ils évoquent les régimes agricoles des territoires coloniaux. Cependant nous nous autorisons à l'utiliser dans notre champ de recherche dans la mesure où elle nous permet de développer des éléments de compréhension des modes opératoires en Afrique de l'ouest en général et en Côte d'Ivoire en particulier. Ce choix provient du fait que le contexte dans lequel ces techniciens et ingénieurs agronomes les utilisent rend complexe l'identification de la pratique et la technique dans les modes de production agricole et agroindustrielle. La zone forestière de la Côte d'Ivoire, cet espace géographique aux conditions difficiles, est un terreau intéressant sur lequel ces concepts peuvent être interprétés pour mieux comprendre l'un des maillons insuffisamment abordés dans l'étude du développement des colonies : la part des pratiques et des techniques dans l'évolution de ces pays, du point de vue de leur outillage et de leur appropriation socio-culturelle. Ces sociétés sont-elles techniciennes ou sont-elles restées focalisées sur leurs pratiques traditionnelles en matière de production agricole de rente ? Celles (les productions agricoles) qui entrent dans un contexte purement industriel et dont l'utilité pour ces populations autochtones ne se perçoit qu'à partir des revenus qu'elles génèrent. Ici nous précisons très bien : populations autochtones, qu'elles soient des personnes vivant dans les villages et campagnes ou des citadins, vivant dans les zones urbanisées mais qui pratiquent ce type d'agro-industrie en tant que « second métier » ou activité secondaire. Le premier président de la république de Côte d'Ivoire, au-delà de ses activités politiques, se proclamait lui-même paysan dans le sens de celui qui tire la majeure partie de ses ressources et moyens

de subsistance (en d'autres termes sa richesse) de la vente de ses produits agricoles ou de sa pratique de cette agriculture de rente. Aussi, ne pouvons-nous pas occulter le fait que la question du développement de la colonie, implique celle de l'impact colonial. Puisque ces ex-colonies devenues aujourd'hui indépendantes, ont toutes héritées de l'action coloniale sur leur territoire.

Délimiter la part de la pratique dans l'industrie agricole de la colonie en incluant le rôle de l'acteur Européen ou l'homme Blanc depuis les périodes coloniales n'est pas fortuit à partir du moment où ce dernier y est impliqué à tous les niveaux dans ce mode opératoire. L'Européen a cherché à comprendre les chaînes opératoires de production des produits traditionnels qui entrent dans le circuit commercial international, et qui de ce fait, constituent pour lui un intérêt important (du point de vue des ressources économiques – financières qu'elles génèrent). A-t-il compris ces systèmes culturels pour la plupart traditionnels et basés sur des outils qu'il qualifie de « primitifs » ? A-t-il réussi à introduire la novation dans leurs usage ou à défaut dans l'exploitation nouvelle des plantes qu'il a introduites sur ces territoires ? La question demeure à partir du moment où ces pratiques que l'on croyait figées ont perduré et existent toujours. Les pratiques se distinguent suivant un critère intéressant. Elles s'appuient sur un mode de transmission du savoir basé sur l'oralité. L'oralité fait appel à la mémoire; la mémoire humaine comporte de nombreuses capacités dont celles de rétention de l'information, de sélection et d'oubli. Les savoirs et savoir-faire transmis par l'oralité ont conduit les ethnologues et anthropologues à identifier ces sociétés comme des « sociétés à oralité ».

Avec la colonisation, ces sociétés à oralité se sont retrouvées face à de nouvelles pratiques. Celles du colonisateur, que ces sociétés identifient comme le Blanc car ne parvenant pas à distinguer clairement les origines des différents acteurs⁴⁰⁸. Les Blancs regroupent les colons d'origine Européenne, pour la plupart et principalement de la France, mais au fur et à mesure, cette dénomination a permis d'identifier toutes les personnes usant des techniques non issues des traditions locales mais provenant de l'Eurasie et de l'Amérique. Chez ces populations cette démarcation entre leurs pratiques et ces techniques sont clairement définies. Toutefois dans le cadre de notre étude, l'enjeu est de déterminer l'ensemble des éléments qui permettent de construire un régime de pensée, celui de la pratique d'une part et celui de la technique d'autre part. La technique désigne l'ensemble des savoirs et savoir-faire

⁴⁰⁸ Évoquer l'ignorance des origines de ces peuples relève des différents pavillons d'armateurs et de colons qui ont entrepris les commerces et échanges avec ces populations côtières et forestières (appartenant à l'hinterland). Nous notons la présence de Portugais, de Néerlandais, Anglais et Français.

développés par la pratique d'un art précis, à la suite d'un apprentissage plus ou moins long qui permet de définir un artisan, ou un corps de métier. L'art qui est ici mis en avant correspond à l'*ars* des latins. Ces savoirs et savoir-faire étant fixés par l'écrit résultent pour les colons d'une relation étroite que ces derniers ont fixée avec le milieu nouveau qu'ils ont trouvé dans la colonie. C'est en somme l'ensemble de leurs choix pour mener à bien leurs activités agricoles et la construction de toutes les infrastructures facilitant leurs exploitations. Celles qui ont bénéficiées de dénominations telles que la « mission civilisatrice », « mise en œuvre coloniale ». Il s'agit ici de suivre leur « itinéraire technique⁴⁰⁹ » et de révéler les instruments qui ont servi à ces derniers pour rendre leur action efficace par la fixation de leurs pratiques agricoles transmissibles à partir de documents écrits. Au regard de « la mise en œuvre coloniale », pourrait-on se limiter à une compréhension ou une étude de « l'itinéraire technique » ou alors il faudrait élargir ce concept ou y adjoindre les autres éléments qui ont permis d'introduire le fait technique dans la colonie ? Quelle est la place de la technique dans le milieu colonial ? Deux axes se dégagent de cette étude, à savoir l'existence d'un ensemble d'actes qui se résument à des pratiques et l'introduction de pratiques nouvelles, incluant une nouvelle culture, celle des sociétés de l'écriture qui en ont élaboré des traités et écrits, faisant basculer leurs pratiques en ce que l'on pourrait comprendre comme des techniques dans l'entreprise coloniale. Quels sont les résultats observables au niveau des acteurs d'une part (entrepreneurs Africain et Européen) et des populations (les communautés ou entités sociales vivants dans l'espace forestier). Peut-on dire qu'une culture technique et une technicité ont été acquises, avec l'instrument de transmission de la culture technique et même de la culture au sens patrimonial du terme qu'est l'école ?

La forêt, en tant que premier espace exploité par les colons, première source de revenu de l'entreprise coloniale ou premier chantier de civilisation offre une palette d'éléments d'analyse qui aidera à mieux cerner ces interrogations.

⁴⁰⁹ L'itinéraire technique est une « suite logique et ordonnée de techniques culturelles appliquées à une espèce végétale cultivée ». Extrait emprunté à SEBILLOTE (1978), source : Jean Pierre DARRÉ, Anne MATHIEU, Jacques LASSEUR, *Le sens des pratiques : Conception d'agriculteurs et modèles d'agronomes*, Paris, INRA, 2004, p. 43.

Chapitre 1
La pratique comme mode opératoire en Côte d'Ivoire :
Entre influence européenne et persistance culturelle

Quel sens pouvons nous accorder à « la pratique », dans le milieu forestier ivoirien lorsque les populations qui y vivent façonnent leur milieu de vie, en produisant des denrées pour leur alimentation et pour leur commerce par l'usage d'outils ; activités interprétées comme leurs « industries » fortement bouleversées par de nouvelles pratiques apportées par l'Européen. La forêt ivoirienne, ce milieu dans lequel ce terme peut correspondre à un mode d'expression et de compréhension des peuples dans leur relation avec la nature, leur environnement nécessite une approche nouvelle en vue de déterminer ce qui peut correspondre à la pratique alors qu'un complexe technique mixte y est fortement ancré. Puisque, l'on peut parler autant de la pratique chez l'Européen, que chez l'Africain, s'exprimer ainsi relève d'une ambiguïté, puisque l'Européen est venu dominer par ses techniques, l'industrie des populations autochtones des forêts ivoiriennes. Cependant si nous nous référons aux trois principes fondamentaux qui permettent d'identifier un mode opératoire sur lequel les historiens des techniques trouvent des points d'accord. Nous pouvons affirmer que les trois étapes que sont la mise en image, la mise en mot et la transmission de ce qui est acquis, par la répétition d'un geste, et par la parole rattachée au geste, constituent une somme d'éléments qui entrent dans ce que nous pouvons identifier comme « la pratique ». Nous pouvons noter que l'image et le mot et la combinaison des deux qui donne ce que nous pouvons identifier comme de la parole imagée constituent deux éléments transmis que la pratique fige. Du fait que ces deux éléments se répètent fige, en outre les entités sociales dans ce qu'elles appellent ou désignent sous l'expression de leurs pratiques culturelles. La forêt est complexe et la circulation dans cette masse végétale qui à première vue paraît compacte nécessite l'usage de moyens de locomotion rudimentaire. Les premières missions d'exploration de cette masse végétale se sont déroulées à pied avec des porteurs. Les raisons fondamentales sont que les animaux de bats et de traits n'y ont pas leur place parce qu'elles ne survivent pas aux maladies tropicales causées par des insectes. Tout se fait donc par l'homme, l'usage de sa force physique et son endurance à l'effort. Dans ce contexte le corps humain joue un rôle fondamental, à partir du moment où il constitue en lui-même un outil.

Ce qui est un élément discriminant pour l'Européen qui est dans un milieu qui lui est défavorable sur le plan géophysique, environnemental et climatique. La machine n'y est pas forcément adaptée pour les premières entreprises agro-industrielles. Comment exploiter le bois qui est la première ressource rencontrée et exploitable (mais qui est difficilement renouvelable – la reconstitution des forêts en Afrique constitue un grand défi difficilement surmontable) ; comment développer une plantation de café, d'hévéa, de palmier à huile, de cacao, (ressources plus ou moins renouvelables en substitution à cette exploitation industrielle

des ressources ligneuses) par l'usage de la machine ? Cette interrogation est restée longtemps sans suite. Les acteurs européens n'ayant pas pu ou voulu développer des techniques spécifiques à ce monde difficile qu'est longtemps restée la forêt tropicale ivoirienne, se sont rabattus sur la pratique, n'étant pas eux-mêmes techniciens puisqu'étant pionnier de savoirs tirés des pratiques hérités de leurs territoire d'origine : l'Europe⁴¹⁰.

L'oralité compte parmi les principaux moyens de transmission du savoir dans les sociétés pré-machinistes. Pour les sociétés forestières africaines, l'oralité devient l'outil, en plus d'être un canal codifié de transmission du savoir. La confrontation avec le monde de l'Européen s'est déroulée dans un contexte essentiellement rattaché à la transmission du savoir et des techniques par la pratique. Cependant la question du type de langage dans lequel ces savoirs sont véhiculés s'impose à nous. Quel est le mode d'oralité en termes d'outil suivant lequel ces savoirs se sont transmis ?

Ici l'oralité et le langage auxquels nous faisons référence ramènent au rapport entre signifiant et signifié développé par les linguistes. Quel rapport les populations autochtones entretiennent-elles avec l'objet entrant dans leurs pratiques ? Quel est le mode opératoire d'attribution du signifiant à l'objet ? Dans une société à tradition orale, ce rapport est fondamental dans la mesure où il cristallise les éléments de transmission du savoir et des connaissances, dans le temps et sur plusieurs générations.

⁴¹⁰ « Vers 1888, un grand nombre de Limousins labourent encore avec l'araire des Romains... Dans l'Anjou de 1843, les charrues de bois » sont encore utilisées. « La charrue en fer Dombasle apparaît en Lorraine dès 1820 ce n'est que vers 1890 qu'elle supplante la vieille charrue de bois en Corrèze. » extrait de : H. LUXARDO, *Rase campagne, la fin des communautés paysannes*, p. 49. Cité par Piet BUIJSROGGE, *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, 1989, p. 112.

I- La pratique dans la zone sylvestre de la Côte d'Ivoire : Éléments d'identification et d'analyse d'un mode opératoire « immuable »

La pratique, est une construction, un processus, une manière d'agir, d'opérationnaliser l'action qui caractérise plusieurs populations autochtones des zones forestières. Il n'existe par conséquent pas une seule pratique, mais des pratiques dans l'espace forestier ivoirien. Nous axons notre affirmation concernant les pratiques sur un mode d'organisation commun à toutes ces populations : Les associations⁴¹¹ (par classe d'âge, par confrérie, par caste, par classe sociale etc.). Les associations chez ces populations sont les lieux où se concentrent les pratiques. Ces associations sont des « laboratoires » où se construisent toute expérimentation, acceptation ou rejet des choses nouvelles ou même des personnes nouvelles. Les associations organisent et gèrent toutes les activités qui régissent le bon fonctionnement de la communauté, impliquant nécessairement celles qui génèrent des ressources économiques. Ainsi pour ces sociétés, l'image et le mot représentant ou représentés par des symboles garantissent un socle sur lequel la connaissance et la transmission du savoir s'organise.

L'image et le mot, sont des blocs indissociables transmis dans les modes d'expression métaphorique des populations forestières titulaires du savoir, celles que Béart qualifie de sociétés secrètes⁴¹² que seule l'initiation permet de décoder. Les pratiques caractérisant les sociétés à oralité ne doivent pas être comprises comme des actes simples qu'une simple observation suffirait à comprendre et décrypter. Du fait qu'elles soient basées sur la mémoire (la capacité de rétention de l'information de ces populations) soulève bien de question portant sur leur compréhension. Car la mémoire est aussi oubli ; la pensée, élément immatériel, n'est pas figée, elle évolue de manière sélective. Cependant, dans une telle organisation associative, comprenant un nombre très restreint de personne ou les responsabilités sont parfaitement réparties et distribuées, selon l'âge ou la classe sociale par exemple, nul n'est besoin de consigner les choses par écrit⁴¹³, on sait ou alors on force le savoir par des rites initiatiques que l'on pratique de génération en génération, de classe d'âge à classe d'âge⁴¹⁴. Alors, dans

⁴¹¹ Piet BUIJSROGGE, *op. cit.*, p. 118.

⁴¹² Ch. BÉART, *Jeux et jouets de l'Ouest Africain*, Ifan, Dakar, 1955, p. 807.

⁴¹³ « D'une manière générale, le principe de réciprocité est la base de toutes ces formes traditionnelles d'association. Leur gestion est très simple ; pas besoin de comptabilité écrite, la mémoire immédiate suffit. Elles supposent aussi qu'au village tout le monde connaît tout le monde, et que la mobilité des gens est pratiquement nulle. Enfin ces solidarités et entraides restent très proches du principe d'autosubsistance. » Extrait de Piet BUIJSROGGE, *op. cit.*, p. 119.

⁴¹⁴ Ici nous citerons l'œuvre de Ch. BÉART qui présente dans son ouvrage toute la formation initiatique des jeunes Sénoufos de la Côte d'Ivoire nommée le « Poro ». Ch. BÉART, *Jeux et jouets de l'Ouest Africain*, Ifan, Dakar, 1955, p. 800 - 807. Nous évoquerons ici l'usage final de ces derniers une fois le rite initiatique achevé : « À chaque nouvel initié on donne un long tube d'étoffe serré par un anneau de bois, qu'il portera en bandoulière sur l'épaule. " Ces jeunes gens sont mis à la disposition du Chef du village ou du Commandant de Cercle, qui

un mode de production essentiellement caractérisé par la pratique, le colonisateur entrant en contact avec des sociétés hétéroclites⁴¹⁵, comme le note le gouverneur Clozel⁴¹⁶, doit trouver ou identifier un langage approprié à toutes les entités sociales rencontrées ou comprendre un langage générique correspondant à toutes les principales ressources exploitables qu'il rencontre dans un ensemble géographique bien délimité.

Nous prenons comme illustration de ce type de rapport entre le colon et les populations autochtones, les premières esquisses d'études développées à la suite des premiers contacts avec ces populations des forêts incluant les populations originaires des régions lagunaires de la Côte d'Ivoire. Parmi toutes ces études, celles portant sur l'huile de palme et des palmistes nous paraissent les plus pertinentes en ce qui concerne l'identification des pratiques. C'est l'une des plus anciennes pratiques de ces populations et c'est aussi l'un des principaux produits d'échange entre l'Europe et l'Afrique de l'ouest entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle.

Depuis 1800, les Anglais échangeaient cette huile sur les côtes occidentales d'Afrique de l'ouest, les Français s'y sont mis par le biais de Victor Régis, traitant marseillais. Les premières barriques de cette huile sont arrivées sur le port de Marseille en 1835 (le 27 mai)⁴¹⁷, soit plus de 30 ans après les Anglais. L'exemple de l'exploitation de l'huile de palme est très évocateur dans la mesure où les différentes espèces de palmier et de graine sont différenciées ou dénommées par leur appellation locale, ou traditionnelle selon leur fonction productrice. Aucune des autres plantes forestières cultivées dites cultures de rente n'est nommée de la sorte par les sociétés traditionnelles.

Concernant la production de l'huile de palme et de palmiste, toutes les répartitions effectuées par les chercheurs de l'administration coloniale ont pour point de départ les classements issus des traditions locales.

les emploiera aux divers travaux du village, choisira parmi eux les tireurs de billes pour les coupeurs de bois et les engagés pour le service militaire. Il emploie ceux qui restent pour cultiver ses champs ou sa plantation". » Ch. BÉART, *Jeux et jouets de l'Ouest Africain*, Ifan, Dakar, 1955, p. 807.

⁴¹⁵ Ce sont des sociétés en apparence hétéroclites mais de traditions très proches. On retrouve quasiment les mêmes cultes chez plusieurs sociétés d'ethnies différentes par exemple, les Abbeys, les Attiés ou Akyé, Baoulé, Agni, Abidji qui appartiennent tous au grand groupe Akan, (identifié bien tardivement) célèbrent tous la « fête des ignames » à des dates sensiblement différentes mais c'est le même rite.

⁴¹⁶ À une distance de moins d'un kilomètre, on peut se retrouver confronté à des cultures et des pratiques complètement différentes et opposées.

⁴¹⁷ Xavier DAUMALIN, *Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille, XIX^{ème} – XX^{ème} siècles*. Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille – Provence, 1992, p.42.

I.1 - Déceler les pratiques dans la construction des premiers secteurs de l'agro-industrie en Côte d'Ivoire

Si nous revenons sur le fait que l'État français, par l'intermédiaire de ses administrateurs coloniaux, entre le XIX^{ème} et les débuts du XX^{ème} siècle, ne nourrissait aucune ambition de s'installer en Côte d'Ivoire⁴¹⁸ (précisément dans les zones côtières de la Côte d'Ivoire) alors, l'on comprend aisément les raisons qui ont menées à la persistance des pratiques dans le mode opératoire de l'extraction des ressources agro-industrielles chez les populations autochtones au point où elles sont fixées culturellement et parfaitement identifiables. En prenant en compte ce fait historique qui apparaît comme un facteur clé dans la compréhension des modes opératoires qui sont entrés dans la construction des secteurs agro-industriels en Côte d'Ivoire, nous remettons à l'ordre du jour le rapport conflictuel qui s'est institué entre l'Européen et l'Africain lorsqu'il s'est agi d'accroître la production en vue de générer des ressources économiques.

Comment faire ressortir ce qui est du domaine de la pratique chez l'autochtone africain dans l'agro-industrie forestière lorsqu'il existe une immixtion d'une pratique du colon européen ?

La principale piste de réponse qui s'offre à nous est de prendre pour point de départ le type de culture traditionnelle comptant parmi les plus anciennes à la colonie : Les palmeraies ou la culture du palmier à huile en Côte d'Ivoire.

I.1.1 – L'environnement, le milieu naturel et les pratiques traditionnelles : Éléments de compréhension des modes opératoires des populations forestières

La question autour de laquelle s'organise notre réflexion est la suivante : la nature conditionne-t-elle les pratiques ou le régime qui spécifie ce mode d'activité parmi les autres régimes de pensée opératoire ? Ou les pratiques façonnent-elles la nature ? Toute pratique dans le milieu forestier ivoirien et non toute technique est conditionnée par un enchevêtrement d'éléments fournis par l'environnement naturel. Une fois la pratique établie ou élaborée, elle exerce un effet rétroactif sur la nature ou l'environnement ou encore l'espace géographique afférent. Les pratiques remodelent par conséquent le territoire où celles-ci s'exercent.

Dans le processus de désignation de la toponymie des côtes en relation avec leurs principales productions, le palmier à huile a constitué l'une des principales plantes toponymiques de la Côte d'Ivoire. La production de l'huile de palme a valu à ces populations côtières une

⁴¹⁸ Nous nous référons ici à : Paul ATGER, *La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893 : cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales*, Dakar, Publication de la section histoire n°2, 1962.

dénomination se rattachant à cette pratique. Tous les textes de navigateurs dès les premiers contacts avec l'Europe relatent la production de cette huile sur ces côtes. Élément d'identification qui n'a pas fondamentalement changé après les indépendances pour ces sociétés.

Le palmier à huile forme des peuplements denses jusqu'au nord de la partie boisée de la Côte d'Ivoire. Ceux-ci constituent, en général, l'essence dominante dans la bordure sud de la zone boisée, ils disparaissent dans les espaces, où la végétation revêt un caractère d'intensité extrême et où ces plantes ne peuvent résister à l'envahissement d'autres espèces plus vigoureuses. Au contraire, dans les clairières, dans les parties où la main de l'homme est intervenue pour modifier les conditions naturelles de la lutte pour l'existence des divers végétaux, partout où les plantes caractéristiques de la grande forêt équatoriale proprement dite ne règnent pas en maîtresses, le palmier à huile redevient abondant⁴¹⁹. Dans la région du Baoulé, notamment dans les régions voisines du Bandama et du N'Zi, le palmier à huile forme des peuplements assez étendus. Il en est de même à l'ouest jusqu'à hauteur du bassin de la rivière FéréDougouba⁴²⁰.

Évoquer le régime de la pratique, pour la culture des palmeraies nécessitant un savoir-faire particulier dans le domaine des techniques agricoles suscite quelques interrogations. Celles-ci se rapportant à l'origine même de ces plantations. L'utilisation du mot « pratique » pour désigner ce savoir-faire typique aux populations ivoirienne et africaine qui possèdent ce type de végétaux sur leur territoire se justifie par l'usage des sens et les symboles que l'habitude et l'expérience de l'autochtone fige ou contribue à figer au cours de son exploitation.

Le palmier à huile est une plante qui existe à l'état naturel dans les zones forestières et côtières de la Côte d'Ivoire. C'est le fruit, une prune, de forme ovoïde, que la compression rend anguleuse, à peau lisse et luisante, et colorée en rouge et noir, ou comportant les deux couleurs, selon les variétés, qui suscite l'intérêt au plan du savoir-faire. Toute l'extraction de l'huile est basée sur deux éléments essentiels de ce fruit :

- Le péricarpe, charnu, plus ou moins épais, très fibreux dont les cellules sont riches en huile. Ce péricarpe, lorsqu'il est pressé, donne l'huile de palme.
- Le noyau dont la consistance diffère selon les variétés, est épais fibreux et très dur. Il faut un effort violent pour le casser et libérer l'amande qu'il renferme⁴²¹. Dans d'autres variétés, il est

⁴¹⁹ Jean ADAM, *op. cit.*, p. 8-9.

⁴²⁰ Jean ADAM, *op. cit.*, p. 9.

⁴²¹ Yves HENRY, *op. cit.*, p. 125

au contraire réduit à une enveloppe parcheminée qui se rompt aisément. Ces deux particularités du noyau, ont permis de subdiviser le palmier à huile en deux grands groupes : à noyau dur et à noyau tendre. L'amande ou palmiste est globuleuse, brune, et renferme elle aussi une huile que l'on appelle l'huile de palmiste. À côté des fruits normaux, on trouve, dans les régimes, des fruits atrophiés, formés seulement d'un péricarpe et d'un petit noyau. Ce sont des fruits provenant de fleurs non fécondées⁴²².

Suivant les pratiques traditionnelles, les populations des zones forestières ont réparti les palmiers à huile en fonction de ces caractéristiques en palmiers mâles et femelles. Celles-ci ont permis de nommer les différents types de palmiers rencontrés en forêt. Alors, suivant un mode opératoire orienté selon les pratiques, il serait intéressant de savoir comment ces populations parviennent-elles à isoler les espèces ou les variétés de palmier au point d'en faire une exploitation industrielle bien avant l'intrusion de l'Européen.

Le palmier à huile existe dans la grande zone forestière, mais très disséminé, car sa multiplication se trouve paralysée par la densité du couvert forestier. Il faut rappeler que, c'est par l'établissement des cultures, après abattage de la grande forêt, que, soit par semis, soit par dissémination des graines faites par les rongeurs qui se nourrissent du fruit, que se forment les palmeraies⁴²³. Par ailleurs, lorsque le terrain, est abandonné par le cultivateur suivant son mode d'agriculture traditionnel, il se recouvre de friche arbustive dans laquelle les jeunes palmiers se trouvent noyés et avec laquelle ils se développent. Après une période de repos de 6 à 7 ans, l'abatage de la friche et son incinération dégagent une jeune palmeraie, très irrégulière et dont les sujets sont élancés et grêles, mais qui se développe rapidement et fructifie le plus souvent, dès l'année suivante⁴²⁴. La palmeraie ainsi naturellement constituée ; ne sera plus dominée par les autres espèces végétales, sa production dépend uniquement de son entretien. Elle devient en outre un centre de propagation par ses fruits qui sont disséminés, en même temps que, par semis naturel, se développe de nombreux palmiers sous son propre couvert. Elle arrive même, si elle n'est pas régulièrement éclaircie, à avoir une densité très élevée⁴²⁵. Au cours des années 1930, où ces observations ont pu être attestées suite aux recherches effectuées par des ingénieurs agronomes, le lieutenant-gouverneur Reste remarque durant l'un de ses voyages, dans les régions où les cultures destinées à l'exploitation sont effectuées, que peu de palmeraies aménagées sont visibles. La plupart sont trop denses et envahies par le sous-bois. L'exploitation se fait surtout par palmiers isolés ou en petits

⁴²² Yves HENRY, *idem*.

⁴²³ Yves HENRY, *op. cit.*, p. 133.

⁴²⁴ Yves HENRY, *op. cit.*, p. 134.

⁴²⁵ Yves HENRY, *idem*.

groupes⁴²⁶. Cet accroissement automatique des palmeraies, qui dépasse les besoins de l'homme tout en n'exigeant de lui qu'un travail insignifiant, a pour conséquence l'inexploitation et le pourrissement des graines en forêt⁴²⁷. Ainsi, l'indigène ne traite, qu'une partie des fruits que les palmiers sont susceptibles de produire sans omettre le fait que les palmeraies vieillissent et leur rendement diminue au fil des années. Une très faible partie des palmiers se trouve ainsi exploitée et le rendement de ces arbres, noyés dans la friche arbustive ou arborescente, est diminué de plus de la moitié.

L'un des premiers éléments d'identification des pratiques traditionnelles est que les populations autochtones des forêts exploitent les faveurs de la nature. Ainsi, par la somme de leur acquis (observation, expérience pratique des éléments de la forêt), elles parviennent à entretenir des plants de palmiers à huile. Elles y attachent « peu » d'importance car la nature fait son effet et les quantités d'huile nécessaires à leur consommation et à leur commerce sont parfaitement évaluées et produites. La plantation rationnelle n'existe pas. Tout part de l'exploitation et de l'entretien de ce qui s'établit naturellement. La part du savoir ou de la connaissance est de distinguer les variétés de plantes et les capacités de production d'huile de chaque espèce observée (trouvée, déterminée ou conditionnée). Ce savoir est-il uniquement conditionné par l'observation et l'environnement socio-culturel dans lequel il se construit ?

Nous serons tentés de répondre à cette interrogation, en nous appuyant sur l'un des principaux éléments qui détermine, la topique développée par A.-F. Garçon, selon laquelle, toute technique est pensée et issue d'un environnement de pensée⁴²⁸. En intégrant cette assertion qui porte sur la technique dans notre quête de réponse, cela nous autorise quelques pistes de réflexion. Ces pistes de réflexion proviennent d'une question qui est la suivante : Est-ce que toute pratique est-elle pensée issue d'un environnement de pensée ? Ne pouvons-nous pas aborder ici la question de l'expérience mise en relation avec les traditions locales de ces populations qui apparaît comme un levier de contrôle de l'action, de la pratique ; un levier de censure; celui-ci menant à adopter une pratique au détriment d'une autre. L'expérience comme une somme des acquis que la pratique a contribué à construire, et qui devient de ce fait transmissible ; au détriment de la pensée au sens neutre du terme.

⁴²⁶ A.N.C.I. Série EE : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, op. cit., p. 8.

⁴²⁷ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, op. cit., p. 7.

⁴²⁸ C'est-à-dire « (...) une organisation psychique dynamique constituée de trois pôles : mise en image/mise en acte/mise en mots qui fait que la technique humaine présente la caractéristique d'être simultanément active et interprétative (...) ». Extrait de : Anne-Françoise GARÇON, op. cit., p. 12.

Il faut toutefois souligner que bien que cette huile de palme soit consommée de manière traditionnelle par les populations locales, elle reste confinée dans une organisation agricole rentière ou de rapport et de ce fait elle constitue principalement une source de revenu. Elle ne saurait remplacer les productions vivrières qui entrent dans ce que l'on nomme agriculture de subsistance. Les archives ivoiriennes⁴²⁹ démontrent que les populations y attachent peu d'importance à tel point que dans certaines régions, elles n'hésitent pas à les brûler pour établir à leur place, des cultures de manioc ou de riz.

I.1.2 - L'importance de la mise en mot dans la pratique : L'identification des espèces

Bien que les autres productions agricoles rentières telles que le café, le cacao et l'hévéa soient soumises aux pratiques traditionnelles. Nous restons toujours sur l'exemple des palmeraies en Côte d'Ivoire, moteur de la première industrie mécanisée et de l'innovation en matière de production d'huile végétale à la colonie. Nous avons noté précédemment que le palmier à huile est un élément qui contribue à l'identification du type de forêt et permet aussi d'attester que les forêts rencontrées en Côte d'Ivoire sont des forêts de type secondaires, dans la mesure où il confirme la présence humaine, par le fait que cette plante se développe prioritairement sur des surfaces antérieurement défrichées. Ce bref rappel de données se rapportant à la botanique et à la constitution des espaces végétaux (particulièrement les types de forêts) se justifie par l'impact de l'action anthropique et de l'ancrage de ce savoir-faire ou cette pratique dans le mode de vie des populations autochtones des espaces forestiers ivoiriens. Et de la répercussion ou les effets de celle-ci sur la nature ou leur milieu de vie, leur environnement.

La mise en image associée à la mise au mot et à la tradition renferme ici une importance à la fois particulière et essentielle pour ces sociétés à oralité. Les conditions de vie des forêts ne permettant pas de fixer les informations sur des supports durables (compte tenu de la forte humidité et la chaleur qui décompose tout ce qui est périssable ou organique en milieu forestier). Nous utiliserons ici des textes d'ingénieurs agronomes, de techniciens coloniaux pour étayer nos propos en ce qui concerne l'huile de palme. Il faut souligner que le recours à ces textes ne se fait pas de manière fortuite lorsque nous tenons compte du fait que les textes produits par ces ingénieurs constituent des bases fondamentales sur lesquelles s'est construite la « science de l'huile de palme ». Science qui a débouchée sur les huileries de la Côte

⁴²⁹ A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale*, op. cit., p. 8.

d'Ivoire. Il faut dire aussi que ces textes sont aussi les témoignages transcrits des pratiques qui se sont déroulées pendant la colonisation et qui perdurent de nos jours. C'est ce qui les rend pertinents et intéressants. Nul n'est besoin de chercher des informations sur ces productions dans des ouvrages récents portant ou s'interrogeant sur les productions agro-industrielles à la Côte d'Ivoire fournies par ces instituts sans y faire référence. Les noms des types de palmiers sont restés les mêmes dans ces langues traditionnelles ou vernaculaires. Il est important de le souligner à ce stade de notre étude. Alors s'interroger sur la pratique en omettant tout ce pan important de cette culture et cette tradition de l'huile de palme, correspondra à comprendre ce mode de pensée opératoire en nous basant sur des informations parcellaires, quoique répétitives.

Les populations qui la produisent jusqu'à nos jours en Côte d'Ivoire sont parfaitement localisées et leurs pratiques n'ont pas changé. Il est difficile de parler d'innovation dans leurs pratiques. Est-ce que cela signifie que le mode opératoire se rapportant à la pratique doit-il demeurer immuable ? En d'autres termes le régime de la pratique signifie t-il activité immuable et répétitive que la tradition (à oralité - immatérielle) entretient par des combinaisons de geste et fixe par des symboles (matériels) ?

Ici, il s'agit de classification se rattachant à des espèces de palmier à huile définis et clairement identifiés. Il faut souligner que ce même type de classement existe pour le bois, les plantes caoutchoutières et cacaoyères. L'exemple du palmier à huile est choisi à bon escient pour éviter des répétitions et aussi parce que les pratiques se rapportant à l'extraction de cette huile (dite huile rouge en langues locales – toutes les langues des forêts la nomment ainsi) sont toujours observables de nos jours à l'opposé du caoutchouc, du cacao et du bois dont l'ensemble des pratiques s'y rapportant sont plus des emprunts que des activités des populations autochtones.

Nous ouvrons une brève lucarne concernant la pérennité de cette pratique. Elle existe toujours parce que cette huile est entrée dans les cultes religieux traditionnels. Elle est entrée dans les pratiques sacrées, d'adoration et autres libations de plusieurs peuples forestiers en Côte d'Ivoire. Cette lucarne soulève donc l'impact des savoirs traditionnels et du complexe technique traditionnel dans la construction d'une identité et d'un patrimoine culturel. C'est un élément fondamental se rapportant aux questions portant sur la culture matérielle des peuples.

La mise en mot apparaît comme un élément fondamental dans le régime de la pratique en Côte d'Ivoire. Car ce qui n'est pas nommé, n'existe pas dans les traditions des peuples de la forêt. Ou alors est inconnu ou encore nouveau ou est du domaine de la sorcellerie (magie). Où alors on le nomme suivant le vocabulaire du groupe social qui a transmis sa connaissance.

L'étude des variétés du palmier à huile ne porte que sur une partie de l'aire géographique occupée par l'administration coloniale. Nous devons les définitions des variétés de fruits du palmier à huile selon les régions productrices à Jean Adam⁴³⁰.

« À la Côte d'Ivoire, les formes que l'on trouve dans les environs de Dabou sont les suivantes, d'après M. Joly, agent de culture dans cette colonie :

1° Le *cérédi* (en langue Adioukrou), qui a une pulpe très riche en huile ; celle-ci est rouge et très recherchée par les indigènes pour la réparation de leurs mets ;

2° Le *legble-au-fou*, qui donne une huile blonde, également très recherchée et qui est, en outre, employée de préférence à toute autre pour la fabrication d'une sorte de graisse que les indigènes obtiennent en laissant l'huile exposée au soleil dans les bassins pendant environ 15 jours ;

3° et 4° Le *legble-thiam* et le *legble-brr* qui donnent une huile rouge moins estimée des indigènes que les précédentes ; le rendement est également moins élevé ;

5° L'*harr-au-augn* produisant une huile dont l'ingestion provoque de violents maux de tête.

M. Maillard, sous-inspecteur d'agriculture, a trouvé dans les environs de Bingerville les variétés suivantes :

1° L'*adé quoi* (en langue ébrié), a des fruits globuleux, rouges à maturité, ayant une pulpe épaisse et fibreuse et un noyau à coque très résistante ;

2° L'*aquoi sran*, a des fruits légèrement allongés, ayant une pulpe assez épaisse et moyennement fibreuse; noyau à coque résistante;

3° L'*adé sran*, à fruits allongés, ayant une pulpe épaisse avec peu de fibres ; noyau à coque moins résistante que dans les variétés précédentes.

Ces trois variétés sont classées par les « indigènes » dans l'ordre suivant au point de vue de la production de l'huile :

1° *adé sran*,

2° *aquoi sran*,

3° *adé quoi*

Il existe, en outre, dans la région de Bingerville, une catégorie de palmiers ne portant jamais de fruits et que l'autochtone désigne, par suite de cette particularité, sous le nom d'*adé sé* (palmier mâle). Leur stipe reste durant toute leur existence garni des bases des

⁴³⁰ Jean ADAM, *op. cit.*, p. 38-39.

anciennes feuilles. M. Maillard mentionne, pour la région de Dabou, l'existence des deux variétés : 1° *Cérédi*, laquelle correspondrait à l'*adé sran*, et 2° *legble-au-fou*, signalées par M. Joly, et, en outre, des variétés ; 3° *agbouel*, à pulpe moins riche en huile que le *cérédi*, correspondant à l'*adé quoi*, et 4° *allégué*, ayant les mêmes caractères de nocivité de l'huile que l'*harr-au-augn*⁴³¹. »

En somme la Côte d'Ivoire possède plusieurs variétés d'Eloeis nettement distinctes et présentant des différences de valeur pour la production de l'huile⁴³².

Lors des missions de Chevalier, il entreprend des recherches sur les espèces de palmier à huile observables dans la zone sylvestre de la Côte d'Ivoire. La jonction du classement des espèces effectuée par Chevalier et Beccari permet pratiquement, de rapporter toutes les variétés à une seule espèce : l'Eloeis guineensis⁴³³.

Auguste Chevalier a divisé les palmiers en deux sous-espèces, d'après la coloration noire ou verte des fruits mûrs. Beccari trouve la distinction basée sur la coloration du fruit insuffisante et il propose de classer les variétés d'après leur origine⁴³⁴ :

Forme sylvestres, primitives, vigoureuses, à péricarpe moyen et noyau épais ;

Forme de culture (péricarpe épais, noyau mince) ;

Croisement des deux premiers groupes ;

Formes anormales ou pathologiques.

Les résultats de la jonction des deux classements donnent les variétés suivantes extraites de l'ouvrage d'Yves Henry⁴³⁵

« Variété *ceredia Chev.* - c'est le *ceredi* et l'*alisé natran* de la Côte d'Ivoire où, d'après A. Chevalier, les indigènes le considèrent comme le meilleur des palmistes. Ce serait, d'après Beccari, l'*Adi be* de Gold Coast et l'*osok eyop* de Old Calabar. Variété rare ou très rare, à noyau généralement petit et dur et à péricarpe très charnu. Evans, à la Gold Coast, aurait retiré de la pulpe, de 25 à 28% d'huile par la méthode indigène.

Variété *tenera Becc.* – Elle est considérée par A. Chevalier comme une forme de la variété communis et, par Beccari, comme la variété communis, forme *tenera*.

⁴³¹ Jean ADAM, *idem*.

⁴³² Jean ADAM, *op. cit.*, p. 39.

⁴³³ Yves HENRY, *op. cit.*, p. 126.

⁴³⁴ Yves HENRY, *idem*.

⁴³⁵ Yves HENRY, *op. cit.*, p. 129 - 130.

À cette variété appartiennent toutes les formes à noyau tendre : *Akoi Sran* de la Côte d'Ivoire, *abobo-be*, de la Gold Coast, *debakui* et *dekla* du Togo, *degbakoun* du Dahomey, *l'asog-ejub* de la Nigeria et sans doute *l'ivioronmila* du Bénin. On peut y rattacher également le *dissombo* de l'Angola –var. *microsperma Well.*, d'après Kew, et le *lisombé* du Cameroun, d'après Beccari⁴³⁶ ».

La répartition et classification des variétés dans le langage autochtone de ces populations de Côte d'Ivoire permet à l'acteur, le colon qui prolonge l'administration coloniale de définir une espèce englobant toutes les autres espèces cultivables et susceptibles d'être exploitées par l'industrie. La remarque est que toutes ces espèces sont nommées dans les langues locales des espaces producteurs. Ces espaces sont tous localisés dans les régions côtières et au niveau de la frontière naturelle à partir de laquelle commence la zone sylvestre.

I.2 - La valeur d'une ressource naturelle comme objet (socio-économique et culturel) « fixant » les pratiques agro-industrielles

Il s'agit dans ce cadre précis de présenter brièvement la valeur de cette huile pour ces populations. Tout part du fait que cette huile rapporte des ressources économiques et participe à l'enrichissement des populations. Elle comptait avant le contact avec les Européens parmi les principaux produits d'échange entre les peuples des zones côtières et ceux des autres contrées de l'intérieur du pays. Il faudrait remonter au XIX^{ème} siècle pour avoir des éléments qui illustrent la valeur de l'huile de palme dans les écrits des navigateurs et explorateurs européens. Cette valeur que l'on retrouve dans les traditions s'est étendue au monde du commerce international. Quel est l'état de ce commerce ?

Pendant la période du troc qui a eu lieu lors de la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'huile produite par les populations des côtes s'est vendue au crou; le crou vaut vingt-huit à trente litres : il se compose de huit gallons, et l'évaluation du gallon varie⁴³⁷. Un tonneau d'huile de mille kilogrammes coûte au Bassam, suivant les temps et les époques, entre deux et trois cents francs, et parvenu à Londres ou à Marseille, il vaut de mille à douze cents francs. Il faut quatre à cinq mois pour traiter trois cents tonneaux d'huile⁴³⁸. Les anglais traitent, en 1867, le broc ou crou d'huile de trente litres pour dix ou onze francs ; ce qui établit le tonneau

⁴³⁶ Yves HENRY, *idem*.

⁴³⁷ Fleuriot De LANGLE, Alphonse JEAN RÉNÉ (1809-1881), *op. cit.*, p.379.

⁴³⁸ Fleuriot De LANGLE, Alphonse JEAN RÉNÉ (1809-1881), *op. cit.*, p.388.

à environ trois cents francs. Ils chargent bon an mal an cinq mille tonneaux chez les Jacks⁴³⁹ ou Alladian. Dès la saison de l'huile, les populations côtières apportent leur huile, échangée contre les manilles, la monnaie en usage pendant cette période. Chaque année, au mois de janvier, les maisons européennes en ont pour plusieurs centaines de mille francs en magasin⁴⁴⁰. L'huile de palme, qui est « la grosse affaire » du commerce africain, constitue en ces périodes, un produit très riche, rémunérateur pour l'indigène et pour le commerce Européen⁴⁴¹. De 1860 à 1880, le litre d'huile est payé à l'indigène 0,47 centimes ; de 1880 à 1885, le litre tombe à 0,37 centimes ; puis en 1885, le litre ne vaut plus que 0,28 centimes ; enfin depuis 1889, par suite de l'application des droits de douane, le litre est payé 0,22 centimes⁴⁴².

Cette exploitation, depuis cette époque garantit des revenus aux populations des côtes et toutes celles des régions forestières la pratiquant. De ce fait elle a intégré le système économique et l'appareil productif de ces populations. Une organisation de sa production s'est mise en place selon les règles de la tradition et aussi selon les espaces exploités par ces populations. Selon les règles de la tradition, tous les revenus et toutes les activités de production étaient faites au profit du chef de la famille. Et c'est ensuite ce dernier qui organise la redistribution aux membres de cette famille.

Toutefois, chez les Jaks ou Alladian, l'enrichissement « excessif » de certains chefs ou membres de famille auxquels on a attribué le nom de Bony (Abréviation de Bonaparte) a contribué à bouleverser la hiérarchie sociale. Ce qui les a conduits à sortir de l'organigramme de gestion traditionnelle de cette ressource. L'exemple de ces personnes identifiées sous ce vocable est intéressant à plusieurs titres car elles sont à l'origine de constructions d'habitats « modernes » et ont participé à l'urbanisation de ces sites en construisant des maisons imposantes à l'« européenne ». Prémices d'une éventuelle confrontation (mondes dits : moderne et traditionnel). Cependant, ce qui est intéressant à retenir est que les Bony ne font qu'organiser les pratiques traditionnelles en sortant du contexte de la communauté. Comment s'organise donc les pratiques comme mode opératoire concernant cette ressource ?

⁴³⁹ Fleuriot De LANGLE, Alphonse JEAN RÉNÉ (1809-1881), *idem*.

⁴⁴⁰ Arthur VERDIER, *op. cit.*, p. 77.

⁴⁴¹ Arthur VERDIER, *op. cit.*, p. 78.

⁴⁴² Arthur VERDIER, *idem*.

II - Pratique et société à oralité, éléments d'analyse d'un mode opératoire

Aborder la pratique dans les espaces forestiers de la Côte d'Ivoire conduit à s'interroger sur ce qui constitue ses fondements dans les relations entre les sociétés et leur milieu. La pratique, définie comme régime de pensée opératoire par A. -F. Garçon, se distingue des autres régimes du fait de son mode opératoire de transmission des connaissances et savoir-faire. Elle s'effectue essentiellement par l'oralité, en tant qu'outil et moyen didactique. Intégrant les cultures des peuples africain, elle rentre dans l'ensemble de leur tradition et construit leur histoire et le fait technique, définit les habitus et démarque l'individu technique. Quels sont par conséquent les aspects sur lesquels se fonde ou se construit cette culture à oralité. Comment l'oralité fonctionne-t-elle ?

Nous ne reviendrons pas ici sur des rapports d'ethnologues⁴⁴³ qui ont développé longuement ces questions se référant à l'oralité dans les cultures négro-africaines. Toutefois, pour ce qui concerne notre cadre d'étude, nous essaierons, en suivant les modes et modèles d'agriculture traditionnels fondés sur la pratique de comprendre, ou alors d'identifier les éléments fondamentaux sur lesquels s'appuient ces sociétés, entre autres les moyens de transmission des connaissances, pour que ces pratiques perdurent.

II.1 - Les associations

Bon nombre de chercheurs et ou de colons ont noté la valeur de ces groupements sociaux (dont nous avons évoqué quelques aspects dans les chapitres précédents) inscrits dans les communautés villageoises, rurales ou autochtones. Ces faits insuffisamment compris par les colons les ont conduits à évoquer une multitude de peuplades difficiles à intégrer dans un mode de production rationnel lorsqu'il s'est agit de développer l'agriculture industrielle et les outils de transformation de cette agriculture sur le territoire de la colonie. En effet, la multitude de peuplade peut s'avérer exacte, mais la multitude de pratique traditionnelle en ce qui concerne les modes de production est inexacte. C'est ce que les administrateurs coloniaux ont insuffisamment compris et qui perdure (fait qui se constate encore de nos jours). En effet, les pratiques culturelles sont sensiblement les mêmes en zone forestière, étant donné que ces peuples partagent le même espace géographique. Aussi quel procédé peut-il donc différer d'un autre ?

⁴⁴³ André LEROI-GOURHAN, Jean POIRIER, André-Georges HAUDRICOURT, Claude LEVI-STRAUSS...

Toutes ces entités traditionnelles pratiquent une agriculture de cueillette pour ce qui concerne les cultures de rente. Elles ne peuvent comprendre qu'il y ait des techniques pour produire plus dans ce secteur précis. Mais cette agriculture de cueillette trouve son cadre conceptuel et son domaine de transmission des connaissances dans des groupes ou castes, des sociétés secrètes ou initiatiques ou les anciens jouent un rôle fondamental. Dans les sociétés forestières, que ce soit le pays Krou et les peuples Akan et Akan lagunaires, les associations existent mais elles sont organisées de manières sensiblement différentes. Tandis que chez les Akan lagunaires, on parle de classes d'âge, chez les Krou, l'on évoque les sociétés lignagères. Le reste du grand groupe forestier : les Akan (Baoulé et Agni localisés à moitié en forêt et à moitié en savane, sont des sociétés à royauté organisées autour de la cellule familiale comprenant des « esclaves⁴⁴⁴ » et dans lesquelles tout le monde participe aux productions agricoles). Le système de production est basé sur l'homme (dans un rôle défini – chef de tribu, chef de famille, chef de clan, chef de classe d'âge...) et ce dernier possède un rôle social fondamental dans le fonctionnement ou dans l'usage des pratiques traditionnelles.

Ces grandes organisations sociales basées sur des groupements en communauté ou suivant une cellule familiale garantit une forme de pérennité des pratiques basées sur les traditions. Ces notions nous conduisent à revenir sur les écrits de Georges Balandier qui rattache les sociétés traditionnelles aux sociétés historiques en ce qu'elles ont de plus négatif. En poursuivant son idée, ces sociétés échappent à toute révolution et bouleversent peu l'histoire, elles se caractérisent par une stabilité qui prend la forme d'une passivité⁴⁴⁵. De ce fait elles sont considérées comme des sociétés figées. Cependant une société figée est condamnée à mourir, par analogie, une pratique figée est condamnée à disparaître, alors d'où vient le fait que ces pratiques agro-industrielles aient perduré et survécu à la colonisation ?

Cette question nous ramène au grand antagonisme qui a lieu entre technique et pratique que nous développerons dans le chapitre suivant. Mais d'ores et déjà nous pouvons avancer comme élément de réponse à cette interrogation l'« illettrisme » des masses rurales en Afrique de l'ouest en général et en Côte d'Ivoire particulièrement.

L'autre élément de réponse est la présence et la pérennité des sociétés initiatiques. Dans tous les groupes sociaux des forêts il existe des sociétés initiatiques, nous pouvons même étendre ce fait à toutes les sociétés négro-africaines. Et celles-ci sont les dépositaires du génie propre de ces sociétés, elles représentent et conservent « la totalité de l'expérience accumulée par les

⁴⁴⁴ Claude MEILLASSOUX, *L'esclavage en Afrique précoloniale. Dix sept études présentées par Claude Meillassoux*. Paris, Édition François Maspero, 1975.

⁴⁴⁵ Georges BALANDIER, *Anthropo-logiques*, Paris, PUF, 1974, p. 203.

générations successives⁴⁴⁶ ». Ces sociétés étant « à la fois fidèle à elle-même, sont prêtes à s'ouvrir aux expériences extérieures et aux situations nouvelles sous peine de sclérose⁴⁴⁷. » Ces sociétés dépositaires des traditions bien que limitées dans leurs pratiques, s'améliorent, se renouvellent et de surcroît « animent en permanence la créativité et la productivité⁴⁴⁸ » sans lesquelles il n'y aurait aucune survivance de ces sociétés traditionnelles et de leurs pratiques. Cependant les mécanismes selon lesquelles ces sociétés s'organisent renferment de nombreux inconvénients : l'hostilité aux innovations qui bouleverseraient fortement les organisations intrinsèques et le fonctionnement de la communauté entière sur le plan socio économique et culturel. Le phénomène de la sorcellerie et la disparition des cadres extérieurs se rencontrent partout dans l'Afrique de l'ouest. Et le code de communication par l'oralité qui est soumis à des valeurs telles que les symboles et les écoles de formation initiatique, sont difficilement perceptibles par l'ensemble des communautés. Il faut comprendre par cette affirmation que chaque grand groupe social possède ses symboles et ceux-ci sont difficilement déchiffrables. Ce qui donne une apparence hétéroclite à l'ensemble de ces sociétés.

II.2 - La symbolique : Valeur dans les sociétés à oralité

La symbolique dans la transmission du savoir apparaît sensiblement à travers le conte, lieu d'expression métaphorique caractérisant la fertilité de la littérature africaine axée sur les images et le son. De nombreux auteurs ont écrit sur les contes négro-africains comme des lieux d'expression essentiellement ludiques. Ils ont eux-mêmes découvert dans leurs recherches les valeurs morales, initiatiques et de transmission de savoirs pratiques camouflés derrière ces histoires apparemment ludiques ou ces jeux de mémoires et d'énigmes à décoder⁴⁴⁹.

Les symboles se rattachent à « tout » dans les sociétés autochtones des forêts de la colonie. Du simple arbre à la plante cultivée, tout peut faire l'objet d'un symbole. C'est l'un des fondements de la transmission du savoir des sociétés à oralité. Revenons sur l'exemple du palmier à huile. Les populations Ébrié qui sont composées d'une société secrète, identifiée par l'administrateur des colonies Griaule, qui régit la production de ces eloeis, sans omettre les producteurs historiques que constituent les Adioukrou et de façon subsidiaire les autres Akan que sont les Baoulés surtout, répartissent ces palmiers en deux grands groupes : Les palmiers

⁴⁴⁶ Théodore MAYI-MATIP (patriarche traditionnel), « le rôle de l'initié dans la transmission des valeurs culturelles », extrait d'UNESCO, *Tradition et développement dans l'Afrique d'aujourd'hui*, introduction à la culture africaine n°8, 1990, p.99.

⁴⁴⁷ Théodore MAYI-MATIP (patriarche traditionnel), *idem*.

⁴⁴⁸ Théodore MAYI-MATIP (patriarche traditionnel), *idem*.

⁴⁴⁹ Ch. BÉART, *Jeux et jouets de l'Ouest Africain*, Ifan, Dakar, 1955.

mâles et femelles. Parmi ceux-ci, il existe plusieurs composantes selon leur qualité de production. Ensuite vient le palmier symbole de la production celui qu'ils nomment le palmier fétiche qui fait l'objet de cérémonies rituelles⁴⁵⁰.

Pour les cultures d'emprunt telle que l'hévéa, on parlera plutôt de l'arbre qui pleure, expression à l'origine du mot caoutchouc développée chez les indiens d'Amérique, toutefois, chez les populations des forêts de Côte d'Ivoire, en l'occurrence les mandés, ces plantes ne sont pas dénommées selon leur fonctions dans les langues traditionnelles. Elles sont nommées par l'exploitant en raison du type de caoutchouc qui est produit. On retrouvera des mots à consonance britannique, tenant du fait que les premiers exploitants sont les Anglais bien que les premiers procédés de conservation du latex et de son exploitation aient été mis au point par des Français. Par exemple, nous avons les variétés « *hard lump, loop, cakes...* »

Toutefois le symbole, mode d'expression des populations locales des zones forestières et moyen de communication particulier africain, est intervenu dans la dénomination des personnes ayant introduit ce type de production industrielle à la Côte d'Ivoire, en l'occurrence les *poyo-foué*. Les *poyo-foué* désignant « homme à caoutchouc » définit l'objet produit, recherché et la fonction. C'est-à-dire le but et l'instrument permettant d'atteindre ce but. Ces éléments développés permettent de retenir aisément cette pratique du fait de l'explication qui en est donnée au producteur. C'est au début du XX^{ème} siècle lorsque la culture de l'hévéa a commencé à connaître un essor, et une technique de production que ces personnes ont été identifiées. Ce sont principalement des personnes étrangères aux populations locales, certes africaines, mais d'origine du Libéria, de la Gold Coast, ou même de la Sierra Leone (toutes les colonies anglaises ouest-africaines en somme). Ces personnes étaient identifiées comme celles possédant ce type de savoir rapporté au caoutchouc. Elles sont identifiées par les populations des régions forestières comme ayant introduit les pratiques se rapportant à l'extraction de l'hévéa et du latex dans l'espace forestier ivoirien. Il fallait donc apprendre auprès des *poyofoué*. À partir de ce stade nous sortons des pratiques (nous verrons le rôle des *poyofoué* dans le chapitre suivant).

L'Européen est symbolisé par l'homme Blanc, cependant l'homme Blanc « technique » est symbolisé par le « sorcier Blanc » dans le langage courant des Africains. L'homme Blanc dans ses moyens de production est désigné ou identifié selon sa « manière » de produire. L'on constate qu'il n'y a pas appropriation de l'homme Blanc, il est désigné par le « sorcier » si

⁴⁵⁰ Nous ne citerons pas à nouveau ces espèces car ils ont déjà été abordés dans le chapitre précédent.

l'on veut le familiariser mais le sorcier pour le Noir est celui qui est craint et en l'occurrence combattu et de surcroît rejeté par la société ou la communauté.

La notion du symbole dont nous empruntons une définition auprès de Marc Augé⁴⁵¹ peut se résumer en « rapport de représentation », entre être et chose⁴⁵² ou entre être et objet matériel ou un imaginaire (immatériel) que l'on veut traduire sans vraiment le définir, comme une entité dynamique, non interprétable mais s'adaptant à toutes les populations soumises à la même pratique. Il n'existe, chez les populations forestières, aucun symbole en notre connaissance représentant la machette ou l'action de cet outil qui est pourtant fondamentale dans les pratiques agro-industrielles. Par contre, on retrouve dans ces sociétés, le sabre ou le grand couteau, surtout chez les Akan, symbolisant le pouvoir ou la noblesse ou encore la grandeur⁴⁵³. Il serait idoine de s'interroger sur le fait qu'il n'existe pas de symboles de la machette chez ces populations, alors que c'est l'un des outils les plus utilisés dans leurs entreprises de production. Un élément de réponse provient du fait que la machette dans sa constitution actuelle est un outil emprunté, c'est un outil originaire de l'Europe, dont la fabrication n'est pas totalement ignorée de ces populations qui possèdent des forges, mais les traditions qui entourent cet objet leur sont complètement étrangères, même si le matériau est du fer dont ils connaissent les secrets de production (métallurgie). Cependant nous pouvons aller plus loin en soulevant un autre point. Il s'agit du rôle fondamental des associations dans la fixation des savoirs au sein des communautés autochtones des forêts ivoiriennes. Pour qu'il y ait transmission du savoir, il faudrait que le rapport de représentation soit adopté par l'association communautaire dans la société. Cette association, et nous revenons sur le terme « laboratoire » est le lieu où l'on « construit des relations entre objets ou entre êtres et objets » pour en faire des langages faciles à retenir et qui seraient figés dans le temps et dans le mode de production lorsque le mode de transmission du savoir est l'oralité. Ce qui n'est pas le cas pour les outils « empruntés » dont ces associations ignorent les traditions puisqu'elles n'ont jamais intégré dans leurs associations communautaires l'une des personnes ayant apporté cet instrument dans leurs pratiques. Aucun « Blanc » n'est encore intégré dans des communautés d'ancien. Il peut certes appartenir à une ou des classes d'âge, mais cela ne se produit que depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Ce qui est un temps relativement court pour que l'innovation se produise au sein de la communauté pour ce qui est l'adoption d'un nouveau symbole.

⁴⁵¹ Marc AUGÉ, *Le Dieu objet*, Flammarion, 1988, p. 33.

⁴⁵² « Chose » est prise ici à dessein, puisqu'elle désigne aussi quelque chose dans ces sociétés que l'on ne nomme pas. Que de nombreux interdits proscrivent à une quelconque forme d'identification.

⁴⁵³ On peut le constater en observant les figurines à peser l'or chez les Akan.

II.2.1 – Le fétiche : Objet symbolique sacré

Le terme fétiche prend son sens actuel à la suite des premiers contacts des Portugais avec les populations des côtes ouest-africaines au XV^{ème} siècle. C'est le nom attribué à des objets particuliers, qui font parfois l'objet de culte rencontrés tout le long des côtes ouest-africaines. Cependant la première définition du terme portugais *fétisso*, plus tard *fetiço* était assimilée à un objet féérique et enchanté. Cette définition a été critiquée puisque le mot est rattaché au portugais *fetiço*, de l'espagnol *hechizo*, conduisant non à *fada*, fée, mais à *factum*, ou *factitium*, de l'ancien français *faitis*, ou *faitisse*. Ce qui correspond à *factice*. Mais, en portugais, le terme *fetiço* a pris, substantivement, le sens de charme, sortilège, de *feiticero*, sorcier. Ainsi donc, le terme tire son sens actuel du terme Portugais *fetiço*, fétiche, pour les objets qu'adorent les populations de cet espace ouest-africain. Ces différentes significations du terme fétiche et sa relation avec l'autre terme sorcier, correspondent au sens que les africains attribuent à ce terme. Pour l'Africain, le fétiche n'a pas une connotation purement négative, mais plutôt pratique. Il garantit et accompagne les pratiques. Le fétiche se rencontre dans toutes les strates des sociétés ouest-africaines en général. Il est à la fois un objet culturel; un objet qui accompagne un savoir-faire; un objet personnel garantissant un savoir ou conditionnant une activité sociale.

Le fétiche est une autre approche de l'objet symbolisé de l'homme de la forêt et dans un sens plus large de l'Africain dans ses pratiques. L'objet symbolisé est entouré d'un langage souvent non interprétable par l'ensemble de la communauté. Le fétiche est à la fois un lien avec le passé et les ancêtres, c'est l'objet ou l'outil qui symbolise les savoirs premiers. Ce qui permet de commémorer un passé créateur, un marqueur d'une novation dans le fonctionnement de la société, c'est le fétiche langage, le fétiche instrument de communication rapprochant deux pratiques : le savoir-faire et l'instrument de transmission de connaissance ou de communication. Il bénéficie constamment d'un culte particulier; le fétiche pour ces sociétés et au-delà l'ensemble des communautés de l'Afrique subsaharienne occidentale est non seulement la clé – l'objet qui résout des problématiques sociétales et les problèmes individuels – mais aussi l'objet qui garantit et fige les pratiques. L'exemple des sociétés Ébrié d'Abobodoumé faisant leur culte en langue Abidji qui est une langue qui leur est étrangère mais qui a la particularité de fournir des renseignements importants sur leur origine et celle de leur pratiques est assez intéressant. Dans la mesure où le symbole peut être instrument de communication, une « chose », le fétiche est forcément matériel ou matérialisé et obligatoirement accompagné d'un discours et d'une pratique. Le fétiche est l'objet que l'on sacralise. Pourquoi et comment parvient-on à sacraliser un objet (de l'ordre du matériel) qui

peut être un bois (cette expression englobe l'arbre, le végétal, le matériau bois) ou une pierre (qui peut être un abri, un rocher et le matériau pierre qui peut être utilisé pour la production ou la construction) ? L'on évoque même l'argile sacrée adorée, avant son usage, par les femmes potières Wangoro (vivant à la lisière forêt-savane) de la région centre de la Côte d'Ivoire. Mais revenons à l'exemple de la production de l'huile de palme. C'est un exemple de production industriel pertinent dans la mesure où il existe une espèce de palmier à huile sacré, comme dans toutes les autres productions autochtones non rentières, mais utiles à la survie des communautés : *igname sacrée*⁴⁵⁴ chez les Akan, espèce d'arbre sacré...

Dans la région de Jacqueville, chez les Alladian ce palmier à huile fétiche, est identifié sous le nom de *brabra-galou*. Ce palmier a de longues feuilles à pétiole jaune, qui lui donnent un peu l'aspect d'un cocotier⁴⁵⁵. À ce niveau il serait intéressant de s'interroger sur ce qui est sacré. On rencontre le palmier fétiche, celui qui est adoré, dans lequel apparaît cette tension entre l'objet symbole et l'objet cultuel, dans les deux cas ce palmier à huile symbolise l'ensemble des palmiers produisant l'huile et par sa particularité (ressemblance avec le cocotier) représente un savoir, une pratique qui sous forme de culte, requiert une attention particulière sur les caractéristiques de cette plante, qui ne pousse qu'en relation avec l'action anthropique sur la forêt. Le fait qu'il ait l'allure du cocotier et qu'il produise l'huile apparaît comme une exception à une règle et comme dans les langues courantes, les exceptions sont des éléments à retenir, puisqu'elles servent à confirmer une règle établie, et aussi à identifier et à se souvenir de la règle. Le fétiche renferme en partie cet élément de compréhension de la chose adoptée structurant le fonctionnement de la société (ce sont des différents enjeux de la mémoire et les différentes structurations garantissant le mode de fonctionnement des sociétés à oralité).

Il faut noter que nous n'avons pas eu connaissance de caféier, de cacaoyer sacré ou fétiche ou même des fruits de ces plantes ayant cette attribution. Pour l'hévéa, les données sont assez floues car les populations qui l'extrayaient à partir des lianes ont leurs pratiques religieuses portant sur des lianes sacrées. Cependant les contes et légendes qui accompagnent ces espèces de liane, en l'état de nos connaissances font état d'espèces produisant de l'eau potable après section. Nous n'en savons pas plus à ce sujet.

⁴⁵⁴ La nouvelle année est spécifiée par la fête de ce tubercule dans les traditions de ce peuple.

⁴⁵⁵ Jean ADAM, *op. cit.*, p. 38-39.

II.2.2 - Le conte : Valeur didactique d'un instrument pédagogique transmis par les symboles

Hormis le creuset de symboles que le conte constitue, nous retenons que cette pratique connue dans différentes organisations sociales à travers le monde, possède une connotation particulière pour le jeune africain. L'enfant (nourrisson) jusqu'à l'âge de la bipédie est attaché à sa mère et évolue au contact de cette dernière dans toutes ses activités (cuisson, travaux champêtres, artisanat...). Ensuite le contexte de l'évolution dans l'apprentissage diffère qu'il soit fille ou garçon. Le jeune garçon suit le père dans ses activités essentiellement rattachées aux travaux de production de ressources visant à entretenir la cellule familiale (travaux des champs, de pêche, de chasse et d'artisanat), en outre la jeune fille accompagne la mère dans toutes ses activités en suivant les codes et les conseils qui la conduiront à être une épouse et future mère. L'enjeu du conte est de réunir le soir les enfants des deux sexes, en vue de leur transmettre les codes de vie morale et les valeurs symboliques qui régiront l'organisation des différentes cellules ou associations qu'ils constitueront et perpétueront une fois adultes. Le conte est un récit de faits, soit réels, soit imaginaires, destiné à distraire et à instruire⁴⁵⁶. Le conte selon le regard de l'Européen est un simple « récit narratif » qui n'a pas la valeur du poème. De ce fait, en nous référant à l'étude du conte *Kaïdara* de Hamadou Hampaté Bâ effectuée par Tié Bi Toh, le conte pour le Blanc présente les mêmes caractéristiques que les autres « récits du même type », en adoptant des « formes, des bases et des principes de composition communs. Si bien qu'en saisissant la narration, on saisit, du même coup, l'essentiel du contenu⁴⁵⁷ ». Ce qui correspond à une vision biaisée de l'Européen du conte africain. À partir du moment où celui-ci utilise comme véhicule de communication la parole, les champs de compréhension et de valeur accordés à ce genre littéraire changent. La parole est un élément vivant, correspondant à une dualité constante chez l'Africain, reliant un mode spirituel et un monde tangible. La parole ainsi fait l'objet d'un culte difficilement compréhensible pour l'Européen. Aussi le conte est-il conté, ce n'est ni un récit, ni un poème. C'est de la parole qui accouche une forme de la parole qui aide l'enfant à comprendre le rythme des scènes (les mimiques et gestes) de la vie et active l'intelligence relative à l'imaginaire chez l'enfant.

L'enfant s'entraîne par conséquent à redire les contes et s'applique à maîtriser l'art oratoire. C'est par ces valeurs acquises qu'il parviendra à transmettre de manière imagée ses

⁴⁵⁶ Tié Emmanuel TOH BI, « Parole poétique africaine et sciences du langage : une lecture de *KAÏDARA* ». Extrait de *Civilisation de l'oralité et fixation de la mémoire*, Revue Africaine, Lettres arts et sciences humaines, n°4, L'Harmattan, p. 29.

⁴⁵⁷ Tié Emmanuel TOH BI, *idem*.

connaissances, qu'il aura lui-même inculqué. Le proverbe en est un aspect fondamental. Intervenant comme des formules qui résument de nombreux faits de vie ou des actes sociaux, le formatage au savoir se rapportant à leurs pratiques se déroule ainsi.

Ainsi, pour expliquer l'impossibilité de mélange de deux cours d'eau à densité différente, l'on utilise le conte qui illustre deux frères ennemis qui ne parviennent jamais à s'entendre et de ce fait ne formeront jamais une seule famille.

Pour ce qui concerne le pont suspendu construit entièrement en lianes, on dira que c'est la maison de l'araignée qui supporte tous les poids même ceux qui valent trois fois sa taille. Dans l'ouest de la Côte d'Ivoire forestière et montagneuse, lieu où Chevalier a mené des prospections en provenance du Libéria lors de sa troisième mission en 1908, ces ponts sont construits par les populations locales Dan qui les nomment ainsi « toiles d'araignée ». Le capitaine Hostain d'Ollolne le décrit ainsi à l'issue de son voyage en Côte d'Ivoire et au Soudan français de 1898 à 1900 :

« Les ponts de lianes sont fréquents au Soudan, mais un ouvrage d'art comme celui-ci est prodigieux. Qu'on se figure un immense berceau d'enfant ! Le fond où se pose le pied est fait d'un tapis de lianes ; sur les côtés des lianes forment un treillage régulier. Ce berceau est attaché à deux arbres géants, à une grande hauteur, afin que l'arc ne vienne pas effleurer le niveau de l'eau, et on y accède par de fortes échelles ; des lianes énormes, attachées encore plus haut, viennent soutenir le milieu du pont, qui a ainsi tout à fait l'aspect de nos ponts de fil de fer. Tout cela est fait avec un soin, une solidité extrême ; il a fallu un travail non seulement très long, mais surtout méthodique, réglé d'après un plan, et sous une direction prévoyante autant que hardie⁴⁵⁸. »

Comme le souligne l'officier français, il a fallu « un travail méthodique réglé d'après un plan, et sous une direction prévoyante ... ». Ce qu'il faut souligner est que dans leurs pratiques les Dan utilisent le langage métaphorique avec de nombreux symboles inclus dans des contes et chants sans cesse répétés que le non-initié à la société secrète ne peut comprendre ni décrypter. Le plan est présent dans la nature, sur les lieux ou endroits où se construisent ces ouvrages, la direction est menée par les « anciens du village », les ouvriers doivent être à un niveau d'âge à partir duquel la communauté ou l'association estime qu'ils peuvent conserver des secrets, c'est-à-dire qu'ils doivent appartenir à la tranche d'âge de 50 ans et plus. L'araignée est un acteur fondamental des contes dans toute l'Afrique de l'Ouest, il symbolise

⁴⁵⁸ Hostain D'OLLONE (capitaine d'infanterie), *De la CI au Soudan et À la Guinée par le capitaine d'Ollone de l'infanterie, 1898-1900*, Librairie Hachette et Cie, Paris boulevard Saint Germain, 79, 1901, p. 195 – 196.

l'intelligence et la ruse, l'utilisation du symbole de l'araignée dans la construction de ces ouvrages par le peuple Dan n'est pas qu'une simple figuration, un mot ou un geste ; c'est tout un discours se rapportant au savoir-faire de l'insecte qui est transmis. Cela corrobore à nouveau le rôle fondamental des « anciens » des villages qui paraissent comme les dépositaires de ce type de savoir.

II.3 - La mise en mot : Outils du savoir, du savoir-faire et de la pensée transmissible

Dans les « sociétés à oralité » africaines en général, et spécifiquement les peuples ou sociétés vivant dans les zones forestières, l'instrument le plus fiable de transmission des savoirs et savoir-faire demeure la parole. L'hygrométrie de l'air élevé et l'importante chaleur corrodant rapidement les matériaux, organique et non organique, a conduit l'homme (en tant qu'être social, intégré à sa communauté) vivant dans ce milieu à user de l'un de ses organes naturels en tant qu'instrument de communication : Il s'agit de ses cordes vocales et l'articulation de son propos à travers l'usage de la parole. La parole nécessite un ensemble de vocables sonores conventionnés au sein d'une tribu ou d'une entité sociale que l'enfant entend à sa naissance et qu'il imite et reproduit durant son évolution dans son milieu de vie jusqu'à son passage à l'âge adulte. Cet ensemble de vocables constitue ce que l'expression française désigne par cet organe-outil inhérent au corps de l'homme : la langue. C'est par cet outil associé à des gestes, des mouvements du corps transmis de génération en génération que les peuples « indigènes » transmettent le savoir. Surtout dans la production d'un objet ou dans la recherche d'un objectif qui nécessite une combinaison, un ensemble de geste, d'outils et de matériau. Mais l'« individu technique », qui pour nous est identifiable au « personnage habile » au sein du groupe, l'association, la société, la tribu ou le village, détenteur du savoir, communique dans un langage abstrait difficilement compréhensible par l'« étranger », autrement dit le non initié. L'enjeu de cette démarche est de déceler le processus qui conduit à la mise en mot. Selon quels moyens et critères arrive-t-il à fixer les savoirs et à en assurer la pérennité, sans perte notable, étant donné le caractère versatile de la mémoire humaine ?

Cette démarche part du constat de la pérennité de certaines pratiques dans les domaines de production (agricole, textile, métallurgique, orfèvrerie...). Celles-ci perdurent malgré les tentatives de « modernisation » ou d'« innovation » impulsées par le colonisateur et les agences de développement après les indépendances. Quelles sont enfin, les instruments ou la valeur de la parole, à travers son outil ou sa première unité de locution, le mot ?

II.3.1 - Mot et geste (dialecte de la pratique, discours de la pratique)

Pour les sociétés forestières ivoiriennes et lagunaires, et au-delà, la majeure partie des cultures africaines, l'oralité constitue le principal instrument de transmission des savoirs. La parole se construit en nommant les choses, les objets, les gestes et les actions. Ce qui nous conduit à nous intéresser à l'action de nommer, en d'autres termes : au « comment nommer » ?

C'est en nous référant aux textes de Heidegger que nous avons recensé des éléments pouvant nous permettre de traduire le sens de ce que l'homme habile africain entend et comprend par le mot nommer. « Nommer, ce n'est pas distribuer des qualificatifs, employer des mots. Nommer, c'est appeler par le nom. Nommer est appel. L'appel rend ce qu'il appelle plus proche⁴⁵⁹ ». Contrairement aux « sociétés à écritures » ou pourrait-on dire aux « civilisations à écriture », le « nommer » pour l'africain n'est pas une mise en relation avec un objet, une chose, un élément ou un geste qu'une graphie fige sur un support. Chez l'homme habile africain, le « nommer » est une mise en relation entre un objet, une chose, un élément ou un geste... avec le vocable, la langue qu'aucune graphie ne fixe, mais qui doit cependant demeurer et être transmissible, c'est-à-dire capable d'être communiquée et être comprise par tous les autres membres de la société tribulaire et la société « étrangère » . L'objet symbolisé (soit dans un fétiche ou un mythe faisant intervenir des grands esprits) n'est pas nommé dans le sens d'une relation entre signifiant et signifié, puisqu'il provient - dans le processus de construction de l'appel - d'un monde et de faits abstraits. L'expression des Africains qui correspond donc à la formule de Heidegger, est l'appel. L'Africain appelle plus qu'il ne nomme. Il appelle « le ou son fétiche » l'objet transmissible, qu'il soit technique, culturel, cultuel ou élément fondamental de cohésion et d'unification des populations. L'appel étant un son et non une graphie. Alors que le mot en tant qu'unité graphique définie par des typographes peut comporter plusieurs sens et désigner plusieurs objets, selon le lecteur. Le mot qui entre dans la parole de l'homme habile des sociétés à oralité réfère à lui-même. Son évocation ne prête de ce fait à aucun autre signifié, que lui-même. Par exemple, la machette ; conçue à l'origine par les peuples de la forêt pour le défrichage de leur parcelle est décrite selon son appellation d'origine « sabre d'abbatis » et a été classée dans la série des « coupe-coupe⁴⁶⁰ » par Leroi-Gourhan . Les peuples de l'ouest de la Côte d'Ivoire parmi lesquels nous citerons le peuple Gouro, affirment posséder ce type d'outil bien avant l'arrivée du colonisateur. Bohumil Holas en parle dans son ouvrage en ces termes : « Le sabre d'abbatis,

⁴⁵⁹ Martin HEIDEGGER, *Acheminement vers la parole*, Gallimard, 2006, p. 22.

⁴⁶⁰ André LEROI-GOURHAN, *Milieu et technique*, Paris, Albin Michel, 1945, p. 36.

lui, perd vite sa lourde apparence autochtone et s'inspire, sorti de la forge locale ou d'un magasin de vente, de la machette sud-américaine, plus maniable⁴⁶¹ ». Ainsi les Gouro le différencient clairement du grand couteau en le nommant *tchodjo*. Par ailleurs Seignobos, précise que le terme « machette » est un « emprunt de l'espagnol » en se référant à l'outil utilisé par les sud-américains pour le défrichage de leur forêt. Ainsi dans l'espace de production forestier la machette revêt un caractère particulier et entre pleinement dans les pratiques des populations. Outil mixte de production, il se nomme « *bécé* » en langue Malinké. Les Malinké sont un groupe linguistique du nord de la Côte d'Ivoire dont le mouvement migratoire obligatoire dans un premier temps et volontaire par la suite vers les espaces de production du sud a été maintes fois relevés dans les rapports du colonisateur. Aussi la machette porte-t-elle le même nom chez le Baoulé, alors que ce dernier ne connaît que le grand couteau qu'il nomme « *koué* ». Le Baoulé n'appelle pas la machette « *koué* » qui aurait aussi sens puisque cet outil apparaît comme un grand couteau, il l'appelle par son nom, tel qu'il a été appelé. Il en est de même pour la « *daba* » qui correspond à la houe, dont le nom est « naturellement » répandu dans toute la Côte d'Ivoire et même dans les livres scolaires. La houe en Côte d'Ivoire qui a fait l'objet d'une étude de T. Basset⁴⁶², à propos de laquelle le modèle « pèle-houe », nommé *kakpèg* étant une innovation de la *Tèg*, est appelé selon la langue locale Sénoufo, et que l'appellation anglaise traduite en français d'un autre type hérité de l'introduction du fer de traite durant la colonisation a donné la *pèle*; une appellation qui en donne une description plus qu'elle ne nomme. Elle illustre le caractère « étranger » de ce modèle de « pèle-houe » qui est le plus récent. Aussi « l'appel appelle (...) à venir⁴⁶³ », par un nom ce qui n'existait pas auparavant. Le mot dans les sociétés de l'homme habile Africain est ainsi une création qui lie un univers invisible abstrait à un monde réel tangible. Le mot qui sert dans la transmission du savoir et savoir-faire, et des pratiques a une valeur quasi culturelle. L'appel résidant dans la parole consiste à « accoucher du nom », comme un processus, suivant lequel en phase préconceptuelle, on accorde un ensemble de préparatifs (cérémonie, libation...).

La langue étant en perpétuelle évolution selon la dynamique sociale des migrations, la transmission de ces unités de sens du mot énoncé par la parole, s'opère dans le rattachement de celui-ci avec une gestuelle. La combinaison du geste au mot prononcé et faisant appel

⁴⁶¹ Théophile BOHUMIL HOLAS, *Industrie et cultures en Côte d'Ivoire*, Centre des sciences humaines, 1965, p.18.

⁴⁶² Thomas J. BASSET, « The spread of the *pèle* hoe in the Korhogo region (Côte d'Ivoire) », Extrait de Christian SEIGNOBOS, Yasmine MARZOUK, François SIGAUT, (éds), *Outils aratoires en Afrique. Innovations, normes et traces*, Paris, Karthala/IRD, 2000, p. 35.

⁴⁶³ Martin HEIDEGGER, *op. cit.*, p. 23.

uniquement à la mémoire permet de perpétuer sa transmission et de le rendre immuable. Le geste ne pouvant être exécuté en tout, lieu, le mot caractérisant le savoir transmissible est rattaché à un objet de l'environnement immédiat de la société ou encore aux espèces animales, soit domestiques, soit sauvages. Ainsi, de nombreuses sociétés africaines forestières et non forestières comportent ce que l'on désigne par des interdits de toute nature (alimentaire, vestimentaire, calendaire...) qui constituent l'élément sacré fondateur, qui entre dans l'histoire, de la tribu, qui consolide le tissu social ou qui est utilisé par l'homme habile ou l'association détentrice du savoir-faire comme marqueur. Ce qui correspond à un imaginaire collectif de cette société. Qu'en est-il dès-lors, du mot mis en relation avec le geste, auquel nous associons la gestuelle ?

La gestuelle est l'acte qui sera mimé et répété pour la rétention de la pratique. Généralement le geste est initié à partir d'un mythe (mythe qui s'apparente au conte mais qui n'en est pas), faisant intervenir un être surnaturel, qui l'a insufflé. Ce geste est « montré » et non enseigné, requérant l'attention (une disponibilité de l'apprenant). Le « montrer » indique une figure dans un ensemble de figure qui conduit à la production de l'objet, à l'usage de l'outil ou la réalisation de l'objectif, le but. Le montrer est faire apparaître, « ouvrir les yeux » sur un geste efficace. Aussi le « montrer » dévoile-t-il, mais aussi voile⁴⁶⁴. C'est l'essence de la transmission du savoir par l'homme habile africain qui dévoile en utilisant le mot et aussi voile en optant pour le silence, le geste efficace pour obtenir un résultat, dans la série de geste qu'il présente comme figures entrant dans la réalisation de son objet. Ainsi « le mot, support du signe linguistique, a une double nature. De l'image acoustique, il tient sa forme et de l'image conceptuelle, il tient son contenu, c'est-à-dire la réalité à laquelle il renvoie⁴⁶⁵ », réalité gestuelle, réalité instrument, outil ou objet entrant dans une chaîne opératoire. Il serait par conséquent intéressant de s'interroger sur l'essence de ce mot non modifiable, qui est associé à une unité ou série de figure.

Les « mots-techniques », combinés qui servent à la transmission des gestes devenus actes traditionnels efficaces sont des poèmes chantés et dansés. Ils constituent l'essence de l'école de transmission des savoirs au sein des sociétés africaines des régions forestières de la Côte d'Ivoire et certainement dans une majorité de sociétés africaines subsahariennes.

⁴⁶⁴ Le proverbe africain suivant l'explique correctement : « l'étranger ouvre grands les yeux, mais il ne voit rien ».

⁴⁶⁵ Tié Emmanuel TOH BI, « Parole poétique africaine et sciences du langage : une lecture de *KAÏDARA* ». Extrait de *Civilisation de l'oralité et fixation de la mémoire*, Revue Africaine Lettres arts et sciences humaines, n°4, L'Harmattan (année d'édition inconnue).

II.3.2 - Le poème, chant et gestes rythmés initiatiques

Le mot qui s'agence pour entrer dans la parole, la « dite⁴⁶⁶ » qui appelle l'objet est celui qui « laisse apparaître l'étant en son *il est*⁴⁶⁷ ». Il compose le poème ésotérique (voilé), transmis, qui décrit la production de l'objet. La combinaison de mots qui traduit la pensée (toute l'essence mythique et la préparation quasi mystique de l'accouchement du verbe que chaque « association » organise) qui ne peut référer qu'à des gestes précis. C'est dans cet ordre d'idée que la combinaison de mot (entrant dans une chaîne opératoire) rattachée aux pratiques « immuables » nécessite un apprentissage « mot à mot », sans altération. Amadou Hampâté Bâ note en substance que :

« Le respect de la chaîne fait qu'un traditionaliste aura tendance à rapporter un récit dans la forme même où il l'aura entendu, aidé en cela par la prodigieuse mémoire de ceux qui ne lisent pas les livres – et se sont exercés depuis leur jeune âge. L'authenticité est d'autre part garantie par le fait qu'un contrôle permanent est exercé par les anciens qui les entourent et veillent à ce qui est transmis, soulevant la moindre erreur⁴⁶⁸. »

Il n'est pas rare que des personnes « étrangères » entendent au cours d'entretien en assemblée avec des sociétés africaines traditionnelles : « ce n'est pas comme ça que cela se dit » reprenant le narrateur. L'anthropologue Marcel Jousse relève bien dans ses écrits⁴⁶⁹ ce mode opératoire qui pourrait correspondre aux pratiques des sociétés à oralité africaines. Il y rend compte d'une technique de préservation des savoirs et des cultures, les rendant pérennes, marquant une différence entre « société à tradition orale⁴⁷⁰ » et « société de tradition de style orale ». Au sujet de la société de « tradition de style oral » Roberte Langlois note comme éléments qui garantissent la pérennité des savoirs et des cultures que :

« Pour que la transmission orale jouisse d'une survie sociale, il faut qu'elle soit en conformité avec des procédures mnémotechniques, comme des procédés gestuels et articulatoires, qui assurent une étonnante efficacité dans la mémorisation. Ces procédés

⁴⁶⁶ Ici nous nous référons au texte de Heidegger, relatif à la signification du « mot » en langue allemande, tout en remontant aux origines grecques de ce vocable. Ainsi pour ce dernier « Le mot le plus ancien pour le règne du mot ainsi pensé, pour le dire, est : Λόγος : *die Sage*, la Dite ». Ce qui correspond à l'approche traditionnelle du mot chez le noir-africain. Extrait de Martin HEIDEGGER, *op. cit.*, p. 223.

⁴⁶⁷ Martin HEIDEGGER, *op. cit.*, p. 223.

⁴⁶⁸ Extrait d'un texte de Amadou HAMPATE BA, paru dans *Histoire générale de l'Afrique*, Paris 1980, p. 191-230.

⁴⁶⁹ Marcel JOUSSE, *Le style oral rythmique et mnémotechnique chez les Verbo-moteurs*, Édition F.M.J (Fondation Marcel Jousse), 1981.

⁴⁷⁰ La tradition orale pour Marcel Jousse est « un ensemble de racontars individuels ou collectifs dont la caractéristique est précisément de n'avoir pas de style et de n'avoir que peu de valeur » notes inédites de Marcel Jousse, cité par : Yves BEAUPERIN, *La mémoire orale*, Extrait de *Civilisation de l'oralité et fixation de la mémoire*, Revue Africaine Lettres arts et sciences humaines, n°4, L'Harmattan, (année inconnue).

linguistiques utilisent par exemple les refrains, des mots agrafes, une rythmique répétitive, des couples de sens, des expressions inductrices, des assonances... Toutes ces techniques verbales permettent à l'homme de style oral de retenir et de se rappeler⁴⁷¹.»

Marcel Jousse, évoque ici la notion de technique verbale, aussi en le disant, il donne à cette pratique un lien avec la pensée, le mémoriel et par conséquent le fait entrer dans un régime de pensée opératoire, relatif au « régime de la pratique » dont l'essence de transmission des savoirs et savoir-faire est la parole, autrement dit la métaphore verbale. La parole est ainsi formalisée, organisée et structurée et de ce fait est garante de la culture matérielle des populations africaines selon des modalités différentes de l'écriture typographique, mais en gardant tout autant sa valeur. Cette parole est incomprise des Blancs qui concluent hâtivement que ces peuples « dansent toujours ». Dans l'exploitation forestière les colons ont dit et noté que ces populations étaient paresseuses et s'empressaient de quitter les lieux de travail pour aller « faire tam-tam et danser », les comparant à des « grands enfants ». Jean Teillac l'atteste en notant que « le Noir est d'autre part un grand enfant qui aime les jeux et la danse et il ne se passe presque pas de nuit sans que le Tam-tam ne se fasse entendre⁴⁷². »

Ce texte qui émane des premières relations au travail dans le sens européen du terme met en évidence les deux systèmes, demeurés parallèles dans l'exploitation coloniale. La parole étant le moyen de transmission des connaissances, de l'information et des pratiques « sacrées », reste limitée à la puissance et la portée de la voix humaine. Toutefois lorsque la parole veut être portée à une distance plus grande, tel un message à large spectre de diffusion, l'outil, l'instrument du Noir a été le Tam-tam. Instrument de réjouissance autant que de communication à distance. Le Tam-tam parle, dans les cultures africaines. Cet instrument existe au même titre qu'un discours que l'on diffuse sur des ondes radio de nos jours ou avec des hauts parleurs. Dans le monde Akan le discours technique est transmis par cet instrument autant que la parole. Là où la parole n'existe pas, le silence est couvert par le son du Tam-tam, le « Tam-tam parleur » et ce discours est suivi de la gestuelle qui traduit et perpétue la signification. Le peuple Akan en fait toujours usage de nos jours. Le savoir et le savoir-faire est ainsi transmis de manière pérenne en faisant appel à l'intelligence et à cette faculté de la

⁴⁷¹ Roberte LANGLOIS, « L'homme de « style oral », un homme de mémoire ». Extrait de *Civilisation de l'oralité et fixation de la mémoire*, Revue Africaine, Lettres arts et sciences humaines, n°4, L'Harmattan,

⁴⁷² Jean TEILLAC, *Les bois de la Côte d'Ivoire. Leurs conditions d'exploitation et de vente*, Paris, Éditions maritimes et coloniales, 1954, p. 26-27.

mémoire qui autorise l'homme à retenir et se remémorer sa culture. Ces moyens de transmission du savoir sont réservés à des initiés que l'étranger et surtout le Blanc ne peut traduire que par des chants et danses sur de la musique des Tam-tam.

Chapitre 2
La technique dite « coloniale » : Utopie et réalité de l'école, mécanisme européen de transmission des savoirs

Dès le début de la colonisation la question de l'autofinancement des entreprises de production sur les nouveaux territoires s'est posée avec acuité. Cette question est par la suite devenue le principal enjeu de l'aventure coloniale. Les colonies doivent ainsi s'auto-suffire et s'auto-financer, cependant les échecs financiers, les crises en Europe et la main mise de l'État français sur les explorations coloniales à travers les crédits et financements accordés pour encourager les différentes campagnes coloniales ont réorienté l'entreprise coloniale en action politique. Plus qu'une aventure de prestige et d'expansion d'un territoire, la colonisation fait intervenir les hommes politiques français parallèlement ou en association avec les pionniers. Le pouvoir législatif y est automatiquement impliqué. Il en résulte des débats d'idées et des courants idéologiques avec des acteurs dont les doctrines jalonnent les relations entre la métropole françaises et ses possessions.

Les grands débats ont débuté en 1885 dans un contexte économique particulier en France. Ce contexte se situe surtout dans le cadre de la reconquête de la colonie de Côte-d'Ivoire et d'autres colonies du golfe de Guinée après avoir abandonné les différents forts construits en 1870⁴⁷³. Les raisons de ces reconquêtes trouvent quelques fondements dans les courants de protectionnisme économique ayant lieu en Europe dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Aussi, la France institue-t-elle des taxes douanières élevées entre 1873 et 1892 à l'instar de plusieurs pays européens. Confronté aux différentes restrictions imposées sur les différents marchés, le gouvernement français décide donc d'en ouvrir outre-mer par l'annexion politique de ses anciens territoires (commerciaux).

Dans la première partie⁴⁷⁴ de cette étude, nous avons fourni des éléments nous autorisant à évoquer l'existence d'un système que nous avons qualifié de : « système colonial technicien ». Il est important que la notion de technique soit développée dans le sens qui nous a conduit à y déceler un système. La technique, dans le sens développé par Marcel Mauss désigne un « acte traditionnel efficace » visant à atteindre un but. Lorsque cet acte se combine avec un autre acte et s'agence pour la mise en œuvre d'un concept, d'une mission, elle suscite un intérêt nouveau. D'où une première question : La mise en œuvre coloniale se déroulait-elle en usant de la technique ? Il est certainement vrai que les pionniers et autres administrateurs qui se sont rendus dans la colonie et ensuite qui s'y sont installés proviennent de sociétés européennes techniciennes. L'usage du bateau qui traverse les mers pour atteindre les côtes des colonies ouest-africaines atteste d'une époque où la technique connaît un essor

⁴⁷³ Cette date concerne uniquement les forts des côtes ivoiriennes.

⁴⁷⁴ Nous faisons ici référence au troisième chapitre de la première partie intitulée : les complexes techniques identifiés dans l'agro industrie en Côte d'Ivoire font-ils système ?

remarquable. L'usage des canonnières et autres navires marchands démontrent du niveau technique atteint par les sociétés d'où proviennent les coloniaux. Cependant, il faut développer une science coloniale et des techniques coloniales. C'est en ces termes que se révèlent les enjeux de ce chapitre et la pertinence des éléments qui seront recensés pour étayer nos propos. La question est de savoir ici, quelle société technicienne s'est-elle déportée sur les côtes ivoiriennes ? Ici, il ne s'agit pas à ce stade, de mentionner un concept qui a connu un intérêt croissant : le transfert de technique ou de technologie. La tentation est grande dans la mesure où ces Européens possédant ces techniques et menant des actions pour les inculquer aux populations natives de la Côte d'Ivoire deviennent aussi des acteurs du développement de la productivité dans les nouveaux territoires que constituent la colonie, et aussi auteurs d'une industrialisation de ces sociétés, selon les critères européens et ceux du commerce international.

Autour de 1890, sous la troisième république en France la politique d'expansion des territoires coloniaux s'est accentuée du fait de la montée en puissance du parti colonial à la Chambre. Les conséquences de cette poussée sont que le statut et la formation des explorateurs et scientifiques coloniaux a évolué vers une professionnalisation. Sous l'impulsion du directeur du Muséum Milnes-Edwards, un véritable intérêt s'est construit au sujet des activités coloniales. On met en place un « enseignement spécial pour les voyageurs » à partir de 1893. De nombreuses collectes d'objets et de plantes sont faites par ces derniers. Du stade de collectes éparées, ils sont progressivement passés sous la houlette d'échantillons scientifiques participant à l'enrichissement du Muséum, de l'Université, ou de services scientifiques locaux, dans le cadre de missions bien préparées, patronnées ou commandées par le ministère des colonies et les gouvernements locaux. Le Muséum est l'institution qui joue un rôle central dans ce type de recherche, d'inventaire et de collecte entrant dans le cadre des activités traditionnelles des différents laboratoires. Lecomte publie la flore de l'Indochine, Chevalier explore les forêts de l'A.O.F, etc. C'est l'institution à laquelle on fait inévitablement appel pour organiser une mission ou pour analyser les échantillons collectés⁴⁷⁵.

À partir du XVIII^{ème} siècle, suite aux différentes publications d'érudits et d'hommes de sciences, de philosophes et d'hommes de métiers, dont l'un des plus connus demeure l'encyclopédie de Diderot, l'acceptation et la compréhension de la technique dans son sens

⁴⁷⁵ Christophe BONNEUIL, *Des savants pour l'empire. La structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de « la mise en valeur des colonies françaises » 1917 – 1945*, Paris, ORSTOM, collection ÉTUDES et THÈSE, 1991, pp. 25-26.

actuel a été amorcée. La « grandeur de l'encyclopédie » selon Simondon résidait « dans le caractère foncièrement majeur de ces planches de schémas et de modèles de machines, qui sont hommage aux métiers et à la connaissance rationnelle des opérations techniques⁴⁷⁶. » La technique en Europe connaît une approche nouvelle, s'inscrivant dans un régime de pensée opératoire suivant les écrits de A.-F. Garçon. Elle est sortie du discours oral, métaphorique, du récit pour figer les procédés techniques, à l'aide de textes écrits et des planches sur des supports papiers, préservant « la mémoire collective » des artisans et hommes de métiers de l'oubli.

Le régime de la technique devint le propre de l'ingénieur⁴⁷⁷ », aussi à partir du XVIII^e siècle s'est développé un autre régime de pensée opératoire en Europe, le régime de la technologie, qui « conjugue une approche raisonnée de la technique, une volonté de la transformer en une science de la production et de l'industrie⁴⁷⁸ ». Les régimes de la technique et de la technologie « sont liés à l'écrit⁴⁷⁹. » La technique a glissé vers l'ingénierie pour ce qui concerne les colonies. Rapidement les techniques d'exploitation du bois en Afrique, première ressource exploitée a occasionné l'arrivée de spécialistes. Aussi la colonie s'est retrouvée dans un nouveau régime de pensée opératoire puisque l'arrivée des spécialistes a occasionné des transitions rapides entre les régimes de pensée opératoire que sont la pratique, la technique et la technologie. Aussi les nombreuses publications des colons mentionnent-elles des technologies précises de tel ou tel produit exportable. Cependant la main-d'œuvre (comme cela a été souligné dans la première partie de notre étude) pose énormément de problème. Les populations natives des régions forestières ne sachant ni lire, ni écrire et n'ayant jamais eu de contact avec la machine, devaient servir de main-d'œuvre et d'ouvrier sur les chantiers. Alors comment inculquer le savoir, le savoir-faire selon le modèle européen, et ensuite créer ou introduire un nouvel *habitus* technique dans le mode d'existence de ces populations ? La question de l'instruction scolaire est apparue la solution idoine pour former des hommes nouveaux, « techniques » qui obéiraient à la « morale » de l'Européen.

⁴⁷⁶ Gilbert SIMONDON, *Du mode d'existence des objets techniques*, op. cit., p. 93.

⁴⁷⁷ Anne-Françoise GARÇON, *L'imaginaire et la pensée technique. Une approche historique, XVI^e – XX^e siècle*, op. cit., p. 26.

⁴⁷⁸ Anne-Françoise GARÇON, *idem*.

⁴⁷⁹ Anne-Françoise GARÇON, *idem*.

I- Une introduction de la technique dans les « nouveaux territoires » ouest-africains (immixtion de la culture de l'Européen dans celle de l'Africain)

De nombreuses difficultés sont apparues lorsque les colons ont voulu exclure les pratiques traditionnelles ou ancestrales au profit des techniques comme seules méthodes de production ; alors que l'exploitation des produits de rente est entrée dans l'ère de l'industrialisation. Ils décident pour palier à ces difficultés de mettre en place un cadre institutionnel, dans lequel une élite est formée. Cette institution vise un objectif précis. Il s'agit pour le colon de mettre en place une élite avec laquelle il peut communiquer. Cette élite capable de comprendre le discours technique et de le transmettre. Cependant l'idée de l'école est très mal vue par la métropole, qui y trouve de sérieux inconvénients. Dans un premier temps l'école spécialisée dans la formation des administrateurs à qui il sera inculqué les éléments essentiels les conduisant à ce que l'on pourrait nommer « la perception technique » de l'Africain de la colonie, apparaît comme un moule unique pour plusieurs espaces coloniaux différents et plusieurs milieux divergents du point de vue culturel. L'autre inconvénient provient du fait que pour le colonisateur, il y a une hiérarchie des cultures. La théorie des races construites par des anthropologues dans le courant du XVIII^{ème} siècle a trouvé un écho favorable dans l'entreprise coloniale. La distinction des races dans les différents espaces coloniaux que l'anthropologie physique de l'époque s'est évertuée à développer a légitimé la colonisation sur cette base, en trouvant à cette distinction des éléments scientifiques de démonstration. Ces théories ont conduit les hommes politiques français à mentionner le mot « race » dans la constitution de 1958 en ces termes « la France assure l'égalité (...) de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». La race étant ainsi entrée dans les discours des coloniaux a fortement contribué à réorienter les pratiques et à définir le type de technique qui était la mieux adaptée à ces populations. Au sommet de cette distinction des races se situait naturellement la race européenne associée à une civilisation supérieure, ensuite les civilisations islamiques, en position intermédiaire et enfin les « civilisations fétichistes » au bas de l'échelle. L'objectif des colons était d'élever la « civilisation fétichiste » à la « civilisation européenne » en lui transmettant par l'enseignement la morale et la technique. L'on pourrait penser dans une première lecture à une acculturation pour imposer la culture européenne occidentale et ses techniques. Ce ne fut pas réellement le cas puisque cette éducation se déroule sur les territoires des colonisés. Il s'agit donc de faire évoluer ces populations dans leur milieu social, ce que P. Desalmand a présenté comme « une différenciation reconnue » à propos de l'intervention des enseignants coloniaux. L'élévation s'est déroulée suivant deux schémas : le premier était celui de

l'adaptation de l'enseignement aux réalités des colonies. Le second était de former les jeunes africains aux métiers techniques et professionnels.

I.1- Structuration du « corps » des techniciens de la colonisation et conceptualisation de la « mise en valeur coloniale »

La « mise en valeur coloniale » est un concept développé par les colons pour définir leur politique en Afrique ou dans leurs colonies. Derrière ce concept paraissant assez simple, la notion de « progrès dans les colonies » donne tout un autre sens à la notion de « mise en valeur ». Le progrès implique normalement l'évolution des techniques et leur usage pour accroître la production. Il faut par conséquent passer à une société technicienne pour pouvoir mettre en route le progrès. Cette option requiert l'organisation de services agricoles « convenables » en métropole et dans chaque colonie, et « la création, dans la colonie de laboratoire de recherche et de jardins d'essais bien spécialisés », ainsi que la modernisation des pratiques culturelles « indigènes » en l'absence de plantations européennes⁴⁸⁰, bien que Verdier en soit un des principaux pionniers. Les premières activités de recherche traduites par la création des « jardins d'essai » en Côte d'Ivoire, se concrétisent par le « jardin d'essai de Dabou » créé en 1893. Ensuite celui de Bingerville créé en 1900. Toutefois l'organisation des activités scientifiques s'effectue à l'échelle de la fédération de l'A.O.F. Ces jardins dépendent donc de celui du pôle de décision de l'A.O.F. Il s'agit du jardin d'essai de Dakar, créé plus tard, en 1903 à Hann⁴⁸¹.

Des acteurs, tels que Chailley entre autres, sont les véritables promoteurs d'une « colonisation par l'agriculture coloniale »⁴⁸². Le militantisme de cet acteur débouche sur le premier congrès d'agriculture coloniale.

Ce congrès se réunit en mars 1918. Il est ouvert par le président de la république et réunit outre des politiques et des administrateurs, les principaux agronomes, biologistes et chimistes coloniaux. On y trouve déjà les principaux promoteurs de la science coloniale dans ses applications à l'agriculture⁴⁸³ et l'exploitation forestière.

Ils s'accordent sur « l'organisation scientifique de l'agriculture aux colonies » en prônant un niveau de production massif, basé sur la généralisation du modèle de la plantation. Cela

⁴⁸⁰ Christophe BONNEUIL, *op. cit.*, p. 35.

⁴⁸¹ Hocine KHELFAOUI sous la dir de Roland WAAST et Jacques GAILLARD, *La science en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle; la science en Côte d'Ivoire*, Aide n° ERBIC 18 CT 98 9164. Commission Européenne, DG XII. Rapport final. Paris, le 21 décembre 2000, p. 15.

⁴⁸² Christophe BONNEUIL, *op. cit.*, p. 35.

⁴⁸³ Christophe BONNEUIL, *op. cit.*, p. 37.

suppose une agriculture de colon moderne et innovatrice qui supplante l'agriculture indigène traditionnelle⁴⁸⁴. Cette agriculture qui se doit de supplanter celle de l'indigène doit passer par la mécanisation et la motorisation, sans omettre le développement d'une véritable recherche agronomique, avec, outre les jardins botaniques, des stations d'essais équipés de laboratoires. À partir de l'année 1920, les jardins d'essais en Côte d'Ivoire sont transformés en « stations expérimentales », avec une réduction de l'éventail des cultures traitées, peut-être pour le suivi continu qu'exige le travail expérimental. C'est ainsi que la station expérimentale de Dabou se spécialise dans le palmier à huile, et celle de Bingerville, dans le café et le cacao⁴⁸⁵.

Ces stations axent leurs activités autour des produits tropicaux, qui constituent la base de l'agriculture coloniale. Les informations recueillies dans ces stations sont par la suite vérifiées et traitées en France, par l'INAC (Institut National d'Agronomie Coloniale) et l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale (IEMVT), créés respectivement en 1921 et en 1928⁴⁸⁶.

L'Institut National d'Agronomie Coloniale (INAC), qui s'inscrit dans le cadre de notre étude a été créé au début sous le titre de jardin colonial et dépend directement de l'Administration centrale des colonies. Il est appelé à s'occuper de toutes les questions touchant la technologie des matières premières coloniales. Ses laboratoires, assez modestes et ne possédant qu'un matériel bien imparfait, doivent cependant répondre à toutes les demandes de toutes les colonies⁴⁸⁷. Abrisée dans les mêmes locaux, la Mission Permanente de Recherches Industrielles, dépendant du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, se consacre plus particulièrement à l'étude des matières premières africaines. Mais, en réalité, les travaux de ces deux organismes se confondent⁴⁸⁸.

Le congrès d'agriculture coloniale est suivi en juillet 1918, par la présentation du plan de développement économique de l'empire par le ministre des colonies Henri Simon. Ce plan occasionne bien d'autres. Le plan Sarrault s'inscrit dans cette lignée. Sarrault met l'accent sur l'improvisation qui a entouré tous les programmes de mise en valeur des colonies⁴⁸⁹. Il prône une approche intégrant les scientifiques et les techniciens, en d'autres termes, l'intervention des personnes qui possèdent un savoir et un savoir-faire précis. Il dit en substance que « La

⁴⁸⁴ Christophe BONNEUIL, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁸⁵ Hocine KHELFAOUI sous la dir de Roland WAAST et Jacques GAILLARD, *op. cit.*, p. 15.

⁴⁸⁶ Hocine KHELFAOUI sous la direction de Roland WAAST et Jacques GAILLARD, *idem*.

⁴⁸⁷ A.S.O.M. Paul AMMANN, *Technologie des matières premières*. Exposition internationale coloniale Paris 1931, p. 2.

⁴⁸⁸ A.S.O.M. Paul AMMANN, *idem*.

⁴⁸⁹ Albert SARRAULT, *La Mise en valeur des colonies françaises*, Payot, 1923.

colonisation, (...) ne peut se passer de l'aide scientifique⁴⁹⁰ », il faut par conséquent associer « le concours de la technicité scientifique à l'œuvre d'exploitation économique⁴⁹¹ » des territoires et possessions françaises.

Un deuxième congrès de l'agriculture coloniale est ensuite organisé en 1937. Il se déroule cette fois sous la coupole des promoteurs de la science coloniale appliquée à l'agriculture. Ils en sont par ailleurs les principaux animateurs. Ils axent principalement leurs interventions autour de la question de la recherche scientifique dans les territoires outre-mer et incitent le monde scientifique à s'intéresser à ces nouveaux champs d'étude. L'un des maillons forts illustrant l'intérêt du monde scientifique et des techniciens de la colonisation se constitue au sein de l'Académie des Sciences Coloniales (A.C.S.) fondée en 1922, suite à l'initiative de P. Bourdarié (publiciste, fervent défenseur de la cause indigène et coloniale), du gouverneur Delafosse et d'A. Martineau (historien colonial)⁴⁹². Cette académie trouve un relais puissant au sein des personnalités du parti colonial. L'on peut citer en exemple Chailley, Doumer, Duchêne, Lebrun, Mangin, Monteil, Roume, Capus, Chevalier, Perrot et Gruvel... Par le décret du 26 janvier 1926, l'académie est rattachée au ministère des colonies. Ce mouvement en faveur des recherches scientifiques coloniales devient un démembrement du parti colonial. Le discours colonial et celui de la science coloniale ayant trouvé un point de convergence dans ce parti, se renforce. Deux axes se distinguent cependant, celui de Nogent qui comprend de nombreux techniciens et scientifiques d'une part et celui des scientifiques et chercheurs rattachés au parti colonial d'autre part. Ces deux axes prônent la même cause : la science au service de la mise en valeur des colonies. Ils encouragent une vision techniciste de la mise en valeur des colonies en mettant la recherche appliquée en tête de pont et comme caution de rationalité des transformations économiques. Pour eux l'État français doit jouer un rôle pionnier en créant les conditions d'un investissement colonial privé, et faciliter l'accession de scientifiques et de techniciens à des postes d'expertise et de direction, en accroissant leur autonomie dans les établissements de recherche⁴⁹³.

Les méthodes prônées par les deux axes étant toutefois différentes, le Comité d'Action Agricole Colonisatrice (C.A.A.C) actif dans les entreprises d'exploitation des colonies, influence ces réformes de par la qualité technique et scientifique de ses membres et l'intensité de son action⁴⁹⁴, cependant les bénéfices de ces réformes sont plus significatifs du côté de la

⁴⁹⁰ Albert SARRAULT, *op. cit.*, p. 339.

⁴⁹¹ Albert SARRAULT, *idem.*

⁴⁹² Christophe BONNEUIL, *op. cit.*, p. 52.

⁴⁹³ Christophe BONNEUIL, *op. cit.*, p. 55.

⁴⁹⁴ Christophe BONNEUIL, *idem.*

« ligne agro-administrative » de Nogent et aux techniciens locaux de l'agriculture. Les services agricoles coloniaux se renforcent en nombre et en pouvoir, l'INAC se trouve à la tête du système et en forme les hommes⁴⁹⁵.

L'un des constats fondamentaux que l'on peut faire est qu'à cette époque l'expression « développement » des territoires coloniaux n'était pas abondamment utilisée, c'était plutôt l'expression « mise en valeur » d'une terre neuve, un espace à conquérir, à occuper par une approche beaucoup plus structurée mêlant pratique et science. Par ailleurs, dans l'évolution du contexte colonial, quelques démarcations se dégagent au niveau de la mise en valeur. On distingue la « recherche fondamentale dite de base », la « recherche appliquée », et l'activité de « développement ». La recherche fondamentale vise à augmenter le volume des connaissances et/ou à en améliorer la qualité, sans autre objectif que le savoir pour lui-même, cela se constate par les jardins d'essai qui ont pour objectif de connaître toutes ces plantes nouvelles ou exotiques. La recherche appliquée se distingue de la catégorie précédente par l'objectif d'utilité pratique qui anime le chercheur avec la transformation de ces jardins en champ d'expérimentation. Ce fait permet d'améliorer les plants et d'en hybrider d'autres. Ainsi, l'activité scientifique s'assigne de nouveaux buts : créer et/ou améliorer des produits, matériaux, appareils, services, systèmes, on parle de « développement ». Dans cette dernière catégorie « science » et « technologie » se recouvrent, et l'activité scientifique se différencie à peine de l'activité industrielle⁴⁹⁶. La technologie des matières coloniales comprend non seulement la technologie proprement dite, mais aussi une part de recherches d'ordre chimique⁴⁹⁷. Cela conduit à rassembler les distinctions précédentes sous le vocable synthétique de « recherche et développement »⁴⁹⁸. Ces recherches se poursuivent à la fois dans la France métropolitaine et dans les possessions d'outre-mer. Sur le territoire de la colonie, il faut trouver les moyens de rendre les populations locales capables de comprendre le langage technique et le discours qui accompagne la mécanisation. Le moyen le plus efficace est l'instruction scolaire, pour les espaces colonisés. Que signifie cette expression ? Est-ce qu'une instruction scolaire, accompagnée de la création d'école a-t-elle donné des fruits ? Ou alors sommes-nous restés dans une forme d'école idéalisée, et par conséquent utopique dont les résultats n'ont servi qu'à la mise en place de firme d'exploitation, plongeant le territoire colonisé dans une nouvelle forme de dépendance, même après les indépendances ?

⁴⁹⁵ Christophe BONNEUIL, *op. cit.*, p. 56.

⁴⁹⁶ MALU WA KALENGA, *Science et technologie en Afrique (Histoire, leçons et perspectives)*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'Outre-mer, Classe des Sciences et techniques, Mémoires in-8°, Nouvelle Série, Tome 18, fasc. 6, 1992, p. 10.

⁴⁹⁷ Paul AMMANN, *op. cit.*, p. 1.

⁴⁹⁸ MALU WA KALENGA, *idem*.

I.2 – La technique européenne : Acteurs, outils, savoir et savoir-faire

La connaissance des espaces forestiers ivoiriens est relativement récente. C'est seulement peu avant 1910, en effet, que les missions Chevallier⁴⁹⁹ et Lecomte (botanique), et ensuite Gros⁵⁰⁰, Salesse⁵⁰¹, Bertin⁵⁰², Meniaud⁵⁰³, Aubreville⁵⁰⁴ ... (bois exploitables), fournissent des renseignements plus précis. Chevallier démontre à l'issue de l'une de ses missions que la forêt en présence et exploitable en Côte d'Ivoire est une forêt secondaire. Il affirme en substance que :

« Environ un tiers de la forêt de la Côte d'Ivoire a déjà été défrichée par les Noirs depuis un temps immémorial, et il s'est reconstitué, sur son emplacement, une forêt de formation secondaire dont la flore, très appauvrie, ne renferme plus qu'une trentaine d'essences arborescentes, alors que la forêt vierge en contient 350 ou 400 espèces ».

L'entreprise d'exploitation du bois, première ressource donne un aperçu des pratiques agricoles des autochtones. Cette forêt secondaire est, du fait de son défrichement antérieur, composée d'essences tendres très différentes de celles de la forêt primaire à laquelle elle succède. Elle est le résultat de pratiques agricoles des populations organisées d'une manière « assez anarchique ». Les colons les décrivent comme une agriculture extensive sur brûlis. Cette agriculture consiste à défricher un espace aux alentours des villages, en abattant tous les arbres et ensuite, les brûler au sol. La combustion des débris végétaux donne des résidus fertilisant pour le sol avant la nouvelle culture. Une fois le sol appauvri par une succession de cultures, ils s'éloignent et défrichent un autre espace. Cette description de l'agriculture des autochtones effectuée par les premiers « techniciens » intervenus sur le terrain illustre l'absence de compréhension de ce type d'agriculture. La conséquence est qu'elle ne fut jamais prise en compte par le colonisateur et ensuite par les structures de développement créés plus tard après les indépendances pour mieux organiser la production agricole.

⁴⁹⁹ Auguste CHEVALIER (1873-1956), « *Rapport sur une mission scientifique dans l'ouest Africain 1908-1910* ». Extrait de *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires, Nouvelle série, Fascicule 5*, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCXCII, (1912).

⁵⁰⁰ Capitaine GROS, « Mission forestière à la Côte d'Ivoire (1908-1909) », extrait de : *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris* XXXII n°5. Mai 1910.

⁵⁰¹ Eugène SALESSE est Gouverneur des Colonies en retraite, ancien directeur des Chemins de fer de Guinée ; chef de la Mission de techniciens de chemin de fer chargée de rechercher aux Colonies les bois utilisables pour les réseaux ferrés.

⁵⁰² André BERTIN, *Les bois coloniaux : mission forestière coloniale*, Larose (Émile), Paris, 1918.

⁵⁰³ Jean MENIAUD, *La forêt de la Côte d'Ivoire et son exploitation*, Imprimerie des établissements L. Dufay, 1922.

⁵⁰⁴ A.S.O.M. André AUBREVILLE, *Les forêts réservées en Côte d'Ivoire et leur enrichissement* (note à Maurice Martelli. Directeur de l'Association colonie-sciences et du comité national des bois coloniaux). Dossier MSS 173. Pièce dactylographiée. 1 carte et envoi de M. Martelli 30 cm.

La grande opération de « mise en œuvre des colonies » porte principalement sur le développement des ressources agricoles pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire, suite aux différents revenus générés par le commerce de l'huile de palme et la valeur de l'hévéa, du café et du cacao sur les marchés spéculatifs internationaux. L'exploitation de l'espace forestier trouve dans ce fait une nouvelle orientation. Comme le souligne François Sigaut, l'agriculture des populations autochtones des zones forestières n'existe pas pour l'Européen parce qu'elle est « invisible ». Les explorateurs, administrateurs-fonctionnaires et techniciens français ne voient ou alors n'ont aucune considération pour les outils utilisés par les populations en place. Ces outils qualifiés de rudimentaires et archaïques ne peuvent garantir une production de « masse ». Ainsi, l'agriculture des populations autochtones existe, mais les outils ne correspondent pas à la « perception technique » de l'Européen. Les outils sont beaucoup trop « simples » pour le colonisateur. Alors que, comme l'a noté F. Sigaut « plus un outil est « simple », plus ses fonctions peuvent être nombreuses d'une part, et plus d'autre part le répertoire de ses gestes d'utilisation peut être varié⁵⁰⁵ ». Cette absence de perception de l'outil du Noir et de sa « technique » agricole conduit l'Européen à opter pour l'instruction de ces populations. L'une des raisons immédiates de la volonté d'instruction de ces populations provient de l'instauration des normes dans la production dès la fin du XIX^{ème} siècle. Ce qui bouleverse le monde de la production technique avec des réseaux de pièces interchangeables et d'outils standardisés. Les ingénieurs se regroupent en des associations telles que le C.A.A.C (qui compte par exemple parmi ses membres le lieutenant-gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire Angoulvant qui est devenu plus tard gouverneur) et les grandes firmes de production rattachées aux marchés qui exigent des produits calibrés respectant des normes. Comment intéresser les populations natives de la colonie à ce type de production, en changeant leur outil et leur savoir-faire ? L'institution scolaire s'est avérée être la meilleure solution pour l'administration coloniale puisqu'il existait déjà un enseignement pour les futurs administrateurs⁵⁰⁶ en France qui venaient à la colonie. L'école en tant qu'institution n'avait pas pour objectif premier de transmettre des contenus, des savoirs, susceptibles d'oubli mais

⁵⁰⁵ Christian SEIGNOBOS, Yasmine MARZOUK, François SIGAUT, (éds), *Outils aratoires en Afrique. Innovations, normes et traces*, Paris, Karthala/IRD, 2000, p. 15.

⁵⁰⁶ Le décret du 23 novembre 1889 fonde l'École coloniale. L'école se situe au 129 Boulevard du Montparnasse dans un immeuble qui s'avère à la longue assez inadapté. Sans crédit, puisque le parlement est réfractaire à toute idée coloniale. Dislere parvient à faire construire au 2 Avenue de l'Observatoire Paris VI^{ème}, l'école coloniale qui est inaugurée le 4 novembre 1896. L'une des principales critiques de cette école est que les administrateurs sont formés dans le même moule, avec une formation identique, ils sont destinés à toutes les colonies qu'elles soient en Indochine ou en Côte d'Ivoire en Afrique. Ils ne choisissent qu'en troisième année, la section africaine ou indochinoise. La conséquence est qu'ils se mettent dans la peau d'un personnage à priori théorique : « le fonctionnaire colonial ».

de former des individus dociles et soumis. Ce « savoir » transmis visait à inscrire les populations autochtones dans des moules, des normes en classant les individus par fonction, et les rendant amovible comme les pièces d'une machine. C'est-à-dire des personnes correspondant à des fonctions préétablies qui entreraient dans le programme de l'administration coloniale, qui seraient remplaçables par d'autres personnes formées à la fonction. Ce formatage d'individus suivant des normes techniques que fournit l'instruction scolaire est à la base de l'introduction de la technique en Côte d'Ivoire. Comment cette institution a vu le jour en Côte d'Ivoire ? Cette démarche a permis d'asseoir l'impact de l'approche scientifique de la « mission civilisatrice » des colonies qui s'imposaient aux entrepreneurs Européens.

II – Officialisation de l'éducation scolaire

De nombreuses entreprises coloniales se sont constituées et réclamaient des auxiliaires et ouvriers qui leur reviendraient à meilleur coût contrairement à des techniciens qualifiés qui viendraient d'Europe. Étant donné que les populations africaines ivoiriennes et celles de toutes les colonies ouest-africaines avaient des organisations sociales assez réglées par leurs pratiques, l'avènement de l'école en tant que moyen de transmission d'un savoir nouveau s'est constitué selon un mode d'approche particulier. Ce mode d'approche développé par Hardy a pour but d'immiscer l'école dans les pratiques traditionnelles. Hardy tient à ce que l'école dans les colonies ne s'oppose pas au village, « il faut que l'école conserve des aspects de la vie indigène tout ce qui ne gêne pas son activité et consolide son existence⁵⁰⁷ ». En s'appuyant sur ce fait l'école bénéficie d'une forme de prestige. Ce prestige tient du fait qu'elle est le premier établissement de ce type en Côte d'Ivoire par la manière dont elle est organisée et ensuite par les personnes qu'elle emploie. Elle emploie en majorité des enseignants européens (les instituteurs sont des Européens). Les premiers établissements de ce type sont ceux d'Assinie-Élima, avec Jeand'heur ; de Grand Bassam avec Richer puis Victor Frauziol ; de Jacquville avec Léonardon et de Tabou avec Jean Faye.

Ainsi l'école en Côte d'Ivoire réussit à progresser sans heurt et finit par avoir quelque réaménagement en fonction des réalités spécifiques à ce territoire. « Quelques coloniaux et non des moindres, estiment que l'instruction a en soi une valeur éducative ; que bien dispensée, elle doit non seulement ouvrir les intelligences, mais former les caractères et avoir

⁵⁰⁷ Georges HARDY, *Une conquête morale : l'enseignement en A.O.F.*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 203-204.

une action moralisatrice⁵⁰⁸. » Cette vision idéaliste de l'enseignement dans la colonie de Côte d'Ivoire révélera ses insuffisances lors de la formation des hommes. L'école est devenue un lieu d'annihilation des savoirs locaux pour former une nouvelle élite traitée de « déclassé » car ayant perdu toutes ses valeurs traditionnelles pour adopter celle du colonisateur. Ce fait révèle la vraie nature de l'école qui n'est pas faite dans le but de former des citoyens qui peuvent être susceptibles d'égaliser les Français mais des individus mal formés et peu éduqués à la culture occidentale (européenne).

II-1. L'instruction scolaire européenne entre tradition et modernisme : Essai d'intégration et d'initiation aux normes de la société européenne

Suite à plusieurs tentatives de missionnaires, l'avènement de l'école en Côte d'Ivoire s'est réellement effectuée par le truchement du gouverneur Binger et surtout suivant les ambitions du responsable de la société des plantations d'Élima, Arthur Verdier qui de la Rochelle, dirige ses collaborateurs que sont Treich Laplène et Amedée Bretignère. Il note à cet effet qu'il a chargé en 1882 l'épouse de l'un de ses agents « Madame Keller » d'assurer l'enseignement dans l'école qu'il vient de créer, cependant « cette dame, dont l'enseignement n'était pas la profession, se découragea vite, et l'école, après un commencement plein de promesses, fut complètement abandonnée⁵⁰⁹. » C'est en 1887, que le gouvernement général de la colonie décide de faire venir un instituteur en Côte d'Ivoire sous l'action de Verdier alors nommé résident de la France à Assinie. C'est ainsi à Assinie qu'il décide que l'école qu'il se chargerait de construire soit établie. Le choix du ministre des colonies se porte sur Fritz-Émile Jeand'heur, alors instituteur en Algérie, qui par ailleurs s'est porté volontaire pour servir en Afrique Occidentale Française (A.O.F). L'école est effectivement ouverte le 8 août 1887 avec environ une trentaine d'élèves recrutés sans beaucoup de difficultés dans les villages situés dans un rayon de dix kilomètres d'Assinie. Il enseigne durant deux ans soit de 1887 jusqu'en 1889. En 1890, l'administration des Établissements français de la côte d'Or s'établit à Grand Bassam et Treich Laplène en est le résident au compte de la France. Il officialise l'école à Assinie en s'appuyant sur le succès de Jean d'heur dans cette région. Il y exerce la fonction d'instituteur durant six ans depuis son arrivée à Assinie avant de rentrer définitivement en France, lorsque la ville de Grand Bassam devient capitale de la colonie de Côte d'Ivoire avec

⁵⁰⁸ Octave MEYNIER (colonel), *L'Afrique noire*, Paris, Ernest Flammarion Editeur, 1921, p. 303.

⁵⁰⁹ Arthur VERDIER, *35 années de luttes aux colonies. Côte occidentale d'Afrique*. Paris, Éditeur Léon Chailley, 1896, p. 53.

Binger comme lieutenant-gouverneur. À cette date un nouvel instituteur titulaire du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, M. Richer est affecté à la nouvelle école officielle de la colonie délocalisée dans la nouvelle capitale. Toutefois, l'école d'Assinie est restée active sous l'enseignement du moniteur et adjoint de Jeand'heur, un autochtone du nom d'Émile Assamfou. L'école ainsi ouverte sur les sites commerciaux et de traite avec les Européens a rencontré l'adhésion des populations. Les jeunes autochtones ne sont pas « fermés » à l'école, c'est-à-dire au confinement dans un endroit spécifique pour recevoir un enseignement auquel ils ne comprennent pas grand-chose, car contraire à leur tradition socio-éducative mais qu'ils s'évertuent à suivre. Il faut rechercher l'origine de ce comportement des jeunes autochtones dans deux faits notables :

Le premier est le contact et la capacité de parler la même langue que les Européens établis dans leur région, en l'occurrence les agents de Verdier travaillant à la Société des Plantations d'Élima, parlant une langue différente de celle des Anglais dont ils subissent une très forte influence. Était-ce sous l'effet de la contrainte des traitants et administrateurs français qu'ils ont du inscrire leurs enfants dans les écoles des Blancs ? À ce propos les traditions orales de ces peuples mentionnent clairement que les familles ont accepté d'inscrire dans les écoles les enfants de leurs cerfs ou esclaves. Il était nécessaire que les échanges se fassent selon les règles de la France à cause de la forte concurrence des Anglais dans cet espace maritime. La preuve de cette urgence est que les échanges se déroulaient majoritairement en anglais et la monnaie d'échange connue des populations était le shilling. Il faut modifier ces données. Chose bien perçue par l'agent de Verdier et Résident Treich Laplène⁵¹⁰, suivi plus tard par le premier lieutenant-gouverneur de la colonie Louis Gustave Binger.

Le second est l'influence et le contact avec les *talibés* musulmans et leurs attitudes studieuses à l'école coranique (suivant la religion islamique). Cette école qui est beaucoup plus répandue dans les régions nordiques de cet espace géographique n'est pas inconnue des populations côtières. L'avancée de l'islam et de sa méthode d'enseignement s'est effectuée suivant les caravanes commerciales sous la protection des administrateurs français du nord vers le sud en zone forestière incluant les espaces côtiers; mais aussi en sens inverse⁵¹¹. Cette religion aussi bénéficie d'une antériorité sur l'école européenne puisqu'elle s'est

⁵¹⁰ Treich-Laplène a été un acteur principal dans la concurrence franco-anglaise sur le littoral est de la Côte d'Ivoire et sur les côtes pour que cet espace soit sous la direction de l'administration française. Il faudrait consulter les documents suivant : A.S.O.M. LERMERCIER De MAISONCELLE Marcel, *Treich Laplène ou Binger? La vérité sur la fondation de la Côte d'Ivoire*. Brochure 8° Cart 10H n°21 ; A.S.O.M. BULLOCK Fred, *La fondation de la colonie française de la Côte d'Ivoire*, London, Le "courrier de Londres", 1912.

⁵¹¹ Paul DÉSALMAND, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA, 1983, p. 70.

véritablement établie dans les régions nordiques durant le XVIII^{ème} siècle lors de la fondation de la ville de Kong. Les relations de voyage de L. G. Binger⁵¹² l'ont par ailleurs attesté. La méthode coranique n'est pas en rupture avec l'univers et le cadre de vie des enfants. Ensuite, la pratique de cette religion, leur confère une solidarité, ne serait-ce que par la langue arabe apprise dans ces écoles. Les procédés d'alliance, par mariage suite à des démarches successives auprès des notables des villages dans lesquelles ils souhaitaient s'établir et aussi, par les relations commerciales, se sont avérées des formules qui permettaient à l'enfant inscrit à l'école coranique d'être permanemment dans son milieu sans être soumis à une quelconque forme de dépaysement ou d'acculturation. Cette caractéristique de l'école coranique a permis au lieutenant-gouverneur de saisir pleinement la démarche à suivre pour que l'école selon le modèle français soit pleinement acceptée dans la colonie. Binger décide donc de recourir à l'enseignement catholique prodigué par les missionnaires. Il estime que leur démarche plus rigoureuse s'apparente à celle des enseignements de l'école coranique, et elle peut la surclasser puisqu'elle est combinée à un imaginaire très élaboré associé à des symboles qui correspondent assez bien aux pratiques des populations Noires des régions côtières et forestières de la Côte d'Ivoire. Ainsi, les nombreuses observations des administrateurs leur ont permis de comprendre que l'école dans la colonie, pour atteindre les objectifs souhaités, doit être pleinement « liée organiquement aux communautés⁵¹³ ». Il faut de ce fait lui ôter tout aspect qui désocialise le jeune Noir. Aussi l'école doit-elle se rapprocher de l'entité sociale de base du jeune Noir, son village. Cette démarche est clairement présentée par Hardy à travers les propos suivants:

« Nous ne tenons pas – on ne saurait trop le répéter – à ce que l'école s'oppose au village et apparaisse aux habitants comme une importation ; nous voulons l'insinuer dans les cœurs indigènes, la faire admettre comme une vieille institution à peine transformée. Il faut donc que l'école conserve des aspects de la vie indigène tout ce qui ne gêne pas son activité et consolide son existence⁵¹⁴. »

Le 24 novembre 1903, un arrêté réorganisant l'enseignement en Afrique Occidentale Française est édicté en vue des besoins du Sénégal. Cet arrêté subit de nombreuses modifications en vue de correspondre à l'état social de la population de Côte d'Ivoire, ce qui a débouché sur le décret du 18 octobre 1904. Ces textes sont à l'origine de l'arrêté du

⁵¹² Louis Gustave BINGER : *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, Paris, Hachette, vol. 1, p. 326.

⁵¹³ Paul DÉSALMAND, *op. cit.*, p. 76.

⁵¹⁴ Georges HARDY, *Une conquête morale : l'enseignement en A.O.F.*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 203-204.

gouverneur général de l'Afrique occidentale française du 6 juillet 1911 réorganisant le service de l'enseignement et créant un corps de moniteurs indigènes dans la colonie de Côte d'Ivoire. Cet arrêté révolutionne l'enseignement dans la colonie et est à l'origine de la formation d'une nouvelle élite qui permet d'accélérer avec un personnel un peu plus technique l'exploitation industrielle de la colonie.

L'arrêté de 1911 spécifie clairement les types d'écoles autorisés sur le territoire de la Côte d'Ivoire. Elles sont réparties en quatre ensembles. Trois sont consacrées à l'enseignement et le quatrième bénéficiant d'un statut particulier, il s'agit de l'orphelinat de métis.

Les structures consacrées à l'enseignement sont :

- l'enseignement primaire élémentaire ;
- l'enseignement primaire supérieur et commercial conduisant aux fonctions administratives, à l'enseignement et aux emplois commerciaux ;
- l'enseignement professionnel⁵¹⁵.

L'école est, comme l'a souligné le gouverneur William Ponty dans sa circulaire relative au programme scolaire du 1^{er} mai 1914, destinée à préparer les enfants aux travaux agricole, industriel, et commercial. C'est par conséquent un outil d'éveil des enfants sur les pratiques de leurs parents, (les populations autochtones) et les nouvelles pratiques qui sont enseignées, afin qu'ils en tirent les avantages des leçons apportées par le colonisateur. Ainsi des jardins scolaires et des ateliers de travaux manuels sont créés, et les enfants sont encouragés à s'y orienter. L'école n'est qu'un simple moyen d'éducation de l'enfant ou de préparation de l'enfant au respect des normes (règles) que l'administration met en place dans son entreprise industrielle ou dans la conduite de son entreprise de « mise en valeur ». Il faut emmener les jeunes à considérer de nouveaux processus de transformation optimale de leur milieu ; avec des agricultures irriguées, l'emploi d'engrais artificiels et des méthodes culturales différentes, nécessitant une certaine aptitude intellectuelle.

II.1.1 - L'enseignement primaire élémentaire

L'enseignement primaire élémentaire est donné dans les écoles de village, dans les écoles régionales ou urbaines, dans les cours d'adultes, dans une école annexée au cours normal des moniteurs⁵¹⁶.

⁵¹⁵ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 1^{er}. Voir DARESTÉ P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 852.

Les écoles créées dans les centres importants à partir de 1904 jusqu'en 1909 ont été pour certaines dues à l'initiative d'instituteurs. Ils y sont même restés plusieurs années consécutives, améliorant les locaux, le matériel didactique et surtout la qualité des élèves, ce qui a permis à certains de ces établissements de devenir après quelques années des écoles régionales, dès l'ouverture d'écoles de village dans leurs environs. L'école ayant rencontré une certaine adhésion dans les villages a motivé certains moniteurs à poursuivre l'action coloniale, par l'implantation d'établissements scolaires sur ces sites ruraux. Cette action a été renforcée par l'article 3 de l'arrêté de 1911 qui stipule que « des écoles de village ou écoles du premier degré peuvent être ouverts dans tous les centres où le nombre et l'état social des habitants le justifieront⁵¹⁷. » Cette mesure illustre clairement l'impact de l'enseignement et la progression de l'instruction européenne dans les villages. S'inspirant de l'école coranique, les administrateurs et fonctionnaires ont résolument pris en compte le fait que les villages constituent la base de l'organisation sociale des populations de la Côte d'Ivoire, et par conséquent l'école doit en principe commencer par cette cellule de base pour avoir un impact certain. La structuration du mécanisme scolaire a ainsi un point de départ ; la cellule villageoise et comme le présente bien les arrêtés suivants : Les écoles de village créées dans les localités où se trouve une école régionale sont rattachées de droit à cette dernière, dont elles ne forment qu'une division⁵¹⁸. Les autres écoles de village de la circonscription administrative sont rattachées à l'école régionale, en vue de leur inspection et surveillance par le directeur de l'école régionale⁵¹⁹.

Tout en étant des écoles préparatoires rattachées aux écoles du centre dont elles dépendent administrativement, elles gardent une existence autonome. L'administration entend en procédant ainsi, entrer en contact avec le plus grand nombre d'« indigènes » à travers cette structuration de l'école afin de rassurer ces populations, sur les intentions de la France et établir des rapports de sympathie. Ces écoles ont ainsi pour ambition de permettre aux « indigènes » d'évoluer dans leur milieu. Pour éviter que l'effet désocialisant de l'école, caractérisée par la chose « venue d'ailleurs », le « papier du Blanc », crainte par le colon s'imprègne dans l'esprit du jeune autochtone ivoirien, il faut absolument fournir des solutions en rendant les enseignements et les espaces d'enseignement accueillants, aimables et bien

⁵¹⁶ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 2. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 852.

⁵¹⁷ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 3. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 852.

⁵¹⁸ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 4. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853.

⁵¹⁹ *Idem*, article. 5. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., *idem*.

intégrés au milieu⁵²⁰. Pour accentuer le caractère intégré de ces écoles, elles doivent être, selon le même article 3 de l'arrêté de 1911, dirigées par un moniteur, ou « un instituteur indigène toutes les fois que le nombre et le degré d'instruction des élèves le nécessiteront. Dans les localités dépourvues d'instituteurs ou de moniteurs, ces écoles peuvent être dirigées soit par des fonctionnaires, soit par des sous-officiers ou des interprètes » indigènes. Le programme de ces écoles est essentiellement constitué de la langue française parlée ; l'agriculture pratique ; et accessoirement la lecture, l'écriture, et les premiers éléments de calcul et de système métrique⁵²¹. Ce programme de l'enseignement constitue les bases de l'introduction de la norme selon l'entreprise de « mise en valeur » de la colonie. Il s'agit ici de former des jeunes hommes dociles, à la métropole, et organisés selon une hiérarchisation des fonctions. Les éléments de calculs introduits dans l'enseignement ne sont pas fortuits, car il faut intégrer dans l'esprit des jeunes l'ordre que confère l'arithmétique et aussi la caractéristique de l'interchangeabilité de l'homme de fonction, comme les éléments d'une machine ou d'un système mécanique. Cette mission a été conférée aux missionnaires mais ces derniers ont opté pour un autre projet, qui ne correspondait pas à « la mise en valeur » de la colonie. Les missionnaires se sont en effet opposés à l'enseignement dans la langue française, pour éviter d'eupéaniser des jeunes Noirs, ce qui aurait un impact trop important sur leur milieu de vie. Ils ont plutôt poursuivi leur ambition de prodiguer l'enseignement dans les langues locales, afin de ne pas les « désocialiser » et leur ôter l'hostilité envers l'homme Blanc. Ils ne percevaient pas la nécessité de faire chanter la Marseillaise par les jeunes Noirs de la colonie. Ces faits ont conduit l'administration coloniale à prendre des mesures entrant en contradiction avec celles des missionnaires débouchant sur un conflit institutionnel. Les administrateurs souhaitaient à l'opposé des missionnaires utiliser l'école comme le principal outil de la propagande coloniale, en intégrant le chant de la prestigieuse France dans la formation des cadres auxiliaires⁵²². Alors qu'il existe une loi sur la laïcité de l'enseignement primaire datant du 28 mars 1882, les administrateurs coloniaux se sont appuyés sur la loi du 1^{er} juillet 1901, visant les congrégations autorisées; renforcée par une deuxième loi, en date du 7 juillet 1904 qui interdit en son article 1^{er} « L'enseignement de tout ordre et de toute nature » en France aux congrégations pour évincer l'enseignement des Missionnaires. Cette loi qui prévoit de supprimer les congrégations exclusivement enseignantes dans un délai « maximum de dix ans » concerne dans une moindre mesure les Pères des Missions africaines affectés en

⁵²⁰ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 584.

⁵²¹ *Ibidem*, article. 6. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853.

⁵²² Paul DÉSALMAND, *op. cit.*, p. 119.

Côte d'Ivoire puisqu'ils sont parvenus à diversifier leurs activités dans la colonie en plus de l'enseignement. Compte tenu du grand besoin de matériaux de construction pour la jeune colonie les Pères se sont orientés dans les secteurs d'entreprise les plus rentables : l'habitat et le bois. Aussi, montent-ils une briqueterie à Moossou. Ils sont les pionniers de l'école professionnelle en associant à leurs écoles des ateliers annexes démontrant par ces actions leur utilité et leur volonté de participer à la « mise en valeur de la colonie » par la formation des auxiliaires techniques pour l'industrie. Suivant cette orientation, après la briqueterie, ils installent un atelier de menuiserie à Bonoua. Ils se sont engagés dans l'agro-industrie en créant à Aboisso et Bonoua des plantations de caféiers, cacaoyers et d'hévéa. Leurs projets s'étendent à la formation d'ouvriers aux différents corps de métiers de construction des habitats. Toutefois, l'administration exige selon les termes de l'article 1^{er} de la loi du 16 juin 1881, d'être titulaire du brevet de capacité de l'enseignement primaire (le brevet élémentaire) pour pouvoir enseigner dans une école publique ou privée. Le gouvernorat général, dans une ambition de briser tout antagonisme entre l'enseignement privé et public, donne toute la priorité à l'enseignement public partout il y a confrontation ou ambition d'installer un établissement d'enseignement primaire. Le gouvernement français à travers celui de l'A.O.F est ainsi parvenu à s'octroyer les permissions de mettre en route ses projets pour la colonie, en formant une « élite » ou des agents auxiliaires pour la réalisation du projet d'exploitation industrielle de la colonie selon les normes internationales et ses visées.

II-1-2. Les institutions pour la formation d'une élite dans la colonie : Les écoles régionales

L'école régionale est l'institution dans laquelle la question de l'instruction des filles s'est réellement posée. Les administrateurs dans leurs rapports ont plusieurs fois mentionné le lien qui unit le jeune enfant Noir à sa mère. Jusqu'à l'âge de deux ans, l'enfant est porté sur le dos de sa mère durant toutes ses activités qui comprennent les travaux des champs, la cuisson de la nourriture, les festivités, les danses et les déplacements, notamment pour la recherche de l'eau à des distances variables des villages⁵²³. Tenant compte de la relation particulière de l'enfant africain avec sa mère, et de l'action des Sœurs dont la congrégation est rattachée à celle de la Mission Africaine de Lyon, l'administration décide d'ouvrir une école

⁵²³ Marcel EBOÏ, *De la prospérité à la paupérisation, De la région des lagunes de Côte d'Ivoire*, Les Nouvelles Éditions Africaines, Abidjan, 1987, p. 47.

régionale destinée aux filles en plus de celle des garçons. L'école régionale est ainsi subdivisée en deux catégories : l'école des garçons et celle des filles.

II.1.2.1 - Éducation scolaire pour garçon dans les écoles régionales

Les écoles régionales sont établies, en principe, dans les chefs-lieux de cercles ou dans certains centres urbains importants. Elles sont par conséquent, plus importantes que l'école du village. Les écoles régionales recrutent leurs élèves parmi les meilleurs des écoles rurales et complètent leur formation par un programme local d'un niveau légèrement inférieur à celui du certificat d'études primaires des écoles métropolitaines⁵²⁴. Ces élèves sont présentés par leur instituteur. La liste des candidats, est établie en fin d'année scolaire par le maître d'école de village. Elle est soumise, pour avis, au directeur de l'école régionale, et pour être approuvée doit être validée par l'inspecteur de l'enseignement.

Les écoles régionales apparaissent, au début de leur création comme des écoles d'une élite intellectuelle et sociale. Le but de ces écoles est principalement d'améliorer l'instruction des fils ou neveux des chefs notables qui peuvent être appelés à succéder à leurs pères ou oncles. Elle doit donc les amener à une juste compréhension des instructions des autorités coloniales. Ce sont encore les écoles régionales qui forment pour le commerce local, les petits emplois subalternes et pour les services de vulgarisation agricole, des agents sûrs et capables. Elles préparent donc, les élèves à un certificat d'études primaires local avec mention agriculture ou travail manuel⁵²⁵. Elles sont dirigées en principe par un instituteur européen ou, à défaut, par un instituteur africain, suivant le degré de culture des élèves ou l'éloignement des centres⁵²⁶. Les directeurs doivent être pourvus, autant que possible, du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel ou de l'agriculture. Ils sont assistés d'adjoints. Des maîtres ouvriers indigènes pourront être chargés des exercices pratiques, sous l'autorité des directeurs⁵²⁷.

Le programme de ces écoles est le suivant : la langue française ; la lecture ; l'écriture ; le calcul et le système métrique ; les éléments de la géométrie ; le dessin ; des notions sommaires sur l'histoire moderne et contemporaine de la France, étudiée dans ses rapports avec les divers pays de l'Afrique occidentale française ; la géographie de l'Afrique et en

⁵²⁴ *Ibidem*, article. 11. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853.

⁵²⁵ BOCOM Aïssata M. T., *op. cit.*, p. 584.

⁵²⁶ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article. 7. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853.

⁵²⁷ *Ibidem*, article. 10. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853.

particulier de la Côte d'Ivoire ; des notions de sciences physiques et naturelles appliquées à l'hygiène, à l'agriculture et aux industries locales⁵²⁸. Il faut souligner que ces programmes sont ceux qui ont été élaborés dans les textes de loi de l'administration coloniale. Dans la pratique, les choses sont différentes, puisque l'emploi du temps est soumis à l'approbation de l'inspecteur de l'enseignement. Et pour les inspecteurs de l'enseignement, il est important que les élèves postulant à ce certificat soient formés aux techniques agricoles et soient rapprochés de leurs villages. Il ne s'agit pas de constituer comme l'a souligné Desalmand « une caste de plumitifs qui mépriserait les villageois, [de] transformer les mentalités en remplaçant le fatalisme paysan par un état d'esprit scientifique⁵²⁹ ». Il s'agit de mettre en place des structures avec ces jeunes qui servent à « alimenter la mutuelle scolaire, ce qui permet de nourrir les enfants, de les habiller et, à l'occasion, de les récompenser⁵³⁰ ». Aussi pour l'inspecteur Paul Mus⁵³¹ l'école indigène doit être intégrée au cadre de vie rural dans lequel ces jeunes ont toujours vécu. Ainsi l'école doit être construite « en banco, avec son toit d'herbes sèches », elle doit être associée « aux plantations menées avec des moyens rudimentaires et où on arrose à la touque ». Selon la vision de ces fonctionnaires, « c'est l'école indigène, c'est un morceau du village. Pour celui-ci, c'est l'école française. » Selon les inspecteurs de l'enseignement primaire de l'A.O.F, les réglementations administratives se sont remodelées en fonction de leur requête et observation. Ainsi, à chaque école régionale pourra être annexée une section de travail manuel, sauf dans les localités où se trouvera une école professionnelle élémentaire. Il pourra être annexé, en outre, une section d'agriculture⁵³². Le travail manuel et agricole faisant partie intégrante du programme et la participation de tous les élèves a pour but de les amener à estimer les occupations agricoles de leurs parents et surtout à ne pas oublier la terre. Cet enseignement bénéficie de l'innovation qui consiste pour l'administration à introduire des mutuelles scolaires. Ces mutuelles sont imposées par la suite par la circulaire du gouvernement général du 22 juillet 1913. Elles s'organisent comme suit : une part du produit de ces mutuelles revient aux élèves en leur servant d'alimentation et l'autre à la mutuelle scolaire alimentant ainsi sa caisse⁵³³.

Le régime de l'école est l'externat : les élèves étrangers à la localité peuvent recevoir, soit des bourses familiales, dont le nombre et le montant sont fixés par les arrêtés créant les

⁵²⁸ *Ibidem*, article. 8. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853.

⁵²⁹ Paul DÉALMAND, *op. cit.*, p. 385.

⁵³⁰ Paul DÉALMAND, *idem*.

⁵³¹ Rapport de l'Inspecteur de l'enseignement en Afrique occidentale française Paul Mus, 1942, cité intégralement dans Colin [1977, pp. 916-917], voir un extrait dans : Paul DÉALMAND, *op. cit.*, p. 383.

⁵³² *Ibidem*, article. 9. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853.

⁵³³ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 586.

écoles régionales, soit la nourriture en nature ou sous forme d'allocation représentative de la ration⁵³⁴.

La durée normale des études est de trois ans. À leur sortie et après examen, les élèves reçoivent un certificat de fin d'études qui peut porter la mention « agriculture ou travail manuel ». Les sujets de composition seront envoyés par l'inspecteur de l'enseignement et l'examen subi en présence d'une commission composée d'un fonctionnaire Européen désigné par l'administrateur du cercle et du directeur de l'école régionale. Les épreuves sont ensuite adressées, par ce dernier, et sous pli cacheté, à l'inspecteur de l'Enseignement qui les corrige et désigne les candidats ayant obtenu le certificat de fin d'études⁵³⁵.

II.1.2.2 - De la nécessité de la formation des filles

L'école ne se limite pas qu'aux garçons ou aux hommes. Pour justifier de l'importance de l'envoi des filles à l'école, l'administrateur Hardy démontre qu'un homme correspond à une seule unité alors que la fille à une unité multipliée par le nombre d'enfant potentiel qu'elle peut avoir. Ainsi, lorsque les mères parlent le français, les enfants l'apprennent sans effort et par conséquent le français devient pour eux, au sens exact du mot, une langue maternelle⁵³⁶. L'arrêté du 27 mars 1902 pris à Bingerville autorise les Sœurs de Notre-Dame des Apôtres, congrégation rattachée à celle des Missions africaines de Lyon, à diriger à Grand Bassam la première école de filles. Cette autorisation s'accompagne d'une subvention mensuelle⁵³⁷. Il faut toutefois signaler que cette école de filles de Grand Bassam existe depuis 1898. Année au cours de laquelle elle est officiellement créée par arrêté du 25 novembre 1898.

Les filles y reçoivent un enseignement essentiellement primaire. Il faut attendre l'arrêté du 6 juillet 1911 réorganisant le service de l'enseignement en Côte d'Ivoire pour que ces écoles soient rattachées aux écoles régionales avec lesquelles elles partagent le programme et les enseignements précédemment cités. En plus de l'enseignement théorique, il y est dispensé des cours d'enseignement ménager (couture et savoir-vivre). Ces écoles sont dirigées par des institutrices européennes ou « indigènes ». Les élèves, choisies parmi les « indigènes » de la région, sont admises à l'école sur présentation, par leurs parents, à l'administrateur du

⁵³⁴ *Ibidem*, article. 12. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853.

⁵³⁵ *Ibidem*, article. 13. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 853

⁵³⁶ Georges HARDY, *op. cit.*, p. 65.

⁵³⁷ AKOTO, Roger GINESTE, *op. cit.*, p. 51.

cercle⁵³⁸. Par ces écoles de filles, l'autorité coloniale cherche à pénétrer le noyau de la cellule familiale des sociétés sous son administration. Cependant les candidatures à ces écoles s'avèrent peu nombreuses, en raison de la méfiance et de la répulsion des parents à envoyer leurs filles à l'école européenne. Le régime de ces écoles est similaire à celui de l'école régionale, à savoir le régime de l'externat et la durée de la scolarité demeure trois ans.

En 1937, l'enseignement féminin est élargi à un niveau supérieur par la création de l'école primaire supérieure de filles de Bingerville. En 1938, le gouvernement général de l'Afrique occidentale française procède à l'ouverture d'une école normale de jeunes filles à Rufisque. L'ouverture de cette école permet aux jeunes ivoiriennes d'atteindre un niveau culturel et professionnel plus élevé. Le but est de former des monitrices et des institutrices. Cette organisation de l'enseignement se maintient jusqu'en 1947⁵³⁹. Cependant, il faut signaler l'existence d'un enseignement secondaire restrictif. Cet enseignement restrictif est très remarqué durant la période de l'entre-deux guerres. Deux écoles secondaires seulement dispensent des cours, au niveau de l'Afrique occidentale française : le lycée Faidherbe et le cours secondaire de Dakar qui est rebaptisé en 1940, Lycée Van Vollenhoven. Les conditions d'accession restreignent l'audience des cours aux enfants des Européens ou d'assimilés. Le niveau de ces lycées ne correspond pas à celui des lycées secondaires de la métropole et les études sont sanctionnées par un brevet de capacité coloniale en lieu et place d'un baccalauréat⁵⁴⁰.

II.1.3 - L'enseignement professionnel

Dès 1926, les écoles ouvertes rencontraient un engouement certain auprès des populations rurales. Et la crainte de former des « déclassés » comme aimait à le reprendre le gouverneur Brévié indexant « des individus scolarisés, mais ne s'intégrant ni dans leur milieu d'origine ni dans les nouvelles structures⁵⁴¹ ». Arrivé dans un contexte post guerre de 1914-1918, le gouverneur Brévié, s'est vite retrouvé confronté à la pénurie de la main-d'œuvre. Partout dans l'Afrique occidentale française, des grands chantiers sont ouverts : construction de voie ferrée, ouverture de port, construction de route... En Côte d'Ivoire, le progrès des exploitations industrielles, et la mise en route des huileries rend contraignant le recours aux

⁵³⁸ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 15. Voir P. DARESTÉ, G. APPERT, L. ROTUREAU-LAUNAY, *et al. op. cit.*, p. 854.

⁵³⁹ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 591.

⁵⁴⁰ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 593.

⁵⁴¹ Paul DÉSALMAND, *op. cit.*, p. 172.

usines de la métropole et aux ouvriers européens. Sur place, dans les chantiers, les contremaîtres européens forment bien quelques ouvriers indigènes ; mais ce recrutement est insuffisant à tous égards. Il ne peut guère être méthodique, suivi, ni complet⁵⁴². Au-delà de son apport utilitaire, l'enseignement doit être en même temps professionnel. Il doit servir à préparer pour l'avenir des agriculteurs habiles, des pasteurs bien informés et à former des ouvriers capables de seconder utilement le colon dans toute la partie technique de son œuvre⁵⁴³. Un large intérêt et un important développement sont accordés à l'enseignement professionnel ; celui-ci est d'une grande nécessité aux colonies, où il est plus utile de former de bons agriculteurs et de bons artisans que des avocats ; sur ce point, les colonies ont devancé la métropole, qui s'est longtemps montrée hostile à l'enseignement des techniciens⁵⁴⁴.

Ainsi, les écoles professionnelles s'attachent à former des dessinateurs, des mécaniciens, des ouvriers à bois (menuisiers, ébénistes, charpentiers, charrons), des ouvriers à fer (forgerons, ajusteurs), des chaudronniers, et du personnel pour les travaux manuels. Leurs écoles déjà annexées à des écoles régionales sont adaptées à l'activité spéciale du pays telle que l'école d'agriculture de Bingerville par exemple. Elles peuvent, avec le temps, devenir de véritables écoles professionnelles et perfectionner⁵⁴⁵ les jeunes. L'enseignement professionnel est ainsi donné à l'école professionnelle centrale de Bingerville, dans les écoles professionnelles élémentaires et dans les sections de travail manuel⁵⁴⁶. Avec l'expérience, les administrateurs de cercle décident de recruter les élèves de ces écoles dans le corps de métiers de leurs parents. Les jeunes dont le travail des mains ne semble pas infamant, qui possèdent le goût du métier, ceux dont les « pères ont transmis des habitudes d'adresse, un coup d'œil, un tour de main, et même des procédés dont on reconnaît l'influence dès le début de l'apprentissage⁵⁴⁷. » En somme, les jeunes qui possèdent un savoir-faire, transmis par leurs parents. Ainsi, « les fils de cultivateurs seront plus qualifiés que tous les autres pour s'instruire des choses de la terre. De même les pasteurs, pour les soins à donner aux troupeaux ; les forgerons, pour se perfectionner dans leurs métiers traditionnels⁵⁴⁸. » Ainsi suivant la politique du gouverneur Brévié, les enseignements orientés principalement sur l'agriculture ont conduit des écoles à avoir plus de 50 ha de parcelles cultivées et des cheptels de plus en plus nombreux. Le

⁵⁴² Georges HARDY, *op. cit.*, p. 77.

⁵⁴³ Octave MEYNIER (colonel), *L'Afrique noire*, Paris, Ernest Flammarion Editeur, 1921, p. 305.

⁵⁴⁴ Albert SARRAUT, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 101.

⁵⁴⁵ Georges HARDY, *op. cit.*, p. 76-77.

⁵⁴⁶ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 44. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 857.

⁵⁴⁷ Georges HARDY, *op. cit.*, p. 78.

⁵⁴⁸ Octave MEYNIER (colonel), *op. cit.*, p. 308.

gouverneur allant jusqu'à permettre des enseignements dans les langues locales des pratiques agricoles et artisanales suivant l'objectif de l'administration qui est de ne surtout pas former « des déclassés » qui rechigneraient à s'adonner aux travaux manuels. L'école professionnelle intervient donc pour adapter des acquis transmis avec des instruments nouveaux. Nous assistons à l'institution d'écoles centrales professionnelles dans les grands centres urbains. Il s'agit, après le déclin de la ville de Grand Bassam suite aux épidémies de fièvre jaune, ayant contraint l'administration à abandonner le site, des sites de Bingerville et d'Abidjan.

II.1.3.1 - École centrale professionnelle de Bingerville

L'école professionnelle centrale de Bingerville est dirigée par un instituteur européen pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel répondant au souci majeur de l'administration, qui est de former des élèves qui sauront se servir de leur main. En d'autres termes, former des corps de métiers d'artisan à la colonie, qui comprennent le langage des normes techniques qu'exige toute entreprise industrielle. Aussi cette école est-elle rattachée au groupe scolaire central et placée sous l'autorité du directeur de ce groupe⁵⁴⁹.

Le but de l'école est de former des candidats à l'école supérieure professionnelle Pinet-Laprade, à Gorée destinée à former des ouvriers des différents corps de métier. Elle comprend deux sections et le nombre d'élève à admettre dans chacune d'elles, est fixée à 10 élèves ouvriers à bois et 10 élèves ouvriers à fer⁵⁵⁰. Le gouvernement général administre directement l'école supérieure professionnelle Pinet-Laprade. C'est la plus importante de toutes les écoles professionnelles de l'A.O.F., elle est installée à Gorée dans un vaste bâtiment qui comprend un atelier à bois, un atelier de forge et d'ajustage, un atelier de chaudronnerie, une salle de dessin et des classes. Les élèves qui y sont admis sont boursiers du gouvernement général⁵⁵¹.

Les élèves de l'école de Bingerville sont recrutés parmi les élèves des écoles professionnelles élémentaires ayant obtenu le brevet d'apprenti; ceux parmi les élèves des écoles régionales ayant obtenu le certificat de fin d'étude avec la mention « travail manuel » et enfin parmi les indigènes présentant l'instruction et les aptitudes indispensables. Les candidats sont âgés de 12 à 17 ans⁵⁵². La durée des cours est de deux ans⁵⁵³. Une bourse leur

⁵⁴⁹ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 45. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 857.

⁵⁵⁰ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 46. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 857.

⁵⁵¹ Georges HARDY, *op. cit.*, p. 79.

⁵⁵² Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 47. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 857.

est accordée et ils sont dispensés de la taxe personnelle⁵⁵⁴. L'enseignement est à la fois élémentaire et professionnel. Pour l'enseignement élémentaire, les élèves sont orientés suivant leur degré d'instruction en conformité avec l'emploi de temps arrêté par l'inspecteur de l'enseignement. Ils sont soit orientés vers les cours des moniteurs, soit vers les enseignements dispensés par l'école annexe. L'enseignement professionnel est donné d'après un programme arrêté par le lieutenant-gouverneur, sur proposition de l'inspecteur de l'enseignement. Ce programme concerne les arts et métiers. Aussi les matières sont-elles réparties entre le travail du bois et celui des métaux. Le travail du bois comprend la menuiserie, la construction des charpentes et la peinture; celui des métaux, la forge, l'ajustage et calibrage, la mécanique de précision, l'électricité, la ferblanterie, la réparation et affûtage des outils, la maçonnerie et taille de pierres, la tuilerie et briqueterie. Cette formation qui comprend un ou des stages pratiques comporte l'envoi des élèves, une fois ou deux par semaine, dans les ateliers de l'administration ou des ateliers privés existant au chef-lieu. Au cours de l'année scolaire, et lorsque les circonstances le permettent, les élèves de deuxième année peuvent, après autorisation du gouverneur, être détachés soit à Grand Bassam, soit à Abidjan dans les ateliers du wharf ou du railway, pour y être exercés au point de vue pratique⁵⁵⁵.

Il est délivré après examen, aux élèves qui ont suivi en entier les cours de l'école, un brevet d'ouvrier décerné par le gouverneur, sur avis d'une commission d'examen composée comme suit : Un délégué du gouverneur président ; l'inspecteur de l'enseignement ; le directeur du groupe scolaire central. Pour la partie pratique de l'examen, il est joint à cette commission un délégué du service des travaux et du railway, désigné par le gouverneur⁵⁵⁶.

II.1.3.2 - L'école élémentaire et professionnelle d'Abidjan

La première école d'enseignement primaire professionnelle créée en 1906 est localisée dans un centre urbain. Elle est l'œuvre du lieutenant-gouverneur de colonie Angoulvant dont il ne faut pas oublier l'appartenance au C.A.A.C., au sein de laquelle il a pleinement participé à la conceptualisation de la « mise en valeur » de la colonie. Le but de cette école urbaine est de former les élèves dans les domaines, technique, artisanal et agricole à un niveau supérieur de celui du village. Cette école est réorganisée en 1908 et prend le nom d'école d'apprentissage d'Abidjan. Elle constitue une section de l'école primaire d'Abidjan à laquelle

⁵⁵³ *Ibidem*, article 49. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 857.

⁵⁵⁴ *Ibidem*, article 50. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 857.

⁵⁵⁵ *Ibidem*, article 52. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 857-858.

⁵⁵⁶ *Ibidem*, article 54. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 858.

il faut ajouter une école de filles. Cette école professionnelle est polyvalente, et répond à la volonté des coloniaux de former des hommes de métiers dans une forme d'économie encore simple. Aussi cette école forme-t-elle des mécaniciens, des ajusteurs et des hommes des métiers du bois et du fer. Les ouvriers formés sont utilisés pour des travaux d'ordre public tels que les chemins de fer, la menuiserie, le tracé et la construction des routes. À côté de l'utilisation publique des ouvriers, l'enseignement se propose de former des artisans et des fermiers ivoiriens capables de propager les techniques européennes dans le milieu traditionnel⁵⁵⁷. De cette action, les colons veulent travestir les pratiques des populations locales en usant de l'instruction apportée à leurs enfants comme modèle à suivre pour l'agriculture. L'adoption d'un savoir écrit, dans les livres, que les parents ne savent pas, mais qu'ils peuvent comprendre par l'intermédiaire de leurs enfants est un moyen efficace. Cette politique semblant donner des éléments de succès a poussé l'administration à diffuser les écoles professionnelles.

II.1.3.3 - La diffusion des écoles professionnelles élémentaires

Des écoles professionnelles élémentaires sont créées dans les centres de la colonie où le programme de mise en valeur de l'administration nécessite des ouvrages d'art et/ou de maintenance d'appareils. Il s'agit des sites où se trouvent des établissements industriels, des ateliers officiels ou privés tels que Grand Bassam (wharf), Dimbokro, Bouaké (railway)⁵⁵⁸. Ces écoles sont rattachées d'office à l'école régionale de la localité et dirigées par le directeur de cette école, qui est aidé par un ou plusieurs maîtres ouvriers. Leur but est de préparer de bons apprentis pour les différents corps de métier. Ces apprentis pourront être admis, sur leur demande, et de préférence à tout autre candidat, à l'école centrale de Bingerville⁵⁵⁹. Les élèves sont recrutés, soit dans les écoles de village, dans les écoles régionales, soit à l'extérieur de ces deux institutions. Les candidats doivent être âgés de 12 à 15 ans ; le nombre des élèves est fixé par l'arrêté créant l'école⁵⁶⁰. Le régime de l'école est l'externat. La durée des études est de deux ans. Des élèves étrangers à la localité reçoivent des bourses familiales dont le nombre et le montant sont fixés par les arrêtés créant ces écoles⁵⁶¹. L'enseignement est à la fois élémentaire et professionnel. Pour l'enseignement élémentaire, les élèves suivent les

⁵⁵⁷ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 587-588.

⁵⁵⁸ *Ibidem*, article 55. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 858.

⁵⁵⁹ *Ibidem*, article 56. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 858.

⁵⁶⁰ *Ibidem*, article 57. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 858.

⁵⁶¹ *Ibidem*, article 58. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 858.

cours de l'école régionale. L'enseignement professionnel est donné d'après un programme arrêté par l'inspecteur de l'enseignement⁵⁶².

Les élèves qui se distinguent plus particulièrement par leur application, leur conduite et leurs aptitudes, peuvent, pendant les heures consacrées à l'enseignement professionnel pratique, être envoyés dans les ateliers de l'administration ou les établissements privés où ils sont employés comme apprentis. Ils reçoivent une allocation à débattre entre l'administrateur du cercle et le chef de l'établissement où ils sont employés. Cette allocation ne peut pas être inférieure à 15 francs par mois. En conséquence, dans le cas où le chef de l'établissement employeur ne juge pas possible d'assurer à l'apprenti le minimum de rémunération, celui-ci reçoit une allocation égale à la différence entre ce minimum de 15 francs et la gratification consentie par l'employeur⁵⁶³.

À leur sortie et après examen, les élèves reçoivent un brevet d'apprenti. Cet examen est subi devant une commission composée d'un fonctionnaire européen désigné par l'administrateur du cercle et du directeur de l'école régionale. Le brevet est délivré par le gouverneur, sur avis de cette commission et de l'inspecteur de l'enseignement⁵⁶⁴.

III. Annihilation des pratiques traditionnelles

L'instruction scolaire apparaît comme l'élément le plus structurant de la société coloniale. Les tentatives de former des ouvriers autochtones sur « le terrain » s'avérant infructueuses, l'école apparaît comme la solution idéale pour le colonisateur. Comment comprendre l'instruction scolaire lorsque l'on veut structurer la production industrielle ? L'industrie est caractérisée par la machine avec pour chaque appareil ou machine une opération spécifiée, une fonction. La colonie ayant rapidement franchi les étapes correspondant à l'usage d'un certain nombre d'outillage, allant de la machine outil à l'engin robotisé, autonome n'a pu permettre aux ouvriers autochtones de la colonie et utilisateurs de ces appareils nouveaux d'en acquérir la maîtrise. Ce qui se résume par une série de « bonds » techniques opérés dans la colonie, puisque chaque nouvel appareil opérationnel dans certaines colonies des Antilles ou des Amériques est aussitôt transféré vers les industries en construction des colonies. Ce qui constitue des innovations brusques, sans bonne maîtrise de

⁵⁶² *Journal Officiel de l'Afrique Occidentale* du 15 juillet 1911, article 59. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 858.

⁵⁶³ *Journal Officiel de l'Afrique Occidentale* du 15 juillet 1911, article 60. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 858.

⁵⁶⁴ *Journal Officiel de l'Afrique Occidentale* du 15 juillet 1911, article 61. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 859.

l'outillage existant. Aussi, comment faut-il intégrer les capacités des jeunes générations dans tous ces bords afin qu'ils puissent être opérationnels ? L'enseignement de la colonie en plus de la formation pratique des métiers de l'agriculture ne manque pas d'instruire les jeunes aux calculs, aux systèmes métriques et à l'arithmétique. Cette introduction des calculs dans la formation n'est pas fortuite dans la mesure où ce n'est pas le contenu de l'enseignement qui prime, mais plutôt l'adaptation du comportement des jeunes africains à la temporalité dans leur action. Les emplois de temps confinés dans des créneaux horaires ne manquent pas de le rappeler. La constitution des strates et des classes de fonctionnaires par les concours et les classements, de premiers, de second..., d'une élite, de meilleurs qui peuvent continuer la formation à William Ponty est le principal but de l'enseignement en général et particulièrement de l'instruction scolaire. Cette élite dont l'exemple ivoirien fait l'objet d'une attention particulière enrichit la suite de cette étude. Telle que perçue, l'école n'a pas atteint ses objectifs à la colonie du point de vue des colonisés, par contre pour le technicien et l'industriel, des personnes formées sont plus aptes à comprendre le fonctionnement des machines et les besoins du métier pour lequel ils ont eu des bribes d'initiation. Comment faire renoncer aux pratiques en Côte d'Ivoire ? Les différents aspects abordés, constituent-ils un régime de pensée opératoire ou un mode opératoire de production ? Nous ne saurons répondre de fait que ce soit un régime de pensée opératoire, puisque les activités de conception sont restées lettres mortes chez les artisans africains qui ont vu leur culture profanée par l'« invasion » des colonisateurs.

III.1 - Influence de l'école de l'administration coloniale

Durant toute la première phase de la colonisation (1893-1920), la Côte d'Ivoire apparaît comme la colonie la plus réfractaire au système de l'enseignement colonial. Les résultats enregistrés en Côte d'Ivoire dans le domaine de l'enseignement sont les moins bons de toutes les colonies de l'A.O.F. C'est ainsi que jusqu'à l'année scolaire 1918-1919, la Côte d'Ivoire n'avait jamais enregistré plus de quatre admis par an pour l'entrée au cours secondaire de Saint-Louis⁵⁶⁵.

Il est intéressant à ce stade de présenter le processus d'admission à l'école de Saint Louis qui a en charge d'accueillir les meilleurs élèves de la colonie. Les meilleurs élèves ou ceux qui se sont plus particulièrement distingués, soit dans des écoles régionales, soit à l'école

⁵⁶⁵ *Bulletin de l'enseignement de l'A.O.F.* n°39, juillet 1919. Cité par Simon-Pierre EKANZA, Guy CANGAH, *op. cit.*, p. 157.

annexe, peuvent être admis au cours normal des moniteurs dans une division préparatoire à l'École Normale de Saint-Louis. Pour ce qui concerne le nombre des admis à cette école, un arrêté datant du 6 juillet 1911 en son article 37 limite le nombre d'élève à admettre au cours de Saint-Louis à cinq. Cet effectif pouvant être modifié par arrêté du lieutenant-gouverneur⁵⁶⁶. L'École Normale prend la relève de l'école de Saint-Louis en recrutant ses membres parmi les meilleurs élèves des écoles primaires supérieures. La durée des études y est de trois ans. Cette école a été créée en 1903 par décret du 24 novembre, en vue de la formation des instituteurs et des interprètes. Elle a été transférée à Gorée, en 1913, et à cet effet a pris le nom d'École Normale William Ponty. En 1938, elle est à nouveau transférée à Sébikotane⁵⁶⁷. Elle comporte une section médecine qui prépare en deux ans des candidats à l'École de médecine créée en 1918, et les candidats à l'École vétérinaire de Bamako. Une section administrative supérieure est ensuite insérée à l'école et forme les fonctionnaires et secrétaires indigènes des services administratifs des colonies⁵⁶⁸. À « Ponty », la formation reçue est assez solide en français et en mathématique. La culture générale y est réduite. Cela n'empêche cependant pas les normaliens de satisfaire les besoins de culture, en innovant à travers la création d'un théâtre africain, dit « Pontyste »⁵⁶⁹. Le bilan comparatif entre les résultats des élèves provenant de la Côte d'Ivoire et ceux du Dahomey (actuel Bénin), aux différents concours organisés par la Fédération, en 1918-1919, illustre l'esprit dans lequel la colonie tient l'enseignement colonial⁵⁷⁰.

Tableau comparatif des résultats des élèves de la Côte d'Ivoire et du Dahomey

Ecoles	Elèves (Côte d'Ivoire)	Elèves (Dahomey)
École Normale	11	20
École Faidherbe	28	34
École Pinet-Laprade	6	10
Pupilles mécanicien	2	4
Cours d'Infirmiers	3	4

⁵⁶⁶ Journal Officiel de l'Afrique Occidentale du 15 juillet 1911, article 37. Voir DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., et al, *op. cit.*, p. 856.

⁵⁶⁷ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 590.

⁵⁶⁸ Aïssata BOCOUM M. T., *idem*.

⁵⁶⁹ Aïssata BOCOUM M. T., *idem*.

⁵⁷⁰ *Bulletin de l'enseignement de l'A.O.F.* n°39, juillet 1919. Cité par Simon-Pierre EKANZA, Guy CANGAH, *op. cit.*, p. 157.

Théoriquement l'État colonial français de l'A.O.F. prend l'enseignement en main à partir de 1903. Mais dans les faits, il faudra attendre l'année 1912 pour voir s'implanter une organisation concrète de l'enseignement dans les colonies. Chaque colonie est alors dotée d'une E.P.S. (École Primaire supérieure). En Côte d'Ivoire l'E.P.S. est implantée à Bingerville. Il faudra attendre 1938 pour que s'ouvre à Dabou une école de « moniteurs d'enseignement rural⁵⁷¹ ».

En réalité les écoles sont plutôt rares et le nombre de classes insuffisants. Ces dernières souvent surpeuplées, de nombreux élèves s'en voient refuser l'accès et sont rendus à leurs familles, retournant à l'ignorance et à certaines de leurs coutumes incompatibles avec le progrès. D'autre part, le programme scolaire en honneur ici, consacre à de prétendus travaux pratiques beaucoup trop d'un temps qu'occuperaient bien plus profitablement des travaux purement intellectuels. L'emploi du temps d'un élève du cours moyen 2^{ème} année présente le programme suivant : « Matin : de 7h à 7h ½, étude, de 8h ¼ à 11h ½, classe (???), de 11h ½ à midi, étude. Soir : de 2h ½ à 17h, travaux pratiques (agriculture, jardinage, élevage, ferme, poulailler, etc.)⁵⁷² ».

L'un des regards les plus virulents sur l'instruction en Côte d'Ivoire provient d'un article du mensuel « le progrès colonial ». Cet article sur « l'instruction en Côte d'Ivoire » dénonce le fait que « dans une journée scolaire de sept heures, à peine quatre heures seulement sont destinés à l'instruction proprement dite, tandis que la classe du soir est toujours à peu près inutilement sacrifiée⁵⁷³. » Ce mensuel renchérit dans la critique en précisant que : « Loin de nous la pensée de préconiser une ruée générale vers le fonctionnarisme ou la bureaucratie ; le système que nous critiquons ici a déjà engendré une pépinière suffisamment pourvue de ratés et de fruits secs⁵⁷⁴. »

Dans le cadre de l'époque coloniale, cette disproportion entre les heures des travaux pratiques et celles des travaux purement intellectuels n'a rien d'étonnant. Elle est conforme à la politique selon laquelle, l'instruction des masses peut offrir un péril non négligeable pour le régime colonial. Plus la masse est mieux instruite, plus vite elle prend conscience de l'exploitation et de l'oppression dont elle est l'objet. L'instruction est donc un danger dont il faut réduire la somme de temps au profit des travaux pratiques. Il apparaît ainsi en filigrane dans le texte tout le caractère utilitaire de l'enseignement colonial⁵⁷⁵.

⁵⁷¹ Simon-Pierre EKANZA, Guy CANGAH, *op. cit.*, p. 158.

⁵⁷² A.N.C.I., *Le progrès Colonial* (mensuel), n°2 de février 1939, p. 1.

⁵⁷³ A.N.C.I., *Le progrès Colonial* (mensuel), *idem*.

⁵⁷⁴ A.N.C.I., *Le progrès Colonial* (mensuel), *idem*.

⁵⁷⁵ Simon-Pierre EKANZA, Guy CANGAH, *op. cit.*, p. 158.

Mieux que la conquête par les fusils, la conquête morale développée par Hardy, Meynier, Sarrault... récolte des observations, des méfiances et des critiques sévères masquant mal, un semi échec de l'instruction des jeunes « indigènes ». La politique scolaire est destinée à annihiler les habitudes des peuples en s'attaquant à leurs cultures séculaires. « La réforme devait porter non seulement sur les disciplines, mais aussi sur les méthodes, presque toutes exclusivement basées sur la seule mémoire et dont le résultat était de paralyser l'intelligence⁵⁷⁶. » Hardy le démontre en ces propos :

« Il est peu d'examens métropolitains qu'un indigène bien doué et bien dirigé ne puisse affronter. Mais faut-il voir dans ces transformations rapides une acquisition de vrai savoir, une réelle et profonde culture ? On a cité bien des fois l'exemple de ce jeune étudiant noir qui venait de démontrer de façon impeccable le mécanisme de l'éclipse et qui, pressé de questions adroites, finissait par avouer : « je répète ce qu'on m'a enseigné, mais je sais bien, moi, que c'est la lune qui dévore le soleil. » Sans doute ne faudrait-il pas abuser de faits de cette nature et en conclure que l'esprit des indigènes est irrémédiablement fermé à toute conception vraiment scientifique ; beaucoup de jeunes noirs admettent fort bien aujourd'hui les révolutions de la terre et de la lune et renoncent à les expliquer par des fables⁵⁷⁷. »

Ce fait relayé par Hardy, illustre l'état psychologique dans lequel les élèves sont plongés. Une confrontation continue entre leurs acquis traditionnels, leur mode de transmission du savoir et les méthodes introduites par l'administration coloniale. La fable pour le jeune africain n'est pas qu'une simple histoire ludique mais un enseignement dans sa tradition. Sarraut dénonce cet enseignement et l'empressement des administrateurs coloniaux à :

« Appliquer un peu trop vite en territoire d'outre-mer des principes que l'on croyait à tort polyvalents. Prétendre imposer à d'autres races nos concepts de la morale et du bonheur, parvenir sur la base des « humanités » à un rapprochement intellectuel et, de là, à une assimilation totale, c'était une entreprise hasardeuse, inspirée par une sentimentalité de circonstance plutôt que par des considérations de saine raison, et vouée par suite à un médiocre succès. Dans notre excès de zèle, il nous est arrivé de trop souvent détruire ce qui existait, pour faire de toutes pièces du nouveau, à l'imitation de ce qui était dans la mère patrie. Sans doute eût-il mieux valu, dès l'abord, modifier

⁵⁷⁶ Albert SARRAUT, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 97.

⁵⁷⁷ Georges HARDY, *op. cit.*, p. 14-15.

lentement l'enseignement traditionnel, le rapprocher peu à peu du nôtre, et pour cela, transformer les pratiques et l'esprit du personnel enseignant, en éduquant soigneusement de nouveaux maîtres formés avec méthode à la mission qu'ils devaient remplir⁵⁷⁸. »

Il s'agit de former suivant les termes du rapport de Sarraut, des élites du 2^{ème} degré parmi lesquelles de petits employés, des interprètes de choix et des sous-administrateurs peuvent être sélectionnés. Il faut former du personnel qui sert de courroie de transmission pour la diffusion des inventions, des méthodes métropolitaines en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, le commerce et même la petite industrie⁵⁷⁹. Le lieutenant-gouverneur Clozel dans sa préface à l'ouvrage de Hardy fait un bilan et définit les attentes de ce type d'enseignement prodigué aux « indigènes » :

« Je pense que le premier résultat à obtenir de l'enseignement que nous donnons dans nos colonies doit être le résultat d'utilité pratique, pour nous d'abord, pour nos indigènes ensuite. En distribuant notre enseignement aux primitifs, nous sommes arrivées trop souvent à développer chez eux un verbalisme pompeux et ridicule, à meubler leur mémoire de formules qu'ils emploient sans les entendre comme les conjurations magiques d'un fétichisme nouveau ; à en faire trop souvent, en somme, des niais vaniteux, incapables et mécontents. Il fallait donc qu'à son premier degré notre enseignement, aussi largement que possible, fût tout à fait simple. Il peut se borner à une connaissance pratique de notre langue permettant de multiplier les contacts directs et de contrôler nos interprètes, qui, par la force des choses, tirent trop souvent parti de leur situation pour exploiter l'indigène, à des notions élémentaire d'hygiène et d'enseignement professionnel, d'un usage immédiat et facile.

À un degré au dessus-se formeront les petits employés et les ouvriers d'art dont nous avons besoin. Plus haut, une instruction plus forte nous fournirait des collaborateurs d'un rang plus élevé. Enfin pour une élite, notre enseignement dans sa plénitude. Qu'à chacun de ces degrés une porte fût ouverte donnant aux plus capables d'en profiter l'accès à l'étage supérieur⁵⁸⁰. »

⁵⁷⁸ Albert SARRAUT, *op. cit.*, p. 98.

⁵⁷⁹ Octave MEYNIER (colonel), *op. cit.*, p. 304.

⁵⁸⁰ Georges HARDY, *op. cit.*, p. 3.

Cette formation suscite d'énorme méfiance de la part de critique, tel que Gustave Le Bon, de l'enseignement colonial à la française. Par ailleurs, il n'en est pas le seul. L'éducation à la française, comporte un certain nombre de risques. Le risque immédiat est de fabriquer des « déclassés », sinon de futurs révoltés. Hardy en est bien conscient et défend dans un article ultérieur, l'éducation scolaire telle que prodiguée dans la colonie. Aussi s'oppose-t-il à l'idée selon laquelle l'éducation à l'européenne eût fait, des jeunes sujets des colonies, des « déclassés », des « jeunes turbans »⁵⁸¹ :

« Aux yeux de beaucoup de coloniaux, cette jeunesse que nous éduquons, c'est le serpent qu'avec une imprudence coupable nous réchauffons dans notre sein. Nous lui apprenons à lire le français, et par conséquent, nous lui ouvrons l'accès d'une presse métropolitaine, d'une littérature politique, sociologique, philosophique, qu'elle est tout à fait incapable de digérer ; nous lui enseignons l'histoire, et par là nous l'initions aux mille méthodes d'émancipation qu'ont inventées, au cours des âges, les peuples des autres régions du monde, etc⁵⁸². »

Percevant les dangers d'une telle éducation, Sarraut met en garde contre une telle approche de l'enseignement colonial qui peut s'avérer être un retour de boomerang tronqué autant pour les initiateurs que les bénéficiaires. Il dit en substance que :

« Les hautes spéculations scientifiques sont un vin capiteux qui tourne facilement les têtes. Certains tempéraments n'offrent aucune résistance aux excitants ; d'autres, au contraire, par l'effet de l'accoutumance ou pour d'autres raisons, les supportent à dose élevées sans en être incommodés. De même, l'enseignement supérieur suppose avec une hérédité préparatoire, un équilibre des facultés réceptives, un jugement dont seule une faible minorité de nos sujets et protégés n'est encore capable. Beaucoup d'entre eux, par des diplômes français, concédés parfois avec indulgence, cherchent surtout à s'égaliser aux Français, faute de pouvoir s'assimiler à eux : ce sont les premières victimes d'une illusoire émancipation⁵⁸³. »

Ainsi, du point de vue qualitatif l'enseignement enregistre des résultats décevants. Au niveau de l'apprentissage, c'est-à-dire du savoir scientifique scolaire, l'enseignement se solde par une faiblesse des connaissances et au niveau social par une dépersonnalisation des

⁵⁸¹ Georges HARDY, *op. cit.*, p. XII-XIII (Commentaire de J. P. LITTLE).

⁵⁸² Georges HARDY, « Jeunes Turbans », *Académie des Sciences Coloniales, Comptes Rendus des Séances : Communications*, T. XII (1928-29), p.387. Cité par J. P. LITTLE : Georges HARDY, *op. cit.*, p. XII-XIII.

⁵⁸³ Albert SARRAUT, *op. cit.*, p. 100.

bénéficiaires. L'explication se trouve dans l'inadaptation de l'enseignement au milieu, résultante d'une orientation faussement assimilatrice. En effet, les programmes éliminent l'emploi de toute langue locale, mais aussi de toute culture générale susceptible de donner matière à réfléchir. La nécessité même d'un enseignement pratique n'est pas respectée car la faiblesse des moyens mis à disposition des élèves, en limite considérablement la portée⁵⁸⁴. En effet, dépourvues d'un matériel moderne, les écoles de village et les écoles régionales ne réussissent pas à donner un enseignement agricole valable. Le but qu'elles se sont fixées de divulguer en milieu traditionnel des méthodes modernes de culture, relève assez tôt de la dérision. Les populations rurales pratiquent depuis des générations une agriculture traditionnelle en harmonie avec le milieu naturel⁵⁸⁵. Les mentalités africaines difficiles à changer rendent caduques les tentatives d'explication des nouvelles méthodes culturelles par des plus jeunes quoiqu'instruits à l'« école des Blancs ». Cela illustre la difficulté de la conquête des esprits évoquée par Sarraut⁵⁸⁶, plus que celle des cœurs par l'instruction. « On ne substitue pas brusquement une mentalité à une autre. La nature ne fait pas de sauts, le monde moral encore moins⁵⁸⁷. » Ces écoles ne sont réduites qu'à former une nouvelle génération d'agriculteur et faute de débouché, ces derniers se déversent dans les sites urbains à la recherche d'emploi subalterne. La formule de « l'école rurale » initiée par Brevié dès sa prise de service en 1931, n'enregistre pas beaucoup de progrès sur la question, elle entraîne bien au contraire une baisse du niveau de l'enseignement. Au niveau supérieur, les indigènes n'ont comme unique possibilité l'École Normale William Ponty. Cette école délivre un diplôme local qui ne correspond à aucun diplôme délivré dans les écoles métropolitaines. Elle sert plutôt de justificatif au maintien des instituteurs indigènes dans un corps subalterne. L'autorité coloniale n'offre aucune possibilité aux jeunes instituteurs de faire des études normales et à plus forte raison d'accéder à l'enseignement supérieur de type métropolitain⁵⁸⁸. Hardy en donne les raisons à travers cette interrogation :

« Comment admettre, par exemple, qu'une colonie se donne des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, alors qu'une enquête un peu approfondie révélerait que les connaissances acquises à l'école primaire sont imparfaitement assimilées par les meilleurs élèves indigènes ? Les trois ordres d'enseignement sont étroitement solidaires, ce sont les étapes d'une même route, et

⁵⁸⁴ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 594.

⁵⁸⁵ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 595.

⁵⁸⁶ Albert SARRAUT, *op. cit.*, p. 97.

⁵⁸⁷ Albert SARRAUT, *op. cit.*, p. 98.

⁵⁸⁸ Aïssata BOCOUM M. T., *op. cit.*, p. 596.

d'une route qu'il est inutile et dangereux de parcourir, si l'on doit arriver fatigué, essoufflé, à la dernière borne⁵⁸⁹. »

Les bourses d'études en France, accordées sur les budgets locaux, sont exclusivement réservées aux enfants de fonctionnaires européens. Des arrêtés du 29 octobre 1920 et du 12 septembre 1923 prévoient l'octroi de bourses à des jeunes sortis de « Ponty », pour l'École Normale d'Aix-en-Provence. Cependant l'administration coloniale, craignant une ouverture d'esprit qu'elle ne souhaite surtout pas au vu des autres expériences des colonies interrompt l'expérience⁵⁹⁰. L'enseignement colonial n'est en définitive qu'un conditionnement intellectuel, limitant les jugements et la compréhension des événements qui entourent les « indigènes ».

III.2 - Instruction scolaire des missionnaires et destruction des pratiques traditionnelles

L'enseignement des missionnaires, au-delà de l'aspect intégré qu'il présente, a été tout aussi brutal. Bien que des missionnaires aient appris des langues locales et communiquent ou transmettent l'enseignement général (tel qu'imposé par l'administration coloniale) et religieux dans leurs écoles, ils ne sont pas restés indifférents aux pratiques des populations. Les missionnaires se sont attelés à connaître en profondeur la culture des peuples qu'ils se sont donnés pour mission de convertir à la religion chrétienne. De nombreuses monographies au sujet des pratiques des différents peuples africains incluant ceux de la Côte d'Ivoire ont été publiées au début du XX^{ème} siècle constituant des sources pour les anthropologues et ethnologues dans l'élaboration de certaines théories relatives à l'habilitation de certaines populations à exercer des types de tâches au détriment d'autres. Cela a mené l'anthropologie physique à intégrer dans sa démarche scientifique les apparences des populations, leur environnement de vie et leur comportement au sujet desquels elle s'autorise à attribuer des jugements de valeur sur les attitudes, les potentialités et l'habilité à concevoir une quelconque industrie et à produire. Du fait que les missionnaires aient désiré se fondre⁵⁹¹ dans les mœurs des populations, ils ont fait l'objet de sérieuses injonctions de la part de l'administration de la colonie qui est attachée à la supériorité de l'Européen en toutes circonstances. Puisque les missionnaires se distinguaient par leur train de vie modeste (mangeant les mêmes nourritures

⁵⁸⁹ Georges HARDY, *Une conquête morale: l'enseignement en A. O. F.*, op. cit., p. 15.

⁵⁹⁰ Aïssata BOCOUM M. T., op. cit., p. 596.

⁵⁹¹ Paul DÉSAMAND, op. cit., p.106.

que les populations qu'ils avaient la charge d'instruire) et le port de la soutane, qui n'est pas toujours du plus bel éclat. En plus, ils se déplaçaient à pied ou à bicyclette. Le lieutenant-gouverneur Clozel, les accusant d'altérer l'image du Blanc dans les colonies, affirme à leur propos que « (...) la saleté dans laquelle ils se complaisaient achève de les déconsidérer aux yeux de populations qui pratiquent le bain quotidien⁵⁹². » Alors que l'administration a pour ambition d'utiliser les missions des Pères catholiques pour conquérir la jeunesse de la colonie en leur inculquant les valeurs de la France et pour freiner l'impact de l'enseignement coranique sur ces populations, les missionnaires ont opté pour l'immersion dans leur culture traditionnelle, ce qui ne les isole pas de leurs pratiques quotidiennes et du même coup freine toute forme de rejet du Blanc. L'objectif des missionnaires, en prenant cette option est de se démarquer de l'image du Blanc colonisateur et oppresseur. L'impact des missionnaires dans la colonie, au plan de l'enseignement scolaire est demeuré par conséquent un choc pour les populations autochtones. Ce choc ne concerne pas précisément l'enseignement scolaire en lui-même mais surtout les pratiques de ces populations. En l'occurrence, la part des savoirs traditionnels rattachés au fétiche. Le fétiche a été pris dans son ensemble par les missionnaires dans sa connotation la plus négative, réduisant ces populations au rang inférieur de l'humanité. Le Révérend Père Gorju ne dit-il pas dans son ouvrage *La Côte d'Ivoire chrétienne* à propos de l'immersion des missionnaires dans les activités industrielles que ces derniers « ne sont que des hommes travaillant à ramener au divin bercail de pauvres créatures qui occupent un rang plus modeste encore sur l'échelle de l'humanité⁵⁹³ ». Comme le souligne Daniel Boudre, « il eût été mal venu de trop valoriser l'Africain⁵⁹⁴ ». Aussi, bien qu'imprégnés pour certains missionnaires de la vie rurale des natifs, le regard sur les pratiques contraires aux dogmes du catholicisme a été biaisé et qualifié de barbarie. Même si dans un premier temps les recommandations aux missionnaires ont été de ne pas convaincre ces populations de changer leurs rites et coutumes à condition que ceux-ci soient contraires à la religion catholique, le culte fait aux fétiches pousse ces derniers à les combattre et à les détruire systématiquement. Cependant, suivant le même avis que D. Boudre, les secrets qui entourent les fétiches et leurs étrangeté ont suscité de fortes interrogations et beaucoup de curiosité⁵⁹⁵. De nombreux exemples de destruction de fétiches et les conséquences résumées en des réactions diverses relatant toujours des scènes de défi entre populations et

⁵⁹² A.N.C.I., Microfilm J. 84 Bobine 62. *Rapport sur les écoles professionnelles*, 1903, p. 130. Cité par Paul DÉSALMAND, *op. cit.*, p. 126.

⁵⁹³ R. P. Gorju, *La Côte d'Ivoire chrétienne*, Lyon, Emmanuel Vitte, 1915. p. 87.

⁵⁹⁴ Daniel BOUDRE, *Fétiches de l'ancienne Côte des Esclaves*, Édition Toguna, 2014, p. 17.

⁵⁹⁵ Daniel BOUDRE, *op. cit.*, p. 21.

missionnaires ont été rapportés dans l'ouvrage de P. Désalmand⁵⁹⁶. De nombreux fétiches détruits ont poussé une partie des populations à adopter⁵⁹⁷ la religion chrétienne, notamment dans la région forestière. Une région dans laquelle la mise à l'œuvre des ouvriers pour les industries naissantes s'est avérée importante et difficile. La curiosité et les intrigues que représente le fétiche ont poussé Jean Luc Tournier à en faire la collecte, dans l'ancien centre artisanal créé par Hubert Deschamps en 1942 devenu une succursale de l'IFAN⁵⁹⁸ en 1943, dont il a obtenu la direction. Cette démarche de récupération des objets conçus par les populations autochtones et leur sauvegarde au lieu de les jeter comme le recommandait les missionnaires, a fait l'objet de plusieurs publications de l'ethnologue Bohumil Holas⁵⁹⁹. Il faut souligner que les populations ne se débarrassent pas aussi aisément du fétiche. C'est à la suite de nombreux défis relevés, mais aussi perdus, par les missionnaires entraînant la confiscation des fétiches par l'administration coloniale, que l'abandon du fétiche se faisait. Le travail de collecte de B. Holas, a permis de les conserver dans le premier musée de la ville d'Abidjan. Établissement dont il a été le directeur de 1947 jusqu'à sa mort en 1979. B. Holas a poursuivi le travail de collecte de ses prédécesseurs et a opéré de nombreuses mutations dans le CENTRIFAN. À partir de 1960, jusqu'à 1972, il transforme l'établissement en Centre de Sciences Humaines. À partir de 1972, le centre est converti en musée après avoir recueilli une quantité importante d'objets autochtones regroupant autant de fétiches que d'artefacts liés aux arts du feu en Côte d'Ivoire. Les missionnaires par leur action contre les rites et cérémonies liés aux fétiches, ont fortement contribué à détruire les pratiques et la fabrication d'outils artisanaux. Parce que ces objets selon eux servent à adorer les fétiches, et qu'il faut les détruire, même le Tam tam déclaré la « voix du diable⁶⁰⁰ » a été interdit partout où les missionnaires ont établi leur écoles, enclenchant de même leur interdiction dans les églises catholiques. Les conséquences sont que les artisans locaux perdaient leurs savoir-faire dans

⁵⁹⁶ « Le Père Méraud vient plaisanter avec quatre écoliers, la pipe au bec et la tête couverte d'un chapeau, devant un fétiche considéré comme terrible et hostile au tabac et aux couvre-chefs. Il lance même un défi à un féticheur, qui se termine à la confusion de ce dernier, mais dut valoir au missionnaire une solide inimité. » Extrait de *Perspectives d'Outre-Mer*, octobre 1955, n°13, p. 10. Cité par Paul DÉSALMAND, *op. cit.*, p.127-128.

⁵⁹⁷ Sur ce point précis, il y a des nuances, car ces populations qui ont opté pour les « religions des Blancs » n'ont pas renoncé à leurs pratiques traditionnelles. Les chefs de familles gardent toujours leurs fétiches ancestraux ou gardent le symbole du fétiche par devers eux suivant certains codes secrets difficilement dévoilés ou compréhensibles.

⁵⁹⁸ IFAN (Institut Français de l'Afrique Noire) dont le chef lieu était à Dakar au Sénégal. La succursale en Côte d'Ivoire avait pour dénomination : CENTRIFAN.

⁵⁹⁹ Les croyances populaires des personnes ayant vécu durant cette période identifient Bohumil Holas comme un missionnaire. Certaines n'ont pas hésité à le nommer Révérend Père Holas, puisque ce dernier fréquentait de manière quasi permanente les missionnaires pour collecter les « fétiches » que ces derniers parvenaient à confisquer. Le fait est que Bohumil Holas occupait à cette époque le poste de Directeur du CENTRIFAN (Succursale de l'Institut Français de l'Afrique Noire - IFAN) d'Abidjan ; Ensuite il est devenu le premier conservateur du Musée des Civilisations d'Abidjan devenu plus tard le Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire.

⁶⁰⁰ Marcel EBOÏ, *op. cit.*, p. 114.

certaines espaces de la zone forestière, faute de moyen de transmission des connaissances dont les mécanismes ont été développés dans les chapitres précédents. L'un des espaces les plus touchés par ce fait est demeuré la zone lagunaire où même les fabricants de Tam tam ont disparu de nos jours. Comme le note un des anciens interrogés dans l'ouvrage de Marcel Eboï les missionnaires ont fortement contribué à « l'abandon des objets qu'ils jugeaient trop attachés au fétichisme, telles sont les causes de la disparition de la culture artisanale » chez les populations locales.

Chapitre 3
Technicité et culture technique en Côte d'Ivoire :
Regard sur la mission civilisatrice dans l'entreprise coloniale

Lorsque nous nous référons aux différentes tentatives ou essais de transmission des savoirs dont les résultats se sont soldés par des échecs successifs, mitigés ou en confrontation avec le niveau de connaissance de ces populations considérées comme « primitives », il est important de relever que la technicité a été partiellement ou entièrement acquise à travers les écoles professionnelles. Les résultats scolaires, et le fait que la question de la main-d'œuvre non qualifiée soit partiellement résolue lorsque des entreprises industrielles entièrement mécanisées se sont installées, les attestent, mais pour ce qui est de la culture technique, il existe un gros vide que la formation professionnelle n'a pas pu combler car les machines une fois en panne nécessitent, dans un bon nombre de cas, l'apport d'un ingénieur ou technicien en provenance de l'Europe. Les jeunes formés en Côte d'Ivoire possèdent ou ont acquis la technicité pour l'emploi de la machine ou l'outil mécanique, pour le maintenir ; mais pas la culture technique qui autorise la conception de l'un de ces outils à partir du minerai ou du métal brut. La technicité illustre le savoir limité acquis par les jeunes autochtones formés. Cette formation qui stratifie la société a des conséquences sur sa structuration et la question de la mise en place des secteurs industriels. Puisque ces jeunes formés ont tendance à s'orienter vers la ville (pour les élèves issus des écoles techniques et professionnelles), tandis que les secteurs agro-industriels qui concernent particulièrement les espaces ruraux sont bien souvent délaissés, parce que jugés beaucoup trop manuels c'est-à-dire non mécanisés. Des écoles régionales situées dans les grands centres urbains se sont attelées à former des jeunes d'un niveau acceptable avec un certificat d'aptitude, mais la réorientation après le diplôme dans une fonction précise ne se fait pas toujours dans les meilleures conditions. Des explications peuvent être trouvées dans la concentration des jeunes dans des filières qui se retrouvent saturées au bout de quelques années de formation. L'opposition entre l'école générale et l'école professionnelle et technique en est un exemple. Les écoles professionnelles et techniques coûtent chers en matériels. Leurs progrès n'ont pas eu la même importance que l'école générale qui a permis aux jeunes formés d'atteindre les écoles d'élites telles que : William Ponty et Pinet Laprade, débouchant sur des formations de perfectionnement en France, notamment à Aix-en-Provence. L'école professionnelle, à l'inverse, est restée bloquée au niveau des écoles des régions ou des centres urbains. La création de la « Maisons des Artisans » au Soudan, en Guinée et l'école technique supérieure de Bamako créée en 1939⁶⁰¹ sont restés les rares établissements prétendant former à l'échelle de la fédération des techniciens originaires de la colonie. Alors que celle de la Côte d'Ivoire n'a jamais pu être

⁶⁰¹ Paul DÉSALMAND, *op. cit.*, p.178.

construite faute de subvention et de crédit du gouvernement colonial. Ainsi, l'on assiste plus à des conséquences que des résultats car les jeunes à la fin de la formation (quasiment incomplète) recherchent des emplois qu'ils trouvent difficilement et le pire est qu'ils ne parviennent pas à créer des entreprises du fait d'un manque de culture technique inculqué à la base. Il s'agit donc de s'interroger sur les résultats de la stratification des jeunes formés dans des corps de métiers constitués. Cela nous conduit à nous intéresser à la question de l'artisanat. La principale remarque est que l'artisanat s'est essoufflé dans la formation technique et professionnelle par l'absence de moyen et d'équipement des établissements en matériels, didactique et technique appropriés et diversifiés selon les corps de métiers, tels que la mécanique industrielle, l'automobile, la filature... La technicité acquise au cours des différentes formations permet d'obtenir des petites fabriques informelles qui se sont construites après les indépendances ou la récupération donne une industrie qualifiée d'informelle, enrichissant de fait le secteur tertiaire⁶⁰².

Dans l'usine, les ouvriers possèdent la technicité pour conduire les appareils, traiter les différentes informations transmises par ceux-ci, cependant ils n'ont pas la culture technique pour les réparer ou comprendre les dysfonctionnements. Ils peuvent comprendre le fonctionnement de l'appareil ou de la machine. Lorsque nous prenons en exemple les mécaniciens et ferronniers que l'on retrouve dans le secteur informel⁶⁰³ en Côte d'Ivoire, l'on remarque qu'ils sont capables d'hybrider un moteur avec n'importe quel débris de machine, cela dénote d'une très bonne connaissance des modes de fonctionnement des appareils mécaniques. Mais cela reste une forme de maintenance parce qu'ils ne produisent ou alors ne conçoivent pas les pièces unitaires qui montées ensembles permettraient de construire un moteur par exemple. Bien que ces jeunes soient parfaitement aptes à le faire, il est aisé de constater qu'ils n'ont pas cette culture technique traditionnelle issue d'un espace technique tel que celui de Renault en France ou du Lingotto en Italie leur donnant cette opportunité de connaître réellement l'environnement de conception, l'intelligence qui entoure toute cette étape de la technique. Cette absence de culture technique conduit à comprendre l'enseignement prodigué dans les centres techniques ivoiriens comme de sommaires traités de technologie inculqués aux jeunes. La technologie étant un discours raisonné sur la technique,

⁶⁰² Yves A. FAURÉ, *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*. Éd. Karthala, Collection « Hommes et Sociétés », 1994, p. 34-35.

⁶⁰³ Nous pouvons citer l'exemple des jeunes mécaniciens (en tous genres de machine) et ferronniers travaillant à la « casse d'Adjamé », une commune d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Il faut souligner que cet espace regroupant des travailleurs que nous pourrions qualifier d'informels est très restrictif. L'accès n'y est pas facilement autorisé à des personnes « étrangères », pour des raisons de « secret professionnel », ce qui pousse les agents de l'État à inclure cet espace dans les zones à risque sécuritaire.

nous conduit à appréhender la question du rapport entre la culture technique et la technicité dans les nouveaux territoires en général et en Côte d'Ivoire particulièrement. Les artisans sont formés dans des écoles professionnelles, dans un contexte précis, où la technique enseignée provient d'un discours raisonné et figé, et par conséquent un discours technologique qui autorise à voir les artisans comme le corps de métier qui se sert de ses mains, mais dont le savoir a été originellement transmis à partir de rapports écrits. Il en est de même pour le technicien et l'ingénieur. Il est important de souligner que ces personnes proviennent des différentes écoles professionnelles construites durant la colonisation et développées après la colonisation. Ces écoles se sont retrouvées depuis la période de la colonisation en confrontation avec les pratiques traditionnelles concernant le travail qui requiert « l'intelligence de la main ». Il ne s'agit plus à ce stade d'identifier le mode opératoire utilisé selon un type de production (agriculture industrielle ou industrie mécanisée), puisque nous nous retrouvons face à trois modes opératoires (pratique, technique et technologie) dans un même environnement de transmission de savoir.

I - Technicité sans culture technique : Un résultat du système technicien colonial

La formation d'une élite a constitué un appui considérable dans la construction des secteurs de l'industrie en Côte d'Ivoire. De nombreux agents et techniciens ont été formés pour assurer la bonne gestion des appareils et des machines. Que ce soit pour l'exploitation du bois ou pour toute autre entreprise mécanique, dans laquelle la machine prolonge la main de l'homme. Cette élite étant devenue maître de la machine est demeurée, ce que l'opinion courante contemporaine appelle « le technicien ». C'est l'homme des machines, celui qui en assure la « maintenance ». La personne qui connaît les premiers modèles de la machine introduite par l'Européen, qui est capable d'en faire une historicité dans son propre vocabulaire, mais incapable de la concevoir. L'ingénieur (élite) formé par l'école coloniale, n'est pas l'homme qui possède l'« ingenium » des latins ou l'« engineering » des anglo-saxons, ou encore l'homme qui possède l'intelligence de la machine, qui l'enfante en lui transmettant cette intelligence, mais celui qui ne peut que la lire et en exécuter ses ordres, sans pour autant en posséder l'intelligence qui l'autorise à en concevoir un modèle similaire ou innovant. Ce fait occulte toute technicité de l'élite africaine entrée dans le système colonial technicien. Il ne pense pas la chose nouvelle mieux adaptée à l'Africain mais impose l'« école du Blanc », la technique, le message « inadapté » de ce dernier à la vie de la communauté ou le groupe social encore insuffisamment instruit. Cette élite que le gouverneur Brévié a qualifié

de « déclassé⁶⁰⁴ » et que les ivoiriens qualifient de « déracinés » (terme utilisé par Delafosse lorsqu'il évoque une forme d'illusion du « Noir » qui veut « s'élever » au rang de l'homme « Blanc »). Quelle relation établissons-nous entre cette technicité et la culture technique ? Il est important ici d'enrichir nos propos en présentant des éléments de société ivoirienne qui illustrent ce que nous présentons comme la technicité de l'élite ivoirienne.

I.1 – Technicité d'une élite ivoirienne

L'existence d'une technicité est remarquable en Côte d'Ivoire dans de nombreuses activités productrices. Il est en effet intéressant de relever ce fait mais il est beaucoup plus important de mettre en lumière sa mise en place ou sa construction.

La technicité de l'élite que nous pouvons traduire, en nous inspirant d'une opinion critique ivoirienne (prônant le retour au fait culturel originel et à l'authenticité africaine), par l'adoption des manières européennes, comportant entre autre le « savoir manger comme le Blanc ». Le « savoir user » des outils de production, et dans une réadaptation de nos propos, le « savoir user » en outre des outils pour s'alimenter tels que la fourchette et la cuillère, est riche de sens dans la mesure où l'élite est identifiée comme celle qui sait l'utiliser, toutefois celle-ci ne sait pas la culture qui sous-tend cette utilisation. L'Africain ivoirien ne connaît pas le fait culturel qui accompagne l'usage de ce type d'instrument pour se nourrir. Comment a-t-il été produit et qui le produit, le métal ou la matière qui le compose... ? Alors qu'il a pour coutume (c'est-à-dire suivant ses traditions) de se nourrir avec l'outil, ou l'instrument premier de l'homme, c'est-à-dire son corps et précisément sa main comme l'a relevé M. Mauss dans *Techniques, technologie et civilisation* : « Le corps est le premier et le plus naturel instrument de l'homme⁶⁰⁵ ». C'est à partir de ce fait parmi tant d'autres que nous évoquons la question de la technicité. Nous savons utiliser ce que les colons européens ont laissé, mais nous ne savons pas les produire, nous ne savons pas fabriquer la roue d'un vélo ou une aiguille, voilà la grande question de la technicité dans la colonie. Simondon ne manque pas d'y faire une référence lorsqu'il affirme qu' « il ne serait pas exagéré de dire que la qualité d'une simple

⁶⁰⁴ « Le Gouverneur général Brévié partageait avec de nombreux administrateurs la hantise de voir se constituer une population de *déclassés*, c'est-à-dire des individus scolarisés, mais ne s'intégrant ni dans leur milieu d'origine ni dans les nouvelles structures. » Extrait de : Paul DÉSALMAND, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA, 1983, p. 172. Ce terme a aussi auparavant été utilisé par Gustave le Bon pour évoquer ses réticences à la formation scolaire des jeunes africains noirs.

⁶⁰⁵ Marcel Mauss, *Techniques, technologie et civilisation*. Édition et présentation de Nathan Schlanger, Paris, puf, 2012.

aiguille exprime le degré de perfection de l'industrie d'une nation⁶⁰⁶. » La technicité étant comme le procès « intermédiaire entre forme et matière », entre la mise en forme d'un objet à partir de la matière (première sous entendue), n'est pas clairement observable, d'où le doute récurrent sur l'industrie des Africains ou d'une industrie africaine ivoirienne mécanisée et normalisée⁶⁰⁷.

Après avoir construit les routes en tant que manœuvre avec l'Européen, la population autochtone ou résidente dans l'espace forestier ivoirien, ne sait toujours que construire des sentiers et des pistes en lieu et place de routes carrossables et cultiver sur des parcelles à superficie réduite. Le système de bitumage et d'usage des argiles pour la construction des routes est resté une question dont la réponse est demeurée inconnue pour cette population. La carrosserie des voies est restée une grande question, bien que des ingénieurs s'y soient impliqués, les résultats sont restés bien en deçà des capacités réelles de ce type de recouvrement de voie si nous nous référons à l'apport des ingénieurs ivoiriens formés.

La technicité est restée dans la chose produite et confectionnée par le colonisateur; dans ses outils, machines et infrastructures. L'ouvrier ou l'élite ne sais que la reproduire (technicité), plus ou moins la maintenir (conservation des machines, outils...) mais il ne possède pas les compétences de la transmission de l'essence du savoir inhérent à ces outils et machines ou ces objets techniques. Ce qui explique que beaucoup d'objets produits par le colon sont restés à l'abandon, après son départ ou encore de grandes parcelles agro-industrielles n'ont pas pu connaître le même « prestige » que lorsque le « Blanc était présent ». La technicité contenue dans ces actes et objets (machines) importés, certes connue et plus ou moins maîtrisée est difficile, voire impossible à transmettre par ces Africains qui l'utilisent. L'usine de l'Utexi à Dimbokro, dispose d'une école technique en son sein pour former les ouvriers à l'emploi des machines, mais il faut souligner que les formateurs sont ceux qui ont introduit les machines, en l'occurrence les concepteurs des machines. Il s'agit ici des acteurs non africains, ayant conçu ces machines.

I.2 – Problématique de la construction de la culture technique en Côte d'Ivoire

La construction de la culture technique dans les sociétés africaines ivoiriennes demeure une question majeure. À travers cette démarche qui se présente comme un essai, ayant pour

⁶⁰⁶ Gilbert SIMONDON, *Du mode d'existence des objets techniques*, op. cit., p.72.

⁶⁰⁷ L'usage du mot « normalisée » fait référence à son emploi par Jean-Pierre Sérès dans son ouvrage, *La technique*.

but de dresser un panorama relatif à cette problématique maintes fois abordée dans des recherches antérieures par des spécialistes des questions du développement et de la prospective dont l'ORSTOM devenu l'IRD a organisé les fondements, la structuration et les questionnements⁶⁰⁸, nous essaierons de donner des éléments de réponse qui aident à comprendre le principal enjeu d'une telle interrogation : le défi du développement. Un fait qui peut paraître anodin est que l'Africain, l'élite, le technicien et/ou l'ingénieur ne parvient pas à concevoir par exemple une scie afin de faciliter la coupe du bois. Ce bois qui correspond à son milieu de vie, et qui possède une texture particulière que la scie « européenne » ne saurait couper. Il est dans une position attentiste, celle suivant laquelle, c'est « au Blanc d'en fabriquer » afin qu'il l'emploie selon des « modes nouveaux d'usage ». Ne possédant que la technicité se rapportant à l'objet ou au matériau, il ne possède pas une culture technique afférente. Cette observation est difficilement envisageable mais elle tire son fondement dans le fait qu'il n'appartient à aucun corps d'artisan constitué à partir d'un savoir-faire « traditionnel », ce que nous identifions comme une condition première, en dehors de la caste. Il n'est pas l'artiste du XIX^{ème} siècle. Celui dont l'habileté des mains et le prolongement de celles-ci par l'usage des outils a donné naissance au métier. Celui dont l'usage d'un vocabulaire particulier tenant en un nombre réduit de vocable, a spécifié un groupe de locuteurs, parlant un langage nouveau rattaché à un savoir-faire, permettant de mettre en place ce que l'on peut définir comme un « corps de métier ». Et celui dont l'art, la *tèchnè*⁶⁰⁹, le désigne en même temps que son métier, agriculteur, menuisier, forgeron, ferronnier... L'élite africaine, n'ayant pas acquis l'habitus de la machine n'a pas non plus adopté une culture qui l'autorise à en concevoir, c'est-à-dire mettre en œuvre le processus cognitif qui entraîne l'activité conceptrice. De nombreuses tentatives sont encouragées de nos jours auprès des populations jeunes par les gouvernements africains, mais elles font toutes l'effet d'un feu de paille. Cette approche soulève l'épineuse question du transfert des technologies. Car ici il ne

⁶⁰⁸ Le travail de l'ORSTOM, aujourd'hui IRD quoique remarquable n'a pas abordé la question de la technique en tant que savoir-faire isolé, au sujet duquel de nombreux faits témoignant de son historicité seraient décelables. Les techniques ont bénéficié d'une approche économique, pour la production et la génération de ressources. Aussi les terminologies utilisées par ce centre de recherche sont-elles restées dans le cadre spécifique de l'économie, des statistiques (comprenant de nombreuses données chiffrées dans lesquelles le profane s'y perdrait) ou dans l'ethnographie et/ou la sociologie dans lesquels les historiens et géographes ont trouvé des terrains favorables dans leurs champs respectifs de recherche.

⁶⁰⁹ La *tèchnè* grecque désigne autant la technique, le savoir-faire des artisans que les beaux arts dans le sens contemporain du terme. Toutefois, jusqu'à la renaissance, il y existait une démarcation entre tout ce qui se réfère aux beaux arts, classé comme activité de l'intellect et tout ce qui était de l'ars, activité manuelle, qui se caractérise par l'usage d'un outil dans lequel l'artisan se retrouve. L'emploi de cette expression « *technè* » traduit notre description de l'artisan comme celui qui est capable de produire une chose qui n'existait pas ; celui qui peut s'adapter, en concevant des choses nouvelles dans son milieu de vie. Celui qui possède une culture technique de son objet, de ce qu'il produit pour lui et sa communauté et qui par conséquent mène une activité finalisée.

s'agit plus d'acquérir une technique, puisqu'en Europe les techniques ont bénéficié d'un discours raisonné décrivant toutes les étapes, les rendant transposables. L'Ivoirien recherchant la culture technique, bascule de ce fait dans un autre régime de pensée qui est celui de la technologie. C'est l'outil ou la solution idoine pour inculquer la culture technique au territoire colonisé, au monde forestier, pour le conduire à la mécanisation de ses exploitations, qu'elles soient sylvestres ou agricoles et la meilleure transformation à l'échelle industrielle de ces dernières ressources.

La technologie est brutale, l'élite africaine et précisément ivoirienne s'y perd. Toutes les tentatives d'action sur le territoire nouveau du colonial prend la dénomination immédiate de technologie afin d'inclure une culture technique de l'entreprise en cours. Qu'en est-il de ce transfert ? Le titre de cette sous partie trouve des éléments de justification à ce niveau. Des voies sont proposées notamment dans des publications faisant mention d'approches comparées entre les pays colonisés de l'Amérique latine et ceux de l'Afrique subsaharienne, notamment avec l'exemple du Mexique⁶¹⁰. Le système colonial technicien, dans son mouvement inhibe, toute technique ou discours sur les techniques locales, en favorisant celle qu'elle a en usage et qui entre dans l'industrie au sens Européen du terme. Il n'existe par conséquent pas de bases technologiques nouvelles, ni de techniques nouvelles au sein des populations locales qui restent cantonnées dans leurs pratiques. La culture technique après les indépendances, celle qui a bénéficié de prémices d'adoption dans la formation des techniciens des écoles professionnelles durant la colonisation, a changé d'instrument de transmission du savoir. L'industrie européenne ayant connu un essor plus important et l'innovation ayant entraîné de nombreuses révolutions dans la production ont occasionné la constitution de grandes firmes industrielles qui ont pour objet la « vente », le commerce, la recherche de marché et le profit. Aussi l'acquisition de la culture technique qui se rapporte à la machine, à la mécanisation de la production et à la transformation des produits restés à leur stade premier de transformation, n'est-elle plus aisée. Il ne faut pas créer de nouveaux concurrents dans l'outillage industriel, la technique se vend, les techniciens se louent ou s'empruntent au prix d'accord économique entre deux acteurs nouveaux, les pays développés ou ceux du nord et les pays en voie de développement, les pays du sud. Aussi, les techniques sont-elles devenues des marchandises faisant l'objet d'achat, relevant d'un nouveau type de marché, que les économistes identifient clairement, en dépit des moyens ou supports sur lesquels elles sont

⁶¹⁰ P. JUDET, Ph. KAHN, A. CH. KISS, J. TOUSCOZ (S. la dir de), *Transfert de technologie et développement*. Université de Dijon. Institut de relations internationales. Travaux du centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux. Vol 4. Librairies Techniques Paris. 1977.

présentés. Il s'agit des marchés de « brevets, (...) de l'assistance technique, des études, des matériels, des usines clés en main, etc⁶¹¹ ».

La Côte d'Ivoire étant, à l'accession à son indépendance, un pays pauvre et sous développé, ne possédant pas de ressources humaines suffisamment formées et confronté à une absence de capitaux pour être en mesure d'acheter ces différents « produits technologiques » s'est retrouvée dans l'obligation d'user du moyen le plus adapté pour acquérir cette culture qui impulse le développement. Les usines et entreprises « clés en main » ont constitué pour l'État indépendant ivoirien un moyen rapide d'inculquer la culture technique aux jeunes ivoiriens formés dans les écoles professionnelle et technique, en Europe et en Côte d'Ivoire. L'ensemble de ces opérations clé en main ont été comprises dans les programmes d'aide des institutions post-coloniales européennes telles que les FED (Fonds Européen de Développement), l'actuelle AFD (Agence Française de Développement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) pour l'assistance technique au développement. La particularité de ces programmes d'aide et de financement est qu'ils sont non-remboursables. Toutefois, ces aides se sont avérées inadaptées et insuffisantes pour inculquer une culture technique puisque les normes techniques sont dans l'ensemble inadaptées, le matériel encore méconnu des populations locales étant mal utilisé et soumis à différentes avaries, pose tout le temps des problèmes de maintenance nécessitant l'intervention de techniciens européens. Enfin, les secteurs où cette aide a été octroyée n'ont pas été spécifiquement ceux des institutions ou entreprises techniques au sens européen du terme. C'était plutôt des secteurs « non immédiatement rentables » tels que les « études économiques générales, l'éducation, la santé, certains équipements collectifs – qui autrement seraient négligés⁶¹² » par l'État ivoirien confronté à l'épineuse question de son développement industriel.

Les techniques qui permettent de mettre en œuvre un procès de production, sont devenues un outil, un objet transférable, une technologie formant un ensemble lié. Elles sont sujettes à des innovations internes et extérieures, ces innovations devenant des inventions nouvelles. Cet effet d'entraînement conduit le détenteur de la technologie à maintenir une présence quotidienne dans le milieu, l'environnement socio-culturel et technique de celui qui l'acquiert. Ce fait conduit à ce que l'on pourrait identifier comme une nouvelle forme de colonisation technologique. Puisque l'élite ivoirienne se retrouve condamnée à attendre le

⁶¹¹ P. JUDET, Ph. KAHN, A. CH. KISS, J. TOUSCOZ (S. la dir de), *op. cit.*, p. 13.

⁶¹² Jacqueline DUTHEIL De LA ROCHERE, *L'État et le développement économique de la Côte d'Ivoire*. Abidjan, Édition A. Pedone, Annales de l'Université d'Abidjan, Série A (Droit) – Volume 4., 1975, p. 207-208.

technicien, celui qui transfère, pour mener toute action en vue d'adapter la technologie transférée aux nouvelles exigences techniques que son milieu lui impose. Acquérir la culture technique implique l'acquisition de la culture du titulaire de la technologie. Dans notre cas précis, il s'agit de celle du Français puisque ce dernier transfère sa technologie selon ses normes, son histoire et sa culture technique. Cette culture technique entre États européens ou de tradition européenne s'est acquise plus ou moins rapidement lorsque nous nous référons aux grandes innovations telles que la machine à vapeur, l'automobile, la locomotive et le chemin de fer sur ces territoires. L'État Français bénéficiant de la révolution industrielle a importé des technologies de la Grande Bretagne, les a adaptées selon l'apport et les capacités de ses artisans. Ainsi en France, ce sont des fils et petits fils d'artisans qui ont donné l'élan industriel, structurant la petite fabrique familiale en entreprise industrielle.

De nombreux concepts se rapportant à une forme de division de la transmission du savoir développés par les pays initiateurs et détenteurs de la technologie tels que ceux présentés sous le thème englobant de « coopération technique », conduisent à la perte et au manque d'acquisition du procès de production dans le territoire importateur puisque le coopérant est l'acteur, initiateur et le détenteur. Cette coopération correspond à la mise en fonction de la manufacture ou l'unité de production tout en reléguant le collaborateur africain à la fonction de simple exécutant, aux ordres de la machine, se retrouvant réduit à des gestes mécaniques dont il n'en comprend véritablement pas la fonction. Les machinistes impliquent autant l'élite (ingénieurs et acteurs formés dans les écoles techniques supérieures), que les ouvriers. Ces derniers sont devenus au fil du temps et avec l'expérience des « maintenanciers » pour les premiers et demeurés des machinistes pour les seconds. C'est le niveau de l'industrie ivoirienne telle que nous la connaissons de nos jours.

II - La division du travail dans la construction des secteurs industriels : L'artisanat entre pratique et technique

Le terreau fertile sur lequel la technique se met en place selon les critères de conception et d'invention peut être compris comme une nouvelle forme de pratique. L'invention de la pratique nouvelle comme mode opératoire de production, de fabrication ou même d'hybridation d'objets et d'outils se retrouve dans ce qu'on appelle le petit métier « informel ». Les formations technico-professionnelles ont permis de créer un ensemble de métiers de petits entrepreneurs regroupés sous ce vocable « informel ». L'informel caractérise ainsi tout ce qui n'est pas structuré et organisé par l'État Ivoirien, et de ce fait inclut dans son

domaine de définition un nombre d'activité exercé par les jeunes « nés avec l'enseignement scolaire » et pour qui le français est devenu une « langue maternelle », même s'il n'est pas pratiqué couramment c'est-à-dire lu et parlé mais avec un vocabulaire typique et très souvent maladroitement écrit. Des exemples illustrant les niveaux de langues de ces « nouveaux acteurs » sont visibles sur certaines enseignes (pancartes) illustrant ou indiquant l'activité exercée par ces jeunes. Dans cet ensemble très vaste regroupant diverses activités de production qui ne correspondent pas véritablement à l'approche européenne de la notion de métier, on retrouve l'artisanat. L'artisanat a figuré parmi les principaux objectifs de l'école coloniale, toutefois, celui-ci n'a pas connu le même impact que l'école d'enseignement général qui a ouvert des possibilités de perfectionnement en France. Par cette possibilité de perfectionnement, l'école coloniale a acquis ce qui apparaît comme une forme de continuité et d'achèvement du cycle de formation des jeunes. Ainsi l'artisanat est l'héritage technique qui traduit le mieux l'ambivalence des pratiques et des techniques dans l'espace majeur de production en Côte d'Ivoire, en l'occurrence l'espace forestier. La zone lagunaire de cet espace se distingue par l'emplacement des capitales de la colonie. Les sites de ces capitales ont connu des déplacements successifs qui se sont stabilisés par la naissance d'une ville portuaire, suite à l'ouverture du canal de Vridi ouvrant la lagune (une forme de mer intérieure) à l'océan atlantique. Cette ouverture a contribué à bouleverser la démarcation qui s'est installée entre pratique et technique, transformée en une forme de technologie plus ou moins intégrée auprès des populations ivoiriennes. L'introduction des activités industrielles générant des ressources économiques et la naissance de nouvelles fonctions résultant de la formation scolaire ont généré de nouveaux rapports dans la colonie dès son indépendance.

Aussi, serait-il intéressant de mettre en lumière la part de l'artisanat dans l'informel, conséquence de la naissance de la ville et l'impact des activités économiques urbaines. Ce qui donne des néologismes tels que « tradi-moderne » et/ou « tradi-praticien ». L'informel se divise en deux branches, celle des petits métiers artisanaux, qui nécessitent un savoir-faire précis et un apprentissage dans une école technique ou auprès d'un maître et la deuxième branche qui renferme tout le petit commerce qui est une forme de débouché de l'entreprise de production manufacturière. Elle regroupe autant les activités agricoles, les savoir-faire locaux, que les activités purement mécaniques (réparation électronique, maintenance – bricolage des appareils pour prolonger la durée, etc.). Aussi serait-il important de lever un coin de voile sur l'activité de cette frange de la population et ce secteur industriel.

II.1 - Un ceps de métier hétéroclite : L'artisanat « informel »

L'artisanat en Côte d'Ivoire correspond à un secteur qui brille par le caractère hybride dans lequel il baigne constamment. C'est un secteur difficile à cerner. C'est une sorte de « fourre-tout » structurel de tout ce qui n'entre pas concrètement dans le système colonial technicien. Il s'insère dans un secteur industriel dit « secteur informel ». Ce secteur est la synthèse des principaux modes opératoires de production. Il demeure entre la pratique et la technique, il n'est pas de la technologie, en termes de discours raisonnés sur la ou les techniques et de ce fait ne peut être défini strictement comme tel, au sens que pourrait le concevoir un historien des techniques. Cependant, cette affirmation doit être prise avec plusieurs nuances. Il est par conséquent important de relater un certain nombre de mécanismes selon lesquels s'est construit ce secteur industriel qui est une forme intermédiaire du système colonial technicien et du système praticien africain.

Le système colonial technicien a donné naissance à des ouvriers « qualifiés » qui travaillent dans les usines et sur les chantiers techniques qui nécessitent une bonne compréhension du discours et du raisonnement technologique. Ainsi ces derniers travaillent sur des grands chantiers de construction, des routes, des ouvrages d'art et dans les usines modernes mécanisées de type européen telles que les entreprises de filature de coton, les usines sucrières, les usines de conditionnement des produits agricoles etc. Entre 1975 et 1977 ont été construites deux grandes usines de filature dans l'espace forestier ivoirien ; ces établissements industriels construits à partir du savoir-faire européen, utilisant du matériel provenant de l'Europe, et ne prenant en compte le matériel provenant de la Côte d'Ivoire que pour le petit mobilier de bureau, a contribué à donner un aperçu d'un nouveau dynamisme au sein des populations. Ce dynamisme se décrit par une migration des jeunes issus des villes vers d'autres « villes industrielles », il ne s'agit pas d'une population rurale qui émigre, mais il s'agit d'une nouvelle configuration urbaine résultant de l'instruction scolaire. Il s'agit des « enfants nés avec l'école » évoqués précédemment. Ces derniers ont tous fréquenté un établissement scolaire primaire, c'est-à-dire qu'ils ont été préparés à la discipline scolaire (horaire fixe et emploi du temps rigoureux maintenant l'élève dans l'établissement scolaire durant ce créneau horaire dans une posture préalablement définie par l'administration scolaire). Ce sont ces derniers qui entrent dans l'industrie telle que le conçoit l'Européen. Ces données statistiques concernant les ouvriers employés à l'usine Cutivo d'Agboville sont évocateurs : 83,5% des salariés de l'usine ont un niveau scolaire égal ou supérieur au CM2⁶¹³,

⁶¹³ Cours Moyen Deuxième année, dernière classe de l'enseignement primaire, qui est une classe préparatoire au Certificat d'Étude Primaire.

et savent lire et écrire ; 72,6% ont un niveau égal ou supérieur au CEP (Certificat d'Étude Primaire) ; 48,3% des ouvriers et employés ont fréquenté des établissements d'enseignement secondaire, sans pouvoir franchir le cap de la 3^{ème} ni obtenir le BEPC (Brevet d'Étude du Premier Cycle) ; 4,1% ont obtenu le BEPC et 2% seulement ont un niveau équivalent au deuxième cycle du secondaire⁶¹⁴.

Un aperçu de ces données montre bien que la plupart des employés de cette usine sont sortis du système scolaire et de ce fait entrent dans la catégorie des élèves déscolarisés. Selon A. Dubresson 44% ont moins de 24 ans et 75,6%, moins de 29 ans parmi les autochtones de la ville d'Agboville, mais les proportions respectives atteignent 49,3% et 86,2% parmi les migrants⁶¹⁵, c'est-à-dire les populations allochtones. L'emploi industriel porte sur une jeunesse suffisamment formée dans les écoles d'enseignement primaire et secondaire qui de ce fait parviennent à échapper au monde rural duquel ils ont tendance à s'éloigner fuyant le travail manuel qui, il faut le rappeler était un fait déploré par l'administration de l'époque coloniale. Ces jeunes peuvent assimiler un savoir-faire se rapportant à la machine et au fonctionnement industriel. Ils comprennent le discours technologique, le discours basique conditionné par le « savoir lire et écrire » qui entre dans le mécanisme de fonctionnement de l'industrie moderne, c'est-à-dire de l'industrie selon le modèle ou les normes des firmes européennes. Ce qui a permis de hiérarchiser les critères de recrutement à des emplois conférant à la notion de norme des éléments d'explication dans la colonie, en nous référant aux critères de sélection, selon un formatage issu de l'école. Par conséquent, les personnes recrutées de base sont les élèves provenant des écoles techniques en Côte d'Ivoire, ensuite le second critère est porté sur les élèves ayant atteint le niveau CM2 de l'enseignement primaire et enfin les manœuvres travaillant sur les chantiers de construction de ces usines. Il faut souligner que les offices de recrutement accentuent leurs offres sur ces principaux critères, ce qui réduit les chances des populations d'origine étrangère souhaitant accéder à un poste d'ouvrier d'usine ou de manufacture. Les conséquences de ces modèles de recrutement, peuvent conduire à affirmer à propos du développement (dans le sens de la prolifération) des établissements d'enseignement scolaire (primaire et secondaire surtout) dans toutes les villes de Côte d'Ivoire après les indépendances, que ceux-ci constituent des réservoirs de main-d'œuvre pour l'industrie à l'Européenne. Les élèves ne terminant pas leurs cursus scolaire s'y

⁶¹⁴ Les données statistiques proviennent de : Alain DUBRESSON, « Une régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : Un « mammouth » à Agboville (Côte d'Ivoire) ». Extrait des *cahiers ORSTOM, série Science humaines*, vol XVIII, n°1, 1981-1982, p. 100.

⁶¹⁵ Alain DUBRESSON, « Une régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : Un « mammouth » à Agboville (Côte d'Ivoire) », *op. cit.*, p. 100-101.

orientent systématiquement pour trouver un emploi rémunéré. Justifiant les objectifs de l'introduction de l'instruction scolaire par le colonisateur, qui a toujours orienté sa formation sur le fait selon lequel il ne s'agit pas de former des personnes ayant la « connaissance académique », mais un personnel possédant des rudiments de base pour l'industrie (agro-industrielle et mécanique). C'est ce que ces nombreux jeunes sortis du système scolaire illustrent en postulant dans les différentes usines conçues à l'européenne. L'accroissement des sites urbains en Côte d'Ivoire, suite à l'ouverture des ports en eau profonde d'Abidjan et de San Pedro a drainé un nombre important de main-d'œuvre dont le flux migratoire tire ses origines des travaux forcés initiés par le colonisateur dans sa « mise en valeur coloniale ». Cette population de jeunes composés d'autochtones, allochtones et allogènes se retrouve généralement en situation de précarité dans le cas où elle n'est pas retenue dans une entreprise industrielle. Cet ensemble constitue un groupe d'acteur, qui lorsqu'il met en œuvre un projet de production à une échelle « industrielle » est inscrit dans un secteur dit « informel ». Le secteur informel regroupe par conséquent, toutes les personnes ayant des qualifications professionnelles reconnues par l'État d'une part, et d'autre part une autre catégorie de personnes n'ayant pas eu les qualifications suffisantes ; soit parce qu'elles n'ont pas eu les résultats escomptés à l'issue de la formation professionnelle, soit parce qu'elles n'ont pas été retenues lors des recrutements d'ouvriers, ou n'ont pas pu s'insérer dans l'un des débouchés de l'enseignement hérité du système colonial. Ce « secteur informel » se caractérise par son élément majeur, qui est du ressort du système praticien : il s'agit de l'artisanat de production. Cet artisanat récupère le capital induit par l'usine, les professions et toutes les structures « formelles » de l'État. Elle constitue, par ailleurs, l'une des principales voies d'évacuation ou d'accaparement - par la création d'activité de production, qualifiée de micro-entreprise ou moyenne industrie par les économistes - de la masse salariale insufflée dans l'industrie de type européen implantée dans le pays, constituant un autre secteur industriel bien hétéroclite et dont il est important d'évoquer la pertinence.

II.2 - Artisanat de production ou entrepreneuriat « informel »

L'artisanat de production couvre tout l'ensemble de conception et d'invention de matériaux de production participant à l'industrie de reproduction à un volume important d'un objet, autant naturel que transformé, incluant l'agro-industrie et l'industrie mécanisée. C'est le domaine dans lequel l'expression « innovation technologique » est admise par les économistes et certains spécialistes des questions de développement des pays de l'Afrique

subsaharienne. Prenons l'exemple des principaux outils aratoires qui entrent dans le défrichage agricole et la micro-industrie des cultures vivrières, que sont la *daba* et la machette. Un modèle hybride de *daba* dénommée *pèle-houe* présentée par T. Basset illustre une forme d'hybridation d'un instrument qui provient de « deux lignées techniques différentes ». L'une concerne la pèle utilisée par les ouvriers travaillant sur les chantiers de construction immobilière (il s'agit de la main-d'œuvre provenant des milieux déscolarisés ou alors issue de la migration étrangère en Côte d'Ivoire) ; et une autre lignée provient du modèle de houe Sénoufo appelée la *tèg*⁶¹⁶ confectionnée par les forgerons du nord ivoirien, confrontés à l'exploitation de leurs milieux de vie composés d'une zone forestière et savanicole. Cette houe hybridée par une forme d'attache ou de fixation dans un manche taillé dans du bois avec une forme particulière permettant de fixer la « tête » dans la douille de la pèle est riche d'enseignement concernant l'artisanat de production. Nous retraçons l'origine de cette « innovation » à partir de la contribution de Yasmine Marzouk concernant la *pèle-houe*. Cet instrument a été hybridé dans la région centre de la Côte d'Ivoire, précisément dans la ville de Bouaké, par des forgerons « originaires de deux lieux et ethnies connues pour leur ancien travail du fer et le statut de leurs forgerons : Sénoufo d'Odjenné et Maliens de Sikasso.⁶¹⁷ ». C'est un groupe d'environ « 320 personnes » qui produisent cet instrument servant à l'agriculture. Ce type d'instrument à l'instar de la machette s'est répandu dans tous les espaces agricoles de la Côte d'Ivoire. L'adoption de cet outil dans tous ces espaces tient compte du fait que l'agriculture se fait toujours à l'aide « d'instruments à bras ». Cet outil implique « une technique du corps » qui impose une position particulière du buste et des mains qui permettent de maintenir un contact ferme sur la lame et la « tête » pour avoir une bonne préhension de l'objet et permettre à la lame en contact avec le sol de faciliter le labour surtout dans l'agriculture de production vivrière (pour la confection des buttes pour la culture de l'igname, et pour la préparation des sols marécageux pour la culture de riz, des mils et autres céréales qui poussent en région tropicale humide). Cet outil hybridé relève d'un savoir-faire combiné de groupes composés de nationaux et d'immigrants, qui ont une même culture technique correspondant à une appartenance à une même caste de forgeron. À partir de ce groupe, s'est constitué un noyau de diffusion d'un instrument aratoire nouveau consacrant une forme d'entreprise « informelle » au niveau des concepteurs et autorisant un accroissement sensible des espaces de labours. Ces outils de transformation conçus dans ce secteur d'activité « informel » sont perçus comme des innovations à l'échelle des outils de production locaux, à

⁶¹⁶ Christian SEIGNOBOS, Yasmine MARZOUK, François SIGAUT, (éds), *op. cit.*, p. 21.

⁶¹⁷ Christian SEIGNOBOS, Yasmine MARZOUK, François SIGAUT, (éds), *op. cit.*, p. 22.

partir du moment où ils ont été systématiquement intégrés au mode opératoire pratique des espaces ruraux. Ces innovations technologiques, ne sont en réalité que des réappropriations d'instruments ou d'outils entrant dans une chaîne opératoire de production, dont l'élaboration a été l'objet d'une recherche scientifique en amont, en Europe plus précisément.

Prenons en exemple le traitement et la transformation du manioc, qui est un tubercule entrant dans la consommation vivrière traditionnelle de certains peuples résidant dans la région côtière de la Côte d'Ivoire (Ébriés, Adioukrou...). Le modèle d'industrialisation de cette production provient d'exemple de la transformation de ce tubercule en un aliment ayant les mêmes caractéristiques que l'*attiéké*, mais qui en est différent par la texture et la couleur. Cet aliment nommé *gari* est consommé en Afrique occidentale au même titre que l'*attiéké* mais particulièrement au Bénin, Togo, Nigéria... «Le *gari* est une semoule fermentée, gélifiée et déshydratée dont le procédé de préparation repose sur les opérations suivantes : lavage, épluchage, râpage, pressage-fermentation, émottage-défibrage, cuisson-séchage⁶¹⁸ ». L'*attiéké* est aussi une semoule de manioc cuite à la vapeur selon un système de compression de la chaleur dans des marmites de fonte généralement. C'est un aliment qui procède à l'instar du *gari* par la fermentation du manioc. La transformation du manioc en *attiéké* suit la même chaîne opératoire que le *gari*, cependant la grande différence se situe au niveau de la cuisson et les outils utilisés pour sa réussite. Ces aliments se conservent sur une longue période. Une entreprise française a entrepris avec des partenariats nationaux d'industrialiser la production. Par industrialiser, nous entendons la mécanisation de la production qui entraîne un accroissement du volume de produits transformés, dépassant le cadre de l'autoconsommation, pour accéder à celui de la commercialisation à grande échelle. L'entreprise Haber⁶¹⁹, décide après des études comparatives au Brésil, et dans plusieurs pays africains de construire des appareils qui permettent de transformer mécaniquement le manioc en *gari*. Ainsi à partir de 1985 cette société parvient à concevoir une chaîne de transformation décomposée en plusieurs unités mécaniques comprenant « une râpe, une presse, un émetteur-défibreux, un cuiseur⁶²⁰ ». Ces équipements donnent des résultats positifs, cependant la société Haber ne parvient pas à maîtriser le procédé de cuisson qui est l'étape décisive de la chaîne de production. Rendant par conséquent la cuisson dépendante de procédés traditionnels. Comme nous l'avions mentionné précédemment, la cuisson du manioc broyé est l'élément fondamental qui permet d'aboutir à l'un ou l'autre des produits transformés. L'élément qui nécessite une intervention

⁶¹⁸ Rolland TREILLON, *L'innovation technologique dans les pays du sud, le cas de l'agroalimentaire*, ACT, CTA KATHARLA, 1992, p. 27.

⁶¹⁹ Rolland TREILLON, *idem*.

⁶²⁰ Rolland TREILLON, *op. cit.*, p. 28.

technique dans la chaîne opératoire de production de l'*attiéké* est la râpe, puisque les pressoirs sont déjà bien connus des populations du fait de la commercialisation de l'huile de palme. Certains peuples autochtones Sénégalais en ont produit dans certains villages bien avant l'arrivée du colonisateur selon la publication de R. Treillon, et en Côte d'Ivoire selon les premières campagnes d'incitation et d'encouragement à la mécanisation orchestrées par l'administration coloniale. Mais des pressoirs traditionnels existent pour la presse du manioc râpé. Les étapes fastidieuses essentiellement féminines qui sont l'épluchage (qui se déroule parfois en famille, impliquant tous les membres) et la râpe et le broyage (qui est en réalité la mécanisation de la râpe du manioc) a ouvert une lucarne sur une entreprise « informelle » puisque les jeunes issus des écoles techniques ou déscolarisés en ont copié les modèles. Ils en fabriquent artisanalement et ensuite ouvrent des petites entreprises de « broyage » de manioc avant le passage au pressoir. Ici le travail relatif à un usage de la technologie prend tout son sens, mais il demeure une forme de pratique nouvelle car aucun dessin technique de ces appareils copiés mais qui fonctionnent correctement et maintenus avec du matériel mécanique « bon marché » n'existe (ni auprès des fabricants, ni chez les usagers). Il n'existe pas non plus de mode d'emploi. Ces aspects mis en évidence ouvrent une lucarne sur la prise en compte de ces activités par les économistes en tant que Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour mieux les inscrire dans un secteur de production générateur de revenu et de surcroît participant à un changement spatial en terme d'organisation socio-culturelle autant dans les centres urbains que ruraux. Toutefois, dans le cadre de notre approche, il correspond à un régime opératoire de production que nous nous autorisons à identifier comme « informel » sans par ailleurs l'associer à cette connotation péjorative perçue à juste titre par certains économistes et « développeurs ». Quelle compréhension de cette approche nous autorisons-nous ? Quels sont les éléments qui nous permettent de comprendre la notion « informel » que nous écartons de l'approche « économiste » ?

En l'inscrivant dans le champ de l'histoire des techniques l'informel ne saurait correspondre à un régime de pensée opératoire tel que présenté par A. -F. Garçon dans son ouvrage portant sur l'*Imaginaire et la technique. Une approche historique, XVIè – XXè siècle*. D'une part c'est un régime opératoire qui correspond à de la technologie, si nous effectuons cette approche selon laquelle, la technologie est un discours raisonné sur la technique, et que celle-ci tend à être autodéterminée, tendant à réduire l'activité humaine à l'échelle d'une entité qui veille sur le bon fonctionnement du mécanisme, actionnant une manivelle ou un

bouton, sans pouvoir infléchir sur le résultat pour lequel, il a actionné la machine⁶²¹. Ces nouveaux types de râpe dont les « brevets » et autorisations de production ont été fermés à tous les « techniciens » autochtones par la société Haber, se sont retrouvés reproduits sur les marchés sans que la société n'ait été en mesure de réclamer ses droits.

D'autre part, la reproduction de ces appareils, remet en question le volet technologique puisque son modèle d'utilisation et de transmission du mode d'emploi se fait par apprentissage sur « le tas », qui implique un mimétisme des gestes et actions du « maître » sur l'appareil, ce qui nous conduit à comprendre cet appareil comme un outil dont l'usage correspond à un mode opératoire pratique. Car l'apprentissage du fonctionnement de cette râpe et surtout sa reproduction se déroule par « imitation » ou alors par « bricolage ». Aucun document écrit, aucun discours, ne permet de le reproduire et d'en faire une large diffusion à partir de sa production artisanale originelle. Le champ de diffusion s'en retrouve réduit du fait du mode de transmission des savoirs relatifs à ce nouvel outil qui entre dans la chaîne opératoire de production du *gari* ou de l'*attiéké*. Ces types d'outillage peuvent trouver leur origine en des périodes encore plus reculées que les années 1980, du fait d'un contact antérieur et la relative bonne maîtrise de leurs fonctionnements à l'époque du colonisateur. Nous prenons pour repère la révolution technologique orchestrée sous l'administration du lieutenant-gouverneur de la colonie Reste qui a prôné et incité les populations rurales à utiliser l'outillage technique qui leur était distribué. Cependant les champs de diffusion restent flous, quoique ce fait ait été noté par Treillon lorsqu'il se réfère à la production de « râpes mécanisées de fabrication locale ou importées du Nigéria où un certain nombre d'artisans en fabriquent⁶²² ». Ces râpes ont été utilisées « dans quelques villages du Sud-Bénin⁶²³ ». Toutefois, la diffusion s'est étendue jusqu'en Côte d'Ivoire selon un réseau de migration et d'échange interculturel.

Ce fait technique couplé au précédent correspond à deux champs techniques hybridés. Les acteurs sont des jeunes « des villes » c'est-à-dire ayant quitté leur site rural pour la ville pendant une étape de leur vie et qui ont préalablement reçu l'éducation scolaire. Leur scolarisation limitée fait qu'ils entrent dans une catégorie d'acteurs dont le degré d'instruction correspond à une forme d'illettrisme à échelle variable. Certains parviennent à lire et écrire en français, d'autres le savent plus ou moins, c'est-à-dire qu'ils sont capables de lire un texte un

⁶²¹ Cette approche ne prend pas en compte tous les contours et toutes les questions relatives à la technologie. Ici nous nous contentons de donner une approche très contextuelle de la question.

⁶²² H. DEVAUTOUR, *Étude des systèmes techniques, Application à l'artisanat alimentaire au Sud-Bénin*, Thèse Docteur Ingénieur, ENSA, Montpellier, 1989. Cité par Rolland TREILLON, *op. cit.*, p. 34.

⁶²³ Rolland TREILLON, *idem*.

schéma sans pouvoir écrire etc. Alors les deux exemples d'outil aratoire, qui constituent la base de l'agriculture de subsistance permettant de s'auto-suffire et générant substantiellement des ressources financières à l'échelle familiale ou rurale et l'outillage de transformation de cette agriculture villageoise, conduit à lever un coin de voile sur les acteurs de ce secteur qui s'apparente à une industrie nouvelle. Le terme artisanat de production, et le mode opératoire informel ayant été évoqué autorisant un champ large d'hybridation, des savoirs, des pratiques et des outils conduit à délimiter ce champ d'activité.

III - De l'artisanat « informel » à la transformation des productions vivrières : Technicité locale

Le terme informel attribué à cette industrie fait référence à l'entreprenariat des jeunes dans cet espace. Il est courant de constater que cette frange de la population a bénéficié d'une variété de vocable, permettant de la stratifier, suivant des groupes de : « jeunes démunis, jeunes travailleurs, jeunes diplômés, jeunes de la rue, jeunes dans la rue, jeunes analphabètes⁶²⁴... ». Ce qui est frappant est que des jeunes issus de chacune de ces strates s'engagent dans une activité industrielle. Le trait commun est qu'ils résident dans des espaces urbains et généralement dans l'espace correspondant à la région forestière de la Côte d'Ivoire, ou la zone sud du pays. La plupart a hérité (soit par observation, soit par apprentissage sur « le tas ») du modèle d'entreprise du colonisateur bien que ne l'ayant pas vécu directement.

Aussi, ces jeunes procèdent-ils dans le choix de leur métier, par imitation ou copie de l'entreprise d'un aîné qui aurait connu un succès. Ainsi « la méconnaissance de leurs capacités et de leur environnement les conduit à une certaine versatilité dans le choix de leur projet⁶²⁵ », ce qui entraîne bien souvent une précipitation dans leur choix d'activité. Ainsi, ces jeunes que l'on peut regrouper en deux grandes catégories distinctes auxquelles les structures de l'État s'adressent régulièrement dans leur projet d'insertion de la jeunesse, constituent la frange la plus élevée du point de vue de la démographie de ce pays. Celle-ci regroupe en substance d'une part, les élèves et étudiants diplômés ou non de l'enseignement général et d'autre part, les techniciens titulaires d'un diplôme technique ou non. Une troisième catégorie vient se greffer à ces deux grandes catégories, qui n'est pas clairement recensée et qui de ce fait ne maîtrise pas clairement les mécanismes institutionnels de l'État leur permettant de

⁶²⁴ LEJEUNE Catherine et DERRIENNIC Hervé (Sous la direction de), *Accompagner des projets de jeunes artisans et micro-entrepreneurs en Afrique, Réflexion, méthodes et outils. Manuel à l'usage des animateurs*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 20.

⁶²⁵ LEJEUNE Catherine et DERRIENNIC Hervé (Sous la direction de), *op. cit.*, p. 23.

mieux conduire leur activité. Ce groupe est très dynamique car accueillant une forte part de migrants. Il s'agit des jeunes possédant un savoir-faire ou non qui sont « apprentis », soit diplômés, soit par héritage culturel (issu généralement des pratiques du village). Ils constituent la frange la plus nombreuse et « informelle » car non clairement structurée.

Le jeune issu de l'enseignement général, ayant atteint ou franchi un niveau d'étude dépassant le stade primaire et parfois secondaire envisage un auto-emploi lorsqu'il ne parvient pas à s'insérer dans le circuit professionnel classique (structure de l'État - armée, enseignement, fonction publique...). Dans ce cas précis il veut être « patron », alors qu'il ne possède pas de savoir-faire pratique, ce que le langage populaire traduit par « ne pas savoir se servir de ses dix doigts » bien que possédant des capacités d'organisation et de structuration d'une unité de production remarquable. Les conséquences immédiates sont que ses projets sont souvent coûteux et il ne parvient pas à trouver des financements même à l'échelle familiale. « Le jeune ne voit pas "petit", bien qu'il manque d'expérience et de pratique. Son niveau d'étude lui confère une certaine suffisance, il croit tout savoir ». Ce qui en fait une frange de déflaté qui refuse le travail manuel rural dans un premier temps. L'augmentation de cette population et les crises incessantes causant un taux de chômage croissant les a conduits à se réinsérer dans le circuit de production agro-industriel local, enrichissant cette industrie nouvelle.

Les jeunes de l'enseignement technique possèdent un savoir faire professionnel. Ils ont été formés dans des écoles et centres spécialisés d'enseignement technique construits après les indépendances. Nous pouvons citer par exemple l'école polytechnique de Yamoussoukro qui était précédemment Institut National Supérieur d'Enseignement Technique (I.N.S.E.T.), l'École Nationale Supérieure d'Agronomie (E.N.S.A.), ensuite les CPM –BAT et CPM – A (Centre des Petits Métiers du Bâtiment et de l'Automobile) etc. Ces institutions les forment et les préparent à un emploi salarié dans une entreprise, en tant que technicien. C'est-à-dire « l'homme des machines » qui peut en assurer la maintenance et non l'homme qui possède l'intelligence de la machine, capable de la concevoir, c'est à dire celui qui possède l'*ingenium*, qui invente et construit des engins. Les acquisitions très théoriques de ces centres de formation ne les prédisposent pas à devenir des entrepreneurs ou artisans. Leurs capacités pour exercer un travail artisanal sont par conséquent très faibles. Ils manquent d'autonomie professionnelle pour se prendre en charge dans le cadre d'une entreprise qu'ils auraient conçue et rendue opérationnelle.

Aussi la troisième catégorie de jeune parvient-elle à transformer et à modifier des objets par un savoir-faire appris sur le « tas » et maîtrisé en relation avec des prédispositions

traditionnelles. Ces jeunes parviennent à intégrer l'innovation technologique dans leurs propres valeurs qui ne sont autres que des résultats d'une somme d'expérience pratique. Ainsi, leur savoir-faire est continuellement adaptable et par conséquent flexible autorisant la réalisation de pièces uniques et rarement identiques comme l'exige l'industrie moderne européenne. Pour ces artisans, la standardisation et les normes techniques n'existent pas réellement dans le procédé et dans les résultats. D'où le caractère « informel » de ce type d'entreprise. L'artisan fait généralement office de chef d'entreprise-proprétaire ou encore locataire de l'espace de production. Ce qui fait que sa responsabilité individuelle se retrouve engagée. Il maîtrise à la fois le processus de production, il en connaît les rouages d'ordre managérial et les techniques afférentes à son métier. Qu'il soit tailleur, mécanicien auto-moto, soudeur, propriétaire d'une broyeuse..., il a en charge, de manière tacite ou par sens du devoir, de transmettre son savoir à un ou des « apprentis ». Ces métiers « informels » dépendent d'une interaction très forte avec l'environnement immédiat dans lequel l'entreprise est en activité. C'est de celui-ci qu'ils génèrent leurs capitaux et mènent des actions sur le territoire en matière de satisfaction des besoins importants que les entreprises industrielles ne peuvent satisfaire à cause des normes et standards de production et de vente.

Cependant, comme le note Yves A. Faure « il est extrêmement fréquent que le décès de l'entrepreneur signe la mort de son entreprise⁶²⁶ » et ce fait hypothèque considérablement la chaîne de transmission du savoir entre les générations, rendant l'initiative entrepreneuriale ou industrielle hybride, intégrant des procédés traditionnels associés à l'aspect compréhensible de l'entreprise selon le Blanc d'où l'absence de culture technique relative à l'industrialisation de la production locale. Cette absence a laissé la place à ce nouveau modèle d'artisanat impliquant un mode opératoire « informel » dans lequel l'apprenant est nommé « apprenti » suivant le mode de transmission de savoir traditionnel axé sur la pratique et celui qui transmet le savoir « patron », puisque l'atelier est à la fois le lieu de transmission de ce savoir « informel » autant que l'entreprise, la fabrique, la manufacture dont il a la propriété ou la responsabilité. Ces modèles d'entreprises regroupent ce que les économistes désignent comme les petits métiers, qui par leur capacité d'absorption des populations jeunes des sites urbains sortis du circuit scolaire constitue un secteur important de redistribution de la masse salariale générée par les ouvriers des « grandes usines » à l'européenne et les fonctionnaires de l'État. La transmission des savoirs est orale et visuelle, nul besoin de savoir correctement le français, la lecture et l'écriture, il suffit de respecter les principes de base de la pratique selon le modèle

⁶²⁶ Yves A. FAURÉ, *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*. Éd. Karthala, Collection « Hommes et Sociétés », 1994, p. 17.

traditionnel, mais associé à un outil mécanique dont l'utilisation doit être familière à force d'usage. Ces secteurs non structurés de l'industrie conditionnés par la croissance rapide des villes, de l'éducation scolaire incomplète, de l'insuffisance des écoles techniques et le manque de débouché pour ces dernières, constitue le secteur majeur dont le régime reste à définir entre celui de la pratique et de la technologie. La technique étant beaucoup plus assimilable à des savoir-faire, parce que celle-ci n'évolue vraiment pas du fait de l'absence de corps de métier spécifique et précis, puisque tous sont assimilables à : Soit des métiers « informels », soit des petites et moyennes entreprises ou encore des petits métiers qui ont fait l'objet d'un ouvrage publié par Y. A. Fauré intitulé *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*. Ces métiers se sont distingués par de multiples innovations technologiques, qui ont contribué à concevoir des unités de transformation de produits vivriers agricoles. Ce fait intervient pour palier le vide laissé par l'exploitation des cultures agro-industrielles. Ce vide est caractérisé par l'absorption d'espaces cultivables par les populations autochtones pour les cultures vivrières suite à l'absence de relation directe dans les habitudes alimentaires avec les produits transformés de cette agro-industrie.

III-1. Technicité et innovation « technologique » de plantes à racines - tubercules : Manioc et Igname

Les procédés de transformation des produits vivriers agricoles ont constitué un défi majeur pour l'État ivoirien. Celui-ci ayant hérité de l'administration coloniale n'a pas modifié la politique initiée par le colonisateur. Cette politique consistant en un contrôle de toute activité productrice par l'administration de l'État. Ainsi, c'est selon l'impulsion de l'État qu'une activité entrant dans ce cadre doit en principe être menée. Toutefois, les métiers d'artisanat, majoritairement « informels » viennent bouleverser, ce contrôle de l'État constituant une exception. Ainsi, les artisans et planteurs de vivriers se retrouvent régulièrement confrontés à la mauvaise commercialisation de leurs produits. Il en découle des pertes énormes, vu que les moyens de conservation coûtent assez chers et le climat ne favorise pas une bonne conservation de ces ressources qui sont des denrées périssables. L'artisanat est le secteur dynamique de production de l'État ivoirien, c'est le seul secteur pourvoyeur de métier, et de productions innovantes inspirées de technologies principalement empruntées d'Europe, d'Amérique ou d'Asie. Il est toutefois important de ne pas omettre que ces métiers sont tous liés aux pratiques traditionnelles. L'exemple de l'*attiéké* que nous avons abordé précédemment nécessite de ce fait une étude complète selon son lieu et contexte de

production, qui est le territoire ivoirien. En effet, l'*attiéké* est le produit transformé du manioc. Le type de manioc transformé provient d'une espèce de goût assez amer comportant une forte teneur en acide cyanhydrique (HCN). C'est une espèce résistante aux rongeurs et au climat tropical humide qui caractérise l'espace forestier ivoirien. Elle est cultivée dans les régions de Grand Lahou, de l'Agneby, des Lagunes et la région du Sud Comoé. Il faut préciser qu'il existe plusieurs variétés de manioc. Une étude en milieu réel de l'application d'un système de production durable de manioc (*Manihotesculenta* Crantz) a été conduite, parmi plusieurs variétés avec Nestlé et le programme Prostab de la GTZ au centre-est de la Côte d'Ivoire⁶²⁷. L'espèce conditionnée a été la variété *Yavo* qui a donné des résultats très satisfaisants du point de vue du rendement.

L'*attiéké* est une transformation du manioc suivant un procédé traditionnel. C'est un aliment cuit à la vapeur, suivant une chaîne opératoire bien délimitée, assez précise et identifiable. L'exigence de précision de cette chaîne opératoire vient de la régulation de la teneur en HCN. Le principal enjeu de la transformation, que les femmes artisanes productrices ne parviennent pas à expliquer par des mots non codifiés consiste à réduire le taux d'HCN contenu dans le tubercule à un niveau non toxique pour l'organisme humain. Cette particularité liée à sa consommation croissante par les populations ont poussé les institutions de recherche à en faire un objet d'étude portant sur les normes de sécurité alimentaire que cet aliment comporte. Ces institutions de recherche sont le Centre Suisse de la Recherche Scientifique (CSRS) et l'Université Félix Houphouët Boigny, anciennement Université de Cocody d'Abidjan. Les tests étant concluants octroyant ainsi à cet aliment des garanties de sécurité portant sur sa consommation. Néanmoins, suite aux taux de cyanure différents dans la racine fraîche, 5 sur 15 variétés améliorées de manioc choisies au hasard ne sont pas aptes à la fabrication d'*attiéké* parce que la teneur finale en HCN dépasse « 10mg kg-1 de poids sec⁶²⁸ ». Ces résultats ont suscité un intérêt croissant des autorités administratives, surtout que des artisanes et paysans entrepreneurs⁶²⁹ possèdent une très bonne connaissance pratique des espèces et maîtrisent les procédés de traitement du tubercule. Ces éléments qui proviennent d'un traitement artisanal, associé à un artisanat « informel » ont été à l'origine de l'intérêt que les autorités administratives de l'État de Côte d'Ivoire ont eu pour ce produit qui transforme

⁶²⁷ <http://www.csrs.ch/recherches.php>. Copyright © 01 Octobre 2014 - Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire.

⁶²⁸ <http://www.csrs.ch/recherches.php>. *idem*.

⁶²⁹ Les paysans entrepreneurs sont ceux qui sont spécialisés dans la culture des produits vivriers, mais qui les destinent exclusivement à la vente. Ils peuvent être des ruraux ou des citadins ou même des fonctionnaires de l'État. Voir à cet effet l'ouvrage de Yapi Simplicie AFFOU, *Les planteurs absents de Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, Collection travaux et Documents n°210, 1987 et Jean-Philippe COLLIN, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Édition ORSTOM, Collection à travers Champs, Paris 1990.

du vivrier destiné à la consommation locale en un produit générateur de ressources et d'emploi. Ainsi l'État s'est engagé à construire une usine de transformation du tubercule (matière première de ce met) à l'instar du *gari* au Bénin. À partir de 1980, une usine de production de l'*attiéké* déshydraté est construite par la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale dans la ville de Toumodi. Cette usine respectant les normes de sécurité alimentaire est entrée en concurrence avec les artisanes productrices. Et les coûts des produits industriels étant plus élevés que ceux des artisanes a conduit cette première entreprise innovante, sans toutefois occulter son caractère expérimental, à l'échec. Les raisons de cet échec sont multiples ; cependant une seule est suffisamment pertinente. Le département de Toumodi est situé dans le centre de la Côte d'Ivoire, alors que la zone de production du tubercule et de transformation artisanale est au sud, et en région lagunaire. La grande distance entre les centres producteurs de cette matière première et les consommateurs potentiels et traditionnels, a joué sur les coûts de production et par corrélation sur les prix, même si le pays possède d'excellentes promesses en matière d'infrastructure routière permettant aisément de relier le nord et le sud. Aussi serait-il intéressant de s'intéresser à la production de ce groupe d'artisanes que l'on peut s'autoriser à insérer dans le secteur de production « informel » puisqu'elles ne sont pas regroupées en coopératives, mais produisent de manières éparses et traditionnelle l'*attiéké*. Ainsi, les femmes appartenant au groupe linguistique Akan, composé des ethnies Adioukrou, Ébrié, Alladian, Abouré sont identifiées comme productrices de ce « couscous » de manioc. Aussi serait-il opportun de rappeler que le souci majeur, ou la question majeure qui sous-tend l'industrie de transformation des matières premières agricoles vivrières, périssables en raison du climat, est la conservation et la préservation du pourrissement. Différentes méthodes artisanales sont donc utilisées par ces femmes qui ne sont pas agricultrices c'est-à-dire, qui ne possèdent pas de parcelles exclusives de « grandes étendues⁶³⁰ » destinées à une monoculture, du fait d'une hiérarchisation des tâches dans les sociétés traditionnelles dans lesquelles elles tiennent un rôle assez spécifique en comparaison aux hommes. Ainsi, ces femmes se sont adonnées à une production industrielle artisanale de l'*attiéké* à la suite de la perte du monopole et de la possession exclusive du savoir-faire relatif à la production de l'huile de palme face à l'arrivée des huileries industrielles mécanisées. La forte production des usines construites dans leurs environnements (Dabou, Grand Drewin etc.) a entraîné le déclin de leur activité relative à la production de « l'huile rouge ». La

⁶³⁰ Le terme « grandes étendues » est à relativiser, si l'on se réfère aux chapitres précédents sur les parcelles traditionnelles dans la confrontation entre les modes opératoires Européens et Africains. Voir première partie, chapitre III.

transformation du manioc en *attiéké* et surtout sa consommation en nette croissance en l'espace de la décennie 1970 - 1980 ont contribué à réorienter cette activité, au départ destinée à l'autoconsommation, vers une activité de production commerciale et au-delà vers une entreprise industrielle artisanale pourvoyeuse de ressources financières importantes. Les innovations technologiques réalisées par les jeunes sortis des écoles générales et techniques qui, par observation et copie ont réussi à reproduire des broyeuses artisanales, ont accentué le caractère industriel de l'activité. Ainsi la chaîne opératoire au départ fastidieuse, compte tenu de la râpe et/ou du broyage du manioc découpé en dés, s'est retrouvée relativement facilitée. Aussi la problématique de la conservation n'étant pas résolue, les femmes procèdent-elles de deux manières pour préserver le tubercule lorsqu'elles parviennent à s'en procurer auprès de particuliers (agriculteurs-entrepreneurs). Ainsi, elles procèdent par enfouissement en terre ou alors par trempe dans des bacs ou bassines d'eau à température ambiante. Le tubercule peut être alors conservé avec toutes ses propriétés gustatives sur un mois environ. Ensuite le reste du travail est essentiellement manuel, à l'exception du broyage.

Le manioc est découpé en petits morceaux qui restent pendant deux jours en immersion dans de l'eau à température ambiante avant d'être lavés pour en extraire l'amidon. Ce qu'il faut souligner au-delà de cette opération, c'est le procédé pratique (dont la signification ou l'explication est oubliée ou voilée par ces femmes) qui permet à partir de cette immersion de réduire considérablement le taux d'HCN dans le tubercule. Après lavage, ces morceaux de manioc sont broyés, la pâte obtenue est pressée pour enlever l'eau résiduelle, puis séchée. Ensuite, ce produit est vanné ; cette étape nécessite un savoir-faire particulier, car c'est de là que provient les différents types d'*attiéké*. Après avoir bien calibré ses « grains », l'ensemble est cuit à la vapeur⁶³¹ suivant une superposition des marmites, selon le procès de la cafetière « italienne », avec pour particularité le colmatage régulier avec l'amidon résiduel extrait du premier lavage pour éviter des déperditions de vapeur. Ces différentes étapes qui jalonnent la fabrication de l'*attiéké*, ont pour résultat de détruire 98% du cyanide contenu dans le tubercule. Ces étapes peuvent se résumer en la fermentation, la pression et la cuisson à vapeur⁶³². C'est un travail nécessitant beaucoup d'attention, que la « technologie » des jeunes n'est pas parvenue à résoudre, ce qui limite sa diffusion dans tout l'espace ouest-africain. Il faut souligner qu'il existe des emprunts ou des copies de l'*attiéké* au Burkina Faso et au

⁶³¹ Monique BAGAL, et Massimo VITTORI, *Les indications géographiques en Côte d'Ivoire, produits potentiels et cadre juridique pertinent*, Paper commissioned by the ACP-EU TradeCom Facility in the context of the ACP regional workshops on Geographical Indications, April-May 2010, p. 6.

⁶³² <http://www.csr.ch/recherches.php>. *idem*.

Bénin⁶³³, compte tenu des revenus importants que la commercialisation de ce produit qui nécessite peu de moyen pour sa conservation génère. Aussi, les femmes artisanes productrices s'organisent-elles afin de labéliser cette production.

La notion de labellisation remet à l'ordre du jour la question de la conservation des cultures vivrières autoconsommées. Le succès de l'*attiéké* dans l'espace ouest-africain a contribué à porter un intérêt nouveau aux productions vivrières exceptionnellement consommées et qui de ce fait revêtent un statut transfrontalier, au point où les origines, ou la mise en culture originelle n'est plus clairement localisée du point de vue géographique. C'est le cas de l'*igname* dont la production pour ce qui concerne la zone forestière de la Côte d'Ivoire est basée sur les deux principales variétés que sont les *Dioscorea cayenensisrotundata* et *Dioscorea alata* (*Dioscorea spp.*). Il faut noter que l'*igname* est une liane à tubercule de la famille des Amylacées qui comprend en réalité 130 espèces, toutes originaires d'Afrique⁶³⁴. Elle est consommée sur tous les continents de l'hémisphère sud et dans les îles des Antilles et des Caraïbes. C'est un aliment à forte teneur en amidon. Ce qui constitue un aliment énergétique pour les populations vivant dans ces espaces.

Des relations culturelles existent cependant entre le cultivateur ivoirien et le tubercule, et au-delà entre le groupe social qui le cultive et ses pratiques culturelles et rituelles (entrant dans la nourriture que l'on donne aux « esprits »). Ce type de relation est compréhensible dès l'instant où l'on se retrouve en présence des pratiques agricoles des sociétés consommatrices. Il existe un savoir-faire agricole qui détermine la taille et le type de tubercule recherché. Il existe quatre principales variétés d'*igname* consommées en Côte d'Ivoire : Il s'agit de l'*igname Kponan*, *Krenglè*, *Bètèbètè* et *Florido*. Ainsi le calendrier des sociétés ivoiriennes appartenant au groupe Akan s'organise en fonction de la récolte et des nouvelles plantations de ce tubercule. Ce calendrier s'articule autour des « fêtes de l'*igname* » qui correspondent à la célébration d'une saison annuelle qui s'achève et une nouvelle qui débute. Cette célébration a lieu généralement dans le mois de septembre.

À la suite des labours qui se déroulent en communauté (de familles ou à l'aide de manœuvres) des petits monticules de terres sont élevés suivant un espacement de 50 à 60 cm selon la quantité de terre disponible dans les espacements et en fonction de la hauteur du monticule réalisé, sur des surfaces agricoles supérieures ou égales à deux hectares en

⁶³³ Sotomey M., Ategbo E.A.D., Mitchikpe E.C., Gutierrez M.L. et Nago, M.C., *Innovations et diffusion de produits alimentaires en Afrique: l'attiéké (couscous de manioc fermenté) au Bénin*, publié par Université Nationale du Benin, Centre Régional de Nutrition et d'Alimentation Appliquées (CERNA), Cotonou (Benin) / KIT G02-25. 2001.

⁶³⁴ Monique BAGAL, et Massimo VITTORI, *op. cit.*, p. 8.

moyenne. Ce qui permet de mettre à nouveau l'accent sur ce modèle agricole qui constitue l'apanage des paysans ivoiriens (intégrant leurs pratiques traditionnelles). Ici l'usage du corps comme outil est observable. La hauteur de chaque monticule dépend de la hauteur et l'écart des jambes du cultivateur. L'outil, c'est-à-dire celui qui prolonge le corps, qui permet au cultivateur de confectionner ces monticules, ou buttes d'ignames est la houe ou *daba*. En fonction des exigences de la production, forte demande et grande valeur marchande, cette *daba* a bénéficié de l'importante innovation issue des contacts avec les manœuvres et forgerons d'origine Sénoufo et Malienne qui ont confectionné la *pèle-houe*. Auparavant c'était la *tèg* sénoufo ou la *daba* simple qui était utilisée. Le principal groupe (l'Akan) qui consomme ce tubercule n'a à notre connaissance pas produit d'outil innovant pour cultiver l'igname. L'innovation est restée la *pèle-houe* qui a favorisé l'augmentation des surfaces cultivées et la taille des buttes, améliorant considérablement la production.

D'abord la valeur marchande de l'igname *kponan* (*Dioscorea alata* L) et ensuite celle du *Bètèbètè* (deux fois moins couteux que le précédent) étant en nette progression en relation avec la demande sans cesse croissante remet à l'ordre du jour l'épineux problème de la conservation des produits issus de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire. Ce qui constitue un champ de recherche-appliqué poussant des instituts, notamment le Centre Suisse à chercher des solutions par la mise au point de « technologies innovantes ». Il faut rappeler que la durée minimale de conservation de l'igname est estimée à environ huit mois ; les paysans ont développé des méthodes de conservation qui poussent les délais à environ un an. Au-delà, surviennent les conséquences de ces modes de conservation traditionnels qui sont constitués de claies sur lesquels sont disposés ces tubercules loin de tout contact avec le sol et protégés de l'humidité par des nappes en plastique recouverts de feuilles de palmier disposés de manière assez grossière selon le modèle des *papos* (toitures des cases africaines) pour garder une température ambiante avoisinant environ 26 à 28 degrés Celsius. Ces conséquences se résument en des pertes d'environ 30 à 40% de la récolte par pourrissement ou dégradation du fait de l'humidité de l'air et de la chaleur.

Les techniques innovantes des centres de recherche se réfèrent à la variété de l'igname qui possède une forte valeur marchande, il s'agit de l'igname *kponan* qui se cultive autant en zone forestière que mixte (contact forêt-savane). Il s'agit de mettre au point une variété résistante qui serait adoptée par les cultivateurs. Suivant ce point précis, il faut se reporter au chapitre précédent concernant l'adoption d'une pratique innovante dans le mode opératoire traditionnel. Aussi faut-il souligner que ces centres ont conclu que c'est la diffusion des pratiques de paysans à paysans qui s'avère la plus efficace pour l'adoption d'une nouvelle

variété. Il s'agit de la variété qui sera transformée de manière aisée et qui aura une durée de conservation nettement supérieure. Le tubercule est transformé par cuisson et pilonnage dans des réceptacles en bois taillés de dimension variable appelés « mortiers artisanaux » en *foutou d'igname* qui est une purée compacte et ferme, modelée à sa finalité en des boules homogènes très prisées par les populations Akan d'Afrique occidentale. L'enjeu de la production industrielle est de réduire le temps de préparation et de prolonger sa durée de conservation, même après la transformation en *foutou d'igname*. Des travaux du Centre Suisse ont porté sur les deux principales variétés. Les recherches se sont axées sur les aspects sensoriels et physicochimiques du *foutou* instantané. Aussi notent-ils comme résultats que :

« Les foutous d'igname *Dioscorea cayenensisrotundata* sont caractérisés par une texture plus ferme, plus extensible et plus modelable que ceux de l'espèce *Dioscorea alata*. Les tests de cuisson ont révélé que le tissu des *D. cayenensis-rotundata* absorbe plus d'eau et perd plus de matière sèche par rapport à celui des *D. alata*, pendant la cuisson. Les procédures et la qualité des mets plutôt innovateurs (chips, rösti d'igname) sont en investigation au laboratoire alimentaire au CSRS⁶³⁵ »

Les « innovations » portant sur l'igname en Côte d'Ivoire n'ont pas connu le succès escompté. Ces produits sont restés au stade de prototype et n'ont de ce fait pas été diffusés, perdant ainsi la valeur « innovante » qui aurait pu les caractériser. Les observations relevables concernent dans un premier temps la variété d'igname à l'origine du choix du centre de recherche. En effet, la variété *Dioscorea cayenensisrotundata* est très peu cultivée en Côte d'Ivoire et par conséquent consommée de manière infime, tandis que la variété *Dioscorea alata* est celle de laquelle sont issues toutes les variétés prisées en Côte d'Ivoire. Étant donné que cette dernière ne possède pas les éléments physico-chimiques suffisants qui autorise sa transformation instantanée, il est tout à fait notable que cette démarche d'industrialisation ne puisse pas connaître de succès quelque soit la démarche innovante de transformation adoptée. Dans un second temps, les premières variétés transformables et transformées, à l'instar des purées de pomme de terre en sachet moulu, recouvrant un aspect solide par adjonction d'eau, verdissent ou noircissent lorsqu'ils sont soumis à l'air et à température ambiante après une heure environ d'exposition. La question de la conservation n'a pas été suffisamment résolue, d'où l'échec de cette entreprise malgré l'implication du groupe Nestlé et Unilever (Maggi) pour la commercialisation du *Bonfoutou* ivoirien. Cependant l'activité principale est restée

⁶³⁵ <http://www.csr.ch/recherches.php>. Copyright © 01 Octobre 2014 - Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire.

concentrée sur la commercialisation des tubercules dans tout l'espace ouest-africain, avec une variation des prix suivant les variétés.

III.2 – Technologie, culture technique et ingéniosité : Cas de l'agro-industrie pérenne (hévéa, cacao)

L'agro-industrie en Côte d'Ivoire a fait l'objet de l'intervention très prononcée des ingénieurs agronomes et des instituts de recherche. Les résultats de ces interventions, appuyés par l'intrusion des pratiques des paysans africains ont consacré la Côte d'Ivoire premier producteur de cacao dans le monde. Ensuite, l'État ivoirien, fort de l'expérience cacaoyère s'oriente vers une nouvelle culture pérenne de reconversion héritée de la colonisation. Il s'agit de l'hévéa, qui permet de porter un regard sur la relation technologie, culture technique et ingéniosité pour ce qui est de l'héritage agro-industriel colonial.

Un regard sur les principales variétés de cacao édifie sur le proces d'hybridation des espèces les mieux adaptées aux conditions climatiques. L'enjeu comme cela a été maintes fois noté est la mise au point de l'espèce la plus résistante, du point de vue des conditions climatiques et de la dégradation (pourrissement, maladies...). Parmi les nombreuses variétés du cacaoyer existant dans le monde il existe une dizaine de séries principales, auxquelles on rattache trois grands groupes⁶³⁶:

Le premier groupe est le *criollo* (qui se traduit en français par créole ou indigène), est composé de deux variétés : la variété *amarillo* ou jaune et la variété *colorado* ou rouge. Les grains *criollo* donnent les produits les plus estimés. Le *criollo* a pour principal avantage la grande rapidité de sa fermentation. Celle-ci dure trois jours fermes, ce qui lui permet d'obtenir un arôme particulier. Ces graines contiennent environ 5,5% de beurre de cacao, une quantité que l'on ne retrouve jamais dans les autres qualités de cacao. Les *criollo* comprennent ce qu'en Europe on appelle le cacao *Caraque* ou de Caracas ; à Ceylan ils sont nommés « old red cacao ». Le *Criollo* possède un goût délicat. Il provient de l'Amérique centrale (Venezuela et Colombie) sa production est minoritaire ce qui fait que son prix est plus élevé⁶³⁷.

Le deuxième groupe est le *forastero* (qui signifie étranger). Ce groupe comprend six variétés qui sont les *cundeamor verrugosa amarillo* (verruqueux jaune) ; *cundeamor*

⁶³⁶ L'ensemble des sources desquelles proviennent la répartition des groupes est issue du document de : É. DE WILDEMAN, *Les plantes tropicales de grande culture, café, cacao, cola, vanille, caoutchouc*, Bruxelles, Maisons d'Édition d'Alfred Castaigne, 1902, p. 92.

⁶³⁷ Adriana ORTEMBERG, *Pasión por el Chocolate. El gran libro del manjar de los dioses*, Océano Ámbar, S.A., 2006, p. 17.

verrugosa colorado (verruqueux rouge) ; *Amarillo* (jaune) ; *colorado* (rouge) ; *amelonado Amarillo* (melon jaune) ; *amelonado Colorado* (melon rouge). Le *forastero* est une espèce amère qui est originaire de l'Amazonie. C'est la variété la plus étendue (presque 90% du cacao exporté est le cacao « *forastero* ») et elle est surtout cultivé en Afrique : en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Ghana et au Nigeria. Ces pays pourvoient principalement l'Europe, alors que le Brésil le fait aux États-Unis⁶³⁸.

« Dans la série des *forastero* les plantes sont généralement plus développées, les feuilles atteignent même 50 cm de long ; l'arbre porte plus de fruits, ceux-ci ont le péricarpe plus épais, et sont en général plus obtus à l'extrémité. Les graines sont ordinairement plus fortement comprimées que celles des *criollo* et l'amande, même fraîche, est rouge ou violette à l'intérieur et devient brun foncé ou même noirâtre après préparation. Les graines des *forastero* sont beaucoup plus amères, elles exigent pour perdre cette amertume et gagner en arôme (n'atteignant jamais celui des *criollo*) une période de fermentation bien plus longue, variant de 6 à 7 jours, mais le grand avantage de ce groupe est la rusticité de ses formes. Ces plantes s'accommodent facilement de terrains peu fertiles, demandent peu de soins et paraissent moins sensibles, que les *criollo*, aux attaques des parasites⁶³⁹ ».

Le troisième groupe est le *Calabacillo* (qui comporte des fruits ressemblant à ceux du calebassier *Crescentia Cujete*), avec deux variétés : La variété *amarillo* (jaune) et la variété *colorado* (rouge). Il semble que le *calabacillo* soit un hybride du *criollo* et du *forastero*. Car il s'associe aux *forastero* par de nombreux intermédiaires. Les *calabacillo* sont plus vigoureux et peuvent se développer dans des conditions végétales dans lesquelles, ni le *criollo*, ni le *forastero* ne peuvent prospérer. Cependant le produit qui en est issu est de qualité médiocre et il exige beaucoup plus de dépense comparée aux deux autres pour obtenir un produit de valeur relativement commerciale. Ce fait se rattache surtout à la durée de la fermentation qui est plus longue. Les feuilles des *calabacillo* sont arrondies et lisses. Les graines des *calabacillo*, sont encore plus plates que celles des *forastero* et généralement plus petites ; elles sont de saveur très amère, très colorées en pourpre à l'intérieur⁶⁴⁰.

Les grandes classes de variétés énoncées précédemment se distinguent assez facilement si on envisage les formes types, mais malheureusement il y a entre elles de nombreuses

⁶³⁸ Adriana ORTEMBERG, *Pasión por el Chocolate. El gran libro del manjar de los dioses*, *idem*.

⁶³⁹ É. DE WILDEMAN, *Les plantes tropicales de grande culture, café, cacao, cola, vanille, caoutchouc*, *op. cit.*, p. 93.

⁶⁴⁰ É. DE WILDEMAN, *Les plantes tropicales de grande culture, café, cacao, cola, vanille, caoutchouc*, *idem*.

formes intermédiaires qu'il n'est pas toujours facile de rapporter à un de ces groupes. Il existe encore de nombreuses variétés hybrides obtenues par les planteurs eux-mêmes par greffage ou par les institutions spécialisées qui n'ont pas été profondément étudiées par les botanistes. Nous avons par exemple des variétés hybrides de *criollo* et *forastero* qui sont les « nicaragua », « legitimo », et « soconusco ». Le *forastero* dit « haut Amazonien », récolté et sélectionné à la suite de plusieurs prospections, constitue la base des programmes d'hybridation et d'amélioration⁶⁴¹ menés par l'Institut de Recherche pour le Café et le Cacao en Côte d'Ivoire (IRCC). Ce qui rend la classification proposée précédemment non-exhaustive car pouvant bénéficier de nouveaux apports. Ces hybridations de plants les rendent plus vigoureuses et résistantes, ce qui permet au cacao de prospérer sous des latitudes différentes.

Les recherches de l'IRCC associé au Centre National de Recherche Agronomique en Côte d'Ivoire (CNRA) ont permis, à la suite des précédentes hybridations de variétés réalisées par les paysans eux-mêmes en Amérique latine et sous d'autres espaces géographiques telles que les îles des caraïbes où ces plantes ont été introduites, de mettre au point une variété beaucoup plus résistante, vigoureuse et hautement productive. Ainsi, cette variété peut constituer un groupe à part entière puisqu'elle a été à l'origine d'autres variétés. Il s'agit du *trinataro*. Le *trinataro* est un hybride de *criollo* et de *forastero*. C'est un cacao plus gras, moins aromatique et d'une couleur plus pâle; il est idéal pour la fabrication du chocolat au lait et quelques types de chocolat de couverture ou d'enrobement et aussi pour les autres produits de garniture⁶⁴². Cependant la Côte d'Ivoire est confrontée à un sérieux problème pour ce qui concerne ses cultures « pérennes », il s'agit de la question du vieillissement des plants qui ont une durée moyenne de 30 ou 40 ans avec une production maximum de cabosses autour de 20 ans. Ce phénomène fait suite généralement aux périodes de « Boom » conformément au « cycle du cacao » bien connu des exploitants⁶⁴³. Le caractère pérenne des plants entraîne irrédûctiblement la baisse de la fertilité des sols, la fragilité des plants qui se retrouvent soumis à des maladies et à la merci des insectes parasites entraînant la mauvaise qualité du cacao marchand.

En 2010, la Côte d'Ivoire compte 800 000 planteurs qui s'établissent sur des petites exploitations de type familial de 3 à 5 hectares. La cacaoculture occupe une superficie de

⁶⁴¹ CIRAD, *Compétitivité du cacao africain, Analyse du marché mondial et des principaux producteurs*, Ministère de la coopération et du développement, rapport d'étude septembre 1990, p. 30.

⁶⁴² Adriana ORTEMBERG, *Pasión por el Chocolate. El gran libro del manjar de los dioses*, Océano Ámbar, S.A., 2006, p. 17.

⁶⁴³ La période des « booms » correspond à la période de l'explosion à la hausse des cours du cacao sur les marchés internationaux.

2 176 000 hectares soit 6% du territoire national. Le cacao génère plus de 30% des recettes d'exportation et participe à plus de 15% au Produit Intérieur Brut⁶⁴⁴ (PIB).

Ces données ont conduit les instituts de recherche en Côte d'Ivoire à s'intéresser à de nouvelles variétés de *trinitario* qui repoussent sur les espaces en friche de cacao c'est-à-dire les territoires où les plants sont contreproductifs. L'une des caractéristiques du cacao est que c'est une plante-arbuste qui colonise l'espace où elle est cultivée, et lorsque l'on y associe les pratiques des paysans qui la cultivent, c'est-à-dire une agriculture sur des superficies relativement faibles et démultipliées en fonction de la multiplicité des personnes (familles) qui s'y adonnent ; l'on se retrouve confronté au système praticien qui se démarque par la pratique d'une agriculture itinérante qui s'apparente à une culture extensive avec une utilisation insignifiante d'engrais, d'où la pauvreté quasi continue des sols de cacoculture. On estime à 600 kg/ha le niveau du rendement, à partir de ces types d'exploitation. Ce qui est très faible par rapport aux rendements de 1 500 à 2 000 kg/ha obtenus dans les stations de recherche du CNRA ou de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)⁶⁴⁵. L'ANADER, en plus du centre de recherche agronomique, intervient dans l'organisation de la production du cacao. Il est important de revenir sur cette institution qui tire ses origines de la dissolution de la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) et plus tard, après les indépendances de la CIDV et la SODEPRA. L'ANADER a été créée le 29 septembre 1993 avec des missions similaires à celles qui ont été définies depuis les années 50 en Côte d'Ivoire pour les principales cultures pérennes.

Étant donné que la qualité du cacao est un facteur primordial pour la commercialisation de la fève, l'administration coloniale entreprend, deux ans avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, de mettre en place une structure d'encadrement des planteurs. Ainsi, une convention d'encadrement est signée avec la SATMACI en 1958. La SATMACI est en Côte d'Ivoire la première société d'État à se consacrer exclusivement à l'encadrement des paysans et à la vulgarisation agricole. C'est une structure qui en plus de l'encadrement des planteurs de café et de cacao, est chargée de l'extension et de la régénération de la cacaoyère. Une activité coûteuse entamée sous l'administration du lieutenant-gouverneur Reste et qui tient compte de la durée de vie de l'arbre. Le domaine géographique d'intervention de la SATMACI est divisé en trois zones regroupant chacune trois ou quatre sous-préfectures. Chaque chef de zone a

⁶⁴⁴ Les Chiffres proviennent des données statistiques du CNRA (Centre National de Recherche Agronomique en Côte d'Ivoire). <http://www.cnra.ci/descprog.php?id=1&prog=Cacao&act=present>.

⁶⁴⁵ <http://www.cnra.ci/descprog.php?id=1&prog=Cacao&act=present>.

sous ses ordres des assistants qui supervisent les conseillers ruraux installés dans les villages, prolongeant le rôle des services techniques mis en place sous l'administration des gouverneurs précédents. Malgré le rôle et l'impact important de cette institution notamment à travers l'organisation des planteurs en Groupements à Vocation Coopératives (GVC)⁶⁴⁶ pour faciliter la transmission des nouvelles technologies agricoles, les contraintes demeurent identiques. Face à ces contraintes, de nombreuses actions de recherche ont été initiées au cours des périodes 2008-2011 et 2012-2015 par le CNRA et la nouvelle institution de communication avec les planteurs. Ces actions visent à adapter le système praticien des paysans aux exigences technologiques, afin de parvenir à un cacao marchand de qualité et transformable sur le territoire ivoirien. Une nouvelle culture technique se rapportant à cette exploitation autorise ces programmes endogènes. Les actions ont porté sur l'amélioration des variétés de cacao, avec des génotypes prometteurs pour la production, par la sélection d'hybrides et des clones hauts producteurs, résistants à la *pourriture brune* des cabosses, au *swollen shoot*, aux *mirides*, à la sécheresse et aux maladies exogènes comme par exemple la *moniliose* et la maladie *des balais de sorcière*. Les espèces suivantes hybridées à partir du *trinitario* ont été élaborées en vue de se développer en zone forestière. Il s'agit des *Acacia mangium*, *Glyricidia sepium* et *Albizzia lebbek* et *A. guachepele*, qui servent à la replantation cacaoyère en zone forestière. En tenant compte du fait que la pratique des agriculteurs est itinérante, des itinéraires techniques adaptés avec des sols bénéficiant d'engrais ont été définis en association avec ces derniers. Il s'agit donc de régionaliser ces itinéraires techniques en les adaptant au matériel végétal sélectionné, et de mettre en pratique des techniques de replantation et de réhabilitation du vieux verger en procédant par association avec des arbres à usages multiples comme l'avait suggéré le gouverneur Reste durant la période coloniale. Les chercheurs du CNRA ont mis au point des vulgarisateurs dont l'usage obéit à la ferme option de s'ancrer dans le système d'agriculture durable. Cependant cela doit transiter par la sensibilisation des exploitants ivoiriens à ces pratiques nouvelles englobant l'usage du nouveau matériel végétal sélectionné.

Un autre volet, qui fait intervenir l'ingéniosité des « artisans du cacao » ivoirien concerne la mise sur le marché d'une marque de cacao qui constitue un achèvement, une finalité de l'ensemble de ce processus agro-industriel. Aussi la marque « Le Chocolat du Planteur » est mise au point et enregistrée par la Bourse du Café et du Cacao (BCC) auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et de l'Institut National français

⁶⁴⁶ Jacqueline DUTHEIL de La ROCHERE, *L'État et le développement économique de la Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 269.

de la Propriété Intellectuelle (INPI). La promotion de cette marque « Le Chocolat du Planteur » est du ressort exclusif de la Bourse du Café et du Cacao (BCC) et de l'État de Côte d'Ivoire pour le compte des planteurs ivoiriens⁶⁴⁷. Ainsi donc la mise en relation de la technologie associée à la culture technique et à l'ingéniosité de ces cultivateurs a permis à cette culture de constituer une filière. Cette filière bien que naissante est clairement identifiable, cependant, elle reste confrontée au système praticien des paysans. Qu'en est-il de la seconde culture pérenne dont les promesses se résument en sa pleine adoption par les populations locales, et l'espoir qu'elle constitue une culture de reconversion dès qu'apparaîtront de façon récurrente les difficultés liées à la baisse des cours des autres cultures pérennes que sont principalement le café et le cacao?

L'hévéa contrairement au cacao est une culture pérenne qui dure pendant plus de trente ans. L'espèce cultivée en Côte d'Ivoire produit deux fois plus après la vingtième année. Aussi l'État s'est-il investi en encourageant les plantations villageoises modulaires de 3 à 5 hectares. L'intérêt sans cesse croissant pour cette plante provient de facteurs liés au rôle de l'entreprise Michelin. En effet, l'industrie du pneu demeure l'un des principaux débouchés de cette culture et celle-ci dépend du caoutchouc naturel. L'hévéa constitue actuellement la quasi unique source de caoutchouc naturel. D'autres produits dépendant de ce type de caoutchouc tels que les préservatifs et les gants en latex, achèvent de convaincre les cultivateurs sur cette orientation agricole. Le processus qui part de la production à la transformation constitue une filière rentable qui sert d'appui à la politique gouvernementale⁶⁴⁸ de lutte contre la pauvreté en milieu rural. L'implication des paysans dans cette nouvelle forme d'agriculture très parcellaire a hissé la Côte d'Ivoire au rang de premier producteur africain d'hévéa et 7^{ème} producteur mondial. La production constitue 2% de la production mondiale.

Ainsi, l'enjeu majeur pour les producteurs et les chercheurs est de mettre au point de nouvelles espèces qui permettraient de produire des caoutchoucs dont la transformation serait optimale et des plants qui en plus d'être résistants aux maladies, auraient de meilleure production.

C'est en 1956, pendant la période coloniale que les premières recherches sur les espèces d'hévéa productifs en Côte d'Ivoire ont débuté. C'est l'Institut de Recherche du Caoutchouc en Afrique qui, étant sous le couvert de l'administration coloniale dans un premier temps, a

⁶⁴⁷ Monique BAGAL, et Massimo VITTORI, *op. cit.*, p. 16.

⁶⁴⁸ Selon le ministère de l'agriculture En 2006, la filière hévéa a réalisé un chiffre d'affaire de près de 200 milliards de F CFA dont 33 milliards par les producteurs. La filière a distribué 35 milliards aux paysans dans la même année. Ce qui constitue des ressources importantes favorisant la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté rurale.

été ensuite appuyé par les financements de l'État ivoirien suivant la politique de coopération initiée par les dirigeants, dans la recherche-développement concernant cette culture. Ainsi, à partir de 1963, des jardins grainiers sont créés par l'IRCA, ceux-ci contribuent à intégrer cette production sur le territoire. En 1978, l'État lance un vaste programme de création de plantations « villageoises » d'hévéa suite à l'échec de la mise en place de production de l'ananas et la tentative de la construction d'une filière sur la base de ce produit. Au cours de cette année l'hévéa est la sixième production en volume après le cacao, le coton, le café, l'huile de palme (brute et raffinée), de palmiste et de banane. Un atout principal de cette culture est qu'elle se pratique en polyculture. En 1986, un centre de recherche-développement est créé dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, avec pour ambition de promouvoir cette culture dans cet espace géographique de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de la Société Hévéicole du Gô (HEVEGO). En 1998, l'État ivoirien regroupe toutes ces structures nationales de recherche dans un centre unique qui est le CNRA. Le CNRA bénéficie de la collaboration du CIRAD pour ce qui concerne les technologies agro-industrielle et botanique. La collaboration CIRAD-CNRA a permis de mettre en lumière les différentes caractéristiques agronomiques et moléculaires des espèces. Ainsi six groupes génétiques ont pu être isolés avec pour chaque spécificité le regroupement de populations suivant leurs origines qui correspondent chacune à des bassins fluviaux amazoniens communs. Aussi, la collaboration des organismes nationaux regroupés au sein de l'HEVEGO associé au CNRA, a-t-il permis de créer des clones performants, adaptés aux conditions pédologiques et climatiques des différentes régions sur lesquels les paysans désirent l'introduire. Ces variétés clonées résistent mieux aux maladies, avec un bois beaucoup plus dur et résistant à la brisure, accompagné d'un haut rendement (calorique en termes de reconversion en bois de chauffe) contrairement aux autres variétés. Ce résultat est le fruit de l'ingéniosité des chercheurs ivoiriens qui ont pu, à partir de la collecte de plusieurs espèces d'origines amazonienne et malaise principalement, dégager des espèces qui sont mieux adaptées au territoire ivoirien spécifique avec un rendement important. Ainsi les clones mis à la disposition des cultivateurs sont les GT1, PB217 et PR107⁶⁴⁹. Ces clones ont enregistré des performances reconnues autant par les industriels que les paysans. L'État ivoirien à travers la distribution des intrants et la fourniture du matériel végétal subventionné et des crédits en plus de l'appui technique a favorisé l'intégration de nouvelles pratiques agricoles auprès des paysans. Toutefois les clones exploités dépendent étroitement de chaque objectif que se fixent les entreprises industrielles. Aussi ces entreprises

⁶⁴⁹ http://agriculture.gouv.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=71&Itemid=88

industrielles participent-elles aux essais de nouvelles variétés, puisque les objectifs du centre de recherche sont de mettre au point des clones performants. Celles-ci constituent le relai primordial dans le transfert des technologies entre ces centres et les paysans qui y travaillent. Et comme nous l'avions noté précédemment, l'adoption d'une nouvelle technologie agricole rencontre plus de succès lorsqu'elle est véhiculée de paysan à paysan.

Par conséquent au niveau des plantations villageoises la diffusion des technologies s'est focalisée sur l'adaptabilité des plants aux contraintes se rapportant aux exploitations agricoles de petites superficies, qui permettent une résistance à certaines maladies telles que le *fomès* (maladie des racines)⁶⁵⁰. Cette adaptation permet un rendement assez significatif. Les bilans de ces transferts conduisent à identifier le clone GT1 comme l'espèce la plus avantageuse pour ce type d'exploitation. Ainsi c'est cette espèce clonée qui a été diffusée aux paysans pratiquant l'agriculture villageoise durant les phases de mise en œuvre des programmes hévéicoles. Ainsi l'on note un rendement moyen de 1600kg à l'hectare rendant ce secteur (en l'occurrence celui de l'agriculture villageoise) le plus dynamique puisque le procédé est une agriculture extensive que ces derniers pratiquent, comme le souligne le ministère de l'agriculture en Côte d'Ivoire, elle constitue la « clé de voûte de l'accroissement hévéicole en Côte d'Ivoire ». Ce secteur compte 24 000 planteurs produisant 49% de la production nationale. En comparaison les sociétés agro-industrielles ont des rendements qui avoisinent les 2400 kg à l'hectare et concentrent 48% de la production dans les grandes sociétés hévéicoles telles que la SAPH et la SOGB. Ces sociétés se chargent par ailleurs du conditionnement des productions. Ainsi, les plantations villageoises permettent d'identifier quatre modèles. Le planteur réside dans son village et cultive une parcelle dans la propriété foncière du village et généralement à proximité d'une usine de conditionnement de latex. Ces types de parcelles n'excèdent pas 10 hectares. Ensuite il y a l'ensemble des planteurs moyens, promoteurs de la culture hévéicole. Leurs exploitations sont généralement comprises entre 10 et 300 hectares. À ces derniers s'ajoutent les planteurs indépendants, c'est-à-dire qui n'appartiennent pas de manière significative à une structure associative. Ils se caractérisent par des exploitations de taille variable et dévoreuse d'espace. Et enfin, il y a les jeunes agriculteurs que l'on qualifie de « modernes » puisque ces derniers ont pour la plupart été scolarisés, et sont sortis du circuit scolaire ou alors y sont mais diversifient leur activité. Ils peuvent être caractérisés comme des « planteurs absentéistes » en référence à la publication

⁶⁵⁰ *Idem.*

de Yapi Affou⁶⁵¹. Ces derniers sont ouverts aux innovations technologiques et adoptent les nouvelles technologies initiées par les ingénieurs agronomes et chercheurs du CNRA et de l'HEVEGO. Comme il a été souligné précédemment l'innovation ne peut prospérer dans l'espace forestier ivoirien que par le biais des associations. Aussi, les planteurs villageois se sont-ils regroupés au sein de l'Association Professionnelle pour la Promotion Hévéicole (APPH). Il est toutefois important de remarquer que cette association regroupe autant les planteurs villageois que les sociétés agro-industrielles telles que la SAPH, la SOGB... Les éléments qui permettent de comprendre le succès de cette agriculture nouvelle et sa progression constante, bien que les techniques d'exploitation ne soient pas très aisées, trouvent des ébauches d'explication. Outre cette association, une seconde catégorie d'association est créée. Il s'agit des associations qui ont pour vocation la défense des intérêts des planteurs non-usiniers, puisque le caoutchouc naturel revêt une valeur de plus en plus importante. Aussi avons-nous l'Association des Planteurs de Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROCANCI) et l'Organisation des Producteurs de Caoutchouc Naturels (OPCN). Ces associations ont pour vocation de mettre en place des centrales d'achat de caoutchouc afin de régulariser et aussi accroître la concurrence à l'achat des produits. La commercialisation intérieure est gérée par une autre association. Il s'agit de l'Association des Producteurs Manufacturiers de Caoutchouc (APROMAC). Cette association interprofessionnelle regroupe toutes les catégories et tous les secteurs de l'hévéaculture : Usiniers, manufacturiers, chercheurs, planteurs non usiniers. L'APROMAC est membre de U.N.E.M.A.F (Union des Entreprises Manufacturières Agricoles et Forestières) et observateur au F.D.H.E.V. (fonds de Développement de l'Hévéaculture villageoise). De cette position, le rôle de cette association s'accroît en s'étendant aux intérêts techniques, professionnels et économiques de ses adhérents. De ce fait elle devient une forme de baromètre de l'industrie hévéicole en Côte d'Ivoire. L'APROMAC se charge de déterminer le prix d'achat aux producteurs et de la rémunération des usiniers. Les usiniers ont pour vocation l'exportation du caoutchouc naturel conditionné en fonds de tasse latex selon la législation et les agréments définis par les ministères de l'industrie, de la promotion du secteur privé, de l'agriculture et enfin celui du commerce. Ceux-ci exportent près de 98% de la production du caoutchouc naturel.

⁶⁵¹ Les *planteurs absentéistes* désignent une catégorie d'acteurs « composée de personnes ayant une profession rémunérée autre que le travail de la terre ; que cette activité relève du secteur public ou privé, l'essentiel est qu'elle ait précédé l'activité agricole. Le terme de planteurs absentéistes a été retenu pour essentiellement marquer une situation de fait : la quasi impossibilité pour ces agents économiques d'être présents sur les lieux de travail et de participer directement et physiquement aux tâches agricoles. » Extrait de Yapi Simplicite AFFOU, *Les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 11.

Les 2% sont transformés en Côte d'Ivoire par le truchement des exploitants non-usiniers. Les produits transformés sont des tuyaux, des matelas, des joints et supports de moteur, des chambres à air pour pneus etc. Ces usines de transformation qui achèvent le cycle de l'hévéa en Côte d'Ivoire sont toutes localisées à Abidjan et sa banlieue. Il s'agit des usines de Manufacture de Caoutchouc (MACACI), la Manufacture Ivoirienne de Caoutchouc (MIC), la Société Africaine pour le Caoutchouc, l'Automobile et le Cycle en Côte d'Ivoire (SAFCAC-CI) et la Société de Transformation d'Hévéa (SOTHEV).

Malgré l'exportation quasi entière de la production hévéicole, il est important de remarquer l'appropriation de cette culture totalement étrangère et non comestible par les populations locales. L'exploitation hévéicole en Côte d'Ivoire illustre l'ingéniosité des chercheurs et scientifiques dans la mise en route des procédés, le clonage et l'hybridation des plants et le processus d'intégration de cette culture dans les pratiques agricoles locales occasionnant de ce fait son accroissement quasi continu. Les résultats de ce processus qui peut s'illustrer par une interaction continue entre les acteurs (les chercheurs, producteurs, sociétés agro-industrielles) et les démarches se rapprochant plus de l'agriculteur que du technicien ont conduit ce pays, en l'espace d'une décennie, à la première place des producteurs africains.

Conclusion partielle

Sans vraiment user du terme régime en évoquant les pratiques et les techniques en Côte d'Ivoire et dans les territoires subsahariens en général au cours de cette étude, nous fournirons ici des éléments d'explication justifiant ce choix et qui paraîtront comme une contribution visant à inscrire ou non les modes opératoires dans un régime de pensée opératoire à l'aune de ce qui a été développé par les historiens des techniques en France.

En prenant pour axe de réflexion la présentation des trois régimes de la pensée opératoire, nous pouvons affirmer que celui dans lequel s'inscrit l'industrie en Côte d'Ivoire durant ce cadre chronologique et même en deçà, est celui de la pratique, malgré l'avènement des machines et de la mécanisation. Le fait est que les pratiques perdurent sans pour autant atteindre une mécanisation au sens de l'industrie européenne. C'est un régime particulier avec de nombreuses composantes qui le rendent rigide. C'est un régime rigide parce qu'il n'existe pas d'industrie sidérurgique en Côte d'Ivoire, ne serait-ce que pour produire des matériaux métalliques permettant de concevoir, d'hybrider, ou d'améliorer des outils. Ce qui nous conduit à aborder la question relative au fait que la pratique ou les pratiques soient pris ou non comme des modes de pensée opératoire. En d'autres termes : Pense-t-on pratique ? La pratique ne se pense pas, elle se construit, c'est une somme d'expérience que l'*habitus* fige. Les anciens le faisaient, les plus jeunes suivent cependant les écoles de transmission de ce type de connaissance sont ce que l'Européen appelle l'association. Et que l'Africain appelle, soit la classe d'âge, soit le lignage ou encore la caste. En zone sylvestre, il n'existe pas de société à caste cependant il existe bien des sociétés lignagères.

Les cultures africaines que l'on croit figées ne le sont pas en réalité, elles bénéficient d'un remarquable dynamisme. Elles sont constamment sujettes à de nombreuses innovations que nous qualifierons d'internes⁶⁵², provenant de personnes extérieures (soit formées à l'école des Européens ou alors étrangères qu'un lien culturel a intégré dans la société et dont les valeurs sont acceptées par la communauté). L'oralité en est un gage fondamental. La mise en mots relative à l'activité productrice de tous les peuples noir-africains, bien qu'insuffisamment abordée par les linguistes est la clé des codifications et de l'identification des savoirs et savoir-faire sur ce continent. Aux techniques les actes écrits, aux pratiques l'oralité et l'ensemble des traditions qui y puisent leurs fondements (symbolique, poétique, rythmique et chorégraphique). L'oralité en Afrique subsaharienne est le terreau fertilisant du

⁶⁵² Piet BUIJSROGGE, *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, 1989, p.174.

dynamisme du système praticien. Ce qui désoriente bon nombre de chercheurs sur l'avènement de l'instruction scolaire et de l'école.

L'école a eu des résultats positifs incompris des Africains si l'on se situe dans le régime de la technique qui est l'apanage de l'Européen. Les Africains, à un certain moment de leur formation, ont commencé à se plaindre de la mauvaise qualité de l'enseignement, étant devenus ceux que les administrateurs coloniaux appelaient les « plumitifs » qui passaient le temps à revendiquer des droits, alors que le colonisateur de par sa formation a toujours eu pour ambition de lui transmettre les éléments de base qui l'aideraient à comprendre le message technologique lui permettant d'accroître sa production agricole rurale; en transmettant un nouvel *habitus* technique au sein des populations des villages (lieux où les pratiques traditionnelles s'organisent et se renouvellent). Ces revendications dont l'objet était l'acquisition des mêmes droits de contenu des enseignements que les Français des établissements en France, ayant été résolu, cela a donné comme résultat de grands hommes portés surtout vers l'écriture (matérialisant des pensées, des savoirs, des savoir-faire et pratiques africaines en vue de les faire basculer dans un régime de la technique), pour ce qui est de l'ensemble de l'élite qui a bénéficié de la formation supérieure en France. Cette élite a produit d'importants ouvrages, des écrits qui ont fait l'objet de nombreuses critiques de la part des Européens (colonialistes) qui ont vu en toutes ces publications de pâles copies d'idéologies, philosophies, des sciences : Politique, économique; socio ou ethno-historique, technique etc. qui ont produit des résultats très mitigés au sein des classes sociales européennes. Avec la pensée profonde selon laquelle, l'Africain copiera mais ne sera pas lui-même et ne sera pas non plus l'Européen. L'autre (l'Africain) sera toujours l'autre avec ses *habitus* techniques. La démarcation entre les deux modes de pensée opératoire est assez présente déjà au niveau des productions (selon les critères de l'écriture européenne) de ces premières élites africaines qui ont pour une bonne partie occupé des postes importants dans leur pays d'origine avec la lourde tâche d'éclairer leurs semblables. Sachant la valeur des pratiques en Afrique, les ambitions d'organisation en association ont été ébauchées à travers des groupes panafricains tels que le RDA (Rassemblement Démocratique Africain), le SAA (Syndicat Agricole Africain...) et bien d'autres encore en Afrique de l'ouest, centrale, équatoriale... dont les ambitions sont restées très loin du monde rural productif après les indépendances.

Aussi l'enseignement colonial est-il un succès pour les administrateurs coloniaux parce que l'objectif que nous évoquons ici et qui est contraire aux thèses sur l'école coloniale (à la base du système éducatif contemporain) publiées jusqu'à ce jour est le formatage des

cerveaux à des fonctions. Les colonisateurs par l'éducation scolaire ont voulu créer des êtres semblables aux différentes pièces d'une machine qui joueraient un rôle précis dans le vaste ensemble industriel que devait constituer la colonie. C'est-à-dire des ouvriers travaillant dans le vaste réservoir de matières premières qui servent à la bonne marche ou au bon fonctionnement de l'industrie européenne. Il faut produire des tonnages biens calibrés de matières premières répondant à certaines normes internationales qu'ils auraient élaborés. L'école n'a, pour ainsi dire dès le départ, pas l'ambition de former des savants, mais des pièces interchangeables de la machine industrielle divisée en des secteurs d'activité. La technique transmise ici entre dans cet ordre d'idée, c'est cette réalité utopique que les autochtones qui ont poursuivi la formation jusqu'à l'école William Ponty et même jusqu'à Aix-en-Provence n'ont pas pu comprendre et ont œuvré pour un droit de connaissance purement intellectuel, alors qu'elle devait être plutôt technologique. C'est l'utopie de l'école coloniale dans lequel a sombré une élite qui bien longtemps après les indépendances génère des semblables. Les écoles techniques restent toujours les plus inadéquates et les plus mal outillées. La conséquence est l'appel à la technologie européenne et à la dépendance, ce que l'on appelle la néo-colonisation technologique de l'Europe sur ce pays et toutes les ex-colonies françaises. De ce fait ces pays ne peuvent pas sortir du système colonial technicien. Ils en sont un maillon, un secteur de la vaste industrie qui vit grâce au flux et moyens (techniques, technologiques, juridiques, commerciaux, marchands, financiers...) du colonialiste. Parmi les moyens deux appareils peuvent être identifiés :

Les machines conçues aux USA pour l'exploitation forestière, ont été acheminées dans la colonie parce qu'elles sont adaptées au milieu. En retour ce milieu voit naître un objet technique qui bénéficiera de nombreuses innovations engendrant une lignée technique de machines spécifiques à cet espace géographique. Celles-ci entrent dans le complexe technique et deviennent elles-mêmes une source de l'histoire de la colonisation à partir du moment où elles regroupent en leur sein une multitude d'innovation (allant de la batterie au carburant, de l'huile lourde ou gasoil au diesel et à l'essence, des courroies de transmission, châssis et roulements aux tapis roulants etc.). Ces objets résistent mieux et sont adaptés aux exploitations des colonies. Le deuxième appareil concerne inéluctablement la constitution d'un corps d'ingénieurs qui se préoccupe de l'industrie dans les territoires d'outre-mer, les colonies et les espaces tropicaux. Ces derniers optent pour la production de machines réadaptées que l'on dit en langage courant « tropicalisées » pour les colonies et c'est à travers ces derniers que la notion de la culture technique prend tout son sens. Ces derniers, Européens, Asiatiques, Américains, et Africains d'origine (nés et vivant en Europe ou autres

continents de l'hémisphère nord) pour la plupart possèdent une culture technique de ces objets, matériaux... techniques qui les autorisent à les réinventer pour la colonie, alors que les techniciens africains restés en Afrique ne la possèdent pas. Il existe de ce fait sur les territoires africains subsahariens, des ingénieurs et techniciens qui possèdent au contraire une très grande technicité en relation avec ces objets, outils, matériaux... mais pas une culture technique les autorisant à les reconstruire. La technicité correspond par conséquent à cet acteur formé dans les établissements de formation scolaire, technique et universitaire qui a réussi en sortant de ces canevas à mettre en place une technologie de l'informel qui n'est en réalité pas un discours raisonné sur les techniques, mais la traduction d'une forme de technicité acquise par le biais de la pratique pour inventer, des appareils de production, non issus d'une quelconque hybridation technique mais d'un bricolage ingénieux.

Nous n'omettons pas d'évoquer l'importance des archives des chambres de métier et de commerce en Côte d'Ivoire qui ont compilé des informations sur l'entreprenariat colonial en gardant un regard sur l'initiative et la petite et moyenne entreprise en Côte d'Ivoire (PME) post coloniale. Cette petite et moyenne entreprise n'est pas un résultat mais une conséquence de la grande industrie et des campagnes d'incitation à l'exploitation industrielle des ressources naturelles et agricoles de la colonie ivoirienne et l'apport de l'instruction scolaire et technique. Celle-ci sera au cœur de la troisième partie de cette étude puisqu'elle apparaîtra en fond durant toute notre démarche portant sur un patrimoine de l'industrie, existant ou non que l'archéologie industrielle contribue à étudier en Côte d'Ivoire.

Troisième partie
Archéologie et Patrimoine industriels pour un développement durable en Côte d'Ivoire

L'archéologie industrielle selon Georges Van Den Abeelen naît de la volonté de mieux restituer le passé, les hommes et leurs œuvres dans les paysages de l'histoire. C'est une « histoire de la culture matérielle » ou une « archéologie du monde moderne ». Celle-ci imagine son « atelier idéal », « en propose les inventaires, attire l'attention sur les vestiges physiques, la connaissance du paysage, les traditions orales, la toponymie⁶⁵³ ». Comme le souligne Denis Woronoff, « L'archéologie industrielle n'est pas une nouvelle discipline, dans le champ historique, mais une nouvelle approche historique de l'industrie... de la production et des entreprises⁶⁵⁴ ». L'archéologie industrielle est celle qui révèle l'activité, la production, attire l'attention sur les traces et au-delà sur une mémoire du travail. Elle contribue de ce fait à construire un patrimoine. Toutefois, ce patrimoine qui est celui de l'industrie, de la mémoire de la production, du travail de l'homme, dans son organisation ne peut se faire sans les techniques qui ont jalonné les différentes étapes. Les techniques prises dans le sens le plus large, englobent les pratiques et les technologies et même l'automatisation avec l'avènement des robots. Ainsi, les techniques sont apparues comme l'un des éléments fondamentaux dont l'étude du point de vue historique permet de saisir le patrimoine dans son entièreté et dans son objectivité. L'histoire étant objectivation du passé à partir des sources écrites, trouve ici des sources nouvelles et intéressantes que l'archéologie apporte, lui autorisant une lecture nouvelle de ces territoires, surtout ceux des colonies (qui sont le théâtre de conflits culturels et dont les patrons européens pour la plupart, ne jugent pas utile de s'y mêler puisqu'ils n'ont pas rendu publique leurs archives qui peuvent fournir des éléments importants tels que des plans et dessins de leurs machines, même bricolées sur le territoire, qui serviront par exemple, à mieux délimiter le rôle des acteurs et l'histoire de ces sites de production). C'est à juste titre que Jean-François Belhoste note que « le patrimoine industriel ne témoigne pas seulement de l'histoire du travail. Il raconte au travers d'objets pérennes l'histoire des sciences et des techniques, celle des entrepreneurs, celle encore des manières de construire, souvent de façon innovante et exemplaire⁶⁵⁵. » Ces différents éléments précisés par J.-F. Belhoste démontrent par ailleurs, l'importance et la richesse de ce patrimoine qui englobe une diversité de champs. L'histoire se construit sur des sources écrites, l'archéologie englobe tous les artefacts et toutes les traces matérielles laissées par les hommes dans leur activité de production. Cependant il faut bien noter qu'il existe néanmoins des insuffisances lorsque nous nous référons

⁶⁵³ Georges VAN DEN ABEELLEN, *L'archéologie industrielle. De l'aventure à la science*. Édition Racine, p. 18.

⁶⁵⁴ Denis WORONOFF, *L'archéologie industrielle en France : un nouveau chantier*. Extrait de : Histoire, économie et société. 1989, 8^{ème} année, n°3, pp. 447-458.

⁶⁵⁵ Jean François BELHOSTE, *Patrimoine industriel et mémoire du travail*. La mémoire des lieux – préserver le sens et les valeurs immatérielles des monuments et des sites. Sous thème A : La dimension, les concepts, l'identification et l'évaluation. Section A1 : Concepts, définitions et théories, p.3.

exclusivement à ces deux disciplines car bien que les traces matérielles soient parfois disponibles intégralement avec leur outil d'analyse et de compréhension, ils ne peuvent pas reconstituer intégralement la production (les actes et acteurs dans leurs mouvements). Cependant, nous pouvons construire en évoquant les régimes de pensée opératoire⁶⁵⁶, les procédés, les usages des instruments et les produits sortis en aval de ces unités de production, ces manufactures et usines dans la colonie.

À partir du moment où nous intégrons ou recherchons au niveau de l'État ivoirien le fait historique et patrimonial renfermé dans des unités de production issues de la période coloniale, c'est que ce volet qui porte essentiellement sur le travail humain ne peut plus être contourné dans un contexte de construction d'un patrimoine basé sur la consolidation et la cohésion culturelle des groupes sociaux par l'intégration de ce qui constitue pour eux un acquis, un héritage (qu'ils n'ont pas forcément choisi) dans un processus de développement global et intégré prôné par les autorités politiques. Ce qui ne peut être que valorisant du point de vue de l'enrichissement culturel que ces éléments « étrangers » apportent autant pour les générations contemporaines que les générations futures, constituant un des aspects essentiels que l'État ne cesse de promouvoir et d'encourager. Il est intéressant de noter à ce stade précis que les interrogations suscitées par ces vestiges au niveau de toutes les générations ivoiriennes, servent de base ou de substrat à une telle ambition : Associer le patrimoine industriel et le développement durable concomitamment à la volonté des gouvernants, en y incluant un volet historique. L'expression « c'est la propriété du Blanc » n'en finit pas d'alimenter des conversations; à propos desquels seules les autorités préfectorales ou administratives de l'État peuvent s'autoriser à avancer des esquisses de réponse. Aussi deux axes correspondent-ils à cette ambition d'historiciser et de patrimonialiser. Le premier axe porte sur le patrimoine vivant. Celui-ci fait intervenir immédiatement la notion d'écomusée maintes fois développée par les hommes de culture comme solution idoine à une meilleure gestion-valorisation de ce type d'héritage. À ce propos, l'Europe offre des exemples avec de nombreux projets d'écomusées, dont l'un des plus réussis en France demeure celui du Creusot-Monceau-les-Mines. Le second axe porte sur la fermeture de l'unité de production et la problématique du : « Qu'est-ce qu'on en fait ? » Cette interrogation traduit ce que A. -F. Garçon qualifie de « béance » ; un vide, une perte (de l'emploi, de l'organisation socio-économique et culturelle, à l'intérieur et autour de l'entreprise) qu'il faut combler au niveau

⁶⁵⁶ Les régimes de la pensée opératoire développés par A. -F. GARÇON dont ce travail y fait référence pour enrichir certaines approches sur les techniques sur les territoires « neufs » faisant allusion aux ex-colonies françaises.

des ouvriers et des populations. Ce qui n'est pas le cas, il faut le souligner, à l'échelon des patrons ou des propriétaires. Ainsi patrimonialiser une industrie comme le note A. –F. Garçon :

« C'est opérer "un transfert d'attributions permettant un discours et une action au nom d'autrui". On comprend dès lors que ce processus, qui consiste à faire de l'industrie un bien commun à tous, et devant être transmis pour la valeur qu'elle est susceptible de représenter aux yeux des générations futures alors même que la dite industrie vient de perdre toute valeur matérielle tandis que le terrain qu'elle occupait en possède, n'aille pas de soi. Parce que, qu'on le veuille ou non, la fermeture d'une usine représente socialement au mieux un échec, au pire une fuite⁶⁵⁷. »

Comment historiciser et patrimonialiser ce type de marqueur de territoire qui a pour particularité de ne pas appartenir aux peuples qui toutefois portent l'empreinte de son implantation (c'est à dire les stigmates morales chez les « anciens » ayant subi les conditions de travail imposées par les colons) et que l'on veut en outre intégrer à leurs sociétés et leurs mœurs ? Comment réussir ce « transfert d'attributions » sur des territoires sujets à des conflits permanents, vu que ces sociétés sont paysannes et vivent des ressources de la terre. Les pratiques agricoles traditionnelles dont l'une porte sur l'agriculture itinérante (sur brûlis ou non) et dévoreuse d'espace sont des éléments à prendre en compte dans la recherche de solution à cette interrogation. C'est dans cette optique que la nouvelle problématique posée par les sociétés post-industrielles apparaît comme une solution qui rendrait complémentaire l'approche archéologique des sites, la patrimonialisation et le développement. C'est la notion de développement qui intéresse les populations, et les sociétés constituées autour des unités de production. Le développement, celui qui correspond aux enjeux d'une telle approche correspond à celui initié dans le « rapport Brundtland ». Ce rapport du nom de la présidente⁶⁵⁸ de la commission qui a consacré le terme de *sustainable development*, proposé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en 1980 dans son rapport sur la Stratégie Mondiale de la Conservation⁶⁵⁹, traduit en français par « développement soutenable », et ensuite par « développement durable » ou « développement viable », en le définissant comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des

⁶⁵⁷ Anne-Françoise GARÇON, <http://www.clioblogueuse.com/> jeudi 1 janvier 2009.

⁶⁵⁸ Il s'agit de Mme Gro Harlem Brundtland, présidente de la Commission dite Brundtland.

⁶⁵⁹ La Stratégie Mondiale de la Conservation « identifie dans son chapitre "vers le développement durable" la pauvreté, la pression démographique, les inégalités sociales et les termes du commerce international comme principaux agents de destruction des habitats. Il appelle à l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement internationale ayant pour objectif le redressement des inégalités ». Source : www.iucn.org.

générations futures à répondre aux leurs ». Cette notion de « développement » associé au « durable », conduit dans le contexte de cette étude à la prise en compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux de l'unité de production ou de ses vestiges. Les nouveaux programmes économiques de développement se sont appropriés cette notion et en ont fait une conditionnalité d'attribution de crédit aux pays en voie de développement. Pour les États africains en quête de crédit, cette notion a été automatiquement associée à tous les projets de développement. Loin de ce caractère particulier associé à cette thématique, c'est le volet intégrant les acteurs locaux dans la mise en route de ce « développement durable » qui intéresse, et qui nous autorise à l'associer à la patrimonialisation des vestiges archéologiques de l'industrie. L'enjeu est par conséquent de réduire la pauvreté des populations rurales, des déflatés, tout en maintenant leur pratiques communautaires traditionnelles. C'est à ce niveau qu'interviennent des choix, politiques certes, mais surtout orientés ou conduits par des élites. Ce patrimoine multiculturel doit intéresser, il faudrait de ce fait que les acteurs trouvent des éléments hybrides qui se présentent comme des cartes d'invitation, ou des cartes postales qui peuvent intéresser des descendants ou petits fils d'entrepreneurs. Il s'agit de mettre à jour les relations au travail dans cet ensemble sans que les ex-ouvriers africains ne perdent leurs valeurs traditionnelles. L'accent est donc mis sur des éléments illustrant les complexes techniques mixtes non imposés par l'État ou une quelconque politique culturelle mais plutôt par le truchement des communautés elles mêmes.

Il est important à ce niveau d'ouvrir une lucarne pour expliquer le choix de la mise à l'écart de l'État de cette entreprise. Car l'État en tant qu'institution politique est très souvent orienté vers des sociétés ou entreprises culturelles ou touristiques qui fonctionnent selon un modèle occidental ou occidentalisé. Alors que ces modèles sont standardisés parce qu'ils dépendent des structures de financement, ou de capitaux provenant de l'extérieur (Il s'agit essentiellement d'institutions financières non nationales lorsque nous nous situons dans le contexte ivoirien). Le développement des technologies de l'information et de la communication, dont l'un des plus puissants demeure l'internet, autorise une visibilité de toutes les communautés sans pour autant qu'elles soient mises en valeur par un organisme politique. Ce qui constitue un pré-requis à la mise en route du développement durable. Car intégrer le volet politique, alors que celui-ci oblige à opérer des choix et des sélections selon certains enjeux (géographiques, sociaux, électoraux...), entraîne des conséquences, notamment au niveau des retombées économiques qui ne profitent ni aux acteurs (les communautés rurales), ni aux micro-structures qu'elles organisent autour des éléments à promouvoir ou à patrimonialiser.

L'apport du développement durable est d'associer directement les acteurs des espaces ruraux, pour être plus précis, les communautés Gouro, Ébrié, Agni, Abbey, Baoulé... vivant avec leurs vestiges coloniaux de production dans toute ambition de valorisation et de patrimonialisation. C'est un processus de développement novateur qui favorise la mobilisation de tous les acteurs de la société civile, à travers des groupements entrepreneuriaux, des associations rurales, communautaires ou par classe d'âge tels que présentés dans les chapitres précédents, en les incitant à prendre part aux décisions qui les concernent directement à travers leurs espaces de vie et de production. C'est une approche innovante de la coopération et du partenariat entre les pays développés et industrialisés (en situation post-industrielle) et les sociétés en voie d'industrialisation qui sont couramment associées aux pays en voie de développement. Le développement durable est donc un processus de développement efficace, équitable (en prenant en compte le bien être des populations vivant soit dans un pays du nord, ou du sud, dans un village, ou dans un campement⁶⁶⁰ localisé dans l'environnement immédiat de son unité de production, espérant sa réouverture) et qui prend en compte les questions écologiques. Elle est conçue dans l'esprit du *win win* selon lequel toute stratégie incluant le développement durable doit être gagnante pour toutes les parties concernées avec un accent particulier mis sur la prise en compte des décisions de tous les acteurs, quelque soit leur classe sociale et leur échelon dans la société. Il est important de rappeler que ces entreprises de production concernent principalement des espaces agricoles et des vestiges de manufacture, d'unité de conditionnement et d'usine. Ces communautés ont toujours produit suivant leurs pratiques. Ce qui revient à noter à l'instar de Cormier-Salem Marie-Christine, et l'équipe de chercheurs qui lui sont associés que le principal enjeu de ce développement durable concerne la nature et les modalités de sa patrimonialisation. Il s'agit par conséquent d'une patrimonialisation intégrant l'ensemble des pratiques qui y sont rattachées. Ces chercheurs l'ont très bien traduit dans le thème de leur publication intitulée *Patrimonialiser la nature tropicale Dynamiques locales, enjeux internationaux*⁶⁶¹. Il ne s'agit pas ici de revenir sur des aspects culturels de la préservation de la nature des différentes sociétés vivant sur le sol ivoirien, tels que la délimitation d'espaces forestiers sur lesquels aucune activité de production ou d'exploitation doit être menée s'agissant des forêts sacrées, associée à d'autres pratiques qui excluent l'abatage de telle ou telle espèce d'arbre ou encore de régénération de

⁶⁶⁰ Si l'on prend l'exemple de la scierie Jacob, d'Oumé, un grand campement composé de famille d'ancien ouvriers et construit uniquement de baraque s'est développé dans l'environnement immédiat de l'unité de production de bois de sciage.

⁶⁶¹ Marie-Christine CORMIER-SALEM, Dominique JUHÉ-BEAULATON, Jean BOUTRAIS et Bernard ROUSSEL (éditeurs scientifiques), *Patrimonialiser la nature tropicale Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Éditions, collection Colloques et séminaires, 2002.

certaines espèces (en les isolant et leur attribuant une fonction sacrée...). Il s'agit plutôt de définir les principaux axes qui autorisent un développement durable dans des conditions optimales. Rechercher les conditions optimales du développement durable dans la relation agro-industrie, patrimoine industriel en nous basant sur les outils que nous offrent les régimes de la pensée opératoire issus de l'histoire des techniques revient à les contextualiser. Cette contextualisation nous conduit à leur attribuer une nouvelle approche, vu que les territoires industriels et ceux restés en friches sont plus ou moins exploitables, du fait qu'ils soient majoritairement agricoles. Les espaces et matériels de production, tels que les bâtiments, outils, machines ayant été détruits par des vols ou laissés en place dans l'espoir d'une relance de l'unité et l'absence d'archives véritables convenablement conservés conduit à aborder cette partie de l'étude avec beaucoup d'éléments « nouveaux » qui ne correspondent pas aux conventions. Ainsi, nous sommes tentés de mettre en exergue la question des conditionnalités à prendre en compte pour étudier un patrimoine industriel en Côte d'Ivoire, tout en sachant que les unités de production de ce pays sont majoritairement issues de la période coloniale et que la question de leur patrimonialisation demeure sensible. L'archéologie industrielle constitue par ailleurs le substrat sur lequel se construisent toutes les ébauches de solution menant à la réalisation d'un développement durable en Côte d'Ivoire, à partir de ses unités de productions coloniales et post-coloniales.

Chapitre 1
Archéologie industrielle :
Une nouvelle lecture des vestiges des opérations de manufacture en Côte d'Ivoire

L'industrie mécanisée en Côte d'Ivoire tire ses origines de la colonisation française. Elle s'est construite dans un contexte de constante tension entre les savoir-faire locaux et ceux des colonisateurs. Les populations locales étant réfractaires aux « activités de Blanc » ont vu ces structures naître sur leur territoire sans y accorder une grande importance.

C'est dans un contexte de rejet de vestiges laissés en place que nous abordons une étude de ces complexes bâtis, certes de manière rudimentaire et austère, mais témoins d'une époque et d'un ensemble d'activité de production. Cette approche rejoint la définition de Denis Woronof, du fait de la nouveauté de ce type d'étude. La nouveauté de cette étude peut se définir à partir du moment où ces vestiges sont témoins d'un savoir-faire qui correspond essentiellement à la période du XX^{ème} siècle. Bien que ces vestiges témoins soulèvent plusieurs interrogations notamment au niveau des populations et même chez celles dont les grands parents ont été des « ouvriers de Blanc » ou ont « travaillé chez les Blancs », ils ne suscitent pas un grand intérêt du fait qu'ils ne bénéficient d'aucun élément de réponse. Cette étude revient donc à prêter une attention particulière au silence qui entoure ces vestiges, pour la plupart coloniaux ou provenant de « la culture technique » de l'Européen. Il faut surtout préciser qu'il n'existe pas de témoignages oraux disponibles ou accessibles sur les vestiges coloniaux et de sources d'archives exploitables à l'exception des registres de la chambre du commerce en Côte d'Ivoire. Aucun plan n'est disponible de ces usines et/ou unités de conditionnement⁶⁶². Tous ces éléments contribuent pleinement à justifier la nouveauté de cette étude.

Les éléments d'une étude archéologique de ces vestiges se retrouvent limités. Il faut donc construire ses sources. C'est dans cet ordre d'idées que nous nous sommes essentiellement axé sur des recherches de terrain. Il faut le rappeler : le cadre d'étude demeure la zone forestière puisqu'elle a constitué le premier domaine d'exploitation des ressources naturelles forestières, tel le bois par exemple.

L'étude de terrain rassemble trois matériaux majeurs de cette industrie. Ces matériaux se remarquent dans les vestiges industriels auxquels les urbanistes ont attribué le nom de « friche industrielle⁶⁶³ ». Ils se spécifient de l'ensemble des vestiges du fait de leur importance dans la conservation des édifices. Ceux-ci constituant parfois les structures (murs porteurs,

⁶⁶² Excepté les industries d'huile de palme (durant la colonisation) et des filatures (en période post-coloniale) les autres industries, dans la majeure partie de leurs activités, conditionnent le produit pour l'exportation vers les grands ports français de Marseille Nantes, et les marchés de Bordeaux, Liverpool... le conditionnement des produits regroupe le séchage et l'opération de calibrage du produit aux normes des différents marchés internationaux.

⁶⁶³ Jean-François BELHOSTE, Paul SMITH, et al, *Architectures et paysages industriels : L'invention d'un patrimoine*, Éditions de la Martinière, 2012, p. 217.

charpentes...), ou alors les matières de recouvrement des toitures, en dehors des tuiles, composées soit de bois, ou confectionnées avec de la tôle en aluminium ou en zinc, soit de béton armé. Les industries entièrement en tôle d'aluminium ont quasiment toutes disparues au détriment de celles en bois sous l'effet du climat. Ce qui peut paraître un paradoxe si nous prenons en compte les effets de l'humidité sur ce dernier matériau, toutefois, il faut remarquer que les colons ont entrepris des actions d'entretien très poussées des bois utilisés pour bâtir les unités de production. Ces vestiges de charpente intacts prouvent que des solutions ont été trouvées pour entretenir les bois en usage dans les structures bâties industrielles.

L'action de l'humidité pose de nombreux problèmes pour la construction des bâtiments industriels dans les territoires coloniaux tropicaux. Quels matériaux figurant parmi les plus résistants choisir alors que le béton n'est pas complètement vulgarisé ? Comment prévoir et gérer les coûts de ces matériaux qui doivent être considérablement revus à la baisse pour ne pas occasionner des dépenses excédentaires auprès des entrepreneurs ? Ainsi le matériau le moins onéreux et le plus résistant est demeuré le bois associé à un type d'architecture, le hangar industriel que l'on peut rattacher à un savoir-faire en matière de construction. Ces édifices sont vus comme basiques vu leur apparente « simplicité » parce qu'ils apparaissent à première vue comme des abris construits à la « va-vite » pour du matériel ou des produits (stockage). Le fait que les structures bâties inventoriées lors de notre étude de terrain datent de plus de dix ans conduit à reconsidérer le savoir-faire des charpentiers et ouvriers de chantiers de construction.

Il faut marquer un arrêt sur la série d'ouvrage portant sur *l'histoire générale des techniques*, vision panoramique des techniques réalisée par Maurice Daumas, pour élaborer des pistes de compréhension de l'historique de ce type d'édifice et son utilité première dans la construction du bâtiment de production industrielle. Pour ce dernier : « c'est la façon de construire les hangars et remises des exploitations agricoles qui a servi de modèle pour les bâtiments d'ateliers. L'adaptation était facile et elle a suffi pour répondre à tous les besoins pendant des siècles⁶⁶⁴ ». Toutefois, il serait inopportun d'occulter l'apport des architectes en France pour comprendre ce type d'édifice, qui rattaché au développement de l'activité industrielle, s'est généralisé sur ce territoire autour de 1950. Il a été reconnu comme une nouvelle adaptation industrielle du hangar agricole, à partir du moment où René Viard⁶⁶⁵, ingénieur-architecte, fait une nette distinction entre d'une part les hangars à récolte ou «

⁶⁶⁴ Maurice DAUMAS, *l'archéologie industrielle en France*, Robert Laffont, Paris, 1980, p. 17.

⁶⁶⁵ René VIARD, *Constructions rurales et Bâtiments agricoles*. Livre II, *Les bâtiments et installations agricoles de la ferme*. Paris, Eyrolles, 1944.

granges ouvertes, sans murs au pourtour », et d'autre part les remises à matériel qui sont plutôt des édifices clos sur trois ou quatre côtés. Les expériences acquises par les ingénieurs intéressés par l'exploitation industrielle des colonies, en ce qui concerne leurs différents choix et options d'opérationnalisation de leurs procédés, ont énormément intégré ce choix d'édifice standard. L'option de construction des hangars dans les colonies pour abriter les diverses manufactures à partir de 1930 n'est pas demeurée lettre morte, tant ces espaces ont servi de lieu d'expérimentation de la fiabilité de ces édifices (autant pour les machines que pour la résistance face aux intempéries). Les publications des *Revue internationale des produits coloniaux* dès cette année, en vantent les mérites, surtout concernant les coûts et le peu d'expertise que leur montage requiert, une fois les matériaux acheminés sur le chantier de construction. Ces territoires coloniaux deviennent ainsi des espaces privilégiés d'expression de la préfabrication en matière d'architecture et d'ingénierie. Aussi Le Corbusier aborde-t-il cette question à travers ses publications portant sur « La ferme radieuse » et « Le village radieux » parus dans la revue *Prélude* en 1934. Il conçoit les plans de l'organisation du territoire et des habitations mais aussi des bâtiments d'exploitation⁶⁶⁶ « sur un élément de charpente standard [...] pour une exécution en série, à l'usine, suivi d'un montage sur place⁶⁶⁷ ». Le Corbusier donne les points de départ de ce type de bâtiment adapté aux besoins agricoles et dont les charpentes sont transposables d'un espace à un autre. René Dumont présente le caractère fonctionnel de ce type d'édifice en évoquant l'introduction du matériel mécanique qui remplace de plus en plus l'usage des outils et pour lesquels il faille construire des « bâtiments pratiques, d'une seule venue, adaptables à peu de frais⁶⁶⁸ ». À partir de ce fait le hangar agricole sort de sa restriction agricole pour s'adapter à tous besoins et tous les usages incluant les exigences que requièrent les matériels mécaniques (vibration, réchauffement, etc.).

La période post-coloniale a ouvert la voie à une nouvelle exploitation d'un mélange de ciment, de sable, de gravier dans des proportions variables, constituant, ce qui est désigné comme le béton ou la pierre artificielle⁶⁶⁹. Il faut remarquer que le béton est progressivement

⁶⁶⁶ Hervé CIVIDINO, « Le hangar : de l'abri polyvalent à l'édifice spécialisé, l'avènement d'un emblème architectural de la modernisation agricole », *In Situ* [En ligne], 21 | 2013, mis en ligne le 19 juillet 2013, consulté le 24 janvier 2014. URL : <http://insitu.revues.org/10480> ; DOI : 10.4000/insitu.10480, p. 3.

⁶⁶⁷ LE CORBUSIER. « La ferme radieuse ». *Prélude*, no 14, novembre-décembre 1934, p. 7. Cité par Hervé CIVIDINO, *op. cit.*, p. 3.

⁶⁶⁸ DUMONT, René. « Orientation de l'agriculture française ». *Techniques & Architecture*, 1946, numéros 3-4.

⁶⁶⁹ L'expression provient de la citation de François Coignet en référence à la Vénus de Milo qu'il avait entièrement réalisée à l'aide d'un béton dont il est l'auteur, le « béton aggloméré ». Il dit en substance que « cette Vénus de Milo se voulait une expression de la pierre artificielle, en hommage à la Grèce antique ». Pour la réalisation de « son » béton, il utilise l'ancienne technique du pisé, mais en remplaçant la terre par un mortier de cendre de houille. Celui-ci est composé de chaux, cendre et scories. Source : Parcours de centraliens /

devenu un matériau important pour la construction d'édifice et ouvrage d'art, du fait qu'il n'ait jamais cessé d'évoluer à travers savoir pratique des ouvriers de chantier de construction et théorie d'ingénieur et architecte. Il a connu une grande expansion à partir de la vulgarisation de procédés successifs de sa mise en œuvre sur les chantiers de construction. Notons que le béton armé, celui qui a connu une expansion importante à travers le monde, part du principe du « mariage » de deux matériaux hétérogènes. En l'occurrence le métal (fer, acier...) et le béton. Les premiers assemblages de ces deux matériaux viennent de Joseph Louis Lambot. Ce dernier dépose une demande de brevet d'invention le 15 janvier 1855 à la préfecture de Marseille⁶⁷⁰, qui autorise la présentation de son invention à l'exposition universelle de Paris qui a lieu durant la même année. Il nomme son invention « ferciment ». Il confectionne une barque qu'il expose après l'avoir mise à l'épreuve des intempéries durant cinq ans. Du fait de son aspect, cette barque ne rencontre par un grand enthousiasme auprès des visiteurs de l'exposition. Le mérite de l'invention de ce matériau est attribué à Joseph Monier, un horticulteur qui en 1868, entreprend de construire des récipients de jardinage et des caisses à fleurs, en « enrobant dans un mortier de ciment un treillis, une carcasse métallique permettant de réduire la paroi à une épaisseur très faible⁶⁷¹. » L'honneur à J. Monier provient du fait qu'il ait effectué des innovations dans de ce matériau en lui associant des applications à la production et l'industrie. Ainsi, le 13 août 1873, il dépose un additif à son brevet en appliquant son matériau à la construction de ponts et passerelles. Il présente cette innovation par des dessins techniques, mais c'est en 1878, précisément le 3 novembre, qu'il dépose un nouveau brevet qui explicite clairement son innovation dans des applications industrielles. Son brevet est intitulé « Système de traverses et supports, en ciment et fer, applicable aux voies, chemins ferrés et non ferrés », enregistré sous le numéro 120 989⁶⁷². Ce brevet évoque l'édification des poutres et poutrelles. Il dit en substance que :

« Ces dites poutres et poutrelles sont d'une grande utilité et remplacent la pierre, le bois, le fer et toutes autres matières avec beaucoup d'avantages comme économie, solidité et durée. Pour les établir, j'en fais la carcasse en fer imitant un grillage ou toile métallique avec des fers ronds ou carrés, de toutes dimensions et grosseurs selon la force que je veux leur donner. Les formes et grandeurs n'ont pas de limites ; par ce moyen, je puis

[Exposition. Paris, Musée des arts et métiers. 4 novembre 2004 au 6 mars 2005] ; École centrale des arts et manufactures ; HAUGLUSTAINE, Anne-Catherine. Dir. – Boulogne-Billancourt : Créapress Éditions, 2004. – *AMR-PAR*.

⁶⁷⁰ Bernard MARREY, Jacques DEGENNE, et al, *Joseph Monier et la naissance du ciment armé*, Paris, Édition du Linteau, 2001, p. 25.

⁶⁷¹ Espitallier G., *Cours supérieur de béton armé*, Paris, École spéciale des travaux publics, onzième édition, Livre 1, Procédés généraux de construction et calcul des ouvrages, 1931, p.8.

⁶⁷² Bernard MARREY, Jacques DEGENNE, et al, *op. cit.*, p. 98.

faire de toutes les formes, grosseurs, grandeurs, largeurs qu'on désire. La forme la plus préférable comme solidité est celle demi-ronde ou cintrée un peu aplatie sur la partie du dessus extérieurement de façon à pouvoir poser facilement des rails, sabots, plateaux, madriers, etc. Une fois la carcasse en fer terminée, je l'enduis de ciment de chaque côté de manière à ce que le fer soit complètement couvert de ciment, ce qui le préserve de toute oxydation et qui lui donne une très grande résistance et une très grande solidité et d'une durée illimitée presque indéfinie⁶⁷³. »

En janvier 1892, François Hennebique, revendique l'invention du béton armé, obéissant au même procédé décrit et développé par Monier, en se référant à son dépôt de brevet le 8 janvier 1886 en Belgique. De son invention, il affirme avoir construit des planchers en ciment armé dans une villa commandée par M. Van Overloop en Belgique pour la première fois en 1879 dans la revue qu'il finance *Le béton armé*, sans pour autant fournir plus d'information les détaillant (dessins, croquis, photographies...). Toutefois, le premier édifice en béton armé construit et pleinement documenté (dessins, photographies, textes explicatifs...) par F. Hennebique est une villa exécutée en 1889 pour A. Madoux à Lombartzyde-Dune en Belgique⁶⁷⁴. Il faut par ailleurs noter que le 5 janvier de la même année paraît dans la revue *La semaine des constructeurs* un article qui fait état d'un brevet qui décrit un procédé de construction quasi similaire à celui présenté par F. Hennebique. Ce brevet a été déposé par Thaddeus Hyatt et est intitulé « Parquet, toiture etc. en béton » (*Concrete floor, roof*) daté du 25 décembre 1883 sous le numéro 290 886 à l'Institut américain des brevets⁶⁷⁵. En outre, le mérite d'Hennebique se situe au niveau de l'additif à son brevet précédemment déposé le 8 février 1892 en Belgique. Il s'agit du brevet déposé en France le 8 août 1892 sous le numéro 223546 avec pour la mention suivante : « combinaison particulière du métal et du ciment en vue de la création de poutraison très légères et de haute résistance », qui privilégie contrairement au brevet précédent les principes techniques concernant les planchers à nervure⁶⁷⁶. Ce document comprenant des annexes très bien documentés montrent par leurs analyses « la quantité minimale de fer qui entre dans la poutraison du système combiné de fer et de ciment, ce qui est d'une grande importance pour ce qui concerne le poids et le prix⁶⁷⁷ ». Par ailleurs l'un des dessins présente dans les détails et en perspective « un plancher à grande

⁶⁷³ Bernard MARREY, Jacques DEGENNE, et al, *op. cit.*, p. 98-100.

⁶⁷⁴ Gwenaël DELHUMEAU, *L'invention du béton armé. Hennebique 1890-1914*, Edition Norma, Institut Français d'Architecture, 1999, p. 40.

⁶⁷⁵ Bernard MARREY, Jacques DEGENNE, et al, *op. cit.*, p. 106.

⁶⁷⁶ Gwenaël DELHUMEAU, *op. cit.*, p. 55.

⁶⁷⁷ *Le Béton armé*, n°32, janvier 1901, p. 8.

portée constitué d'une poutre maîtresse armée en conséquence de plusieurs fers et supportant deux cours de solives (poutres secondaires)⁶⁷⁸. Ce sont les détails techniques présentés par cette figure qui deviennent « la configuration type du plancher Hennebique, notamment dans les programmes utilitaires et industriels où le système s'avère particulièrement adapté, et tel qu'il sera décrit dans tous les manuels⁶⁷⁹ ». Tout le mérite d'Hennebique qui est aussi un excellent homme d'affaire, pour avoir créé une maison éponyme, est d'avoir réussi à diffuser ses procédés innovants à travers le monde par d'énormes campagnes de propagande orchestrées par ses bureaux d'étude. Surtout que la mise en œuvre de ce qui a été identifié et nommé par les constructeurs d'édifice (artisan maçon⁶⁸⁰, architecte, ingénieur...) comme « étrier », est relativement aisée, contrôlable, et sans exigence de qualification particulière⁶⁸¹. Aussi, le remplacement des coffrages métalliques tels que présentés par Hennebique dans son brevet, par des coffrages en bois ont-ils achevé de vulgariser ces procédés, ouvrant le champ à diverses applications dans une diversité d'ouvrage construit par des architectes et ingénieurs. Ces principes techniques développés par F. Hennebique ont autorisé des constructions monolithes à grande résistance et de grande portée comme on en retrouve dans l'édification des ponts (conservant les propriétés de ce matériau sous n'importe quel type de climat). C'est le matériau résistant du XX^{ème} siècle, la nouvelle pierre. Des innovations en matière d'architecture, surtout dans les pays chauds à forte pluviométrie ont été mises au point. Les éléments innovants étant invisibles, à première vue, sont renforcés par le choix d'une architecture sobre et austère. Ce constat mérite à priori que l'on marque un arrêt pour déceler la part de patrimoine à conserver et promouvoir et la part de la reconnaissance identitaire des populations vivant avec ces vestiges. Ce qui nous conduit à nous interroger sur ce qui différencie le bâtiment de l'usine coloniale de celui de l'industrie post-coloniale. Existe-t-il une continuité ou une rupture ? Des éléments de réponse existent-ils pour ce qui est des choix architecturaux de construction industrielle après la colonisation ou avons-nous constaté une survivance des pratiques architecturales ? Aussi les bâtiments industriels post-coloniaux sont-ils des héritages de ceux de la colonisation ?

Cette étude prenant pour point de départ l'apport de l'archéologie industrielle, se veut une contribution à la compréhension d'un ensemble de construction enfouis dans la végétation forestière ou envahit par une urbanisation croissante dont le silence devient de plus en plus

⁶⁷⁸ Gwenaël DELHUMEAU, *op. cit.*, p. 57.

⁶⁷⁹ Gwenaël DELHUMEAU, *idem*.

⁶⁸⁰ Il ne faut surtout pas omettre de souligner que c'est de ces artisans maçons que les meilleures innovations se rapportant à ce matériau ont été élaborées, bien avant l'introduction des calculs, et des nouvelles techniques autorisant ce nouvel art de bâtir.

⁶⁸¹ Gwenaël DELHUMEAU, *op. cit.*, p. 56.

bruyant. Ce silence étant amplifié par la « sacralisation » de ces édifices qui sont gardés et dont les visites restent interdites et l'accès étroitement surveillés par les agents de sécurité de l'État (police et gendarmerie), par les descendants d'anciens ouvriers, ou par les familles des propriétaires ou ayant-droit.

Le patrimoine industriel dans les anciens territoires coloniaux doit-il se limiter aux bâtiments ? De nombreux débats portant sur l'archéologie industrielle en Europe se déroulent toujours sur ces questions. Dans les colonies, les infrastructures industrielles qui sont aussi des prouesses techniques ne sont pas à exclure puisqu'elles intègrent le paysage sans l'altérer, le modifier ou le déformer. L'austérité de ces infrastructures mérite l'attention. Aussi, les éléments qui entrent dans la construction des secteurs industriels en Côte d'Ivoire doivent-ils être pris en compte. Cette prise en compte ne doit pas seulement se limiter à leur valeur historique qu'un inventaire peut limiter si l'on tient compte d'un immobilisme des structures de l'État quand à la question de la sauvegarde et l'exploitation didactique pour les générations qui se succèdent rapidement en Afrique.

Le chemin de fer métrique et les voies Decauvilles ont joué un rôle fondamental avant le développement du réseau routier et la construction des ponts. Ces dernières infrastructures, rapidement devenues des infrastructures économiques, ont aidé à désenclaver d'importante région de production.

La période coloniale correspond entre autre à l'arrivée de la machine sur le territoire en Côte d'Ivoire. Les sources d'archives ne les mentionnent que très rarement. Ce n'est que par des études de terrain que l'on peut espérer une étude de ce type de matériel industriel. Mais les questions demeurent à ce sujet car les machines ont pour la grande majorité disparu. Ce sont les premières à être dérobées (pas pour les techniques ou les capacités technologiques qu'elles peuvent renfermer) mais surtout pour le matériau (le métal qui les compose). Ces métaux servent à fabriquer d'autres outils beaucoup plus usuels pour les populations locales, (ustensiles de cuisine, lames de hoes pour l'agriculture...).

La question qui s'impose lorsqu'il s'agit d'amorcer une patrimonialisation de ces vestiges ou des éléments témoins du travail et des activités productrices des populations durant toutes ces périodes demeure les suivantes : Que sélectionner, ou à l'opposé, qu'est-ce qu'il faut abandonner ?

Des machines sont-elles encore fonctionnelles ? Pour les secteurs de l'industrie où nous avons pu avoir des éléments témoins. L'industrie du bois, du café, du cacao et du textile présentent des cas pratiques intéressants sur la question. L'industrie du palmier à huile est toujours en activité sous l'impact du groupe Blohorn, dont le fondateur André Blohorn figure parmi les

pionniers en matière de construction de machine d'extraction d'huile de palme et de palmiste en Côte d'Ivoire.

I - L'usine coloniale

Existe-t-il une usine coloniale ? Selon quels critères pouvons-nous différencier une usine coloniale d'une autre alors que les sources d'archives ne les mentionnent que nominale sur des registres de commerce de Côte d'Ivoire⁶⁸² sans pour autant donner des précisions sur leur emplacement ou leur localisation dans les villes où elles sont établies ? Les témoignages oraux étant très limités ou alors quasi-inexistants n'aident vraiment pas à en faire la distinction. Ainsi l'apport des administrateurs rencontrés sur le terrain (préfet de région et sous préfet) s'est avéré primordial lorsqu'il s'est agi de localiser des anciennes propriétés de colon. C'est à partir de ces pistes qu'une approche plus précise de l'usine coloniale a pu être menée. Les usines coloniales se distinguent suivant deux caractéristiques majeures :

Les objets meubles d'une part, comprenant les outils métalliques (fer, fonte, acier), et les machines. Nous avons intégré les machines parmi les objets meubles suivant le constat selon lequel la plupart de ceux-ci ne sont plus retrouvés en place. Les machines de séchage de cacao nous ont été signalées par les descendants d'anciens ouvriers de la plantation Gauthier à Oumé⁶⁸³, toutefois nous n'avons rien trouvé de significatif en place à l'exception d'un mur, qui pour l'instant ne nous permet pas d'avoir des informations sur la structure d'ensemble de l'édifice. Les descendants d'ouvriers étant ni capables de nous fournir plus d'information concernant l'ensemble de la structure, ni d'effectuer une projection rétrospective de celle-ci dans sa période antérieure malgré leur bonne volonté apparente. Il faut noter par ailleurs qu'il est assez rare de trouver sur le terrain des vestiges meubles (machine, outil) à l'exception des tapis roulants qui laissent supposer une chaîne, une production en chaîne ou encore un conditionnement en chaîne d'un objet, un produit. D'autre part, les objets immeubles intègrent des éléments tels que les chemins de fer, les bâtiments et autres structures pérennes bâtis tels que les châteaux ou citernes d'eau, les structures de séchage des fèves de cacao, comme celle que l'on retrouve par exemple à Méagui⁶⁸⁴ dans la région du Bas Sassandra.

⁶⁸² Il s'agit des critères suivants : La raison sociale, genre d'établissement, importance approximative, observations.

⁶⁸³ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°2 de la ville de Méagui à Soubré (Région du Bas-Sassandra : Plantation de cacao), p. 471.

⁶⁸⁴ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°2 de la ville de Méagui à Soubré (Région du Bas-Sassandra : Plantation de cacao), p. 471.

Les grandes difficultés portant sur la démarche de l'identification proviennent de ce que ces entreprises sont des propriétés privées. De ce fait, l'approche se retrouve limitée par de nombreuses interdictions comprenant notamment les interdictions de prise de vue ou de toute forme ou tentative de photographie ou de dessin de ces vestiges. Aussi se retrouve-t-on confronté à des machines fortement corrodées par l'oxydation des métaux qui les composent réduisant par ce fait leur accès et leur étude détaillée, puisque nous sommes en zone forestière et l'humidité active dans cet espace, dégrade rapidement ces vestiges laissés à l'abandon. Par ailleurs ces structures sont généralement couvertes par les végétaux rendant impossible leur accès, limitant par conséquent les prises de vue ou les croquis. Ces éléments qui réduisent notre marge de travail contraignent à une étude des structures immeubles. Comment se distingue l'usine coloniale des autres bâtiments ?

I.1 - Architecture de la manufacture coloniale : Une adaptation continue au climat Tropical

Avant toutes choses, il est important de préciser que le thème architecture de manufacture, est une lucarne que nous ouvrons afin de pouvoir mettre l'accent sur le caractère fonctionnel de ces structures et non sur l'esthétique. Puisqu'ils s'adaptent parfaitement aux conditions climatiques et aux différentes exigences d'une main-d'œuvre non qualifiée. Durant la période de 1910 à 1960 (correspondant à l'époque coloniale) l'option des entrepreneurs est de mettre en œuvre des bâtiments fonctionnels pour supporter les machines de plus en plus puissantes et « solides » qui arrivent à la colonie. Celles-ci devenant de plus en plus lourdes nécessitent un type de construction particulière.

Les deux activités principales de l'industrie coloniale portent sur le conditionnement des matières premières soit par calibrage, soit par séchage (ou réduction du taux d'humidité contenu dans le produit à exporter). Le calibrage a porté essentiellement sur le bois destiné à l'exportation (il s'agit en somme du désaubierage, de la découpe, de la production de lamelle...). Alors l'intensification de la production nécessite l'emploi de machines de plus en plus résistantes et perfectionnées en provenance de l'Europe et des États Unis d'Amérique. Des nouveaux modèles de scie résistante à l'usure et aux conditions climatiques ont commencé à être de plus en plus utilisés. Les opérations de séchage à l'aide d'outillages autonomes⁶⁸⁵ se sont trouvées limitées par les pratiques locales et ont été le plus souvent

⁶⁸⁵ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°2 de la ville de Méagui à Soubré (Région du Bas-Sassandra : Plantation de cacao), p. 248.

abandonnées car étant mal comprises des ouvriers (non qualifiés pour la plupart) et mal utilisés. Les appareils de décorticage mobile ont été utilisés en substitution, mais pour ce qui concerne notre cadre d'étude, ils constituent un patrimoine immeuble toujours en usage chez des populations rurales. Toutes ces activités requièrent un espace : Celui-ci doit garantir à la fois un abri pour le matériel de production et l'ouvrier, acteur de production, tandis que le matériau qui entre dans la construction de cet espace ne doit souffrir d'aucune forme de détérioration et d'usure. L'édification des hangars, est apparue comme une solution à tous ces besoins. Cependant, il faut garantir la solidité et la résistance des matériaux qui entrent dans sa réalisation.

I.1.1 - Le hangar industriel

Au lendemain de la crise de 1929, le problème de la construction des abris pour l'entreprise industrielle est passé au premier plan. Les entrepreneurs se rendant compte de l'ampleur de la production décident d'importer un matériel industriel coûteux pour d'une part l'approvisionnement des matières premières à conditionner et d'autre part pour leur traitement. La nécessité de rester vivre dans la colonie pour mieux surveiller l'entreprise et veiller sur la main d'œuvre nécessite un type d'habitat confortable⁶⁸⁶. Ainsi trois procédés de construction sont utilisés issus des pratiques de la métropole. Il s'agit des constructions en béton armé, des édifices avec des charpentes de bois et enfin les constructions métalliques. Pour ce qui est de la colonie, il est important de relever une chronologie dans l'usage des procédés de construction. Il est tout à fait notable que les coloniaux se sont permis d'expérimenter une diversité de méthode de construction qu'ils n'auraient pas été autorisés à réaliser en Europe. Aussi l'usage des moellons pour les fondations des maisons s'est-il rapidement généralisé, ainsi que l'usage des parpaings, tandis que pour la manufacture, c'était des abris précaires rapidement construits dès les débuts, destinés à protéger les machines des intempéries et de la chaleur.

Ainsi les modèles de construction des édifices destinés à la production, lorsque ceux-ci atteignent une certaine importance du fait de leur accroissement selon les nouvelles ambitions des Européens, ne correspondent plus à ceux du départ. L'ambition nouvelle d'installer du matériel coûteux a entraîné la révision de toutes les « habitudes » de conception et de

⁶⁸⁶ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°1 de la ville d'Oumé (Région du Gôh : Plantation Gauthier de café et de cacao ; maison de propriétaire) en pages annexes, p. 453. Ensuite, voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°1 de la ville d'Oumé (Région du Gôh : Scierie Jacob ; maison de propriétaire), p. 458.

construction d'édifices de production. Il faut donc rechercher le meilleur procédé de construction. Ainsi il a été tout a fait naturel pour les industriels coloniaux de se reporter à ce qui se fait en Europe autant pour le logement du personnel, de l'organisation de l'espace, que pour le bâti, avec la seule exception de l'adaptabilité aux réalités des territoires coloniaux. Ils ont dans un premier temps opté pour l'usage du béton armé, de la maçonnerie massive, de la charpente de bois et de la construction métallique. De ces procédés de construction, le matériau qui offre le plus de possibilités tant par ses propriétés physiques, solidité, ductilité, transport et définition des besoins (aidant à la construction) sur la base de calculs plus ou moins précis, a été le métal. Il est important de lever un coin de voile sur les critères ayant favorisé prioritairement ce choix. Les calculs étant du ressort de l'ingénierie, l'usage des métaux et de leur mise en œuvre nécessite des opérations mathématiques, qui requièrent ce type de savoir. Ce savoir, devenu rapidement un savoir-faire est entré dans la réalisation d'édifices en relation avec ce métal, parmi lesquels figure en bonne place le chemin de fer. Ces éléments à priori, écartent l'homme de métier, l'architecte, l'artisan maçon ou le bâtisseur traditionnel qui a en charge, selon la tradition, les questions de la construction. Aussi est-il important de jeter un regard nouveau sur le bâti qui a subi dès l'introduction de ces nouveaux matériaux, d'importante révolution donnant libre cours à un corps de métier « nouveau » couplant deux savoir-faire distincts : Celui des architectes et des ingénieurs. Au regard des conditions d'exploitation industrielle du territoire ivoirien, une telle approche concernant l'impact des ingénieurs et architectes ne saurait être pertinente. Cependant si nous nous interrogeons sur les exigences et contraintes de ce territoire nouveau, inconnu des Européens, qui requièrent l'implantation d'une unité de production à grande échelle, on saisit l'ampleur des solutions continues d'adaptabilité des édifices nécessitant leur apport.

I.1.1.1 - Le hangar métallique, expression d'un matériau nouveau dans l'architecture industrielle

La principale exigence de l'édifice destiné à abriter le ou les outils de production se résume dans la bonne stabilité. Celle-ci est conditionnée par une mise en œuvre relativement aisée, puisque ces entrepreneurs coloniaux manquent de personnels qualifiés à la colonie et parfois même ils ont une compétence limitée. Ensuite, ils sont confrontés à la question des frais d'entretien qui nécessitent d'être réduits du strict minimum à une quasi absence. C'est dans ce contexte que le choix des ingénieurs coloniaux, porté prioritairement sur les constructions métalliques, prête à interrogation. De ce choix découle la question de la relation

entre l'architecture métallique et le développement de l'industrie. La question de l'architecture métallique tire ses origines des débats suscités lors des grandes expositions universelles de Londres de 1851 à 1854. L'utilisation préalable des fers laminés en I, L, T et particulièrement l'usage des fers en double T, suite à l'apparition des rails en France en 1830 et pendant la grève des charpentiers de 1845 concomitamment à l'épuisement des bois des charpentes (qui a conduit à les distinguer sous le nom de fer à planchers en France), a eu un impact important dans la construction des halles pour les expositions universelles. Ce qui a contribué à réorienter les questions liées à l'architecture sur l'usage de ce matériau métallique. Cependant ce procédé est l'œuvre d'un ingénieur de l'École centrale de Paris Camille Polonceau, élève de Jean Rodolphe Perronet qui lui est ingénieur de l'école des ponts et chaussées. Polonceau mit en œuvre un modèle de charpente correspondant à la ferme. C'est un assemblage judicieux de la charpenterie dans lequel les arbalétriers sont soutenus par des entrants de fonte. Cette charpente s'équilibrant par un jeu de tenseur devient autonome, formant système. Avec l'avènement du laminage, il décide de remplacer les arbalétriers par des fers en double T. Dans son système il alterne les fers laminés, les fers forgés et les fers moulés, qui sont des différents types de fonte. La gare de Paris-Nord (1861 - 1865)⁶⁸⁷ en est une illustration. Le système Polonceau a ouvert la voie à l'usage des métaux dans la construction des ponts et des bâtiments. L'apport de l'ingénieur, alors que l'architecture à cette époque était un art qui se transmettait par l'oralité et dont les secrets se retrouvaient dans l'emplacement de la colonne, concrétisant ce savoir, mérite une attention particulière. Il faut remarquer que l'introduction des calculs mathématiques est dès le XVI^{ème} siècle utilisé par Brunelleschi qui fut le premier à déterminer les premiers principes de construction à partir des calculs. C'est lui qui utilise les sciences mathématiques et le dessin pour définir les principes de la construction. C'est cet architecte italien qui usa des premières machines à la suite de Vitruve pour élever des dômes. Alors que l'usage de la machine est rattaché à l'*ingenium*, expression qui ramène à l'homme des machines, celui qui sait l'utiliser et la construire. Ainsi l'art de bâtir depuis le XVI^{ème} siècle a introduit des calculs dans la réalisation des édifices et de ce fait a initié l'apport de l'homme des machines.

C'est ce principe qui a servi de passerelle entre le bâtisseur (l'homme de métier) et l'ingénieur (l'homme des machines) dans l'architecture des édifices de production industrielle. Ainsi, l'usage du métal, associé aux calculs mathématiques a fait basculer l'art de bâtir des anciens, dans l'art « rationnel » de la construction. Cet art « rationnel », expression

⁶⁸⁷ Reconstruction de la gare de Paris-Nord par l'architecte Jacques Ignace Hittorf.

introduite par Eugène Viollet-le-Duc, intègre les constructions des halles, servant de gare pour les trains. Cependant ces lieux qui ont servi de véhicule d'expression et d'illustration de l'usage de la fonte connaissent un important intérêt à l'édification de la tour Eiffel qui consacre l'avènement des ingénieurs-architectes et l'impact des bureaux d'étude sur la construction des édifices entrant non seulement, dans l'aménagement des territoires (ouvrages d'art, rails...) mais aussi, dans la production industrielle (ateliers, halles...). Il faut de ce fait distinguer le fer de la fonte dans les modules de réalisation des édifices. La tour Eiffel est un édifice qui consacre l'usage du fer qui est un matériau qui provient des usines métallurgiques contrairement à la fonte qui offre des possibilités du fait qu'elle peut être coulée, et façonnée dans des moules suivant des procédés utilisables dans des entreprises manufacturières à petite échelle. La tour Eiffel construite de 1887 à 1889 n'est autre qu' « un pylône qui ne porte rien⁶⁸⁸ ». Cependant la hauteur de cet édifice qui n'a qu'à combattre les effets du vent, selon les termes de Gustave Eiffel, finit de convaincre de l'importance des calculs dans la construction des édifices. Il ne faut pas non plus omettre l'impact des différents procédés⁶⁸⁹ ayant conduit à l'introduction du métal tel que l'usage de la fonte comme matériau d'une architecture nouvelle durant tout le XIX^{ème} siècle. L'œuvre de Henri Labrouste en est un exemple remarquable surtout qu'il a consacré l'usage du fer dans l'architecture. Le bâtiment de la Bibliothèque Sainte Geneviève qu'il a réalisé de 1843 à 1850 est non seulement, témoin de cette architecture, mais atteste de la solidité de ce matériau. Ce bâtiment, caractérisé par une ossature de fer enfermée dans une enveloppe de pierre (visant à masquer le métal), marque les prémices de l'introduction de l'ingénieur dans le métier de l'architecte. Dans la réalisation de cet édifice H. Labrouste a fait usage de l'ingénierie. C'est l'usine de chocolat de Noisiel construite en 1871-1872, par Jules Saulnier qui consacre au plan architectural le fer dans l'architecture des bâtiments destinés exclusivement à la production industrielle. La chocolaterie Menier est restée l'un des marqueurs importants de l'expression de l'armature de métal dans l'architecture des édifices. Celle-ci hourdie par des briques colorées achève de présenter le métal comme matériau nouveau de construction, outrepassant un tant soit peu la pierre. J. Saulnier a ainsi opté pour l'apparition de l'ossature en acier destinée à supporter tout le poids de l'édifice enlevant toute fonction aux briques toutes aussi apparentes. L'architecture de la chocolaterie rejoint les textes de Viollet-le-Duc édités dans son ouvrage

⁶⁸⁸ Maurice DAUMAS, *Histoire générale des techniques*, Paris, Quadrige – P.U.F., Tome 3 : L'expansion du machinisme : 1725-1860, 1968, p. 491.

⁶⁸⁹ Le procédé Bessemer (1855-1856), le procédé Martin de 1864 et le procédé Thomas-Gilchrist de 1878-1879 comptent parmi les premiers procédés ayant favorisé l'usage de la fonte transformée en acier (garantissant l'élaboration de ce métal, puisque sa production est maîtrisée) et des métaux (fonte fer acier) dans les constructions d'ouvrages d'art, de halles, de stations de chemin de fer, de bâtiments industriels...

intitulé *Entretiens sur l'architecture* qui prône une « architecture en nerf » ou « nerveuse » dans laquelle le métal, en fonction de ses propriétés et de sa légèreté, pourrait remplacer de manière idéale la colonne de pierre et la charpente. Il développe des principes tels que « l'organisme » qui autorisent des entrecroisements des colonnes par des « contre-butements⁶⁹⁰ », tel que cela se fait dans les modèles d'architecture médiévale, que les calculs mathématiques permettent de réaliser. Les principes de Viollet-le-Duc ont servi de support ou ont influencé la construction des buildings aux États-Unis consacrant l'impact de l'ingénierie dans l'architecture. Construire avec des métaux est par conséquent devenu une œuvre d'ingénieur-architecte. Une architecture pour la fabrique, la manufacture et l'industrie est devenue possible en mettant en relation l'objet, le matériau à produire et l'outillage entrant dans l'édifice de production. Comme la propagande coloniale le préconise, il faut confier la construction des édifices consacrés à la production dans la colonie à des spécialistes. Il s'agit essentiellement d'ingénieurs qui connaissent bien les propriétés des métaux. Les avantages pour des milieux difficiles tels que l'ont longtemps été les territoires coloniaux sont que le métal requiert très peu d'investissement dans son entretien. Les ennemis du bois, tels que les insectes, les moisissures, l'humidité, etc., ne peuvent l'atteindre ; cependant celui-ci doit être constamment isolé de l'air ambiant, ce qui constitue un véritable enjeu puisque l'hygrométrie est à des taux très élevés et le fer, surtout y résiste très mal. C'est dans cette optique que des méthodes d'enrobement durables sont développés à travers l'application d'enduits (tels que les vernis et peintures), et, dans certains cas, des enrobements sous une couche de ciment plus ou moins importante. Des vestiges des hangars d'unités de production répertoriés au cours de notre étude de terrain présentent de nombreuses poutres en état de bonne conservation du fait de l'enrobement de couche de ciment. Au-delà de ce constat, un fait notable est que les ingénieurs impliqués dans ces modèles de construction métallique et leurs bureaux d'étude sont en France et non à la colonie. Par conséquent, il faut concevoir, évaluer, et définir en France les quantités de métaux qui entrent dans ce champ précis de construction d'édifice. Il faut souligner qu'au XIX^{ème} siècle, les progrès importants de la métallurgie et l'influence de plus en plus importante des ingénieur-architectes dans l'art de bâtir ont contribué à établir la préfabrication des bâtiments comme solution d'aménagement d'espace de vie et de production industrielle. Les édifices étant préfabriqués en France, sont acheminés par bateaux sur les côtes ouest-africaines. Ce fait précis a garanti l'usage des métaux pour les édifices dès l'instant où la Côte d'Ivoire est passée du stade de territoire français des mers du sud à celui

⁶⁹⁰ Les exemples qui illustrent ces principes sont observables dans les structures des immeubles construits à Chicago aux U.S.A.

de colonie française à partir de 1893. Ainsi l'ingénieur Fernand Rouge note dans la *Revue internationale des produits coloniaux* les faits suivants concernant l'acheminement des bâtiments préfabriqués en fer sur les côtes africaines:

« À dimensions de bâtiment égales, la charpente métallique comporte un tonnage infiniment moindre que tout autre matériau. Disons, par exemple, que pour un bâtiment du genre garage ou atelier, c'est-à-dire sans étage, l'ossature pèsera de 20 à 30 kg environ par mètre carré de superficie couverte (approximativement, bien entendu, le chiffre exact étant en fonction de multiples conditions à définir). Sans qu'il soit besoin de rechercher des comparaisons précises, il suffit de songer qu'un simple mur de béton de 1 mètre de hauteur, 1 mètre de longueur et 20 centimètres d'épaisseur représente un poids de près de 300 kg, pour acquérir nettement la notion de légèreté de la charpente métallique⁶⁹¹. »

L'usage du matériau en fer dans la réalisation des édifices préfabriqués en métropole et destinés à être réalisés dans la colonie a été l'œuvre des ingénieurs, qui dans un milieu dans lequel la technique n'est pas encore ancrée, ne peuvent que l'adapter aux pratiques locales en misant sur la solidité et la résistance que ceux-ci garantissent. Mais, il est intéressant de rappeler que la préfabrication a connu ses véritables débuts au XIX^{ème} siècle aux États-Unis qui ont été aussi une colonie dont les ingénieurs ont fait les écoles de Paris⁶⁹². Il faut souligner que tous les sites où ont été implantés ces types de hangar dans notre espace d'étude n'ont pas été consignés par des images photographiques de manière exhaustive à cause du refus des ayants-droits ou de l'incompréhension des personnes qui en ont la garde⁶⁹³. Toutefois, il est important de souligner que la pierre a été utilisée comme matériau de construction des halles sur des sites secondaires tels que les villes de l'hinterland, longeant la ligne du chemin de fer. Ce qui suscite des interrogations dans la mesure où le métal est apparu comme la solution aux conditions de production de la colonie. Dans cette optique, la question de la charpente mérite un intérêt particulier dans la mesure où le bois est le produit qui a bénéficié prioritairement d'une exploitation industrielle. Le fer et son transport ayant un coût important nécessite de long mois de convoi sur les côtes ivoiriennes alors que le bois est exploité sur le territoire de la colonie et exporté équarri. Il est de ce fait soumis à des normes (dimension, calibrage,

⁶⁹¹ *Revue internationale des produits coloniaux*, Huitième Année, n°85, Janvier 1933, p. 28.

⁶⁹² Le chef de file de l'école de Chicago William Le Baron Jenney (1832-1907), a été formé à l'École centrale des Arts et Manufactures de Paris de 1854 à 1856.

⁶⁹³ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°6 de la ville d'Oumé (Région du Gôh : Scierie Jacob) en pages annexes, p. 463.

texture au désaubierage...) que la production ivoirienne n'a pas toujours respectées, ce qui les a rendus parfois inexportables. Les pertes constituées de bois non exportés et abandonnés au pourrissement ont été palliées par un « recyclage » dans la réalisation des hangars industriels. C'est une forme de gâchis qu'il fallait réparer pour l'atelier de production. Mais le bois se détériore et pourrit, il importe de s'intéresser à ce matériau dans cette architecture qui a exploité la forme de protection du bois par le ciment en élevant des constructions solides et résistantes aux vibrations des machines telles qu'entre autres les scies mécaniques, les moteurs des machines, les tapis roulants... des unités de production.

I.1.1.2 - L'apport du béton armé dans la construction des hangars

L'usage du béton armé a connu un essor important dans la colonie, puisqu'il répond favorablement aux exigences de solidité et de durabilité face aux conditions climatiques des régions tropicales. L'usage du béton armé a rapidement succédé aux constructions métalliques qui paraissent de plus en plus coûteuses et difficiles à mettre en œuvre, d'une part parce qu'il faut importer les charpentes métalliques par voie maritime, et d'autre part faire venir d'Europe des ingénieurs pour leur montage sur les territoires destinés à l'exploitation ; ce qui augmente les coûts de production. Aussi pour l'usine coloniale, l'enjeu a-t-il consisté à trouver un matériau abondant et peu coûteux. Jusqu'au premier quart du XX^{ème} siècle, la France ne connaît qu'une infime partie des essences forestières regroupées sous le nom de « bois des îles et dont l'usage était réservé à l'ébénisterie d'art⁶⁹⁴. » Et ces espèces, alors inconnues sur les marchés européens ont été délaissées au profit des espèces en provenance des autres pays de l'Europe et de l'Amérique notamment l'acajou d'Amérique. Bertin l'atteste en déclarant que les demandes de bois adressées à l'Europe et l'Amérique ont été évaluées à hauteur de « trois millions de mètres cubes de bois d'œuvre, tandis que [les] colonies exportaient à peine deux cent mille mètres cubes par an⁶⁹¹. » Aussi, la production ligneuse de la France comprend-elle beaucoup plus de bois de chauffage que de bois d'œuvre ou d'industrie. Avant 1914, on estime cette production, pour l'ensemble des forêts françaises, y compris les arbres disséminés, à 17 millions de mètres cubes en bois de chauffage et seulement à 8 millions de mètres cubes en bois d'œuvre et d'industrie⁶⁹⁵. Pendant longtemps, la question a été de savoir si les colonies possédaient des bois meilleurs pour la construction

⁶⁹⁴ André BERTIN, *op. cit.*, (avec la préface de Chevalier), p. 11-12.

⁶⁹⁵ J. JAGERSCHMIDT, « l'évolution de la sylviculture dans la forêt privée » extrait de : *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendu – rapports – discussions*, Paris, Compagnie Française d'Éditions, 1953, p. 48.

et si ces bois étaient bénéfiques à la métropole du fait d'un prix de revient moins élevé. La méconnaissance des bois coloniaux par le marché français et les professionnels du bois en France, est ainsi exprimée par Bertin :

« On ne savait quel nom leur donner exactement, ce qui rendait impossible la vérification de leur emploi et de leurs qualités. Il y avait à faire sur ce point une étude sérieuse, trop coûteuse pour l'initiative privée et que seul l'État pouvait entreprendre, en raison de l'intérêt général que présente le résultat de travaux de ce genre⁶⁹⁶. »

Il faut procéder à l'étude de leur propriété physique. Cette étude s'est effectuée sur des chantiers volants, établis en forêt même, dans lesquels des « charpentiers Noirs » sont associés pour travailler sur divers échantillons déterminés sur le vif.

« Les échantillons intéressants rapportés par la Mission Forestière coloniale furent ensuite soumis en France à des essais physiques et mécaniques qui en ont déterminé toutes les caractéristiques : densité, dureté, résistance à la flexion, à l'écrasement, à la fente. Après quoi furent repris les essais de travail à la scie, à la toupie, au rabot. Passés enfin à l'étuve et expérimentés au point de vue du séchage, ces bois subirent en somme toutes les épreuves permettant de se rendre compte de leurs qualités pratiques⁶⁹⁷. »

Des essais comparatifs de mise en pourrissoir effectués sur le Réseau des Chemins de fer de l'État⁶⁹⁸ sous la direction de M. Devaux⁶⁹⁹, se sont déroulés. En 1908, M. Devaux, professeur à la Faculté de Bordeaux, et M. d'Almeida, ingénieur des chemins de fer de l'État, ont organisé des expériences pour établir la résistance des bois coloniaux et d'autres bois, qui ont fait l'objet d'une proposition d'utilisation pour la confection des traverses de chemins de fer, les constructions de magasins et d'habitations. Dans les ateliers des Batignolles, neuf bois

⁶⁹⁶ André BERTIN, *op. cit.*, p. 13.

⁶⁹⁷ Voir à ce sujet les publications de la Mission Forestière Coloniale éditées chez E. Larose, 11, rue Victor-Cousin à Paris, 4 volumes actuellement parus sous le titre général de Mission Forestière Coloniale : 1. Les bois de la Côte d'Ivoire

2° les bois du Gabon

3° la question forestière coloniale, 1^{er} fascicule ;

4° la question forestière coloniale, 2^e fascicule

5° les bois du Cameroun

6° les bois de Guyane française et du Brésil. Voir aussi Bertin André, *ibidem*, (Mission technique). p. 15.

⁶⁹⁸ Ces réseaux comprennent : Les compagnies de chemins de fer français, Nord et P.-L.-M. notamment, la maison Pleyel pour ses pianos, la maison Horme et Buire de Lyon pour des wagons, la maison Saussiaume de Paris pour des fonds de camions automobiles, la ville de Paris pour le pavage en bois, ont obtenu de très bons résultats par l'emploi des bois de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon. Extrait de : Gaston CADOUX, « Les bois coloniaux Français ». Extrait de *Journal de la société statistique de Paris*, tome 71, 1930, p. 193.

⁶⁹⁹ Professeur de la Faculté des sciences de Bordeaux, chef de la Mission d'étude des bois aux chemins de fer de l'État français.

africains, dont l'acajou, le Bilinga, le Moabi, l'Okoumé et le Padouk sont placés dans une fosse à pourriture, à côté d'autres bois provenant de pays chauds ou tempérés, de France surtout, de Scandinavie et d'Amérique. Cette fosse n'est ouverte qu'en 1916 et les constats ont été les suivants : Sur les neuf bois africains, un seul a présenté une altération très marquée. Il s'agissait d'un acacia d'Afrique, dont l'essence n'avait par ailleurs pas été retenue par la mission forestière de 1917. Tous les autres sont demeurés en bon état, la plupart entièrement sains, même l'essence la plus tendre, l'Okoumé. Par contre, un bois de Teck en provenance de la Birmanie a présenté un commencement manifeste d'altération. Les bois américains ont résisté le moins, ils ont été retrouvés dans un état plus piteux, comparativement à ceux de France qui étaient tous pourris. Cette expérience a décidé les compagnies de chemins de fer français à essayer d'employer les bois coloniaux comme traverses des voies. D'autres sociétés ou particuliers ont aussi fait des essais dont les résultats ont été, dans presque tous les cas, déclarés satisfaisants⁷⁰⁰. Les recherches et tests approfondis sur les bois coloniaux ont à nouveau été menés du 22 mai 1916 au 22 mai 1917 sur 15 bois africains et 7 bois européens servant de témoins. Ce sont des essais mécaniques comparatifs, très complets, qui ont été effectués au laboratoire des Arts et Métiers, sous la Direction du chef d'escadron Cellier, Directeur du Laboratoire des Arts et Métiers. Des essais industriels pratiques : menuiserie, confection de tonneaux, ont été ensuite effectués. Des essais de durée, bien que des preuves irréfutables de la durée des bois coloniaux sous le climat européen fussent disponibles et consultables, de nouveaux essais sont à nouveau faits. Ces essais ont consisté à enfoncer des pieux dans la terre humide, et des charpentes exposées à l'air ou au contact du ciment et du plâtre, des menuiseries, et des parquets. Les résultats de tous ces essais ont démontré que la conservation des essences coloniales (même pour les bois de faible densité et pauvres en tannins) s'est affirmée nettement supérieure à la conservation des essences européennes enfouies au même pourrissoir comme témoins⁷⁰¹. Le choix d'user de la pratique pour déterminer les espèces commercialisables s'est avéré la plus idoine. User de la pratique est aussi pris dans le sens de travailler avec les « indigènes » qui connaissent mieux les arbres. L'un des principes de cette méthode par la pratique a consisté à réaliser :

« Une première méthode de classement botanique simplifiée : trois cents espèces de bois environ, choisies parmi celles pouvant fournir un cubage intéressant, ont été soumises à une série d'expériences pratiques (...) qui ont porté surtout sur la résistance

⁷⁰⁰ Gaston CADOUX, « Les bois coloniaux Français ». Extrait de *Journal de la société statistique de Paris*, tome 71 (1930), p. 192 – 193.

⁷⁰¹ André BERTIN, *op. cit.*, (avec la préface de Chevalier), p. 57-59.

des bois à la flexion, la résistance à l'arrachement des tirefonds, la fente à l'outil, (en vue de la fabrication des merrains et bois de fente), la tenue du bois façonné en assemblage de deux pièces perpendiculaires avec tenons et mortaises comme les angles d'encadrement des portes et fenêtres etc⁷⁰². »

Ces essais, ont permis de sélectionner une quarantaine d'espèces, qui représentent les deux tiers ou les trois quarts des peuplements forestiers en Côte d'Ivoire et sur la latitude de la forêt de l'Afrique occidentale. Une nomenclature portant sur l'aspect définitif des bois à l'état sec a constitué le principal critère de choix pour établir une décision de convenance à leur emploi⁷⁰³. Étant donné que les bois des forêts tropicales sont parfaitement adaptés aux différents climats (Européens et Africains) et leur résistance parfaitement attestée par les différents tests en Europe, leur usage s'est rapidement étendu dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire. Ainsi, il est devenu possible de construire des hangars qui répondent, aux deux exigences fondamentales du bâtiment industriel dans la colonie, la stabilité des matériaux face à l'usure et sa relative facilité à la mise en œuvre. La question de la forte chaleur qui risque d'endommager les machines a été résolue par la construction de hangar avec des charpentes qui nécessitent un minimum de savoir-faire et d'entretien. Pour protéger les machines sensibles à l'humidité causée par le taux de pluviométrie élevé, des hangars cloisonnés avec des persiennes pour l'aération sont réalisées. Les innovations majeures des hangars industriels des colonies se retrouvent dans la résolution des problèmes liés aux attaques des insectes tels que les termites qui détruisent le bois lorsqu'il est en contact avec le sol et aussi les difficultés se rapportant à la préservation de ces édifices des destructions lors des mouvements de résistance des populations autochtones.

Le premier procédé employé pour protéger le bois a été l'usage de la chaux. La chaux venant à manquer régulièrement et son application quasi quotidienne pour l'entretien des charpentes, étant assez contraignante pour une main-d'œuvre non suffisamment qualifiée, a été progressivement abandonnée pour le ciment et le béton armé.

Un autre aspect fondamental visant à protéger ce type de construction est de faire en sorte qu'il se fonde dans le paysage. C'est une volonté de camoufler le bâtiment, de le rendre discret en l'éloignant des regards et de la curiosité des populations autochtones à la colonie.

⁷⁰² André BERTIN (avec la préface de Chevalier), *op. cit.*, p. 6-7.

⁷⁰³ Cette détermination a naturellement donné lieu à de très nombreux cubages : c'est ainsi que, sur des points aussi variés que possible, des forêts de la Côte d'Ivoire, de Cameroun et du Gabon, 700 000 à 800 000 mètres cubes de bois environ ont été reconnus, déterminés sous un nom certain, et rapidement mesurés pendant les années 1916 et 1917.

Comme il a été précédemment mentionné, ce fait est lié au contexte d'hostilité à l'encontre des techniques ou de la « sorcellerie du Blanc » si nous nous référons aux expressions de certaines populations autochtones. En France, lorsque nous prenons pour référence les innovations suscitées par la révolution industrielle, des édifices ayant pour but exclusif la production industrielle se sont fondus dans le paysage au fur et à mesure que les manufactures prenaient de l'importance ; ils n'apportaient aucune « note personnelle » parmi les constructions ordinaires. Cependant ce volet impersonnel a connu une autre forme de révolution avec l'introduction du métal dans l'architecture et le rôle de plus en plus actif des ingénieurs-architectes. L'option de ces derniers a été d'apporter une personnalité à ces bâtiments, en leur conférant une architecture particulière, à la fois utilitaire, fonctionnelle et adaptée aux nouvelles machines. La découverte de Polonceau, l'usage du fer laminé et l'emploi de la fonte en double T a ouvert la voie à des bâtisseurs et ingénieurs tels que William Fairbairn. Cet ingénieur a utilisé par exemple les poutres à double T pour la construction d'une raffinerie de huit étages, à toit plat en 1845. Celles-ci ont été assemblées par des tirants et soutenues par des piliers en fonte. Il a par ailleurs utilisé des plaques de fer en remplacement des arcs en briques dans sa réalisation. Comme l'a souligné Viollet-le-Duc, l'industrie, par la production en quantité importante du matériau métallique, a donné de nombreuses possibilités à la construction des bâtiments. Aussi a-t-il marqué son intérêt pour l'usage du fer dans l'architecture en mettant en avant ses possibilités. Cet intérêt est résumé ainsi dans le fait que « la propriété du fer employé comme nerf dans la maçonnerie, c'est de permettre une structure très-légère, équilibrée par des tirages⁷⁰¹ » ; Il ajoute que :

« Si le fer laminé est d'un grand secours dans la maçonnerie, lorsqu'on sait l'employer à propos, la fonte de fer peut rendre d'innombrables services. La fonte de fer possède des propriétés de rigidité considérables, comme chacun sait, elle a une durée illimitée, car elle se décompose moins facilement que le fer laminé, et placée à l'air libre, comme points d'appui, en évitant les assemblages compliqués et les causes de rupture, on peut la considérer comme défiant l'action du temps⁷⁰⁴. »

En outre, l'industrie connaît d'importantes innovations qui ont pour conséquence d'impacter sur la structure des édifices. Les modes de construction traditionnels médiévaux avec de nombreux murs porteurs et plusieurs voûtes encombrant l'emplacement des chaînes de montage qui nécessitent beaucoup plus d'espace. L'augmentation de la production

⁷⁰⁴ Eugène VIOLLET-LE-DUC, *idem*.

nécessite une augmentation des heures de travail et des rotations, les lumières artificielles ne sont pas bénéfiques, puisque la lumière naturelle pénètre mal dans les bâtiments de production. L'usage de l'architecture de fer et de verre est devenu par conséquent un moyen pour résoudre ces questions. Le métal, renforcé par la découverte de l'acier résiste fort à la pression et garantit une durabilité de la structure si les règles de sa mise en œuvre sont parfaitement respectées. La *rationalité* évoquée par Viollet-le-Duc y trouve son champ d'expression. Les exigences des grandes halles dans lesquelles la vue est dégagée et la luminosité garantie ainsi que les déplacements sont ainsi autorisés par l'usage du fer. Le métal peut être utilisé comme des piliers, et être très affiné, autorisant un gain d'espace à l'intérieur de l'édifice, le verre en usage sur les toits constituant des verrières et composant certains sheds, garantit une luminosité qu'elle soit zénithale ou oblique et les larges portes fenêtres vitrées finissent de concrétiser le bâtiment industriel. Ainsi l'édifice industriel se spécifie, se dégage du paysage, et se personnalise au fur et à mesure. Cette approche de l'édifice industriel a respecté un certain nombre d'exigence qui ont conduit à les distinguer des bâtiments d'habitation. Ainsi, la lumière, l'architecture en forme de halle, associée à la chaleur dégagée par les machines fonctionnant à la vapeur ou au diesel ont poussé les ingénieurs à reconsidérer le bâtiment colonial.

Par ailleurs, c'est la ferme Polonceau qui a favorisé l'architecture des édifices de production coloniaux. Dans la colonie, contrairement à la France, il faut rendre impersonnel le bâtiment industriel. La ferme Polonceau a été systématiquement appliquée pour la construction des hangars de production à l'époque de la colonie, bien que le métal fut plébiscité dans un premier temps par les ingénieurs des colonies. Le hangar industriel répondant aux nombreuses exigences de l'industrie à la colonie (discretion et productivité) est apparu comme la meilleure garantie de sécurité quant à l'introduction des techniques européennes de production. Les hangars industriels assurent aussi un certain confort, par rapport aux conditions climatiques. Nul n'est besoin de trouver des refroidisseurs pour les machines lorsque celles-ci chauffent, puisque l'absence de cloison du hangar permet une excellente circulation de l'air. Lorsque les machines de plus en plus perfectionnées et de ce fait beaucoup plus sensibles aux effets de l'humidité provoquées par les pluies sont acheminées à la colonie, les hangars ont commencé à être construits à une, deux, trois ou quatre cloisons. Le cloisonnement des hangars s'est accentué suite à l'avènement de l'électricité en Côte d'Ivoire depuis 1910 (à Grand Bassam) et son expansion dans les principales zones de production industrielle de l'espace forestier à partir de 1940 par la Direction des Travaux Publics de l'administration coloniale. Ces cloisons sont maçonnées

avec des briques creuses, des parpaings ou constitués de bois en contreplaqués parsemés de persiennes, ou de claustras. Ces cloisons qui ne portent aucune charpente sont soit consolidées par des structures métalliques (principalement en fer) en I, porteurs, soit des poteaux ou poutres en béton armé. Ceux-ci sont disposés à l'intérieur constituant une structure à piliers alignés tous porteurs et autorisant la grande portée et l'extension du hangar industriel.

Le croquis ci-dessous illustre bien en coupe ce type de hangar que nous avons retrouvé dans tous les sites de production coloniaux. Des vestiges ont été retrouvés sur le quai de pêche de la lagune Ehi entre Élima et Krinjabo dans le département d'Aboisso. Ce qui est intéressant ce sont les bois de sciage qui résistent (aux attaques des nuisibles) et qui sont conservés sur plusieurs dizaines d'années sans le moindre pourrissement. La résolution des problèmes posés par les insectes et autres intempéries qui détériorent le bois, tel que cela a été évoqué dans les passages précédents, associé aux tests effectués en France, ont permis de définir les types de bois qui résistent le mieux aux intempéries. Ainsi ces bois clairement identifiés ont servi à édifier les hangars de production lorsqu'ils ne sont pas exportés pour cause principale de défaut lié au non respect des normes d'équarrissage. Ces bois alimentent des scieries locales comme nous le verrons plus loin. Ces bois de scie, dont quelques uns ont été découverts abandonnés à la scierie Jacob d'Oumé, et qui, bien qu'en contact avec le sol, sont dans un très bon état de conservation, achèvent de convaincre de la qualité des différentes sélections de bois selon leur résistance. La principale menace provenant du sol porte sur l'attaque des termites dont les niches de terre sont construites à partir du bois qu'elles rongent, fragilisant, par conséquent toute la structure. C'est dans cette optique que les techniques du béton armé, ou du ciment armé ont été utilisées comme recours par les industriels coloniaux. Comment planter le bois dans le sol afin que les termites ne puissent pas le ronger ? Car quelque soit l'enduit ; la partie en contact avec le sol demeure un passage pour ces insectes. Aussi le ciment est-il apparu comme la solution idéale. Une nouvelle fonction a été ainsi trouvée au pilotis. Cette fonction tire ses origines de la recherche de solution à l'insalubrité de la colonie durant tout le XIX^{ème} siècle et le premier quart du XX^{ème} siècle. Les premiers habitats « militaires » construits par les hommes du génie ont été confectionnés en bois sciés montés sur les fondations⁷⁰⁵ de moellons hourdés à la chaux, cependant les nouvelles campagnes pour

⁷⁰⁵ Les fondations sont en principe les parties inférieures d'une construction, cachées dans le sol ou dans l'eau. Extrait de : Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Architecture, méthode et vocabulaire*, Paris, Monum, Édition du patrimoine, Collection : Principe d'analyse scientifique, 2000, p. 122. Ici ces fondations ne sont pas cachées sous terre, elles sont visibles pour illustrer un savoir faire relatif à l'usage de la pierre que les populations autochtones à la colonie, n'utilisent presque pas dans la construction de leurs habitats. Ici la volonté d' « impressionner » le colonisé (dans l'esprit de la propagande coloniale) s'exprime clairement à travers l'habitat.

l'hygiène dans les colonies ont encouragé la construction sur pilotis⁷⁰⁶. Aussi les premières baraques coloniales ont-elles été construites sur des pilots de béton armés. Vu les énormes possibilités qu'offre ce nouveaux matériau, il a été reconduit dans la construction des structures porteuses des fermes industrielles. Toutefois, il est important de rappeler le modèle des halles, à grande tenue, à l'intérieur desquelles les structures porteuses ne doivent pas être gênantes, d'où l'affinement des structures par l'usage des métaux, et particulièrement de l'acier. Ce même principe est suivi à la colonie, mais en remplacement des métaux qui ont des coûts assez élevés pour les entrepreneurs, c'est l'usage du bois de sciage qui a l'avantage d'être abondant et disponible. Ainsi l'enjeu est de faire tenir le bois dans ou en équilibre sur le plot de béton ou de ciment armé afin de consolider le pilier de bois ou la poutre. Ces plots de base sont ainsi donc destinés dans un premier temps à se prémunir des termites et dans un second temps à garantir la solidité de l'édifice, des intempéries et des vibrations des machines.

Nous avons vu sur le terrain deux principaux types ou modèles d'élaboration des bases, ou plots en béton. L'enjeu est d'emprisonner le bois dans un mortier de ciment ou de béton armé. Les moyens pour y parvenir étant de deux ordres ou écoles. Il y a la méthode que nous avons qualifiée de française, et le modèle anglais ou nord américain. Le procédé d'emprisonnement du bois de scie dans le pilot en ciment ou béton armé français se reporte à celui utilisé dans la construction de fabriques et manufactures en bois de scie dont les poutres sont constituées de structures porteuses des charpentes. Ces types de fabrique méritent l'attention dans la mesure où ils permettent de mieux appréhender les vestiges de hangar que nous retrouvons sur le territoire ivoirien. Ce type de hangar dont les vestiges sont encore visibles dans la ville de Montereau-Fault-Yonne⁷⁰⁷ dans le département de la Seine et Marne en région parisienne, nous a servi de modèle dans la mesure où il résume toutes ces exigences architecturales. Cependant une différence est notable selon la fonction assignée au hangar. Si ce dernier est destiné à accueillir du gros matériel de production, alors des structures métalliques y sont associées en guise d'agrafe et de frette pour maintenir de bois dans son pilot de ciment ou béton. Ce type de pilot, recensé dans les scieries du centre-ouest de la Côte

⁷⁰⁶ Ces pilots servaient d'assiette de fondation, inspiré du modèle d'architecture de LeCorbusier, qui surélève l'ensemble du bâtiment du sol sur des pilots, ces pilots selon Ce dernier participent à la structure à l'édification des unités d'habitation faisant allusion au « casier de boissons ». Les pilots de la baraque coloniale laisse l'air circuler entièrement en dessous de l'édifice et l'isole du sol, à hauteur maximum de 1 mètre pour éviter les remontées des nuisibles qui peuvent attaquer le bois.

⁷⁰⁷ Cette ville localisée en Seine et Marne a fait l'objet d'un repérage de site du patrimoine industriel en 2013. Ces hangars correspondent aux modèles de hangars polyvalents respectant le principe de la ferme au niveau de leur charpente. Le bois de sciage utilisé pour leur construction est de grand volume (tant au niveau des épaisseurs que des dimensions).

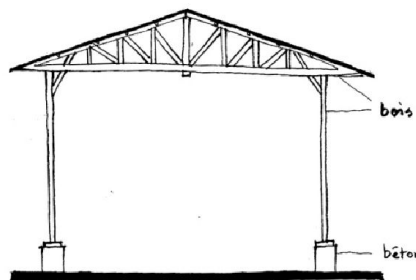
d'Ivoire diffère largement de celui recensé dans l'est du pays. Cet espace ayant durant longtemps entretenu des liens commerciaux avec les Européens et particulièrement les Anglais, a intégré dans ses mœurs les valeurs de la colonie anglaise de la Gold Coast dont la proximité culturelle et linguistique est attestée, puisque ces populations vont jusqu'à rejeter la monnaie de France au profit des shillings anglais lors des transactions. Ici le modèle anglo-nord américain trouve ses moyens d'expression. Lorsque nous nous orientons vers l'est de la Côte d'Ivoire, le procédé de fixation du bois de scie porteur dans le pilot en béton ou en ciment s'effectue suivant un procédé innovant. En effet, le bois est inséré dans deux lamelles métalliques parallèles fixées dans un socle de base en béton ou ciment. Le bois de scie est comprimé entre ces deux lamelles et maintenu par des tiges beaucoup plus fines servant à consolider cette armature de bois. Le tout est enrobé de couche de béton formant pilot. Le bois ainsi fixé résiste aux intempéries et aux attaques des nuisibles. Cette manière d'armer le béton rappelle le brevet déposé par Thaddeus Hyatt en 1883 dont la similarité avec celui de F. Hennebique déposé postérieurement a un tant soit peu prêté à confusion dans l'histoire de la découverte du béton armé. Cette manière innovante de consolider le bois dans le béton, faisant de celui-ci un matériau aussi solide que le métal est demeuré dans l'espace est de la Côte d'Ivoire sans s'étendre, de par nos observations, à d'autres lieux de production. Cependant il faut souligner que le site où ce type de structure porteuse a été recensé n'est qu'un lieu de stockage et de ce fait n'est pas soumis à de quelconque vibration de machine hormis les effets corrosifs des courants lagunaires et marins.

Conformément à cette étude de terrain nous avons enregistré en somme deux types de pilot, selon les techniques de mise en œuvre des bétons armés. Le pilot de béton est construit à section quadrangulaire et enfoncé dans le sol. Ce type de pilot dépasse rarement 1m 50 de hauteur pour la partie hors sol. L'innovation portant sur l'utilisation de l'étrier comme structure de frettage servant à stabiliser le métal sur lequel est coulé le béton n'est pas ici systématiquement utilisé pour la consolidation des pilots ; tandis que l'utilisation d'une structure de frettage métallique extérieure en guise de serre pour prévenir d'éventuels écartement ou éclatement, au cas où le bois immergé dans la structure en béton éclate sous l'effet de la compression, est utilisée sur plusieurs pilots servant de base aux bois porteurs. Ensuite une structure métallique de maintien en L est fixée à la base du bois de part en part pour assurer sa stabilité et garantir son usage en tant que structure porteuse. Il faut remarquer que cet aménagement apparaît comme une solution d'adaptation aux vibrations des machines de plus en plus puissantes. Ce qui n'est pas systématique en France, bien que certains hangars adoptent le même principe comme par exemple ceux recensés à Montereau-Fault-Yonne en

région parisienne. Dans ces exemples-ci c'est la forme initiale du bois de scie immergé dans les pilots de béton ou de ciment armé qui est visible. Aucun autre matériau métallique n'est visible.

Le constat ici est que l'impact du béton armé dans la construction des édifices abritant des unités de production est assez discret. Cette expression du béton armé que l'on retrouve sur des fragments de structures porteuses telles que les poutres faits en bois de scie à section quadrangulaire n'est qu'à un stade de recherche de solutions adaptées, quand bien même que celles-ci existent dans la construction des lieux d'habitation. Ces garanties offertes par leur incombustibilité et leur inaltérabilité ont contribué à faire de ce matériau un élément incontournable dans la réalisation des édifices de production.

Croquis en coupe d'un hangar industriel en Côte d'Ivoire⁷⁰⁸



I.1.2 - Le séchoir industriel colonial

La question du séchage automatique et optimal est restée sans réponse si nous nous référons aux différentes méthodes et pratiques restées traditionnelles lorsqu'il s'est agit de conditionner les produits d'exportation sur le territoire colonial avant exportation. Les populations rurales ayant abandonné les infrastructures techniques européennes de séchage pour les aires en ciment sur dalle, entraînant leur complète disparition. L'une des rares survivances de matériel technique européen destiné à sécher les productions reste le séchoir de Soubré⁷⁰⁹ qui est une petite table montée avec une grille métallique sur laquelle sont

⁷⁰⁸ Le modèle de référence ayant servi à la réalisation de la coupe a été pris à Oumé (scierie Jacob).

⁷⁰⁹ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°2 de la ville de Méagui à Soubré (Région du Bas-Sassandra : Plantation de cacao) en pages annexes, p. 471.

étalées les fèves à sécher. Ce séchoir est en outre réalisé suivant le modèle du hangar avec cette particularité selon laquelle il comprend deux canaux à combustible sous la grille et deux cheminées. Cette structure à elle seule constitue une petite machine artisanale fonctionnant avec du bois comme combustible et dégageant de la fumée. Cependant cette structure cuit plus les fèves de cacao et même les cerises de café qu'elle ne les sèche. Comme il a été démontré dans la deuxième partie de notre étude, les agriculteurs et ouvriers agricoles sont restés au stade des pratiques. Les structures de recueillement des fèves sont demeurées les feuilles de bananiers ; et les aires de séchages des dalles en ciment. Les claies en bois et les papeau⁷¹⁰ ou toitures de fibres de feuilles de palmiers à huile agencés en nattes tressées sont restés les supports servant à recevoir les fèves à étaler sur les claies.

À partir de 1980, des nappes de plastique ont été utilisées comme aires de séchages, mais compte tenu des émanations qui s'y dégagent sous l'effet de la chaleur, elles ont été interdites. Ces grandes nappes de plastiques ont été reconverties, pour servir d'abri de protection des fèves contre la pluie.

En somme, le fait que les planteurs ivoiriens et africains aient pris le contrôle de la production cacaoyère au détriment des Européens, se solde par une survivance des pratiques qui demeurent à la lisière du patrimoine matériel et immatériel. Il est de ce fait difficile de basculer vers l'un ou l'autre type de patrimoine puisque les méthodes se rapportant aux complexes techniques traditionnels comportent d'importants aspects immatériels. Ces complexes techniques sont en outre dépendants (même dans l'exercice des pratiques) des technologies européennes - usage de tronçonneuses, de sécateurs - dans l'exploitation agricole pérenne et même l'exportation (outil de conditionnement, de stockage...).

I.2 - L'usine post-coloniale : Le hangar avec armature métallique et murs en béton armé

Après 1960, l'usine coloniale connaît de forte mutation, compte tenu de l'orientation industrielle entreprise par les gouvernants de l'État ivoirien. La période qui s'ouvre après l'indépendance s'est caractérisée par l'émergence d'une élite, formée dans les écoles coloniales. L'arrivée de nouveaux techniciens et opérateurs ivoiriens et africains formés dans les écoles européennes (selon les critères des enseignements européens) occasionne la création d'entreprise de grande importance. Aussitôt l'indépendance acquise, un nombre

⁷¹⁰ Les papeau ou papo, sont des toitures épaisses faites avec des feuilles de palmier qui maintiennent des températures sous toiture très fraîches. C'est le matériau qui sert à confectionner les toitures des cases villageoises.

important d'entreprises privées et spécialisées sont venues s'installer soit à Abidjan, soit dans les villes de l'intérieur. La plupart de ces entreprises qui comportent un volet construction de bâtiment et travaux publics (BTP), se sont regroupés au sein du « syndicat des entrepreneurs et industriels de Côte d'Ivoire », sous appui de capitaux français. Ce syndicat créé en 1937 et présidé par M. Pierre Chichet, ancien député, membre du Conseil Économique et Social compte 200 adhérents parmi lesquels 105 sont affiliés au secteur « Bâtiment et TP ». Cependant ces entreprises se sont retrouvées dans des situations difficiles car le pays indépendant ne dispose pas de programme de construction d'édifices industriels précis, permettant à ces dernières de s'organiser (en déterminant les quantités de matériau à importer). Les conséquences ont été une augmentation de frais généraux difficilement amortissables. Les entreprises qui ont le plus investi dans le territoire se sont retrouvées les plus touchées, en raison de l'importance de leurs charges, du fait que leur matériel d'équipement, le plus souvent importé n'ait été utilisé que partiellement et par conséquent ait connu d'importantes détériorations sur les parcs de stockage en absence de chantier. L'État s'est donc tourné vers la solution la plus avantageuse, c'est-à-dire impliquer les cabinets d'architecture et les bureaux d'étude à même de fournir des préfabriqués.

À partir de 1963, le cabinet Semichon et Loire s'est spécialisé dans la construction des bâtiments industriels. Ce cabinet a réalisé les halles de l'usine de montage de Renault (SAFAR - Société Africaine de Fabrication Automobiles Renault) et celle de CAPRAL (Compagnie Africaine de Produits Alimentaires) à Abidjan. Celle de CAPRAL a même été construite avec une portée de 29 mètres. Le hangar industriel se diversifie et prend un essor particulier dans la réalisation des usines, les aventures textiles et sucrières en Côte d'Ivoire en constituent des preuves. L'expression « aventure » est utilisée à bon escient parce que la Côte d'Ivoire n'a pas suffisamment mesuré la compétitivité de son secteur industriel avant d'amorcer cette industrialisation. Les résultats que l'on enregistre avec la fermeture des « mastodontes » du textile construits le long de l'unique voie ferrée illustrent suffisamment nos propos. Alain Dubresson⁷¹¹ a utilisé l'expression « mammoth du textile » pour évoquer ces industries en Côte d'Ivoire, notamment celle d'Agboville. Une étude structurale des édifices est intéressante dans la mesure où, nous pouvons obtenir des réponses sur les survivances des techniques architecturales coloniales, dont le hangar industriel sert de référence. Pour l'industrie textile d'Agboville, nous avons pu avoir accès à deux

⁷¹¹ Alain DUBRESSON, « Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : Un " mammoth " à Agboville (Côte d'Ivoire). Extrait de : *Les cahiers O.R.S.T.O.M.*, série sciences humaines, vol XVIII, n°1, 1981-1982, pp 149-163.

photographies d'époque de la construction du bâtiment de la filature. Ces images montrent clairement le choix du hangar industriel, avec quelques innovations, qui permettent d'étendre sur de grandes superficies la succession de pilier de béton qui servent à soutenir la charpente. Le système Hennebique comme nous avons eu à le souligner dans les pages précédentes a, par l'innovation apportée par le « jeu » de l'étrier dans son brevet, ouvert la voie à une multitude d'application et d'usage du béton armé. Comme le remarque Cyrille Simonnet :

« L'étrier relie généralement la partie tendue de la fibre et la partie comprimée, fixant entre eux pour ainsi dire les plans intermédiaires. Or ce principe de rigidité ne se réalise efficacement que dans des systèmes linéaires simples comme la poutre ou le poteau, où la déformation (flexion, flambement) peut s'évaluer en fonction de trois paramètres : portée, charge, points d'appui, permettant de calculer les couples exercés de part en part⁷¹². »

Cette nécessité de relier les barres métalliques par des étriers évite leur flambage ou leur éclatement lorsque celles-ci sont soumises à des pressions dans leur gaine de béton. Espitallier définit clairement la mise en œuvre de l'étrier en ces termes :

« Ces étriers sont fixés aux barres principales par quelques tours de fers doux de ligature de 7/10 de mm. Autant que possible, cette fixation est assurée, non pas dans les coffres, mais auparavant, de façon à mettre en place dans le coffre l'ensemble de l'armature poutre. Il est en, effet, plus commode et économique de faire les ligatures dans le chantier spécial où on prépare les aciers. Généralement ces étriers se placent verticalement. On peut aussi les placer normalement à l'armature inclinée ou encore les disposer en éventail normalement à la fibre neutre⁷¹³. »

Ce texte extrait du document intitulé *Cours supérieur de béton armé* présente l'art de la construction en « dur » que les ouvriers en maçonnerie et employés sur les chantiers de construction ont hérité des techniques de construction (souvent expérimentales) des entrepreneurs coloniaux. En fait la différence entre les bétons armés des pays de la métropole et ceux de la colonie de la Côte d'Ivoire se situe dans l'espacement des étriers et la définition du type de tige de fer qui constituera l'armature sur laquelle sera coulé le béton une fois le coffrage achevé. Ce pays ne possédant pas encore d'usine métallurgique, importe le métal, le

⁷¹² Cyrille SIMONNET, *Le béton histoire d'un matériau. Économie, technique, architecture*, Marseille, Édition Parenthèses, 2005, 109.

⁷¹³ Espitallier G., *Cours supérieur de béton armé*, Paris, École spéciale des travaux publics, onzième édition, Livre 1, Procédés généraux de construction et calcul des ouvrages, 1931, p.72.

ciment et les clinkers pour la réalisation de ses édifices. Ainsi la branche des industries des matériaux de construction, bien que diversifiée, est encore dominée par la fabrique de ciment de la Société Ivoirienne de Ciment et Matériaux (SICM)⁷¹⁴ et l'usine de broyage de clinkers de la SCA⁷¹⁵; les autres unités de production n'ayant pas dépassé le stade de la fabrication artisanale, hormis l'usine de produits en béton de la firme lyonnaise SABM qui intervient encore en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire d'une agence. Cela est dû au fait que l'approvisionnement des unités de broyage vient de l'importation, en l'absence de gisement de calcaire en Côte d'Ivoire.

La seule grande différence est que le hangar n'est plus ouvert, mais fermé pour protéger la filature et aussi parce que la technologie des refroidisseurs connaît un progrès important. Les machines de refroidissement⁷¹⁶ de la chocolaterie Menier à Noisiel en France, sont suffisamment éloquents pour comprendre le mode de refroidissement des machines de plus en plus performantes de ces filatures en pays tropical chaud et humide. Cela nous conduit à aborder la question des innovations technologiques se rapportant à ces « géants » du textile en Afrique de l'ouest, puisqu'elles ont employé chacune (Utexi de Dimbokro et Cotivo d'Agboville) 1450 à 1500 ouvriers dès leur inauguration en 1976-1977.

I.2.1 – les innovations techniques dans l'usine post-coloniale

L'État ivoirien a opté pour une politique de coopération avec la puissance coloniale française dans sa démarche vers le développement. Dans leurs écrits, les économistes, Samir Amin⁷¹⁷ et Fauré⁷¹⁸ ont suffisamment développé cette politique d'État différente des autres États indépendants de l'Afrique de l'ouest. Le choix d'un capitalisme d'État a été la politique économique amorcée dès les indépendances, c'est donc l'État qui est entrepreneur et par conséquent le principal actionnaire de ces entreprises, dont la construction a fait suite aux grandes possibilités économiques enregistrées lorsque la culture cacaoyère a été suffisamment maîtrisée. L'accroissement de la production et la valeur marchande sans cesse croissante de cette culture industrielle a permis d'amorcer des projets assez innovants pour un pays aux conditions climatiques encore difficiles et dont la végétation ne facilite pas les grands travaux de développement. Avec une main-d'œuvre formée, mais en effectif réduit, et non

⁷¹⁴ Cette usine est à 100% de capitaux français. Elle est originaire d'Origny. La SICM a une capacité de production de 525 000 T ciments au cours des années 1975-1976.

⁷¹⁵ La SCA créée en 1967 produit 650 000 T clinkers au cours des années 1975-1976

⁷¹⁶ Jean-François BELHOSTE, Paul SMITH, et al, *ibidem*, p. 236.

⁷¹⁷ Samir AMIN, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Éditions de Minuit, 1967.

⁷¹⁸ Y. A. FAURÉ, J. – F. MEDARD, *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Kathala, 1982.

suffisamment outillée pour des travaux de grande envergure, il a fallu quitter les petites manufactures pour les grandes usines rythmées par des horaires fixes et la dépersonnalisation de l'ouvrier. Cela a consisté à opter pour le développement par l'impulsion du progrès dans l'hinterland du pays en mettant en valeur l'ensemble des régions sud-forestières. Ces raisons ont été suffisantes pour la mise en œuvre de projets innovants. Le premier projet innovant a été initié aussitôt l'indépendance acquise. Il s'agit d'une usine typiquement ivoirienne, basée sur des capitaux locaux créée en 1961. Cette usine part du même principe que celui de l'industrie en France, elle s'est appuyée sur les grandes marges de manœuvres offertes par la découverte de la fonte et de l'usage du métal comme matériau. Il s'agit de la Société Ivoirienne d'Abidjan-Industrie (ABI).

I.2.1.1 - La Société Ivoirienne Abidjan Industrie (ABI)

La société ABI s'est constituée suite à la politique de développement du pays. Cette politique a consisté à exploiter de manière judicieuse les ressources agricoles. Par conséquent, ce pays s'est résolument orienté vers l'exploitation de ces ressources et leurs traitements comme moteur de son développement socio-économique. La société ABI s'est immiscée totalement dans ce champ en s'inscrivant obligatoirement dans le régime de la technique. Le fait de développer une industrie de transformation exige que l'on sorte des pratiques traditionnelles. Ainsi les objectifs de cette société ont été de monter en Afrique occidentale une industrie de construction mécanique, permettant, d'une part d'employer un grand nombre d'ouvrier par rapport au capital engagé, et d'autre part, de contribuer à l'indépendance technique et économique du pays sur le long terme. La construction mécanique exige l'usage plus ou moins important de métaux. Il faudrait que cette usine possède soit un fournisseur en métaux, soit une fonderie. Aussi cette entreprise a-t-elle trouvé un moyen de se procurer le métal en greffant sa demande sur l'atelier de la fonderie du Port ivoirien d'où provient une partie de la fonderie brute. Mais cette fourniture de fonte s'est avérée déjà insuffisante, compte tenu de la demande exponentielle de fourniture de matériel de production et d'exploitation agricole des paysans. L'ambition de la Société ABI a consisté à prouver des capacités de conception et réalisation de matériel agricole par des techniciens et ingénieurs ivoiriens formés en France et en Côte d'Ivoire après 1960.

Après la mise en place de son atelier mécanique, en 1961, ABI a aussitôt entamé la production de décortiqueurs à café, la poursuite de la production d'articles variés de fonderie,

et la fabrication pendant ce même temps, de décortiqueurs à arachides⁷¹⁹. Il faut noter que cette entreprise a produit effectivement ses appareils selon ses propres brevets. Il est à signaler que ce matériel fabriqué par ABI a été étudié en collaboration avec les négociants de Côte d'Ivoire, pour ce qui concerne les décortiqueurs à café ; et les premiers essais ont donné, toute satisfaction. Ces décortiqueurs, ont été brevetés, et des garanties contre les contre-façons éventuelles (difficilement applicables) ont été mises en place. Cette société, à l'instar des entreprises françaises, a décidé de mettre en place un bureau d'étude afin de déceler les besoins et d'anticiper les productions. Ce bureau d'étude, dont l'ambition (pionnière) a été de faciliter le développement de la jeune société et de servir d'exemple à d'autres entreprises à capitaux ivoirien, a décidé de diversifier son activité en important du matériel en fonte destiné à la commercialisation dans les pays enclavés de la sous région ouest-africaine. Elle a ainsi commercialisé des débroussailleurs, des pompes, du mobilier pour écoliers et des propulseurs pour pirogues. En fonderie, la société a produit des grilles à regards, des patins de frein etc. Tout en prenant en compte les réalités sociales ivoiriennes cette entreprise qui emploie une centaine d'ouvrier s'est mise à produire des marmites (en fonte) pour les ménages, des pièces d'aluminium et des pièces de bronze. Dans ses projets, elle a eu l'ambitieuse idée de fabriquer la machine à piler le « foutou ». Les ambitions d'ABI, première entreprise à produire des appareils mécaniques ayant connu un relatif succès auprès des populations rurales, ont été au-delà de sa capacité à satisfaire le marché et à faire face à la concurrence⁷²⁰. Selon les programmes de planification de développement, la résolution du déficit lié à l'import substitution de la fonte d'Europe, se trouve dans l'exploitation du minerai fer, et la mise en place d'une industrie sidérurgique locale. L'objectif est de produire d'une part du fer à béton, destiné à la construction et la menuiserie métallique⁷²¹; et d'autre part du fer de tréfilerie, de boulonnerie, de visserie et de mécanique. Cependant, ces programmes sont demeurés au stade de projet. Ce qui a contraint l'État ivoirien à s'orienter vers les firmes de production à capitaux étrangers. Il s'agissait alors de construire des usines de production et de transformation à grande capacité de main-d'œuvre. C'est dans cet ordre d'idée que le textile ivoirien a concentré un grand intérêt de la part des autorités politiques et administratives de la Côte d'Ivoire.

⁷¹⁹ A.N.C.I. Journal *Fraternité* du 1^{er} novembre 1963, p. 12.

⁷²⁰ Cette société produisait en 1975 : 1 000 Tonnes (de fonte, de bronze, et d'aluminium transformés) ; 800 moto-décortiqueurs ; 500 batteuses ; 1 000 pompes à main ; 3 000 climatiseurs ; 50 machines à glace.

⁷²¹ Il s'agit de tout ce qui concerne l'architecture métallique développé dans les chapitres précédents.

I.2.1.2 - L'Usine de l'Union Textile de Côte d'Ivoire (Utexi)

L'usine Utexi de Dimbokro est la première usine innovante de la deuxième décennie des indépendances de la Côte d'Ivoire. Les travaux de construction de l'usine ont débuté en 1973, et l'inauguration s'est effectuée le 5 décembre 1974 selon les témoignages des anciens ouvriers ; elle comporte une autre filiale à Abidjan qui est la SOTEXI (impression et teinture des écrus produits à Utexi). L'usine est composée de deux grandes filatures, des entrepôts de stockage, des centres de formation (I et II), des terrains de sport et une centrale électrique. Toutefois, les anciens ouvriers que nous avons rencontrés dans la ville ont fait état de ce que la principale source d'énergie de l'usine provient de chaudières, mais que celles-ci ont surtout servi au mélange de la colle pour le tissu. L'effectif total d'ouvriers employés dans l'usine a été estimé à l'époque à 1500 personnes.

La filature principale est construite comme une grande halle, similaire au modèle des hangars industriels, soutenue par des piles de béton. Nous ne pouvons en dire plus pour ce qui concerne la structure intérieure de l'édifice car l'usine est fermée, et est sujette à des manifestations de syndicats pour sa réouverture. Cependant, nous pouvons observer de l'extérieur de l'édifice la grande halle de la filature complètement fermée par des murs en maçonnerie (de parpaing) rompus à intervalle régulière par des armatures métalliques⁷²² similaires à certains bâtiments industriels en France⁷²³ associant l'armature métallique au parpaing. L'usine bénéficie d'ouvertures d'aération (en forme de fenêtres à stores en ciment suffisamment prolongées pour éviter toute intrusion d'eau de pluie) et de claustras, hérités des maisons coloniales. Il existe en outre de nombreuses galeries dans le bâtiment qui servent à la circulation de l'air. La toiture est faite de tôle métallique et conçue en dalle servant aussi au recueillement des eaux de pluies que des canaux drainent dans des canalisations au sol. Aucun système de récupération de ces eaux de pluies ne nous a été signalé par les ouvriers. Toutefois, de nombreux refroidisseurs sont fixés à l'arrière du bâtiment de la filature principale⁷²⁴. La principale innovation de cette usine se retrouve au niveau de la filature automatique qui est un bâtiment isolé de la filature principale⁷²⁵. Elle est programmée et

⁷²² Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°2 de la ville de Dimbokro (Région du N'zi : Utexi) en pages annexes, p. 437. Ensuite Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°3 de la ville de Dimbokro (Région du N'zi : Utexi) en pages annexes, p. 438.

⁷²³ L'on retrouve ce type d'armature dans les bâtiments industriels logeant les chemins de fer au niveau de Corbeil Essonne en région parisienne.

⁷²⁴ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°3 de la ville de Dimbokro (Région du N'zi : Utexi) en pages annexes, p. 438.

⁷²⁵ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°4 de la ville de Dimbokro (Région du N'zi : Utexi) en pages annexes, p. 439.

dirigée par des systèmes autonomes nécessitant une intervention quasi nulle des ingénieurs. Les anciens ouvriers et ingénieurs nous l'ont attesté sans plus de précisions.

L'usine comporte des entrepôts de stockage des matières premières. Ces entrepôts ont été desservis par le passé par un chemin de fer qui n'existe plus de nos jours, mais dont les traces peuvent être visibles dans les espaces envahis par la végétation (voir le plan de l'usine sur la page suivante). Le coton est livré par certains camions de la CIDT (Compagnie Ivoirienne de Développement du Textile) et d'autres en provenance du Burkina Faso. Le chemin de fer visible sur le plan a véritablement servi à acheminer les matériels techniques lourds, tels que les machines et autres appareils de filature et de refroidissement (turbines, chaudières, groupe électrogènes...). Lorsque toutes ces machines ont été acheminées et installées, la voie routière a été privilégiée pour l'exploitation de l'usine.

L'usine comporte un hall d'entrée qui sert de lieu de pointage des ouvriers de l'usine qui sont tous identifiables à travers leurs uniformes selon les témoignages oraux. Les ouvriers travaillant dans la filature étaient reconnaissables par des uniformes de couleur kaki⁷²⁶ et rouge (les couleurs diffèrent entre le rouge et le kaki en fonction du secteur et du poste de travail) ; les dirigeants des équipes portaient des épaulettes. Les mécaniciens étaient vêtus d'uniformes bleus, et les agents de maîtrise, reconnaissables à leurs tenues vertes. Les ingénieurs ne mettaient pas d'uniforme. Les premiers ingénieurs de l'usine provenaient du groupe Unika et étaient d'origine japonaise, ensuite, des ingénieurs et agents de maîtrise d'origine indienne sont arrivés, suivi plus tard par des Nord-américains (mais ces deux derniers groupes d'ingénieurs n'ont pas véritablement marqué le monde ouvrier, peut être à cause de la barrière de la langue. Toutefois nous ne pouvons pas avancer plus d'explication suivant cette considération puisque les ingénieurs japonais parvenaient à communiquer avec les ouvriers ivoiriens). Les ingénieurs français figurent dans la dernière vague des techniciens étrangers arrivés dans l'usine, après le départ des derniers ingénieurs japonais au cours de l'année 1994-1995. Ces ingénieurs avaient dans leurs prévisions estimés la durée de survie de l'usine à cinq années. Leurs estimations se sont avérées assez exactes vu que l'usine a connu son arrêt définitif le 27 septembre 2002.

Une grande cité ouvrière a été, en outre, construite pour accueillir les ouvriers. Cette cité a été bâtie par la Sogefiha, (société de gestion financière de l'habitat en Côte d'Ivoire)

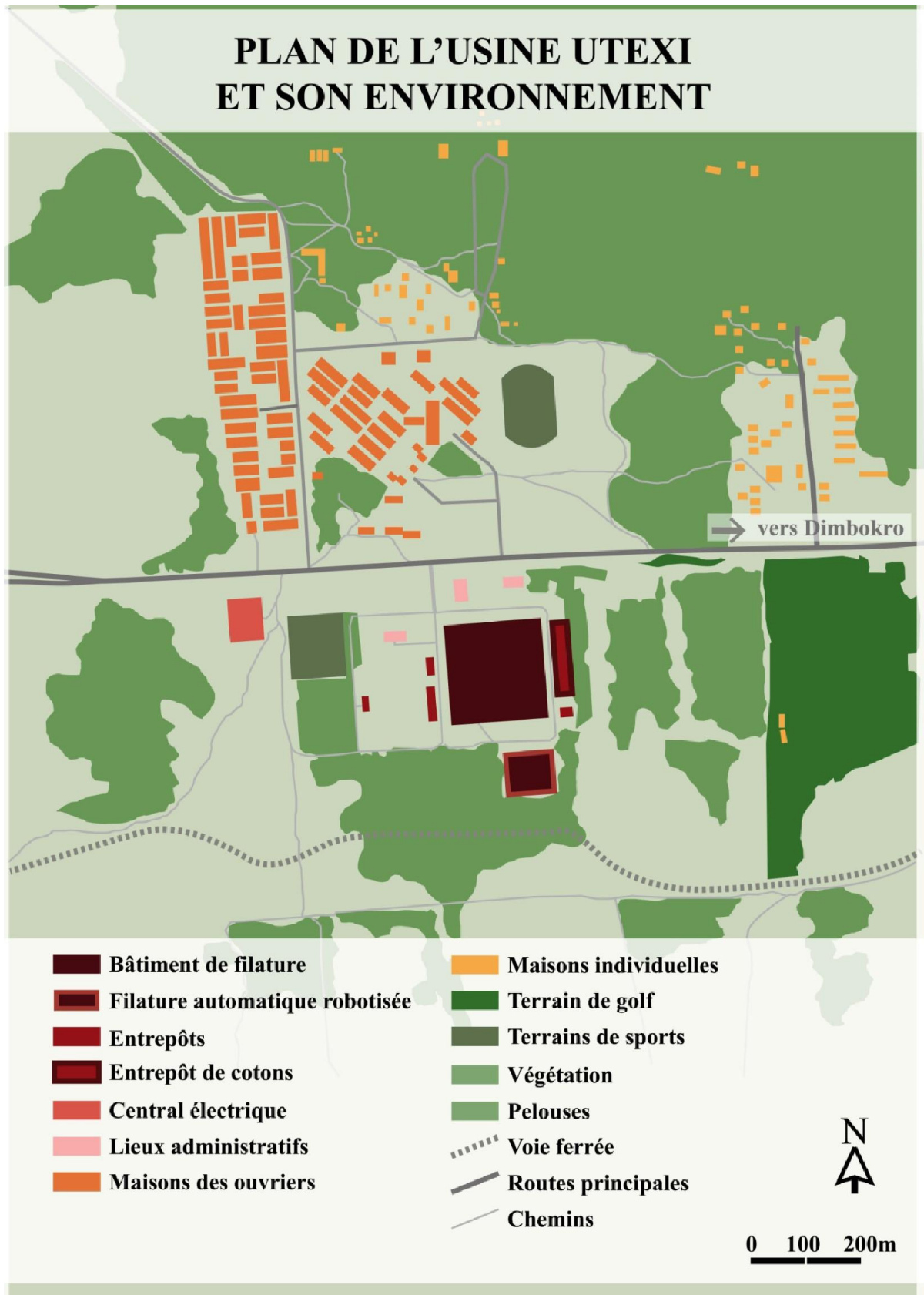
⁷²⁶ Compte tenu du fait que la description des tenues des ouvriers soit effectuées suivant certaines couleurs, ou codes couleurs, il est important de noter qu'en Côte d'Ivoire la couleur kaki est très souvent confondue avec le beige. Cette description des couleurs n'a pas pu être attestée parce qu'aucun ouvrier n'avait encore sa tenue de travail en bon état nous permettant de nous accorder sur cette coloration. Le plus important a donc été de savoir qu'il y avait une différenciation des tenues des ouvriers en fonction de leur rôle dans l'usine.

située sur la partie nord du plan de l'usine Utexi figurant sur la page suivante. Cette cité proche de l'usine n'a pas été occupée en majorité par les ouvriers de l'usine. Ces derniers se sont retrouvés confrontés au coût beaucoup trop élevé (au regard de leurs revenus mensuels) du système de location-vente initié par l'entreprise immobilière. Les ouvriers ont donc décidé de résider dans la ville de Dimbokro, où ils trouvaient des conditions de location d'appartements proportionnels à leurs revenus. Toutefois, les études menées sur la question ont attesté la flambée des prix de l'immobilier dans la ville contrairement à ceux de la Sogefiha. Les véritables raisons de l'abandon de la cité ouvrière est son éloignement de la ville et de son attraction (services et autres activités urbaines). Il faut aussi noter que la Côte d'Ivoire était en plein essor économique. À peine deux décennies après l'indépendance, l'attrait de la ville était resté vivace dans l'esprit des populations qui se sont accoutumées à une nouvelle forme de vie et de pratiques mixtes, dues au contact avec la société européenne et son impact sur l'amélioration de la qualité de vie urbaine.

Pour résoudre les problèmes de retard des ouvriers aux heures de rotation, la société sous la houlette des ingénieurs japonais avait distribué (distribution vente ou location) des vélos. Selon les ouvriers, les premiers engins de locomotion distribués ont été des motocyclettes, mais compte tenu du grand nombre d'accidents, le choix des ingénieurs s'est porté sur les vélos. Les accidents de travail ne se sont pas seulement limités aux ouvriers résidents à Dimbokro. De nombreux accidents des camions de transport des rouleaux d'écrus pour Abidjan ont jalonné toute la période d'activité de cette usine. Les accidents de travail à l'intérieur de la filature ont par ailleurs été plusieurs fois révélés, ce qui a constitué une grande préoccupation pour les industriels. Les différents bilans des accidents permettent de noter que c'est sous la houlette des ingénieurs japonais que de nombreux accidents ont été enregistrés parce que ces derniers ont exigé que le travail se déroule avec rapidité sans accorder une quelconque tolérance à la lenteur puisqu'ils supervisaient toute la chaîne (des travaux dans la filature à l'exportation). Ils soutenaient que l'ouvrier qui maîtrise sa machine peut travailler rapidement sans risque d'accident ou de blessure.

Pour le transport des écrus vers la filiale Sotexi à Abidjan, ils ont exigé des chauffeurs de rouler à grande vitesse en les obligeant à respecter un créneau horaire. En cas d'accident de la circulation, ces derniers devaient en assumer l'entière responsabilité. Leur départ a changé le rythme de travail, et selon les ouvriers a précipité l'arrêt de l'usine ; parce que le laxisme s'est gangrené dans les différentes unités de filature. Ces anciens ouvriers de l'usine excluent tout manque de compétitivité survenue à l'orée des années 1990, du fait de l'accroissement des coûts des intrants de la production textile en Côte d'Ivoire généré par l'augmentation

exponentielle des droits de douane. Alors que tout porte à croire que c'est la principale raison de l'arrêt de la production et de la fermeture de l'usine.



I.2.1.2 - L'usine de la Cotive

L'usine Cotive appartient au groupe textile français Schaeffer engineering. C'est la plus jeune des entreprises textiles délocalisées à l'intérieur de la zone sud-forestière ivoirienne. Elle a été construite par rapport à la principale infrastructure industrielle de développement en Côte d'Ivoire : le chemin de fer. L'usine a été mise en service en 1976 et employait à cette époque 1567 ouvriers. Le principal moyen de transport des marchandises étant le chemin de fer, la construction de cette usine a entraîné la construction d'une ramification rattachant les entrepôts de stockage de matière première, à la voie ferrée principale reliant le port d'Abidjan au nord de la Côte d'Ivoire. Le septentrion de la Côte d'Ivoire, est il faut le rappeler, le centre de production du coton, la matière première de cette industrie textile.

À partir d'une lecture archéologique du site, un type de construction assez austère apparaît clairement, sans décor particulier, avec une architecture du bâtiment industriel entièrement fonctionnel. Les archives de l'entreprise étant introuvables, un croquis physique du site a été réalisé suivant la disposition et les différentes attributions des unités de production.

La filature est un grand bâtiment innovant avec un mode de gestion des eaux de pluies qui entre dans le système de refroidissement des machines. Malheureusement nous n'avons pas pu obtenir des renseignements sur les ingénieurs du groupe Schaeffer qui ont conçu ce système. Toutefois les eaux de pluie sont correctement drainées dans ce circuit sans qu'il y ait de pertes significatives contrairement à l'Utexi. Le croquis⁷²⁷ suivant illustre bien ce système de drainage à partir de la toiture du bâtiment. Il consiste en un ensemble de grands canaux ou rigoles disposées de manière verticale à intervalle régulière sur le bâtiment, renforçant sa fonctionnalité.

⁷²⁷Croquis dessiné par Zhang Zhihan, étudiante en Master G.A.E.L.E. Aménagement, Urbanisme, Développement et Prospective. Crédit photographique : Innocent DIEZOU. L'image de la filature figure dans les fiches de repérage du patrimoine industriel en annexes. Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°2 de la ville d'Agboville (Région des lagunes : Cotive) en pages annexes, p. 424.



L'usage des matériaux tels que le ciment comme liant et de parpaings en maçonnerie au détriment des pierres utilisées pour la construction des bâtiments coloniaux démontre le caractère assez récent de l'édifice. Compte tenu de la forte insolation, et des pluies tropicales, les ouvertures restent réduites pour protéger au mieux les machines. Il n'existe pas d'orifices d'aération (hérités des fenêtres persiennes des maisons coloniales) comme on en trouve sur le bâtiment de la filature de l'Utexi. Les murs ne bénéficient pas non plus de cette armature métallique similaire au bâtiment de la filature de l'usine de Dimbokro, bien au contraire de minces ouvertures vitrées sont aménagées entre les murs pour laisser pénétrer la lumière du soleil. Nous pensons que les architectes de cet édifice ont opté pour ce choix dans la mesure où le système de climatisation parvenait à garder les machines à bonne température à l'intérieur de l'édifice, leur évitant la surchauffe. L'usine est alimentée en eau par deux châteaux d'eau et en énergie par une centrale thermique de 15 KV, qui alimente aussi une partie de la ville en électricité.

Comme le plan suivant l'illustre bien l'usine bénéficie dans sa partie nord d'une cité ouvrière⁷²⁸ strictement réservée à ses cadres et techniciens européens et américains (canadiens)⁷²⁹, et d'un établissement scolaire réservé à leurs enfants. Dans la partie sud de l'espace de l'usine figure une nouvelle cité réservée aux cadres africains et toutes personnes souhaitant acquérir un habitat. Cette cité est restée au stade de projet et est envahie par la broussaille, faute de moyen financier et d'apport suffisant de la part des opérateurs immobiliers et des ouvriers africains.

Les ouvriers de l'usine sont vêtus d'un uniforme bleu en tissu coton, avec le logo de l'usine. Aucune distinction des fonctions ou postes ne peut se faire entre les ouvriers à partir de la tenue.

Le plan suivant illustre l'emplacement des différents édifices précédemment décrits.

⁷²⁸ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°8 de la ville de Dimbokro (Région du N'zi : Utexi) en pages annexes, p. 443.

⁷²⁹ Il s'agit sur le plan, précisément, de la première tranche d'habitat au nord avant le tracé routier.



Plan conçu par Innocent Diezou et dessiné par Zhang Zhihan, étudiante en Master G.A.E.L.E. Aménagement, Urbanisme, Développement et Prospective.

II - Archéologie industrielle et manufacture ivoirienne : Éléments de compréhension de l'introduction des techniques dans le monde du travail réglementé.

L'approche archéologie des secteurs de l'industrie les plus significatifs, du point de vue de l'impact historique de la colonisation, éclaire sur un certain nombre de questionnement portant sur la culture technique et la technicité abordés dans les chapitres précédents. Cette approche nous met en présence d'un passé récent. Elle nous permet d'effectuer une relecture du monde moderne, post colonial en Côte d'Ivoire. Les deux grandes filatures construites le long de l'unique chemin de fer, après la période coloniale, qui ont fait l'objet d'une réinterprétation du monde ouvrier en Côte d'Ivoire, à travers les outils de lecture qu'autorise l'archéologie industrielle, constituent des éléments de réponse intéressants sur l'héritage colonial. Bien que cet héritage soit très diversifié, nous retenons la question des techniques et de leur introduction, ou leur impact sur des sociétés ayant accédé brutalement à l'indépendance et aussitôt soumis à la rigueur du travail réglé. Deux cas de figures nous ont été soumis à travers cette étude archéologique. Les éléments de lecture du paysage de la fabrique nous ont été communiqués par les témoignages des ouvriers et des responsables ivoiriens de ces entreprises, malgré l'absence de source d'archives quelconque (entreprise ouvrières ou administratives).

Nous avons par conséquent construit nos sources à partir de ces témoignages. Ce qui a énormément contribué à la réalisation des croquis des usines. Ensuite nous nous sommes appuyés sur la carte géo référencée de la Côte d'Ivoire en vue de permettre un repérage précis des unités de production à caractère industriel sur l'ensemble de notre zone d'étude : la zone sud-forestière en Côte d'Ivoire. Ces éléments mettant en évidence notre démarche et les résultats obtenus sont développés dans le deuxième chapitre de cette étude.

Mais revenons sur ces sources construites et les éléments de compréhension que celles-ci nous permettent d'entrevoir. Nos interlocuteurs s'expriment correctement en français et sont pour la plupart diplômés d'école de formation professionnelle⁷³⁰. Cette approche nous a permis de constater que les manufactures textiles obéissent à un style de construction innovant, correspondant au territoire où elles sont construites. L'éclatement des unités de production sur l'aire de l'usine est une illustration suffisante de ce choix. L'austérité des bâtiments est un langage qui conduit à la dépersonnalisation de l'ouvrier, qui ne doit pas se limiter à la beauté de l'édifice mais uniquement à la production. Les blocs fermés, sans verrières, ni fenêtre pour voir l'extérieur sont suffisamment significatifs, de la relation au

⁷³⁰ Nous nous devons de rappeler ce fait qui est une option de la politique coloniale en Côte d'Ivoire : Celle de former rapidement des techniciens.

travail de l'ouvrier. Ce choix de bâtiment de production, « prison », est-il lié au conflit entre « techniques du colonisateur » et « pratiques des populations autochtones » ?

Au vu des édifices, il semble que la volonté de ne pas communiquer à l'extérieur ce qui se passe à l'intérieur des édifices est voulue. Les édifices, ou fabriques des colons respectent cette démarche. Les entreprises productrices coloniales sont toutes situées sur des sites difficiles d'accès et généralement très éloignés des sites habités.

Cette construction des sources du monde ouvrier remet à l'ordre du jour la relation entre la technicité et la culture technique à partir de cas pratiques expérimentés sur le terrain.

II.1 - Technicité et culture technique : Les résultats culturels des techniques introduites

Deux décennies après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les « mastodontes » du textile construits en zone sud-forestière nous permettent d'illustrer à partir de cas pratiques la part de la technicité et de la culture technique dans les modes opératoires.

Au cours de notre étude de terrain à l'usine Utexi, il nous a été relaté quasi unanimement la présence permanente des ingénieurs et techniciens japonais du groupe UNIKA⁷³¹ dans les ateliers de filature supervisant les travaux des ouvriers. L'une des principales raisons de leur permanence provient de ce que les machines étaient d'origine et de conception japonaise. Ils se sont mis à l'ouvrage pour montrer le geste technique recommandé pour guider la machine. Un autre fait est que les ouvriers ont été confinés à une tâche précise. Le véritable rôle du port des uniformes de différente couleur et des insignes distinctifs (chef d'équipe et ouvrier) est de régler la question du confinement à une tâche précise, à un savoir-faire précis avec « sa machine », son outil de production. Est-ce une volonté ou un choix technologique des ingénieurs japonais d'UNIKA ? La question demeure sans réponse alors que ces derniers sont retournés dans leur pays à la fin de leur contrat dans la plus grande discrétion. Ont-ils voulu transférer un savoir-faire technique, sans compréhension ou éducation culturelle de l'ouvrier (sous-entendu en relation avec la machine) ? La question reste posée et demeure à nouveau sans réponse, à partir du moment où deux grands centres de formation ont existé au sein de l'usine. Ces centres ont-ils uniquement servi à indiquer les gestes à faire et ce qu'il ne fallait pas faire, comme cela se fait pour les ouvriers des mines, que nous avons pu visiter au Mexique ? Ces questions méritent d'être posées dans la mesure où nous avons aperçu différents tableaux didactiques, illustrant les consignes à suivre avec les

⁷³¹ Groupe d'ingénierie japonais intervenant dans diverses activités parmi lesquelles nous citons la mise au point d'appareils intervenant dans l'industrie du textile.

machines. Un fait majeur sur lequel il est possible de s'appuyer pour comprendre la pensée des ingénieurs japonais est cette phrase répétée à maintes reprises par les anciens ouvriers de l'usine : « Celui qui maîtrise sa machine ne peut en aucun cas subir d'accident avec celle-ci », en d'autres termes la machine ne peut pas blesser ou causer de dommage physique, intellectuel ou corporel à celui qui la maîtrise. Ainsi la « philosophie technique » de ces ingénieurs a été de conduire les ouvriers à maîtriser une tâche, ne pas la quitter sans l'avoir entièrement maîtrisée. Les conséquences de cette option sont que les ouvriers d'Utexi sont peut être parvenus à connaître une tâche, ou une machine au sein du complexe technique de la filature, mais ils ne sont pas parvenus à maîtriser la chaîne complète de production. Il est difficilement possible d'y parvenir puisque les machines évoluent, et il faut toujours s'adapter aux nouveaux modèles, bien qu'il soit vrai que l'arrivée des machines nouvelles se soit estompée au cours de la décennie 1980-1990. Une autre conséquence majeure est que l'erreur sur le tissu, en fin de production entraînait la reprise de toute l'opération depuis le début, malgré la division des sections de tissage.

À l'usine Cotivo d'Agboville par contre, l'uniforme est unique, de couleur bleue avec le logo de l'usine cousu sur la poche, et imprimé sur fond blanc. Tous les ouvriers de la filature quelque soit les sections et les postes qu'ils occupent portent la même tenue. La principale remarque, comme cela a déjà été mentionné, est que l'usine parvient à produire de manière continue, même après sa fermeture officielle, des écrus et des denims, même à minima. Aussi, un seul ouvrier est-il capable de faire parfaitement marcher toutes les machines de la filature. La démonstration nous a été faite au cours de notre étude de terrain. Comment peut-on trouver des éléments de réponse à cette capacité de l'ouvrier à manipuler, régler, programmer chaque machine afin qu'elle fonctionne pour exécuter de manière précise chaque tâche ?

Il est important ici de recourir à notre enquête de terrain pour fournir des éléments de réponse à cette interrogation. L'ouvrier de la Cotivo (Notre guide) a travaillé dans une section de la filature, mais connaît parfaitement toute la chaîne de production, allant du stockage du coton, jusqu'à la production des différents type de tissu. Cet ouvrier et par extrapolation, les autres ouvriers en majeure partie sont parvenus à avoir une meilleure connaissance de la chaîne de production, pour des raisons suivantes :

Contrairement à Utexi, il existe un seul uniforme, et donc une seule tenue à la Cotivo. Les ingénieurs français et canadien, n'ont pas supervisé de manière continue le travail sur les machines à l'intérieur du bâtiment de la filature. Les chefs d'équipe, formés dans les écoles professionnelles et ensuite directement sur les machines ont été suffisamment outillés

pour diriger la production. À ce stade, nous n'avons pas eu des éléments de preuve nous permettant de dire que des ouvriers expérimentés d'Utexi sont venus travailler à Agboville et apporter leur savoir-faire. Les travaux de Dubresson⁷³², bien que mentionnant la question de la main-d'œuvre et de son organisation dans la ville, avec les petits métiers qu'elle a engendré, n'attestent pas d'une mobilité d'ouvrier entre les deux grandes filatures de la zone forestière, à l'exception d'Abidjan. Il faut toutefois, remarquer que chacune de ces unités de production possède sa filiale de finition à Abidjan. Celles-ci fonctionnent en réseau. Ce qui peut permettre d'expliquer de manière satisfaisante l'absence de mobilité.

Ainsi, les ouvriers de Cotivo, proviennent de l'« école » française. Ces derniers sont parvenus à maîtriser le fonctionnement de l'ensemble des machines parce que le système de pointage à l'entrée de l'usine, bien que rigoureux, a été permissif. Les ouvriers de l'usine sont parvenus à se mettre en association⁷³³, il ne s'agit pas de syndicat ouvrier; mais de l'association par communauté linguistique ou affinité culturelle. Ces sous-ensembles se sont fédérés en un grand ensemble qui forme une méga-association avec une fédération de responsables d'association qui dirige et organise le groupe. Cette organisation a généré par conséquent une grande solidarité au sein de l'usine.

Du fait de cette solidarité, les ouvriers parviennent à outrepasser les contrôles en se substituant à l'autre (copain, « frère d'association », ou simple collègue), qui s'absente pour diverses raisons. Les absences générant des prélèvements automatiques sur les soldes, constituent l'un des soucis majeurs des ouvriers, qui peuvent se retrouver à force de s'absenter ou sous la contrainte de s'absenter sans aucune solde sur plusieurs mois. Alors la solution de substitution a été la plus appropriée. En s'appuyant sur cette forme de solidarité associative, ils sont parvenus à régler les problèmes de précarité découlant de l'absentéisme ouvrier. Étant donné que les tenues sont identiques, il a été relativement aisé de tromper la vigilance des « patrons Blancs ». Ainsi, cette forme de rotation de substitution a permis à un grand ensemble d'ouvrier de connaître une multitude de tâche au contact direct de la machine, et de connaître chaque nouvelle machine qui arrive à la filature. Ici, il faut préciser qu'il s'agit du travail de la filature. Ainsi, les erreurs sont aussitôt constatées, bien avant que le fil n'arrive à l'étape suivante. Il arrive que des erreurs surviennent à la finition, cependant celles-ci sont réduites et n'entraînent pas le retour en chaîne de production comme à Utexi. Les tissus

⁷³² Alain DUBRESSON, « Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : Un " mammoth " à Agboville (Côte d'Ivoire). Extrait de : *Les cahiers O.R.S.T.O.M.*, série sciences humaines, vol XVIII, n°1, 1981-1982, pp 149-163. Alain Dubresson (préface de Paul PELISSIER), *Villes et industries en Côte d'Ivoire. Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala – ORSTOM – Paris X (IRD), 1989.

⁷³³ Voir en deuxième partie de cette étude au chapitre II, portant sur les associations.

comportant des erreurs sont revendus, et très prisés sur le marché local, mais compte tenu des marges d'erreur assez réduites, ces tissus sont vendus sur des espaces très limités, nous pouvons dire, à l'échelle de la ville d'Agboville. Ces tissus dénommés « Jean Cotivo » n'arrivent pas ou très peu sur les marchés abidjanais, bien que la ville soit située à environ 80 kms. Cela prouve la marge réduite d'erreur dans la production des tissus. Il en est de même pour les écrus.

Le « drame » est survenu avec l'automatisation des filatures et l'avènement des machines de filature programmables dans la décennie de 1990 à 2000, capables d'exécuter des tâches de dix ouvriers à la minute. L'« extraordinaire » rapidité de ces filatures ayant longtemps impressionné les ouvriers a amorcé le déclin de l'usine en entraînant des compressions d'effectif, tout en réduisant les marges d'erreur, asphyxiant le marché local de « Jean Cotivo ». Toutefois, ce fait a facilité et accéléré la substitution entre ouvrier et accru la surveillance des ingénieurs et agents de maîtrise Blancs. Les résultats de cette innovation dans cette entreprise est que cela a renforcé une approche culturelle de cette unité de production sans pour autant qu'il existe une forme de paternalisme de la part des patrons. Cette approche culturelle de l'usine, avec l'organisation des visites des filatures pour toutes structures ou institutions le souhaitant, a occasionné la création d'équipes d'ouvriers qui s'y sont spécialisés. Ces visites sont suivies par des expositions portant sur les types de denims régulièrement produits et issus des technologies nouvelles acquises par l'usine. Il faut préciser que ces visites sont prioritairement destinées aux populations en dépit du caractère institutionnel. Il s'agit des familles d'ouvriers, des habitants, du monde scolaire et professionnel de la ville.

Bien que notre visite de terrain ait été ponctuelle, puisque nous avons consacré un à sept jours à chaque site, quelques particularités ont été toutefois relevées. Les visites des sites de production se sont très souvent déroulées par « surprise ». Les rendez-vous ont été très souvent pris les jours même de visite, et les ouvriers ne s'attendaient pas toujours au type de questionnaire auquel ils pouvaient être soumis. C'est par conséquent sur le moment que les éléments de réponse, de compréhension du fonctionnement de l'usine et par-dessus tout les démonstrations nous ont été faites lorsque cela était possible. Nous pouvons utiliser pour mieux traduire ces moments, l'expression des photographes pour dire que ce sont « des instantanés » qui ont été réalisés sur ces sites de production pour comprendre ce monde du travail nouveau.

Quelques différences entre les deux cas pratiques, renseignent sur le procédé d'appropriation de la technique européenne ou étrangère. Cela soulève la problématique du

transfert des technologies. Ce transfert qui dénature l'homme rural, et qui est tant redouté par l'Africain, puisqu'il détruit ses traditions. Comment peut-on donc s'accoutumer de cette technologie, ou alors comment « faire avec » ?

L'exemple de la Cotivo et de l'Utexi, le démontre assez bien. La création d'association culturelle au sein de l'entreprise et la confiance des responsables en leurs ouvriers a joué un rôle fondamental. C'est une question d'école et de culture technique que nous traduisons par le constat suivant : « La technologie a transgressé la technique, mais la culture est restée focalisée sur les techniques et l'appropriation des savoir-faire liés à la machine européenne ».

II.2 – Technique industrielle européenne et appropriation culturelle

Au contact des ouvriers des deux grandes filatures des régions forestières, il est aisé de remarquer que ces derniers ont acquis une technicité au contact de l'outil de production, de leur outil de production. Toutefois, une grande différence se constate dans l'approche culturelle de ces instruments et l'organisation globale de l'entreprise. Il s'agit dans ce cadre précis d'évoquer la notion de la culture technique qui est une thématique qui s'appréhende différemment selon que nous nous situons en Europe ou en Afrique. Tandis qu'à Utexi, elle est difficilement décelable⁷³⁴, pour ce qui concerne Cotivo, cette culture technique est apparente. Les 1450 ouvriers, au moment de la fermeture officielle de l'usine, se connaissent pratiquement tous et de surcroît connaissent leurs différents secteur et zone. Aussi les différents « spécialistes » selon leur ancienneté dans la filature sont-ils identifiés et facilement contactés en cas de problème technique sur une quelconque machine. Ce qui nous conduit à abonder dans le même sens que A. –F. Garçon dans ce paragraphe relatif à la culture technique. Elle dit en substance que la culture technique :

« (...) médiatise ; elle adopte la couleur des lieux et l'expression du temps ; elle régionalise la pensée technique, lui confère l'échelle du groupe et transforme le quasi-invariant matériau/transformation en pratique située géographiquement et/ou socialement, et, du coup élargit la familiarité au-delà du groupe producteur, quoique ce faisant, elle éloigne l'objet de sa technicité première et en brouille la pertinence immédiate⁷³⁵. »

⁷³⁴ Cette affirmation doit être prise avec beaucoup de prudence dans ce cas précis, compte tenu de la durée assez courte de notre séjour dans la ville, et le nombre assez limité d'ancien ouvrier qui ont accepté de parler de l'usine.

⁷³⁵ Anne-Françoise Garçon. *Notes de cours*. Groupe d'Histoire des Techniques CH2ST - IHMC.

La culture technique étant de ce fait localisée, elle suit un mode d'adoption « micro cellulaire » au sein de cette entreprise. Cela ne peut se faire ou se réaliser sans conséquences. Aussi, le fait qu'il n'y ait pas de similitude entre les deux usines textiles, en l'occurrence celle de Dimbokro et celle d'Agboville remet-il en question la notion de culture que nous essayons d'associer à la technique. Il faut noter qu'au-delà de l'usine ces ouvriers sont frappés d'inculture technique, c'est-à-dire hors de leur unité de production ils ne sont pas capables de lire une autre machine même s'il celle-ci comprend les mêmes schémas techniques. Une des raisons explicatives de ce fait est que l'apprentissage se déroule non pas par mimétisme comme dans les pratiques traditionnelles mais sur la base de discours basés sur des textes écrits et de schémas techniques très spécifiques à l'unité de production. C'est ce que Leroi-Gourhan appelle des « boîtes noires⁷³⁶ » qui « excluent de la recreation des objets » le technicien ou l'ouvrier des méthodes et des techniques. D'où le drame du chômage lorsque l'unité est emmenée à disparaître ou enregistre de nouveaux appareils. Chaque domaine, chaque secteur d'activité possède son champ qui est très fermé, excluant ceux qui ne s'y inscrivent pas. Il nous a été difficile de recenser des ouvriers du textile, ayant quitté l'unité de Dimbokro pour celle d'Agboville, quoique possédant l'expérience du travail réglementé qu'exige le textile. Ces ouvriers militent à travers différents syndicats pour réintégrer leur usine spécifique et n'essaient pas ou ne veulent pas aller ailleurs. L'appropriation culturelle de la technique européenne n'existe cependant pas. Les raisons sont multiples. Les machines, évoluent très vite et sont de plus en plus complexes et donc illisibles, d'une première approche. La transmission du savoir se déroule dans les centres de formation et écoles technique en excluant la transmission des savoir-faire. À Utexi, les ingénieurs japonais ont essayé de faire comprendre ce mécanisme d'apprentissage aux ouvriers sans succès. Les systèmes sont devenus techniques, où l'homme est de plus en plus exclu de la machine. Les robots à Utexi et même à la Cotivo contribuent à ôter toute culture technique aux ouvriers. Les conséquences s'observent de nos jours par la fermeture de ces entreprises et l'« impossible » reconversion des ouvriers dans d'autres unités de production mécanique. C'est dans cette optique que nous nous référons au texte rédigé par le groupe de recherche sur la thématique de la culture technique sous la conduite de Leroi-Gourhan, qui note que :

« Dans l'expression "culture technique", il ne s'agit pas seulement de valoriser le paramètre "technique". Le manque de culture technique que nous avons constamment souligné, n'a d'égal que le manque de culture générale et humaniste d'une grande partie

⁷³⁶ André LEROI-GOURHAN (préface de), *Manifeste pour le développement de la culture technique*, Paris, CRCT (Centre de Recherche sur la Culture Technique), 1981, p. 10.

du milieu scientifique et technique. Ce manque vient essentiellement des options de l'enseignement qui conduisent à une spécialité qui se fait le plus souvent au détriment de la culture générale et des humanités et qui, de notre point de vue, est fort inquiétante⁷³⁷. »

Leroi-Gourhan et le groupe de recherche dans cette intervention relèvent l'impact ou le rôle de l'enseignement, en d'autres termes du mode de transmission de ces savoirs et surtout de la manière dont les « maîtres » s'y prennent pour transmettre ces savoirs. L'enseignement très parcellaire et spécifiée n'a eu de conséquence, que la formation de technicien au champ d'action limité du fait d'une absence de culture technique leur autorisant une ouverture d'esprit dans les différentes activités qui nécessitent l'apport de l'outillage (savoir-faire, machines...) technique.

⁷³⁷ André LEROI-GOURHAN (préface de), *op. cit.*, p. 31-32.

Chapitre 2
**La friche industrielle, entre complexes techniques traditionnels et mixtes: L'opportunité
d'une nouvelle approche**

Énoncer la friche industrielle, lorsque nous abordons la question des industries coloniales et post-coloniales peut paraître inapproprié tant l'expression « friche industrielle » peut renfermer plusieurs facettes. Ces facettes, pour les industries africaines coloniales, peuvent apparaître comme des conditions à respecter avant de s'autoriser à aborder une telle notion. Ces conditions se rapportent à l'architecture, aux circuits de distribution, aux *company town* et/ou habitats ouvriers tel le familistère de Guise issu de la fabrique de Jean-Baptiste Godin, associé à l'impact de l'usine sur la vie de la société et son rayonnement dans l'histoire industrielle du site et du pays, que l'industrie ivoirienne à travers ses différents secteurs ne saurait regrouper. Cependant cette notion est riche lorsque nous prenons en compte les questions de l'industrie qu'elle tend à résoudre. Celles-ci sont relatives à la fermeture et à la délocalisation qui touche de nombreuses usines de nos jours. Si à cette question se rattache la notion environnementale et les problèmes de non renouvellement des ressources, nous glissons vers la thématique qui jalonne toute la question industrielle actuelle, le développement durable. En outre, la notion de friche industrielle, fait sortir l'industrie et le monde du travail d'une forme de momification que le musée achève de concrétiser. Elle anime le monde de l'industrie car elle met en place une mémoire vivante des lieux de production. Ainsi, évoquer la notion de friche industrielle revient à dire qu'il faut qu'il y ait crise : Des territoires, des espaces industriels, des manufactures, de la mémoire des sites et de la représentation des lieux de production. Cela ramène aussi à inventorier les territoires et évaluer les superficies globales laissées en friches. Les répertorier les localiser, les géoréférencer afin de les cartographier, et définir la politique idoine de leur mise en valeur. Il s'agit ainsi d'effectuer des études poussées sur ces territoires, si l'on s'accorde à reconnaître que « la friche industrielle est (...) un lieu de confluence de compétences et de pratiques multiples⁷³⁸ ». Son étude dépend surtout de l'accord des propriétaires et des ayants-droits qui sont dans la majeure partie des cas « des colons ».

L'exemple de la grave crise qui a opposé les ayants-droits de la famille Ernaud, propriétaire d'une plantation d'agrumes à Agboville et un auto-entrepreneur ivoirien est assez évocateur. Cette crise a fait l'objet d'un contentieux juridique au point où l'État est intervenu avec les forces de sécurité « police et gendarmerie » pour la protection du site, occupé par l'auto-entrepreneur au sujet duquel persistent des interrogations sur la légalité de son occupation. L'accès à la propriété nous a par ailleurs été interdit, bien que celle-ci jouxte la Côtivo. Nous n'avons que des images lointaines de la plantation et aucunes de la fabrique des

⁷³⁸ Pierre LAMARD, Marie-Claire VITOUX (dir) et al, *Les friches industrielles, point d'ancrage de la modernité*, Lavauzelle-Graphic, 2006, p.11.

essences de parfum située au centre de la propriété⁷³⁹. Toutefois, ayant pu la visiter de manière « anonyme », nous avons pu remarquer le système de fourniture d'énergie produit par un barrage hydraulique artisanal en pierres maçonnées - construit durant la période coloniale - à l'intérieur de la propriété. À partir de ce barrage, l'énergie est produite par des moulins de petits diamètres dont la vitesse de rotation générée par le fort débit suffit à alimenter les machines. L'endroit est difficile d'accès et suffisamment dangereux vu que le mur de rétention est d'épaisseur réduite (autour de un mètre) et le côté opposé présente un vide rocheux laissant une rigole pour le passage de l'eau que laisse échapper les moulins qui servent en réalité de turbine. Cette situation ne nous a pas permis d'effectuer une observation poussée du site. Cet endroit constituant l'un des secteurs fondamentaux de la fabrique n'a pas pu faire l'objet de prise de vue compte tenu de la situation conflictuelle qui prévalait durant notre intrusion.

Cet exemple est pris pour remettre à l'ordre du jour la question des propriétaires et la patrimonialisation des secteurs industriels. Comment donc aborder la question des friches industrielles en Côte d'Ivoire ?

Lorsque l'on observe la production dans ce pays, le constat est qu'elle correspond à une forme de sédimentation de plusieurs modes et modèles industriels, tel un tableau unique sur lequel sont représentés sur un même plan des siècles d'écart de l'aventure industrielle des pionniers européens et des nationaux qui ont tenté de s'approprier un héritage beaucoup trop important, car mal compris et trop tôt rejeté. La remarque est qu'il existe deux types d'unités de production voisines. L'une ramène aux *farms* nord-américains, dans lesquels la maison du propriétaire ou patron et la fabrique sont localisées au centre de la plantation (qui comporte généralement la matière première à transformer), et l'autre qui présente l'usine « moderne », celle du XX^{ème} siècle, avec ses sirènes, ses créneaux horaires et ses milliers d'ouvriers. Entre ces deux types d'unités de production qui correspondent en Europe à des étapes successives du processus d'industrialisation jalonnées par des périodes transitoires parfois lentes, il existe la modeste manufacture, celle qui est « isolée de la ville et de tout site habité » qui transforme des bois de grume en bois de scie ou lamelle et les huileries. Ce sont en somme trois ensembles de structures de production qui se chevauchent et pour lesquelles la notion de friche industrielle peut prendre différentes approches. S'agira-t-il pour nous d'évoquer la notion de développement tout court en lieu et place de la friche ? La friche industrielle renvoie inéluctablement à la notion de rajeunissement et de nouvelle vie d'un site. Elle

⁷³⁹ Voir fiche d'inventaire du patrimoine agro-industriel n°2 de la ville d'Agboville (Région des lagunes : Ernaud – agro-industrie) en pages annexes, p. 432.

conduit à la redynamisation du territoire, dans une mesure où les populations retrouvent des moyens de subsistance que la fermeture de l'entreprise aura ôté. Comment mettre en relation cet espace avec la patrimonialisation ?

Le patrimoine n'est pas une caricature d'un passé plus ou moins lointain que l'on s'approprie par le fait de la législation ou par legs tacite, dans le sens où celui qui a trouvé le vestige dans l'état se l'approprie sans toutefois savoir l'histoire de celui-ci. C'est en cela que le patrimoine est mémoire, il renferme un volet anthropologique au-delà de ses aspects juridiques. Il appartient de ce fait au registre social. Il prend toute sa valeur dans sa transmission, comme héritage, et par son acceptation et sa reconnaissance par l'entité (personne physique, groupe socio-culturel, communauté linguistique...) qui le reçoit. Le patrimoine est aussi identité. Comment le reconnaît-on, et comment le groupe s'identifie-t-il par devers lui ? De ce fait découle son entretien en tant que « valeurs susceptibles d'être augmentées ou diminuées, susceptibles d'être transmises⁷⁴⁰. » Ainsi comme le note si bien A.-F. Garçon, « on possède un patrimoine, on l'entretient ou pas, on le fait fructifier ou pas; dans tous les cas, positif ou négatif, on le transmet⁷⁴¹. » Aussi, à sa suite pouvons-nous affirmer que de nombreuses pistes de réflexion s'imposent dès lors. L'une de celles-ci est de rendre dans un premier temps visible la friche industrielle à travers l'inventaire qu'autorise dans une certaine mesure l'archéologie industrielle et dans un second temps, déceler sa valeur en tant qu'élément qui pourrait constituer un patrimoine. En d'autres termes, il s'agit de déterminer ce qui fait de la friche industrielle un patrimoine industriel dans les espaces qui ont connu des périodes difficiles telles que l'introduction brutale du travail réglé et obligatoire dont la colonisation constitue un symbole puissant.

I - Interprétation d'une notion dans un contexte industriel en construction

Comme il a été souligné précédemment la friche industrielle est rattachée au territoire, aussi faut-il le souligner, il n'existe pas de patrimoine industriel sans territoire⁷⁴². Et lorsque nous évoquons la notion de territoire, celui-ci s'étend sur de très grandes superficies. Les registres de commerce en donnent un aperçu. Les superficies des parcelles occupées par les exploitants européens sont dans tous les documents d'archives plus importantes que celles des

⁷⁴⁰ Anne-Françoise GARÇON. <http://www.clioblogueuse.com>; jeudi 1janvier 2009.

⁷⁴¹ Anne-Françoise GARÇON, *idem*.

⁷⁴² Ces propos font référence aux publications de Denis WORONOFF, et celles de Jean François BELHOSTE et de Paul SMITH (qui les ont développés au cours de leurs séminaires auxquels nous avons eu l'opportunité d'assister).

Africains. Le fait que les planteurs ivoiriens soient parvenus à se hisser à la tête des productions d'exportation telles que le café, le cacao, l'hévéa... au détriment du colonisateur entraîne une remise en question de l'histoire des sites. Comme il a été souligné dans les chapitres précédents, il existe une forme de conflit constant entre deux complexes techniques. Comment aborder la notion de friche industrielle et au-delà le patrimoine industriel dans un contexte de mixité des savoirs et aussi de rejet de ce qui ne correspond pas véritablement au mode opératoire local. Il faut de ce fait tourner le regard vers les enjeux que renferme un tel patrimoine. Ce qui participe à l'histoire du pays, qui est porteur de valeur identitaire et celui qui entre dans le développement du pays. Car il faut le noter, la préservation de ces espaces dans des pays où la quasi totalité des moyens de production industriels (machines et matériaux de construction des édifices industriels) est importée, si elle ne renferme pas des perspectives de bien être socio-économique pour les communautés qui y vivent ou qui sont véritablement touchées, ne pourra connaître un quelconque succès. C'est là l'un des véritables enjeux d'une notion à laquelle nous attribuons des champs d'interprétation pluriels. Et ces enjeux pour les territoires où ont été implantées les usines, manufactures ou fabriques doivent prendre en compte la question du développement en faisant en sorte que celui-ci soit durable. Vu que ces espaces comportent une part importante d'emprunt et correspondent à une époque assez douloureuse de l'histoire du pays, la friche industrielle par l'identité double que lui confère la mixité du complexe technique qui l'engendre nécessite une nouvelle approche concernant les thématiques qu'elle peut susciter. Il s'agit ici de la recherche du bon vocabulaire, de la notion idoine qui correspond à ce que nous pouvons inscrire dans le champ du patrimoine. Peut-on évoquer les notions de patrimoine du labeur, du travail règlementé ou réglé, ou alors évoquer le thème de la mémoire du travail dans l'ex-colonie ? Que pouvons-nous donc dire ou énoncer ?

Si nous jetons un regard sur ce qui se fait en France, nous constatons un fait notable : des symboles évocateurs sont utilisés pour caractériser le patrimoine industriel⁷⁴³. Et dans ce cadre précis, c'est le rôle des collectivités territoriales qui est mis en avant. Toutefois sur les territoires en Côte d'Ivoire, caractérisés par de grandes superficies appartenant à des exploitants européens, les populations adoptent des attitudes de rejet. Par conséquent, il subsiste des conflits avec les autorités administratives en place affectés par l'État et de surcroît avec les élus locaux (qui toutefois ne gèrent pas ces questions qui dépendent

⁷⁴³ Nous pouvons citer entre autre, Saint Gobain et le verre coulé, Wesserling et la révolution du coton, PSA Peugeot-Citroën à Saint-Ouen. Les références paginales sont tirées par ordre successif de l'ouvrage de : Jean-François BELHOSTE, Paul SMITH, *et al.*, *Architectures et paysages industriels : L'invention d'un patrimoine*, Editions de la Martinière, 2012, p. 56-63 ; p. 80-89 ; p. 178-185.

exclusivement de la préfecture). Ainsi les principaux acteurs-interlocuteurs de ces conflits demeurent le préfet et les fonctionnaires de l'État rattachés à l'administration du territoire. Ces derniers ayant le pouvoir de police se réservent le droit d'intervenir pour préserver les acquis des ayants-droits. Les conflits émanent du fait que les populations désirent réinvestir leurs espaces culturels de production, mais la réalité est que ces espaces ont été cédés durant la période coloniale et les contrats de bail sont toujours valables (soit pour l'État qui en a acquis la propriété, soit pour les exploitants européens). Voilà en substance où se situe la question de l'identité mise en relation avec le territoire industriel. Les populations se reconnaissent-elles dans ces espaces ? Peuvent-elles se les approprier et les reconsidérer comme étant partie intégrante de leur identité, leur culture et leurs procédés traditionnels de production ?

Le cas de l'« affaire Ernaud » résume toute la difficulté de la question patrimoniale. Le cas Ernaud énoncé en partie introductive n'est pas isolé dans la mesure où il en existe plusieurs. Parmi ceux-ci, il y a en outre, le cas de la friche agro-industrielles de Garfano / CIDBCI – Eglin. Les autres concernent des plantations de cacao, de café et de banane douce, qui sont toujours en activité car n'ayant pas perdu leur fonction d'espace de production, et demeurant par conséquent des espaces économiques auxquels on essaie dans la mesure du possible d'attribuer des valeurs culturelles, portant prioritairement sur l'identité. Ce sont ces éléments pris ensembles que nous considérons comme une mémoire du travail ou de la production. Aujourd'hui, la ville d'Agboville est identifiée comme un site de production et de conditionnement des bananes douces pour l'exportation, celle de Bonoua en outre, porte sur l'ananas, bien que les volumes produits soient en nette régression. Pour le cacao, il s'agit des villes qui forment des boucles. Le nom de « Boucle du cacao » a été donné en raison de l'importance de la production cacaoyère dans la zone du centre-est de la Côte d'Ivoire, avec pour caractéristique principale la forme en boucle fermée du tracé de la principale artère routière qui dessert la région. La région de la « boucle du cacao », appartient dans sa majeure partie au domaine forestier, qui s'étend du 5^{ème} degré de latitude nord en bordure de la Côte du Golfe de Guinée au 8^{ème} degré de latitude nord à l'orée de la savane. Cependant dans sa partie centrale la bande forestière est rétrécie par une avancée triangulaire de savane qui s'enfonce loin vers le sud jusqu'au 6^{ème} parallèle. Par sa limite occidentale, la « Boucle du Cacao » est en contact avec cette région de savane que l'on appelle en raison de sa forme le V Baoulé, et dont les branches et la pointe sont constituées par le confluent des cours d'eau Bandama et N'Zi. La limite orientale de la « Boucle du Cacao » est tracée en zone forestière

par le fleuve Comoé⁷⁴⁴. Aussi cette boucle restée emblème de la production cacaoyère en Côte d'Ivoire évolue et se retrouve de nos jours dans l'ouest forestier de la Côte d'Ivoire. Ces espaces de production lorsqu'ils sont très bien inventoriés et cartographiés participent au circuit des sites de production industriels émanant de la période coloniale.

Il s'agit de ce fait d'un patrimoine de la mémoire d'une production industrielle d'un fruit comestible qui n'entre par contre pas dans les pratiques culinaires des populations locales. Ainsi, pour les populations appartenant au groupe linguistique Akan-Abbey, qui vivent dans la région de production industrielle de la banane douce ou banane « poyo⁷⁴⁵ », c'est la banane plantain qui est consommée et comestible au détriment de la banane « poyo ». Ce qui renforce le volet mémoriel de cette activité. Il s'agit de la mémoire du travail⁷⁴⁶ avec le « Blanc », sans pour autant que les acteurs se différencient ou se distinguent par une quelconque prolixité lorsqu'on évoque le vocabulaire en usage sur les sites de production. La mémoire enregistre certes les odeurs, mais elle ne parvient pas - même - avec un discours très imagé à les décrire clairement et correctement, quand bien même si elle y parvient, c'est par analogie avec d'autres odeurs, universellement connues. Le son par contre peut être décrit mais nécessite des supports tels que les bandes magnétiques, disques compacts et autres supports numériques qui le reproduisent. Le son et les odeurs correspondent à des rejets et des nuisances que l'on fait correspondre à l'usine, dans son évolution et dans ses objectifs de modernité. Les usines polluent, mais lorsque nous nous inscrivons dans les espaces coloniaux avec tous les éléments visant à éloigner l'usine des populations et des sites habités, la question de la pollution n'a pas le même impact que l'usine au sens européen du terme. La question des pollutions et des nuisances sonores est quasi nulle puisque les unités de production sont localisées sur des sites à l'écart des villes ou dans des endroits difficilement accessibles. Pour l'usine de la Cotivo, des bacs d'épuration des eaux de teinture ont été aménagés au sein de

⁷⁴⁴ BENVENISTE C., *La boucle du Cacao. Côte d'Ivoire. Étude régionale des circuits de transport*. Paris, ORSTOM, Travaux et documents de l'ORSTOM. Service central de documentation de l'ORSTOM, 1974, p. 1.

⁷⁴⁵ Nous ne connaissons pas l'origine de cette dénomination, cependant nous savons que les ouvriers qui connaissaient les techniques d'extraction (inconnues des populations locales) de la substance lactifère de l'hévéa provenant des colonies anglaises étaient appelés « poyofoué », c'est-à-dire étymologiquement homme du caoutchouc, « poyo » pour caoutchouc et « foué » l'individu que son art identifie, tel scieur, charpentier etc... Par analogie, peut-on s'autoriser à comprendre que c'est la nouvelle manière de produire la banane qui a engendré cette dénomination ? Nous ne saurions avancer une réponse à partir du moment où les ouvriers saisonniers pour la plupart et même certains anciens ne sont pas en mesure de nous fournir des ébauches d'explication. La banane « poyo » qui fait allusion à la banane douce est une espèce dérivée de celle d'origine chinoise *Musa Sinensis* selon Yves Henri. Le *Musa Sinensis* est une espèce naine très résistante aux vents. Elle est rustique, fructifie abondamment et donne des régimes très développés. Le fruit est fin et parfumé. Extrait de Yves HENRI, *Bananes et Ananas, production et commerce en Guinée française*, Paris, Augustin Challamel, 1905, p.59.

⁷⁴⁶ Cette mémoire du travail est très complexe car les relations du Blanc avec de peuple ont été jalonnées de graves conflits dont la plus célèbre demeure « la révolte des Abbeys de 1910 ».

l'usine. Ces bacs de traitement des eaux de teinture qui dégagent une forte et désagréable odeur évacuent les eaux traitées dans des canaux spéciaux qui s'écoulent vers les principaux cours d'eau de la ville, longeant le chemin de fer. Il faut souligner qu'aucun cas de pollution ou de contamination n'a été enregistré dans la ville du fait des écoulements des eaux de teinture. Il en est de même pour l'usine textile de Dimbokro. Pour l'usine Cotivo d'Agboville, la ville vit au rythme des sirènes de rotation horaire des ouvriers (celles de 6 heures, 14 heures, 18 heures et 22 heures). Ces rotations servent à organiser le grand nombre d'ouvrier de l'usine. L'usine emploie 1450 ouvriers faut-il le rappeler. Les ouvriers non-européens résident dans la ville, tandis que la cité ouvrière proche de l'usine est destinée aux cadres, ingénieurs et techniciens supérieurs européens. Ce qui n'est pas le cas pour l'usine Utexi. La cité ouvrière a été construite pour loger les ouvriers qui sont pour la plupart des Africains compte tenu de la distance relativement grande qui sépare l'unité textile de la ville de Dimbokro. Mais dans la réalité, ce ne sont pas ces derniers qui ont majoritairement investi la cité, ce sont plutôt les fonctionnaires de l'État et travailleurs de différents secteurs d'activité qui ont acquis des habitats de la cité. Par conséquent, pour rencontrer des ouvriers de l'usine il faut se rendre dans la ville de Dimbokro à environ 3 km (à vol d'oiseau). Les ingénieurs, japonais pour la plupart, résident dans des hôtels à Dimbokro et vivant à Abidjan, la capitale. Ensuite, il ne faut pas omettre que l'usine de Dimbokro possède une filature entièrement automatisée. Celle-ci ne requiert pas un très grand personnel pour orienter la production des rouleaux de textiles.

Sans ces éléments qui mettent en lumière une organisation sociale, au détriment de tout élément territorial qui correspond à la friche industrielle, la patrimonialisation ne peut avoir l'impact escompté. La revitalisation d'un espace de production ou de conditionnement industriel ne peut avoir de sens si ces éléments dans lesquels ces populations se reconnaissent et s'identifient ne sont pas intégrés. Il faut donc recréer le modèle de fonctionnement et l'organisation sociale de l'usine. Une reprise architecturale ou une reconversion de ces espaces restera vaine à partir du moment où ces derniers n'attendent que la remise en marche des machines et de l'usine. Une remise en fonction des unités de production qui, au fil du temps, devient de plus en plus illusoire.

I.1 - Friche industrielle ou territoire en veille

Les unités de conditionnement et de production industrielle en cessation d'activité posent des problèmes multiples aux autorités administratives, et précisément aux collectivités

territoriales, (chefs de village, de canton, administrateurs et préfets). Les anciens ouvriers et acteurs entrepreneurs (soit qu'ils aient fait faillite, ou soit qu'ils aient été submergés par la concurrence et la contre productivité) n'attendent que des conditions favorables de reprise des activités. De là revient la question portant sur une ambiguïté de la notion : friche industrielle ou territoire en veille. Aussi, la question qui s'impose est-elle de savoir comment procéder pour reconquérir ces territoires ?

Cette question nous paraît précoce puisque la mémoire du travail inculquée par la colonisation n'a pas disparu et les ouvriers qui, pour la majeure partie des cas, vivent aux alentours de leur lieu de travail ne souhaitent qu'une seule chose : reprendre l'activité de production industrielle. D'où la résurgence des conflits avec les élus locaux qui se retrouvent à nouveau en mauvaise posture, puisque ces entreprises sont des propriétés privées et l'État ne possède qu'une marge réduite de pression et de gestion sauf s'il en acquiert la propriété. Cependant, l'arrêt de la production dépend de plusieurs facteurs exogènes qui dépassent parfois la volonté politique. Des facteurs tels que la compétitivité face à la concurrence des produits étrangers de meilleure qualité, de coût réduit et la loi des marchés, exercent une pression telle que l'État se trouve parfois très impuissant. L'usine textile Utexi de Dimbokro est l'un des exemples les plus évocateurs de la crise de la production. Les tentatives de l'État de mettre en route cette entreprise sont restées vaines. Les anciens ouvriers assurent la garde de l'unité de production et interdisent l'accès à « toutes personnes étrangères ». Les décisions préfectorales sont régulièrement contestées par les syndicats, alors que l'usine est fermée depuis l'année 2000, par manque de compétitivité devant l'arrivée des textiles d'origine asiatique. Les ingénieurs ivoiriens formés auprès des japonais possèdent une technicité très réduite et orientée vers une activité unique. Ils ne possèdent pas cette culture technique leur permettant de prendre en charge une production, même à échelle réduite.

L'unité textile de la Cotivo ne s'inscrit pas dans ce contexte à partir du moment où les ouvriers de l'usine possèdent un savoir-faire et de surcroît une culture technique « micro cellulaire » leur permettant d'assurer le fonctionnement des machines, malgré leur renouvellement et leur nouveauté. Ces ouvriers ayant atteint une « culture technique » de l'ensemble de cette filature spécifique sont capables de faire fonctionner tous les secteurs de la filature, ce qui ne se retrouve pas à Utexi. Une démonstration nous a été faite par un ancien ouvrier lors de notre étude de terrain. Ce dernier nous servant de guide nous décrit l'ensemble de la chaîne opératoire de production des denims⁷⁴⁷, selon les exigences des commandes. Le

⁷⁴⁷ Les denims (termes français se rapportant à la ville de Nîmes, caractérisant les vêtements des ouvriers dont la particularité était la grande solidité, résistance et durabilité) sont plus connus sous l'appellation « jean »,

directeur général de la société lors de notre visite nous a expliqué, au cours de l'entretien, qu'au départ des ingénieurs et techniciens européens, l'usine s'est retrouvée à l'arrêt. Compte tenu des nombreux décès des anciens ouvriers, faute de moyen de subsistance, et suite à la précarité qui s'est installée chez ceux qui sont restés dans la ville, rythmée par une immigration de travail ; confrontés à l'impossibilité de leur recrutement ou d'une quelconque reconversion, ces derniers ont été rappelés à l'usine en fonction de leur ancienneté et de leur connaissance des machines pour relancer l'activité de production avec les machines encore en état de marche. Ainsi, l'usine a pu tourner à minima, assurant un revenu aux « rescapés » de la filature. Ces derniers étant parfaitement habilités à diriger une visite de la filature, et aussi de mettre en route un circuit de visite brillent par leur parfaite connaissance des machines, malgré les provenances diverses de celles-ci. Nous citons entre autre des Trützchler MPM 10 236, relativement moderne de dernière génération, des Autocoro 130, 90... de marque Schlafharst comprenant des moniteurs de réglage des quantités de fil, des Sulzer...

Pour les unités textiles, l'entreprise de reconquête est soumise à deux cas de figure. Un cas où une technicité existe sans culture technique provoque des successions de crise graves entre les autorités de l'État et des anciens ouvriers qui décident de mettre en location les entrepôts de stockage de coton. Un autre cas où les anciens ouvriers ne possèdent pas l'expérience et une culture technique les rendant capables de faire fonctionner à nouveau les machines. De ce fait, ils menacent de vendre les machines qui servent à la production. De notre entretien groupé, il est apparu que les personnes interrogées connaissent des activités spécifiques de la filature sans connaître la suite de la chaîne de production. Il ne faut pas omettre que cette filature possède une section innovante automatisée attestée par les différentes autorités de Dimbokro et le directeur général de la Cotivo qui a une bonne connaissance des entreprises textiles de Côte d'Ivoire. Le rappel de cette mention peut aider à justifier le fait que la majeure partie des ouvriers interrogés d'Utexi ne maîtrise pas la chaîne de production comme ceux de la Cotivo.

Les entreprises coloniales bénéficient d'un statut différent, puisqu'elles soulèvent la question de la main-d'œuvre. Cette question de la main-d'œuvre est partiellement résolue, en favorisant l'accès au travail à de nombreux ressortissants de l'actuel Burkina Faso, ex-Haute-Volta. Ainsi, sur tous les sites coloniaux parcourus, les responsables des ouvriers rencontrés sur les lieux sont, soit des descendants d'anciens ouvriers, soit des personnes ayant travaillé en tant qu'ouvrier des Blancs. Ceux-ci ont une connaissance très limitée de l'unité de production et du processus de fonctionnement des machines laissées en place. Pour la scierie

information recueillie auprès du Directeur général de l'Usine M. BROU Kouamé Noël au cours de notre enquête de terrain.

Jacob, notre interlocuteur est un descendant d'ouvrier de la scierie, qui ne se souvient pas vraiment du fonctionnement des machines et de l'usine. Il parvient juste à mimer le geste de transport des billes de bois sur les voies Decauvilles lors de l'exercice des manœuvres sur les différentes machines-outils de sciage. Il parvient juste à identifier la chaudière parce qu'ayant établi son domicile non loin de cette structure qui sert à alimenter en énergie une partie des hangars industriels. Nous avons été confrontés à des situations similaires dans toutes les usines ou manufactures coloniales. Ce fait est observable au cas où il n'existe pas de litiges entre les ayants-droits, les populations autochtones et les familles d'anciens ouvriers d'origine étrangère restées sur les lieux comme des gardiens des structures puisque les machines sont pour la plupart vendues ou recyclées en objets métalliques utilitaires.

La différence entre l'usine coloniale et l'usine post-coloniale réside dans l'architecture qui est pour la première en forme de hangar ou de baraque faite de charpentes montées sur des plots de béton ou ciment armé d'une rare solidité, protégeant les structures en bois des invasions de termites. Et pour la seconde par l'abandon des hangars pour des structures en forme de halle fermée, dont la toiture est soutenue par de nombreuses colonnes en béton armé. Il faut noter que des plafonds en lamelles de bois contreplaqués servent d'isolant des effets de la toiture en tôle métallique qui chauffe énormément sous l'insolation qui dure toute la journée et toute l'année, sur l'ensemble de l'espace de production. L'option des colons est, pour l'habitat, d'accroître la hauteur sous plafond pour atténuer les effets de la chaleur. Cependant pour les unités de production, le gain d'espace et le volume des machines n'autorisent pas une augmentation de la hauteur sous plafond, d'où la solution des plafonds isolants. La couverture de ces structures avec des tôles métalliques est toujours en usage. L'innovation est l'emploi des climatiseurs ou des systèmes de refroidissements que nous avons remarqué pour l'usine de la Cotivo. Toutefois, ce qu'il est intéressant de noter est que les températures sont relativement très fraîches à l'intérieur des bâtiments de la filature de cette usine (sans que les refroidisseurs ne soient mis en marche).

I.2 - Friche agro-industrielle et friche industrielle : Les enjeux d'une bonne valorisation des espaces de production

Il existe trois entités industrielles ou de production-conditionnement de produits destinés exclusivement aux marchés internationaux ou à l'exportation. Excepté les usines textiles qui transforment des matières premières en produits exportables, avec un réseau de communication leur permettant de s'approvisionner en matière première et d'exporter le

produit fini, les autres entités, qu'elles soient pour l'exploitation forestière ou pour le conditionnement des produits agroalimentaires pour l'exportation, fonctionnent selon le principe des *farms* nord-américains : C'est-à-dire qu'elles sont installées au cœur de la matière qu'elles transforment. Les huileries sont inscrites dans des vastes plantations de palmier à huile, à l'exception de l'usine d'André Blohorn, située dans la ville d'Abidjan-zone industrielle et qui fonctionne selon un principe similaire aux usines textiles. Elle parvient à transformer la matière première en huile consommable pour le marché intérieur et extérieur. Par ailleurs, ces modèles de production purement hérités de la colonisation font l'objet de plusieurs études lorsque ces usines ferment et ne bénéficient plus d'un intérêt significatif de la part des ayant-droits, à partir du moment où elles demeurent toujours sous une protection juridique. Aussi, ces espaces agro-industriels ayant été occupés par le passé par une monoculture intensive, sont-ils frappés d'un lessivage intensif des couches humifères. En fait ces espaces laissés à l'abandon présentent d'importantes superficies de sols acides impropres à la production ou à une réintroduction d'une autre culture. La fabrique généralement située au centre du lieu de production se dégrade, en laissant pour principal vestige les tapis roulants, les hangars industriels et les imposantes maisons de propriétaire. Ainsi présentés ces éléments constituent des critères importants qui entrent dans l'identification de ces territoires. Mais en terme d'identification, nous ne pouvons-nous y limiter dans la mesure où ce sont des territoires en friche, et que celles-ci voilent une unité de production ayant contribué au développement de la colonie et de l'État indépendant. Ainsi, ces espaces sont identifiables, soit parce qu'ils sont couverts d'une espèce unique de graminée correspondant aux zones sèches de la Côte d'Ivoire, ou soit qu'ils sont soumis à la présence de la plante *Chromolaena odorata*, ou « Sékou Touré » en Côte d'Ivoire, (« Acheampong » au Ghana, « Bokassa » en République Centrafricaine, « Mighbe » au Cameroun). Ces noms traduisent à la fois l'invasion de cette plante et le caractère massif et inexorable de cette invasion. Cette plante est considérée comme « une peste » majeure à extirper et en même temps un indicateur de la pauvreté du sol. Cependant des études tendant à tirer bénéfice de cette plante qui en Malaisie selon certains rapports de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) localisé à Bondy en région parisienne, peut servir à maintenir ces territoires en veille, en les maintenant dans une température permettant leur redynamisation. C'est en, cela que la question de la « friche industrielle » ne peut être perçue comme elle l'aurait été pour un espace similaire en Europe ou en Amérique, puisqu'ici, en lieu et place d'une friche industrielle, il s'agit bien d'un territoire en veille. Un territoire d'intense production et de situation conflictuelle entre les producteurs, les ouvriers et les populations autochtones, celles qui réclament leur terre.

Un fait inéluctable, est que ces espaces sont des lieux historiques, qui participent à la construction de l'histoire du jeune État ivoirien. La plupart de ces plantations découlent de la révolution du lieutenant-gouverneur Reste et de son modèle d'agro-industrie. Ils sont de ce fait des lieux de mémoire et des lieux de construction d'une identité parce que ces sites portent majoritairement le nom de l'entrepreneur qui a introduit la culture. Nous avons les exemples tels que Garfano, Gantois, Gauthier... les noms restent ou sont oubliés selon les rapports que les propriétaires entretenaient avec les populations locales. C'est le paternalisme d'entreprise qui garantit principalement la valeur patrimoniale, et mémorielle de l'espace. C'est par conséquent le volet relationnel, marqué par « les relations de vie souvent caractérisées par la solidarité⁷⁴⁸ » qui confère à l'espace agro-industriel correspondant au modèle des *farms* sa valeur patrimoniale.

I.2.1 - Un inventaire des friches agro industrielles ou de l'agro industrie est-il possible ?

Il est important de s'interroger à l'entame de cette partie, lorsque nous prenons en compte les facteurs socio-économiques de la Côte d'Ivoire et son statut de pays pauvre en voie de développement. Ce statut autorise à avoir un autre regard sur le secteur industriel qui compte parmi les moteurs clés de son développement. Et ce regard démontre clairement que ce secteur, bien qu'en construction, est confronté à des difficultés que les pays en situation postindustrielle rencontrent. Aussi, peut-on parler de territoire en friche industrielle dans la mesure où ces territoires demeurent exploitables et l'exploitation se poursuit de nos jours ?

Hormis les territoires abandonnés en friches dont les sols ne sont plus productifs à l'exemple des plantations Garfano/CIDBCI-Eglin à Agboville⁷⁴⁹ qui sont pour la plupart des plantations des Européens, les plantations des Africains demeurent toujours exploitées. Un système d'agriculture en jachère est mis en place par ces derniers. Ce qui leur confère un usage quasi continu.

Pour inventorier ces entreprises agro-industrielles et les sites industriels il faut, suivant les critères relatifs aux végétaux déjà énumérés, définir des éléments qui font référence à la valeur du site. Ces éléments aideront à les localiser. Le travail de localisation comporte quelques difficultés puisque la majeure partie de ces exploitations est située en zone

⁷⁴⁸ Pierre LAMARD, Marie-Claire VITOUX (dir) et *al. op. cit.*, p. 79.

⁷⁴⁹ Les parcelles agro-industrielles laissées en friches ont pour la plupart des sols lessivés par un usage abusif des intrants. Le sol est du coup stérile et nécessite plusieurs années pour la reconstitution de ses couches humifères. Voir fiche d'inventaire du patrimoine agro-industriel n°1 de la ville d'Agboville (Région des lagunes : Plantation Garfano/CIDBCI-Eglin) en pages annexes, p. 430.

difficilement accessible car très éloignée des sites d'habitation. Ensuite elles sont protégées par des barrières naturelles telles que les cours d'eau ou une végétation assez touffue. Les routes d'évacuation des produits conditionnés sont construites de façon à être éloignées des sites habités que représentent les villes et villages. Ce qui contribue à accentuer les critères de sélection portant sur la valeur du site. Un site de production ayant une valeur importante pour les populations est immédiatement mis en exergue, et la matière produite entre dans le mode de vie de ces derniers au point où beaucoup d'éléments de la vie quotidienne s'y réfèrent.

L'inventaire de ces unités de production agro-industrielles se trouve biaisé par la création quasi journalière de nouvelles entités de production à petite échelle. Il s'agit des exploitations des Africains. Celles-ci sont comprises entre un et dix hectares alors que celles des Européens avoisinent la centaine d'hectares et de surcroît les sites d'exploitation africains ne comportent pas d'unité industrielle de conditionnement ou de transformation en denrée exportable. Ces populations sont obligées d'acheminer le produit brut vers les villes ou les sites de conditionnement ou à défaut laisser se détériorer les productions sous l'effet du temps, alors que les exploitations des Européens possèdent toutes ces éléments de traitement-conditionnement-exportation. L'inventaire uniquement axé sur un complexe technique européen, est réalisable, tandis que, si l'on inclut les complexes techniques traditionnel et mixte, il devient flou (à lire, identifier et recenser), même en s'appuyant sur les outils de l'archéologie industrielle. Car les vestiges sont quasi inexistantes et les archives impossibles à trouver. Il faut donc sortir du cadre matériel de ces unités de production pour y adjoindre les aspects immatériels pour élargir le champ aux deux derniers complexes techniques rattachés aux unités de production.

L'inventaire des usines et unités de production industrielles actives depuis la colonisation est réalisée et figure sur une carte⁷⁵⁰ produite par un bureau d'étude « fille » des services de cartographie de la métropole française. Ainsi les friches agro-industrielles et au-delà les territoires en veille constituent les véritables enjeux d'une patrimonialisation. Puisque la question portant sur leur mise en valeur demeure une lucarne ouverte, contrairement aux usines en activité qui participent à l'économie, à l'écriture de l'histoire et de la mémoire ouvrière ou au-delà du labeur des populations de la Côte d'Ivoire.

⁷⁵⁰ Voir la carte des industries de Côte d'Ivoire, dont la première datant de la période coloniales figure dans l'ouvrage d'Alain DUBRESON, *Villes et industries en Côte d'Ivoire. Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala – ORSTOM – Paris X (IRD), 1989.

I.2.2 - L'importance de la géoréférence des unités de production industrielle

Ayant abordé dans les pages précédentes la question de l'inventaire des usines en activité à partir d'un bureau d'étude « fille » des services de cartographie français, il nous revient dans cette partie d'aborder cette interrogation avec un peu plus de précisions⁷⁵¹. Aussi, la cartographie des sites en Côte d'Ivoire, part-elle du principe d'une cartographie générale réalisée durant la période de la colonisation. Ainsi, en accédant à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a hérité d'un équipement géographique établi par le service géographique de l'A.O.F se composant de 33 cartes à l'échelle 1/200 000^{ème} faites selon des procédés sommaires et 72 cartes à l'échelle 1/50 000^{ème} sur un total de 461 cartes nécessaires pour couvrir la totalité du territoire. Les cartes ont été enrichies avec une couverture photographique générale du territoire à l'échelle de 1/50 000^{ème}. Cette couverture a été réalisée sur des plaques de verre et conservées à l'I.G.N. en France à cause de leur fragilité. Depuis 1960, avec la création de l'Institut Géographique National en Côte d'Ivoire, le problème de l'équipement géographique fait l'objet de plusieurs études et recommandations. Les normes cartographiques sont mises en place telles que le choix du 50 000^{ème} comme l'échelle de base de la cartographie topographique du territoire. Cette démarche est destinée à mettre un terme aux travaux dispersés et excessivement coûteux de la mise en place d'une charpente géodésique homogène, suffisamment précise et exploitable par tous les services techniques. Ainsi, l'exécution des travaux de barrages, les études agricoles, les délimitations domaniales, le cadastre, l'urbanisation des villages, etc. exigent tous la mise en place d'un canevas d'une cartographie beaucoup moins aléatoire. Des méthodes issues des techniques de triangulation, de polygonaion ou de géodésie par satellite sont utilisées pour faire progresser la cartographie de l'ensemble du territoire avec pour conséquence une meilleure organisation des lieux de production. Ainsi en janvier 1980 :

« 184 cartes à 1/50 000^{ème} couvrant environ 141 975 Km² ont été publiées en plus des 72 feuilles éditées avant l'indépendance ; environ 20 degrés-carrés, soit 246 913 Km², ont été repris en photographies aérienne sur films aux échelles du 50 000^{ème}, 60 000^{ème}, et 80 000^{ème} dans la période 1970 à 1980, sans compter les couvertures aériennes à grandes échelles (1/15 000 à 1/30 000) entreprises dans le cadre des études d'urbanisation et d'aménagements agricoles⁷⁵². »

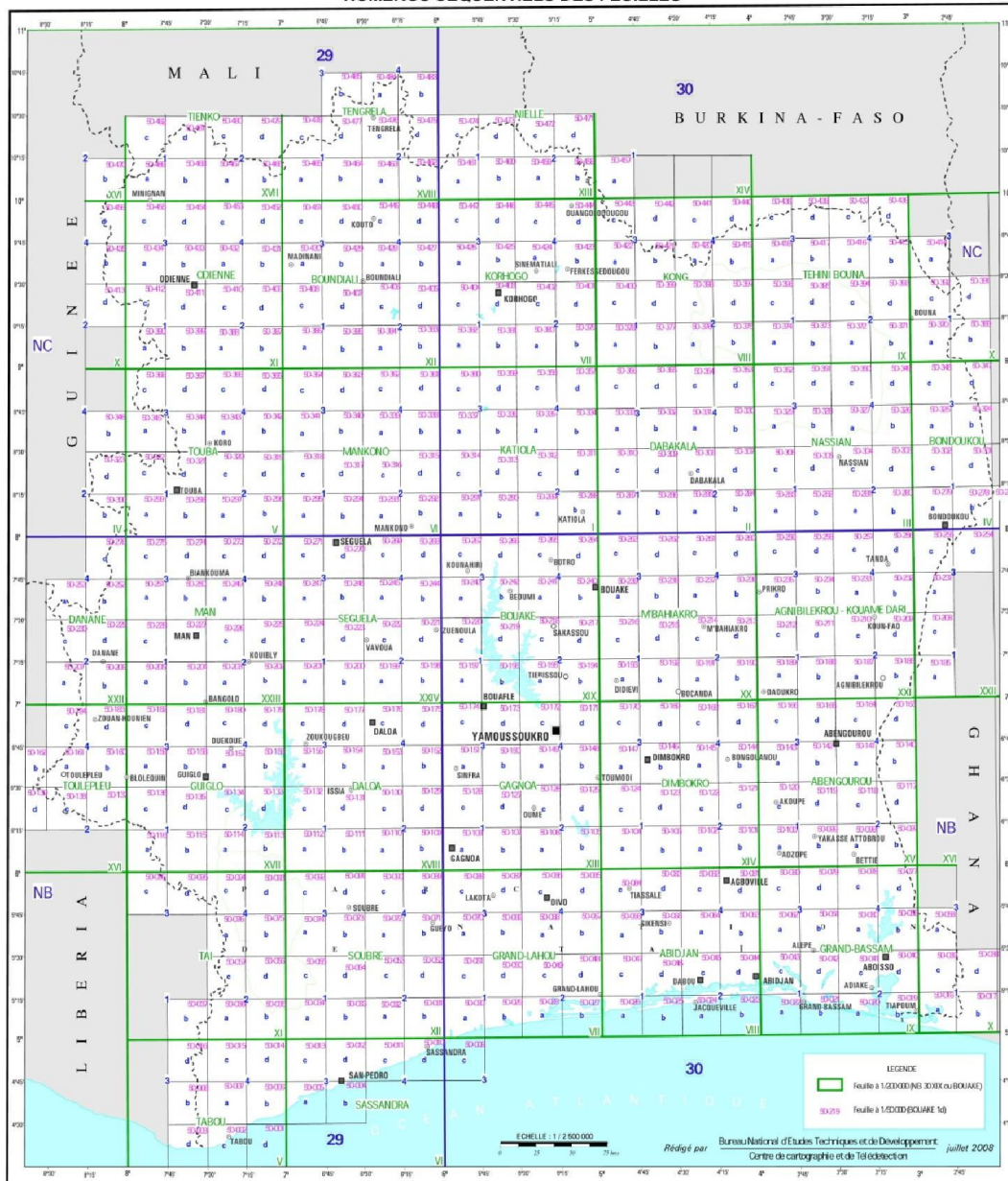
⁷⁵¹ Source : Ministère des Travaux Publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme. *Équipement et Transport 1960-1980. Bilan et perspectives*, Éditeur Service d'Études Économiques de Côte d'Ivoire (S.E.E.C.I.), 1980, p. 415-416.

⁷⁵² Ministère des Travaux Publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme, *idem*, p. 416.

C'est la continuité d'insertion des éléments de repérage géographique dans les degrés carrés qui a donné les bases de référencement à notre inventaire des friches industrielles dont l'approche tend plus vers un patrimoine de la mémoire de la production suivant un complexe mixte de production. Ce travail de repérage des sites qui font l'objet d'une lecture archéo-industrielle, nonobstant la possession de document d'archives, peut nous aider à en construire les bases référentielles pouvant contribuer à une meilleure visibilité des sites et par répercussion leur meilleure valorisation.

Ainsi les bases des carrés étant déterminés suivant les 6^{ème} degré de longitude est et le 8^{ème} degré de latitude nord, ont permis de construire la série de petits carrés qui permettent une fois sur le terrain, en ayant le nom de la ville ou du village de le localiser et de réaliser une cartographie du site répertorié. Cette démarche de localisation permet, avec peu de moyen logistique, de réaliser un inventaire des sites de production. Aussi pouvons-nous présenter quelques exemples de repérages à partir de ce géoréférencement. La ville d'Agboville par exemple est située dans le carré de celui d'Abidjan, il s'agit du carré VIII correspondant à l'indice 50.081; la ville d'Aboisso en outre est située dans le carré IX et est localisée à l'indice 50.040. Ces indices et carrés correctement répertoriés sont communicables au centre de cartographie, qui possède l'outillage nécessaire pour réaliser des cartographies détaillées des sites en intégrant des données topographiques et naturelles (végétations, cours d'eau...). Ces données sont essentielles dans la compréhension des environnements de production industrielle en Côte d'Ivoire. Ce sont des supports importants pour la réalisation des plans de ces unités. Ce qui constitue un appui fondamental dans toute étude s'inscrivant dans le champ de l'archéologie industrielle. L'ensemble des sites répertoriés selon cette méthode dans le cadre de notre étude de terrain est consultable dans les pages annexes.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
 CARTE DE BASE A 1/50 000
 NUMEROS SEQUENTIELS DES FEUILLES



II - La première entreprise industrielle de Côte d'Ivoire : L'industrie du bois, pôle d'intérêt

Évoquer le thème de la première entreprise industrielle en Côte d'Ivoire, ne vise pas à décrire la première usine ou unité de production à la colonie, mais plutôt la première campagne de production à caractère industriel, avec des salariés, des ouvriers et les besoins d'une industrie correspondant aux critères actuels d'identification des unités de production. C'est dans ce cadre que l'industrie du bois est particulièrement abordée dans cette étude. La forêt, premier obstacle rencontré par les colons après le franchissement de la barre⁷⁵³, a été le théâtre de véritables combats : D'une part, celui de l'homme contre la nature et d'autre part entre les populations vivant dans cet espace et les Européens. Les publications et ouvrages des premiers administrateurs et explorateurs coloniaux en disent mieux avec des titres évocateurs illustrant des confrontations avec des expressions telles que : « La barrière verte » ; « la forêt vaincue »... Elle a été vaincue dans la mesure où les premières industries ont pu s'y implanter, et particulièrement des industries caractérisées par la matière qui compose cette forêt : le bois. Mais le bois n'est pas une ressource renouvelable. Il faut reconstituer son cycle après son exploitation. D'où la sylviculture⁷⁵⁴ et des nombreuses recherches sur la régénération des ressources ligneuses en Afrique de l'ouest.

La substitution du travail mécanique au travail à la main s'appliquant dans les forêts a énormément participé à la destruction des cycles de reproduction d'un nombre important d'espèces exploitées à la colonie. La mécanisation s'est au fur et à mesure généralisée suivant

⁷⁵³ Des navigateurs donneront des descriptions permettant de connaître de mieux en mieux ce phénomène, en évoquant les difficultés pour la franchir lorsque la France a décidé d'avoir une meilleure assise sur les côtes ivoiriennes durant la période coloniale. La barre est assimilée à : « De grosses vagues déferlantes, (...) dont la hauteur varie avec les saisons et atteint son maximum (six à huit mètres) de juillet à septembre, se forment au large et viennent se briser sur le rivage avec fracas. ». Extrait de : Paul ATGER, *La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893 : cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales*, Dakar, Publication de la section histoire n°2, 1962, p. 25. Il cite les nombreuses descriptions et des tentatives d'explication de la barre issu des différents rapports de Thévenard (1847), de Monléon (1854), et de Souriau, 1862 (III, 8, 80). Semi Bi Zan établit un lien entre les variations climatiques en Côte d'Ivoire et les mouvements marins sur les côtes. Il note en substance que : « Bien que ne soufflant jamais en tempête, la mousson peut produire cependant des effets importants sur l'immense nappe de l'océan où elle s'exerce. Elle soulève alors au large une houle longue qui, à son arrivée près du rivage en général très accore, se relève en se raccourcissant et se brise avec violence au contact de l'estran en produisant ce qu'on appelle la barre. Celle-ci, maximum en mai, juin et juillet, donne lieu parfois pendant cette période à des lames qui surmontent la crête du cordon littoral et provoquent ce qu'on appelle improprement raz de marée. » Extrait de SEMI-Bi zan, *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire (1900 – 1940)*, Abidjan, Annales de l'Université d'Abidjan, série I, Tome II, Histoire, 1973 – 1974, p. 20. Des recherches et observations postérieures lient de plus en plus ce phénomène avec la force de Coriolis, mouvement généré par la rotation du globe terrestre, en plus des variations atmosphériques rattachées aux périodes d'équinoxe et de solstice.

⁷⁵⁴ Jean COUDREAU, « La sylviculture tropicale africaine devant l'évolution de l'économie forestière mondiale ». Extrait de *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendus – rapports – discussions*, op. cit. p. 58. Voir aussi : PERRAUDIN, « Les techniques de reboisement dans l'union française ». Extrait de *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendus – rapports – discussions*, op. cit. p. 145.

le développement des industries dans l'ensemble. Le travail des bois, qui en constitue une des branches les plus importantes, est devenu mécanique dans toutes ses composantes et les moyens créés par les constructeurs ont atteint un tel degré de perfection que l'on peut dire que l'outillage pour les bois est devenu aussi complet que celui employé pour le travail des métaux⁷⁵⁵.

II.1.1 - Le cycle du bois en Côte d'Ivoire : Survivance des pratiques et progrès technique

L'introduction des scieries dans l'industrie des coupes de bois en Côte d'Ivoire est intervenue comme un moyen d'éviter des gaspillages trop importants causés par des méthodes d'exploitation diverses effectuées selon les moyens à disposition des différents exploitants sur les chantiers. Durant les premières campagnes d'exploitation des bois de grumes, le constat a été qu'une bonne quantité de bois n'a pu être exportée à cause des frais de transport maritime trop excessifs. Une ébauche de solution a été d'utiliser ces bois sur le territoire ivoirien en lieu et place des bois-scié-en provenance d'Europe pour la réalisation des charpentes des habitats de colons ou des premiers hangars industriels. D'autres bois ne répondant pas aux normes ont été abandonnés, soit parce qu'ils sont fendus, soit du fait qu'ils soient de trop petite dimension. Ainsi l'option majeure pour éviter tous ces gaspillages a été d'implanter des scieries. L'implantation d'une scierie aide à travailler des bois durs et de grande dimension. Ces scieries qui ont autorisé l'introduction des machines et qui sont parvenues à travailler des bois réputés « durs » ont connu une prolifération grâce à la production de l'énergie par la vapeur. Le fonctionnement de ces machines à vapeur n'a pas fait l'objet d'un problème particulier en Côte d'Ivoire, vu que le pays comporte de nombreux cours d'eau, et le bois inexploité subsiste en abondance. Aussitôt entrées en activité, les scieries, à travers les hommes qui les ont introduites, ont fait l'objet d'une réorganisation. Le bois de scie produit participe de manière optimale à la construction de l'habitat et des édifices de production industrielle. L'idée pour la bonne exportation de ces bois a été d'associer des ateliers de menuiserie en tant qu'annexes aux scieries⁷⁵⁶ pour résoudre les questions des ameublements (portes, fenêtres, meubles entièrement importés).

Les chiffres des importations de bois dans la Colonie depuis 1910 à 1914, figurant dans le tableau suivant, donnent une idée de l'intérêt de l'installation des scieries, aussi bien pour les besoins de l'administration que du commerce. Ces deux secteurs sont tributaires de

⁷⁵⁵ ARMENGAUD Aîné, *Les machines outils à travailler le bois*. Vol. 1. 1791 – 1880. Préface III.

⁷⁵⁶ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *La Côte d'Ivoire, op. cit.*, p. 114.

l'extérieur c'est-à-dire de l'importation des bois d'espèce européenne ; ce qui prête à confusion lorsque la Côte d'Ivoire présente des essences forestières aussi riches et propres à tous les usages⁷⁵⁷.

Années	Pin	Sapin	Pitchpin		Chênes, Frênes		Autres bois	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	stères	francs	stères	francs	stères	francs	stères	francs
1909	1 098	75 879	451	41 208	1	375	2	113
1910	1 297	98 516	470	42 496	1	211		
1911	1 942	145 709	846	76 176			2 821k	470
1912	1 450	103 426	951	82 999			51s	336
1913	1 881	131 133	721	62 229			4	309
1914	1 171	93 680	405	36 450				13
Total	8 839	648 343	3 844	341 558	2	586	«	1 241

L'objectif majeur de l'installation des scieries dans la colonie, faut-il le rappeler est la récupération et l'utilisation des bois de grumes inexportables provenant soit des chantiers des exploitants, soit des chantiers des autres producteurs. L'exploitation des bois, comme dans toute entreprise industrielle, produit des objets de qualité inférieure à la norme (ce qui entre généralement dans la catégorie des objets impropres à la vente). Il est par conséquent quasi-certain que des bois de grume considérés comme étant de qualité inférieure seront toujours générés quelque soit les modes d'exploitation ou de transport. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer des accidents dans la vidange des bois, dans le flottage..., qui provoquent ou peuvent provoquer la détérioration de certaines grumes de choix. Ainsi lorsque l'exportateur a constitué ses lots, il ne lui reste pas d'autre ressource que de vendre aux scieries ces lots de bois « impropres à la vente », souvent à un prix inférieur au prix de revient⁷⁵⁸. Avec ce

⁷⁵⁷ A.S.O.M. Gabriel ANGOULVANT, *idem*.

⁷⁵⁸ Bernard BERGEROO-CAMPAGNE, « Les industries forestières de la Côte d'Ivoire ». Extrait de la revue *Bois et forêt des tropiques*, n°35, Mai-Juin 1954, p. 13.

principe qui garantit des rejets de bois de grume, l'on peut penser que les scieries sont assurées d'une fourniture continue de bois, cependant, il peut arriver que le scieur se retrouve en déficit. Ces cas se produisent lorsque l'offre du marché est en hausse et l'embarcation des bois destinés à l'exportation se déroule dans de bonnes conditions sans trop de pertes dans le chargement des bateaux (barre atténuée, condition climatique optimale), permettant aux coupeurs d'exporter tous leurs bois.

Si l'on se place dans la position de l'exploitant, l'introduction des petites scieries est une garantie d'amortissement de ses pertes. Aussi, l'exploitant arrive-t-il à compenser ses pertes malgré les crises qui peuvent survenir à la colonie car il parvient par ce mécanisme à vendre toute sa production de bois, qu'elle soit de bonne ou de mauvaise qualité. C'est dans cet ordre d'idée que la colonie ivoirienne a commencé à progressivement constituer des débouchés de produits industriels de qualité modeste mais pouvant contribuer à alimenter un mode de vie à l'intérieur du territoire avec une répercussion sur son développement. Ce mécanisme de « débouchées » ayant pris une certaine ampleur, les scieries ont commencé à être relocalisées, c'est-à-dire qu'elles ont quitté les espaces de stockage des bois de grume défectueux pour se relocaliser en fonction des groupes de chantiers qui génèrent des bois difficilement utilisables pour l'exportation en quantité suffisante pour alimenter leur production. Ainsi ces scieries se sont données pour mission de combler avant toutes choses les besoins locaux en bois débités, souvent dans un petit rayon, puis d'étendre le débouché de leurs sciages aux sites utilisant des bois de scie localisés dans des villes de l'hinterland de la Côte d'Ivoire. Ces petites unités de production artisanale beaucoup plus viables, ont entraîné une baisse du prix des bois débités et une certaine vulgarisation de leur emploi chez l'Ivoirien⁷⁵⁹. Il faut remarquer que durant toute la période avant le début de la première grande guerre de 1914-1918, ce sont essentiellement les compléments de l'exportation en grumes qui ont fait l'objet d'un usinage local. On n'abat que rarement un arbre uniquement pour l'alimentation d'une scierie⁷⁶⁰. Ainsi ce mécanisme des premières unités de débitage-transformation du bois s'est axé sur l'assurance d'un approvisionnement permanent en bois de scierie en quantité et en qualité (essences recherchées en débités) et une exploitation plus complète des bois par suite de la récupération des surbilles et billes abandonnées sur les divers parcs en forêt⁷⁶¹, achevant le cycle de traitement des ressources sylvestres en Côte d'Ivoire.

⁷⁵⁹ Bernard BERGEROO-CAMPAGNE, *idem*.

⁷⁶⁰ G. De la MENSBRUGE, « Les industries du bois en Côte d'Ivoire, Les sciages ». Extrait de la revue *Bois et Forêt des Tropiques*, n°135, Janvier-Février 1971, p. 26.

⁷⁶¹ G. De la MENSBRUGE, *op. cit.*, p. 26.

II.1.1.1 - Les premières scieries à la Côte d'Ivoire

La première allusion à une scierie remonte à l'année 1894. Elle fait suite à des coûts élevés de taxe douanière sur le matériel en bois. C'est à la suite d'une demande d'exonération des droits de douane sur le matériel, adressée par la maison Williamson à San Pedro, au cours de cette même année que l'intérêt des exploitants s'est porté sur la question de la réduction de ces frais beaucoup trop élevés. Quatre années plus tard, s'ouvre la scierie de la société Chaban et Gravière près de Grand Bassam. Elle comprend deux scies dont une verticale alternative pour feuillet, panneaux et plateaux de précision qui débite des billes d'un diamètre de 1,20 m et une autre circulaire à axe mobile pour feuillures, rainures, coupes de travers et à onglets. Elle est actionnée par une machine à vapeur, système Westinghouse de 20 chevaux⁷⁶². La mort précoce de Chaban au cours des épidémies de fièvre jaune de Grand Bassam à la fin du siècle a compromis l'avenir de l'entreprise⁷⁶³. D'autres tentatives sont entreprises sans connaître de véritables succès. La description du lieutenant-gouverneur Clozel confirme l'existence de cette première scierie en ajoutant des précisions sur la localisation de celle-ci qu'il présente annexée à la plantation des bois de café. Il évoque une scierie mécanique à vapeur installée en 1898, sur le Comoë. Cette scierie actionnée par une machine de la force de vingt chevaux comprend une scie verticale alternative et une scie circulaire. Des billes de 1m20 de diamètre peuvent y être débitées⁷⁶⁴.

Il faut attendre l'année 1918 à Grand Bassam (précisément à Moossou) soit quelques années après les premières exploitations d'acajou Bassam dans la région pour que s'installe la Scierie de la Compagnie Forestière de l'Afrique Française (S.C.A.F.). Cette usine, qui traite près du quart de la production de bois, soit 10 000 m³ sur les 40-45 000 m³, extraits de la forêt, permet de satisfaire très rapidement tous les besoins locaux en matériaux de construction, meubles, etc. (...). Ensuite Grand Bassam (Moossou) accueille la scierie de la Société VIZIOZ et Cie qui est une scierie africaine. La scierie des Établissements Émile HUBERT, se monte ensuite à Abidjan. Puis au fur et à mesure de l'extension prise par l'exploitation forestière et l'accroissement du marché local, leur nombre s'accroît pour atteindre 7 unités en 1925⁷⁶⁵. Avec la mise en place effective du service forestier et de l'apport des techniciens forestiers, on observe un accroissement de 1 à 2 scieries

⁷⁶² J.O.C.I. 1898. Côte d'Ivoire, rapport du gouverneur du mois de juillet 1898. Voir YAYAT D'Alepé, *ibidem*, p. 383.

⁷⁶³ YAYAT D'Alepé, *op. cit.*, p. 383.

⁷⁶⁴ A.S.O.M. CLOZEL (Gouverneur), *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie de la Côte d'Ivoire en 1899*, Grand Bassam, imprimerie du gouvernement, 1900, p. 37.

⁷⁶⁵ G. De la MENSBRUGE, *idem*, p.22. Voir aussi A.N.F/S.O.M. Côte d'Ivoire, rapport de l'inspecteur Kair sur les grands travaux publics, 30 juin 1919, affaires politiques carton 3047.

fonctionnelles par année jusqu'en 1939-1940. Une certaine stagnation se manifeste ensuite de 1940 à 1943 du fait de la grande guerre conduisant même à la fermeture de certaines scieries (le nombre de scieries se réduit à 11 unités en fonctionnement). Puis la progression reprend après la guerre, se poursuit, mais avec la création de nouvelles scieries. C'est ainsi que de 1948 à 1950 le nombre des unités varie entre un minimum de 16 (1948) et un maximum de 20 (années 1950). À partir de 1950, le nombre d'installations industrielles s'accroît très sensiblement pour passer à 29 unités. Deux nouveaux bonds sont ensuite réalisés d'abord en 1962-1963 (40 unités) puis en 1964 (45 unités). Ce total varie par la suite dans de faibles proportions. Autour des années 1970-1971, on dénombre 53 unités en activité.

La production des scieries est contrôlée par la Direction des Eaux et Forêts qui émane des services forestiers. Il est important de signaler que, si la valeur des exportations est précisée par les services douaniers, la consommation intérieure est plus difficile à connaître. Grâce aux renseignements fournis par certains industriels une estimation peut être établie à partir du volume total des bois débités depuis 1925 par les diverses scieries, cependant de 1927 à 1932, aucune estimation n'est obtenue à cause des conflits entre petits exploitants et grands exploitants. Le tableau suivant illustre bien nos propos.

Tableau des effectifs de scieries en fonctionnement de 1929 à 1952⁷⁶⁶

Années	Nombre de scieries en fonctionnement	Production en m ³ de bois débités
1925	7	10 000
1927	8	-
1929	10	-
1930	13	-
1931	15	-
1932	17	-
1939	21	20 000
1941	17	25 000
1942	17	27 000
1943	17	25 000
1944	11	27 500
1946	11	27 000
1948	16	32 500
1949	16	34 000
1950	20	37 500
1951	20	50 000
1952	20	51 000
1962	40	139 960
1964	45	191 593

Le mode de progression des entreprises industrielles se déroule selon l'avancée des fronts pionniers d'exploitation forestière ouverts. Ainsi pour réduire les frais de transport des grumes, les scieries sont implantées aussi près que possible des lieux d'abattage. Le principe de leur installation est le suivant :

« Les scieries ne doivent pas, pour des raisons de rentabilité, être alimentées en bois exploités à une distance supérieure à 100 km. Exceptionnellement, on constate cependant que certaines installations, du fait d'ailleurs de leurs ancienneté, reçoivent les

⁷⁶⁶ Source du tableau : Bernard BERGEROO-CAMPAGNE, *op. cit.*, p. 12. G. De la MENSBRUGE, *op. cit.*, p.22.

bois venant de chantiers plus éloignés. Tel est le cas des scieries implantées de longue date dans la région d'Abidjan⁷⁶⁷ .»

L'installation des scieries a dans un premier temps progressé en direction de l'hinterland de la Côte d'Ivoire ; vers Agboville d'abord; puis vers d'autres centres plus éloignés le long du chemin de fer. Dans un second temps, la grande poussée de l'exploitation forestière consécutive à l'amélioration du réseau routier et par conséquent au développement des villes de l'intérieur a entraîné l'accroissement de la demande des bois pour l'exportation en 1951. Par ricochet, la demande de bois secondaire sur le territoire national s'est accrue et l'offre de bois inexportable des exploitants a suffi à palier la demande. Dans le courant des années 1963 et 1964, l'on assiste à un essaimage de scieries le long des grands axes routiers et à proximité des grands centres urbains. La distribution des scieries, est pour une large part en liaison avec cette avancée des exploitants sur les routes bitumées d'Abengourou vers l'est et de Gagnoa vers l'ouest⁷⁶⁸. L'industrie secondaire de transformation des bois sciés est ainsi née sur le territoire ivoirien.

Cette industrie tire profit d'une réorganisation du principe de récupération du bois de grume inexportable. Ce principe n'est autre que l'exploitation des bois issus des dépôts qui servent de lieux de stockage provisoire des bois avant leur exportation. Du fait de la durée des délais de stockage, certains bois se détériorent et deviennent impropres à l'exportation. Les petits menuisiers, les particuliers et les tâcherons achètent leurs bois dans ces dépôts. Les entrepôts étant de plus en plus nombreux en fonction de l'extension des surfaces exploitées pour la coupe, l'on est parvenu à noter après les indépendances un ratio d'un magasin ou lieu de stockage de bois par village forestier. Une partie des bois débités en scierie est utilisée directement sans transformation. Tel est le cas notamment des bois de coffrage et de charpente mis en œuvre dans le bâtiment suite à l'avènement du béton armé et à l'expansion des hangars industriels. Lorsqu'il s'agit de vente à des entrepreneurs, ces bois sont pris en général directement à la scierie ou auprès d'entreprises spécialisées de transformation des bois. Ainsi, plusieurs types de menuiserie sont décelables sur le territoire. Nous avons la menuiserie pour le bâtiment et l'ameublement, l'atelier de fabrication de maisons préfabriquées, l'atelier de caisserie, le chantier de construction navale, les usages divers tels que les parqueteries⁷⁶⁹ ...

⁷⁶⁷ G. De la MENSBRUGE, *op. cit.*, p.24.

⁷⁶⁸ G. De la MENSBRUGE, *op. cit.*, p. 25.

⁷⁶⁹ G. De la MENSBRUGE, *op. cit.*, p. 31.

Ainsi, la menuiserie, implantée de manière hésitante sur le territoire avec des objectifs assez limités est devenue l'un des débouchés les plus importants des débités de l'exploitation industrielle de l'espace forestier. Avec l'explosion de la demande en matière de construction, la menuiserie a acquis le statut industriel au même titre que les grandes entreprises d'exploitation de bois avec pour seule différence le fait que les menuiseries soient pour certaines restées au stade artisanal.

Nous distinguons par conséquent la menuiserie du bâtiment qui fournit pour l'extérieur : les panneaux de façade, les portes, les fenêtres et leurs cadres. Un large emploi du bois pour cet usage a été fait dans les immeubles construits par la S.I.C.O.G.I.⁷⁷⁰. Pour l'intérieur des bâtiments, elle fournit des plinthes, moulures, escaliers, huisseries, portes, parquets (mosaïques collées et traditionnelles), lambris... Ensuite, nous avons la menuiserie d'ameublement qui produit le mobilier de logement : salle de séjour, chambre à coucher, cuisine, etc..., le mobilier scolaire, le mobilier de bureau etc.

Les espèces de bois utilisées pour la menuiserie extérieure sont des bois rouges qui sont plus résistants aux affres du climat. Il s'agit du *Makoré*, le *Niangon* et le *Sipo* qui sont les plus prisés, tandis que pour les ouvrages exposés continuellement à la pluie (portails, portiques, etc...), les espèces préférées sont *l'Iroko*, *le Badi*, ou *le Niangon*. Lorsqu'on évoque la menuiserie extérieure, l'un des éléments important est le bois de charpente. Étant donné que la charpente joue un rôle important dans le bâtiment autant civil qu'industriel, il nécessite l'ajout d'un enduit. L'enduit autorise l'usage d'une diversité de bois et selon les différentes techniques de pose de la poutre et de la charpente comme évoqué dans les chapitres précédents, diverses espèces peuvent être utilisées. Celles-ci sont par conséquent soumises à des enduits de créosote ou du carbonyle. Les bois préconisés pour les charpentes sont le *Framiré*, et *le Badi*. Pour la menuiserie d'ameublement et ordinaire les essences recherchées sont le *Sipo*, *Niangon*, *Framiré*, *Samba*, *Bossé*, et pour la menuiserie de luxe et l'ébénisterie ce sont les espèces *Aboudikro*, *Sipo*, et *Acajou*⁷⁷¹.

« Ces bois peuvent être utilisés en massif mais il faut remarquer que de plus en plus, pour des raisons d'économie, d'esthétique, de légèreté, de tenue du mobilier, on fait appel à des contre-plaqués, des panneaux lattés, des panneaux de particules pour fabriquer divers éléments : cloisons, tablettes, parties supérieures d'une table ou d'un bureau, tiroirs, etc... Ces matériaux sont recouverts à l'extérieur d'une feuille de déroulé ou de tranché. Le panneau de particules peut être habillé par un placage. Les

⁷⁷⁰ Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière créée en 1962 par l'état de Côte d'Ivoire.

⁷⁷¹ G. De la MENSBRUGE, *op. cit.*, p. 31.

placages les plus appréciés sont constitués par une feuille tranchée (Beté, Aboudikro, Lingué, Makoré, etc...) ⁷⁷². »

Compte tenu de la relative facilité d'approvisionnement en débité, le territoire a enregistré un foisonnement d'entreprises de menuiserie. Aussi deux entités se côtoient concernant l'industrie du bois en Côte d'Ivoire. Il s'agit des sociétés industrielles selon le modèle européen et les entreprises artisanales. Ainsi une enquête effectuée en 1950 a révélé que 17 scieries ayant produit au total 33 000 mètres cubes de débités ont employé 60 Européens et environ 1 200 Africains ⁷⁷³. Après 1960, on constate un afflux de sociétés industrielles. Une enquête dans les années 1970 recense 36 sociétés dont 23 européennes. Il faut souligner que 26 sur la totalité de ces sociétés fabriquent de façon régulière du mobilier (22 d'entre elles sont localisées à Abidjan et 4 dans l'hinterland).

Selon un recensement, effectué en 1963, il a été inventorié sur l'ensemble du pays, 1 363 artisans menuisiers et ébénistes dont 285 sont installés à Abidjan. On considère que chaque patron utilise en moyenne de 2 à 3 apprentis. Ce qui confère à l'activité du travail du bois un moyen d'emploi des jeunes en référence à leur statut, (jeune déscolarisé, jeune diplômé ou alors jeunes dans la rue...), qui à ce niveau produisent et transmettent leur savoir selon le modèle de la pratique. Certains de ces menuisiers sont capables de réaliser des dessins techniques de leurs projets, cependant le mode d'apprentissage est toujours en relation avec les pratiques et c'est la formation « sur le tas » qui enrichit ce secteur industriel, bien qu'artisanal, si nous prenons pour référence les ateliers de menuiserie recensés.

Il faut noter que le matériel utilisé au cours de ces années pour les scieries industrielles est composé de 14 scies alternatives horizontales ; 5 scies alternatives verticales ; 28 scies à ruban à chariot ; 18 scies à ruban dédoubleuses ; 33 scies circulaires délignieuses ou tronçonneuses.

Le matériel de manutention est constitué de ponts roulants dans trois cas : de portiques dans huit cas ; de grues dans trois cas. Dans onze cas, ces moyens sont complétés par l'utilisation de monorails, de palans, de treuils, de voies Decauville, de camions porteurs ⁷⁷⁴. Les vestiges de la scierie Jacob ayant fait l'objet de notre enquête de terrain en donnent une belle illustration.

⁷⁷² G. De la MENSBRUGE, *op. cit.*, p. 32.

⁷⁷³ Bernard BERGEROO-CAMPAGNE, *op. cit.*, p. 13.

⁷⁷⁴ Bernard BERGEROO-CAMPAGNE, *idem*.

II.1.1.2 - L'habitat préfabriqué en bois de la Côte d'Ivoire

L'habitat préfabriqué ayant connu un succès aux États-Unis⁷⁷⁵ a été perçu en Côte d'Ivoire, dans un premier temps comme une solution d'urbanisme à grande échelle et à moindre frais. Puisque la matière première (le bois) se trouve en abondance dans la moitié sud du pays, et le travail de reconnaissance des espèces, est suffisamment achevé. La Côte d'Ivoire est passée de l'importation de matériaux de construction préfabriqués en bois à la production. Ce processus illustre un fait, l'exploitation des ressources sylvestres a connu des innovations techniques en Côte d'Ivoire. Les principaux stades de la pensée opératoire ayant été franchis par les Français dans ce secteur précis, autorise à mettre en place des structures innovantes qui n'auraient pas eu un écho suffisamment favorable en France. Il s'agit des ateliers de production des habitats préfabriqués innovants en Côte d'Ivoire (si nous prenons en compte les éléments géophysiques et climatiques qui caractérisent ce pays). Il est par ailleurs intéressant de fournir des éléments de précision sur ce que nous comprenons par « préfabrication ». Avec les forestiers, parmi lesquels nous citons Jean Rousseau, nous avons des éléments d'explication qui correspondent, avec le contexte géographique dans lequel cette industrie est implantée, à ce que nous entendons par ce terme:

« La "Préfabrication" sous-entend, en effet, une étude complète très poussée de tous les problèmes à résoudre avec le concours des spécialistes de chaque corps de métier, de manière à réaliser dans les meilleures conditions techniques et pratiques des maisons parfaitement au point.(...) Par maison préfabriquée en bois, il faut entendre une maison dont la majorité des éléments sont en bois – ces éléments étant tous façonnés ou assemblés en usine – le montage sur place ne nécessitant aucun outillage spécial de levage⁷⁷⁶.»

L'approche que nous établissons de la maison préfabriquée en conformité avec J. Rousseau découle du fait que la réalisation d'un tel édifice doit prendre en compte en amont, c'est à dire en phase conceptuelle, tous les « écueils » qui peuvent survenir lors de la réalisation de l'édifice. Ce qui conduit à interpréter ces ouvrages à partir d'éléments de

⁷⁷⁵ En 1948, 80 firmes Nord-Américaines environ produisaient des maisons préfabriquées dont les plus importantes et les plus connues sont : AMERICAN HOUSES INC., JOHNSON QUALITY HOMES NEW YORK, LUSTRON HOMES OF COLOMBUS, OHIO, CRAWFORD CORPORATION. Ces firmes produisaient environ 37 000 unités de logements. Extrait de : Jean ROUSSEAU, « La maison préfabriquée en bois, Solution au problème du logement ». Extrait de *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendu – rapports – discussions, op. cit.*, p. 269-270.

⁷⁷⁶ Jean ROUSSEAU, « La maison préfabriquée en bois, Solution au problème du logement ». Extrait de *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendu – rapports – discussions*, Paris, Compagnie Française d'Éditions, 1953, p. 267-268.

compréhension qui correspondent pleinement à un régime de la technique. Car les étapes de la production intègrent un volet conceptuel, ensuite ce volet sera matérialisé sur support tel qu'une maquette, un plan, schéma, croquis... Ces éléments matérialisés nécessitent des spécialistes dans chaque domaine pour leur mise en œuvre, à partir du moment où chaque étape du schéma, plan ou croquis directeur nécessite un savoir, une technique particulière et un corps de métier particulier. C'est dans cet ordre d'idées que nous faisons référence au geste technique. Celui-ci dans son accomplissement doit être soigneusement et rigoureusement étudié pour éviter une dépense inutile d'énergie, de perte de matériaux et par conséquent de ressources financières. Ces préalables définis aident à mieux percevoir le modèle de maison réalisable en maîtrisant, comme dans une chaîne de production d'un quelconque objet industriel (avec le geste identique répété), la réalisation quasi identique de l'objet. Ainsi donc la maison « préfabriquée » selon ce procédé a été établie suivant deux ordres : la maison à un seul rez de chaussée, et à titre exceptionnel, selon les besoins de l'industrie, la maison à étage. Elle doit par conséquent obéir à un certain nombre de règles. Dans un premier temps au niveau des matériaux, il faut « employer des bois suffisamment secs, 20% d'humidité pour les bois à l'abri des intempéries et non visibles ; 14 à 16% d'humidité pour les revêtements extérieurs et toutes les parties en bois restant apparentes⁷⁷⁷ ». Ensuite, il faut protéger ces bois des parasites pour garantir la durabilité de l'édifice et sa résistance aux différentes « attaques ». Il faut donc utiliser « des bois déparasités, soit par pulvérisation sur la surface d'un liquide fongicide, soit mieux encore par un passage au séchoir à une température de 50 à 60° pendant un nombre d'heures variables suivant l'épaisseur des bois traités⁷⁷⁸ ».

En France, avant la période des guerres, les corps de métiers inscrits dans le domaine de la construction des édifices habitables ont eu pour principe l'usage de la pierre comme matériau, ce que les industriels du bois ont qualifié de « la maladie de la pierre ». Cette maladie a constitué le principal obstacle à l'évolution et l'expression de l'industrie de la préfabrication en bois sur le territoire français. Ainsi, même pendant les premières années de la libération, les industriels ne sont pas parvenus à faire accepter les habitats préfabriqués en bois. Car comme le souligne J. Rousseau :

« Le matériau bois a presque toujours, en France, été considéré simplement comme le matériau de la reconstruction provisoire (pendant 4 ans d'occupation de la dernière guerre (1940-1944), le bois a été employé en totalité pour des travaux entièrement provisoires destinés à parer aux besoins de première nécessité, et notamment pour la

⁷⁷⁷ Jean ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 268.

⁷⁷⁸ Jean ROUSSEAU, *idem*.

construction de baraquement pour les sinistrés). Les résultats en France étaient pratiquement nuls dans le domaine de la construction, l'industrie française de la construction bois se tourna par conséquent vers l'exportation où d'importants besoins se précisaient⁷⁷⁹. »

Entre 1950 et 1951 trois firmes pionnières des plus importantes, les *Éts Lecorché* et les *Éts Schroth* (800 maisons), et celle de M. *Robert Fouillet* (2000 maisons en 1951), obtiennent après de rudes concurrences un marché total de 2800 maisons en bois à construire en Australie. Ces firmes ou groupes industriels, se sont aussi tournés vers les marchés africains. Surtout vers les pays où l'exploitation forestière s'est développée comme aux États-Unis d'Amérique, qui est un pays où le bois représente un matériau de choix pour la construction. L'expérience des maisons préfabriquées en bois est par conséquent tentée en Côte d'Ivoire pour trouver des solutions au problème de l'habitat et aussi pour trouver un marché local à l'exploitation des bois. Ainsi, en nous inscrivant dans le même ordre d'idées que Jean Coudreau⁷⁸⁰, il faut pour y parvenir d'une manière générale, que la mise en valeur qui s'impose dans ce pays tropical puisse s'effectuer en parallèle avec son industrialisation, surtout par une augmentation de sa consommation locale de bois, mais également une transformation de l'exploitation traditionnelle, des gros bois en une exploitation industrielle destinée au marché local. Ce qui doit constituer une mutation importante dans les pratiques des populations autochtones elles-mêmes. C'est en opérant selon ce fait, c'est-à-dire l'exploitation des gros bois sur le marché local qu'à partir de 1952 jusqu'en 1953 la S.A.P.C.I., première société de déroulage installée en Côte d'Ivoire, met en vente les premières maisons préfabriquées. Cependant, comme en France, la culture des expatriés Européens en général et particulièrement des Français ne favorise pas l'emploi du bois dans la construction de leurs habitats, qu'ils ont toujours voulu imposants et durables. Seuls les militaires du génie français ont adopté ce mode de logement issu entièrement de la préfabrication, et donc de l'industrie, que l'on retrouve actuellement au camp militaire « Galliéni » d'Abidjan. Il faut attendre 1957-1958 pour que l'idée soit reprise par la S.C.A.F⁷⁸¹ de Grand-Bassam⁷⁸². Les constructions des maisons préfabriquées S.C.A.F

⁷⁷⁹ Jean ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 270.

⁷⁸⁰ Jean COUDREAU, « La sylviculture tropicale africaine devant l'évolution de l'économie forestière mondiale ». Extrait de *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendus – rapports – discussions*, Paris, Compagnie Française d'Éditions, 1953, p. 60.

⁷⁸¹ Il faut souligner que la Compagnie des Scieries Africaines (S.C.A.F.) appartient à la SCOA. Ses capitaux sont à 100% détenus par la France. En dehors des maisons préfabriquées, la SCAF s'est spécialisée dans l'ameublement, la production de panneaux agglomérés, des caisses et des portes isoplanes.

correspondent à l'époque d'installation des grands chantiers d'ouverture de route, de création de barrage (Ayamé), d'extraction minière etc. Les maisons préfabriquées, en principe démontables, correspondent parfaitement aux exigences de ces chantiers. En fait, seule la S.C.A.F., a produit à Grand-Bassam divers modèles sur une large échelle. Dans le courant des années 1963 et 1964, des recherches sont entreprises pour trouver de nouveaux matériaux de construction. Des essais d'association du bois et du ciment sont mis en route. Il apparaît alors des maisons préfabriquées avec une partie des murs en ciment. C'est une société de menuiserie qui lance la première ce modèle à Abidjan, mais la cherté relative de la construction en limite la diffusion. La S.C.A.F. fait également quelques essais dans ce sens. Mais elle préfère se lancer en 1966 dans la fabrication d'un nouveau modèle tout en bois appelé Arizona. Le modèle Arizona présente un aspect innovant de ce type d'habitat industriel. Il illustre l'important progrès effectué dans l'industrie des bois de sciage en Côte d'Ivoire. Il se présente ainsi :

« Les lamelles de bois sont en effet assemblées verticalement tant sur le fronton périmétral que sur les parois extérieures. Des plaques métalliques colorées placées sous les fenêtres donnent un aspect plus vivant. À l'intérieur le plancher est mieux fini tandis que les cloisons sont en panneaux de particules. Les fenêtres sont à châssis basculant. Signalons enfin des modèles associant le bois avec des panneaux fibragglos. Le montage en est rapide et la conception économique⁷⁸³. »

Compte tenu de la fourniture sur le marché local des bois de qualité inexportables, alors que l'industrie de transformation du bois connaît d'importantes innovations, des mesures ont été prises par l'État indépendant pour palier cette situation comme souligné précédemment par J. Coudreau. La faible valorisation locale de la production ivoirienne faute d'approvisionnement en matières premières a nécessité depuis 1972 la prise de mesures pour favoriser l'approvisionnement des industries locales, notamment l'obligation faite aux exportateurs agréés de livrer aux industries locales un quota dans 19 essences dites « essences quota ». Il s'agit des espèces *Aboudikrou*, *Acajou*, *Assamela*, *Samba*, *Sipo*... auxquelles il faut ajouter l'exploitation de 14 essences à promouvoir pour l'exportation. Ainsi depuis 1973, un net redressement du pourcentage des grumes livrées aux industries locales a été observé : 32%

⁷⁸² G. De la MENSBRUGE, *op. cit.*, p. 33.

⁷⁸³ De la MENSBRUGE G., *op. cit.*, p. 34.

en 1973, 35% en 1974, 39% en 1975 contre un taux variant de 17,5% à 29,1% de 1960 à 1972⁷⁸⁴.

En outre, le volume de grume de la société S.C.A.F⁷⁸⁵ a connu un net accroissement permettant de construire des habitats à une échelle un peu plus grande, allant d'Abidjan à Grand Bassam. On peut retrouver aujourd'hui certains habitats S.C.A.F bien que disséminés parmi les habitats en maçonnerie dans les villes de Bingerville, Abidjan et Grand Bassam.

Les habitats S.C.A.F⁷⁸⁶ sont composés d'abord du modèle standard tout en bois, qui offre le gros avantage d'être commode, simple à monter et à démonter (maisons démontables) et économique. Les parois sont constituées ensuite de panneaux, de dimensions uniformes 2,60 x 1 m, fabriqués en série. Ces panneaux présentent une face extérieure composée de petites planches ou clins, qui se recouvrent mutuellement ; leur assemblage est cloué puis verni ou peint. La face intérieure est recouverte de contre-plaqués cloués sur un châssis en chevrons. Les panneaux sont prévus pour recevoir les couvertures (fenêtres et portes isoplanes) tandis que les cadres recouverts de contre-plaqués, constituent des cloisons. Les travées sont de 3 m avec des portées de 5 m, 6 m ou 7 m. les grandes portées permettent la mise en place d'une terrasse ouverte. Le plancher est constitué par des planchettes jointives. Le toit de la couverture en tôle ondulée a suivant les cas une ou deux pentes.

En dehors de sa fabrication pour en faire des logements, ces préfabriqués ont également été utilisés pour servir de salles de classe à l'exemple du collège Jean Mermoz de la commune de Cocody à Abidjan ou de bureaux tels que ceux du ministère de l'agriculture, et des finances, localisés dans la commune du Plateau à Abidjan.

Des améliorations sont plus tard apportées au premier modèle. Le plancher est remplacé par un carrelage ou un dalleflex et l'extérieur acquiert une apparence plus esthétique. Le modèle « California⁷⁸⁷ » est ainsi conçu. On distingue deux types : Le modèle 72 m² (12 x 6

⁷⁸⁴ A.S.O.M. *L'industrie Africaine en 1976 : Côte d'Ivoire*. 6^{ème} édition. Tome 1. Numéro spécial du bulletin de l'Afrique Noire. Paris, Ediafric la documentation africaine, p. 30.

⁷⁸⁵ La société traitait au total un volume de 90 000 m³ de bois.

⁷⁸⁶ La description des habitats S.C.A.F est empruntée à l'article de De la MENSBRUGE G., *op. cit.*, p. 33-34.

⁷⁸⁷ Raoul Dautry, premier ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en France, suscite des missions thématiques aux États-Unis. En 1945, l'un de ses premiers envoyés est l'architecte Marcel Lods. En 1946, dans le premier numéro monographique que la revue *L'architecture d'aujourd'hui* consacre, après la guerre, à un architecte moderne, en l'occurrence Richard Neutra, Marcel Lods célèbre les vertus des légères maisons californiennes de ce dernier. Mais c'est surtout l'expérience de la préfabrication avec des éléments métalliques poursuivie par Neutra qui le passionne, au même titre que les recherches menées sur l'utilisation de l'aluminium. Nous pensons que les habitats préfabriqués « California », « Arizona » en bois sont nommés en relation avec l'expérience des architectes Nord-américains en matière d'habitats économiques destinés à des grands ensembles, repris par des architectes et urbanistes français dans les différents projets de reconstruction après-guerre (et qui ont fait l'objet de très longs débats d'école). Nous rappelons ici la Maison américaine de type « Texas » surélevée sur des pilotis, au chantier expérimental de la reconstruction de Noisy-le-Sec, en France en 1946.

m) avec toiture à une pente et comprenant un séjour et 2 chambres ; carrelage et terrasse, et le modèle 105 m² (15 x 7 m) avec toiture à deux pentes et comprenant un séjour et 3 chambres ; carrelage et terrasse. Le bois est une matière première onéreuse malgré l'immixtion de l'État dans son exploitation. Il faut reconnaître que la récupération de bois de petites dimensions pour la construction préfabriquée revient à environ 20% meilleur marché que les bâtiments en maçonnerie de même dimension. À titre d'exemple, en construction courante un bungalow ordinaire équipé entièrement revient à 17 000 F le m² alors qu'en maçonnerie il faudrait compter 21 000 F le m²⁷⁸⁸.

Les essences employées pour la construction de ce type d'habitat sont des bois rouges. La quantité de bois entrant dans la composition des bâtiments est assez élevée. En considérant qu'il faut 0,211 m³ de bois débité par m² couvert, ce qui représente 0,530 m³ de bois de grume, un bungalow de 100 m² couvert nécessite environ 53 m³ de bois grume. La consommation annuelle de bois en grume, destinée à cet usage, est donc de l'ordre de 6 à 7 000 m³. Comme en France, le gouvernement ivoirien considère que ces bâtiments doivent être provisoires. Aucune autorisation de construire n'est donnée à titre définitif à Abidjan et dans les espaces résidentiels. Ces types de logement sont construits éloignés de la route ou cachés par une haie. Ce qui a porté un coup sérieux à l'industrie de la préfabrication en Côte d'Ivoire. Le bois étant une ressource difficilement renouvelable, les industriels du bâtiment ont opté pour l'usage du ciment et de ses dérivés. Les solutions fournies par le brevet Hennebique ont favorisé des modes de construction de plus en plus innovants, favorisant l'introduction des buildings à l'américaine, et à l'expérimentation de procédés nouveaux dans l'architecture.

II.1.1 - Un complexe d'exception : La scierie Jacob à Oumé

La scierie Jacob d'Oumé compte parmi les industries pionnières de transformation des bois inexportables en Côte d'Ivoire. C'est l'un des cas d'étude les plus pertinents du point de vue de la relation acteur – entreprise – industrie – environnement – patrimoine industriel. Elle a été fondée en 1936 par Georges Jacob. Une succursale à cette entreprise a été implantée à

⁷⁸⁸ Le type de luxe équipé (modèle « California ») coûte de l'ordre de 25 000 – 28 000 F tandis que la maison en ciment revient à 30 – 35 000 F. Ainsi fin 1969 les prix pratiqués étaient les suivants :
- type 2 chambres 126 m² (15,30 x 8,30) y compris terrasse, garage : 3 165 000 F CFA.
- type 3 chambres 150 m² (18,30 x 8,30) y compris terrasse, garage : 3 850 000 F CFA.,
- type 2 chambres 153 m² (18,30 x 8,30) y compris terrasse, garage : 4 080 000 F CFA.,
- type 3 chambres 177 m² (21,30 x 8,30) y compris terrasse, garage : 4 620 000 F CFA. Extrait de : De la MENSBRUGE G., *idem*, p. 34.

Guehio en 1951, suivant la réorganisation de la procédure de récupération des bois inexportables auprès des grands exploitants, qui a consisté à se rapprocher le plus de ces derniers pour obtenir des volumes de bois suffisants à traiter. La scierie Jacob, dont les vestiges sont encore présents et certaines machines intactes, renseigne sur l'architecture des édifices de production en termes de solution pour éviter l'effondrement dû aux vibrations des machines de plus en plus performantes introduites à la colonie. Cette entreprise fournit en outre des renseignements importants depuis la date de sa fondation, notamment à propos des réseaux Decauvilles, le matériel roulant et leurs évolutions.

La scierie Jacob est située à Oumé dans le sud-forestier de la Côte d'Ivoire. G. Jacob, compte parmi ces entrepreneurs qui ont réussi à imprimer durablement leur marque sur le territoire ivoirien surtout en se plaçant dans un contexte d'exploitation rationnelle des ressources sylvestres, tout en sachant s'imposer dans une société devenue très rapidement marchande. Il a en outre réussi à adapter son entreprise, en la remodelant suivant les principales révolutions et bouleversements de la filière bois en Côte d'Ivoire.

Une telle étude rend compte de l'importance du champ de compréhension ouvert par l'archéologie industrielle. Ce champ apparaît à la fois comme un moyen et un outil de compréhension d'un territoire comportant de nombreux vestiges relatant une époque importante de la production. Cependant nous ne pouvons pas nous y référer exclusivement. La pluridisciplinarité est toute aussi requise pour saisir l'évolution du site, les différentes mutations (architecturales, territoriales, technico-sociale...) qui se sont opérées, car l'évolution des moyens de production et d'usinage des bois a entraîné d'importants réaménagements.

Dans la réalisation de cette étude nous nous sommes donc appuyés sur les outils que nous offre l'archéologie industrielle pour comprendre les vestiges, l'évolution et les mutations de l'industrie du bois à travers ses acteurs et ses traces matérielles, puisque dans notre cas les sources sont très rares (seule la citation du nom de l'entrepreneur, les capitaux investis et la superficie de son exploitation figurent dans les registres de commerce existant aux archives nationales de Côte d'Ivoire).

Le contexte dans lequel a été créée l'entreprise est le discours incitateur du lieutenant-gouverneur de la colonie Angoulvant⁷⁸⁹. Dans ce discours tenu en 1925 il a dit en substance qu'« il entrevoit (...) dans notre domaine forestier parlant de la Côte d'Ivoire, de grosses entreprises délivrées de l'exploitation des intermédiaires (coupeurs de bois) pourvues de

⁷⁸⁹ Gabriel ANGOULVANT est membre de l'Association Colonie Science (A.C.S.) et fait partie du comité des savants pour l'empire colonial français.

scieries puissantes exportant toutes les espèces et reconstituant les peuplements au fur et à mesure de leur coupe ».

Lorsque nous nous référons à l'étude, que nous avons menée sur le site, nous pouvons remarquer à travers les vestiges que l'entrepreneur Jacob s'est fortement inspiré de ce discours pour bâtir sa scierie.

L'étude de terrain nous a conduit avant toutes choses à effectuer une approche des bâtiments, qui sont en substance les premiers vestiges visuels qui s'offrent à nous lorsque nous franchissons le portail d'entrée. Cette approche nous permet de percevoir la logique de leur agencement ou de l'évolution de l'espace en fonction des différentes mutations de l'usine dues aux différentes innovations. Les bâtiments sont disposés de manière éclatée et leurs architectures sont assez diversifiées. Cependant les volumes sont les mêmes car ils adoptent tous le style des *warehouses* ou des entrepôts construits en rapport étroit avec les machines à l'intérieur et l'activité. Ce sont en général des hangars industriels, composés de bâtiments avec des façades en brique rouge ou en parpaing qui servent plutôt de bureau et de centre d'administration de la scierie, et d'édifices bâtis avec des planches disposées en lamelles resserrées qui servent de cloison et de murs suivant le modèle type de la baraque. Ces petits bâtiments sont généralement des annexes qui prolongent les hangars ou qui servent à ajouter une nouvelle fonction au hangar auquel il est accolé. Nous avons pu par ailleurs entrevoir à travers les vitres de l'un de ces bâtiments d'administration des documents abandonnés dans des classeurs qui peuvent être importants pour l'étude et la compréhension des commandes et du fonctionnement de l'ensemble de la scierie, mais l'accès étant très limité car étroitement surveillé, nous n'avons pas pu y accéder. On remarque aussi de nombreuses persiennes sur l'ensemble des édifices cloisonnés et les poutres apparentes qui servent de structure de ces édifices, qui sont soit en bois, soit en métal fixé dans des bases ou plots de ciment ou béton, ou entièrement en béton armé.

Ces bâtiments sont donc agencés en fonction de l'activité qui s'y déroule. On y retrouve des vestiges de scie à ruban, des machines de débitage, de sciage et de séchage. Les vestiges des machines découvertes sur le site sont de marque suédoise, allemande ou hollandaise.

L'ensemble des machines bénéficie de la source d'énergie produite par l'électricité et la machine à vapeur. Le séchage s'effectue par un système de vapeur produite par une machine spéciale dans l'un des principaux ateliers de production. Comme le colonisateur l'a toujours mentionné dans ses campagnes de propagande pour l'usage de la machine à vapeur dans les territoires sur lesquels les activités industrielles sont entreprises : La matière première pour alimenter les machines à vapeur se trouve en abondance et par conséquent il ne peut y avoir

d'obstacle à leur utilisation. Ainsi la machine à vapeur de la scierie Jacob est un bricolage qui donne l'allure d'un grand four à l'ensemble, avec un incinérateur qui est alimenté par de la sciure de bois et des bois impropres à un quelconque traitement en menuiserie locale. À cette machine est associée une pompe à eau qui permet un acheminement continu de l'eau vers la machine. Mais au cours de notre étude de terrain nous n'avons pas pu avoir accès au cours d'eau qui est dans une zone assez dangereuse avec une végétation assez dense. Les ressources financières et humaines étant limitées, nous ne nous sommes pas autorisés à effectuer un débroussaillage afin de le rendre accessible. Cependant nous avons eu la certitude de la part des descendants d'anciens ouvriers de l'existence d'un point d'eau qui alimente la chaudière. Des bacs de traitement d'eau ont été en outre repertoriés non loin de la structure qui sert à abriter la chaudière.

En 1931, l'avènement des voies Decauvilles a occasionné des innovations majeures dans l'acheminement des billes de bois. L'entreprise Jacob a construit son propre réseau, cinq ans après la mise en place de sa scierie, ce qui dénote de la grande importance de son activité. Il faut préciser que le territoire forestier dans l'ensemble a enregistré environ 617 kms de voies Decauvilles avec 735 wagonnets et 26 locomotives.

La « mise en valeur » coloniale a pris pat la suite une nouvelle tournure suite aux différentes révolutions d'après-guerre concernant les territoires coloniaux. La mise en œuvre de grandes infrastructures de développement, tels que les ponts, les barrages hydro-électriques, ainsi que les ports en eau profonde, sont ainsi encouragées par l'administration coloniale. En 1954, l'ouverture du port d'Abidjan, a occasionné de grands changements au sein de la scierie et de toutes les entreprises industrielles sur le territoire. L'on remarque l'arrivée de camions gros porteurs dont on a pu voir les vestiges sur le site et surtout des bulldozers et des chargeurs. Ce matériel innovant (pour les populations locales) a offert de nouvelles perspectives pour l'usine, facilitant l'ouverture de nouveaux fronts pionniers loin des voies d'eau et des voies Decauvilles. La production s'étant accrue et le volume des bois à traiter devenu plus important, de nombreuses améliorations sur les structures des hangars de production ont été faites et sont observables. Aux poutres en bois de scie ont été ajoutées des poutres à section quadrangulaire en béton armé, ce qui donne deux poutres formant un V qui soutiennent fermement la structure. Les palans qui portent les bois pour le débitage sont montés sur les traverses en béton armé, bien que l'on puisse observer la présence d'une armature métallique avec des fers en I auxquels sont associées des structures en béton armé. Une lecture des bâtiments, ou hangars à cloison qui abritent les machines, nous permet d'affirmer que les procédés de construction des unités de production sont identifiables depuis

les premières ébauches jusqu'aux plus récentes. Le hangar métallique prôné au départ par les coloniaux garde de nombreuses traces sur les structures porteuses au départ de l'usinage des bois de grume. Ensuite les poutres et charpentes montées selon le système Polonceau (même si en certains endroits ce système n'est pas suffisamment observable et peut prêter à confusion) prennent le relais avec le mode de fixation dans des plots de bétons qui consolident la ferme. Enfin, l'on observe l'emploi des structures en béton armé dans un but uniquement fonctionnel. Elles servent de soutien des structures existantes. C'est en somme des bâtiments dont les structures se sont consolidées au fur et à mesure de l'évolution de la production. Ce fait peut être attesté par la structure des hangars qui servent de parc et d'atelier mécanique destinés au matériel roulant. Ces hangars ne sont que constitués de charpentes fixées dans des plots de béton avec structure de frette en L ou en S à la base. Aucune autre structure de consolidation de ces hangars n'est observable excepté l'organisation de l'espace au sol pour la réparation et la maintenance des véhicules, alors que le matériel roulant s'est fortement enrichi. Celui-ci est composé de voitures légères de type *pick-up* destinées aux prospecteurs, et personnels chargés du ravitaillement. À ces voitures légères s'ajoutent des camions porteurs de puissance variant entre 5 à 15 tonnes, en général, qui servent à assurer les transports quel que soit le temps et le terrain. Ce sont des camions à deux ou trois essieux moteurs qui ont une bonne adhérence sur tous les types de terrains en pays tropical et qui parviennent à passer quel que soit l'état de la route. En plus de ce matériel, il existe sur le site de nombreux tracteurs utilisés tant à l'établissement des routes avec, le cas échéant, bulldozer, scraper, qu'au remorquage des troncs et des billes, opération appelée débardage réalisée avec une arche, et à la mise sur camion des billes avec un treuil. Ces tracteurs sont soit à chenilles, de marque Hyster et d'autres marques qui ne sont pas identifiables parce que certains engins sont hybridés dans les ateliers mécaniques ; soit à pneu, de marque Latil, Amog Cars... avec quatre roues motrices et directrices. Les tracteurs à chenilles sont évidemment aptes à faire du « tout terrain ». Ils sont peut-être plus fragiles que les tracteurs à pneus, mais ces derniers sont sensibles aux souches incisives laissées après le passage du Bulldozer. Les raisons du choix de ces marques tiennent compte du fait que le Caterpillar est plus cher que le Latil et les autres marques. Selon Jean Teillac⁷⁹⁰ le Caterpillar vaut à cette époque près de 5 000 000 de Frs des colonies, soit 10 000 000 de francs métropolitains. Alors que ces tracteurs et engins de débardage autres que le Caterpillar sont autant robustes et tiennent malgré la rigueur forestière. Le matériel roulant, à l'exception des camions porteurs sont conduits par des

⁷⁹⁰ Jean TEILLAC, *op. cit.*, p. 29.

Européens, mais après les indépendances quelques Africains ont acquis suffisamment de compétence pour en conduire. Mais il reste toujours des Européens dans les exploitations forestières pour les diriger car ce type de matériel est très onéreux et les exploitants ne désirent pas perdre tout leur investissement dans leur maintenance.

Les méthodes d'exploitation connaissent aussi des changements. Les forêts ont été quadrillées par des pistes, principales, secondaires, et des chemins de vidange. Ce qui a entraîné, en plus de la demande (marché) la création de groupe industriels et de société anonymes qui, elles, intègrent toutes les phases de l'industrie du bois, de la prospection jusqu'à la sylviculture. Il faut noter que la scierie Jacob, bien qu'ayant évolué selon les exigences du marché et des innovations technologiques, ne s'est pas constituée en société anonyme, comme de nombreuses scieries et entreprises d'exploitation et de débitage du bois en Côte d'Ivoire. L'usine est demeurée en nom propre et est restée l'œuvre de l'entrepreneur G. Jacob. De ce fait, les archives de l'entreprise demeurent précieuses. Étant donné que l'accès est très difficile et que l'entreprise a le statut de propriété privée, une étude poussée sur les vestiges en présence associée à quelques fouilles archéologiques portant surtout sur les réseaux de mobilité, telles que les voies Decauvilles, les routes d'évacuation et les espaces de drome... peuvent renseigner sur certains aspects qui nous échappent dans la compréhension globale du site. L'un de ces aspects porte par exemple sur l'obtention des éléments de réponse sur l'évolution spatiale du site. Car de nombreux éléments sont encore enfouis sous le couvert végétal et méritent d'être mis à jour à défaut d'interlocuteur véritable.

Cette étude n'est pas circonscrite au périmètre spécifique de l'usine, comme le démontre le plan ci-contre, elle intègre l'environnement autour qui donne un aperçu de toute la propriété. Des habitations précaires composées de baraques anarchiques ont été construites non loin de la scierie par les anciens ouvriers qui espèrent tous la réouverture de l'usine. Ces habitations sont le prolongement des habitats ouvriers construits en petit nombre pour les ouvriers africains de l'usine. La propriété comprend, outre ces baraques, les habitats du propriétaire, de sa famille et des cadres européens de la scierie. Ces habitats sont construits selon le modèle de l'habitat colonial (c'est-à-dire à structure massive et austère) à étage avec escalier en extérieur, cependant le modèle de la véranda n'y est pas systématiquement appliqué, ce qui est compensé par la présence de nombreux climatiseurs⁷⁹¹.

Il faut rappeler que la présence des familles des anciens ouvriers de la scierie, n'est pas une garantie pour obtenir des informations puisque ces derniers ne sont pas capables de

⁷⁹¹ Voir fiche d'inventaire du patrimoine industriel n°1 de la ville d'Oumé (Région du Gôh : Scierie Jacob) en pages annexes, p. 458.

décrire exactement le fonctionnement des différentes unités de production. Cela tient du fait qu'ils n'y ont jamais travaillé, mais ont seulement vu leurs parents à l'œuvre. La mémoire des travailleurs et du travail ouvrier sur ce site demeure un chantier à explorer, ce qui requiert l'apport d'autres disciplines telles que la sociologie du travail.

Un autre fait important lié à l'exploitation forestière porte sur les mesures prises pour la régénération des espèces. La régénération des arbres par la Sylviculture a été une chose nouvelle pour les entrepreneurs. Elle a été imposée par le service forestier dès sa création par le lieutenant-gouverneur Angoulvant. Ce service par l'intermédiaire de l'un de ses membres influents, André Aubreville⁷⁹², a avancé l'urgence de la régénération des espèces exploitées à partir d'espaces réservés. Cependant, les décrets d'exploitation des ressources sylvestres étant en perpétuelle remise en question, il a fallu se référer au premier décret portant sur l'exploitation forestière dans la colonie ivoirienne pour organiser de manière efficace la régénération des essences exploitables. Il s'agit du décret sur l'organisation du régime forestier et l'exploitation des bois domaniaux et des particuliers promulgué le 20 juillet 1900⁷⁹³. Ce décret stipule en ses articles 5 et 10 l'obligation d'abattre les arbres au rez de terre, afin de faciliter la régénération par les rejets de souche. Il complète ses dispositions en notifiant le fait qu'avant d'abattre les arbres de grande dimension qui, dans leur chute, pourraient endommager le sous-bois, il faille autant que possible les ébrancher⁷⁹⁴. Cette disposition qui est mentionnée dans l'article 5 du décret est renforcée par l'article 10 qui énonce clairement que dans les forêts où il existe des essences de grande valeur, il est imposé à l'exploitant de faire planter chaque année, à ses frais, un nombre de plants de même essence ou d'une essence aussi riche au moins double de celui des arbres abattus dans le cours de l'année ; ces essences précieuses sont spécifiées par arrêté⁷⁹⁵. Cependant la régénération des essences exploitables ne peut se faire en restant dans des pratiques qui sont anarchiques et qui portent un coup sérieux à l'entreprise sylvicole. La sylviculture est apparue comme une solution. Elle nécessite des techniques et l'apport de techniciens. Selon ces techniciens, il faut avant toutes choses définir ce qu'est une exploitation forestière qui peut être sujette à une régénération, car comme le signale Jean Coudreau :

⁷⁹² A.S.O.M., André AUBREVILLE, *Les forêts réservées en Côte d'Ivoire et leur enrichissement* (note à Maurice Martelli. Directeur de l'Association colonie-sciences et du comité national des bois coloniaux). Dossier MSS 173. Pièce dactylographiée. 1 carte et envoi de M. Martelli 30 cm.

⁷⁹³ DARESTE P., APPERT G., LEGENDRE M., *Recueil de législation et jurisprudence coloniales*, Paris, Marchal et Billard, Administrateurs, Librairie de la cour de cassation, Tome IV, 1901.

⁷⁹⁴ DARESTE P., APPERT G., LEGENDRE M., *op. cit.*, p. 19.

⁷⁹⁵ DARESTE P., APPERT G., LEGENDRE M., *idem*.

« Les extractions isolées de quelques arbres commercialisables que font les blancs et qui, compte tenu de la totalité des abattages nécessaires ou accidentels en résultant (extraction, arbres cassés, débardage, etc.), ne représentent finalement que des trouées disséminées du couvert, dont la surface totale ne dépasse pas 36 ares par hectare⁷⁹⁶. »

Ces exploitations que l'on peut qualifier de « hasardeuses » ne permettent pas de pratiquer la sylviculture. Alors que c'est ce type d'exploitation qui est en cours en Côte d'Ivoire. Pour mettre en œuvre les techniques de la sylviculture, il faut avant toutes choses, éliminer le peuplement actuel, et installer à sa place un autre peuplement amélioré. Alors que, l'ensemble du peuplement existant ne peut, en l'état actuel des choses, être utilisé, il faut pour ce faire le détruire, ce qui ne sera pas sans conséquence, puisque l'exploitant n'y tirera aucun profit. Cette conception est difficile à mettre en pratique d'autant plus qu'il n'existe aucune certitude que les essences jugées actuellement meilleures, soient bien encore les meilleures dans un siècle, au moment où elles deviendront exploitables. Il ne faut pas oublier les conceptions que les techniciens se font en l'état actuel des meilleures essences tropicales en se référant à la mise en valeur des forêts tropicales. Cette mise en valeur qui ne peut être que l'œuvre du technologiste du bois (par transformation mécanique ou chimique), à un premier stade⁷⁹⁷. À ce propos J. Coudreau soutient que la mise en valeur de ces ressources en bois des forêts tropicales ne doit se faire que par l'entremise de la technologie, c'est-à-dire :

« À la "technologie mécanique", qui doit dire, non pas quelles sont les possibilités d'utilisation de tel ou tel bois, mais de quelle façon, pour tel emploi donné, il faut traiter tel bois. À la "chimie du bois", qui n'en est encore qu'à ses débuts, mais dont il nous faut attendre des possibilités d'utilisation des ressources en cellulose et lignine. La mise en valeur ne pourra être faite que par une industrie capable d'absorber sans distinction, et dans les mêmes conditions, la totalité des éléments dissemblables de la forêt spontanée. Toutefois, nous pouvons remarquer que, dans le cas spécial de la forêt, la ressource naturelle elle-même pourrait par l'intervention du sylviculteur subir certaines modifications, consistant en la production de certaines essences plutôt que de certaines autres⁷⁹⁸. »

⁷⁹⁶ Jean COUDREAU, *op. cit.*, p. 58.

⁷⁹⁷ Jean COUDREAU, *op. cit.*, p. 61.

⁷⁹⁸ Jean COUDREAU, *op. cit.*, p. 61.

Aussi le sylviculteur en tant que technicien du couvert forestier doit-il s'efforcer de transformer ces ressources végétales en une entité plus homogène avec des espèces spécifiques qui seules seront économiquement exploitables. C'est la partie la plus délicate, car la sylviculture des forêts tropicales est une science toute nouvelle, les enseignements manquent⁷⁹⁹. Toutefois, la nouveauté n'étant pas limitée qu'à l'industrialisation de l'exploitation du bois, des progrès importants ont été effectués en matière de production forestière. Le bois a changé de valeur, étant devenu un matériau d'exploitation territoriale, car la scierie assure une continuité au cycle de l'exploitation et donne des produits finis exploitables. Ce qui entraîne un amenuisement progressif de l'exportation maritime qui stagnera à terme à cause des coûts exorbitants des transports maritimes. Ce qui occasionne des doutes, mais pas un frein à l'introduction de la technologie de la sylviculture sur le territoire avec des plantations d'espèces homogènes en vue d'une augmentation, pour une exportation future, de la production de bois matériau⁸⁰⁰. C'est dans cet ordre d'idées que des peuplements plus riches, en termes de retour sur investissement ont été introduits en plantations⁸⁰¹. Malgré les illusions sur le fait que les plantations homogènes d'espèces rentables engrangent des bénéfices en référence aux commentaires et critiques des coloniaux, la scierie Jacob s'est engagée sur cette voie. Ainsi les principales espèces utilisées en replantation artificielle, comme l'évoque si bien Peraudin ont été introduites et se sont développées en Côte d'Ivoire. Il s'agit du *neem* (*Azadirachta indica*), le *Cassia siamea*, l'*Anacardium occidentale*, les *acacias* et le *teck* qui se développent bien sur de bons terrains⁸⁰². Certaines essences comme les *eucalyptus* et *filaos* peuvent être repiqués quelques mois après le semis et n'exigent pas un temps très long de repiquage comme cela a été fait sur le boulevard Treich Laplène à Grand Bassam. Ces espèces s'accommodent de petites pépinières volantes. Les résineux, au contraire, exigent une année de repiquage, les essences à planter en stumps comme le *teck* et le *neem* et parfois le *cassia*, demandent des pépinières assez étendues⁸⁰³. Ces dernières cultures ont connu une expansion considérable sur le territoire à cause de la bonne maîtrise des agents des services forestiers des techniques de repiquage à partir des pépinières.

⁷⁹⁹ A.S.O.M., AUBREVILLE André, *op. cit.*, p. 4.

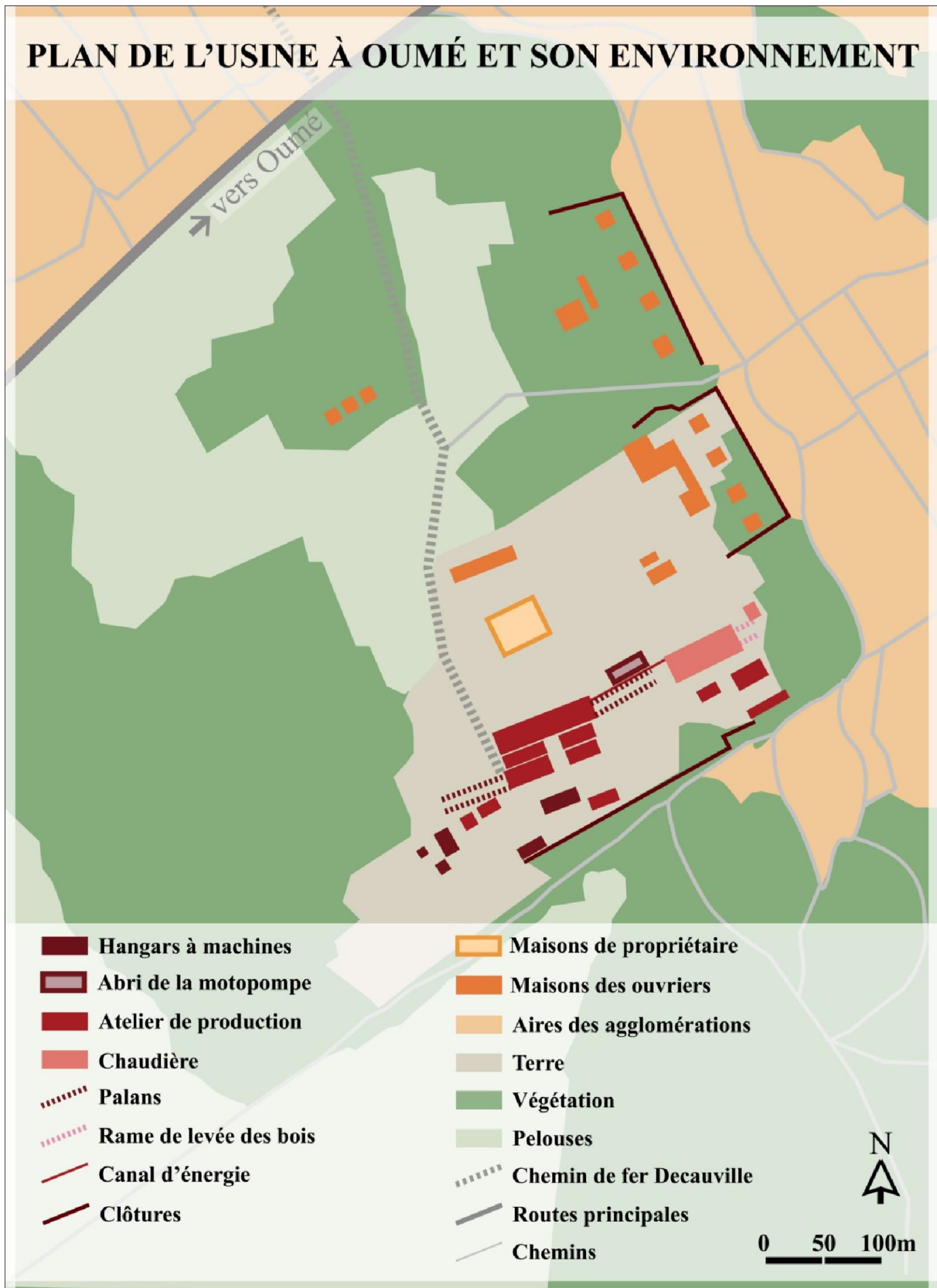
⁸⁰⁰ Jean COUDREAU, *op. cit.*, p. 60.

⁸⁰¹ A.S.O.M., André AUBREVILLE, *op. cit.*, p. 4.

⁸⁰² PERRAUDIN, « Les techniques de reboisement dans l'union française ». Extrait de *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendus – rapports – discussions*, *op. cit.*, p. 145.

⁸⁰³ PERRAUDIN, *idem*.

PLAN DE L'USINE À OUMÉ ET SON ENVIRONNEMENT



Plan conçu par Innocent Diezou et dessiné par Zhang Zhihan, étudiante en Master G.A.E.L.E. Aménagement, Urbanisme, Développement et Prospective.

Chapitre 3
Patrimoine industriel : Pour un développement durable en Côte d'Ivoire

Le « développement durable et/ou soutenable⁸⁰⁴ », expression assez récente associée aux pays développés en situation de gestion de leurs espaces post-industriels et confrontés au renouvellement de leurs ressources à l'origine de leur croissance, s'est étendue aux pays en voie de développement. Le fait d'évoquer cette thématique dans ce chapitre relève d'une interrogation dont le libellé consiste à savoir en quoi est-ce que le patrimoine industriel peut-il participer à cette approche du territoire ? Il ne s'agit pas ici de remettre en question ou de répéter la série de travaux, colloques, et ouvrages édités sur cette question. Il s'agit pour nous, après un inventaire de traces matérielles d'une agro-industrie ou d'une unité de transformation agro-industrielle passée ; de déceler les éléments à prendre en compte pour faire naître de nouveau ces territoires, susciter un nouvel intérêt auprès des populations, en les associant à la préservation de ces environnements de production. Pris sous cet angle la définition du développement durable qui consiste à « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. » issue du rapport Brundtland⁸⁰⁵, correspond objectivement aux espaces de production en Côte d'Ivoire. L'exemple des usines de transformation des ressources agro-industrielles, telles que le coton, en produit textile aide à comprendre ce mécanisme prôné par les pays en voie de désindustrialisation. Certes la définition du développement durable est polysémique mais des cas de figure aident à présenter les enjeux de cette nouvelle approche de la question du développement en Afrique. Car le développement ne peut uniquement se limiter à la production des ressources économiques, il peut être aussi une bonne intégration des valeurs culturelles, surtout que les éléments de la biodiversité sont pris en compte de nos jours sous la houlette de cette nouvelle thématique. L'un des principes généraux de la gestion de la biodiversité est le traitement des ressources en eau et des rejets insalubres des unités de production. À ce titre des exemples remarquables sont à mettre en évidence. Ainsi des débuts de gestion de cette ressource sont observables à l'usine textile de la Cotivo. Le système de traitement de l'eau de l'usine textile Cotivo à Agboville est une innovation, et de ce fait il permet de bien situer les enjeux du développement durable, en relation avec une usine, un territoire, son environnement et la question de l'appropriation culturelle pour un meilleur développement. L'eau de teinture de cette usine est traitée dans des bacs spéciaux avant d'être reversée dans les rivières

⁸⁰⁴ Jusqu'au milieu des années 90, la notion de développement durable selon laquelle il faut préserver le développement économique courant sans mettre en péril les conditions écologiques de son maintien est perçue comme trop normative et trop « nordiste ». Extrait de : Audrey AKNIN, Géraldine FROGER, Vincent GÉRONIMI, Philippe MÉRAL, Patrick SCHEMBRI, « Environnement et développement Quelques réflexions autour du concept de "développement durable" » in Jean-Yves MARTIN (Textes réunis et présentés par), *Développement durable, Doctrine, Pratique, Évaluations*, Paris, IRD, 2002, p. 67.

⁸⁰⁵ Audrey AKNIN, Géraldine FROGER, Vincent GÉRONIMI, Philippe MÉRAL, Patrick SCHEMBRI, *op. cit.*, p. 52.

environnantes. Ce système de traitement des eaux de teinture s'inspire de celui pratiqué par les femmes Bambara dans le traitement traditionnel de leurs tissus indigo. Les matériaux de teinture étant naturels pour la plupart, sont filtrés de manière artisanale afin de ne produire aucun rejet toxique. Le développement durable et au-delà la résilience d'un territoire se construit ainsi progressivement. La résilience ici rapportée au territoire se réfère aux sites agro-industriels qui s'étendent sur plusieurs hectares et dont le sol est complètement acide. Dans un contexte typiquement ivoirien, dans lequel la mémoire et le patrimoine du travail ouvrier est encore à construire, à l'exception des faits historiques coloniaux se rapportant aux travaux forcés, les nouveaux outils que fournit l'archéologie industrielle, peuvent aider à la mise en route d'une campagne de redynamisation de ce volet de l'histoire de la Côte d'Ivoire quoique caractérisé par une dépendance aux techniques et technologies du colonisateur et au-delà des grandes firmes internationales. Cette redynamisation de ce pan de l'histoire, dans la mesure où nous l'entendons, a pour but principal de contribuer à révéler un secteur d'activité dont le patrimoine (culturel et industriel sous entendu) est l'épicentre et le tourisme, l'un des principaux générateurs de ressources. Parmi ces outils, l'image est primordiale et l'accès aux sites de production essentiel. Le fait d'évoquer l'image nous fait déjà sortir des canevas de l'archéologie pour aborder cette question dans une perspective pluridisciplinaire. Ici il faut distinguer l'image sous ses différentes facettes : Il existe l'image photographique, le dessin (d'architecture, esthétique, technique, industriel...), le croquis... Selon les différents types d'« image » (l'image est ici un thème englobant) auxquels nous substituons l'iconographie, à partir de laquelle nous développons un ensemble d'idée adjacente en fonction des résultats escomptés, nous pouvons noter que l'iconographie des sites doit faire l'objet d'une démarche particulière dans l'optique d'un inventaire-valorisation-patrimonialisation-développement qui nous conduit au constat suivant.

Parmi tous les exemples de valorisation d'entreprise, il est intéressant de relever l'exception de l'usine textile Cotivo qui a organisé entre 1980 et 1990 (date approximative) des visites touristiques et didactiques. Ces visites sont devenues une véritable tradition pour les populations jeunes et adultes scolarisées ou non, à partir du moment où ces dernières ont intégré l'usine et son mode de fonctionnement dans leurs mœurs, allant jusqu'à l'appropriation complète. Cependant, ce cas de visite touristique visant un objectif de construction d'une culture et d'un patrimoine lié à la production industrielle est assez unique, bien qu'il en existe dans la ville portuaire d'Abidjan sans pour autant entraîner la même appropriation culturelle. La ville étant toutefois beaucoup plus grande et cosmopolite, n'a pas eu d'effet sur les autres espaces de production. Cependant des campagnes de promotion des

produits finis telles que celles menées pour encourager l'achat et l'appropriation des textiles et pagnes imprimés avec des motifs et symboles culturels langagiers connaît un succès sur l'ensemble du territoire et même dans toute l'Afrique de l'ouest. Le langage textile ouest-africain s'appuie sur un ensemble de symboles graphiques, qui ont usé des moyens ou véhicules de communication figurés sur ou à travers des matières tels le raphia, les fibres de coton, les écorces d'arbre etc. Les artisans en ont adopté les codifications dans une combinaison de motifs qui en font des expressions rythmées qui servent comme des définitions, textes et proverbes qui ont tous des rapports avec le modèle de vie historico-social des populations noires-africaines. L'élément valorisant, qui a entraîné l'appropriation culturelle des textiles se résume en une association judicieuse des symboles iconographiques sur les nouveaux supports industriels que constituent les tissus de type *Wax* (*Wax* hollandais – ivoirien) et *Fancy*⁸⁰⁶ spécifiquement ivoirien⁸⁰⁷ et ouest-africain. À ce propos Anne Grosfilley donne des éléments d'explication intéressants qui servent de repère à cette appropriation réussie :

« Rien n'est plus évocateur de l'Afrique de l'Ouest qu'une femme habillée en *wax*. Le *wax*, dont le nom signifie « cire » en anglais, est ce *batik* aux motifs colorés couramment désigné comme un imprimé africain. C'est au travers de cette étoffe que semble se révéler pleinement l'identité africaine, dans une espèce de globalité intemporelle. (...). Le *wax* est une étoffe typiquement africaine aux yeux des Occidentaux ; elle est également revendiquée par les Africains comme un élément de leur culture. Cependant, de façon paradoxale, il s'agit d'un produit européen, élaboré en Hollande il y a plus de 150 ans⁸⁰⁸. »

C'est en effet une tradition qui résulte d'un complexe technique mixte dans lequel les africains se reconnaissent parfaitement. C'est donc naturellement à travers les *Fancies* que

⁸⁰⁶ « Fancy (ou Fancy print) : *fancy* signifie fantaisie en anglais. Le fancy est une étoffe de coton imprimée par sérigraphie à l'aide de cylindres. Cette production est aujourd'hui concentrée en Afrique de l'Ouest et en Asie. » Extrait de Anne GROSFILLEY, *L'Afrique des textiles*, Édisud, 2004, p. 174.

⁸⁰⁷ « La majorité des *fancies* d'Afrique constitue en fait des imitations de *wax* européens, parfois appelés *imiwax*. Il s'agit non seulement de copier le dessin des *wax*, mais également de reproduire, par la seule technique de l'impression, les effets du *batik*, tels que le *bubling* et le *cracking*. » Extrait de Anne GROSFILLEY, *idem*, p. 22. Toutefois, il faudrait relever que les *Fancies* sont des tissus qui laissent s'exprimer l'esprit de créativité des dessinateurs africains. Ce sont des sortes de plateformes de designers. Les signes iconographiques figurés sur les *Fancies* qui sont de véritables lieux d'expression ne sauraient être cantonnés à de « simples imitations ». Ce n'est pas que pour des questions de coût que ces textiles non durables sont prisés, c'est surtout pour leur beauté au sens esthétique, la créativité et le discours qu'ils véhiculent dans lequel les populations s'identifient entièrement qu'ils sont systématiquement achetés au point où il arrive qu'il y ait régulièrement pénurie sur les marchés d'Afrique de l'ouest.

⁸⁰⁸ Anne GROSFILLEY, *idem*, p. 11.

s'écrivent véritablement l'histoire et la mémoire des populations ivoiriennes et africaines. Il faut cependant souligner que ces exemples émanent uniquement de la production textile, alors que ce n'est pas le principal secteur de développement socio-économique et culturel de la Côte d'Ivoire. Le secteur qui assure la renommée de la Côte d'Ivoire à travers le monde est bien du domaine de l'agro-industrie. La Côte d'Ivoire figure parmi les principaux producteurs de cacao, café, huile de palme, palmiste, hévéa (latex) dans le monde. Ce sont ces secteurs pour lesquels il n'existe pas d'élément de valorisation, ni de trace d'appropriation culturelle dans les cadres de vie et sur les sites de production qui requièrent l'apport d'une ingénierie conceptrice d'un développement durable en conformité avec ces espaces de mémoire ouvrière. Cette action d'ingénierie, que nous traduisons par l'activité conceptrice, des plans, méthodes et moyens de valorisation patrimoniale à travers une iconographie traduisant les valeurs noires-africaines, opérationnalisables en vue de remettre en valeur ces sites. Ces sites au sujet desquels il ne faut pas omettre de tenir constamment compte, dans ce procès de valorisation, de la dépersonnalisation de la production au profit d'une quête pécuniaire exclusive de la part des principaux acteurs. Ces territoire méritent des études poussées que permettent les cartes géo-référencées, pour obtenir une lecture topographique exacte afin de parvenir à schématiser de manière efficace les sites et mieux identifier les besoins et les éléments à ressusciter pour recréer un patrimoine matériel. La recréation de ce patrimoine matériel ne peut se faire sans y associer cette part d'immatériel que renferme toute activité productrice à grande échelle. Qu'en est-il du volet immatériel qui accompagne l'ensemble?

Il s'agit ici de la mémoire de ces populations. Il faut parvenir à recréer cette mémoire. C'est là l'un des enjeux de cette ingénierie conceptrice. Il s'agit donc de parvenir à représenter un patrimoine disparu et aussi promouvoir un patrimoine sensiblement similaire en activité. La question qui découle de ces observations et de ces différents enjeux revient à s'interroger sur l'opportunité de la reproduction de ce type de patrimoine selon les critères d'un développement durable. Le faire revient à reproduire un patrimoine factice, car ce patrimoine est sélectif (comme tout patrimoine) et ne reflètera jamais la réalité perdue, parce que le patrimoine immatériel, (ne serait-ce que l'odeur) ne peut être reproduit fidèlement. Et les éléments à préserver dans le cadre de la maintenance des cycles de production et de renouvellement ramènent à une théâtralisation irréaliste de la mémoire. C'est dans cet ordre d'idée que Sam Ayangma affirme que :

« Dans le cas des sociétés locales ou autochtones, le recours à la patrimonialisation, signifie que le groupe ne reproduit plus la tradition. La reproduction culturelle

traditionnelle ne fonctionne plus, et la mémoire collective doit être relayée par une muséification ou une folklorisation qui renvoient la culture traditionnelle⁸⁰⁹. »

Le patrimoine industriel associé à la question du développement durable, qui est une exigence des institutions internationales de financement auxquelles les pays en voie de développement doivent s'affilier, entraîne une série de choix. Quels sont les éléments qui autorisent et justifient ces choix, dans la mesure où un développement de ce type de patrimoine ne peut exclure cette exigence ?

Le patrimoine n'est pas destruction, mais préservation. Cependant, lorsque nous évoquons la production industrielle ou l'industrie au sens strict du terme, alors que ce stade n'est pas complètement achevé, et même mieux, il est à ses débuts, puisque la Côte d'Ivoire n'est pas entrée dans le stade de l'automatisation et de nombreuses activités de production se font encore suivant les pratiques ancestrales, les questions de développement durable risquent de se murer dans le canevas des slogans non complètement compris et dont la polysémie peut laisser libre cours à de nouvelles déviations. Il s'agit dans cette étude d'énumérer des facteurs et aussi des questions qui, s'ils sont pris en compte ou non, autorisent une patrimonialisation des sites en reflétant la mémoire de la production, et/ou une histoire de la production suivant les valeurs autochtones, bien que factices, mais avec pour principaux acteurs les populations locales.

I - Quelle identité pour quel patrimoine industriel

La notion de patrimoine selon toutes les définitions des spécialistes et experts du monde de la culture, renvoie à la mémoire, au legs, à l'héritage et l'identité que l'ensemble de ces éléments permettent de construire. C'est aussi un processus qui vise à mettre en valeur et protéger ces biens qu'ils soient matériels ou non, les espaces et territoires sur lesquels les événements construisant l'identité du groupe ou qui participent à l'édification de la mémoire collective se sont produits, et qui constituent un ensemble de valeurs. Ces valeurs dont le point commun demeure la mémoire. Cependant cette mémoire pour des sociétés considérées comme sans écriture et dont les moyens et méthodes d'organisation socio-culturelles sont considérées comme primitives et de ce fait sont ignorés par les « développeurs » ou les

⁸⁰⁹ Stan AYANGMA, « Mobilisation du patrimoine et patrimonialisation dans le développement touristique de la commune de Maripasoula (Guyane française) ». Extrait de : Jean-Marie BRETON, *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable (Europe – Afrique – Caraïbes – Amériques – Asie – Océanie)*, Paris, Karthala, Crejeta, 2010, p.35.

« civilisateurs ». Cet état de fait est un substrat permanent de toute l'entreprise industrielle et de toutes les activités ayant associé des Européens colonisateurs dans un premier temps, coopérants dans un second temps et enfin développeurs. Il en résulte inéluctablement des situations conflictuelles dont les chapitres précédents en ont fait échos. Il s'en suit donc des discordances entre pratiques paysannes des populations autochtones et logiques conceptuelles, que la technologie européenne tend à appliquer. Ce jeu entre deux groupes d'acteurs, au sujet desquels le vocabulaire courant des hommes de métier s'est autorisé une forme d'affranchissement raciale en opérant une distinction, selon d'une part la technologie du Blanc et d'autre part le savoir-faire pratique du Noir, n'est pas resté sans conséquences. Des formes de compromis ont été trouvées dans des complexes techniques mixtes que les propos de Cormier-Salem illustrent de manière intéressante, en ces termes, définissant une forme « d'hybridation entre systèmes, de dynamiques innovantes, où le paysan "défait" le paquet technologique de l'expert, s'approprie ce qui lui semble acceptable et délaisse les autres options, ce que d'aucuns nomment son "réalisme". *"Les Blancs ont raison, mais nous n'avons pas tort"*⁸¹⁰ » comme le disent les africains. Il s'agit par conséquent d'un patrimoine non complètement accepté, et paradoxalement non complètement rejeté. Un patrimoine hybride, d'où l'ampleur de cette interrogation, puisqu'un peuple, pour mieux valoriser son patrimoine ne doit déceler qu'une identité dans laquelle toute la communauté en principe doit se reconnaître.

De nos jours il y a une nouvelle dynamique qui se dégage au sein des populations. De nombreux conflits éclatent sur des fonds de replis ethniques et régionaux en Afrique. Les crises socio-politiques en Côte d'Ivoire, en Casamance, en Centrafrique, au Mali sont toutes fondées sur ce substrat. Ces crises liées à ces replis ethnico-religieux, nécessitent une sortie ou une élévation, mue par un ensemble de réflexion qui autorise une sortie de l'identité hybride de la production-productivité et de la génération-redistribution des ressources et richesses, qui contribuent à accentuer les déséquilibres régionaux et les clivages liés à l'exploitation des terres, source majeure de la crise en Côte d'Ivoire par exemple. Dénommée raisonnablement « la crise du cacao » ; mais en réalité, c'est « la crise de la terre » qui constitue dans ce pays un capital, dont la productivité est indiscutable, (les chapitres précédents illustrent bien nos propos) et au-delà « la crise de la mémoire » rattachée à cette terre. La mémoire se construit et l'impact de l'historien n'y est pas anodin. L'histoire étant associée à l'écriture et celle de l'historien est conditionnée par une objectivation des faits passés qui font histoire et qui de ce

⁸¹⁰ Marie-Christine CORMIER-SALEM, *et al.*, « Les paysans ont leurs raisons que les experts ignorent », Extrait de : Meriem Bouamrane *et al.*, *Rendre possible*, Éditions Quæ « Indisciplines », 2013, p. 56.

fait ne correspondent pas toujours à ce que la mémoire des groupes sociaux veut préserver. L'écriture, outil qui prolonge la technique du Blanc, a par son absence dans les sociétés africaines été la source de cette hybridation. L'usage absolu ou contraint de l'écriture doit être remis en question dans la construction de l'identité, celle qui s'approprie le patrimoine industriel. Les sociétés traditionnelles, considérées comme sans écriture sont contraintes de régler leur vision de la temporalité sur celle des sociétés à écriture et particulièrement celles des Européens. La temporalité, la lecture de l'espace et la relation à l'histoire chez l'africain ne peuvent correspondre aux critères de l'histoire au sens européen du terme. La griotique qui est un chant, qui raconte des faits historiques des sociétés mandingues doit prêter à réflexion. Le langage des tambours des sociétés Akan des forêts n'est pas fortuit comme élément marqueur de la chronologie dans les sociétés africaines. Ces deux exemples ne sont pas neufs dans notre démarche ; la nouveauté consiste à rétablir l'immatérialité dans l'appropriation du patrimoine industriel sur les territoires de production ivoirien. Lorsque mon interlocuteur sur un site de plantation de café colonial, utilise le mot « cassement » pour parler des années de « travaux forcés », qui est une image qui décrit une action, une activité correspondant à l'époque où il a cassé les pierres pour réaliser les infrastructures et la période des travaux dans les plantations agro-industrielles européennes, cela doit conduire à reconsidérer la mémoire du labeur et de l'identité créée à partir de ce mode de travail dépersonnalisant. Cette reconsidération garantit inéluctablement le renouvellement de l'interprétation de l'histoire, en sortant un tant soit peu de l'écriture européenne (quoique garantissant une pérennité de ce patrimoine industriel), pour un développement durable car les questions environnementales seront mieux perçues car transmises selon les codes langagiers des anciens issus de l'Afrique profonde. Ce qui permet d'éviter un dialogue de sourd intergénérationnel entraînant l'abandon et la perte de l'ensemble de ce patrimoine autant du côté des anciens que des jeunes.

I.1 – Patrimoine : Enjeu pour une élite africaine

Le patrimoine orienté vers les *tours operators* ou voyagistes et les Européens et Asiatiques en quête de dépaysement, pour ce qui concerne les espaces de production en Côte d'Ivoire est assez « lourd » à présenter. Les questions de l'identité et de l'écriture de l'histoire de ces sites de production constituent une sérieuse entrave à la valorisation de ce qui constitue désormais un patrimoine à promouvoir. Des organisations socio-touristiques sont conçues comme élément de valorisation et de propagande. Mais il y a des limites. Comme le rapporte Max Louis :

« Contrairement aux idées reçues, ces voyages à destination des pays du Sud ne profitent que très marginalement à leurs populations défavorisées. La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a évalué qu'en moyenne à peine 50% de ce qu'un touriste paie chez lui pour un voyage revient au pays de destination, si celui-ci est en développement. (...) de nombreux produits sont importés pour les touristes, diminuant d'autant la part financière qui revient au pays d'accueil. Avec le développement du forfait *all inclusive*, c'est souvent le pays d'origine qui récupère la plus grosse part⁸¹¹. »

C'est un patrimoine « factice » avec une histoire conforme aux codes et critères de patrimonialisation européens ou standards conçus uniquement pour une élite. Ce type de patrimoine est l'apanage des Européens, qui construisent et organisent un dépaysement en fonction de la demande extérieure. Ils possèdent des relais de leurs structures dans ces pays qui intègrent un circuit touristique réglé à leur avantage. Ce patrimoine à l'européenne est destiné à une catégorie de personne. Il s'agit des personnes ayant un niveau intellectuel et scolaire qui les rend apte à saisir l'importance et les contours d'un tel patrimoine. Et généralement ces personnes sont des étrangers en quête de nouveauté et d'exotisme. Ainsi, évoquer un patrimoine industriel à valoriser est perçu contrairement par les populations autochtones comme une manière de raviver des périodes de labeur et aussi de chômage. Dans un pays où l'emploi est un enjeu important de développement, patrimonialiser une industrie ou un outil de production ne saurait trouver un écho favorable. Les populations cherchent plutôt à se nourrir. C'est dans cette optique que le développement durable tant prôné par les organismes de développement et de financement prend toute sa valeur. Ce type de développement inclut une prise en compte de l'environnement afin d'occasionner le renouvellement de la matière exploitée ou exploitable. Ainsi les populations déflatées des usines peuvent trouver matière à se remettre en activité en réorganisant les espaces en friche industrielle ou agro industrielle en espace de redynamisation des pratiques antérieures en les pérennisant par la mise en scène. C'est en cela que ce patrimoine doit être confié à une élite africaine car il faut transmettre, enseigner ces nouvelles méthodes d'appropriation des territoires aux populations. Ainsi, plus que des espaces typiquement commerciaux, ces territoires doivent être des espaces de vie. Il faut se référer donc à un inventaire précis afin de

⁸¹¹ Préface de Max LOUIS extrait de : Jean-Marie BRETON, *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable (Europe – Afrique – Caraïbes – Amériques – Asie – Océanie)*, Paris, Karthala, Crejeta, 2010, p. 8.

bien comprendre les territoires dans lesquelles les populations sont suffisamment imprégnées de l'activité de production en vue de construire ce type de patrimoine. Ce patrimoine se construit et l'élite ivoirienne y a donc un rôle majeur à jouer, ne serait-ce que dans l'organisation région par région. Les exemples des DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en France et de la CONACULTA (Consejo Nacional para la Cultura y las Artes) au Mexique sont assez évocateurs en matière de procédures et méthodes de redynamisation des territoires de mémoire. Pour revenir à l'exemple français, Jean Paul Huchon, Président du conseil régional d'Ile de France affirme que « le patrimoine est une force pour l'Ile de France ». L'Ile de France étant une région, cette affirmation revêt tout son sens lorsque nous allons plus loin en évoquant les chiffres d'une autre région qui ne comprend pas la capitale Paris sur son territoire. Il s'agit de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont Hervé Passamar, alors directeur de l'agence régionale du patrimoine, présente l'essor à travers cette communication :

« On peut par exemple noter que le montant cumulé des billetteries des sites protégés en France est largement supérieur à l'engagement de l'État – 360 ou 400 millions d'euros par an – pour le patrimoine protégé. Le patrimoine n'est pas un coût, c'est une richesse au-delà bien sûr de toute la dimension culturelle, sociétale et historique. D'un point de vue strictement économique, nos chiffres – et je vous garantis que chaque fois qu'il y avait des doutes sur le fait de conserver tel ou tel ratio parce qu'il paraissait trop « intéressant » ou trop valorisant, on l'éliminait – ont incontestablement prouvé que le patrimoine en France génère aujourd'hui beaucoup plus dans l'économie des territoires, dans l'économie régionale et dans l'économie nationale que ce qu'il coûte⁸¹². »

L'exemple mexicain obéit au même principe de valorisation des patrimoines, qu'ils soient industriels, artisanaux, culturels ou archéologiques... Ils participent tous au développement des régions et au-delà des États fédéraux mexicains. Le personnel qui compose cette institution fédérale compte parmi l'élite et les programmes et politiques de sélection, valorisation et communication des éléments qui font patrimoine sont rigoureusement traités et suivis. Cet État a réussi à créer une économie culturelle sur la base de la valorisation de ses principaux sites culturels. Sans entrer dans des données chiffrées, il

⁸¹² Hervé PASSAMAR, « Le patrimoine, un outil de développement économique et social ? ». Extrait de : Arlette AUDUC, (sous la direction de)°, *Patrimoines et développement des territoires*, Actes du colloque régional, 30 novembre et 1^{er} décembre 2009, Région île de France, Paris, Somogy édition d'art, 2010, p. 44.

est intéressant de noter que les citoyens de ce pays sont investis de la question patrimoniale et à ce titre en tirent des bénéfices.

Le patrimoine d'une élite tel qu'annoncé dans ce titre n'est pas une simple gageure car c'est sur la base de l'implication des chercheurs et spécialistes des questions culturelles se rapportant aux pratiques ancestrales, que les outils et éléments qui entrent dans la production, tels que les enquêtes de terrain associés au recensement des anciens ouvriers ayant si possible connu la période coloniale, bien que cette population soit de plus en plus rare⁸¹³, que ce patrimoine industriel peut connaître un début de prise en compte. Toutefois la grande majorité de ce patrimoine est beaucoup plus étrangère et plus précisément plus Française qu'Ivoirien. Les ouvrages de Samir Amin, cités dans les chapitres précédents ne manquent pas de le rappeler et de le souligner. À ce propos Fauré s'inscrivant dans la prolongation du concept développé par Samir Amin notamment sur la question de la dépendance de l'outillage technique européen précise qu'elle est encore plus fondamentale dans la mesure où :

« Il ne s'agit pas seulement d'un assujettissement à l'égard du système capitaliste international, mais aussi du système politique international, dont l'URSS [la Russie actuelle] est l'un des acteurs principaux, et, sur un plan plus général, d'une dépendance à l'égard de la technique [Au sens de J. Ellul, dans *Le système technicien*] avec tout ce que cela implique sur le plan culturel⁸¹⁴. »

Par conséquent « véhiculer la transmission ne signifie pas enchantement mécanique du passé⁸¹⁵ » comme l'a si bien signifié J. P. Huchon. Aussi s'agit-il dans un contexte typiquement ivoirien de la prise en compte d'une part incertaine, perdue, ou oubliée dans la recreation du patrimoine industriel. C'est en cela que la position des ouvriers nécessite une approche particulière.

I.2 - Limites culturelles et patrimoine industriel en Côte d'Ivoire

La littérature ne fait pas état du travail ouvrier, tandis que la bibliographie concernant un autre champ non moins important portant sur les centres et institutions de formation des jeunes que nous faisons correspondre à une histoire de l'école est disponible. Il en est de même pour la littérature exotique qui a pour vocation de présenter un artisanat autochtone,

⁸¹³ Cette population est de plus en plus rare compte tenu du taux de mortalité élevé des populations de plus de 70 ans qui caractérise les pays sous développés.

⁸¹⁴ Y. A. FAURÉ et J. -F. MÉDARD, *op. cit.*, p. 16.

⁸¹⁵ Arlette AUDUC, (sous la direction de)°, *op. cit.*, p. 9.

identifié comme « créateur ». Nous pouvons citer à titre d'exemple les publications de Jacques Anquetil⁸¹⁶, Bohumil Holas... dans lesquels ils mettent en exergue une culture de la production artisanale, mais pas une organisation du travail mettant en ligne de mire l'ouvrier ivoirien. C'est à croire que le travail usinier doit être occulté ou caché. L'idée de servitude est prégnante. Les ouvriers ne doivent pas prendre conscience du travail dans toutes ses dimensions ; éviter le syndicalisme et la révolte comme l'histoire des pays industrialisés en fait régulièrement échos. Certaines grèves de travailleurs, et d'ouvriers sont restées mémorables dans l'écriture de l'histoire ouvrière en Europe. En Afrique du Sud c'est un mouvement ouvrier qui est à l'origine de la création du principal parti politique des Noirs de l'*African National Congress* (A.N.C)⁸¹⁷. L'ouvrier a une identité dans ces pays, car l'industrie est leur apanage, la culture technique y est inculquée et s'y imprègne progressivement. Une mémoire, une culture de la mine existe par exemple en Afrique du Sud. Mais en Côte d'Ivoire ces faits n'existent pas. En Côte d'Ivoire les questions relatives à la création d'un syndicalisme ouvrier tirent leurs origines des exploitations abusives des colons (des ressources naturelles et humaines) qui ont donné naissance au Syndicat Agricole Africain (S.A.A) en 1944. Ce syndicat s'étant mué en organisation politique regroupant les ouvriers des différents espaces de production et de construction d'infrastructures de tout le territoire de l'A.O.F, reconnu comme le Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.), a recensé 800 000 adhérents et autant de sympathisants⁸¹⁸ après sa création. C'est cette force qui a parfois influé sur les prix d'achat dérisoires des produits agricoles lorsque l'exploitation appartenait à un Africain et sur le mauvais traitement de ses membres (ouvriers des chantiers coloniaux), qui a donné naissance en 1946 au Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.) suite à l'abolition de la loi sur le travail forcé. Si l'on excepte ces exemples portant sur la lutte syndicale muée en partis politiques ayant contribué à briser les chaînes et les entraves au bien-être ouvrier, il n'en existe pas beaucoup qui puissent traduire et mettre en lumière le système culturel d'interprétation du travail sur les sites de production. Les rares éléments d'interprétation du quotidien des ouvriers sur les sites de production se retrouvent dans la littérature africaine portant sur certaines manifestations ouvrières coloniales telle que l'œuvre

⁸¹⁶ Jacques ANQUETIL, *Côte d'Ivoire L'artisanat créateur*, Paris, ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique, Dessain et Tolral, 1979.

⁸¹⁷ Judith HAYEM, *La figure ouvrière en Afrique du sud*, Paris, Karthala, 2006. Voir aussi : John HIGGINSON, « Privileging the machines: American engineers, indentured Chinese and White workers in South Africa's deep-level gold mines, 1902 – 1907 », *IRSH* 52 (2007), p 1-34.

⁸¹⁸ A.N.C.I. Ministère de l'Intérieur, *Le département de Dimbokro*. Dépôt légal n°11 402 du 10/12/1975.

de Sembene Ousmane, « les bouts de bois de Dieu⁸¹⁹ », sur la grève des cheminots, durant la construction du chemin de fer Dakar-Niger du 10 octobre 1947 au 19 mars 1948.

D'autres faits importants qui intègrent une approche culturelle, une appropriation identitaire du travail et de son organisation sur les lieux de production se retrouve à travers des codes que Robin Cohen⁸²⁰ a développés dans ses écrits, et qui demeurent l'élément non pris en compte par les chercheurs intéressés par la question du travail durant la période coloniale. Il s'agit de l'organisation interne du travail, présenté par les ouvriers africains, et suivant leurs codes et pratiques traditionnelles. Il s'agit des vocabulaires et signaux (parfois inscrits sur des troncs d'arbre) que ces derniers utilisent pour avertir ou prévenir le nouvel arrivant des traitements sur les lieux de travail, de la gentillesse, la dureté des employeurs et du mode de résistance actif ou passif (silencieux). À ce titre le collaborateur de Verdier en Côte d'Ivoire Amedée Brétignère a été surnommé, *ndendè* qui signifie « vite vite »⁸²¹, pour évoquer son exigence de rapidité dans l'exécution des tâches, expression qu'il utilisait lui-même pour motiver les ouvriers à la tâche. L'intérêt porté à la question des manières ou méthodes de communication et de transmission ou de traduction de l'information découle d'un fait marquant. Il s'agit du fait majeur selon lequel les ouvriers ne passent pas plus de six mois sur un chantier qu'il soit agricole ou de construction d'ouvrage d'art⁸²². D'où le terme « six-mois ou simoisien » pour spécifier cette force de travail qui s'est constituée en corps de métier en Côte d'Ivoire et qui est entrée dans l'organisation des sociétés ivoiriennes. En 1930, déjà 20 000 manœuvres Mossi travaillent dans les plantations du cercle de Dimbokro au service des propriétaires Agni et Baoulés. Les uns sont rémunérés par des contrats qui leur allouent le tiers du produit de la récolte. Les autres gagnent un salaire fixe allant de 15 à 25 000 francs cfa par an, et sont assurés du logement et de la nourriture. Cette main-d'œuvre, par ailleurs douée d'un assez bon esprit a pour caractéristiques l'instabilité. Rares sont les manœuvres qui passent plus d'une saison, voire seulement une saison entière, chez le même employeur, ceci pour des raisons diverses, auxquelles la « bougeotte » n'est pas étrangère. Dans ces conditions, il a été difficile de former une masse de travailleurs de métier en Côte d'Ivoire. La question ouvrière présentée ainsi est une illustration des limites culturelles dans

⁸¹⁹ Sembène OUSMANE, *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Pocket, 2013.

⁸²⁰ Robin COHEN, « les formes cachées de la conscience de la résistance ouvrière ». Extrait de : M. AGIER, J. COPANS et A. MORICE, *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala-Orstom, 1987, p. 114, 117.

⁸²¹ DOUTREUWE-SALVAING Françoise (Dir.), MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA CÔTE D'IVOIRE (M.A.C) : *Architecture coloniale en Côte d'Ivoire, inventaires des sites et monuments de la Côte d'Ivoire*, vol. 1. Abidjan : Édition CEDA, 1985, p.53.

⁸²² Se référer à l'introduction de la première partie de cette étude intitulée « Les complexes techniques en Côte d'Ivoire ».

l'organisation des entreprises agro-industrielles. Les conséquences, sont que les ouvriers ne peuvent que se retrouver en situation d'égarement lorsqu'ils sont déflatés.

II - Pour une histoire industrielle de la Côte d'Ivoire : Patrimoine industriel et histoire de l'industrie

Déterminer le fait historique dans la construction des secteurs industriels en Côte d'Ivoire ne peut s'effectuer sans consulter l'historicité de l'industrie coloniale française. Bien que les vocabulaires ne soient pas identiques et même la dénomination des entreprises diamétralement opposée du point de vue de la sémantique, il est difficile d'occulter cette « trop » grande imbrication de l'industrie française dans celle de la Côte d'Ivoire. Certes en Côte d'Ivoire de grands groupes se sont mués en compagnies regroupant diverses entités ou structures industrielles françaises, il n'en demeure pas moins qu'une histoire de l'industrie demeure liée à une histoire de certains faits industriels en France.

De l'initiative de quelques pionniers qui ont porté leur entreprise jusqu'à leur absorption ou fermeture, l'on est parvenu avec l'évolution rapide des marchés à la constitution de grands groupes commerciaux dont les grandes compagnies de traite en ont fait un apanage. L'intérêt pour les produits tropicaux frappés d'« un mythe exotique » encouragé par la propagande coloniale n'a cessé d'attirer les consommateurs occidentaux. Les chapitres précédents illustrent suffisamment les démarches empruntées pour rendre ces produits acceptables sur le marché international, et comment les colonies sont devenues des centres de production des matières premières mettant en place une hiérarchisation tacite de la production et des relations au travail ouvrier. Quatre grandes compagnies sont parvenues à contrôler le monde de l'industrie, selon le modèle de production européen ou international, en Côte d'Ivoire. Ce fait part du contrôle du monde agricole de production par le système praticien africain. Ce système n'ayant pu être pénétré par les colonisateurs depuis la révolution du lieutenant-gouverneur Reste a contraint ces derniers à installer de manière formelle le système colonial technicien, en quittant le monde de la collecte et de la distribution de brousse. Ainsi, l'on a enregistré une apparition de firmes spécialisées, dans les produits techniques, avec de nombreuses actions conduisant à introduire la mécanisation sur le territoire. Les compagnies (reconnues comme pratiquant le commerce de traite – achat, vente de produits des colonies sur les marchés européens et américains) telles que la CFAO, SCOA, Unilever et Optorg⁸²³ se

⁸²³ Jean SURET CANALE, *Afrique et capitaux, Géographie des capitaux et des investissements en Afrique tropicale d'expression française*, L'arbre verdoyant Éditeur, Tome 1, 1987, p.92.

sont dès lors installées de manière durable et diversifiées sur le territoire. Ces compagnies se caractérisent particulièrement par leurs activités hétérogènes qui n'ont pas de lien particulier entre elles. Ce sont des structures capitalistes françaises qui détiennent plus de 50% du capital social cumulé de toutes les entreprises qu'elles créent sur le territoire tandis que l'État ivoirien plafonne à moins de 28%⁸²⁴. Elles constituent les bases de l'industrialisation du nouveau territoire et de la « mise en valeur coloniale ».

Dans la chaîne de création des industries sur le territoire, un fait important n'est pas à occulter, c'est l'intrusion des banques et l'apport des capitaux (français). Les banques sont la base de toutes ces démarches entrepreneuriales dont le système dit de « pools » garantit le retour sur investissement. Deux grandes compagnies méritent une attention particulière dans une écriture de l'histoire des industries ivoiriennes.

Ainsi, la FAO ou CFAO (Compagnie Française de l'Afrique Occidentale), qui compte parmi les principales sociétés commerciales, fondée en 1887 au capital de 7 millions de francs s'est progressivement imposée dans toute l'Afrique Subsaharienne (d'est en ouest). Elle a pris la suite de la Compagnie du Sénégal et de la Côte Occidentale d'Afrique (CSCOA), fondée en 1881 par Charles-Auguste Verminck, un négociant-armateur et fabricant d'huiles à Marseille. En 1898, elle s'établit en Côte d'Ivoire après avoir acheté les établissements d'une maison française (la Société française de la Côte d'Ivoire) et d'une maison anglaise (F. et A.; Swanzy, de Londres)⁸²⁵. La CFAO a réussi à se départir des capitaux de *Paribas* devenu propriétaire de la CSCOA pour rester aux mains de financiers Phocéens. Elle a été restructurée suite à l'appui des capitaux de la société *Marseillaise de crédit*, épaulée par la petite *Banque maritime*. En plus de ces deux institutions financières s'est ajouté le financement de Périclès Zarifi, banquier animateur de la maison Zarifi (ex-Zarifipoulos)⁸²⁶ du groupe *Zarifi-Mitaranga*, d'origine grecque. Ce groupe a des parts dans la Banque de l'Afrique Occidentale (B.A.O.) qui est une institution émettrice de monnaie privée, mais contrôlée par le ministre des colonies de l'époque. Les statuts de la BAO ont été modifiés en 1947 afin de permettre un contrôle renforcé de l'État français. En 1955, ce privilège est atténué par une délégation de l'émission monétaire aux différentes fédérations coloniales, cependant le siège demeure toujours à Paris⁸²⁷. C'est à ce niveau que l'activité commerciale de la BAO sera reprise par la BIAO qui exerce une activité de banque de dépôt en Afrique de l'Ouest. Le groupe financier *Zarifi-*

⁸²⁴ A.S.O.M. L'industrie Africaine en 1976 : Côte d'Ivoire. 6^{ème} édition, *idem*, p.47.

⁸²⁵ Afrique Occidentale, Notice de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, Exposition Universelle de 1900, Levallois-Perret, 1900.

⁸²⁶ Hubert BONIN, *CFAO (1887-2007), La réinvention permanente du commerce outre-mer*, Publication de la SFHOM, 2008, p. 45, 47.

⁸²⁷ Jacqueline DUTHEIL De LA ROCHERE, *ibidem*, p. 97-98.

Mitaranga se retrouve dans la BIAO qui est une banque de financement en Afrique de l'Ouest et en Côte d'Ivoire à travers la banque anglaise *Worms*. Elle détient des pourcentages dans le groupe *Unilever* que l'on retrouve dans les huileries, savonneries et l'ensemble des industries de corps gras en Côte d'Ivoire. Ainsi la CFAO qui n'a jamais abandonné son statut de société spécialisée dans la distribution a intégré la CICA⁸²⁸ comme filiale industrielle en 1959. Dans les faits la CICA a toujours été une filiale de la CFAO depuis sa création, puisqu'elle tire ses capitaux des mêmes institutions financières que la CFAO. L'activité industrielle (mécanisée) est officiellement accordée à la CICA dès 1939 après qu'elle se soit investie dans les activités agricoles (plantations de cultures rentières telles que le café, le cacao et les premières unités de conditionnement des huiles de palme...). Étant parvenue à s'assurer une bonne assise dans le commerce, le conditionnement et l'exportation des produits de rente, bien que détachée des activités agricoles laissées aux paysans ivoiriens, la CICA crée un département technique. Les activités techniques s'étendent à des domaines très variés tels que les constructions de ponts sur les grands fleuves (Bandama, Comoé, N'Zi...), d'immeuble publics, privés, d'installations industrielles et électriques. Elle s'est impliquée dans l'entreprise automobile en représentant des entreprises internationales. Elle distribue des véhicules de marque Peugeot à partir de 1935 en Afrique. Gros utilisateur de camion « Unic », elle construit un garage représentant cette marque à Abidjan. À la suite d'« Unic » elle commercialise la marque ISUZU, qui est une firme japonaise produisant une gamme très étendue de véhicules utilitaires et de voitures de tourisme en Côte d'Ivoire. En 1951 est créée la Société Africaine de Représentation Industrielle (S.A.R.I.) qui s'est spécialisée de manière officielle dans la distribution de Peugeot en conformité avec les bonnes promesses économiques que présente la Côte d'Ivoire et son urbanisation rapide suite à l'ouverture du port en eau profonde d'Abidjan. Dans cette même optique une seconde filiale appelée CICA Automobile naît en 1956 pour assurer la représentation de Citroën. Ces deux entreprises dominent largement le marché automobile. C'est en particulier la période « fastueuse » de la « 2 chevaux » et celle du camion « Citroën T45 » qui monopolise le transport en Côte d'Ivoire. Par ailleurs la CICA dispose à Vridi d'un établissement industriel de montage automobile : « Les ateliers et forges de l'Ébrié ». Cet établissement s'étend sur un périmètre de 3 300 m² sur un terrain de 16 000 m² et se consacre principalement à la construction d'autobus de toutes marques dont la capacité varie entre 15 et 65 places. Leurs ateliers se chargent également de la production de carrosseries et

⁸²⁸ La C.I.C.A. est la société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique créée en 1917. Elle provient de la compagnie de Navigation Fraissinet fondée par Marc Fraissinet dont les navires ont appareillé à destination de la Côte d'Afrique Occidentale dès 1828.

équipements variés destinés aux divers camions et véhicules utilitaires importés par les succursales du groupe et par les concurrents.

Ces exemples montrent l'implication de la CFAO dans l'entreprise mécanique⁸²⁹, métallique et électrique en Côte d'Ivoire. Restant toujours dans le domaine de la distribution, la CICA à travers la CFAO est importateur/grossiste de marchandises diverses, de tissus en provenance d'Europe et des pays voisins de la Côte d'Ivoire, notamment des ex-colonies anglophones. Certains de ces articles sont aussi achetés sur place. C'est le cas des tissus *Wax* et *Fancy*⁸³⁰ fabriqués à partir du coton produit localement par les unités textiles ivoiriennes, de certains matériaux de construction, de savons, de produits alimentaires...

La SCOA. (Société Commerciale de l'Ouest Africain) est une filiale de la banque « Paribas » dont elle bénéficie des capitaux. C'est à travers la *Compagnie générale des colonies* créée en 1920, que cette banque de Paris et des Pays-Bas a intégré le monde colonial africain. En 1958, ces banques opèrent une mutation en mettant en avant leur vocation d'entreprise à capitaux. Ainsi la *Compagnie générale des colonies* devient la *Compagnie générale de participations et d'entreprises* (CEGEPAR)⁸³¹. C'est par le biais de cette compagnie d'investissement dans les colonies que la SCOA relance résolument l'industrie mécanisée à travers l'exploitation sylvicole de la Côte d'Ivoire. Ainsi elle participe à la création de la SCAF, première scierie industrielle à capitaux après la disparition du pionnier Chaban (qui avait fondé avec Gravière la première scierie de la Côte d'Ivoire) à hauteur de 75% (les 25% restants sont détenus par des industriels français). C'est donc une entreprise dont les intérêts sont à 100% français. À la suite de l'attribution du statut de capitale de la Côte d'Ivoire à la ville portuaire d'Abidjan, la SCOA investit des capitaux à hauteur de 70% dans une nouvelle *Société industrielle des Bois* (SIBOIS) en 1963. Compte tenu de l'occupation quasi complète de la production agricole par les paysans ivoiriens (domination par le système praticien), les intérêts privés étrangers se sont généralement focalisés sur un apport technologique et une participation au financement qui correspond au système technicien colonial. Ainsi la SCOA a investi dans la production du caoutchouc, dont l'intérêt s'est considérablement accru sur les marchés internationaux, à travers la Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié (CCP) à partir de 1960. À partir de cette même année l'État ivoirien décide d'intégrer le monde des sociétés à capitaux avec l'aide de l'État français ou d'organismes publics français de financement à travers le *Crédit de la Côte d'Ivoire* et la

⁸²⁹ De nos jours la filiale mécanique de la CFAO porte la dénomination de *CFAO-Motors*.

⁸³⁰ Il ne faut pas omettre qu'une appropriation culturelle s'est entièrement développée autour de ces textiles (*Wax* et *Fancy*) évoqué dans des chapitres précédents de cette étude.

⁸³¹ Jean SURET CANALE, *op. cit.*, p. 104.

Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire (SATMACI), qui bien que constituées avant l'indépendance, ont connu un essor particulier postérieurement. Après 1960 l'implication française dans le développement du jeune État s'accroît par la création d'institutions financières en Côte d'Ivoire, ainsi la France participe à hauteur de 10.7% du capital de la BIDI (Banque Ivoirienne pour le Développement Industriel) et dans des banques d'investissement ouvertes sur le territoire. Il s'agit de la SIB (Crédit Lyonnais), la SGBCI (Société Générale) de la BI CI CI - Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Côte d'Ivoire - (BNP)⁸³². Cela est une forme de garantie que l'État ivoirien présente afin de prouver aux différents investisseurs étrangers qu'elle encourage une ouverture de son économie. C'est ainsi que la Côte d'Ivoire crée les « SODE » (Société de Développement) qui sont en réalité des sociétés sectorielles à capitaux d'État mais à gestion privée. L'État de Côte d'Ivoire participe à l'aventure industrielle en investissant dans l'agro-industrie. L'État s'est introduit dans le secteur hévéicole en participant à hauteur de 8% dans la Manufacture de Caoutchouc de la Côte d'Ivoire (MACACI) créée à Abidjan en 1966, tandis que la SCOA détenait 82% des capitaux⁸³³. En plus de la MACACI, la SCOA s'est lancée dans la production industrielle d'ananas sur une superficie d'environ 400 ha à travers la SALCI créée en 1952 à Ono. En plus de cette entreprise, elle s'est lancée dans l'accompagnement technologique des villageois à travers leurs activités agricoles à hauteur de 80% des investissements financiers sous assistance de la SODEFEL (Société de Développement des Fruits et Légumes). Cependant la SCOA n'a pas suffisamment pris en compte le problème de la conservation des denrées périssables tels que les fruits et légumes due aux conditions climatiques particulières des régions tropicales et particulièrement de la Côte d'Ivoire. Des difficultés sont rapidement survenues notamment au niveau des débouchés et de l'approvisionnement des usines de traitement et de conditionnement de l'ananas. Les unités industrielles de conditionnement ont cessé d'être approvisionnées en ananas suite aux nombreuses désaffections des planteurs qui estimaient beaucoup trop élevés les coûts de sa production agricole.

En dépit de ces difficultés la SCOA ne s'est pas éloignée de sa vocation capitaliste en devenant le principal actionnaire de l'UFIDA⁸³⁴ (*Union Financière Internationale pour le Développement de l'Afrique*) qui est intervenue dans la mise en route de divers projets industriels notamment dans le textile en Côte d'Ivoire avec le concours financier de Optorg

⁸³² Jacqueline DUTHEIL De LA ROCHERE, *op. cit.*, p. 48.

⁸³³ A.S.O.M. L'industrie Africaine en 1976 : Côte d'Ivoire. 6^{ème} édition, p. 59.

⁸³⁴ Jean SURET CANALE, *op. cit.*, p. 117.

dans les *Éts Gonfreville* de Bouaké. Cependant, le textile a connu de grandes crises conduisant aux fermetures des principales filatures de Côte d'Ivoire. L'exploitation forestière a été constamment soumise aux soubresauts des cours du bois sur les marchés internationaux. En 1977, la SCOA se lance dans la grande distribution à l'instar de la CFAO, toutefois la CFAO avait correctement investi les marchés ouest-africain à travers une succursale de *Monoprix* et des participations financières dans les entreprises *Nestlé*, *Michelin* et même dans la société hévéicole SAPH. Alors que nous savons l'impact que ces entreprises ont eu sur la production ivoirienne. À partir des années 1980, on assiste à une cession ou liquidation de nombreuses participations ou filiales (SALCI, Caoutchoucs du Pakidié)⁸³⁵ devant la grande montée de la concurrence. La SCOA, optant pour le modèle entrepreneurial basé sur les flux important de capitaux et de l'apport de la technologie n'a pas su se fondre de manière durable dans les secteurs industriels diversifiés et prometteurs de la Côte d'Ivoire. À ces deux grands groupes nous associons le groupe *Unilever* qui est bien discret, à cause de ses participations à faible pourcentage, dans des groupes comme *Nestlé*, l'industrie des corps gras, avec les *hsl Blohorn* en ligne de mire et le groupe Optorg qui intervient au point de vue des capitaux à travers le groupe bancaire *Suez*, dans l'UFIDA, dans la CICA (surtout pour les *société de crédits automobile*) et enfin dans le groupe *Peyrissac* (Ancienne entreprise à capitaux Bordelais).

Étant donné qu'aucune entreprise à caractère industriel ne peut prospérer sans un appui de capitaux et des garanties financières, l'histoire de l'industrie en Côte d'Ivoire présente à l'aide de ces exemples l'imbrication de la France. À partir de ces constats, pouvons-nous démarquer la Côte d'Ivoire de la France concernant l'étude d'un patrimoine industriel significatif? La réponse demeure sans équivoque. Aucune question liée au patrimoine industriel ne peut être suffisamment abordée et trouver des esquisses de solution sans l'apport des sociétés ou entreprises françaises et européennes. Des projets ont été entamés dans ce sens par la CFAO, il n'en demeure pas moins que cette entame soit incomplète, si la SCOA n'est pas associée dans la mesure où elle a été la véritable structure à avoir réussi à injecter des capitaux dans l'industrie de la colonie ivoirienne et ensuite dans celle de l'État indépendant.

⁸³⁵ Jean SURET CANALE, *op. cit.*, p. 118.

II.1 - Que retenir de l'inventaire d'un patrimoine industriel en présence

Ce que l'on peut retenir de ce patrimoine d'un premier abord se réfère à la Biodiversité. Ensuite, c'est un patrimoine dont le volet mécanique a disparu, où l'on ne retrouve plus souvent la machine coloniale en fonte dans son intégralité. À l'exception des barres de fer en I qui participent à la structure de certains sites industriels, et quelques vestiges de voies Decauvilles. Cependant le patrimoine majeur à revisiter et étudier de manière spécifique est la filière bois en Côte d'Ivoire. Le patrimoine industriel en présence est imbriqué. Il témoigne d'un complexe technique mixte dans lequel les entreprises coloniales et post-coloniales se côtoient constamment. Les cartes des industries localisées en Côte d'Ivoire à la page suivante et en pages annexes en sont de belles illustrations.

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
CARTE DE LOCALISATION DES INDUSTRIES



II.2 - Le patrimoine industriel confronté à l'artisanat

L'artisanat comme il a été présenté dans les chapitres précédents est de divers ordre. C'est le secteur dans lequel les populations autochtones ont rencontré une forme de reconnaissance. De décembre 1970 en Tunisie, jusqu'en février 1977, se sont succédés trois séminaires, dont l'avant dernier a eu lieu à Bordeaux en France. Le dernier séminaire qui s'est déroulé à N'Djamena au Tchad a réuni les ministres de tutelle de plus de vingt pays africains. Tous ont perçu les questions de la promotion de l'artisanat comme moteur et facteur de développement économique, culturel et mieux encore facteur d'authenticité, et d'affirmation de l'identité des peuples à travers leurs patrimoines. Ce patrimoine, entendu comme legs des ancêtres et perpétuation des pratiques africaines.

Il faut marquer un arrêt à ce stade précis pour mieux spécifier, dans une première approche, le type d'artisanat dont il est question. Il ne s'agit pas de l'artisanat en tant que art du beau. C'est celui de l'artisan dont le savoir-faire correspond à l'ars des latins. Jacques Anquetil précise l'essence de cet artisanat à travers ces propos :

« En Afrique noire, on ne peut tracer de frontière précise entre la notion d'art pur et celle d'artisanat, entre la fonction utilitaire et la fonction esthétique, entre l'esthétique pure et le symbole religieux, entre l'artiste et l'artisan. Comme en Europe avant la Renaissance, il n'y a pas de séparation entre art et artisanat. Ces deux catégories de productions sont, en Afrique noire, unifiées dans le cadre d'un même système de pensée et de conception religieuse. (...) La recherche de la forme gratuite de l'art pour l'art des sculpteurs occidentaux, libres de leurs créations, ne correspond absolument pas aux préoccupations des artisans africains, qui doivent essentiellement réaliser une commande précise ayant une signification religieuse ou sociale parfaitement définie à l'avance⁸³⁶. »

Cet artisanat regroupe tout le savoir-faire pratique des populations rurales ivoiriennes. Ce savoir-faire pratique qui correspond à un complexe technique traditionnel renferme des productions d'objet de la vie sociale locale. Il s'agit des poteries et céramiques utilitaires qui assurent l'alimentation et la conservation de l'eau ; la confection de tissus à l'échelle locale, tels que les pagnes « kita » et « indigo » ; la confection des toits de chaume et des « papo »

⁸³⁶ Jacques ANQUETIL, *op. cit.*, p.15.

etc ; l'ensemble du mobilier utilitaire et décoratif de l'habitat en rotin⁸³⁷ (armoire, chaise, fauteuils, tables, abat-jour...) ; les métaux utilitaires pour l'agriculture et la chasse, c'est-à-dire ceux qui sont issus de la réduction du minerai du fer dont les traditions ne sont plus renouvelées de nos jours du fait de la réutilisation des métaux de l'industrie à l'Européenne dans les forges traditionnelles. Ce qui découle d'un fait particulier mainte fois cité selon lequel les populations pillent les vestiges en métaux des usines fermées pour les reconvertir en objets utilitaires, qui servent à l'existence quotidienne. Ce qui démontre clairement cette confrontation, entre ces deux modes de production. L'artisanat en Côte d'Ivoire à laquelle est affublée la connotation « activité informelle » est l'élément à prendre en compte et à organiser, car c'est le principal canal par lequel des éléments de diffusion de la prise en compte d'un patrimoine industriel peuvent être exploités. Tandis qu'en France l'on est sorti de cette connotation unique et englobant en opérant une distinction entre « artisan, maître artisan, artisan d'art, maître artisan d'art, maître d'art, entreprise du patrimoine vivant, meilleur ouvrier de France⁸³⁸ », alors qu'ils sont présentés comme l'atteste Alain BOULARD en des « termes qui se juxtaposent – ou parfois se recouvrent – et qui correspondent à des situations différentes », en Côte d'Ivoire ce secteur recherche des marges de définition et de prise en compte. L'artisanat en Côte d'Ivoire est le secteur de production le plus diversifié et c'est celui qui englobe toutes les couches sociales, et par conséquent il demeure le plus prometteur. Un début de prise en compte a été mis en route à travers un cadre juridique qui fait suite à l'adhésion de l'État de Côte d'Ivoire à l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires) qui est un organisme international qui définit des règles de l'investissement. Évoquer cette organisation dans nos propos n'est pas fortuit dans la mesure où c'est à partir de celle-ci que l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire s'opérationnalise, et c'est celui-ci qui prend en compte toutes les formes d'investissement. La Côte d'Ivoire a défini quatre formes juridiques de création d'entreprise :

Dans un premier temps elle spécifie l'entreprise individuelle ouverte aux jeunes de 21 ans et plus. La forme qui est ouverte à cette catégorie sociale selon son type d'initiative est la possibilité de créer une société commerciale. Les formalités facilitent l'immatriculation au registre du commerce, l'adhésion au crédit mobilier et un numéro de compte contribuable qui

⁸³⁷ « Les rotins sont des palmiers lianes épineux, grimpant ou rampant, qui appartiennent à la sous-famille des *Calamoideae* » Extrait de LETOUZEY R., *Manuel de botanique forestière*, Afrique tropicale 2^e éd. Nogent-sur-Marne, France : Centre Technique Forestier Tropical 1982).

⁸³⁸ Alain BOULARD (Vice président du Conseil économique et social de la Région île de France), « Les métiers d'art en île de France ». Extrait de Arlette AUDUC, (sous la direction de)°, *Patrimoines et développement des territoires*, Actes du colloque régional, 30 novembre et 1^{er} décembre 2009, Région île de France, Paris, Somogy, édition d'art, 2010, p.49.

lui permet d'obtenir le forfait d'impôt sur le revenu. Cette forme n'est pas adaptée à la participation de capitaux extérieurs et les banques y sont parfois réticentes. Elle présente aussi différents inconvénients juridiques et sociaux à prendre en considération comme, entre autres, l'extension de la faillite aux biens personnels et familiaux, l'absence de couverture sociale normale et de protection en cas de chômage. Les initiatives de jeunes assez diversifiées et hétéroclites sont de nos jours le substrat de ce modèle d'entreprise individuelle qui correspond à une forme d'« artisanat créateur » (dans lequel le bricolage occupe une place importante). C'est ce modèle à risque dans lequel la faillite du fondateur, du maître artisan ou « patron » entraîne l'arrêt de toute la structure.

Les seconds et troisièmes modes d'entreprenariat figurent parmi les plus courants et les plus connus à l'échelle internationale. Il s'agit des sociétés à responsabilité limitée (SARL) et anonyme (SA) qui sont des sociétés à capitaux publics ou privés. La nouvelle et quatrième option qui s'offre aux jeunes et qui améliore la première forme juridique de création d'entreprise est le Groupement d'Initiative Économique (GIE). Le GIE est un ensemble de sociétés préexistantes, constitué par au minimum deux personnes physiques ou morales exerçant déjà une activité artisanale et commerciale libérale. Ce statut, favorable aux regroupements, est formalisé par un contrat de société et ne requiert pas de capital. Il existe également des formes juridiques spécifiques comme la SNC (Société en nom collectif) et la SCS (société en commandite simple). C'est à l'aune de ce dernier type de société (GIE) qui améliore l'entreprenariat individuel que nous puisons les formes de base d'une patrimonialisation de l'industrie et une définition du type d'industrie que nous devons prendre en compte dans un contexte de confrontation entre ces deux modes de production : L'industrie européenne mécanisée et la petite fabrique artisanale (dont l'outillage de production est une reconversion ou un bricolage issu de la machine du « Blanc »). C'est donc d'une approche hybride et très large de la notion de patrimoine industriel à laquelle nous devons nous conformer. Car c'est l'« artisanat créateur » qui invente les nouvelles pratiques, qui redéfinit le complexe technique en développant dans toutes ses composantes sa mixité. Celui dont la caractéristique majeure démontre son caractère exclusivement manuel et son mode de transmission des savoirs et savoir-faire s'inscrit dans un mode opératoire se conformant aux pratiques locales et traditionnelles.

Quelque soit l'échelle à laquelle nous nous situons, si nous prenons en compte les artisans traditionnels et ceux issus du monde urbain, le caractère manuel prédomine. Ce qui nous conduit à revenir sur notre première approche de l'artisanat africain en soulevant la nuance ouvrant sur cette nouvelle compréhension : Ce n'est donc pas de l'art strict au sens

artistique, esthétique ou beaux arts parce qu'il s'agit de la production d'objets utilitaires, uniques ou en petite série mais une imbrication des deux approches, art (ars) et esthétique ; ce qui peut paraître un paradoxe. Il s'agit toutefois de celui qui complète l'ars pour faire intervenir l'esthétique. Les petites et moyennes entreprises (PME) issues de cet artisanat ont hérité de ce principe et fonctionnent comme des entités économiques⁸³⁹ ayant leur mode opératoire approprié et spécifique qui diffère de la grande entreprise (même vue à une échelle réduite). Elles sont créées et tombent en faillite au gré des besoins des populations urbaines (principalement) et locales. Ces « petites entreprises artisanales » se spécifient par l'imbrication particulière qui existe entre la politique, la société, l'économie et la culture. À travers leurs métiers et la proximité de leur clientèle, ces PME ont donné naissance à une véritable industrie d'artefacts culturels⁸⁴⁰ par le constat de la présence (plus ou moins importante) de leurs productions sur les marchés internationaux (ouest-africain et européen). C'est cette production contextuelle hybride et parfois fautive lorsqu'il s'agit de la production et l'exposition des objets culturels « authentiques » que l'on peut qualifier à raison de piège à « touriste pressé » qui nécessite un autre regard. Celui-ci perçoit et présente un patrimoine d'une industrie théâtralisée selon la demande du « touriste » tel que celui cité par J. Anquetil concernant sa rencontre avec les femmes potières *Wangoro* de Katiola :

« Une potière de Katiola (Côte d'Ivoire), devant qui je m'étonnais des formes dégénérées de sa production commerciale – alors que, chez elle, j'avais découvert des poteries utilitaires d'une très grande beauté –, se mit à rire en me disant : « C'est pas bon pour toi mes canaris, les blancs ils aiment les vases qui sont dehors. Ce sont eux qui m'ont donné des modèles. Ils m'ont dit : fais ça, je fais ça, ils me payent bien. » Cette potière était très sceptique et ne croyait pas que j'aimais vraiment ses canaris⁸⁴¹. »

Cet exemple peut être enrichi avec celui des villages artisanaux de Tiébissou en Côte d'Ivoire. Les villages artisanaux de Tiébissou portent par exemple sur le regroupement des artisans qui représentent une véritable chaîne de métiers à tisserands traditionnels qui s'étire le long de la voie principale de la ville de Tiébissou située à 68 km de la ville de Bouaké. C'est un patrimoine industriel tel que perçu à l'échelle africaine, mais un patrimoine industriel vivant qui est dicté par l'acheteur, le visiteur ou le touriste. C'est dans cet ordre d'idées qu'un Tam tam africain, appelé *Djembé* au Mali (bien que les caractéristiques fonctionnelles, pour

⁸³⁹ Les économistes les identifient comme des PME (petites et moyennes entreprises)

⁸⁴⁰ Ce que nous dénommons artefacts culturels regroupe autant les produits agro-alimentaires, que les objets de décoration et culturels (pagne, céramique, meubles, boissons). Cela concerne une diversité d'objets artisanaux.

⁸⁴¹ Jacques ANQUETIL, *op. cit.*, p.17.

celles qui sont authentiques diffèrent largement les unes des autres) peut se retrouver à l'identique au Maroc, Sénégal, ou en France... Dans cette optique, nous revenons sur les propos suivants de J. Anquetil participant au programme de l'agence de coopération culturelle et technique sur la promotion d'un artisanat africain.

« C'est pourquoi l'artisanat utilitaire, qui a su résister, reste un moyen puissant d'intégration de l'esthétique dans la vie quotidienne. Nous sommes conscient que les valeurs spirituelles et culturelles de l'Afrique contemporaine en pleine transformation demandent des créations nouvelles, mais deux dangers sont à craindre : une coupure trop grande par rapport aux racines de la tradition au profit d'une imitation sans vie des formes occidentales, ou une imitation de plus en plus dégénérée des créations du passé nouveau folklore international – mort-né – paralysant toute la création contemporaine. L'imitation c'est la mort⁸⁴². »

Il opte pour cet artisanat utilitaire en donnant les raisons. C'est cet artisanat très diversifié qui donne une nouvelle forme de patrimoine artisanal de production industrielle locale, dont les objets finis peuvent (avec des probabilités réduites) être identiques mais que les quantités extraites ou transformées ne dépassent guère le marché local de la commune ou l'espace de son rayonnement publicitaire. Celui qui ne peut par conséquent pas être pris véritablement en compte que par l'addition des volumes de production de toutes ces micro-structures (aussi variées que leurs propriétaires ou patrons) lorsqu'elles sont organisées en association sur tout le territoire. C'est dans cette mesure que l'on peut évoquer une quelconque industrie concernant ces produits artisanaux et un patrimoine industriel typiquement africain issu d'un complexe technique mixte.

C'est cela qui fait le patrimoine industriel pour les populations locales et non la grosse entreprise qui vient de l'Europe avec laquelle une relation affective est créée, et construite (mise en place ou non) qui est constamment mise à mal par cet artisanat en constante mutation dit « artisanat créateur ».

⁸⁴² Jacques ANQUETIL, *idem*, p.16.

Conclusion partielle

Le thème de cette troisième partie de notre étude met en corrélation archéologie industrielle et patrimoine industriel. Cependant il est observable que le patrimoine industriel en France, Italie et au Portugal a emboité le pas sur celui de l'archéologie industrielle avec un infléchissement pour le Portugal et l'Italie où l'archéologie industrielle est toujours en usage. Dans ces pays européens qui ont connu des grandes périodes d'industrialisation le constat est que la question du patrimoine industriel est plus évoquée en France pour les lieux de reconversion des territoires et espaces de production. Il apparaît de ce fait que c'est l'approche la plus aisée à manier pour les intellectuels français dans le contexte des années 1980 comme le note A. -F. Garçon. Cette remarque n'est pas anodine dans la mesure où elle aurait pu nous conduire à choisir en lieu et place d'« archéologie et patrimoine industriel pour un développement durable », la thématique « technique, patrimoine industriel et développement durable ». Comme le note J.-F. Belhoste l'histoire des techniques peut entraîner une patrimonialisation de l'industrie, une mémoire, elle se base sur des faits, des sources qui relèvent tous d'actes écrits. Tandis que l'archéologie autorise une ouverture beaucoup plus large dans le sens où elle a son objet et son champ propre qui permettent de prendre en compte les traces matérielles et artefacts aujourd'hui muets dans le paysage ivoirien que certaines traditions orales aident à comprendre du fait qu'elles y font référence. L'archéologie a donc ses méthodes propres qui autorisent une autre lecture de ces paysages. Dans un contexte dans lequel les techniques et les pratiques sont imbriquées, les outils de l'archéologie apparaissent comme des moyens de lecture et de compréhension efficaces. Car ils prennent en compte autant les abris, les cadres de vie, les machines, les infrastructures de production (canaux hydrauliques, chemins de fer...) et tous les artefacts qui découlent d'un savoir-faire, qu'ils proviennent des pratiques ou des techniques. C'est dans cet ordre d'idée que nous ne saurions, nous démarquer de cette science, dans la mise à jour et la compréhension des vestiges et toutes les traces de production à caractère industriel de notre espace d'étude. L'archéologie de ces vestiges nous a permis de remonter dans le temps concernant les hangars industriels des colonies et de trouver des éléments d'explication là où il n'existe pas de trace et d'archives. Ce champ de recherche nous a permis de reconstituer les plans des usines. Ces plans nous permettent de comprendre la distribution spatiale des bâtiments et de mieux percevoir la pensée opératoire des industriels, pionniers d'une production, bien avant que les compagnies à capitaux ne prennent le relais. En Côte d'Ivoire, la principale industrie provient de l'exploitation des ressources ligneuses dans un premier temps et des ressources agricoles, dites cultures de rentes.

Ces cultures de rente donnent une grande valeur à la terre. Ce qui est une source de conflit entre les propriétaires et les populations autochtones nous conduisant à user de la thématique de friche industrielle avec une autre connotation, ramenant à l'agriculture. Nous n'évoquons pas alors la friche industrielle au sens européen du thème, mais la friche agro-industrielle dans un sens qui fait appel à la notion de territoire de vie. Cette nouvelle approche dans le contexte conflictuel (relatif à l'exploitation de la terre en tant que capital de production) est intéressant, voire nécessaire dans la mesure où elle nous autorise à inclure le concept de développement durable. Il est tout à fait notable que les programmes politiques des pays en voie de développement s'appuient sur des concepts qui sont opportuns selon les choix et options pour susciter le progrès et le bien être de leurs administrés. Toutefois, ces choix sont encouragés par les institutions internationales de financement. Ainsi en Côte d'Ivoire et dans plusieurs pays ouest-africains, le concept « émergence » est d'actualité, alors que celui relatif au « développement durable » n'a pas épuisé tous ses contours. Par conséquent, dans un contexte où les populations autochtones demeurent attachées à leurs pratiques traditionnelles, qu'elles soient dans le domaine de la production agricole ou de l'artisanat (pour ce qui concerne les sites urbanisés, ou encore les populations ayant migré dans les villes), le développement durable est la meilleure option. De cette option découle, la notion de renouvellement et de respect des ressources naturelles et environnementales. Toutes les traditions autochtones ivoiriennes y font référence. Les ressources qui entrent dans la production font l'objet d'une sacralisation, d'où la création de « forêts sacrés » dans lesquelles l'interdit frappe toute forme d'exploitation. L'ouvrage sur la patrimonialisation de la nature tropicale de Marie-Christine Cormier-Salem et ses collaborateurs en fait un large écho. Cette approche locale de l'exploitation industrielle trouve son corollaire dans l'artisanat qui concerne une grande partie de la population. Il s'agit de la population jeune qui, dans tous les pays en voie de développement de l'Afrique de l'ouest, constitue la frange la plus importante. L'introduction de l'école et les taux d'alphabétisation assez bas qui caractérisent ces pays a occasionné une nouvelle forme d'activité industrielle qualifiée d'« informelle » qui est le lieu d'expression de la mixité des pratiques, des techniques et des technologies. C'est le lieu où il est relativement aisé de glisser d'un mode opératoire à un autre. Le thème d'« artisanat créateur » qui a été attribué à ce secteur fait ressortir toute l'ingéniosité de ces jeunes qui réussissent à hybrider des moteurs qu'ils reproduisent dans un champs et un espace réduit, et aussi à bricoler d'autres pour parvenir à leur fin. C'est-à-dire palier les vides que la grande usine à capitaux ne saurait combler. C'est dans cet « artisanat vivant » très proche des populations qu'il faut rechercher les moyens de valorisation du patrimoine de la production industrielle. Cela est un

gage de développement qui ne serait pas la mise en valeur d'un territoire « éteint » qui raviverait des douleurs, mais la valorisation d'un savoir-faire pratique. Pour le réussir, l'apport et l'approche traditionnelle des associations (thème développé dans la deuxième partie de cette étude) n'est pas à occulter. L'association est le domaine dans lequel les populations autochtones puisent les outils socio-économique et pratique de gestion de leurs communautés. C'est à partir de l'organisation de cette masse de travailleurs informels que l'entame d'une valorisation du patrimoine peut entrer dans la mesure des possibles. La pluridisciplinarité y a sa place, l'on ne saurait l'occulter. Pour les pays jeunes dans lesquels, la recherche autorise l'emploi de nouveaux paradigmes, l'apport des chercheurs de toutes les disciplines se rapportant aux sciences de l'homme et sociales peut aider à recréer un patrimoine qui ne saurait être celui de l'Européen, mais qui gagnerait en authenticité en exploitant de manière judicieuse les complexes techniques mixtes. L'exemple des pagnes *wax* et *fancy* présentés dans cette troisième partie de notre étude n'est pas fortuit. C'est ce brassage inhérent au produit dans lequel l'Européen pense une culture africaine, alors que c'est un produit issu de procès industriel européen dont l'appropriation a été parfaite et qui permet une valorisation culturelle africaine typique.

CONCLUSION GENERALE

Une étude sur une temporalité assez grande pour s’octroyer des éléments de lecture au sens le plus large possible des progrès, ruptures et transitions dans les pratiques, techniques et technologies donne des éléments de compréhension qui nous autorisent à trancher sur la question relative à l’existence d’un régime de pensée opératoire dans l’ancienne colonie française qui est l’État de Côte d’Ivoire. Les modes opératoires transférés dans les colonies ne constituent pas des régimes de pensée. Bon nombre d’éléments le démontrent successivement à partir de l’ensemble de cas abordés dans cette étude. La tentation est grande d’affirmer dès cette entame que « rien a changé » dans les ex-colonies. C’est à croire que le temps s’est figé et les acteurs sont restés dans une forme de nostalgie d’une période qu’ils redoutent et rejettent, mais qui paradoxalement les laisse plein d’interrogations. Ce sont ces interrogations qui continuent de susciter des études, des travaux de recherche essentiellement portés sur des nouveaux concepts. Ceux-ci autorisent un vocabulaire nouveau, avec des sens ou significations nouvelles. De ce point de vue, les propos de A.-F. Garçon sont pertinents dans la mesure où elle affirme qu’un concept n’est pas destiné à donner une définition de l’« essence des choses », ce qui porte à croire que celui-ci est emmené à évoluer ou changer. Elle précise à cet effet que :

« C’est une représentation raisonnée qui fournit à un moment donné, la meilleure approche possible des faits ou enchaînements de faits analysés. Un concept peut perdre de sa pertinence lorsque l’environnement de pensée qui l’a engendré, lui ou l’interrogation à laquelle il répond, s’est modifié. Un concept est jetable, ou à tout le moins sujet à reprises, ajustements⁸⁴³. »

C’est en cela que cette étude est une construction d’outils de pensée et d’analyse sans pour autant effectuer une intrusion rigide dans un régime de pensée opératoire visant à les cloisonner dans un canevas qui ne saurait correspondre au vécu des sociétés ivoiriennes. C’est dans ce cadre précis que le concept de dépendance développé par Samir Amin a été utilisé pour donner des éléments d’explication assez riches sur la ou les techniques dans les différents secteurs industriels développés dans l’espace forestier ivoirien. Dans ce même contexte de dépendance, nous observons l’acquisition d’une technicité sans culture technique en Côte d’Ivoire.

Au plan technique, culturel et même moral, l’autochtone ivoirien s’est retrouvé confronté à des successions de crises difficilement surmontables. Il est passé brutalement

⁸⁴³ Anne-Françoise GARÇON (Sous la direction de), *Vents et fours en paléométaballurgie du fer, Du minéral à l’objet*. Programme collectif de Recherche – SRA Bretagne, (Rapport final) année 2006, p. 14.

d'une vie en forêt avec ses codes socio-culturels, ses croyances et son savoir-faire à une société mécanisée de Blancs avec des codes rattachés au travail qu'il pourrait qualifier d'inhumains, car entrant en contradiction avec ses traditions. Il s'est retrouvé dès les débuts des campagnes de « mise en valeur » en situation d'inadéquation au rythme de vie des Européens et la mécanique a, en outre, dès son introduction sur ses terres constitué pour lui un mystère, ce qu'il a nommé « sorcellerie des Blancs ». Ne comprenant pas grand-chose à cette grande rupture bouleversant ses pratiques, il n'a plus cherché à réfléchir afin de comprendre le fonctionnement de la machine, il s'est mis à exécuter pêle-mêle les ordres qu'il recevait, à mener des activités de production avec de nombreux relents superstitieux. Ainsi, dans un contexte reposant essentiellement sur la pratique pour l'autochtone, la technique, si elle n'est pas l'acte traditionnel doit absolument s'en rapprocher. Sans ce rapprochement, le discours technique ne peut être compris. Le cas des manœuvres des chantiers forestiers est évocateur. Là où l'ouvrier après des semaines d'usage de la machine déclare « moi pas comprendre » (acte sincère ou de mauvaise foi) la question du langage technique approprié demeure ; mais le fait est que l'ouvrier ne sait plus user de sa machine et qu'il faudrait lui réexpliquer le fonctionnement (le temps n'étant pas une grande contrainte en Côte d'Ivoire car les durées des journées ne changent pas toute l'année) comme le rappelle Jean Teillac. Il y a aussi l'exemple déjà relaté en deuxième partie de cette étude par G. Hardy (agent de l'administration coloniale) sur les débuts de l'éducation scolaire en Afrique francophone concernant un écolier noir africain qui définit ou explique le phénomène astronomique de l'éclipse à la perfection et qui déclare à la fin de son exposé que selon les contes issus de sa tradition « c'est la lune qui mange le soleil » et que c'est cela sa conviction. Ces faits suffisent à rendre inéluctable l'intrusion des pratiques traditionnelles dans le transfert des techniques et au-delà des technologies. Ce mode relève du fait que la transmission du savoir est l'oralité et l'apprentissage se fait directement au contact de l'objet, et aussi parce que la main-d'œuvre ouvrière ne parvient généralement pas à s'exprimer en français. Ainsi, comme le démontre A. –F. Garçon dans *L'imaginaire et la pensée technique. Une approche historique, XVI^e – XX^e siècle*, le discours technique doit contenir de manière parfaite « le geste que l'ouvrier est censé accomplir avec l'outil ainsi désigné, ce qui fait que la désignation évoque en même temps que l'outil, son usage et la manière de s'en servir⁸⁴⁴ ». Ce discours transmis avec force et sous la contrainte contribue à construire une identité. Il faut remonter à la fin du XIX^{ème} siècle pour rencontrer les prémices de la construction de cette identité, dans la Société des

⁸⁴⁴ Anne-Françoise GARÇON, *Vents et fours en paléoméallurgie du fer, Du minéral à l'objet, op. cit.*, p. 27.

Plantations d'Élima où Brétignère et Treich Laplène (employés de Verdier) ne cachent pas leur surprise de ce que les ouvriers et manœuvres africains se proclament spécialistes de telle ou telle activité au sein de l'entreprise alors que pour les premiers cités (Brétignère et Treich Laplène) il n'en est rien⁸⁴⁵. Il faut attendre l'avènement d'un système d'éducation scolaire pour que soit mis en place une institution favorisant la naissance d'une identité rattachée à une profession, nous n'utilisons pas à bon escient l'expression « corps de métier », puisque ces personnes formées dans ces établissements ne possèdent pas la tradition de ces métiers, ils connaissent et appliquent mécaniquement les gestes sans en comprendre les fondements et sans en avoir leur culture (technique sous entendue). Le principal lieu de construction de cette identité est donc l'école, et surtout l'école de formation professionnelle. Cette identité nouvelle constitue une classe (d'ouvriers, de travailleurs) qualifiée d'élite car ayant inculqué la perception métaphorique de l'outil mécanique et son usage. Cette élite se démarque de la société avec ses « manières de Blanc » provoquant une seconde rupture dans le discours technique. Des africains possédant le savoir-faire mais encore étrangers aux pratiques locales, transmettant du coup un message hybride et incomplet aux populations demeurées dans les zones rurales (principaux sites de production). Ce langage hybride correspondant à l'attribution d'un nouveau nom à la machine, qui est un mélange de tout (le bruit, la rapidité et son usage souvent en usant d'un vocabulaire mêlant la langue locale, le français ou l'anglais).

Longtemps l'homme africain a constitué le principal moteur animé des différents secteurs de l'industrie coloniale en Côte d'Ivoire. En tant que moteur animé et compte tenu du nombre important de manœuvre que les chantiers de mise en valeur ont nécessité, la question de l'alimentation s'est posée avec acuité. Elle est certainement à l'origine de la « bougeotte » traduite par la grande instabilité de cette main-d'œuvre qui a jalonné tout l'entrepreneuriat industriel. L'amélioration des techniques de production, par l'introduction d'un nouvel outillage mécanique se solde par de quasi échecs, les populations sont demeurées dans leurs pratiques. Haudricourt note en substance que « les gestes traditionnels sont automatiques par habitude, mais ils sont modifiables par l'éducation : lorsqu'on a donné des brouettes à certains Africains, ils ont commencé par les mettre sur leur tête, on a pu néanmoins leur apprendre rapidement à s'en servir⁸⁴⁶. » Cela dénote un tant soit peu de l'ampleur de la tâche que les maigres effectifs formés dans les écoles n'ont pu résoudre. « Le passage dans le monde de la technique, avec sa logique rigoureuse et implacable, avec le rejet de toute chaleur

⁸⁴⁵ Paul ATGER, *op. cit.*, p. 84.

⁸⁴⁶ André-Georges HAUDRICOURT, *La technologie en science humaine, recherches d'histoire et d'ethnologie des techniques*. Édition de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris, 1987, p. 158.

affective⁸⁴⁷ » est demeuré une épreuve difficile pour l'autochtone ivoirien. « Les organisations industrielles européennes ou "multinationales" sont froides, l'affectivité n'y a pas sa place. La structure hiérarchique y est contraignante⁸⁴⁸ » et la recherche de résultat dépersonnalise. « En forêt, les villageois conservent les noyaux de palme après avoir extrait l'huile ; ils les cassent et en vendent les amandes – sans savoir souvent à quoi elles serviront⁸⁴⁹ ». Il en est de même pour le café dont une ébauche d'usine a été construite à la fin du XIX^{ème} siècle. Pour ce qui concerne l'huile de palme et les palmistes qui sont des produits dont la commercialisation a été attestée depuis le XVII^{ème} siècle, les administrateurs français ont œuvré pour leur donner de la valeur et de l'importance, lorsque nous nous rappelons la rude concurrence anglaise, suivie de leur entrée en territoire d'Assinie et de Grand Bassam consécutivement au retrait de la France du territoire ivoirien dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Une usine de transformation des graines de palme en huile a été construite à Drewin durant le premier quart du XX^{ème} siècle marqué par l'introduction des premières machines de traitement en chaîne de matière première agricole. Cependant des faits de clientélisme ont mené cette entreprise industrielle à la perte. Ces premiers échecs industriels dont les archives ne mentionnent pas suffisamment le cas renseignent sur l'option de l'entrepreneuriat de type capitaliste, avec l'apport et l'appui de banques pourvoyeuses de capitaux, capables de réduire les échecs dans un contexte marchand dans lequel la fluctuation des cours ne se déroule pas sans conséquences pour la production. Les populations ivoiriennes majoritairement paysannes sont poussées par les multinationales et les sociétés capitalistes à produire, demeurant frustrées à tous les niveaux (prix, traitement personnel, transformation) et restant très peu renseignées sur la finalité de leurs labours. Les mystères des fixations des prix d'achat de ces produits suscitent des réactions de plus en plus indignées du monde rural ivoirien, mais l'administration coloniale et plus tard l'État indépendant reste maître de tout l'organigramme de la production se transformant en principal entrepreneur. Cet État entrepreneur ayant des visées de « croissance rapide » s'appuie sur des comptes extérieurs, avec une participation dans des capitaux des compagnies plus connues sous le nom de « compagnie de traite » qui ont réussi à contrôler les marchés coloniaux et post-coloniaux en tant qu'acteurs (invisibles) mais qui existent à travers plusieurs entreprises industrielles ou qui ont existé de la période coloniale jusqu'à la création de la monnaie CFA fixant en accord avec les banques centrales (A.O.F et A.E.F) les taux d'échange et de change numéraire (cours boursiers). Ce fait il faut le

⁸⁴⁷ Jacques BINET, « Développement transfert de technologie – transfert de culture », Extrait de *DIOGÈNE*, n°126, Avril - Juin 1984, p. 30.

⁸⁴⁸ Jacques BINET, *idem*.

⁸⁴⁹ Jacques BINET, *op. cit.*, p. 31.

souligner résulte d'un choix politique de l'État ivoirien. La Côte d'Ivoire, comme l'a noté Mohamed Diawara⁸⁵⁰ alors ministre du plan de l'époque manquait cruellement d'hommes possédant des qualifications nécessaires après les indépendances pour jouer, notamment au sein de l'administration et du monde rural, le rôle d'« animateur » capables de canaliser les désirs diffus de changement et de progrès dans le sens des objectifs d'industrialisation que l'État s'était fixé. L'État ivoirien a manqué par ailleurs de nouveaux « leaders » paysans depuis les périodes de la création des syndicats panafricanistes mués depuis lors en partis politiques. Il faut par conséquent créer de nouveaux « leaders d'associations » pour relancer l'entrepreneuriat industriel. Le premier président de la Côte d'Ivoire, possédant une très bonne lecture et une connaissance du système praticien a procédé par l'établissement de l'une des principales caractéristique de la pratique : l'oralité à travers le principe du « dialogue », qui consiste à expliciter les intentions des techniciens tout en tenant compte des valeurs traditionnelles des populations rurales auxquelles il fallait apporter la révolution dans leurs pratiques agricoles. Le meilleur moyen mis en route est bien présenté par le ministre M. Diawara qui l'a identifié comme un modèle spécifique à la Côte d'Ivoire. Il s'agit de la création et l'extension à l'ensemble du territoire

« (...) d'associations expressément orientées vers le développement économique et social de zones plus ou moins étendues (groupes de villages, sous-préfectures, préfectures) ; ces associations, généralement fondées et animées par les « intellectuels » originaires de la région, sont désignées sous le terme générique de « Sociétés locales de Développement ». Il est évident que le dynamisme et la réussite de telle ou telle de ces sociétés dépend essentiellement de la qualité et de la disponibilité effective de ses animateurs. Un certain nombre d'entre elles sont considérées comme des réussites et servent d'interlocuteurs valables, de « relais » pour des actions de développement telles, par exemple, celles entreprises dans le cadre des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (F.R.A.R.)⁸⁵¹. »

L'association, étant le lieu d'acceptation ou de rejet de toute innovation technique, pour ce qui est des questions relatives à la production, a été exploité à bon escient pour conduire la Côte d'Ivoire à l'exploit du développement de son secteur agro-industriel que l'on lui connaît

⁸⁵⁰ A.S.O.M. DIAWARA (Mohamed T.), *La traduction de la planification en résultats : cas d'espèce de la Côte d'Ivoire*. Israël 5-11 septembre 1973. Conférence de Rehovot sur la croissance économique dans les pays en voie de développement (ressources matérielles et humaines).

⁸⁵¹ A.S.O.M. DIAWARA (Mohamed T.), *La traduction de la planification en résultats : cas d'espèce de la Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 3.

à ce jour. Cependant le développement revêt beaucoup de facettes. De nos jours les matières destinées à l'exploitation ou à la production industrielle doivent comporter une garantie de renouvellement. Elles doivent tenir compte de l'environnement et de la biodiversité. Tous ces aspects contraignent les États indépendants africains à opérer des choix. Étant admis que l'État ivoirien peut se trouver en mesure de choisir une orientation industrielle au détriment d'une autre ; une observation qui peut paraître bien curieuse lorsque l'on remarque la stagnation de la mécanisation des procédés d'exploitation des matières premières agricoles et des ressources naturelles non minérales en Côte d'Ivoire.

La dépendance des technologies européennes et la considération quasi-magique des procédés de transformation des matières premières agricoles, et d'usinage de certains produits vivriers destinés à une exploitation industrielle toutes protégées par des brevets que l'on achète à prix « fort » et dont la mise en opération nécessite la présence ou l'intervention de leurs concepteurs principalement européens ont été ancrées dans l'esprit des populations figées dans leurs pratiques comme des conditions du progrès ou de l'industrialisation. Ce sont des sortes de « formules magiques » dont il suffit de s'approprier pour accéder à l'affranchissement industriel, alors que les propriétaires s'organisent toujours pour ne jamais les transmettre entièrement entretenant le rapport de « dépendance ». Le régime opératoire africain basé sur la pratique fige l'individu habile africain dans cette forme traditionnelle de croyance en la « formule » magique qui permet de transformer la matière première en produit fini. Alors que de nombreux brevets se rapportant à des technologies qui ont révolutionné le monde industriel sont tombés dans le domaine public de nos jours. Les colonisateurs ont acheminé de nombreux outils de production dans les territoires outre-mer qui ont été réadaptés pour fonctionner dans les colonies créant des nouvelles lignées techniques bien souvent inconnues du monde occidental. De nouveaux types d'exploitation des sources d'énergie, inacceptables en Europe sont expérimentés en Afrique et dans les colonies ; de nouveaux types d'huile de moteur et de carburant bénéficient du même type de rapport. Ces deux éléments en l'occurrence, les lignées techniques (de certains outils de production typiquement coloniaux dont la traçabilité est encore possible) couplés à de nombreux brevets tombés dans le domaine public peuvent aider à construire une mécanisation de l'exploitation des ressources agricoles rentière, vivrière, et naturelle... puisque les méthodes d'exploitation et de conditionnement existants n'ont pas subi d'innovations significatives depuis la période coloniale. Ce sont les mêmes méthodes de séchage des fèves de cacao par exemple décrits par le lieutenant-gouverneur Reste qui sont toujours en usage au XXI^{ème} siècle. Il ne s'agit pas de procéder par bons de progrès technique pour se mettre au diapason

de l'industrie européenne, comme l'apprenant qui saute des étapes pour être au même niveau qu'un autre plus brillant. Il ne s'agit pas non plus de s'aligner sur une temporalité occidentale du progrès des techniques et des technologies, dont des exemples ont été présentés en introduction de cette étude (les trains qui marchent seuls, et les articles de journaux qui s'auto-rédigent). Des matières produites dans les ex-colonies, dans leur état archaïque, c'est-à-dire partiellement conditionnés gardent leurs valeurs sur les marchés mondiaux malgré les fluctuations des cours. Depuis l'époque coloniale, le conditionnement des fèves de cacao en Côte d'Ivoire ne parvient toujours pas à être conforme aux normes de commercialisation relatives au taux d'humidité stabilisé à 8%, entraînant toujours des prix d'achat inférieurs aux paysans. Alors que de nombreux essais de conditionnement et de séchage au Brésil, Vénézuéla, en Colombie, à Trinidad (Caraïbes) et bien d'autres pays (qui commercialisent des fèves et variétés de cacao les plus prisés au monde) se sont déroulées durant les années correspondant à l'époque de la colonisation des États africains actuels à partir d'appareils dont les brevets sont de nos jours tombés dans le domaine public et qui sont consultables avec leurs dessins techniques. De véritables encyclopédies technologiques existent pour se pencher sur la question d'une mécanisation de la production en territoire ivoirien. Tous ces brevets technologiques obsolètes aujourd'hui sont des sources majeures qui, si elles sont suffisamment étudiées, peuvent autoriser l'entrée dans l'ère des technologies d'extraction, de production et de conditionnement-transformation des matières premières naturelles (non minières). Ce qui conduira à reconsidérer les processus de passage ou de transition entre les régimes de pensée opératoire. Il ne s'agit plus à ce stade de mode opératoire mais bien de pensée qu'il serait opportun de redéfinir pour ce qui est de l'Afrique post-coloniale, car le régime de la pratique et celui de la technologie seront directement couplés sans forcément procéder par une étape qui serait celui de la technique. Ce dernier régime pourrait, toutefois, se retrouver à un autre stade. Les étapes de l'évolution technologique (tels que cela se déroule en Europe) ne sont pas nécessairement souhaitables en Afrique, et de ce fait ne sont pas non plus des passages obligatoires. Certains pays dits émergents ayant subi les affres de la colonisation le prouvent au XXI^{ème} siècle avec de nombreuses innovations technologiques sans cesse relayées au point où les transferts de technologies ont changé d'orientation et se sont diversifiés (du nord vers le sud, nous sommes passés à présent au transfert des technologies des pays du sud vers d'autres pays du sud). Cela doit conduire à reconsidérer le système praticien dans lequel baigne l'homme habile africain. Ce dernier doit acquérir la maîtrise quasi entière de son système de production axé sur ses pratiques traditionnelles. Car celui-ci le fige dans des pratiques qui l'emmènent à considérer ses ressources naturelles

exploitables de manière quasi-cultuelle au point où il ne désire pas vraiment une révolution qui changerait ses perceptions et croyances, ce qui limite l'exploitation à grande échelle. Les écarts entre les superficies cultivées des exploitants européens et africains depuis les périodes coloniales en disent long. Il est vrai qu'il a existé des rapports de dominants à dominés, mais il a été impossible de trouver des exploitations paysannes ivoiriennes individuelles de plus de 50 ha, dans les archives de Côte d'Ivoire, alors que les exploitations des Européens avoisinaient en moyenne les 100 ha. Ce fait se constate encore de nos jours. C'est l'une des conséquences des modes opératoires se rapportant aux pratiques. Malgré ce constat, ce pays a vu exploser son agro-industrie au plan économique conduisant certains spécialistes à évoquer un « miracle économique » durant les années 1979-1980. C'est un résultat, un objectif qui a été atteint en opérationnalisant les pratiques, et aussi en les adaptant au contexte des décennies après les indépendances. Aussi le développement doit-il uniquement être le résultat d'une industrialisation. Les premières élites africaines l'ont ancré dans les esprits, toutefois, le développement de certains pays ayant été d'anciennes colonies ne l'atteste pas vraiment. Car le développement est avant toutes choses lié à une bonne maîtrise de ses ressources et une bonne capacité de les exploiter tout en étant parfaitement apte à les renouveler. À partir de ces constats, il faudrait reconsidérer le régime opératoire des populations autochtones africaines qui ne sont pas des sociétés à écriture, mais à oralité. L'oralité et ses codifications sociales doivent être réintroduites dans le système éducatif. Les chercheurs s'y réfèrent systématiquement dans toutes les études africaines. Aussi, le vrai développement de ce pays se trouve-t-il dans la mobilisation des capitaux au travers de petites structures financières (telles que les coopératives d'épargne et de crédit⁸⁵², suivant le modèle des petites parcelles cultivables ayant permis aux paysans autochtones de dominer la production), qui insuffleront des ressources financières aux unités de production à caractère industrielle de taille réduite. L'artisanat informel en constitue la plus belle des illustrations. Ce procédé marche et doit surtout être organisé selon les valeurs maîtrisées des pratiques traditionnelles à travers des regroupements en association permettant de mieux calibrer les productions et de relancer cette industrie très hétéroclite mais qui a la particularité de savoir s'adapter et d'inclure toutes les couches sociales ivoiriennes. Cet artisanat et les complexes techniques mixtes ouvrent de nouveaux champs à l'archéologie industrielle, qui dans un contexte pluridisciplinaire (dont la nécessité ne peut être occultée dans ce type d'étude) peut aider à remonter jusqu'aux périodes

⁸⁵² Des coopératives similaires existent en Côte d'Ivoire sous le sigle COOPEC, cependant les systèmes de gestion des ressources financières assez opaques de ces micros structures freinent l'élan ou la motivation des artisans et entrepreneurs.

préindustrielles en retraçant la culture matérielle des colons européens et entrepreneurs, ouvriers, manœuvres africains, pour ressortir des éléments majeurs qui représenteraient une approche double de l'industrie : L'une concerne une étude archéologique des traces matérielles d'une industrialisation (une étude des vestiges d'objet, de machines, d'abris...) qui aiderait à renouveler l'industrie conformément au développement durable tant prôné par les structures de financement internationaux ; et l'autre sur une patrimonialisation de l'ensemble en mettant en exergue l'importance des complexes techniques mixte dans toutes entreprises de développement industriel, dont la finalité sera de construire une identité industrielle africaine.

Annexes
Fiches de repérage du patrimoine industriel et agro-industriel

Ville de Abengourou - Cacao

Repérage du patrimoine industriel : Région de l'Indénié-Djuablin - Cacao 1.

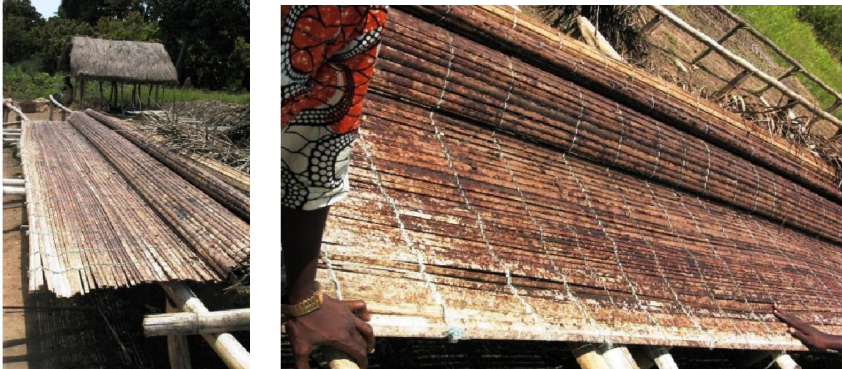
Cadastre actuel 2007		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Plantation de cacao (planteur femme)
Région de l'Indénié-Djuablin. Ex région du Moyen-Comoé	Niablé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> p.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 5 <input type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de caféiers entretenus, habitats ouvriers (colonial). Plantation moderne (complexe technique mixte)
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Aire de séchage Sur claie	Post 1980	4.en cœur d'îlot	non	Claies en bambou	non	Feuilles de palmier	non	Feuilles de palmier

Croquis Ou photo	
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Claie composée de nervures de feuilles de palmier, tressées en forme de natte, amovible (servant d'espace d'étalage des fèves).

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel : Région de l'Indénié-Djuablin - Cacao 2.


Cadastre actuel 2007		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	
Région de l'Indénié-Djuablin. Ex région du Moyen-Comoé	Niablé			Plantation de cacao (planteur femme)

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> p.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 5 <input type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de caféiers entretenus, habitats ouvriers (colonial). Plantation moderne (complexe technique mixte)
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Habitat ouvrier	Post 1980	4.en cœur d'îlot	non	Terre, argile sur armature en bois	non	Feuilles de palmier et tôle métallique	non	Tôle métallique (principalement)

Croquis Ou photo	
---	--

Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitat ouvrier, communément appelé campement selon le modèle de la case africaine.
-----------------------------	---

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Ville d'Agboville – Usine COTIVO (Cotonnière Ivoirienne)

Repérage du patrimoine industriel: Région des lagunes – Textile 1.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Cotonnière Ivoirienne : COTIVO. Industrie Textile
Région des lagunes. Ex-région de l'Agnéby	Agboville			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input checked="" type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Bâtiment administratif <input checked="" type="checkbox"/>	1977	2. Parallèle	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle et dalle en béton.

Croquis Ou photo	
Eléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input checked="" type="checkbox"/> autre (s) : Bureau administratif moderne avec salle de conférence et climatisation à électricité.

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région des lagunes – Textile 2.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Cotonnière Ivoirienne : COTIVO. Industrie Textile
Région des lagunes. Ex-région de l'Agnéby	Agboville			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input checked="" type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Bâtiment de filature <input checked="" type="checkbox"/>	1977	2. Parallèle	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle et dalle en béton.

Croquis Ou photo								
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Bâtiment innovant avec structure de stockage des eaux de pluies sur la dalle et système de refroidissement en sous-sol.							

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région des lagunes – Textile 3.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Cotonnière Ivoirienne : COTIVO. Industrie Textile
Région des lagunes. Ex-région de l'Agnéby	Agboville			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^è <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^è <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input checked="" type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés.
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Bâtiment de Stockage de coton	1977	2. Parallèle	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle et dalle en béton.

Croquis Ou photo	 	
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Bâtiment de stockage de type hangar industriel mais suivant le modèle des halles avec toiture en tôle métallique d'un seul tenant.	

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région des lagunes – Textile 4.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Cotonnière Ivoirienne : COTIVO. Industrie Textile
Région des lagunes. Ex-région de l'Agnéby	Agboville			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> 1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^è <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^è <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input checked="" type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés.
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Cité ouvrière, réservée aux cadres et ingénieurs européens	1977	2. Parallèle	non	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle métallique

Croquis			
Ou photo			

Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitats pour les ouvriers (cadres et ingénieurs) européens. Réinvesti par les fonctionnaires et cadres ivoiriens résidents dans la ville et ayant un lien avec l'usine (parent ou ami d'anciens ouvriers européen ou encore ancien cadre de l'usine).
-----------------------------	--

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région des lagunes – Textile 5.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Cotonnière Ivoirienne : COTIVO. Industrie Textile
Région des lagunes. Ex-région de l'Agnéby	Agboville			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input checked="" type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Source d'énergie : Centrale électrique	1977	2. Parallèle	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle et dalle en béton.

Croquis Ou photo								
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Bâtiment innovant avec structure de stockage des eaux de pluies sur la dalle et système de refroidissement en sous-sol.							

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région des lagunes – Textile 6.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Cotonnière Ivoirienne : COTIVO. Industrie Textile
Région des lagunes. Ex-région de l'Agnéby	Agboville			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input checked="" type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Château d'eau	1977	2. Parallèle	oui	Ciment, béton	non	Dalle en béton	aucun	Dalle en béton.

Croquis Ou photo			
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Château d'eau.		

État	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Agboville – Plantation Garfano / Eglin. Territoire en veille ou friche agro-industrielle

Repérage du patrimoine industriel: Région des lagunes – Friche agro-industrielle 1.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Gafano (ananas) – CDBCI / Eglin (banane douce)
Région des lagunes ex Région de l'Agnéby	Agboville			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 5 <input type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Friche agro-industrielle de grande superficie, avec emplacement de la fabrique au centre
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Aucun bâtiment Friche agro-industrielle	Estimation 1960 - 1980							

Croquis								
Ou photo								
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input checked="" type="checkbox"/> autre (s) : Friche agro-industrielle, ancienne plantation d'ananas							

État	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input checked="" type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Raison de la non sélection : Aucun accord avec les ayants droits et les descendants de familles d'anciens ouvriers – territoire litigieux. La manufacture a pu être visitée mais les prises de vues nous ont été interdites.
--------------------	--	--

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Agboville – Plantation Ernaud

Repérage du patrimoine industriel: Région des lagunes – Friche agro-industrielle 2.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Ernaud – plantation d'agrumes (fabrication d'essence de parfum)
Région des lagunes ex Région de l'Agnéby	Agboville			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 5 <input type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Friche agro-industrielle de grande superficie, avec emplacement de la fabrique au centre
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Aucun bâtiment Friche agro-industrielle	Estimation 1960 - 1980							



Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input checked="" type="checkbox"/> autre (s) : Friche agro-industrielle en reprise d'activité, vue de l'usine Cotivo (en toile de fond avec les toitures de couleur violet)
-----------------------------	---

État	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input checked="" type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Raison de la non sélection : Aucun accord avec les ayants droits et les descendants de familles d'anciens ouvriers – territoire litigieux. La manufacture a pu être visitée mais les prises de vues nous ont été interdites.
--------------------	---	--

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Ville de Dimbokro – Entrepôt pour Fève de Cacao (Ancienne capitale de la boucle du Cacao)

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Entrepôts 1.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Ex-CFAO. Entrepôts de stockage de fèves de cacao de la ville coloniale (Boom cacaoyer)
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input checked="" type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input checked="" type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Entrepôt de stockage de fèves de cacao.	1950-1980	2. Alignement parallèle à la voie principale	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle.

Croquis Ou photo			
	Eléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : desservi par la route, ancienne propriété de la CFAO.	

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Ville de Dimbokro – Usine Textile UTEXI

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Textile 1.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Union Textile de Côte d'Ivoire : UTEXI
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Bâtiment administratif <input checked="" type="checkbox"/>	1970-1975	2. Parallèle	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle et dalle en béton.

Croquis Ou photo	
---	--

Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input checked="" type="checkbox"/> autre (s) : Bureau administratif moderne avec salle de conférence et climatisation à électricité.
-----------------------------	--

État	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Textile 2.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Unité Textile de Côte d'Ivoire : UTEXI
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Bâtiment de filature <input checked="" type="checkbox"/>	1970-1975	2. Parallèle	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle et dalle en béton.

Croquis Ou photo								
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Bâtiment innovant avec structure de stockage des eaux de pluies sur la dalle et système d'évacuation des eaux en sous-sol. Système de refroidissement à l'arrière du bloc.							

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Textile 3.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Unité Textile de Côte d'Ivoire : UTEXI
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^è <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^è <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Bâtiment de filature <input checked="" type="checkbox"/>	1970-1975	2. Parallèle	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle et dalle en béton.

Croquis Ou photo								
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input checked="" type="checkbox"/> autre (s) : Système de refroidissement à l'arrière du bâtiment de filature.							

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Textile 4.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Unité Textile de Côte d'Ivoire : UTEXI
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input checked="" type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Bâtiment de filature automatique. <input checked="" type="checkbox"/>	1970-1975	4. En cœur d'îlot	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle.

Croquis Ou photo								
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input checked="" type="checkbox"/> autre (s) : Bâtiment innovant de filature autonome. Nécessite un personnel extrêmement réduit composés d'ingénieurs japonais.							

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Textile 5.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Unité Textile de Côte d'Ivoire : UTEXI
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^è s <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^è s <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^è s <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^è s <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input checked="" type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Entrepôt de stockage de coton.	1970-1975	1. Alignement perpendiculaire à la voie principale	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle.

Croquis Ou photo								
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : desservi par la route au détriment du chemin de fer aujourd'hui disparu sous le sol.							

État	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Textile 6.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Unité Textile de Côte d'Ivoire : UTEXI
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input checked="" type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couvertures
Centrale électrique	1970-1975	1. Alignement perpendiculaire à la voie principale	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle. Dalle de béton

Croquis Ou photo		
	Eléments distinctifs Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) :	

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Textile 7.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Unité Textile de Côte d'Ivoire : UTEXI
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input checked="" type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couvertu re
Hangar de restauration ouvriers.	1970-1975	2. Parallèle	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle.

Croquis Ou photo		
	Eléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) :

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du N'zi – Textile 8.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Unité Textile de Côte d'Ivoire : UTEXI
Région du N'zi. Ex-région du N'zi-Comoé	Dimbokro			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec des bâtiments éclatés, Bâtiment administratif
Cour	derrière <input checked="" type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couvertu re
Habitats ouvriers.	1970-1975	4. En cœur d'îlot	oui	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	aucun	Tôle.



Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Bâtiments construits en série avec toutes les commodités pouvant accueillir des familles d'ouvriers.
-----------------------------	--

État	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

**Ville de Oumé – Plantation agro-industrielle
C.C.C.I
(Compagnie des Cultures de Côte d’Ivoire)**

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Cacao 1.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Compagnie des Cultures de Côte d'Ivoire (C.C.C.I) - Café
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée entretenue, administration (récent) et habitats ouvriers (colonial). 550 ha de caféiers – 452 ha de cacaoyers (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Habitat ouvrier À l'origine pour le personnel « cadre » africain :	Post 1930	4.en cœur d'îlot	Oui	Ciment, brique	non	Charpente bois - tôle	non	tôle

Croquis Ou photo		
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitat à véranda	

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Cafè 2.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Compagnie des Cultures de Côte d'Ivoire (C.C.C.I) - Cafè
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée entretenue, administration (récent) et habitats ouvriers (colonial). 550 ha de caféiers – 452 ha de cacaoyers (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Habitat d'ouvrier Qualifié ou personnel cadre africain	Post 1930	5.entrée de la parcelle	Oui	Ciment, brique	non	Charpente bois - tôle	non	tôle

Croquis	
Ou photo	
Eléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitat à véranda

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

**Ville de Oumé – Plantation agro-industrielle
U.A.U**

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Cafè 1.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	U.A.U. – Cafè (1930)
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de caféiers entretenus, habitats ouvriers (colonial). 87 ha caféiers – 73 ha cacaoyers (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Habitat ouvrier 1 :	Post 1930	4.en cœur d'îlot	non	Ciment, brique	non	Charpente bois - tôle	non	tôle

Croquis Ou photo								
	Eléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitat à véranda						

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Cafè 2.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	U.A.U. - Cafè (1930)
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de caféiers entretenus, habitats ouvriers (colonial). 87 ha caféiers – 73 ha cacaoyers (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Habitat ouvrier 2 et entrepôt :	Post 1930	4.en cœur d'îlot	non	Ciment, brique	non	Charpente bois - tôle	non	tôle

Croquis	
Ou photo	

Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitat à véranda
-----------------------------	---

État	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Cafè 3.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	U.A.U. – Cafè - (1930)
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de caféiers entretenus, habitats ouvriers (colonial). 87 ha caféiers – 73 ha cacaoyers (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Aire de séchage	Post 1930	4.en cœur d'îlot	non	Ciment	non	aucun	non	aucun

Croquis	
Ou photo	
Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : surface cimentée (espace entre deux rangées d'habitat ouvrier)

État	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Café 4.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	U.A.U. – Café - (1930)
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de caféiers entretenus, habitats ouvriers (colonial). 87 ha caféiers – 73 ha cacaoyers (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Aire de séchage Avec habitats ouvriers et syockage :	Post 1930	4.en cœur d'îlot	non	Ciment	non	aucun	non	aucun

Croquis	
Ou photo	

Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : surface cimentée (espace entre deux rangées d'habitat ouvrier)
-----------------------------	--

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	--	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

**Ville de Oumé – Plantation agro-industrielle
Plantation Gauthier**

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh - Cacao 1.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Société Civile de Production Gauthier Frères : Café - cacao
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input checked="" type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de cacaoyers entretenus, maisons de propriétaires et habitats ouvriers. 63 ha (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couvertur e
Maison du propriétaire :	Post 1930	4.en cœur d'îlot	Oui	Ciment et béton	non	Charpente bois - tôle	oui	Tuiles



Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitat possédant des balustrades (garde de corps) en ciment armé.
-----------------------------	--

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Cacao 2.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Société Civile de Production Gauthier Frères : Café - cacao
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/>	Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input checked="" type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>
1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/>	2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input checked="" type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de cacaoyers entretenus, maisons de propriétaires et habitats ouvriers. 63 ha (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Maison personnel du de maison :	Post 1930	4.en cœur d'îlot	Oui	Ciment et béton, parpaing et brique	Oui difficile à distinguer	Charpente bois - tôle	oui	Tuiles

Croquis	
Ou photo	
Eléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitat possédant des (garde de corps) en ciment armé en trompe l'œil.

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	--	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Cacao 3.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Société Civile de Production Gauthier Frères : Café - cacao
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> p.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de cacaoyers entretenus, maisons de propriétaires et habitats ouvriers. 63 ha (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Habitat ouvrier :	Post 1930	4.en cœur d'îlot	Oui	Ciment, brique	non	Charpente bois - tôle	non	tôle

Croquis	
Ou photo	

Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Habitat possédant des balustrades (garde de corps) en ciment armé. <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------	--

État	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh Cacao 4.



Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Société Civile de Production Gauthier Frères : Café - cacao
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/>	Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input checked="" type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>
1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/>	2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de cacaoyers entretenus, maisons de propriétaires et habitats ouvriers. 63 ha (registre de 1930).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Structure de séchage de fève de cacao:	Post 1930	4.en cœur d'îlot	non	Ciment et brique	non	aucun	non	aucun

Croquis			
Ou photo			
Eléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : structure désaffectée pouvant comprendre des machines, disparues aujourd'hui.		

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input checked="" type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	--	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Ville de Oumé – Scierie Jacob

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh (scierie) 1.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/>	Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input checked="" type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XIX ^è s <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^è s <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^è s <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^è s <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires et habitats ouvriers
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Logt patronal <input checked="" type="checkbox"/>	Post 1950	4 en cœur d'îlot	Oui	Ciment et béton	non	Charpente bois - tôle	néant	Tôle

Croquis Ou photo	
---	--

Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) :
-----------------------------	---

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 2.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Logt ouvrier <input checked="" type="checkbox"/>	Post 1930	4	aucun	Ciment, parpaings, briques.	aucun	Charpente de bois, tôle	aucun	tôle



Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) :
-----------------------------	---

État	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 3.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)				
1870-1918 <input type="checkbox"/>	Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/>	c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/>	c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires			
Cour	derrière <input type="checkbox"/>	devant <input type="checkbox"/>	centrale <input checked="" type="checkbox"/>	latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/>	devant <input type="checkbox"/>	latérale <input checked="" type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Bureau <input checked="" type="checkbox"/>	1930 - 1950	2	aucun	Ciment parpaing	non	Charpente de bois	aucun	tôle

Croquis Ou photo								
	Ets distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Lanterneau de faitage sur la toiture						

Etat	Bon <input type="checkbox"/>	Restauré et lisible <input type="checkbox"/>	désaffecté <input checked="" type="checkbox"/>	vestige <input type="checkbox"/>	détruit <input type="checkbox"/>
-------------	------------------------------	--	--	----------------------------------	----------------------------------

Sélectionné	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	------------------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 4.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^è <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^è <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input checked="" type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couvertur e
Logt ouvrier <input checked="" type="checkbox"/> Cadre sup.	Post 1950	4	Oui	Ciment Pierres béton	aucun	Charpente de bois, tôle	aucun	tôle

Croquis ou photo		
Ets distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : habitat à terrasse (véranda)	

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	--

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 5.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/>	Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>
1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/>	2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/>
1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>	2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couvertur e
Production <input type="checkbox"/>	1930	4.En cœur d'îlot	aucun	Bois	non	Charpente bois - tôle	néant	tôle



Ets distinctifs	Cheminée <input checked="" type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : petites cheminées cylindriques de moteurs à vapeur
------------------------	---

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire

2. Parallèle

3. En angle

4. En cœur d'îlot

5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 6.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)				
1870-1918 <input type="checkbox"/>	Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/>	c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/>	c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^è s <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^è s <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^è s <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^è s <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Production	1930	4. En cœur d'îlot	aucun	Bois	non	Charpente bois - tôle	néant	tôle



Ets distinctifs	Cheminée <input checked="" type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) :
------------------------	--

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 7.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/>	Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>
1 ^{ère} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/>	2 ^{ème} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/>
1 ^{ère} moitié XX ^è <input checked="" type="checkbox"/>	2 ^{ème} moitié XX ^è <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Production <input type="checkbox"/>	1930	4.En cœur d'îlot	aucun	Bois, béton armé	non	Charpente bois - tôle	néant	tôle



Ets distinctifs	Cheminée <input checked="" type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) :
------------------------	--

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 8.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Gauthier : Scierie Gauthier
Région du Gôh, ex-Fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^è <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^è <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^è <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couvertur e
Commerce <input checked="" type="checkbox"/>	Post 1930	4. En cœur d'îlot	aucun	Ciment, parpaing, bois	non	Charpente de bois	aucun	Tôle



Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Tourelle de la sirène, bâtiment multifonctionnel
-----------------------------	--

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Raison de la non sélection : Bâtiment de commerce, et d'information pour les ouvriers situé en dehors de la parcelle de l'usine. Séparé par un portail clos.
--------------------	---	--

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. autres

Repérage du patrimoine industriel : région du Gôh (scierie) 9.

Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires et habitats ouvriers
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Source d'énergie : <input checked="" type="checkbox"/>	Post 1930	4.en cœur d'îlot	Oui	Ciment et béton	non	Charpente bois - tôle	non	Tôle



Éléments distinctifs	Cheminée <input checked="" type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) :
-----------------------------	--

État	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1. perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 10.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Infrastructure de Production	1930	4.En cœur d'îlot	aucun	Métal (acier) et béton	non	aucun	non	tôle

Croquis Ou photo		
	Ets distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : voie Decauville

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du Gôh (scierie) 11.


Cadastre actuel 2010		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Etablissement Jacob : Scierie Jacob
Gôh, ex fromager	Oumé			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/>	Entre deux guerres <input checked="" type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input type="checkbox"/>
1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/>	2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/>
1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>	2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input type="checkbox"/> plus de 5 <input checked="" type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie avec de nombreux bâtiments éclatés, maisons de propriétaires
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input checked="" type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement bâtie <input checked="" type="checkbox"/>

Description	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décors (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Infrastructure de Production	1930	4.En cœur d'îlot	aucun	Métal (acier) et béton	non	aucun	non	tôle

Croquis	
Ou photo	
Ets distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : Château d'eau de la scierie Jacob

Etat	Bon <input type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input checked="" type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	--	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Ville de Soubré (Méagui) – Plantation agro-industrielle

Repérage du patrimoine industriel : région du Bas- Sassandra Cacao 1.

Cadastre actuel 2007		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Plantation de cacao
Région du Bas-Sassandra	Méagui			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> p.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input checked="" type="checkbox"/> grande industrie <input type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 5 <input type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée de caféiers entretenus, habitats ouvriers (colonial).
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> parcelle entièrement plantée <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Aire de séchage Et hangar de protection	Post 1980	4.en cœur d'îlot	non	Ciment	non	aucun	non	Hangar tôles



Éléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> pont roulant <input type="checkbox"/> autre (s) : sol cimenté (espace comprenant un hangar pour fèves contre la pluie)
-----------------------------	--

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du bas Sassandra – Plantation de cacao - 2.

Cadastre actuel 2007		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Plantation de cacao
Région du Bas Sassandra.	Méagui			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 5 <input type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée avec quelques bâtiments pour ouvrier saisonnier
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> au centre de la parcelle <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Séchoir des fèves de cacao	1990 - 2000	Au cœur de la plantation	non	Ciment, parpaing, tôle métallique	non	Tôle métallique	non	Tôle

Croquis Ou photo			
Éléments distinctifs	Cheminée <input checked="" type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Structure de séchage des fèves de cacao sur une grille montée sur une charpente avec des fours tunnels de terre cuite à la base.		

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection :
--------------------	---	---

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

Repérage du patrimoine industriel: Région du bas Sassandra – Plantation de cacao - 3.


Cadastre actuel 2007		Adresse		Raison sociale actuelle ou nouvelle fonction
Région	Département	Principale	Secondaire	Plantation de cacao
Région du Bas Sassandra.	Méagui			

Période (s)	
1870-1918 <input type="checkbox"/> Entre deux guerres <input type="checkbox"/> c.1950-c.1960 <input type="checkbox"/> c.1970-c.2000 <input checked="" type="checkbox"/>	1 ^{ère} moitié XIX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XIX ^{ès} . <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} moitié XX ^{ès} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} moitié XX ^{ès} <input checked="" type="checkbox"/>

Taille	Petite industrie <input type="checkbox"/> moyenne industrie <input type="checkbox"/> grande industrie <input checked="" type="checkbox"/>
Corps de Bâtiments	De 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 5 <input type="checkbox"/>
Desservi par	Cours d'eau <input type="checkbox"/> voie ferrée <input type="checkbox"/> route <input checked="" type="checkbox"/> sentier <input checked="" type="checkbox"/>

Forme parcelle	Grande superficie plantée avec quelques bâtiments pour ouvrier saisonnier
Cour	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> centrale <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/>
Position sur la parcelle	derrière <input type="checkbox"/> devant <input type="checkbox"/> latérale <input type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> fond de cour <input type="checkbox"/> au centre de la parcelle <input checked="" type="checkbox"/>

Description des bâtiments	Période	Position rue	étage	Matériau Gros œuvre	Décor (oui/non)	Matériau de couverture	Voûtes	Couverture
Collecte des fèves de cacao	1990 - 2000	Au cœur de la plantation	non	non	non	non	non	non

Croquis Ou photo		
	Eléments distinctifs	Cheminée <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> autre (s) : Structure de collecte des fèves de cacao sur des matières végétales (feuilles de bananier).

Etat	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Restauré et lisible <input type="checkbox"/> désaffecté <input type="checkbox"/> vestige <input type="checkbox"/> détruit <input type="checkbox"/>
-------------	--

Sélectionné	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Raison de la non sélection : les feuilles de bananier sont des matières périssables. Elles entrent de ce fait dans le patrimoine immatériel
--------------------	---	--

Position / rue : 1 perpendiculaire 2. Parallèle 3. En angle 4. En cœur d'îlot 5. Autres

BIBLIOGRAPHIE

Sources imprimées

ARMENGAUD AINÉ, *Les machines outils à travailler le bois*. Vol. 1. 1791 – 1880.

BOËRY Pascal, *Les plantes alimentaires des régions intertropicales, cacao – café – canne à sucre, etc.*, Paris, Librairie J. – B. Baillière et Fils, 1888.

CHEVALIER Auguste, « Rapport sur une mission scientifique dans l'ouest Africain 1908-1910 ». Extrait de *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires, Nouvelle série, Fascicule 5*, Imprimerie nationale, Paris, MDCCCXCII, (1912).

DAPPER Olfert (1639 – 1689), *Description de l'Afrique : contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, leurs Rivières, leurs Villes et leurs Habitations, leurs Plantes et leurs Animaux ; les Mœurs, les Coutumes, la Langue, les Richesses, la Religion et le Gouvernement de ses peuples*. (Reproduit et traduit du Flamand d'O. Dapper, publié par l'Institut national des langues et civilisations orientales). Wolfgang, Waesberge, Boom et Van Someren, Amsterdam, M. DC. LXXXVI. 1686.

FAUCHÈRE Aimé, *Culture pratique du Cacaoyer et préparation du cacao*, Paris, Augustin Challamel, 1906.

Fleuriot De LANGLE, Alphonse JEAN RENE (1809-1881), *Croisière à la côte d'Afrique : 1868...* ([Reprod]) par M. le vice-amiral Fleuriot de Langle, 1872.

HENRI Yves, *Le Cacao, Production – Culture – Préparation*, Paris, Challamel (Augustin), 1913.

KNAPP Arthur William, *Cocoa and Chocolate, Their history from plantation to consumer*, Chapman and Hall, Ltd, London, 1920.

PRESCOTT William Hickling, *Conquest of Mexico*, Simon Publications, December 19, 1934.

VAN HALL C. J. J., *Cocoa*, London, Macmillan and Co., Limited St. Martin's Street, 1914.

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (Abidjan)

A.N.C.I. Série EE : Affaires politiques. VI 20 – 253. Réabornement de la Frontière Côte d'Ivoire, Gold Coast – Mission Noël chef de bataillon de l'infanterie coloniale 1925-1926.

A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°1229 A. E. – Circulaire du 21 avril 1931, au sujet de la campagne du palmier à huile.

A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°941 A. E. – Arrêté du 27 avril 1931, réglant l'attribution de primes aux agriculteurs ou industriels indigènes utilisant les moyens mécaniques pour la préparation de l'huile et le concassage des amandes de palme.

A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°3549. A. E. – Arrêté réglant la production, le contrôle et le conditionnement du café en Côte d'Ivoire.

A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. N°892 A. E. – Arrêté local du 7 avril 1933, relatif à la protection des cultures.

A.N.C.I. Série QQ : Affaires économiques. RESTE, *Programme d'action économique politique et sociale, Janvier – Mai 1931; Décembre 1932; Décembre 1933*, Abidjan, Imprimerie du Gouvernement, 1933.

A.N.C.I. Série QQ : Mouvement commercial de la Côte d'Ivoire durant le premier trimestre des années 1935 – 1936 – 1937.

A.N.C.I. Série EE : Affaires politiques. III 8 – 7. Mission Delafosse : délimitation de la frontière 1900 – 1905.

A.N.C.I., *Le progrès Colonial* (mensuel), n°2 de février 1939.

A.N.C.I., *Bulletin officiel de la Côte d'Ivoire*.

A.N.C.I. Journal *Fraternité* du 1^{er} novembre 1963.

A.N.C.I., *Journal Officiel de la Côte d'Ivoire* 1912.

A.N.C.I., *Journal officiel de la Côte d'Ivoire* 1917.

A.N.C.I. Juris classer de la France d'Outre-mer du 28 juin 1738 au 24 décembre 1872.

A.N.C.I. Dossier V-30-102 (5278), *monographie pour l'exposition coloniale internationale de Paris 1931*.

Archives Nationales de France, Section des Outre-Mer (Aix-en-Provence)

A.N.F./Aix-en-Provence. Service de l'agriculture 2C 7-22, Rapport agricole du 1^{er} trimestre 1907.

A.N.F./Aix-en-Provence. R8-3 : Rapport d'une tournée dans les cercles et districts du bas Sassandra, Soubré, Grand Lahou, Tiassalé du 21 janvier au 15 mars 1909.

A.N.F./Aix-en-Provence. 14 MI 776 : correspondance du vice amiral, ministre de la Marine, informant Verdier sur sa nomination officielle comme résident à Assinie et à Grand-Bassam.

A.N/S.O.M. Aix-en-Provence. [B2.11.496D]. Route en A.O.F. Conférences prononcées à Dakar le 28 novembre 1956. Édition science et industrie. Avril 1957.

A.N.F./S.O.M. Gabon XV-4. Rapport d'Arthur VERDIER au président de la Chambre de commerce de la Rochelle, le 12 décembre 1872.

A.N.F./S.O.M. EE 1296, dossier 3, Verdier, 27 décembre 1878, Verdier demande l'autorisation de déléguer ses fonctions. Pas de réponse. Le 5 juillet 1879, le Comandant du « Vaudreuil » signale qu'il les a déléguées à Moreau (Grand-Bassam) et Varlet (Assinie).

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-2. Lettre du résident au sous-secrétaire d'État aux colonies, 26 avril 1890.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-2. Lettre de Brétignère à Bricard, chef du secrétariat de la résidence, 11 mars 1890.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire VI-1. Rapport du brigadier de douane Brandi en poste à Assinie au résident, 23 juillet 1892.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire 2G1-27. Rapport du gouverneur au ministre des colonies, 25 février 1898.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire III-4. Rapport de la mission dans le Sanwi en 1904.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-3. Lettre d'Arthur Verdier au sous-secrétaire d'État aux colonies, 21 juillet 1891.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XII-10 bis. Extrait du rapport de Aymonier, commissaire du gouverneur près de la B.A.O. en date du 20 décembre 1912.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-2. Lettre de Brétignère au Résident Treich-Laplène, 5 février 1890.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XIII-2. Commentaire de la lettre de Brétignère au résident, 9 avril 1890.

A.N.F./S.O.M., Côte d'Ivoire IX-10. Lettre du ministre des colonies au gouverneur de la colonie 22 avril 1898.

A.N.F./S.O.M., S 19 (14 MI 1574, AIX). Rapport à la commission du Conseil de Gouvernement, au sujet de la fixation du maximum de l'impôt personnel à la Côte d'Ivoire, Dakar, le 25 novembre 1908

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire IV-2. Rapport de d'Albeca au Résident le 9 juillet 1891.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-4. Convention sur le renoncement à la concession forestière du 20 septembre 1893, 28 juillet 1897.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XIX-1. Lettre du ministère des colonies au gouverneur, 7 juin 1895.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XIX-1, Rapport de l'inspecteur Hoaran Desruisseau au ministère des colonies 4 mars 1895.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XIX-1, Lettre du ministre des colonies au gouverneur, 7 juin 1895.

A.N.F./S.O.M. Côte d'Ivoire XV-8, Anonyme, notice sur la plantation de Prolo (Cavally), 1899

A.N.F./S.O.M., Côte d'Ivoire IV – 9, Instructions-programme du lieutenant gouverneur adressées le 26 novembre 1908 aux administrateurs de cercle.

Archives de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (Paris)

A.S.O.M. ANGOULVANT Gabriel Louis, *La Côte d'Ivoire. Brochure de propagande publiée sous l'administration*. Bingerville – Imprimerie du gouvernement. 1915

A.S.O.M. AMMANN Paul, *Technologie des matières premières*. Exposition internationale coloniale Paris 1931.

A.S.O.M. AUBREVILLE André (Inspecteur des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire), *Les forêts réservées en Côte d'Ivoire et leur enrichissement* (note à Maurice Martelli. Directeur de l'Association colonie-sciences et du comité national des bois coloniaux). Dossier MSS 173. Pièce dactylographiée. 1 carte et envoi de M. Martelli 30 cm.

A.S.O.M. Bruneau De LABORIE, *La question de la main-d'œuvre à la Côte d'Ivoire*, Paris, Imprimerie Paul Dupont.

A.S.O.M. BULLOCK Fred, *La fondation de la colonie française de la Côte d'Ivoire*. London, Le « courrier de Londres ». 1912.

A.S.O.M. Chemin de Fer en Afrique Occidentale Française, Tome III. Guinée – Côte d'Ivoire – Dahomey. Edition Crété. Imprimerie Typographique.

A.S.O.M. CHENUT Yves, *Les industries du cacao dans les pays producteurs*, Côte d'Ivoire, CIIA-SEDIA-BIPCA, 1^{er} congrès International des Industries alimentaires et agricoles, 14 – 19 décembre 1964.

A.S.O.M. CLOZEL (Gouverneur), *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie de la Côte d'Ivoire en 1899*, Grand Bassam, imprimerie du gouvernement, 1900.

A.S.O.M. DIAWARA (Mohamed T.), *La traduction de la planification en résultats : cas d'espèce de la Côte d'Ivoire*. Israël 5-11 septembre 1973. Conférence de Rehovot sur la croissance économique dans les pays en voie de développement (ressources matérielles et humaines).

A.S.O.M. IMBERT L. *Binger, l'exploration, la création, la délimitation de la Côte d'Ivoire*. Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer. Mars 1937.

A.S.O.M. IRCC (Institut de recherches du café et du cacao, et autres plantes stimulantes), *La chimie et la technologie à l'IRCC*. Département plantes stimulantes du CIRAD, Laboratoire de chimie et technologie.

A.S.O.M. L'industrie Africaine en 1976 : Côte d'Ivoire. 6^{ème} édition. Tome 1. Numéro spécial du bulletin de l'Afrique Noire. Paris, Ediafric la documentation africaine.

A.S.O.M. LERMERCIER DE MAISONCELLE Marcel, *Treich Laplène ou Binger? La vérité sur la fondation de la Côte d'Ivoire*. Brochure 8° Cart 10H n°21.

A.S.O.M. Ministère du Plan, service de la statistique, Inventaire économique de la Côte d'Ivoire (1947-1956).

A.S.O.M. MILLE Pierre, DELAFOSSE, DAUDY et GENTIL. Exposition de la Côte d'Ivoire – Catalogue raisonné. Exposition universelle de 1900.

A.S.O.M., Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale, *La Côte d'Ivoire*, Edition Librairie Larose, 1929 – Brochure Afrique. Carton n°30 n°42.

DUPERRAY A., *Frontières et migration de main d'œuvre dans la boucle du Niger : les voltaïques entre Gold Coast (Ghana) et Côte d'Ivoire. Colloque international – Décolonisations comparées*, Aix-en-provence, 30 septembre – 3 octobre 1993.

Ministère de la Recherche et de la Technologie. *Recherche et technologie. Actes du colloque national, 13 – 16 janvier 1982*. Edition La documentation française – Paris, 1982.

Ouvrages

ADAM Jean, *Le palmier à huile, Habitat. Variétés. Conditions de végétation. Culture. Produits. Commerce. Conservation des palmeraies. Amélioration de la production. Considérations économiques*. Paris, Augustin CHALLAMEL (Éditeur), 1910.

AFFOU Yapi Simplicie, *Les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, Collection travaux et Documents n°210, 1987.

AGIER Michel, COPANS Jean et MORICE Alain (Textes réunis par), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala - Orstom, 1987.

AKOTO Yao Paul, GINESTE Roger, *Chroniques Ivoiriennes, Cent ans d'enseignement en Côte d'Ivoire, Tome 1, 1882 – 1935*, Abidjan, Paris, Les Nouvelles Éditions Africaines (NEA), Nathan, 1987.

ANGOULVANT Gabriel, *La pacification de la Côte d'Ivoire : 1908 – 1915, méthodes et résultats*, Paris, Émile Larose, 1916.

ANONYME, *Bois et forêt, actes officiels du congrès national du bois. Technique – économie, compte rendus – rapports – discussions*, Paris, Compagnie Française d'Éditions, 1953.

ANOUMA René-Pierre, *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946 – volume 1 – Conquêtes coloniales et aménagement territoriaux – 1893-1920*, Paris, L'Harmattan, 2006.

ANQUETIL Jacques, *Artisanat Créateur en Côte d'Ivoire*, Paris, A.C.C.T. (Agence Culturelle de Coopération Technique), 1977.

ANTONETTI (R.), *La Côte d'Ivoire porte du Soudan*, Publication du Comité de l'Afrique Française, Paris, 1921.

ATGER Paul, *La France en Côte d'Ivoire de 1843 à 1893 : cinquante ans d'hésitations politiques et commerciales*, Dakar, Publication de la section histoire n°2, 1962.

AUDUC Arlette, (sous la direction de)°, *Patrimoines et développement des territoires*, Actes du colloque régional, 30 novembre et 1^{er} décembre 2009, Région île de France, Paris, Somogy édition d'art, 2010.

BAGAL Monique, et VITTORI Massimo, *Les indications géographiques en Côte d'Ivoire, produits potentiels et cadre juridique pertinent*, Paper commissioned by the ACP-EU TradeCom Facility in the context of the ACP regional workshops on Geographical Indications, April-May 2010.

BAMBA N'galadjo Lambert; IGUE Ogunsola John; SYLLA Kalilou *et al.*, *Sortir du sous-développement: quelles pistes pour l'Afrique de l'Ouest? Actes du symposium de la CEDEAO sur le développement (ouagadougou, Burkina Faso, 3-5 octobre 2010)*, Paris, L'Harmattan, 2011.

BARTHELEMY Jean-Hugues, *Penser la connaissance et la technique après Simondon*, Paris, L'Harmattan, 2005.

BARTHELEMY Jean-Hugues, *Gilbert Simondon, Imagination et invention (1965-1966)*, Chatou, Éditions de la Transparence, 2008.

BEART Ch., *Jeux et jouets de l'Ouest Africain*, Dakar, Ifan, 1955.

BELHOSTE Jean-François, SMITH Paul, *et al.*, *Architectures et paysages industriels : L'invention d'un patrimoine*, Editions de la Martinière, 2012.

BENVENISTE C. *La boucle du Cacao. Côte d'Ivoire. Étude régionale des circuits de transport*. Paris, ORSTOM, Travaux et documents de l'ORSTOM. Service central de documentation de l'ORSTOM, 1974.

BERTIN André, *Mission forestière coloniale, Les bois de la Côte d'Ivoire* (avec la préface du Gouverneur ANGOULVANT), Paris, Larose Émile, 1918.

BINGER Louis Gustave : *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi*, Paris, Hachette, vol. 1 et 2, 1892.

BOHUMIL HOLAS Théophile, *Industrie et cultures en Côte d'Ivoire*, Centre des Sciences Humaines, 1965.

BONIN Hubert, *CFAO (1887-2007), La réinvention permanente du commerce outre-mer*, Publication de la SFHOM, 2008.

BONNEUIL Christophe, *Des savants pour l'empire. La structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de « la mise en valeur des colonies françaises » 1917 – 1945*, Paris, ORSTOM, collection Études et Thèse, 1991.

BONZON Lucien, DESPOIS Jean, *et al*, *Le domaine colonial français : Histoire – Industrie – Agriculture – Mœurs – Vie – Coutume – Beaux arts. Tome II, Afrique du nord, Afrique noire*, Paris, Les éditions du cygne, 1929.

BOUDRE Daniel, *Fétiches de l'ancienne Côte des Esclaves*, Édition Toguna, 2014.

BOUTILLER Sophie, DAVID Michel, FOURNIER Claude, (Sous la direction de), *Traité de l'artisanat et de la petite entreprise*, Édition Educaweb, 2010.

BRETON Jean-Marie, *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable (Europe – Afrique – Caraïbes – Amériques – Asie – Océanie)*, Paris, Karthala, Crejeta, 2010.

BUIJSROGGE Piet, *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 1989.

CISSE Chikouna, *Migration et mise en valeur de la basse Côte d'Ivoire (1920 – 1960), les forçats africains dans le bagne éburnéen*, Paris, L'Harmattan, 2013.

CLOZEL F.-J., VILLAMUR Roger. *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire. Documents publiés avec une introduction et des notes*. Éditeur Augustin Challamel, Librairie Maritime Coloniale, 1902.

COLLARDET Jean, *Le bois – les supports en bois pour lignes électriques aériennes*, Paris, Léon EYROLLES, 1940.

COLLIN Jean-Philippe, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Édition ORSTOM, Collection à travers Champs, Paris 1990.

CONTAMIN Bernard, MEMEL-FOTÊ Harris (eds), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala – Orstom, 1997.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *La découverte de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

COREVIN Robert, *Histoire de l'Afrique, tome 2 : L'Afrique précoloniale 1500-1900*, Paris, Payot, 1966.

CORMIER-SALEM Marie-Christine, JUHÉ-BEAULATON Dominique, BOUTRAIS Jean et ROUSSEL Bernard (éditeurs scientifiques), *Patrimonialiser la nature tropicale Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Éditions, collection Colloques et séminaires, 2002.

D'ABY Amon, *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, in 8°, Paris, Larose, 1951.

DARRÉ Jean Pierre, MATHIEU Anne, LASSEUR Jacques, *Le sens des pratiques : Conception d'agriculteurs et modèles d'agronomes*, Paris, INRA, 2004.

DARESTE P., APPERT G., LEGENDRE M., *Législation et jurisprudence coloniales*, Paris, Augustin Challamel, 1900.

DARESTE P., APPERT G., LEGENDRE M., *Recueil de législation et jurisprudence coloniales*, Paris, Marchal et Billard, Administrateurs, Librairie de la cour de cassation, Tome IV, 1901.

DARESTE P., APPERT G., ROTUREAU-LAUNAY L., *et al.*, *Recueil de législation, de doctrine et jurisprudence coloniales*, Paris, Marchal et Gode, Librairie de la cour de cassation, 1912.

De La VARA Martin González, *Historia del chocolate en México*, Maass Ediciones S. A., 1992.

DELAFOSSE Louise, *Maurice Delafosse le Berrichon conquis par l'Afrique*, Société française d'histoire d'outre-mer, 1976.

DELAFOSSE Maurice, *Vocabulaire comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les pays limitrophes*, Paris, Éditeur Ernest Leroux, 1904.

DELHUMEAU Gwenaël, *L'invention du béton armé. Hennebique 1890-1914*, Edition Norma, Institut Français d'Architecture, 1999.

DÉSALMAND Paul, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CEDA, 1983.

DOUTREUWE-SALVAING Françoise (Dir.), MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA CÔTE D'IVOIRE (M.A.C): *Architecture coloniale en Côte d'Ivoire, inventaires des sites et monuments de la Côte d'Ivoire*, vol. 1. Abidjan : Édition CEDA, 1985.

DUBRESSON Alain (préface de Paul PELISSIER), *Villes et industries en Côte d'Ivoire. Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala – ORSTOM – Paris X (IRD), 1989.

- DUCHÊNE Albert, *Histoire des Finances coloniales de la France*, Paris, Payot, 1938.
- DUPRÉ Georges (sous la direction de), *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala - ORSTOM, 1991.
- DUPREY Pierre, *Histoire des Ivoiriens, Naissance d'une Nation*, Abidjan, Imprimerie de la Côte d'Ivoire, 1962.
- DUTHEIL DE LA ROCHERE Jacqueline, *L'État et le développement économique de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, A. Pedone, Annales de l'Université d'Abidjan, Série A (Droit) – Volume 4., 1975.
- DUVAL Eugène-Jean, *Aux sources officielles de la colonisation française - 2e période - 1870-1940*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- EBOÏ Marcel, *De la prospérité à la paupérisation, De la région des lagunes de Côte d'Ivoire*, NEA (Les Nouvelles Éditions Africaines), Abidjan, 1987.
- ECHARD Nicole, *Métallurgies africaines, nouvelles contributions*, Mémoires de la société des africanistes, 9, 1983.
- EKANZA Simon-Pierre, CANGAH Guy, *La Côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours*, Abidjan, NEA (Les nouvelles éditions africaines), 1978.
- ELLUL Jacques, *La technique, ou, L'enjeu du siècle*, Economica; 2e éd. rev., 2008.
- ESPITALIER G., *Cours supérieur de béton armé*, Paris, École spéciale des travaux publics, onzième édition, Livre 1, Procédés généraux de construction et calcul des ouvrages, 1931.
- FAURÉ Y. A. et MÉDARD J. -F., *État et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1982.

FAURÉ Yves A., *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*. Paris, Karthala, Collection « Hommes et Sociétés », 1994.

FALGAYRETTES-LEVEAU Christiane, Yves LE FUR, et al, *Au fil de la parole*, Paris, Édition Dapper, 2000.

GARCIA Mario Yanes, *El cacao : Origen, cultivo e industrializacion en Tabasco*, Universidad Juarez autonoma de Tabasco, centro de investigacion de ciencias agropecuarias, Villahermosa, Tabasco, México, 1994.

GARÇON Anne-Françoise, *L'imaginaire et la pensée technique. Une approche historique, XVIè – XXè siècle*, Paris, Classique Garnier, 2012.

GARRIER Claude, *L'exploitation des forêts en Côte d'Ivoire, une spoliation institutionnalisée*, Paris, L'Harmattan, 2007.

GILLE Bertrand, *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, 1978.

GROSFILLEY Anne, *L'Afrique des textiles*, Édisud, 2005.

GUILLARD Joanny, *Au service des forêts tropicales. Histoire des services forestiers français d'Outre-mer*, Paris, Editions d'AgroParisTech, 2010.

HARDY Georges, *La politique coloniale et le partage de la terre au XIXème siècle et au XXème siècle*, Paris, Edition Albin Michel, 1937.

HARDY Georges, *Une conquête morale: l'enseignement en A. O. F.*, Paris, L'Harmattan, 2005.

HAUDRICOURT André-Georges, *Des gestes aux techniques. Essai sur les techniques dans les sociétés pré-machinistes*, textes présentés par J.-F. Bert, Versailles – Paris, Quae – Éditions de la Maison des sciences de l'homme (MSH), 2011.

HAUDRICOURT André-Georges. *La technologie en science humaine, recherches d'histoire et d'ethnologie des techniques*, Paris, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH), 1987.

HAUDRICOURT André-Georges, Louis HÉDIN (Préface d'Auguste Chevalier), *L'homme et les plantes cultivées*, Gallimard, 1943.

HAYEM Judith, *La figure ouvrière en Afrique du sud*, Paris, Karthala, 2006.

HEMINGWAY Donald W., HEMINGWAY David W. (texts compiled by), *The Bearded White God of Ancient America: The Legend of Quetzalcoatl*, Cedar Fort, 1 juil. 2004.

HENRY Yves, *Eléments d'agriculture coloniale. Plantes à huile*, Paris, Librairie Armand Colin, Collection Armand Colin, n°5, 1921.

HENRY Yves, *Bananes et Ananas, production et commerce en Guinée française*, Paris, Augustin Challamel, 1905.

HOUARD A., CASTELLI L., LAVERGNE J., *Contribution à l'étude du palmier à huile en Afrique Occidentale Française – Note sur quelques travaux effectués en 1922 et au début de 1923 dans les stations expérimentales de Palmier à huile à la Côte d'Ivoire et au Dahomey (actuel Bénin)*, Paris V^{ème}, Librairie Emile Larose, II rue Victor COUSIN, II, 1927.

HUMBERT Charles, *L'œuvre française aux colonies*, Paris, Emile Larose, 1913.

JOUBE Paul (CIRAD), Hubert de MILLY (MCD), RUF François, *et al*, *Compétitivité du cacao africain, Analyse du marché mondial et des principaux producteurs*, Ministère de la coopération et du développement - CIRAD, Rapport d'étude, septembre 1990.

KHELFAOUI Hocine sous la dir de WAAST Roland et GAILLARD Jacques, *La science en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle; la science en Côte d'Ivoire*, Aide n° ERBIC 18 CT 98 9164. Commission Européenne, DG XII. Rapport final. Paris, le 21 décembre 2000.

KIPRÉ Pierre, *Villes de Côte d'Ivoire 1893-1940*, Tome 1, Abidjan-Dakar-Lomé, NEA (Les Nouvelles Editions Africaines), 1985.

LAMARD Pierre, VITOUX Marie-Claire, *et al*, *Les friches industrielles, point d'ancrage de la modernité*, Lavauzelle-Graphic Editions, 2006.

LAVABRE E. M., *Protection des cultures de caféiers, cacaoyers et autres plantes pérennes tropicales*, Paris, I.F.C.C. (Institut Français du Café et du Cacao), 1961.

LEJEUNE Catherine et DERRIENNIC Hervé (Sous la direction de), *Accompagner des projets de jeunes artisans et micro-entrepreneurs en Afrique, Réflexion, méthodes et outils. Manuel à l'usage des animateurs*, Paris, L'Harmattan, 1996.

LEROI-GOURHAN André, POIRIER Jean avec la collaboration de HAUDRICOURT André-Georges. *Ethnologie de l'Union Française (territoires extérieurs). Tome premier : AFRIQUE*. Collection internationale de documentation publiée sous la direction de CH.-ANDRÉ Julien. Sixième série : peuples et civilisation d'outre-mer, Paris, P.U.F., 1953.

LEROI-GOURHAN André (préface de), *Manifeste pour le développement de la culture technique*, Paris, CRCT (Centre de Recherche sur la Culture Technique), 1981.

LEROI-GOURHAN André, *Le geste et la parole*. Paris, Albin Michel, Tome 1 : Technique et langage, 1964.

LEROI-GOURHAN André, *Le geste et la parole*. Paris, Albin Michel, Tome 2 : La mémoire et les rythmes, 1965.

LEROI-GOURHAN André, *Milieu et technique*, Paris, Albin Michel, 1945.

LEROY-BEAULIEU Paul, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Paris, Guillaumin et Cie, 1902.

LEY Albert, *Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire*, Paris, R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1972.

LYAUTEY, «*Lettres du Tonkin et de Madagascar*», Paris, Librairie Armand Collin, 1920.

M. AGIER, J. COPANS et A. MORICE, *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala-Orstom, 1987, p. 114, 117.

MAESTRI Edmond, *Le commerce à longue distance en « Côte d'Ivoire » précoloniale*, Yaoundé, HABARU, (Journal du département d'histoire de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Yaoundé) Volume 3, n°2, Mai 1980.

MALU WA KALENGA, *Science et technologie en Afrique (Histoire, leçons et perspectives)*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'Outre-mer. Classe des Sciences et techniques. Mémoires in-8°, Nouvelle Série, Tome 18, fasc. 6, 1992.

MARREY Bernard, DEGENNE Jacques, et al, *Joseph Monier et la naissance du ciment armé*, Paris, Édition du Linteau, 2001.

MARTIN Jean-Yves (Textes réunis et présentés par), *Développement durable, Doctrine, Pratique, Évaluations*, Paris, IRD, 2002.

MAUSS Marcel, *Techniques, technologie et civilisation*, Éditions et présentation de Nathan Schlanger, Quadrige, Paris, PUF, 2012.

MEILLASSOUX Claude, *L'esclavage en Afrique précoloniale. Dix sept études présentées par Claude Meillassoux*, Paris, Édition François Maspero, 1975.

MENIAUD Jean, *La forêt de la Côte d'Ivoire et son exploitation*, Imprimerie des établissements L. Dufay, 1922.

MEYNIER Octave (colonel), *L'Afrique noire*, Paris, Ernest Flammarion Editeur, 1921.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (M.A.C) : *Chronique de la Côte d'Ivoire à l'époque coloniale, illustrée par les cartes postales*. Abidjan : M.A.C, 1981.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME, *Équipement et Transport 1960-1980. Bilan et perspectives*, Éditeur Service d'Études Économiques de Côte d'Ivoire (S.E.E.C.I.), 1980.

NIANGORAN-BOUAH Georges, *L'univers akan des poids à peser l'or. Les poids non figuratifs*. Tome I, *Les poids figuratifs*, tome II, tome III. NEA, MCB, 1984.

ORTEMBERG Adriana, *Pasión por el Chocolate. El gran libro del manjar de los dioses*, Océano Ámbar, S.A., 2006.

OUSMANE Sembène, *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Pocket, 2013.

PEROUSE De MONTCLOS Jean-Marie, *Architecture, méthode et vocabulaire*, Paris, Monum, Édition du patrimoine, Collection : Principe d'analyse scientifique, 2000.

PILLET-SHWARTZ Anne-Marie, *Aghien, un terroir Ebrié : quinze ans de « technostructure » en Côte d'Ivoire*, IRD Editions, 1982.

RAISON Jean Pierre, *La colonisation des terres neuves intertropicales*. ORSTOM, Collection de référence n°3476. 21 Octobre 1969.

RIVALAIN Josette, *Poids Akans à peser la poudre d'or, Collection Abel*. Paris, Direction des monnaies et médailles, 1989.

ROCHETEAU Guy, *L'organisation de la recherche agronomique à l'échelle nationale en Afrique au Sud du Sahara (Pays Francophone)*. INSAR/ORSTOM, Mai 1991.

RUFF François, *Booms et crises du cacao. Les vertiges de l'or brun*. Paris, Karthala, 1995.

SARRAULT Albert, *la Mise en valeur des colonies françaises*, Payot, 1923.

SARRAUT Albert, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, L'Harmattan, 2012.

SEIGNOBOS Christian, MARZOUK Yasmine, SIGAUT François, (éds), *Outils aratoires en Afrique. Innovations, normes et traces*, Paris, Karthala/IRD, 2000.

SEMI-Bi Zan, *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire (1900 – 1940)*, Abidjan, Annales de l'Université d'Abidjan, série I, Tome II, Histoire, 1973 – 1974.

S.I.T.A.R.A.I.L., *Réseau Abidjan-Ouagadougou, Le chemin de fer a 100 ans*, Abidjan, Édition spéciale Nouvelles du Réseau (Bulletin d'information et de communication de la S.I.T.A.R.A.I.L.), Décembre 2004.

SIBERT Edmond, *Technologie du Café. Les caféiers de la Côte d'Ivoire, 2^{ème} partie*, Paris, Publié par le Centre d'Études Coloniales. Publication n°2 – 94 rue des entrepreneurs – Paris (XVe), Mai 1938.

SIMONDON Gilbert, *Du mode d'existence des objets techniques*, Editions Aubier, 2012.

SIMONDON Gilbert, *Sur la technique*, Paris, PUF, 2014.

SIMONNET Cyrille, *Le béton histoire d'un matériau. Économie, technique, architecture*, Marseille, Édition Parenthèses, 2005.

SOTOMEY M., ATEGBO E.A.D., MITCHIKPE E.C., GUTIERREZ M.L. et NAGO M.C., *Innovations et diffusion de produits alimentaires en Afrique: l'attiéké (couscous de manioc fermenté) au Bénin*, publié par Université Nationale du Bénin, Centre Régional de Nutrition et d'Alimentation Appliquées (CERNA), Cotonou (Benin) / KIT G02-25. 2001.

SURET-CANALE Jean, *Afrique et capitaux: géographie des capitaux et des investissements en Afrique tropicale d'expression française*, Tome 1 et 2. Arbre Verdoyant Éditeur, 1987.

TEILAC Jean, *Les bois de la Côte d'Ivoire. Leurs conditions d'exploitation et de vente*, Paris, Éditions maritimes et coloniales, 1954.

TREILLON Rolland, *L'innovation technologique dans les pays du sud, le cas de l'agroalimentaire*, ACT, CTA KATHARLA, 1992.

VERDIER Arthur, *35 années de luttes aux colonies. Côte occidentale d'Afrique*, Paris, Éditeur Léon Chailley, 1896.

VERIN Hélène, *Entrepreneur, entreprise. Histoire d'une idée*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Histoire des Techniques », 2011.

VIARD René, *Constructions rurales et Bâtiments agricoles. Livre II, Les bâtiments et installations agricoles de la ferme*. Paris, Eyrolles, 1944.

VILLAUT DE BELLEFOND, *Relation des Costes d'Afrique appelées Guinée*, Paris, 1669.

VILLAUT DE BELLEFONDS, *Remarques*, 1669.

VOLPER Serges, *Une histoire des plantes coloniales: Du cacao à la vanille*. Quae, 2011.

Articles

ABEL Henri, « Les poids à peser en Côte d'Ivoire – 10 tableaux – ». Extrait du *bulletin I.F.A.N.*, n°1-2, de 1954.

ACHALME Pierre, « Le rôle des sciences biologiques dans la colonisation ». Extrait de *Congrès colonial de Bordeaux (août 1907)*, Bordeaux, Institut colonial, 1908, p. 562-575.

AFFOU Yapi Simplicie, « le changement technologique dans les grandes plantations villageoises est-il pour aujourd'hui ? ». Extrait de *économie rurale*, n°147-148, janv.-mars 1982.

ATGER (P.) : « Les comptoirs fortifiés de la Côte d'Ivoire ». Extrait de *Revue d'Histoire d'Outre-Mer*, 1960, p. 427-474.

BERGEROO CAMPAGNE B., « Les industries forestières de la Côte d'Ivoire ». Extrait de la *revue Bois et forêt des tropiques*, n°35, Mai-Juin 1954.

BINET Jacques, « Développement transfert de technologie - transfert de culture », Extrait de *DIOGÈNE*, n°126, Avril - Juin 1984.

BOUCHE Denise, « Les écoles françaises au Soudan à l'époque de la conquête (1884-1900) ». Extrait de *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 6, n°22, 1966, p. 228-267.

BRUNSCHWIG Henri, « Colonisation-Décolonisation. Essai sur le vocabulaire usuel de la politique coloniale ». Extrait de *Cahiers d'études africaines*. Vol. 1. n°1. 1960, p. 44-54.

CADOUX Gaston, « Les bois coloniaux Français ». Extrait de *Journal de la société statistique de Paris*, tome 71 (1930), p. 181 – 207.

CIVIDINO Hervé, « Le hangar : de l'abri polyvalent à l'édifice spécialisé, l'avènement d'un emblème architectural de la modernisation agricole », *In Situ* [En ligne], 21 | 2013, mis en ligne le 19 juillet 2013, consulté le 24 janvier 2014. URL : <http://insitu.revues.org/10480> ; DOI : 10.4000/insitu.10480.

CORMIER-SALEM Marie-Christine *et al.*, « Les paysans ont leurs raisons que les experts ignorent », in Meriem Bouamrane *et al.*, *Rendre possible*, Editions Quæ « Indisciplines », 2013p. 53-61.

CRESSWELL Robert, « Geste technique, fait social total. Le technique est-il dans le social ou face à lui ? », *Techniques & Culture* [En ligne], 40 | 2003, mis en ligne le 11 juillet 2006, consulté le 17 février 2014. URL : <http://tc.revues.org/1576>. Éditeur : Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme.

De PLANHOL Xavier, « Le cacao en Côte d'Ivoire : étude de géographie régionale ». Extrait de : *L'information géographique*, Volume 11 n°2, 1947. Pp. 50-57.

DUBRESSON Alain, « Une régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : Un « mammoth » à Agboville (Côte d'Ivoire). Extrait des *cahiers ORSTOM, série Science humaines*, vol XVIII, n°1, 1981-1982, p. 149-163.

FRESSOZ Jean-Baptiste, « L'émergence de la norme technique de sécurité en France vers 1820 », *Le Mouvement Social*, 2014/4n° 249, p. 73-89.

GARÇON Anne-Françoise, « Un corps Technique et ses raisons », extrait de : GARÇON Anne-Françoise, BELHOSTE Bruno (sous la direction de), *Les ingénieurs des Mines : cultures, pouvoirs, pratiques*, actes de Colloque des 7 et 8 octobre 2010, Edition comité pour l'histoire économique et financière de la France / IGPDE, 2012.

GARÇON Anne-Françoise, « Techniques : Une histoire entre acteurs, idées et territoires... », Extrait de : BELHOSTE Jean-François, BENOIT Serge, CHASSAGNE Serge et MIOCHE Philippe, *Autour de l'industrie histoire et patrimoine, Mélanges offerts à Denis Woronoff*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France / IGPDE, 2004.

GARRIC Jean-Philippe, « De l'art de bâtir aux champs à la ferme moderne », *In Situ* [En ligne], 21 | 2013, mis en ligne le 12 juillet 2013, consulté le 23 août 2015. URL : <http://insitu.revues.org/10467>.

GÉLARD Marie-Luce, « Les techniques du corps » de Marcel Mauss. Renouveau ou retour sur une question annexe ? » Extrait de E. Dianteill (éd), 2013, *Marcel Mauss. L'anthropologie de l'un et du multiple*, Paris, PUF : 81-100.

GROS (Capitaine), « Mission forestière à la Côte d'Ivoire (1908-1909) ». Extrait de *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, XXXII n°5 Mai 1910, p. 289-308.

HIGGINSON John, « Privileging the machines: American engineers, indentured Chinese and White workers in South Africa's deep-level gold mines, 1902 – 1907 », *IRSH* 52 (2007), p 1-34.

KILLIAN Charles, « Sols de forêt et sols de savane en Côte d'Ivoire. Leurs caractères pédologiques, chimiques, physiques et microbiologiques. Résultats préliminaires de la Mission Scaëtta-Killian 1938-1939 ». Extrait des *Annales agronomiques*, livraison du 4^e trimestre 1942, Paris, Dunod, 1942.

LEMONNIER Pierre, « L'Étude des systèmes techniques », *Techniques & Culture*[En ligne], 54-55 | 2010, mis en ligne le 30 janvier 2013, consulté le 03 janvier 2014. URL : <http://tc.revues.org/4989>.

LEVEY J.-H. (Lieutenant-Colonel), "Cocoa in the Gold Coast". Extrait de *Revue internationale des produits coloniaux*, 1927/1 – 1927/12.

MENIAUD Jean, « Acajou de la Côte d'Ivoire : Variétés exploitées ». Extrait de *Revue internationale des produits tropicaux*, troisième année. N°25, Janvier 1928.

MENSBRUGE G. (De la), « Les industries du bois en Côte d'Ivoire, Les sciages ». Extrait de la *Revue Bois et Forêt des Tropiques*, n°135, Janvier-Février 1971, p. 21-37.

MENSBRUGE G. (De la), « Les industries du bois en Côte d'Ivoire. Les sciages ». Extrait de la *Revue Bois et Forêt des Tropiques*, n°138, Juillet-Août 1971, p. 59-78.

MONBEIG Pierre, « Les franges pionnières », extrait de *Géographie générale*, Gallimard, Paris, 1966, p. 974-1006 (Encyclopédie de la Pléiade, XX).

NIANGORAN-BOUAH Georges, « Poids à peser l'or (Un des aspects de la pensée philosophique et scientifique africaine en CI avant la colonisation) ». Extrait de *Présence africaine*, 2^{ème} trimestre 1963.

PERROT Emile, « Revue critique des travaux scientifiques dans leurs rapports avec les colonies ». Extrait de *la quinzaine coloniale*, 10 janvier 1907, p. 7-10.

SARRAULT Albert, « La mission civilisatrice de la France ». Extrait de *Panorama*, n° 132, février 1925, p 10-45.

SIBERT Edmond, « Etat actuel de la production caféière en Côte d'Ivoire ». Extrait de *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, 18^{ème} année, bulletin n°203, juillet 1938, p. 461-470.

SINOUE Alain, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux ». Extrait de *Autrepart* Cahier des sciences humaines n°33, Edition de l'Aube, IRD, 2005, p. 13-31.

TRICART Jean, « Le café en Côte d'Ivoire ». Extrait de la revue *Les cahiers d'Outre-Mer*. Tome X (1957). P. 209 à 233.

VERGNAUD Henri, « Le cacao dans l'économie mondiale, ses aspects et son importance dans l'empire français ». Extrait du *Bulletin de l'Association des chimistes* n°1-3, Janvier – Mars 1945.

Revues

Le Figaro – Les bois coloniaux

Revue internationale des produits tropicaux, troisième année. N°25, Janvier 1928

Revue internationale des produits coloniaux, Huitième Année, n°85, Janvier 1933.

Thèses – Mémoires

ANOUMA René-Pierre, *Impôt de capitation et travail forcé en Côte d'Ivoire 1901-1904*, Tomes 1 et 2, 3 et 4. Thèse de Doctorat d'État, Aix-en-Provence, Université de Provence, U.E.R. d'Histoire, 1987.

BENOIT-CATTIN Michel, *Le café et le cacao dans l'économie de la Côte d'Ivoire*, Mémoire pour le Diplôme d'Etude Supérieure de Sciences Economiques, Montpellier, Université de Montpellier 1, Faculté de Droit et de Sciences Economiques, U.E.R. de Sciences Economiques, octobre 1973.

BOCOUM Aïssata M. T., *Les autorités politiques traditionnelles et la colonisation en Côte d'Ivoire (1909-1939)*, Tomes 1 et 2. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence, U.E.R d'Histoire, vol. II, 1977.

BOCOUM Aïssata M. T., *La naissance d'une élite nouvelle en Côte d'Ivoire, premier quart du XX^{ème} siècle*. Mémoire de maîtrise d'histoire, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1972 – 1973.

CUVILLIER-FLEURY Robert, *La main-d'œuvre dans les colonies françaises. De l'Afrique occidentale au Congo*. Thèse de Doctorat, Paris, Université de Paris – Faculté de droit, 1907.

EKANZA Simon-Pierre, *Colonisation et Sociétés traditionnelles: un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien 1893 – 1920*, Tomes 1 et 2. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence, Faculté de lettres et sciences humaines, 1972

ELBAZ Michel, *Quelques notes sur l'origine de l'exploration de Louis-Gustave Binger : L'appui du Général Faidherbe*. Mémoire de Maîtrise, Paris, Université de Paris 1 Sorbonne, 1971.

LOUCOU Jean Noël, *La vie politique en Côte d'Ivoire de 1932 à 1952*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Aix en Provence, Université de Provence, U.E.R. d'Histoire, vol. 1., 1976.

OUATTARA Nanguin, *Verdier et son action en Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence – Centre d'Aix, 1984.

YAYAT D'ALEPE Hubert. *Une économie coloniale de transition : La Côte d'Ivoire de 1893 à 1919*. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Paris, Université de Paris VII, U.F.R. de géographie et des sciences de la société, 1979.

ZINSOU Jean Vincent., *L'administration française en Côte d'Ivoire 1890 – 1922*. Thèse de Doctorat 3^e cycle, Aix en Provence, Université de Provence, Faculté de lettre et sciences humaines, 1972 - 1973.

Table des matières

Remerciements.....	3
Sommaire.....	4
Introduction générale.....	10
1^{ère} partie : Les complexes techniques en Côte d'Ivoire.....	19
Chapitre 1 - Les complexes techniques traditionnels.....	29
I – L'industrie dans les colonies aux XIX-XX^{ème} siècles : lieux d'expression des techniques orientées vers la production.....	31
I.1 - Les conditions de la production dans la colonie : premiers tiraillements entre tradition et modernité.....	32
I.2 – Organisation rationnelle de l'activité de production et savoir-faire locaux.....	35
I.2.1 – Les savoir-faire indigènes : Production et emprunt.....	37
I.2.1.1 - Les innovations dans la production traditionnelle.....	42
I.2.1.1.1 - Les innovations internes.....	43
I.2.1.1.2 - Les innovations externes ou extérieures à l'objet.....	44
I.2.1.1.2.1 - Innovations externes et recherche scientifique : Apport de la science.....	46
I.2.2 - Productions locales et industrialisation.....	56
I.2.3 – Les outils de production.....	58
II - Les chaines opératoires.....	59
II.1 - Les chaines opératoires et différentes pratiques traditionnelles.....	59
II.2 - La source d'énergie dans le complexe technique traditionnel.....	69
II.2.1 - La force motrice humaine.....	69
II.2.2 – L'usage des techniques de traction en relation avec le réseau hydrographique forestier.....	74
II.2 – La mise en crise des pratiques traditionnelles : Les grandes ruptures.....	75
II.2.1 – La révolution Angoulvant (1910-1930).....	76
II.2.1.1 - Les techniciens du service forestier.....	76
II.2.1.2- Les cultures obligatoires.....	80
II.2.2 - La révolution Reste (1930-1950).....	82
II.2.2.1 - L'incitation financière.....	86
II.2.2.2 - Les semi préparés dans les laboratoires : mesures d'encouragement et usage.....	88

Chapitre 2 - Les complexes techniques mixtes (acteurs Africains et Européens).....	91
I - La mise en œuvre coloniale – entre conception et construction.....	95
I.1 - L'apparition des grands ensembles homogènes de culture – prélude d'un complexe technique mixte.....	95
I.1.1 - Les chantiers d'exploitation.....	96
I.1.2 - Les grands ensembles agro-industriels.....	98
II - L'agro-industrie européenne en Côte d'Ivoire.....	99
II.1 – La terre, les techniques agro-industrielles et les sociétés : Matrice d'expression technique et conflictuel.....	102
II.2 - La première entreprise mécanisée en Côte d'Ivoire (1880) : Élément mixte d'un complexe technique inachevé.....	110
II.2.1 - Présentation d'un mode opératoire de production pionnière : L'usine de la Société de Plantation d'Élima.....	112
II.2.2 – Complexe technique mixte et avorté.....	115
II.3 – Principes et conséquence du complexe technique mixte.....	120
III - Crise du complexe technique mixte.....	121
III.1 - La question de la main-d'œuvre.....	122
III.1.1 - Travail règlementé et sociétés « indigènes » noires-africaines : Opposition main-d'œuvre locale, main-d'œuvre étrangère.....	123
III.1.1.1 - La relation au travail de l'ouvrier africain.....	123
III.1.1.2 - L'ouvrier européen dans l'industrie.....	126
III.1.2 - Construction d'ouvrage d'art ou infrastructure économique : Lieux d'expression de la crise du complexe technique mixte.....	128
III.1.2.1 - La main-d'œuvre et la construction des infrastructures économiques.....	131
III.1.2.2 - La crise et sa manifestation : Le « travail forcé ».....	134
III.2 - Ruptures (et reprise en main du système agricole par les planteurs ivoiriens).....	138
III.2.1 - La migration volontaire de la main-d'œuvre : Organisation nouvelle du travail.....	140
III.2.2 - L'association communautaire : Le syndicat agricole africain (S.A.A.).....	142
Chapitre 3 - Les complexes techniques identifiés dans l'agro-industrie en Côte d'Ivoire font-ils système ?.....	145
I - Les sous-systèmes (organisation rationnelle des complexes techniques et infrastructures techniques).....	147

I.1 – Les grands ouvrages et infrastructures techniques (route, rail, pont), éléments constitutifs d'un sous-système.....	148
I.2 – Les techniques issues de la colonisation font-elles système ?.....	151
II - Le système colonial technicien et le système praticien africain : Quelle approche pour quel développement agro-industriel des africains ?.....	156
II.1 – Le système colonial technicien.....	156
II.2 - Le système praticien africain.....	158
Conclusion partielle.....	161

2^{ème} partie : Pratique et technique :

Antagonisme des modes opératoires dans l'agro-industrie ivoirienne.....	166
--	------------

Chapitre 1 - La pratique comme mode opératoire en Côte d'Ivoire : Entre influence européenne et persistance culturelle.....

I - La pratique dans la zone sylvestre de la Côte d'Ivoire : Éléments d'identification et d'analyse d'un mode opératoire « immuable ».....

I.1 - Déceler les pratiques dans la construction des premiers secteurs de l'agro-industrie en Côte d'Ivoire.....	176
--	-----

I.1.1 – L'environnement, le milieu naturel et les pratiques traditionnelles : Éléments de compréhension des modes opératoires des populations forestières.....	176
--	-----

I.1.2 - L'importance de la mise en mot dans la pratique : L'identification des espèces.....	180
---	-----

I.2 - La valeur d'une ressource naturelle comme objet (socio-économique et culturel) « fixant » les pratiques agro-industrielles.....	184
---	-----

II - Pratique et société à oralité, éléments d'analyse d'un mode opératoire.....

II.1 - Les associations.....	186
------------------------------	-----

II.2 - La symbolique : Valeur dans les sociétés à oralité.....	188
--	-----

II.2.1 – Le fétiche : Objet symbolique sacré.....	191
---	-----

II.2.2 - Le conte : Valeur didactique d'un instrument pédagogique transmis par les symboles.....	193
--	-----

II.3 - La mise en mot : Outils du savoir, du savoir-faire et de la pensée transmissible.....	195
--	-----

II.3.1 - Mot et geste (dialecte de la pratique, discours de la pratique).....	196
---	-----

II.3.2 - Le poème, chant et gestes rythmés initiatiques.....	199
--	-----

Chapitre 2 - La technique dite « coloniale » : Utopie et réalité de l'école, mécanisme européen de transmission des savoirs.....202

I - Une introduction de la technique dans les « nouveaux territoires » ouest-africains (immixtion de la culture de l'Européen dans celle de l'Africain).....206

I.1 - Structuration du « corps » des techniciens de la colonisation et conceptualisation de la « mise en valeur coloniale ».....	207
--	-----

I.2 – La technique européenne : Acteurs, outils, savoir et savoir-faire.....	211
--	-----

II – Officialisation de l'éducation scolaire.....213

II.1 - L'instruction scolaire européenne entre tradition et modernisme : Essai d'intégration et d'initiation aux normes de la société européenne.....	214
---	-----

II.1.1 - L'enseignement primaire élémentaire.....	217
---	-----

II.1.2 - Les institutions pour la formation d'une élite dans la colonie :

Les écoles régionales.....	220
----------------------------	-----

II.1.2.1 - Éducation scolaire pour garçon dans les écoles régionales.....	221
---	-----

II.1.2.2 - De la nécessité de la formation des filles.....	223
--	-----

II.1.3 - L'enseignement professionnel.....	224
--	-----

II.1.3.1 - École centrale professionnelle de Bingerville.....	226
---	-----

II.1.3.2 - L'école élémentaire et professionnelle d'Abidjan.....	227
--	-----

II.1.3.3 - La diffusion des écoles professionnelles élémentaires.....	228
---	-----

III - Annihilation des pratiques traditionnelles.....229

III.1 - Influence de l'école de l'administration coloniale.....	230
---	-----

III.2 - Instruction scolaire des missionnaires et destruction des pratiques traditionnelles....	237
---	-----

Chapitre 3 - Technicité et culture technique en Côte d'Ivoire : Regard sur la mission civilisatrice dans l'entreprise coloniale.....241

I - Technicité sans culture technique : Un résultat du système technicien colonial.....244

I.1 – Technicité d'une élite ivoirienne.....	245
--	-----

I.2 – Problématique de la construction de la culture technique en Côte d'Ivoire.....	246
--	-----

II - La division du travail dans la construction des secteurs industriels :	
L'artisanat entre pratique et technique.....	250
II.1 - Un corps de métier hétéroclite : L'artisanat « informel ».....	252
II.2 - Artisanat de production ou entrepreneuriat « informel ».....	254
III - De l'artisanat « informel » à la transformation des productions vivrières :	
Technicité locale.....	259
III.1 - Technicité et innovation « technologique » de plantes à racines - tubercules :	
Manioc et Igname.....	262
III.2 – Technologie, culture technique et ingéniosité :	
Cas de l'agro-industrie pérenne (hévéa, cacao).....	268
Conclusion partielle.....	279

3^{ème} partie : Patrimoine et Archéologie industriels pour un développement durable	
en Côte d'Ivoire.....	283

Chapitre 1. Archéologie industrielle : Une nouvelle lecture des vestiges des opérations de	
manufacture en Côte d'Ivoire.....	290
I- L'usine coloniale.....	298
I.1- Architecture de la manufacture coloniale :	
Une adaptation continue au climat tropical.....	299
I.1.1 - Le hangar industriel.....	300
I.1.1.1 - Le hangar métallique, expression d'un matériau nouveau dans l'architecture	
industrielle.....	301
I.1.1.2 - L'apport du béton armé dans la construction des hangars.....	306
I.1.2 - Le séchoir industriel colonial.....	315
I.2 - L'usine post-coloniale : Le hangar avec armature métallique et murs en béton armé...316	
I.2.1 - les innovations techniques dans l'usine post-coloniale.....	319
I.2.1.1 - La Société Ivoirienne Abidjan Industrie (ABI).....	320
I.2.1.2 - L'Usine de l'Union Textile de Côte d'Ivoire (Utexi).....	322
I.2.1.2 - L'usine de la Cotonnière Ivoirienne (Cotivo).....	326
II - Archéologie industrielle et manufacture ivoirienne : Éléments de compréhension	
de l'introduction des techniques dans le monde du travail réglementé.....	329

II.1 - Technicité et culture technique :	
Les résultats culturels des techniques introduites.....	330
II.2 – La technique industrielle européenne et appropriation culturelle.....	334
Chapitre 2. La friche industrielle, entre complexes techniques traditionnels et mixte : L’opportunité d’une nouvelle approche.....	337
I. Interprétation d’une notion dans un contexte industriel en construction.....	340
I.1 - Friche industrielle ou Territoire en veille.....	344
I.2 - Friche agro-industrielle et friche industrielle : Les enjeux d’une bonne valorisation des espaces de production.....	347
I.2.1 - Un inventaire des friches agro-industrielles ou de l’agro industrie est – il possible ?.....	349
I.2.2 - L’importance de la géoréférence des unités de production industrielle.....	351
II - La première entreprise industrielle de Côte d’Ivoire :	
L’industrie du bois, pôle d’intérêt.....	354
II.1.1 - Le cycle du bois en Côte d’Ivoire :	
Survivance des pratiques et progrès technique.....	355
II.1.1.1 - Les premières scieries à la Côte d’Ivoire.....	358
II.1.1.2 - L’habitat préfabriqué en bois de la Côte d’Ivoire.....	364
II.1.1 - Un complexe d’exception : La scierie Jacob à Oumé.....	369
Chapitre 3 - Patrimoine industriel :	
Pour un développement durable en Côte d’Ivoire.....	379
I - Quelle identité pour quel patrimoine industriel.....	384
I.1 – Patrimoine : Enjeu pour une élite africaine.....	386
I.2 - Limites culturelles et patrimoine industriel en Côte d’Ivoire.....	389
II - Pour une histoire industrielle de la Côte d’Ivoire : Patrimoine industriel et histoire de l’industrie.....	392
II.1 - Que retenir de l’Inventaire d’un patrimoine industriel en présence.....	398
II.2 - Le patrimoine industriel confronté à l’artisanat.....	400
Conclusion partielle.....	405

Conclusion générale.....	405
Annexes : Fiche de repérage du patrimoine industriel et agro-industriel.....	418
Bibliographie.....	473
Table des matières.....	499